FUNDAȚIUNEA „REGELE FERDINAND I."

R. V. BOSSY

AGENȚIA DIPLOMATICĂ A ROMÂNIEI ÎN PARIS ŞI LEGĂTURILE POLITICE FRANCO-ROMÂNE SUB CUZA-VODĂ

„CARTEA ROMÂNEASCĂ", BUCUREȘTI
1931

De acelaş autor:

Politica Externă a României între anii **1873—1880**, *privită de la Agenţia diplomatică din Roma*, Academia Română, Studii şi Cercetări XIV, Bucureşti, Cultura Naţională, 1928.

Studii de istorie diplomatică:

Candidaţi străini la tronurile române în secolele XVIII şi XIX, Convorbiri Literare, anul 57, Decembre 1925.

Primele legături diplomatice cu Piemontul, Convorbiri Literare, anul 58, Octombrie 1926.

Tittoni şi România, Convorbiri Literare, anul 64, Aprilie 1931 şi extras.

FUNDAŢIUNEA „REGELE FERDINAND I.“

R. V. BOSSY

AGENŢIA DIPLOMATICĂ A ROMÂNIEI ÎN PARIS

ŞI

LEGĂTURILE POLITICE FRANCO-ROMÂNE

SUB

CUZA-VODĂ

„CARTEA ROMÂNEASCĂ“, BUCUREŞTI
1931

AGENȚIA DIPLOMATICĂ A ROMÂNIEI ÎN PARIS ȘI LEGĂTURILE POLITICE FRANCO - ROMÂNE SUB CUZA-VODĂ

CAPITOLUL I.

INFIINȚAREA AGENȚIEI

Propunându'mi să studiez, într'un şir de monografii, istoricul vechilor noastre agenții diplomatice, am început, într'o lucrare precedentă, prin agenția diplomatică din Roma [1]. Voi continuà acum, în paginile ce urmează, prin cercetarea activității agenției diplomatice a României în Paris (1860—1880), în cadrul relațiunilor politice franco-române. Având în vedere întinderea materiei, mă văd silit să împart studiul meu în două părți, limitate în mod firesc de domniile lui Cuza Vodă şi a lui Carol I ca domn.

Partea întâia, care face obiectul volumului de față, se întinde deci dela înființarea agenției până la 11/23 Februarie 1866.

In acest interval de timp, Alexandru Ioan I a avut următorii miniştrii ai afacerilor străine: 1) pentru Moldova: *Vasile Alecsandri* dela 12/24 Ianuarie 1859 la 3/15 Mai 1860 (12/24 Ianuarie—8/20 Martie 1859, guvernul Vasile Sturdza; 8/20 Martie—28 Aprilie/10 Mai 1859, guvernul Ion Ghica; 28 Aprilie/10 Mai 1859—3/15 Mai 1860, guvernul Manolache Kostaki-Epureanu) [2], *Mihail Jora* dela 3/15 Mai 1860 la 17/29 Ianuarie 1861 (guvernul Mihail Kogălniceanu), *Constantin Rolla* dela 17/29 Ianuarie la 5/17 Octomvrie 1861 (guvernul Anastase Panu), *Leon Ghika* dela 5/17 Octomvrie la 11/23 Decemvrie 1861 (guvernul Alexandru Moruzi); 2) pentru Țara-Românească: *Dimitrie C. Brătianu* dela 25 Ianuarie/6 Februarie la 30 Martie/12 Aprilie 1859 (guvernul Ioan I. Filipescu), *Scarlat Fălcoianu* dela 30 Martie/12 Aprilie

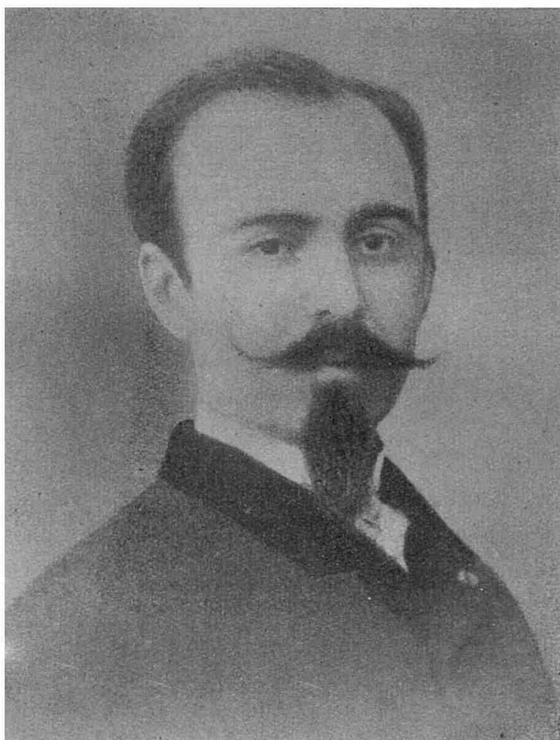
[1]) *Politica externă a României între anii 1873—1880, privită de la Agenția diplomatică din Roma*, Academia Română, Studii şi Cercetări, XIV, 1928.

[2]) Când lipsià din țară, interimatul erà ținut de cumnatul său C. Rolla.

la 11/23 Octomvrie 1859 (guvernul Constantin Kretzulescu), *Vasile Alecsandri* dela 11/23 Octomvrie 1859 la 28 Mai/9 Iunie 1860 (guvernul Ion Ghica), *Ioan I. Filipescu* dela 28 Mai/9 Iunie la 30 Aprilie/12 Mai 1861 (28 Mai/9 Iunie—13/25 Iulie 1860, guvernul Nicolae Golescu; 13/25 Iulie 1860—30 Aprilie/12 Mai 1861 guvernul Manolache Kostaki-Epureanu), *Apostol Arsaki* dela 30 Aprilie/12 Mai la 12/24 Mai 1861 guvernul Barbu Katargi) şi dela 19/31 Iulie la 11/23 Decemvrie 1861 (guvernul Dimitrie Ghika), *Dimitrie Bolintineanu* dela 12/24 Mai la 19/31 Iulie 1861 (guvernul Ştefan Golescu); 3) pentru Principatele-Unite: *Apostol Arsaki* dela 12/24 Decemvrie 1861 la 24 Iunie/6 Iulie 1862 (12/24 Decemvrie 1861—8/20 Iunie 1862, guvernul Barbu Katargi; 8/20 Iunie—24 Iunie/6 Iulie 1862, guvernul interimar Apostol Arsaki), *Alexandru A. Cantacuzino* dela 24 Iunie/6 Iulie la 30 Septemvrie/12 Octomvrie 1862 (guvernul Nicolae Kretzulescu), *Ioan Gr. Ghika* dela 30 Septemvrie/12 Octomvrie 1862 la 17/29 August 1863 (guvernul Nicolae Kretzulescu), *Nicolae Rosetti-Bălănescu* dela 17/29 August 1863 la 17/29 Octomvrie 1865 (17/29 August—12/24 Octomvrie 1863, guvernul Nicolae Kretzulescu; 12/24 Octomvrie 1863—26 Ianuarie/7 Fevruarie 1865, guvernul Mihail Kogălniceanu; 26 Ianuarie/7 Fevruarie—14/26 Iunie 1865, guvernul Constantin Bozianu; 14/26 Iunie — 17/29 Octomvrie 1865, guvernul Nicolae Kretzulescu) şi *Alexandru Papadopol-Calimah* dela 17/29 Octomvrie 1865 la 11/23 Fevruarie 1866 (guvernul Nicolae Kretzulescu). Faptul că, în 7 ani, Cuza-Vodă a avut 13 miniştri de externe deosebiţi nu înseamnă însă că politica sa externă a suferit schimbări, dat fiind că el singur o conduceà. Miniştrii afacerilor străine nu erau decât titulari administrativi ai departamentelor lor, toată activitatea diplomatică fiind îndrumată, în taina cabinetului princiar, de către secretariatul particular al domnitorului, care se aflà în corespondenţă directă cu agenţii din străinătate, dându-le instrucţiuni şi primind rapoartele lor. Astfel vedem pe Mihail Kogălniceanu [1]) şi pe Nicolae Rosetti-Bălănescu plângându-se că nu sunt ţinuţi la curent cu negocierile diplomatice, rapoartele reprezentanţilor ţării în străinătate fiind adresate direct şefului Statului; [2]) iar Beizade Iancu

[1]) Anexa XXV.

[2]) La 11 Septembrie 1863, Bălănescu roagă pe I. Alecsandri să-i deà şi lui informaţiuni politice, fără a stânjeni corespondenţa cu cabinetul princiar.



COLONELUL IOAN ALECSANDRI
Primul Agent diplomatic al României la Paris
între anii 1859—1866.

Ghika demisionează, în August 1863, pentrucă erà ținut în afara tratativelor româno-sârbe [1]).

Dacă miniştrii de externe se perindau neîncetat în fruntea diplomației române, nu tot astfel, erà cazul agenților diplomatici. In tot timpul domniei lui Cuza, n'a fost decât un singur agent diplomatic la Constantinopole : C. Negri şi un singur agent diplomatic la Paris : maiorul, apoi locotenent-colonelul Ioan Alecsandri [2]). Acesta din urmă erà ca şi fratele său, poetul Vasilie

---

Academia Română, Manuscrisele Ioan Alecsandri, seria II, vol. I, f. 76 (citat ulterior : Mss. I. Alecsandri). Şeful de cabinet al Domnitorului, pus la curent, dă următorul sfat lui I. Alecsandri : „Ecrivez au ministère tout ce que vous voudrez, en dehors de ce que vous transmettez au Cabinet. Faites, si votre chef le désire, de la politique générale, mais, en ce qui touche *nos* propres affairres politiques, soyez très réservé. Le ministre sait par le Prince ce qu'il doit apprendre : les bureaux n'offrent pas de garanties de discrétion assez sérieuses". (Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 421). La 28 Octomvrie, I. Alecsandri scrià şefului de cabinet al Domnitorului : „Vous lui ferez comprendre [au ministre des affaires étrangères] que, n'ayant pas de chiffre avec lui, c'est tout naturellement que j'ai pris la voie du cabinet de S. A. pour lui annoncer un fait encore inconnu". Academia Română, Arhiva Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 309. (Citat ulterior: Arhiva Cuza).

[1]) *Id.*, vol. XIV (ms. 4867 I), f. 401 ; Frédéric Damé, *La Roumanie Contemporaine*, Bucarest, Socec, 1906, pag. 131.

[2]) Fiu al Vornicului Vasilie Alecsandri şi al Elenei Cozonni, frate mai mic al poetului Vasilie Alecsandri, Ioan (Iancu) Alecsandri erà un bărbat inteligent şi cult. Işi făcuse studiile în Apus şi avea o cunoştiință deplină a limbelor franceză şi engleză. Jucase, ca toți patrioții din vremea sa, un rol în revoluția din 1848 (Ion Ghica, *Amintiri*, pag. 302). La 2 Iulie 1859, cere lui Cuza-Vodă să fie înaintat, în erarhia militară, la gradul de maior (Theodor Rosetti, *Documente din domnia lui Cuza-Vodă*, în „Arhiva societății ştiințifice şi literare din Iaşi", anul XII, 1901, pag. 285. Citat ulterior : Documente din domnia lui Cuza-Vodă), cerere care 'i este acordată. La 7 Februarie 1863 este înălțat la rangul de locotenent colonel (Anexele LXXXVIII şi LXXXIX). Ca şi colonelul Cuza, gradul militar ce'l purtà nu erà decât onorific, căci nici unul, nici altul nu fusese vreodată în armată. I. Alecsandri locuià în Paris, rue de Rivoli no. 174, unde îşi avea sediul şi cancelaria agenției diplomatice. Din căsătoria sa cu o franceză, doamna Noémie Alecsandri, a avut trei fiice, măritate în Franța : 1. Elena, căsătorită întâi cu Miot (cu care a avut un fiu, Maurice, însurat cu Madeleine de Régny), apoi cu contele Henri de Malherbe (cu care a avut trei copii : Germaine măritată cu Lafontant, Marguerite cu un maior căzut pe câmpul de luptă în 1916, şi Jacques de Malherbe, căpitan de cavalerie) ; 2. Maria, căsătorită cu Charles Ball ; şi 3. Alice, căsătorită prima dată cu Georges Ball şi a doua oară cu Joseph del Valle (cu care a avut doi copii : Piere şi Fernande). I Alecsandri a murit în Franța, cu mai mulți ani înainte de fratele său. Datele privitoare la descendența lui I. Alecsandri, precum şi fotografia sa reprodusă în acest volum (o altă fotografie inedită a lui I Alecsandri se află în Arh. Cuza, vol.

Alecsandri, un prieten din tinereţe al lui Alexandru I. Cuza, căruia, la urcarea sa pe tronul Moldovei, îi adresase, din Paris, o scrisoare de călduroase urări şi de neştirbit devotament [1]).

In prima sa audienţă la Napoleon III, la 25 Februarie 1859 [2]), Vasile Alecsandri, în calitatea sa de ministru al afacerilor străine al Moldovei, exprimase dorinţa lui Cuza-Vodă de a fi reprezintat pe lângă Curtea Tuileriilor de către un agent oficios, şi ceruse agrementul pentru numirea fratelui său în acest post. Impăratul îşi dăduse agrementul [3]) şi, din acea zi, Ion Alecsandri funcţionă ca „Correspondant du Gouvernement de Moldavie à Paris et à Londres" [4]). Primul raport al noului agent, cu data de 26 Februarie, transmiteà mulţumirile sale domnitorului „pour la confiance que vous voulez bien m'accorder, en me nommant votre agent à Paris" [5]).

Dar postul trebuià confirmat şi legal. Cuza-Vodă cerù, în acest scop, guvernului său din Iaşi înfiinţarea unei agenţii oficioase în Paris, ceeace acesta se grăbì să admită. Domnitorul se adresă de asemeni şi lui Ion Ghica, şeful guvernului său din Bucureşti. „Nous ne devons rien négliger pour signaler à l'Europe", îi scrie el la 24 Decembrie următor, „les ressources virtuelles de notre pays et pour aider à l'extension de ses rapports avec elle. Dans ce double but, je crois que la création d'une agence roumaine à Paris, et ultérieurement aussi à Londres, serait une mesure d'une utilité incontestable. Cette agence, bien qu'officieuse, trouverait... un accueil au moins sympathique auprès des Cabinets de France et d'Angleterre et nous pourrions espérer de voir, un jour, son crédit prendre ce caractère d'officialité auquel nous ne saurions prétendre actuellement". Din punctu de vedere budgetar, domnitorul propune ca agenţia din Paris

---

II-ms. 4858, f. 198), mi-au fost comunicate de d. Henri G. Bogdan, consilier de legaţiune (nepot de fiică al poetului V. Alecsandri şi, deci, strănepot de frate al colonelului I. Alecsandri), căruia 'i aduc aci cele mai vii mulţumiri.

[1]) Anexa. I.

[2]) Toate datele sunt socotite după stilul nou (gregorian).

[3]) Anexa III.

[4]) Vasilie Alecsandri, *Extract din istoria misiilor mele politice*, în „Convorbiri Literare", anul XII, no. 2 din 1 Mai 1878, pag. 41, şi No. 5 din 1 August 1878, pag. 153; Alexandru D. Xenopol, *Domnia lui Cuza-Vodă*, Iaşi, „Dacia", 1903 (citat ulterior: Xenopol), vol. I, pag. 64 şi 156.

[5]) *Documente din domnia lui Cuza-Vodă*, pag. 283.

să figureze, cu începere dela 1 Ianuarie 1860, în locul celei din Viena, pe care Principatele au avut'o până la sfârşitul anului 1856, în persoana baronului Philippsborn. Agentul ar primì astfel o retribuţiune de 1500 galbeni de fiecare principat [1]).

Totuşi, crearea agenţiei nu fù votată de Adunări decât în vara anului 1860 iar Ion Alecsandri fù numit titularul ei la 31 Iulie [2]). El supuse principelui, la 24 Iulie, câte un proect de scrisoare de acreditare către Napoleon III şi Thouvenel, ministrul afacerilor străine, în cari se reaminteà făgăduiala împăratului de a încuviinţà funcţionarea unei agenţii oficioase române [3]). Se pare însă că aceste proecte de scrisori nu fură aprobate de domn, căci, la 3 August, Ion Alecsandri se adresează lui Victor Place, consulul Franţei în Iaşi, rugându-l să redacteze el scrisorile lui Cuza-Vodă către Napoleon şi Thouvenel, acreditarea ministrului de externe Mihail Jora nefiind considerată suficientă de domnitor. Cu acest prilej, noul agent cere lui Place să-l recomande şi dânsul bunăvoinţei ministrului afacerilor străine al Franţei [4]). Consulul francez îi trimite, la 14 August, scrisoarea principelui către Thouvenel, arătându'i că o scrisoare de acreditare către împărat n'ar fi oportună; totodată alătură scrisorile sale personale către Bertemy, şeful de cabinet al ministrului, şi Faugère, subdirectorul politic dela Quai d'Orsay [5]).

Impăratul şi ministrul său al afacerilor străine lipsind din Paris la sosirea lui Ion Alecsandri [6]), nu i se recunoaşte acestuia titlul de „Agent des Principautés-Unies à Paris et à Londres" decât la 7 Septembrie [7]), când îşi remite scrisorile de acreditare

1) Anexa XII.

2) Academia Română, ms. 864, Alexandru Papadopol-Calimah, *Amintiri şi Istorie*, 1888, f. 144, Citat ulterior: Papadopol-Calimah, Amintiri şi Istorie (ms. 864). Până la sosirea la post lui Ioan Alecsandri, locul său fu ţinut de fratele său Vasile, care tocmai părăsise ministerul afacerilor străine. G. Bogdan-Duică, *Vasile Alecsandri*, Academia Română, 1926, pag. 46. Vasile Alecsandri mai geră agenţia din Paris şi dela Mai 1861 la Mai 1862, pe când I. Alecsandri se aflà în ţară.

3) Anexa XXI.

4) N. Iorga, *Victor Place şi Unirea Principatelor*, în „Revista Istorică", Aprilie-Iunie 1923, pag. 58.

5) Anexele XXII şi XXIII.

6) Anexe XXV.

7) *Xenopol*, I, 156. Dreptul de a corespunde cifrat cu domnitorul i se acordă la 11 Septembrie 1860. Papadopol-Calimah, *Aminitiri şi Istorie* (Ms. 864), f. 257, 283.

lui Thouvenel. Ministrul îl primeşte cu următoarea declaraţie: „Je suis, Monsieur, très heureux de recevoir l'agent du prince Alexandre; mais je ne puis voir en vous qu'un agent offficieux, car si j'agissais autrement, je violerais la Convention à laquelle la France a participé". Diplomatul român răspunde: „La lettre du ministre des affaires étrangères de Moldavie a suffisamment défini ma position auprès du gouveernment de S. M. Mes instructions n'y ajoutent qu'une chose, c'est de rechercher avant tout la bienveillance de V. E. et la conservation de la sympathie de la France pour mon pays. Permettez-moi de les obtenir officieusement et ma mission n'aura plus à envier le titre d'officielle !" „Soyez persuadé", îl asigură Thouvenel, „que vous trouverez ici le meilleur accueil et que je serai personnellement toujours prêt à vous écouter lorsque vous aurez à me communiquer quelque chose de particulier. D'ailleurs votre pays a assez de rapports avec la France pour que la fondation d'une agence des Principautés-Unies à Paris soit devenue une institution utile. L'exemple tout récent de l'engagement de quelques officiers instructeurs le prouve". Ion Alecsandri încheiă: „Tel a été le sentiment du gouvernement de S. A., lorsqu'il a créé l'agence roumaine à Paris"[1]). Intr'o scrisoare din 14 Septembrie, reprezentantul ţării îşi exprimà satisfacţia, faţă de Victor Place, pentru această primire cordială [2]); iar consulul francez din Iaşi îl felicità pentru succesul ce repurtase obţinând recunoaşterea sa ca agent, oficios în formă, oficial în fond [3]). La 3 Octombrie în sfârşit, Tillos, consulul Franţei în Bucureşti, comunicà ministrului afacerilor străine al Moldovei că „le prince Couza ayant... assuré que son agent à Paris n'aurait qu'un caractère officieux,... le gouvernement de l'Empereur est disposé à entretenir avec M. Alecsandri les rapports que comportera sa position" [4]).

Caracterul oficios al reprezentantului nostru dispare curând. La 17 Februarie 1863, el este înştiinţat că Adunarea, cu toate observaţiunile pe cari guvernul s'a crezut dator a le face asupra respectului faţă de tratate, a votat fonduri pentru crearea de agenţii

---

[1]) *Ibid.* f. 164.

[2]) Anexa XXVI.

[3]) „Je veux vous féliciter de votre brillant début auprès de M. Thouvenel. Je suis d'autant moins suspect de flatterie, que je croyais à un échec". 18 Sept. 1860 (Anexa XXVII).

[4]) Anexa XXIX.

oficiale în capitalele europene [1]). Iar la 30 Septembrie următor, Ion Alecsandri cere guvernului său să nu-i mai deà titlul de agent oficios, întrucât, la Paris, acest ultim calificativ face parte acum din domeniul trecutului [2]).

Trecând acum la cercetarea activității politice a agenției noastre din Paris și a legăturilor diplomatice franco-române din acea epocă, pe baza materialului documentar ce'l avem la dispoziție [3], trebue să constatăm dela început că politica externă a României, în anii 1859—1866, erà condusă exclusiv de Cuza-Vodă și C. Negri. Agentul diplomatic la Paris nu puteà avea deci legături de serviciu confidențiale decât cu dânșii. — „Comme le Prince seul ne change pas dans les Principautés-Unies", scrià el domnitorului, la 30 August 1860, „il devient aussi le seul et véritable dépositaire de certaines choses qui, confiées successivement à trop de ministres, finiraient par être intempestivement divulguées. Si donc V. A. le permet, je lui communiquerai directement ces choses et je compterai sur sa bienveillante discrétion" [4]).

---

[1]) Șeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 17 Februarie 1863. Mss. I. Alecsandri, Seria II, vol. II, f. 28.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Șeful de cabinet al Domnitorului, 30 Sept. 1863. Arhiva Cuza, ms. cit., f. 290.

[3]) Academia Română : *Manuscrisele lui Ioan Alexandri* : 8 volume subțiri, constituind seria I, și 4 volume mari, constituind seria II ;

Arh. Cuza, încredințată de fostul prim-ministru D. A. Sturdaz d-lui prof. I. Bianu, și depusă de d-sa la Academia Română la 27 Ianuarie 1928. Ea este compusă din 16 volume : vol. I (ms. 4857), vol. II (ms. 4858), vol. III (ms. 4859), vol. IV (ms. 4860), vol. V (ms. 4861), vol. VI (ms. 4862), vol. VII (ms. 4863), vol. VIII (ms. 4864), vol. IX (ms. 4865), vol. X (ms. 4865), vol. XI (ms. 4866), vol. XII (ms. 4866 I), vol. XIII (ms. 4867), vol. XIV ms. 4867 I), vol. XV (ms 4868) și vol. XVI (ms. 4869).

Dosarele Ministerului Afacerilor Străine, cuprinzând corespondența politică cu Agenția din Paris, se află încă la Moscova.

O parte din arhiva aflată la Elena-Doamnă a fost publicată de fratele ei, fostul prim-ministru Theodor Rosetti, și utilizată de Alexandru D. Xenopol în *„Domnia lui Cuza Vodă"*.

Alte documente se află publicate în următoarele lucrări : N. Iorga, *Victor Place și Unirea Principatelor*, loc. cit. ; Paul Henry, *L'abdication du Prince Cuza*, Paris Alcan, 1930 ; Marcel Emmerit, *Victor Place et la politique française en Roumanie*, Buc., Marvan, 1931.

[4]) Anexa XXV.

C. Negri erà agent diplomatic la Constantinopole [1]), de fapt însă erà adevăratul ministru de externe permanent al României. Respinsese cele mai mari demnităţi, până şi tronul, spre a aduce patriei, dintr'un loc mai ferit de patimi, prinosul serviciilor sale nepreţuite, comoara sa sufletească, prevederea şi simţul său politic, calda şi dezinteresata sa dragoste de neam. Francezul Baligot de Beyne spunea despre el lui Ioan Alecsandri : „Négry, par l'estime et le respect qu'inspirent son passé, son caractère, a épargné au pays de graves embarras. En un mot, il a été la Providence du prince et de son gouvernement... On ne saura jamais assez chez vous quels trésors d'abnégation, de dévouement, de patriotisme, Négry dépense dans cette position diplomatique, semée de pièges, de roueries, de ruses, de mécomptes, d'imprudences, d'erreurs, qui vont si mal à la loyauté de son cœur et à l'expérience de son esprit" [2]). Iar marchizul de Lavalette, ambasador al Franţei la Constantinopole [3]), se exprimà astfel despre dânsul : „Je suis très content de Négry. Une bonne part lui revient dans le succès de l'Union ; son attitude, son langage ont toujours été très convenables, très dignes ; il a eu d'excellentes relations avec nous tous et avec la Porte. J'en suis très satisfait... Ce brave Négry ! J'ai vu des larmes dans ses yeux, quand je lui ai annoncé que la Porte accordait l'Union. Il a parfaitement mené les affaires du prince à Constantinople" [4]). Guvernul ţineà la curent pe agentul diplomatic din Paris cu activitatea desfăşurată de colegul său din Constantinopole şi, pe de altă parte, C. Negri şi Ioan Alecsandri, prieteni vechi, corespundeau direct între dânşii [5]).

Rapoartele politice regulate le trimeteà însă agentul din Paris, după cum am arătat mai sus, însuş domnitorului, al cărui reprezentant personal erà. Supraîncărcat de lucrări, Cuza-Vodă erà ajutat, pentru partea diplomatică, de un secretar particular.

---

[1]) După revocarea, de către Căimăcămia de trei, a lui Fotiade, ultimul Kapukehaia moldovenesc, C. Negri este numit agent al Moldovei pe lângă S. Poartă ; iar după revocarea, de către Cuza-Vodă, a lui Aristarki, ultimul Kapukehaia muntenesc, şi a încetării misiunei provizorii a lui Filipescu, tot C. Negri este numit, la 31 Oct. (12 Nov), 1859, agent interimar al Ţării Româneşti. *Xenopol*, I, pag. 131.

[2]) Anexa XXVII.

[3]) Dela 21 Mai 1860 până în August 1861.

[4]) Anexa XXXIX.

[5]) Anexa CCXXXV.

Dela urcarea sa pe tron până în Februarie 1860, locul acesta de secretar şi sfetnic intim l'a ţinut însuş consulul Franţei în Iaşi, marele filo-român Victor Place [1]), despre care Cuza-Vodă scrià lui Napoleon III: „Depuis plusieurs années, j'entretiens avec M. Place, consul de V. M. à Jassy, des relations amicales que le temps et les chagements de position n'ont fait que resserrer. En même temps que cet agent se montrait l'interprète fidèle des volontés de son gouvernement, il a prouvé pour la Roumanie un dévouement dont le pays lui tient compte. L'influence légitime et régulière qu'il s'est acquise ne pourrait que me rendre son concours très précieux, dans l'œuvre de réorganisation que je poursuis" [2]). Principele cereà chiar Impăratului mutarea consulului în Bucureşti, spre a'l puteà aveà mai la îndemână, în viitoarea sa capitală [3]). Colaborarea lui Cuza-Vodă cu Victor Place fù din cele mai strânse [4]). Domnitorul îl consultà asupra numirii miniştrilor săi [5]), îl însărcinà cu redactarea scrisorilor sale către suveranii şi bărbaţii de stat străini [6]), îi cereà să conlucreze la reorganizarea ţării [7]) şi-i dete chiar misiunea de a obţine, în Franţa, un împrumut pentru România, precum şi specialişti

---

[1]) *Xenopol*, II, pag. 310. V. Place a fost consul al Franţei în Iaşi între anii 1855—1863. Fotografia sa, reprodusă în acest volum, a fost dăruită de urmaşii săi Muzeului Militar din Bucureşti.

[2]) Anexa VI.

[3]) Idem. (Octombrie 1859). Cuza-Vodă revine asupra acestei cereri într'o scrisoare din 25 Martie 1861 către principele Napoleon: „Dans ma position difficile, un homme de bon conseil, que je connais depuis de longues années, qui a étudié à fond le pays et qui jouit, dans toutes les classes, d'une considération méritée ne pouvait m'être que très utile". Anexa XXXV.

[4]) Marcel Emmerit, *o. c.*, pag. 70.

[5]) In rapoartele sale din 17, 18 şi 24 Ianuarie 1859, Place raportà la Quai d'Orsay condiţiunile în care se efectuase alegerea lui Cuza. Comentând evenimentul, el sublinià folosul pentru Franţa de a avea, în noul domn, un vechiu şi statornic prieten al Franţei. Ca dovadă, el adăogà că principele l'ar fi rugat să'i desemneze pe Moldovenii socotiţi de el mai francofili, spre a compune din dânşii guvernul său. Dar consulul ar fi declarat că preferă să nu se pronunţe în această chesiune. D. A Sturdza, *Insemnătatea divanurilor ad-hoc din Iaşi şi Bucureşti în Istoria renaşterei României*, Analele Academiei Române, seria II, 33, 1910—1911, pag. 693 şi urm, şi *Acte şi documente relative la Istoria renascerei României* (1857-1859), Buc., 1890-1901 (citat ulterior: Acte şi doc.), vol. IX pag. 262; Emmerit, *o. c.*, pag. 74.

[6]) N. Iorga, *V. Place şi Unirea Principatelor*, pag. 53—65.

[7]) Place îi prezintă un memoriu asupra organizării Principatelor: „Idées

civili şi militari pentru întocmirea noului aşezământ administrativ al ţării şi alcătuirea armatei naţionale [1]). Mai târziu, însă, rolul jucat de Place pe lângă principe încetă. Erà într'adevăr greu pentru un suveran de a întrebuinţà ca secretar şi consilier pe reprezentantul unei puteri străine, oricât de binevoitoare ar fi fost. Afară de aceasta, se iviseră între domn şi consul oarecari neînţelegeri [2]), cari, ajunse la cunoştinţa tuturor, stârniseră zvonul că Place ar fi uneltit în vederea înlocuirei pe tronul românesc a lui Cuza, pe care'l socoteà rusofil, prin principele Napoleon [3]). Ioan Alecsandri nu voì însă să se plângă guvernului francez de noua atitudine a consulului faţă de domn, căci, spuneà el, „je ne puis oublier que Place a rendu de grands services à mon pays" [4]).

Cuza-Vodă recurse, în Februarie 1860, la serviciile unui alt francez, A. Baligot de Beyne, ziarist [5]), fost cancelar al ambasadei Franţei în Constantinopole, care-i fusese călduros recomandat, pentru serviciile aduse cauzei române încă din anul 1846, de C. Negri [6]) şi Vasilie Alecsandri [7]), şi căruia îi dete titlul de şef de

---

générales pour servir à la réorganisation des Principautés-Unies de Moldavie et de Valahie" (1859), aflat în Arh. Cuza, vol. XV (Ms. 4868), f. 2, şi publicat în *Acte şi doc.*, vol. IX. El a mai scris şi un studiu asupra chestiunei rurale, publicat de Ion Ionescu în a sa „Foaia de agricultură practică" (Anul II, No. 10, Iaşi, Octomvrie 1859, pag. 153—166), sub titlul: „Cuestiunea ţeranilor, sau mai bine Afranşisarea proprietăţii prin emanciparea ţeranilor". Marcel Emerit, *Les idées sociales de Victor Place*, în „Revue Historique du Sud-Est Européen", anul IV, no. 4—6 din Aprilie-Iunie 1927, pag. 108., *V. Place et la politique française en Roumanie*, pag. 152.

[1]) Anexele IX, X, XI; General Radu R. Rosetti, *Relations entre l'armée française et l'armeé roumaine*, în „Hommage à M. de Saint-Aulaire", Bucureşti, Socec, 1930, pag. 96; Emmerit, *V. Place et la politique française en Roumanie*, pag. 98-122.

[2]) *Xenopol*, l. c. *Acte şi doc.* IX, pp. 242,290,314 Emmerit *o. c.*, pp. 174-188.

[3]) Anexele LXXX, LXXXI, LXXXIX şi raportul Agentului diplomatic la Paris către Cabinetul princiar din 19 August 1863, în Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 251. Vezi şi Emmerit, *o. c.*, pag, 65 şi 188.

[4]) Anexa XC. La 28 Martie 1863, Ion Alecsandri anunţà că Place fusese transferat la Adrianopole şi înlocuit prin Tissot. Mss. I Alecsandri, seria II, vol. I, f. 350.

[5]) Colaborase la ziarul „La Presse" din Paris. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 229.

[6]) 14 Martie 1860.

[7]) Arh. Cuza, vol. I (ms. 4857), f. 52, şi *Xenopol*, vol. II, pag. 311. In

cabinet [1]). Baligot de Beyne transmiteà lui Ion Alecsandri instrucţiunile lui Cuza-Vodă şi erà ţinut la curent de agent, care-i erà şi prieten personal, de activitatea ce desfăşurà.

Activitatea aceasta erà din cele mai intense, ceeace silì pe reprezentantul nostru să ceară de mai multe ori să i se pună la dispoziţie personalul auxiliar necesar [2]). Deşi cererea nu pare a fi fost satisfăcută, Ioan Alecsandri izbutì totuşi să-şi îndeplinească misiunea singur, spre mulţumirea domnitorului său [3]), precum şi a guvernului pe lângă care erà acreditat. Ministrul afacerilor străine Drouyn de Lhuys scrià, în această privinţă, lui Cuza-Vodă: „Je n'ai qu'à être satisfait de l'attitude que M. Alecsandri a su prendre ici, dans l'accomplissement d'une mission qui exige de la prudence et du tact, et il me sera facile, je n'en doute pas, de continuer à lui témoigner la confiance et les égards qu'il me paraît mériter par sa discrétion, comme par son dévouement aux intérêts de V. A." [4]).

Voi examinà acum în ce constà misiunea primului agent diplomatic al României la Paris. Fratele său, V. Alecsandri, în calitatea sa de ministru al afacerilor străine, îi întinsese com-

---

timpul exilului sau la Paris, după revoluţia din 1848, V. Alecsandri a fost ajutat, în campania publicistică ce ducea, de Baligot de Beyne, cu care întreprinse apoi, în 1855, o călătorie în Crimeea. G. Bogdan-Duică, *o. c.*, pag. 27, 36.

[1]) Cuza-Vodă angajează efectiv pe Baligot de Beyne la Constantinopole, în Octomvrie 1860, în timpul şederii sale în Turcia (Baligot de Beyne către I. Alecsandri, 10 Octomvrie 1860. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 133. Prima scrisoare din Bucureşti a lui Baligot de Beyne către I. Alecsandri este din 31 Octomvrie 1860. Idem, f. 136), dar la început nu'l întrebuinţează decât pentru misiuni la Constantinopole şi Paris. Mai târziu numai, îl numì şeful cancelariei princiare. Baligot de Beyne rămase credincios domnitorului, până la moartea acestuia. Vorbind de el cu I. Alecsandri, Elena-Doamnă îi lăudà marele calităţi. „Elle ne cesse de parler de vous en des termes très flatteurs" scrià I. Alecsandri lui Baligot de Beyne, la 31 Oct. 1863, „vous êtes, aux yeux de S. A., un ami inappréciable pour le prince". Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 306. Baligot de Beyne murì la Paris în anul 1892.

[2]) I. Alecsandri propune ca ataşaţi pe lângă agenţie pe: Apostol D. Mănescu, nepot de fiică al lui Apostol Arsaki, pe Grădişteanu şi pe G. Steriade. I. Alecsandri către Baligot de Beyne, 8 Sept., 8 Oct. şi 8 Nov 1862, 12 Feb. şi 16 Iunie 1863. Arh. Cuza, ms. cit., f. 56, 76, 107, 162 şi Anexa CXV.

[3]) „Le Prince-Régnant me charge de vous donner l'assurance de toute sa confiance en vous et de sa satisfaction pour vos excellents services". Baligot de Beyne către I. Alecsandri, 11 Nov. 1863. Anexa CXLIII.

[4]) Anexa CLXXX.

petenţa peste „toate chestiunile de interes politic sau comercial" [1]), şi de ordin administrativ. Dar acest precursor al corpului nostru diplomatic mai aveà în sarcina sa şi o întreagă operă de propagandă, de lămurire a opiniei publice franceze asupra principatelor dunărene, aşa de puţin şi greşit cunoscute pe atunci, acţiune care, după însăşi cuvintele lui Cuza-Vodă, „doit avoir pour effet de nous relever aux yeux de l'Europe" [2]). Lucrul nu erà uşor, când ne gândim că, pe vremea aceea, însăşi denumirea ţării-„Principatele-Unite" — erà contestată de cele mai multe cancelarii [3]), că eram într'atâta consideraţi drept parte integrantă a imperiului otoman încât puterile găsiau de cuviinţă a înfiinţà consulate în ţară, fără a solicità încuviinţarea guvernului şi numai pe temeiul unui berat turcesc [4]), şi că paspoartele supuşilor români erau vizate la ambasadele otomane [5]). In asemenea condiţiuni, se înţelege că guvernul francez nici nu puteà dà, la început, prea multă importanţă diplomatului român, spre a nu stârnì protestările ambasadorului Turciei. Acesta pare chiar foarte mirat de a întâlnì pe agentul nostru diplomatic la o serată dela Quai d'Orsay. „Mehmed-Djémil Pacha avait, en me parlant, un peu l'air d'avaler Sainte Sophie", mărturiseşte Ioan Alecsandri, „ma figure et mes antécédents ne doivent pas lui revenir beaucoup" [6]). Câtă îndemânare, cât tact, câtă răb-

---

[1]) Anexa III.

[2]) Anexa XII.

[3]) Internunţiul austriac declară lui Bordeanu, gerantul agenţiei noastre diplomatice din Constantinopole, că nu recunoaşte această denumire. Raportul acestuia din urmă către domnitor, din 13 Mai 1863, în Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859), f. 45.

[4]) Guvernul român nu admite înfiinţarea consulatelor olandeze din Giurgiu şi Botoşani, aprobate numai de Poartă (mss. I. Alecsandri, seria I, vol. IV, f. 116). El cere tuturor puterilor să solicite numai de la el agrementul pentru agenţii lor numiţi în principate. Primul stat care se raliază acestui punct de vedere este Sardinia (*Xenopol*, I, pag. 156), după cum tot Italia ne-a trimes, în 1880, prima legaţiune (R.V. Bossy, *o. c.*, pag. 93), inaugurând astfel recunoaşterea autonomiei şi apoi a independenţii noastre.

[5]) I. Alecsandri obţinù dela guvernul francez ca paspoartele supuşilor români să fie vizate de dânsul la agenţie. Anexele XXV, XXVII, precum şi scrisorile lui I. Alecsandri către C. Negri, din 31 August, 14 şi 28 Septembrie 1860, în Ac. Rom., Hârtiile Negri (ms. 4644). Vezi şi Papadopol-Calimah, *Amintiri şi Istorie* (ms. 864), f. 166.

[6]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858, f. 310.

dare i-au trebuit modestului reprezentant al Principatelor vasale spre a ajunge a'şi creà o situaţiune faţă de guvernul imperial şi de corpul diplomatic. Este deci firească mulţumireà lui sufletească când, în ultimul an al misiunei sale, puteà spune celui pe care'l reprezintă: „L'agence a, j'ose le dire, acquis désormais une importance appréciable; en dehors des services qu'elle rend chaque jour à l'Etat, elle voit grandir chaque jour aussi la considération qu'on lui accorde ici et que j'attribue essentiellement à la dignité dont V. A. est investie et à la bienveillance du gouvernement impérial à mon égard. Au point de vue pratique, et malgré le caractère exceptionnel de ma position, je suis à même de constater sans cesse les résultats heureux de la mission que V. A. a daigné me confier" [1]). Acest rezultat frumos a fost obţinut de Ioan Alecsandri prin legăturile strânse ce izbutise să dobândească în toate straturile societăţii franceze şi, mai ales, în cercurile Curţii, ale bărbaţilor politici şi ale presei. Voi cità numai câteva nume mai caracteristice dintre persoanele cu cari diplomatul român venià mai des în contact, în interesul misiunei ce avea de îndeplinit.

Principele Napoleon [2]) cunoscuse pe Ioan Alecsandri încă înainte de unire [3]). Reputaţia principelui de ocrotitor al naţionalităţilor asuprite apropiă de dânsul pe Românii aflători la Paris [4]), cari se gândiră în mai multe rânduri să-i ofere coroana

---

[1]) Raportul Agentului diplomatic la Paris către Domnitor, 17 Februarie 1865. Arh. Cuza, ms. cit., f. 511.

[2]) Născut în Trieste la 9 Septembrie 1822. Fiu al regelui Jeronim-Napoleon al Vestfaliei şi al reginei Ecaterina, născută principesă de Würtemberg. Văr primar cu Napoleon III. Căsătorit cu principesa Clotilda Savoia, fiica rege Viictor-Emanuel II al Italiei. Mort în Roma, la 18 Martie 1891.

[3]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 7.

[4]) Vezi memoriul ce-i prezintă o delegaţiune românească în mai 1854, publicat de d-ra Wieslawa Knapowska în „Revue Historique du Sud-Est européen", anul V, No. 10—12 din Oct.-Dec. 1928, pag. 355, sub titlul: *Note présentée par des Roumains au prince Napoléon au mois de Mai 1854 et communiquée au général Wysocki*. La 17 Dec. 1858, Cavour scrià lui Nigra: „Le Prince Napoléon connaît intimement M. (Démètre) Bratiano". Al. Marcu, *Conspiratori şi Conspiraţii în epoca renaşterii politice a României*, Aşezământul Cultural Ion C. Brătianu, XIII, Buc., Cartea Românească, 1930, pag. 136—137. Principele Napoleon cunoşteà bine şi pe I. C. Brătianu pe care-l văzù des nu numai în Franţa, ci şi în Italia, *Ibid.* pag. 229.

română [1]), spre a creà o dinastie străină, sub egida familiei imperiale franceze. Gândul acesta, după cum vom arătà mai la vale, nu fù părăsit nici sub domnia lui Cuza-Vodă [2]). Legăturile lui Ioan Alecsandri cu principele Napoleon îl indrituesc ca, la 16 Februarie 1859, câteva zile după îndoita alegere a lui Alexandru Ioan I, să-i prezinte un memoriu spre a-i lămurì neputința de a se revenì asupra faptului împlinit și necesitatea consfințirei acestui fapt [3]). Vasile Alecsandri, care cunoșteà bine pe principele Napoleon [4]), îi recomandă și el călduros pe fratele său; iar Baligot de Beyne îl introduse pe lângă fostul său coleg dela „Presse", Hubaine, ajuns secretarul principelui [5]). De altminteri, vărul împăratului devenise protectorul firesc al Românilor cari se îndreptau către dânsul în momentele critice [6]). Grație lui Hubaine, Ioan Alecsandri fù primit în audiență de principele Napoleon, la 12 August 1862, spre a-i înmânà o scrisoare de felicitare a domnitorului, cu prilejul nașterii principelui Victor-Napoleon. Principele Napoleon autoriză pe agentul diplomatic să i se adreseze ori de câte ori ar aveà nevoe de sprijinul său [7]). Intâlnindu-l apoi uneori la Alexandre Bixio [8]), sau invitându-l la prânz, în reședința sa de la Palais-Royal [9]), principele aveà prilejul de a se informà asupra stărilor din România, chestiunea concesiunei drumurilor noastre de fer interesându-l în deosebi [10]).

---

[1]) R. V. Bossy, *Candidați străini la tronurile române în secolele XVIII și XIX*, Conv. Lit., anul LVII, Dec. 1925, pag. 838-843

[2]) Anexele LXXX, LXXXI, LXXXIX, XC ; *Xenopol*, I, pag. 278; Emmerit, *o. c.* pg. 65,188

[3]) Anexa II.

[4]) Il mai văzuse, când cu prima sa misiune la Paris, în 1859, și prânzise cu dânsul la Alexandre Bixio. V. Alecsandri, *l. c.* Vezi și scrisoarea lui Baligot de Beyne către I. Alecsandri din 1 Aug. 1862, în care-l sfătuește să ceară lui V. Alecsandri să-l prezinte din nou princepelui Napoleon. Ms. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 229.

[5]) Mss. I. Alecsandri, *l. c.*

[6]) De pildă, în chesiunea armelor dăruite de Napoleon III. Anexele XV, XVI. De asemeni, atunci când Cuza-Vodă i se plânge, la 25 Martie 1861, de răceala guvernului imperial față de dânsul (Anexa XXXV). Principele Napoleon remite răspunsul său lui I. Alecsandri, care-l trimete domnitorului prin C. Negri. 25 Aprilie 1862. Arh. Cuza, vol. I (Ms. 4857), f. 323.

[7]) Anexele LI, LII, LIII, LIV, și LV.

[8]) Ca, de pildă, la 23 Februarie 1865.

[9]) 25 Martie 1865.

[10]) Anexa CCXXVII.

Ducele de Morny [1]) a fost şi el unul din puternicii zilei pe lângă cari agentul diplomatic român căutà sprijin pentru ţara sa. Prezintat de generalul Türr, despre care vom vorbì mai pe larg în paginele ce urmează, Ioan Alecsandri reuşeşte să deştepte în preşedintele corpului legislativ francez oarecare interes pentru neamul românesc şi i se plânge de consulul imperial francez în Bucureşti, Tillos, care se arată ostil lui Cuza-Vodă [2]). Pe această cale împăratul şi guvernul francez erau în măsură să afle gândurile intime ale domnului României. Ducele de Morny fiind o personalitate cu mare suprafaţă în lumea financiară, domnitorul solicità concursul său pentru obţinerea împrumutului [3]). De altfel, ca şi principele Napoleon, ducele de Morny se interesà de concesiunea căilor noastre ferate, despre cari se întreţineà des cu Ioan Alecsandri [4]).

Miniştrii afacerilor străine cu cari primul nostru reprezentant în Franţa a avut de tratat au fost *Thouvenel* şi *Drouyn de Lhuys*. Primul, ca fost anbasador la Constantinopole în timpul divanurilor ad-hoc [5]), cunoşteà adânc chestiunile româneşti şi primì cu multă bunăvoinţă, deşì, cum văzurăm, fără a-i acordà calitate oficială, pe agentul român, care-i erà recomandat de domnitor [6]), de Place [7]) şi de Vasile Alecsandri [8]). Mulţumită acţiunei lui Ioan Alecsandri, pe care-l vedea foarte des [9]), Thouvenel ne stătù în totdeauna în ajutor în toate chestiunile cari ne priveau [10]). Şi urmaşul său la Quai d'Orsay, Drouyn de Lhuys,

[1]) Fiu natural al Reginei Hortene a Olandei, născută Beauharnais, şi al contelui de Flahaut. Frate vitreg al lui Napoleon III. Fù creat conte, apoi duce. Erà preşedintele Corpului legislativ al Franţei.

[2]) Anexa CXXXIII Despre Tillos, Baligot de Beyne scrià lui I. Alecsandri, la 10 Aprilie 1861: ,,Notre agent et consul général a été élevé en Allemagne; sa carrière diplomatique s'est bornée à deux postes: Francfort et Berne, Berne et Francfort... Il est empreint de cette atmosphère lourde et compassée qui pèse sur les esprits germaniques et helvétiques. Pourtant, sous saru de enveloppe quasi militaire, c'est une intelligence fine et qui se révèle dans l'intimité". (Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. IV, f. 149).

[3]) Anexa X.

[4]) Anexele CCXVI şi CCXVII.

[5]) L. Thouvenel, *Trois années de la question d'Orient* (1856—1859), d'après les papiers inedits de M. Thouvenel, Paris, Calmann-Lévy, 1897.

[6]) Anexa XXIII.

[7]) Anexa XXII.

[8]) Vasile Alecsandri, *l. c.*

[9]) Anexele XLIX, L.

[10]) Anexele XXXVII, XXXIX, XLII.

se arătă cât se poate de prietenos faţă de agentul român, atât în prima lor întrevedere [1]), cât şi în convorbirile lor ulterioare, atât de numeroase, în cari Ioan Alecsandri îşi dădeà toată osteneala spre a-l convinge de netemeinicia reputaţiunei de rusofil ce se făcuse domnitorului [2]). Graţie stimei ce ştiuse a inspirà lui Drouyn de Lhuys (dovedită prin scrisoarea suspomenită a ministrului către Cuza-Vodă, din 10 Martie 1864 [3]), Ioan Alecsandri izbutì a-i prezintà pe bărbaţii politici români mai de seamă, în trecere prin Paris, printre cari generalul Ion Em. Florescu, fost ministru de răsboi [4]). De altfel legăturile dintre ministru şi agent erau înlesnite şi de prietenia acestuia cu directorul şi subdirectorul politic, Faugère şi baronul d'Avril — însurat cu sora lui Alexandru Odobescu — precum şi cu şeful de cabinet, baronul d'André [5]).

Raporturile lui Ioan Alecsandri cu colegii săi din corpul diplomatic, foarte gingaşe din pricina situaţiunei lui neprecise, ajunseră a fi din cele mai cordiale. Cavalerul Nigra, reprezentantul regelui Victor-Emanuel II, pare a fi fost protectorul începuturilor diplomatului moldovean. Insufleţit de cele mai frăţeşti simţiminte faţă de poporul-frate şi dorind a contribuì pe orice cale la mărirea prestigiului său, Nigra trată cu Ioan Alecsandri decorarea lui Cuza-Vodă şi a lui Vasile Alecsandri cu ordinul Sf. Mauriciu şi Lazăr [6]), amănunt ce are însemnătatea sa dacă ne gândim că, până atunci, nici un Român nu primise încă distincţiuni onorifice din partea vreunui suveran din apus.

Voi încercà să analizez pe rând diferitele probleme politice mai de seamă, cari au format obiectul de căpetenie al misiunei primului nostru agent diplomatic la Paris, şi anume: unirea, transitul armelor pentru Unguri şi Sârbi, chestiunea ungară,

---

[1]) Drouyn de Lhuys ià măsuri pentru încetarea campaniei de presă a ziarelor ostile lui Cuza-Vodă. 14 Noemvrie 1862. Anexa LXI.

[2]) Anexele LXXVII, LXXXI, LXXXIII, LXXXV, LXXXVI, LXXXVIII, LXXXIX, XCIX, CVIIII CXI, CLXXVIII, CCXXIX şi CCXXXII.

[3]) Anexa CLXXX.

[4]) Anexa CCX.

[5]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 22 Septembrie (Arh. Cuza, vol. II. Ms. 4858, f. 64) şi către Domnitor, 27 Octomvrie 1862 (Anexa LX).

[6]) „Le roi, m'a dit M. Nigra, ne dût-il conférer qu'une seule décoration, après celle du prince Alexandre, cest mon ami Basile qui l'aurait, car S. M. ne l'a pas oublié". Anexa XXVIII.

chestiunea polonă, secularizarea averilor mânăstireşti, capitulaţiile, lovitura de stat, organizarea ţării, măsuri pentru apărarea prestigiului ţării, opera de propagandă în Franţa şi situaţia lui Cuza-Vodă faţă de guvernul francez.

CAP. II.

UNIREA

In acţiunea diplomatică dusă de Cuza-Vodă spre a obţine dela puterile garante încuviinţarea de a proclamà unirea, se pot distinge două faze: prima în care tindeà să dobândească recunoaşterea alegerii sale îndoite, a doua în care ţelul îi erà contopirea organelor şi instituţiunilor ambelor principate

*

Napoleon III, fiind iniţiatorul principiului naţionalităţilor, ocrotise întotdeauna şi interesele neamului românesc. Cuza-Vodă simţise deci că unirea principatelor, prima grijă ce i-o impuneà urcarea sa pe tron, depindeà nu atât de directivele politicei franceze, cât de voinţa personală a împăratului, căreia s'a datorit pe urmă aducerea ei la îndeplinire [1]). După alegerea sa ca domn al Moldovei, îi notificase evenimentul printr'o scrisoare din 26 Ianuarie (stil nou), în care îi spuneà: ,,Qu'il me soit... permis, Sire, de croire que mon attachement pour la France, où j'ai passé une grande partie de ma jeunesse, n'a pas été entièrement étranger au choix de mes compatriotes" [2]); iar după proclamarea sa ca domn al Ţării-Româneşti, aduceà aceasta la cunoştinţa împăratului şi a contelui Walewski, ministru al afacerilor străine al Franţei, prin scrisori, datate din 5 Februarie [3]), pe cari Vasile Alecsandri, ,,ministrul trebilor străine al Moldovei", urmà să le predeà destinatarilor [4]). Ca răspuns Walewski însărcină pe

---

[1]) ,,Unirea Principatelor nu e deci opera Franţei,.. ci opera personală a împăratului...." N. Iorga, *Partea lui Napoleon III în Unirea Principatelor*, Bucureşti, Liga Culturală, 1915, pag. 15.

[2]) *Acte şi doc.*, vol. IX, pag. 250.

[3]) Id., VIII, pag. 604, şi IX, pag. 260; *Din scrierile şi cuvântările lui Ion C. Brătianu*, Bucureşti, Independenţa, 1921, pag. 213.

[4]) D. A. Sturdza, *Insemnătatea divanurilor ad-hoc*, pag. 764, şi *Insemnă-*

Place să remită noului principe o scrisoare prin care-l felicită în numele său şi al suveranului său [1]). Vasile Alecsandri mai aveà şi misiunea de a rugà pe Napoleon III să sprijine cererea domnitorului, adresată puterilor garante la 6 Februarie, pentru recunoaşterea oficială a îndoitei sale alegeri [2]) şi să-i sondeze intenţiunile în privinţa unirei definitive [3]).

Atmosfera cancelariilor nu erà, în genere, prielnică României. Poarta vedeà în actul dela 24 Ianuarie/5 Februarie un prim pas spre neatârnarea României, Austria un prim pas spre desrobirea neamului românesc cuprins în hotarele ei. Rusia erà şi ea ostilă, temându-se de înfiinţarea unui stat puternic care s'o despartă de populaţiunile creştine din Turcia; nu îndrăzneà însă să-şi manifeste simţimintele prea deschis, spre a nu se ajunge la o nouă consultare a naţiunei române, care să confirme şi mai mult dorinţele înfăţişate de divanurile ad-hoc. Anglia erà fireşte de partea imperiului otoman, a cărui existenţă folosià intereselor sale răsăritene. Prusia şovăià [4]). Sardinia erà, din motive de similitudine istorică, favorabilă României, dar glasul ei atunci nu aveà mult răsunet. Singura nădejde rămâneà, prin urmare, Napoleon III, care, în mesajul său din 7 Februarie, rostise vestita frază: „L'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir" [5]).

Inainte chiar de sosirea lui Vasile Alecsandri, fratele său Ioan, după cum am arătat mai sus, prezintase, la 16 Februarie,

---

tatea europeană a realizării definitive a dorinţelor rostite de divanurile ad-hoc, Ac. Rom., 1912, pag. 109.

[1]) 10 Februarie 1859. *Acte şi doc.*, IX, pag. 283, şi D. A Sturdza, *Insemnătatea divanurilor ad-hoc*, pag. 813.

[2]) D. A. Sturdza, *Insemnătatea europeană a realizării definitive a dorinţelor rostite de divanurile ad-hoc*, loc. cit.

[3]) Papadopol-Calimah, ms. cit., f. 144.

[4]) Emile Ollivier, *L'Empire libéral*, vol. III: Napoleon III, Paris, Garnier, 1898, pag. 425 şi urm.

[5]) *La France, le prince Couza et la liberté en Orient*, Paris, Renou et Mauld., 1864, pag. 22; *Acte şi doc.*, VIII, pag. 688; *Xenopol*, I, pag. 68. Fraza aceasta deslănţuise entuziasm în ţară. Place raportà lui Walewski, la 9 Februarie: „Dans aucun pays le nom de Sa Majesté n'aura reçu plus de bénédictions. Et si un peuple, malheureux pendant tant de siècles, parvient enfin à renaître, c'est à l'empereur surtout qu'en Roumanie on en attribuera le résultat". (*Acte şi doc.*, IX, pag. 277). In acelaş timp, colonia română din Paris sărbătorià presa franceză printr'un banchet, spre a mulţumì în mod public Franţei pentru cuvintele rostite de împărat (*Id.*, VIII, pp. 752—755).

un memoriu principelui Napoleon, cerându'i să sprijine, pe lângă împărat, recunoaşterea alegerilor făcute în persoana colonelului Cuza. „La conférence voudra-t-elle anéantir une élection faite dans ces conditions?", spuneà el. „Elle en a la puissance et elle peut ordonner qu'il soit procédé à une nouvelle élection en Valachie. Cependant,... il ne faut pas s'attendre à un résultat différent: les représentants valaques couronneront Alexandre-Jean I-er. Fera-t-on élire une nouvelle Assemblée?... Ce résultat n'en sera que plus identique" [1]). In „Extract din istoria misiilor mele politice" [2]), Vasile Alecsandri ne-a lăsat povestirea întrevederilor sale la Paris. Prima a fost, la 24 Februarie, cu contele Walewski, care, primind scrisoarea autografă a domnului român, confirmă că atitudinea Franţei depinde de voinţa imperială. După unele informaţii ce le cere despre personalitatea fostului elev al şcolilor franceze ajuns stăpânitorul principatelor dunărene, nu-i ascunde dificultăţile situaţiunei internaţionale: Turcia şi Austria, vrăjmaşe făţişe ale acestei „uniuni deghizate"; Rusia şi Anglia, ostile; Prusia nepăsătoare. Totuşi îi obţine pentru a doua zi, prin ducele de Bassano, o audienţă la împărat.

Napoleon III erà informat despre caracterul noului domnitor român şi despre rostul alegerii lui. In rapoartele sale din 17, 18 şi 19 Ianuarie către Walewski şi în cel din 25 Ianuarie către Thouvenel, consulul francez din Iaşi îşi exprimase tot entuziasmul faţă de acest „triomphe le plus éclatant de la politique française" [3]). „L'élection du Colonel Couza" scrià Cavour principelui Napoleon, la 7 Februarie, „est un immense évènement, c'est le triomphe de la politique de la France et de la Sardaigne en Orient" [4]). Deaceea, după cetirea scrisorii principelui, împăratul îşi manifestă îndată „marea sa simpatie pentru naţiunea română şi pentru principele Cuza" şi felicită pe ministrul moldovan pentru „tactul politic" dovedit de Români cu prilejul „actului patriotic" al îndoitei alegeri, pe care Franţa îl va sprijinì. Pus la curent asupra începutului de organizare al armatei române, Napoleon III promite ofiţeri instructori, două baterii

---

[1]) Anexa II; *Xenopol*, I, pag. 69.

[2]) Conv. Lit., anul XI, No. 12 din 11 Martie 1878, pag. 429, şi anul XII, No. 2 din 1 Mai 1878, pag. 41.

[3]) Sturdza, *Insemnătatea divanurilor ad-hoc*, pag. 694-700; Thouvenel, *o. c.*, pag. 333—334.

[4]) Al. Marcu, *o. c.*, pag. 155.

de artilerie şi zece mii de puşti [1]). Vasile Alecsandri îi arată, pe hartă, toate ţinuturile locuite de Români şi, în vederea reînchegărei vechii Dacii, suggerează proclamarea unirei desăvârşite a Moldovei cu Muntenia. Impăratul nu-l urmează însă pe acest tărâm. Dacă este decis a sprijinì alegerea lui Cuza, care este folosirea unei „stipulaţiuni nesigure", nu ne-ar puteà însă urmà dacă am face un pas imprudent. „Tout acte nouveau de notre part, qui serait en dehors des clauses stipulées par la Convention", raportează V. Alecsandri domnitorului la 25 Februarie, „nous serait fatal et compromettrait gravement nos intérêts, car on ne pourrait plus nous défendre". Numai ordinei din ţară, unanimităţii patriotice, datorim sforţarea Franţei de a „éluder ce que le fait de la double élection présente d'irrégulier aux yeux de nos antagonistes". Sfatul împăratului, „care trebue să fie pentru noi un oracol", sună astfel: „la nation roumaine, après avoir fait un pas aussi gigantesque en avant, devrait s'en tenir là et constituer ses forces militaires et financières pour se trouver prête à profiter des évènements". „Préparez-vous", închee Napoleon III, „non pas à forcer les évènements, mais à profiter de leur cours!" [2]) Bunăvoinţa guvernului imperial erà deci asigurată României. Walewski făgădui trimisului român concursul ducelui de Malakoff, ambasadorul Franţei la Londra, întru înlesnirea misiunei sale pe lângă cabinetul din St. James [3]); iar Napoleon III îl mai primeşte de două ori în audienţă. Faţă de diversitatea de interese a puterilor, împăratul crede că poziţiunea principatelor este asigurată: Rusia le va apărà în potriva Turciei, Anglia şi Austria înpotriva Rusiei, iar Franţa înpotriva tuturor. Aceleaşi simţiminte le întâlneşte ministrul de externe al Moldovei la orice uşă bate: la principele Napoleon, la Lamartine, la Thouvenel [4]). Acesta din urmă socoteşte,, que la Moldavie et la Valachie seront un embarras pour tout le monde, jusqu'au jour où l'on se décidera à les organiser sur la base sérieuse de l'union avec un prince étranger [5]). Toţi însă îi sfătuesc pru-

---

[1]) Papadopol-Calimah, ms. cit., f. 15.

[2]) Anexa III; V. Alecsandri, *loc. cit.*, *Xenopol*, I, pag. 63—64.

[3]) V. Alecsandri, *l. c.*

[4]) V. Alecsandri, *o. c.*, Conv. Lit., anul XII, No. 5 din 1 August 1878, pag. 153.

[5]) Thouvenel către Amédée Outrey, prim-dragoman al ambasadei Franţei la Constantinopole, 18 Februarie 1859 (Thouvenel, *o. c.*, pag. 337).

denţa, mai ales Walewski, care şi scrie în acest sens lui Place [1]). De aceea Cuza-Vodă nu dă urmare propunerei lui Anastase Panu şi Grigore Sturdza de a trece în Muntenia, cu guvernul şi armata, şi de a proclamà în Bucureşti unirea definitivă [2]).

Napoleon III, apreciând modul corect în care Cuza-Vodă urmà directivele sale, dete guvernului imperial ordinul de a susţine îndoita alegere a domnului român. Ambasada din Constantinopole primeşte instrucţiuni precise în această privinţă şi însărcinatul cu afaceri, contele de Lallemand, roagă pe Negri şi Filipescu, agenţi ai Moldovei şi Munteniei, să rămână la posturile lor, spre a puteà colaborà cu dânşii în scopul ce, de acum înainte, le erà comun [3]).

In momentul începerei acestei lupte diplomatice, iată poziţiunea adoptată de diferitele puteri: Franţa avusese dintru început de partea ei Sardinia [4]), întotdeauna favorabilă naţionalităţilor, şi câştigase acum şi Prusia, ce în propriul ei interes susţineà unificările etnice. Deasemenea i se alăturase Rusia care, faţă de ceeace i se părea acum de neînlăturat, erà mulţumită de a găsì un prilej pentru mărirea prestigiului şi popularităţii ei în Principate, în dauna Turciei şi a Austriei. Rămâneau protivnice Turcia şi Austria, pentru motivele arătate mai sus, şi Anglia. Dar această din urmă putere se apropià şi ea, încetul cu încetul, de Franţa, interesele ei în Asia fiind similare cu ale cabinetului din Paris [5]).

Graţie dibăciei diplomaţiei franceze, se câştigau pe rând puterile nefavorabile unirei astfel încât, la conferinţa din Paris dela 7 Aprilie, numai Musurus şi Hübner se opuseră recunoaşterei alegerii lui Cuza, care fù hotărâtă de celelalte cinci puteri prin protocolul dela 14 Aprilie. Ba, de teama unei alianţe a Românilor cu iredentiştii italieni, chiar Austria se resemnă în faţa

---

[1]) La 26 Februarie 1859. *Acte şi doc.*, IX, pag. 292.

[2]) *Xenopol*, I, pag. 75.

[3]) Rapoartele lui C. Negri către Cuza-Vodă din 22 Martie, 20 Aprilie, 4 şi 22 Iunie 1859, în Arh. Cuza, vol I. (Ms. 4857), f. 6, 14, 17 şi 23.

[4]) Vezi scrisorile lui Cavour către principele Napoleon. Marcu, *o. c.*, pag. 155—157 şi. urm.

[5]) Franţa şi Anglia erau solidare în chestiunea aplicării tratatului cu China dela Tien-Tsin (1858), la care guvernul din Londra, slăbit prin răscoala Cipailor din India, ţineà mult spre a-şi consolidà situaţia în Asia. *Xenopol* I, pag. 64—65.

„faptului împlinit” [1]), pe care, după înfrângerea ei de către Franța, îl consfinți, împreună cu Poarta, la 6 Septembrie. Ce este drept alegerea unui singur domn pentru ambele principate nu erà admisă decât pe timpul vieții lui Cuza și, spre a se sublinià acest caracter, învestitura Sultanului urmà a fi acordată prin două firmane deosebite [2]). Este neîndoios însă că izbânda diplomatică erà de partea lui Napoleon III. Cât despre formalitatea „dublei învestituri”, guvernul din Paris sfătuià pe Cuza-Vodă să o grăbească, prezintându-se Sultanului cât mai neîntârziat. In acest sens stăruià și contele de Lallemand pe lângă C. Negri [3]).

Incurajat de simțimintele ce-i manifestà Franța, domnitorul sondă din nou terenul în vederea unirei definitive. „L'union de la Moldavie et de la Valachie continuera à être le but de mes efforts”, scrià el împăratului, „mais bien entendu que tous les actes de mon gouvernement resteront renfermés dans les limites de la Convention et que l'Union que je désire atteindre devra résulter de mesures progressives, longuement étudiées et amenant sans secousses la fusion des deux Principautés” [4]). Dar Napoleon III nu se puteà despărțì, în acea clipă, de celelalte puteri garante și răspunsul său [5]), ca și al lor, arătà că numai experiența îi va dictà mai târziu o opinie în această chestiune [6]). Thouvenel spune chiar lui Victor Place, aflat în Paris, că nu trebue ridicată chestiunea unirei, împrejurările nefiind prielnice: „si, au commencement de son règne, le prince avait proclamé l'union, nous aurions été obligés de l'abandonner et c'est la Russie qui se serait chargée de l'exécution”. Raportând această conversație lui Cuza, la 2 Februarie 1860, consulul Franței în Iași stărue asupra faptului că ministrul afacerilor străine i-a vorbit din ordinul lui Napoleon III, fiind „l'interprète fidèle, et le seul, de la politique extérieure de l'Empereur”. Sfatul guvernului francez este

---

[1]) N. Iorga, *Histoire des Roumains et de leur civilisation*, Paris, Paulin, 1920, pag. 263.

[2]) *Xenopol*, I, pag. 73; Sturdza, *Insemnătatea europeană a realizării definitive a dorințelor rostite de divanurile ad-hoc*, pag. 119.

[3]) C. Negri către Cuza-Vodă, 23 Mai (*Xenopol*, II, pag. 273) și 22 Iunie 1859 (Arh Cuza, ms. cit., f. 17); Emmerit, *o. c.* pag. 135.

[4]) Anexa V.

[5]) *Recueil des traités de France*, publiés, sous les auspices de M. Drouyn de Lhuys, par M. de Leclercq, Paris, 1864.

[6]) Jean G. Mano, *L'union des Principautés Roumaines*, Paris, Rousseau, 1900, pag. 157.

de a se ţine seama cât mai mult de susceptibilităţile Turciei. „La Porte est une vieille femme à laquelle on a beaucoup fait la cour autrefois et qui a encore de vieux restes et des prétentions; elle est donc très sensible aux moindres politesses et le prince en obtiendra tout ce qu'il voudra avec des égards, sans pour cela avoir rien à sacrifier de la dignité de son pays [1]).

Prima atenţiune pe care Alexandru Ioan I puteà s'o aibă faţă de sultan erà vizita sa la Constantinopole, negociată tot de diplomaţia franceză. Marchizul de Lavalette, ambasador al Franţei pe lângă Poartă, rugà pe Negri să atragă atenţiunea principelui „que, dans tous les cas, il fallait que V. A. se gardât bien de refuser l'accueil et l'hospitalité de S. M. le Sultan, parcequ'en les acceptant V. A. se trouverait mise sur le même pied que le prince Napoléon, le grand-duc Constantin et le duc de Brabant et recevrait ainsi des honneurs que n'avaient point reçu ses prédécesseurs et dont il est toujours bon d'établir des précédents" [2]). Iar lui Baligot de Beyne, ambasadorul îi spuneà: „le Prince sera reçu avec tous les honneurs et les égards dus à son rang... que le Prince se présente ici sans orgueil et sans humilité et tout ira bien" şi îl asigurà că „chestiunea fezului" [3]) nu va fi ridicată. Reprezentantul Franţei erà direct interesat ca demnitatea principelui să nu fie jignită: „ce serait une singulière politique de notre part, en présence des évènements d'ici, d'amoindrir un Prince chrétien et un Etat pour lesquels nous avons tant fait" [4]) Intr'o altă convorbire, reveniă asupra primirei lui Cuza-Vodă: „Le Prince sera reçu ici avec des honneurs inusités". Vechiul ceremonial întrebuinţat pentru domnii români fiind părăsit, recepţiunea va fi, în unele amănunte, chiar mai strălucită decât a marelui duce rus şi a moştenitorului tronului belgian, graţie felului îndemânatec în care C. Negri pregăteşte terenul [5]). Programul şederii sale în Constantinopole fiind hotărît în ultimele sale amănunte de către Poartă, ambasada Franţei şi agenţia noastră diplomatică, domnitorul plecă la 22 Septembrie spre Turcia, unde, dacă nu izbutì să obţină unirea desăvârşită,

---

[1]) Anexa XV.

[2]) C. Negri către Cuza-Vodă, 29 Iunie 1860. Arh. Cuza, ms. cit., f. 87.

[3]) Sultanii pretindeau ca domnii români să poarte fesul când îi primeau în audienţă.

[4]) Baligot de Beyne către C. Negri, 25 August 1860. Anexa XXIV.

[5]) Idem către I. Alecsandri, 18 Sept. 1860. Anexa XXVII.

se bucură totuş de o primire strălucită din partea Sultanului, „qui a été charmant, mais tout-à-fait charmant", cucerit de personalitatea domnului României [1]. Condiţiunile în cari se efectuase călătoria înălţau prestigiul ţării [2] şi Cuza-Vodă îşi exprimà recunoştinţa ambasadorului francez [3], cât şi lui Napoleon III [4], căruia se datorà succesul.

* * *

Intors în ţară, domnitorul începe o acţiune mai susţinută în vederea desăvârşirei unirei. El înfăţişează Porţii şi puterilor un memoriu [5], pe care, în urma sfatului lui Lavalette, îl trimete lui Napoleon III însoţit de o scrisoare, cerându-i sprijinul pentru înfăptuirea dorinţei obşteşti [6]. Agentul diplomatic la Paris primeşte şi el instrucţiuni de a stărui, la Quai d'Orsay, pentru unire. Sforţările sale reuşesc; ambasada Franţei la Constantinopole este autorizată a susţine acţiunea agentului nostru din Turcia. Lupta diplomatică dă roadele dorite. „Le marquis de Lavalette", scrie Negri domnitorului la 14 Februarie 1861, „ne cesse point d'avoir des sympathies pour V. A. et nos pays. Son influence est grande et il a beaucoup fait dans la question de l'union. Il a persuadé Riza-Pacha... non seulement de ne point s'opposer à l'union, mais de l'activer autant que possible, dans le propre intérêt de la Turquie" [7]. Dar Poarta propune trimiterea prealabilă a unui comisar în Principate, spre a se convinge dacă într'adevăr poporul român doreşte unirea. Lavalette şi Negri obţin să se renunţe la această măsură dilatorie [8]. Atunci încep nesfârşite tratative cu privire la locul unde să se întrunească conferinţa chemată a statuà în această chestiune. Spre a activà ritmul desfăşurării evenimentelor, Cuza-Vodă se adresează principelui Napoleon, la 25 Martie, căci „partout où un peuple souffre et aspire à reprendre ce que l'oppression et l'injustice lui avaient ravi,

---

[1] „Ses allures franches, son langage naturel empreint de sincérité,... un Prince sans prétentions, aux manières courtoises". Idem, 10 Oct. 1860. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 132.

[2] *Xenopol*, I, pag. 158.

[3] Anexa XXXI.

[4] Anexa XXX.

[5] *Xenopol*, I, pag. 203—208.

[6] Anexele XXVII, XXX, XXXI.

[7] Arh. Cuza, ms. cit., f. 181.

[8] *Xenopol*, I, pag. 217—218.

c'est vers la France qu'il porte ses yeux, et en particulier vers V. A. I., que nous regardons comme le plus éloquent défenseur des sages réformes". Ii arată că „compromisul hibrid" al ultimei conferinţe din Paris a consfinţit alegerea sa în ambele principate, fără a recunoaşte însă principiul unirei, şi se teme că împăratul să nu'l fi uitat pe el, „opera sa", căci altfel l'ar fi scăpat de o „constituţiune fără precedent" [1]. Efectul scrisorii se resimte. Lavalette încredinţează pe Negri că, în urma insistenţelor sale, Poarta ar admite principiul unirei, dar numai pe timpul vieţii lui Cuza şi că „mai bine ar fi a avea o unire în aceste condiţii decât de loc", mai ales că „odată unirea dobândită, ea nu... ar mai putea încetà de a existà" [2].

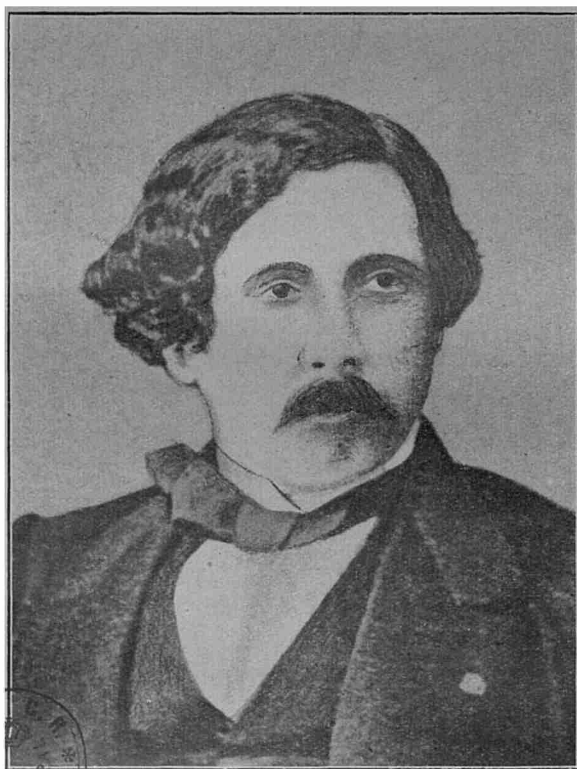
Atunci, camera muntenească, prin votul ei din 8 Aprilie, cere întrunirea ei cu camera moldovenească, spre a discutà laolaltă reforma agrară. Camera moldovenească asociindu-se acestei dorinţe, se făceà o manifestare foarte semnificativă pentru unire. Intr'o lungă scrisoare, domnitorul explică ambasadorului Franţei la Constantinopole că pasul făcut de camerele româneşti conţine „germenul unei soluţiuni politice şi mai importante", anume unirea, cerută neîncetat de cinci ani, de către poporul român. Cum Poarta însă continuă a se opune acestei năzuinţi fireşti, Principatele se vor vedeà silite a o înfăptuì fără consimţimântul ei, căci „prince, nation et partis se sont naturellement rencontrés dans une pensée commune... que l'union directe était la seule ressource qui nous restait, si nous ne voulions pas périr". Intrunirea laolaltă a ambelor camere va avea ca neapărată urmare „intrarea unirei în domeniul faptelor împlinite" şi chiar forţa n'ar fi în stare s'o împiedece. In acest ceas solemn, principele îşi îndreaptă toată nădejdea spre ambasador şi guvernul său: „en reportant ses espérances vers la France, la Roumanie n'a fait que suivre la pente naturelle de ses synpathies et de ses intérêts..., elle regarde son sort comme lié à celui de la politique française, qui s'est constamment montrée favorable partout où il y avait à plaider notre cause". Cu toate că are impresiunea că a fost lipsit uneori de ocrotirea guvernului imperial, „je n'ai pas oublié un seul jour ce que mon pays et moi nous lui devions,.. au moment décisif de notre destinée c'est encore à lui que nous

[1]) Anexa XXXV.
[2]) C. Negri către Cuza-Vodă, 2 Aprilie 1861. *Xenopol,* I, pag. 214.

nous adressons, avec la volonté de ne rien faire qui puisse entraver ses projets" [1]. In scrisoarea sa, cu aceeaş dată, către Negri, îl roagă să întrebe pe marchizul de Lavalette „si, pour le cas où le gouvernement de l'Empereur persistait dans sa réserve vis-à-vis de moi, je pourrais prendre le silence comme un acquiescement tacite aux mesures dont j'ai indiqué l'utilité" [2]. C. Negri îl sfătueşte, la 14 Aprilie, ca, independent de hotărârea Puterilor, să proclame el singur Unirea la redeschiderea camerei munteneşti [3], sfat imprudent pe care Cuza nu-l urmează.

Ambasadorul Franţei îşi continuă negocierile şi obţine de la Poartă adesiunea sa la unire, sub două condiţiuni: 1) „la S. Porte, en accordant les demandes des Principautés, espère que, de leur côté, elles resteront fidèles aux liens qui les rattachent réciproquement"; 2) „ces concessions sont faites pour cette seule fois". Negri anunţă vestea domnitorului la 16 Aprilie şi adaogă că, obiectând privitor la rezervele Turciei, Lavalette i-a spus: „Bah! il faut leur laisser cette petite satisfaction qui n'a pas la moindre portée, comme d'ailleurs ils le savent bien eux-mêmes. Ce projet passera, pour la forme, par le Grand Conseil et, dans quelques jours d'ici, ce sera une chose faite... Télégraphiez immédiatement au Prince qu'il s'abstienne de toute démarche prématurée; conjurez-le de ma part de patienter peu de temps encore, pour qu'il ait tout en règle et d'une manière solidement assise. J'ai moi-même télégraphié à M. Place pour lui dire la même chose et le Prince doit savoir qu'il n'a pas d'ami plus sincère que la France, qu'il écoute donc ses conseils" [4]. Dovada că guvernul francez nu se dezinteresà de cauza română o avem în telegrama prin care Thouvenel, desigur din îndemnul agentului nostru diplomatic la Paris, recomandà lui Lavalette să ceară lui Aali-Paşa grăbirea răspunsului la chestiunile ridicate prin memoriul lui Cuza-Vodă. Poarta se hotăreşte în sfârşit să încuviinţeze cererile noastre şi Baligot de Beyne vesteşte, din Constantinopole, pe domnitor că Aali Paşa va adresà puterilor o notă, citită ambasadorului francez şi aprobată de dânsul, prin care ia

[1] Aprilie 1861. Anexa XXXVIII.
[2] Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 462.
[3] Id., vol. I (Ms. 4857), f. 201; Paul Henry, *o. c.*, pag. 108.
[4] Arh. Cuza, ms. cit. f. 203—204.



VICTOR PLACE
Consul al Franţei în Iaşi
între anii 1855 şi 1863

inițiativa de a propune adoptarea concluziilor memoriului[1]). „Je suis doublement heureux de ce succès", declară Lavalette, „c'est notre politique du Congrès de Paris qui triomphe ! Dès alors, l'Empereur avait reconnu qu'il n'y avait pas d'organisation plus sage que l'union... Ah, le Prince me doit une belle chandelle!" „M. de Lavalette", scrie Baligot de Beyne lui Vasile Alecsandri, „est très fier de ce succès qui est, en effet, une campagne française et le couromement de la politique impériale du congrès de Paris"[2]). Meritul lui erà de a fi convins pe Aali Pașa și mai ales pe Bulwer, care sfârșise prin a'și suggerà sieși că el fusese inițiatorul acțiunei[3]). Acum, față de aprobarea Turciei, Franței, Angliei și Sardiniei, nici celelalte două puteri nu se mai puteau opune unirei, după cum nu se putuseră opune alegerii lui Cuza: Rusia pentrucă susținuse și ea formula la Congresul din Paris, Austria spre a nu rămâne complet izolată[4]).

Până la întrunirea conferinței ce va hotărî introducerea în constituție a modificărilor cerute prin memoriul Cuza, guvernul francez dorește ca România să adopte o atitudine conciliantă. Place primește dela Thouvenel instrucțiuni de a vorbì în acest sens guvernului Principatelor[5]), ceeace nu-l împiedecă de a scrì lui Cuza-Vodă, la 21 Aprilie: „M. de Lavalette et la France sont toujours dans les meilleures dispositions pour vous..., en avant avec prudence, courage et confiance, la France et les amis sont toujours là!"[6]) Baligot de Beyne, însărcinat a ține la curent pe domnitor cu cele ce se pregăteau la Constantinopole, îi comunică la 29 Aprilie: „M. Thouvenel a écrit à Bucarest pour recommander qu'on ne tentât rien en dehors de la Convention.

---

[1]) Contopirea camerelor și a ministerelor, o nouă lege electorală, transferarea comisiunei centrale și a curții de casație la București.

[2]) 17 Aprilie 1861. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 158. In acelaș sens îi scrie și la 20 și 24 Aprilie 1861. Id., f. 160, 162, 164.

[3]) Această schimbare de atitudine radicală a lui Sir Henry Bulwer pricinuì imputări din partea guvernului austriac către Lord Bloomfield, ambasadorul Angliei la Viena. C. Negri către Cuza-Vodă, 21 Mai 1861. Arh. Cuza, ms. cit., f. 219—220.

[4]) Rapoartele lui Baligot de Beyne, din Constantinopole, către Cuza-Vodă, 17, 21, 24 și 30 Aprilie 1861. Arh. Cuza, vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 291, 293,, 295, 303 și Anexa XXXIX.

[5]) 19 Aprilie 1861. Arh. Cuza, vol. XV (Ms. 4868), f. 138.

[6]) Anexa XL. Acelaș lucru îl spun Tillos (Arh. Cuza, vol. XVI— Ms. 4869, f. 61) și C. Negri (*Xenopol*, I, pag. 219).

On vous donne une belle fête; laissez le temps à ceux qui paient les violons d'accorder leurs instruments... L'ambassadeur de France se montre excessivement heureux du résultat obtenu. On ne voit pas seulement, dans son langage, une très légitime satisfaction d'un brillant triomphe; on y aperçoit clairement le sentiment profond du service rendu à la cause d'un peuple intéressant et l'expression de sympathies chaleureuses pour la personne de V. A." [1]). Prin urmare, nici o teamă de avut: „la politique de la France ne se démentira pas: elle tient l'union pour un fait acquis" [2]).

La 1 Mai, ambasadorul otoman la Paris înfăţişează ministrului afacerilor străine nota circulară [3]) prin care Poarta invită puterile garante a se înţelege cu dânsa asupra reformei electorale propuse de „hospodarul Moldo-Valahiei", precum şi asupra contopirei ambelor adunări şi ministere „pour la durée de l'union des deux hospodarats dans la personne du Prince Couza". Turcia pune două condiţiuni: guvernul Principatelor, „părţi integrante ale imperiului otoman", să urmeze politica externă turcă, păstrând „un respect religieux pour la position que les traités existants lui ont assignée", şi să se hotărască „les moyens destinés à ramener ledit gouvernement dans les voies de ses devoirs, si jamais il venait à les méconnaître" [4]). In aceeaş zi, Thouvenel adresează reprezintanţilor Franţei în străinătate o notă circulară prin care îşi exprimă mulţumirea faţă de demersul Porţii: „nous ne pouvons qu'approuver la détermination du gouvernement ottoman, et nous espérons que l'attitude des autres cabinets se rencontrera avec la nôtre" [5]). Intr'o a doua circulară, din 13 Mai, Thouvenel insistă ca toate cabinetele, în deosebi cel din Viena, să primească propunerile Turciei, discutându-le prin comunicări directe, fără a mai recurge la o conferinţă [6]).

Principiul unirei odată admis de Poartă, poporul român

---

[1]) Arh. Cuza, vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 299 şi urm. Transmis în copie Agenţiei diplomatice din Paris (Mss. J. Alecsandri, seria I, vol. III, f. 154).

[2]) Baligot de Beyne către Cuza Vodă, 15 Iulie 1861. Arh. Cuza, ms. cit. f. 329. Transmis în copie Agenţiei diplomatice din Paris (Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 187).

[3]) *Xenopol*, I, pag. 208.

[4]) Affaires Etrangères, *Documents diplomatiques 1861*, Paris, Imprimerie impériale, 1862, pag. 76.

[5]) Ibid. pag. 75.

[6]) Ibid., pag. 77. Această soluţie înlesneà şi poziţiunea guvernului din Torino, care cu greu ar fi putut trimete un plenipotenţiar la conferinţă, noul rege

nu mai înțelegeà rostul tărăgănelilor ei. Pretextele de formă invocate pricinuiau indignarea bărbaților politici. Intr'o scrisoare din 16 Iulie, primul ministru al Moldovei, Anastase Panu, încearcă să convingă pe domnitor de a luà, el singur, inițiativa proclamărei unirei, fără a mai ține seama de negocierile urmate între cancelarii. Cabinetele favorabile nouă, credeà el, vor judecà cu indulgență această pretinsă „violare flagrantă a Convențiunei" și vor obține consfințirea actului. „La France ne consentira jamais à l'emploi de la force, pour nous ravir ce qu'elle aurait voulu nous donner dans le principe". Primul ministru roagă pe domn să urmeze pilda Italiei, asigurându-l de „une infaillible réussite" [1]). Sub înrâurirea acestor cuvinte, lipsite poate de prudență, dar, în orice caz, izvorâte dintr'o inimă plină de cel mai cald avânt și de cea mai patriotică îndrăzneală, Cuza-Vodă hotărăște să facă pasul mult așteptat, să proclame el singur unirea desăvârșită a Principatelor, sau cel puțin unificarea ambelor ministere în București. El alege pentru această zi solemnă data de 15 August, aniversarea nașterii lui Napoleon III, așezând astfel fapta sa sub oblăduirea Franței. Toate pregătirile erau făcute. Vasile Alecsandri, aflat la Paris, urmà să înmâneze împăratului și ministrului afacerilor străine scrisorile prin cari domnul României le anunțà evenimentul [2]). Prin instrucțiuni speciale, el erà însărcinat a explicà imposibilitatea pentru principe de a se opune mai mult voinței țării care, de cinci ani, manifestă deschis „son désir ardent, irrésistible, persistant, en dépit des obstacles et s'exaspérant même par les difficultés". Aceasta erà singura soluție pentru a curmà relele izvorâte din greșelile Convențiunei din 1858 și, spre a o aduce la îndeplinire, trebuià trecut peste „incidentele și susceptibilitățile"[3]). Totuși, în scrisoarea sa către împărat, însuș Cuza-Vodă calificase deciziunea ce erà pe pragul de a luà de „aventură". După matură chibzuială și după stăruințele lui Place, se răsgândì. Unirea erà sigură, deși puterile își mai puteau

---

al Italiei nefiind recunoscut decât de Napoleon III. Vezi și *Xenopol*, I, pag. 219. Când fusese vorba de întrunirea conferinței la Paris, Negri propusese ca România să fie reprezintată de Vasile Alecsandri și Baligot de Beyne, cu misiunea de a susține, pe lângă membrii conferinței, teza românească. Negri către V. Alecsandri, 24 Iunie 1861. Ac. Rom. Ms. 2254, f. 172; Paul Henry, *o. c.* pag. 108.

[1]) *Xenopol*, II, pag. 289.

[2]) August 1861. Anexele XLII, XLIII, XLIV.

[3]) Anexa XLI.

întârzià cu câteva luni încuviințarea. Ce folos s'ar fi putut deci trage dintr'un pas pripit, putând pricinuì guvernului din Paris neplăceri în acțiunea ce desfășurà pentru noi? Sfaturile de pretutindeni povățuiau prudența. Alexandru-Ioan se arătă prevăzător și așteptă cuvântul puterilor garante. Spre a grăbi acest cuvânt, el dà, la 9 Septembrie, agenților săi în străinătate ordinul de a nu mai stărui asupra necesității reformei electorale și de a'și concentrà sforțările numai în vederea soluționării chestiunii unirei: „Ce qui est vraiment urgent, ce que les Roumains attendent avec une indicible impatience, ce que la Cour suzeraine elle-même a jugé indispensable à leur prospérité, c'est l'union" [1].

După plecarea marchizului de Lavalette [2], contele de Lallemand, însărcinat cu afaceri, continuă opera de susținere a intereselor românești [3] și contribuì la izbânda dorită. La 7 Decembrie, Poarta liberă un firman care sancționà unirea administrativă pe timpul domniei lui Cuza. Puterile își făcură rezervele lor. Aceea a marchizului de Moustier, noul ambasador al Franței, exprimà dorința ca Sultanul, după ce se va fi convins de utilitatea acestei măsuri, să-i acorde un caracter definitiv [4]. In proclamația sa din 23 Decembrie, Alexandru Ioan I anunțà poporului român desăvârșirea unirei, fără a amintì de nici o condițiune [5].

Agentul diplomatic la Paris, care susținuse neîncetat cauza țării sale pe lângă guvernul francez, avù satisfacțiunea de a puteà telegrafià lui Cuza-Vodă, la 12 Ianuarie 1863, fraza ce Napoleon III o rostise, în mesajul său, la adresa României: „Le vœu national des provinces danubiennes de ne former qu'un même peuple ne pouvait nous trouver insensibles et notre concours a contribué à cimenter leur union" [6].

---

[1]) Anexa XLVI. Vezi și *Xenopol*, I, pag. 207, și II, pag. 294.

[2]) Cuza-Vodă își exprimă regretul pentru plecarea lui și îi mulțumește pentru sprijinul dat cât timp fusese ambasador la Constantinopole. August 1861, Anexa XLV.

[3]) El se opune ca firmanul să prevadă cazul unei ocupațiuni turce în România, precum și un guvernator special pentru Moldova, sub ordinele domnitorului. „C'est à la France, et en particulier au comte de Lallemand", scrie Negri lui Cuza-Vodă, „que nous devons son rejet, au sujet duquel ce dernier a écrit dépêches sur dépêches à Paris". Vezi raportele din 28 Sept., 27 Oct., 3 și 19 Nov. 1861, în Arh. Cuza, vol. I (Ms. 4857), f. 243, 254, 256 și 264.

[4]) Affaires Etrangères, *Documents diplomatiques 1861*, pag. 84—89.

[5]) *Xenopol*, I, pag. 224; Iorga, *Geschichte des Rumänischen Volkes im Rahmen seiner Staatsbildungen*, Gotha, Perthes, 1905, vol. II, p. 317.

[6]) Anexa LXXV.

CAP. III.

TRECERI DE ARME PRIN ROMÂNIA

§ I. ARME PENTRU UNGURI (1860)

Incă dela 9 Martie 1859, Cavour ceruse lui Nigra să intervină pe lângă guvernul francez pentru sprijinirea acţiunei revoluţionare întreprinse de Kossuth. Acest sprijin erà solicitat în deosebi pentru obţinerea armamentului necesar. Armele puse de Napoleon III la dispoziţia generalului ungur Klapka urmau să fie transportate pe bastimente sarde la Galaţi, de unde Impăratul trebuià să obţină dela Cuza-Vodă ca ele să fie trecute peste Carpaţi [1]).

In Septembrie 1860, şi Cavour dărueşte lui Klapka 50.000 puşti din arsenalul dela Genova şi hotărăşte a le îmbarcà pe cinci vase italiene cu destinaţia Galaţi. Cele două vase d'întâi, „Unione" şi „Matilda", sub pavilion sard, părăsesc îndată Genova cu încărcătura lor, declarată ca marfă expediată de „Balduino" casei „Gerbollini" din Galaţi, şi sosesc la Sulina la sfârşitul lui Octomvrie. Ministrul Sardiniei la Constantinopole, generalul Durando, obţine, nu fără mari dificultăţi, ca autorităţile otomane din Sulina să renunţe la cercetarea încărcăturei vaselor cari, în Noembrie, ajung în Galaţi. Lăzile cu arme sunt depozitate în hambarele vămii moldoveneşti [2]).

Cuza, care, prin mijlocirea lui Place [3]), căzuse de acord

---

[1]) Cavour scrià lui Nigra, la 9 Martie 1859 : „L'essentiel c'est que la France tienne promesse à Klapka, en l'appuyant dans les Principautés et en faisant passer des armes sur les bords du Danube, pour les introduire ensuite en Transylvanie.. J'avais promis à Klapka de combiner avec l'Empereur pour faire transporter les fusils qu'il veut bien fournir à la Hongrie sur des bâtiments sardes jusqu'à Galatz". La 12 Martie adăugà : „Il est temps de songer à tenir les promesses qui ont été faite à Klapka. L'Empereur s'est engagé à lui faire mettre à sa disposition 100.000 fusils. S'il a le moyen de les faire parvenir à Galatz, tant mieux. S'il désire que nous nous chargions du transport de Marseille en Moldavie, nous le ferons... Les navires iraient à Marseille oü ils chargeraient les caisses pour le compte du gouvernement moldave... Par conséquent, je crois que l'Empereur ferait bien de donner dès à présent l'ordre que les caisses de fusils destinées aux Hongrois... soient sans bruit dirigées sur Marseille". Marcu, *o. c.* pp. 169, 171.

[2]) *Ibidem*, pp. 256, 265, 268, 270, 288; Emmerit, *o. c.*, pag. 128 şi urm.

[3]) Generalul Klapka fusese recomandat lui Place, la 20 Martie 1859, de către contele de Lallemand, însărcinatul cu afaceri al Franţei la Constantinopole.

cu Klapka, este dispus a trece armele în Transilvania, dar ambasadorii Austriei şi Angliei la Poartă cer sechestrarea lor şi guvernul român este silit a împedecà debarcarea (7 Decembre). Prokesch-Osten şi Bulwer insistă totodată pe lângă colegul lor italian ca lăzile să fie întoarse la Genova [1]). Faţă de refuzul lui Durando, Bulwer propune marchizului de Lavalette de a dà staţionarelor franceze şi engleze dela gurile Dunărei ordinul de a încărcà armele şi de a le transportà în Italia. Ambasadorul Franţei respinge însă această propunere întrucât, după cum comunicà Baligot de Beyne lui Cuza-Vodă la 2 Martie 1861, „cette manière de procéder lui paraissait fâcheuse, que c'était exercer sur le gouvernement de V. A. une pression blessante". Dar, atât secretarul principelui, cât şi agentul său pe lângă Poartă, atrag atenţiunea lui Lavalette asupra impresiunei stranii ce ar pricinuì în ţară şi în străinătate ridicarea armelor numai de către marinari englezi şi stăruesc ca operaţiunea să fie efectuată în comun de vasele ambelor puteri [2]). Lipsit de instrucţiuni, ambasadorul francez nu voì însă să se asocieze unui demers „qui faisait trop bon marché de la dignité de V. A."; astfel încât, spre marea sa supărare [3]), singure vasele engleze „Bathsea" şi „Psyche British" procedează la transportarea armelor în Italia, potrivit unei înţelegeri stabilite între guvernul român şi ambasadorul britanic, Sir Henry Bulwer [4]). Pe de altă parte, spre a atenuà nemulţumirea ce această măsură o pricinuise lui Lavalette, domnitorul îi adresă o scrisoare, la 19 Martie, explicându'i că, în dorinţa sa de a scăpà cât mai curând de lăzile cu arme compromiţătoare, cari făceau obiectul protestărilor anglo-austriace, primise propunerea lui Bulwer, ceeace, dealtminteri, lăsà englezilor singuri „la responsabilité et presque l'odieux de leur action passionnée, exercée isolément vis-à-vis d'un pays qui est placé sous une garantie collective". Cât despre Unguri, cărora le erau destinate

---

[1]) Marcu, *o. c.*, pp. 268, 274

[2]) Anexa XXXII.

[3]) Lavalette atribuià acest gest, pe care-l considerà ostil Franţei, înţelegeri anglo-turce relative la Siria. Baligot de Beyne către Cuza-Vodă, 16 Martie 1861. Arh. Cuza, vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 261. Idem. 10 Aprilie 1861, în Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 145.

[4]) 8 Martie 1861. Anexa XXXIII. Condiţia pusă de Cuza erà ca armele să fie înapoiate la Genova, pe adresa expeditorului Balduino. Marcu, *o. c.*, pag. 269, 271, 283, 290, 291, 292.

armele, nu poate resimţì decât simpatie pentru dânşii, „car c'est une nation qui souffre comme nous avons souffert" şi ei pot devenì aliaţi folositori Românilor. Cât priveşte îngrijorarea ambasadorului asupra unei eventuale evoluţiuni politice din partea sa, Cuza îi declară că, pe de o parte nu va uità niciodată „opoziţiunea constantă a Angliei faţă de ceeace poate consolidà România şi să-i asigure viitorul", iar pe de alta va păstrà întotdeauna acelaş devotament lui Napoleon III, care are în România „un peuple et un homme dévoués à sa politique" [1]). Dacă aceste rânduri liniştesc pe cel căruia sunt adresate, „il reste à savoir", se întreabă Baligot de Beyne, „quelle a été, à Paris, l'impression de M. Thouvenel" [2]). Spre a convinge şi guvernul imperial de corectitudinea sa politică, Cuza-Vodă scrie principelui Napoleon, la 25 Martie [3]), şi se adresează o a doua oară ambasadorului francez din Constantinopole, la 26 Martie, arătându-i că satisfacţiunea dată unei puteri mai mult nefavorabilă Românilor nu poate neliniştì pe singura lor ocrotitoare, Franţa. Dacă guvernul francez aveà alte vederi, trebuià să însărcineze pe Tillos a le aduce la cunoştinţa guvernului român [4]). Acesta însă, „căruia nu i place şederea în ţara noastră pe care doreşte a o părăsi", a fost mereu de acord cu colegii săi englez şi austriac. Această corespondenţă produce efectul dorit. Thouvenel, pe lângă care intervine stăruitor agentul nostru diplomatic la Paris, telegrafiază lui Lavalette într'un chip favorabil intereselor noastre, iar ambasadorul, măgulit de scrisorile autografe ale lui Cuza, se arată, în răspunsul său, lămurit cu desăvârşire asupra adevăratelor simţiminte ale guvernului român [5]). „J'ai montré de l'humeur en cette affaire", spune el lui Baligot de Beyne, „mais, dame ! il y avait de quoi nous blesser... Enfin cette malheureuse affaire est terminée !" [6]) Intrucât colegii săi englez şi sard, Sir Henry Bulwer şi generalul Durando, au căzut de acord asupra chestiunei, marchizul de Lavalette o consideră închisă [7]).

---

[1]) Anexa XXXIV.

[2]) Baligot de Beyne către Cuza-Vodă, 25 Martie 1861. Arh. Cuza, ms. cit., f. 269.

[3]) Anexa XXXV.

[4]) Anexa XXXVI.

[5]) Baligot de Beyne către Cuza-Vodă, 3 Aprilie 1861. Anexa XXXVII.

[6]) Idem, 21 Aprilie 1861. Anexa XXXIX.

[7]) Id., 28 Aprilie 1861. Arh. Cuza, ms. cit., f. 297.

§ 2. ARME PENTRU SÂRBI (1862).

Un alt transport de arme, de data aceasta provenind din Tula (Rusia) şi destinat guvernului sârbesc, trecù prin teritoriul român, pe la sfârşitul lunei Noembre 1862, spre a fi trimes dela Turnu-Severin, peste Dunăre, în Serbia [1]). Şeful de cabinet princiar informă pe agentul nostru diplomatic la Paris, la 1 Decembre, că, deşi nici ambasadorul francez la Constantinopole, nici consulii francezi din Principate nu făcuseră nici un demers în această privinţă, guvernul român se hotărâse totuşi, în urma protestărilor Turciei, Angliei şi Austriei, a ordonà o anchetă [2]). Până la desluşirea precisă a provenienţei şi destinaţiei transportului, armele sunt sechestrate [3]). Dar sechestrul se ridică de îndată ce domnitorul primeşte o telegramă din Belgrad, prin care principele Miloş Obrenovici îi declară că armele îi aparţin şi că vor servi miliţiilor sale [4]).

In consecinţă, Ioan Alecsandri raportează, la 6 Decembre, că s'au dat instrucţiuni consulului francez în Bucureşti „de ne point faire de bruit au sujet des armes" [5]), ceeace corespunde şi cu informaţiile cabinetului princiar: „Tillos a reçu, pour toute instruction, l'ordre de déclarer, au besoin, que la France n'a aucune connivence dans cette affaire" [6]).

Dar Poarta nu are aceleaşi dispoziţiuni. Ea cere guvernului român oprirea transportului şi sechestrarea lui [7]), problemă pe care acesta invită Poarta s'o desbată cu ambasadorii şi cu agentul român din Constantinopole [8]). Intre timp, Turcia începe pregătiri militare pe Dunăre, ceeace sileşte pe principele Serbiei a-şi preparà apărarea. Pentru orice eventualitate, Cuza-Vodă con-

---

1) *Xenopol*, I, pag. 246; Damé, *o. c.*, pag. 130.

2) Anexa LXII.

3) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 4 Decembrie 1862. Anexa LXIII.

4) Idem, 5 Decembrie 1862. Anexa LXV.

5) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 6 Decembrie 1862. Anexa LXVI.

6) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 7 Decembrie 1862. Anexa LXVII.

7) Ibidem.

8) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 17 Decembrie 1862. Anexa LXVIII.

centrează trupe la Gruia [1]). Atunci consulii puterilor garante fac un demers colectiv pe lângă dânsul, cerând sechestrarea armelor destinate Serbiei. Domnitorul, față de această procedare neprotocolară, comunică reprezentanților străini că răspunsul le va fi transmis de ministrul său de externe; ceeace pricinuește un ultimatum al consulilor cerând satisfacerea cererii lor în 24 ore [2]).

„Son Altesse agit comme doit agir un prince !", se exclamă Ioan Alecsandri, entuziasmat de purtarea demnă a lui Cuza. „Le pays lui saura gré de l'avoir enfin sorti d'une humilité séculaire et les puissances elles-mêmes lui tiendront peut-être compte d'une attitude qui révèle une certaine virilité nationale. Je veux être des premiers à m'inscrire au bas de cette page qui marquera dans son histoire". Agentul explică atitudinea binevoitoare a Franței prin sprijinul ce ea s'a hotărât a dà guvernului Serbiei, cu toate că transportul armelor este, în mod vădit, opera Rusiei. Spre a'și verificà impresiunile, Ion Alecsandri se va folosì de influența principelui polonez Czartorys [3]., Intr'o telegrama din 21 Decembie, el confirmă din nou domnitorului credința sa și-l asigură de ocrotirea statornică a Franței și a Italiei [4]). ceace coincide cu inștiințarea .,Franța este cu noi" primită în București dela guvernul sârb [5]). Formula adoptată la Quai d'Crsay este, dnpă cum a aflat Baligot de Bey : „le gouvernement français ne voit rien d'irrégulier dans un achat d'armes qui soit en rapport avec le chiffre de l'armée serbe [6]). Dacă Tillos s'a asociat demersului comun și s'a arătat. ostil guvernului român în împrejurările de față, [7]), aceasta se datorește faptului că nu împărtășește simțimintele filo-române ale ambasadorului francez la Constantinopole [8]).

---

[1]) Cabinetul princiar către Agentul diplomatic la Paris, 19 Decemvrie 1862. Anexa LXX.

[2]) Idem, Anexa LXIX.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Șeful de cabinet al domnitorului, 20 Decemvrie 1862. Anexa LXXI.

[4]) Anexa LXXII.

[5]) Cabinetul princiar către Agentul diplomatic la Paris, 19 Decemvrie 1862. Anexa LXX.

[6]) Idem, 10 Ianuarie 1863. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 305.

[7]) Idem, 19 Decemvrie 1862. Purtarea lui Tillos este calificată de „necuviincioasă". Anexa LXIX.

[8]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 28 Decemvrie 1862. Anexa LXXIV.

Dar pe când urmau discuţiile între cancelarii, Anglia şi Austria cerând întrunirea unei conferinţe [1]), transportul de arme părăsise teritoriul român şi fusese trecut peste Dunăre [2]). Cabinetele din Londrą şi Viena voiră să impună atunci o comisiune de anchetă chemată a stabilì răspunderile. Agentul diplomatic al României la Paris simte că singură opoziţia Franţei ar putea oprì această măsură jignitoare pentru demnitatea ţării şi cere o întrevedere lui Drouyn de Lhuys. In raportul său din 15 Ianuarie 1863, el redă domnitorului convorbirea sa cu ministrul afacerilor străine şi modul cum a explicat interlocutorului său că domnul României nu puteà să nu deà urmare „apelului direct al principelui Obrenovici", mai ales după ultimatul consulilor „qui ne fit qu'éveiller le sentiment de sa dignité, déjà justement irritée par de précédentes exigences". Ioan Alecsandri rugă pe bărbatul de stat francez să împedece trimeterea unui comisar otoman în Principate, soluţie propusă în urmă de Londra şi Viena, spre a nu se transformà incidentul în „chestiune naţională", „ce qui entraînerait fatalement le prince Alexandre dans une solidarité avec les aspirations des populations slaves". Drouyn de Lhuys, convins de proporţiunile exagerate ce se dau „unor armamente ce nu depăşesc nevoile oştirei sârbeşti", asigură că va dà marchizului de Moustier, ambasador la Constantinopole, instrucţiuni în sensul dorit de agent. Dar acesta nu se bizue cu desăvârşire pe efectul intervenţiunei ambasadorului francez, întrucât principele României trece drept aliat al principelui Serbiei într'o acţiune contra Turciei pe care guvernul din Paris n'ar putea-o privi cu nepăsare. De aceea Ioan Alecsandri suggerează ca Negri să ofere eventual, prin intermediul lui Monstier, garanţiile ce ar puteà fi cerute de puteri, spre a dejucà intenţiunile anglo-austriace privitoare la instituirea unei comisiuni [3]). Că guvernul francez sprijinià sincer pe cel român se vede şi din cuvintele rostite de Napoleon III, în mesaj, la adresa Românilor şi din primirea foarte rece făcută ambasadorului otoman [4]). Totuşi trebuià stăruit ca Franţa să opună un veto categoric trimeterei

[1]) Cabinetul princiar către Agentul diplomatic la Paris, 27 Decemvrie 1862. Anexa LXXIII.

[2]) Idem, 13 Ianuarie 1863, Anexa LXXVI.

[3]) Anexa LXXVII.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 18 Ianuarie 1863. Anexa LXXVIII.

în ţară a unui comisar otoman sau a unei comisiuni de anchetă. Şi reprezentantul nostru la Paris nu cruţă nici o sforţare în acest scop. Intervine în toate cercurile diriguitoare sau influente, îşi propune chiar a se adresà împăratului [1]), spre a evità o jignire guvernului său. „J'ai considéré de mon devoir de combattre des insinuations malveillantes et de prévenir des impressions défavorables", scrie el lui Baligot de Beyne, la 30 Martie, „je ne prétends pas avoir réussi, mais j'ai eu le bonheur de me faire écouter" [2]), ceeace constitue un merit incontestabil pentru reprezentantul oficios al unei ţări cunoscute pe atunci doar ca un mic principat vasal din răsărit. Activitatea desfăşurată de guvernul român şi de exponentul lui în Franţa spre a desminţì intenţiunile ce'i se atribuiau contra liniştei imperiului otoman [3]) fură încununate de succes. Graţie intervenţiunei Franţei [4]), reprezentanţii Porţii şi ai puterilor garante, întruniţi în conferinţă la Constantinopole, recunosc că transitul armelor pentru Serbia prin teritoriul Principatelor nu constitue o violare a Convenţiunei din 19 August 1858 şi că, prin urmare, nu este locul a aplicà stipulaţiunile protocolului din 6 Septembrie 1859.

---

[1]) Idem, 12 Februarie 1863. Ioan Alecsandri propune ca domnitorul să-l însărcineze special cu misiunea de a cere lui Napoleon III să intervină pentru a scutì ţara de trimeterea unui comisar otoman, în timp ce Ludovic Steege ar face demersuri analoage la Viena şi Berlin. Anexa XCI.

[2]) Anexa XCIX.

[3]) O parte din presa franceză fiind neliniştită de faptul că armele pentru Serbia veneau din Rusia, I. Alecsandri adresează, la 1 August, o scrisoare explicativă ziarului „Les Débats". Anexa CXXX.

[4]) Din ordinul lui Cuza-Vodă, C. Negri mulţumeşte marchizului de Moustier „pour l'appui si efficace que S. E. nous avait porté dans l'affaire des armes, le priant d'en agréer Sa plus grande reconnaissance et Ses plus sincères remerciements. Je lui ai encore dit que V. A. m'avait spécialement recommandé de prendre ses avis, en cas qu'il eût la bonté de vouloir me les donner, sur tout ce que j'avais ultérieurement à faire et notamment sur ce que je devais dire à la Porte, au sujet de ma mission... S. E. eut la bonté de me dire qu'elle avait donné de instructions à M. l'agent Tillos de soutenir, dans le conflit actuel, le gouvernement et la personne de V. A., qui avaient la légalité pour eux". Negri către Cuza-Vodă, 19 Februarie 1863. Arh. Cuza, vol. I (Ms. 4857), f. 343.

CAP. IV.

CHESTIUNEA UNGARĂ

In memoriile sale sus-amintite [1]), Vasile Alecsandri lăsà să se înţeleagă că, deşi trecuseră mulţi ani dela prima sa audienţă la Napoleon III, nu puteà destăinuì tot ce făcuse obiectul convorbirei. Este însă aproape sigur că atunci, la 25 Februarie 1859, s'au pus bazele unei înţelegeri secrete care explică în parte sprijinul neşovăelnic acordat de împărat neamului românesc. Napoleon III trebue să fi cerut colaborarea Principatelor în acţiunea sa de unificare a Italiei, făgăduind în schimb puternicul său concurs pentru înfăptuirea unităţii şi poate, mai târziu, a neatârnărei României. Xenopol crede, şi este logic să fi fost astfel, că împăratul Francezilor, care prevedeà apropiata izbucnire a răsboiului austro-sard, a propus trimisului lui Cuza-Vodă ca Principatele să-l ajute în această circumstanţă [2]). In ce va fi constat acest ajutor propus de Napoleon III sau oferit de Cuza? Fost-a vorbă de o participare militară efectivă îndreptată spre flancul răsăritean al Austriei, în timp ce Franţa, secondată de Piemont, ar fi dus adevăratul răsboi pe flancul ei apusean? Darul celor zece mii de puşti franceze, ce Cavour se însărcinà mai târziu a le expedià în ţară [3]), precum şi făgăduiala de a trimete la noi ofiţeri instructori francezi şi o baterie de artilerie [4]), ar păreà să confirme această ipoteză. Dar s'ar putea ca suveranul francez să se fi mulţumit—şi aceasta erà credinţa unui distins diplomat din acea epocă, Alexandru Papadopol-Calimah [5]),—cu o simplă demonstraţie pe graniţa Transilvaniei, spre a împiedecà pe Francisc Iosif I de a-şi concentrà toată forţa armată pe frontul occidental. De aci, înfiinţarea, la 26 Aprilie, a vestitei tabere dela Furceni lângă Ploeşti [6]), care dete atât de lucru diplomaţiei române, în primele luni ce urmară unirei.

---

[1]) Conv. Lit., anul XI, No. 12 din 11 Martie 1878, pag. 429.

[2]) *Xenopol*, I, pag. 100.

[3]) R. Bossy, *La parte dell' Italia nella storia diplomatica romena*, în „Romania" din Roma, anul III, No. 2, din 31 Ianuarie 1922, pag. 3, şi *Un pò di storia diplomatica italo-romena*, în „Il Piccolo" din Roma, No. din 15 Septembre 1926

[4]) Papadopol-Calimah, ms. cit., f. 162 şi urm.

[5]) Ibid. f. 263.

[6]) Charles Adam, *La guerre d'Italie*, Paris, 1859, pag. 198; Marcu *o. c.*, pag. 190.

Concomitent cu rolul destinat Românilor, o mişcare revoluţionară erà urzită în Ungaria, spre a paralizà şi mai mult armata austriacă. Kossuth trebuià să organizeze o legiune maghiară pe teritoriul italian şi hotărâse, în acest scop, să plece în Italia în luna Iunie 1859. Cavour se înţelesese de altminteri, încă în 1858, asupra acestui punct cu generalul Klapka, emisar al lui Kossuth, iar Napoleon III îşi dăduse consimţimântul la aceasta, ca fiind în cadrul vastului proect al principelui Napoleon de a răsculà popoarele din Orientul Europei contra Austriei [1]). Spre a-şi avea însă spetele asigurate în spre Carpaţi, Kossuth ceruse să i se obţină şi concursul Principatelor române. In acest scop, tot în 1858, Cavour pusese, împreună cu Dimitrie C. Brătianu, bazele unui proect de acord italo-maghiaro-român, bărbatul de stat român socotind că, în schimbul acestui ajutor, ar putea dobândì desrobireafraţilor de peste munţi [2]). De îndată ce avù loc îndoita alegere în Principate, Kossuth, după îndemnul lui Napoleon III şi al lui Cavour, delegă pe generalul Klapka spre a negocià cu Cuza-Vodă, care părea favorabil unor astfel de tratative, întrucât luase pe D. Brătianu ca ministru de externe. Kossuth şi Klapka erau în legături strânse cu Cavour şi, prin el, cunoşteau planurile puse la cale în palatul Tuileriilor. Astfel se explică faptul că Klapka, căruia Napoleon III şi principele Napoleon îi înlesnesc călătoria în România prin scrisori de recomandare către Cuza-Vodă şi Place [3]), se crede autorizat a confirmà din nou lui Cuza-Vodă, la sosirea sa în Iaşi la 25 Martie, darul celor zece mii de puşti franceze şi a-i propune cumpărarea altor douăzeci de mii de arme, precum şi tunuri din arsenalul francez [4]).

Principele se arată gata de luptă. In scrisoarea ce adresează, la 25 Aprilie 1859, ministrului afacerilor străine al Mol-

---

[1]) „Il n'y a qu'un moyen d'attaquer l'Autriche en Hongrie" — scrisese Napoleon III —„c'est par la Transylvanie". Impăratul însărcinase pe principele Napoleon să întocmească planul campaniei. *Ibidem*, pp. 134, 135, 194.

[2]) „M. Démètre Bratiano m'a assuré"— scrià Cavour lui Nigra la 17 Decemvrie 1858 — „que les Principautés sont prêtes à se lever en masse pour tendre la main aux Roumains du Banat, de la Bucovine et de la Transylvanie". Cu ajutorul lui Nigra, atât D. C. Bratianu cât şi Klapka fură primiţi în audienţă, la Paris, de Napoleon III. *Ibid.*, pp. 136, 143, 144; Emmerit *o. c.* pag. 86.

[3]) *Ibid.* pàg, 87

[4]) „Nous donnerons des armes au prince Couza dès qu'il nous en demandera" — înştiinţà principele Napoleon pe Cavour — „et il s'arrangera avec Klapka pour lui en céder". Marcu *o. c.* pp. 154, 161, 183.

dovei, în misiune la Paris, domnitorul îşi exprimă părerea că răsboiul ce va izbucnì peste câteva zile trebue să hotărască şi soarta României. Este firesc deci ca poporul român să urmărească desfăşurarea evenimentelor cu un „interes arzător", cu „o nădejde şi o nerăbdare" împărtăşite pe deplin de domnitor. „Comme Roumain, je sens le besoin de relever mon pays aux yeux des nations et dans sa propre estime; comme prince, je suis convaincu de la nécessité d'agir vigoureusement et décidé à tirer, pour le bonheur et *l'indépendance* de mon peuple, tout le parti possible des évènements qui se préparent". Făuritorul unirei vrea să 'şi trezească neamul din inacţiunea care'l făceà prada vecinilor şi se declară hotărât „à soutenir, dans les limites de nos forces, la politique de la France qui est celle de notre prospérité et de notre grandeur". Dar, pentru aceasta, nu are nevoe numai de arme şi ofiţeri, ci şi de un general. Ostaş în suflet, dar fără pregătire militară, Cuza se crede capabil a dà pildă concetăţenilor săi—„les conduire en personne au feu est un rôle qui n'est pas dépourvu de grandeur et dont je saurai parfaitement m'accomoder"—dar nu a concepe un plan strategic, pentru care i-ar trebuì luminile unui ofiţer de carieră. Până atunci, va adunà 20.000 de oameni în tabăra din Furceni, lângă Ploeşti, spre a fi instruiţi. Cu dânşii va puteà fie să se apere, în eventualitatea unui atac turcesc, fie să ameninţe trupele austriace de peste Carpaţi [1]).

Tratativele cu Klapka izbutesc, la 29 Martie, la încheerea unui protocol [2]) care, în ziua de 22 Mai 1859, este transformat într'o convenţiune [3]) pe care generalul ungur o semnează cu Vasile Alecsandri în Italia [4]) şi care încuviinţează „patrioţilor unguri" aşezarea depozitelor lor de arme în valea Siretului, la Bacău şi la Roman, precum şi la Ocna, la Piatra şi în comunele de pe graniţa ardelenească. Cuza făgăduì să ceară lui Napoleon III, în afară de muniţiuni, 30.000 puşti, din cari 20.000 pentru capii insurecţiunei în Ungaria şi în Transilvania; iar guvernului sârb tunuri de împărţit între trupele române şi revoluţionarii unguri. Agenţii români şi maghiari

---

[1]) Anexa IV.

[2]) Emmerit, *o. c.*, pag. 87-88,

[3]) Publicată în Kossuth, *Schriften aus der Emigration*, II, pag. 232, şi *Souvenirs et écrits de mon exil*, Paris, 1880; Damé, *o. c.*, pag. 422—424. Vezi şi Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe*, Paris, Alcan, 1891, II, pag. 195; N. Iorga, *Geschichte des Rumänischen Volkes* vol. II, pag. 315.

[4]) Marcu, *o. c.*, pag. 209-210.

urmau să se ţină în contact permanent în ţară şi în străinătate. Klapka, cu concursul agentului nostru la Paris, aveà să angajeze, pentru trupele româno-maghiare, ofiţeri specialişti şi medici. In schimbul foloaselor procurate de Români, „Maghiarii promit ajutorul lor cel mai activ guvernului moldo-valah pentru ocuparea Bucovinei şi pentru înlăturarea dificultăţilor ce evenimente şi complicaţiuni eventuale le-ar putea pricinuì ca urmare a acestei ocupaţiuni". De asemenea, pentruca „naţionalităţile română, ungară şi sârbă locuind în Ungaria să părăsească orice spirit de partid, orice gând de separaţiune şi să se abţină dela toate actele de ostilitate cari au cauzat nenorociri atât de mari în 1848 şi 1849", ei făgăduesc „uitarea vechilor certuri şi împăcare deplină între Sârbi, Valahi şi Unguri" ; egalitatea drepturilor pentru toţi locuitorii Transilvaniei, fără deosebire de rasă sau de religie; autonomia comunelor şi comitatelor (locuitorii comitatelor cu populaţiune mixtă se vor înţelege „prieteneşte" asupra limbei de ales ca limbă oficială: maghiară, sârbă sau română); independenţa completă a cultelor şi a şcolilor pentru fiecare confesiune şi naţionalitate; organizarea separată a trupelor sârbe şi „valahe", cari vor avea propria lor limbă ca limbă de comandă; convocarea unei adunări în Transilvania care să hotărască asupra uniunei administrative cu Ungaria, cu asigurarea că, în cazul în care majoritatea se va decide pentru„ vechia administraţiune autonomă a Transilvaniei", Maghiarii nu se vor opune la ea, scopul final fiind „confederaţiunea celor trei state dunărene: Ungaria, Serbia şi Moldo-Valahia".

Dela trecerea lui Klapka prin Constantinopole, în drumul lui spre Moldova, atât C. Negri cât şi generalul Durando, ministrul Sardiniei la Poartă, îi atrăseseră atenţiunea asupra importanţei rezolvărei problemei româneşti din Ardeal. Raportând conversaţia cu Klapka lui Cavour, Durando îi arătă că, pentru reuşita planului, ar trebui „mai multă dărnicie cu privire la situaţiunea eventuală a Românilor şi a Slavilor". Intr'adevăr, Cuza scrià, la 2 Mai, reprezentantului sard: „Tout en ne repoussant pas la perspective d'un agrandissement de territoire, c'est moins cette espérance qui me déterminerait à donner le concours de la Moldo-Valachie à une entreprise quelconque, que la certitude d'assurer le sort, le bien-être et la liberté de tout ce qui porte le nom de Roumain". Or, clauzele convenţiunei din 22 Mai nu asigurau elementului românesc din Ardeal libertăţile la cari râvnià.

Inoperența unor făgădueli ipocrite, concedate cu rezerva unei restricțiuni mintale, nu puteà fi trecută cu vederea nici de patriotismul domnitorului, nici de acel al unor bărbați politici de talia lui Mihail Kogâlniceanu sau Ion C. Brătianu. Acesta din urmă plecă în Apus spre a arătà imposibilitatea unei acțiuni comune româno-maghiare, cât timp neamul românesc nu va dobândì garanțiile la cari are drept. „Nous ne saurions jamais nous entendre avec les Magyars sur la Transylvanie, que nous ne pouvons à aucun prix céder à la Hongrie;"—declarà el lui Cavour— „les Roumains transcarpathiens veulent s'unir avec nous,... ce serait les trahir que de les céder à la Hongrie". Aceeaş declarație o făceà şi față cu Napoleon III şi principele Napoleon. Aceştia, ca şi Cavour, încercau să-l liniştească şi pe de altă parte să îndemne pe Kossuth la concesiuni. Dar cele trei proecte de convențiuni următoare, negociate de Klapka cu Ion Bălăceanu [1]) nu modificau decât forma, iar nu fondul convențiunei inițiale; ele nu erau deci de natură a dezarmà nici pe domn, nici opoziția. Napoleon III şi principele Napoleon trebuiră să renunțe la visul unei cooperări armate româno-maghiare, iar Cuza-Vodă nu dete urmare convenției din 22 Mai, spre a nu prejudecà asupra soartei viitoare a Românilor din Transilvania şi, cum spuneà mai târziu lui C. Negri, „pour ne pas lancer la *nation* dans des aventures" [2]). Dar chestiunea ungară continuà a rămâne la ordinea zilei. Emisarul francez De Lalande soseşte în Principate la 30 August 1860, pentru ca, sub ocrotirea lui Place, să pregătească agitațiile din Transilvania; iar Klapka se pare că vine o ultimă dată în Iaşi, la 9 Ianuarie 1861, spre a propune o a patra convenție [3]). Cu cât situațiunea europeană devine mai tulbure, cu atât chestiunea ungară este agitată mai mult. Baligot de Beyne scrie din Paris lui Cuza-Vodă, la 10 Novembre 1861, că starea imperiului otoman şi a Rusiei, „eroicele protestări ale Poloniei", mişcările naționale din Serbia, Bosnia Herzegovina şi Bulgaria favorizează cauza maghiară, căreia presa

---

[1]) Despre misiunea lui I. Bălăceanu în Italia, vezi studiul meu: *Primele legături diplomatice cu Piemontul,* în „Convorbiri Literare" anul 58, Octomvrie 1926, pag. 796.

[2]) Damé, *o. c.*, pag. 115; Marcu, *o. c.*, pp. 177, 198, 224, 226, 230, 231, 236, 247, 260—276.

[3]) *Ibid.*, pp. 250, 253, 254, 279, 280, 287; Emmerit, *o. c.* pp. 89-96. Prin proectul de convenție din 9 Ian. 1861, Cuza consimțià să trimită arme şi munițiuni Ungurilor, iar aceştia recunoşteau egalitatea de tratament Românilor din Ardeal. *Ibid.* pp. 126 şi urm.

italiană cere să i se deà un sprijin armat. Singur un ziar semioficios din Torino arată că Italia n'ar puteà venì în ajutorul unei revoluţiuni ungare imediate. Generalul Ştefan Türr [1]) îi răspunde că are făgăduiala solemnă a lui Cavour de a intervenì fără şovăire şi „a capo chino" în lupta dusă de Unguri contra Austriei. Acestei manifestări i-a urmat scrisoarea generalului Klapka către Garibaldi. Tineretul român din Paris se emoţionă însă de manifestul acesta, care înglobà Ardealul românesc în Ungaria, şi un student, Piso, publică un răspuns energic într'o broşură intitulată : „La Transylvanie en face des prétentions de la Hongrie", care produse vâlvă în cercurile ungare. Generalul Klapka, aflat la Paris, cere o întrevedere secretarului domnesc, spre a discutà asupra acestei chestiuni [2]). In convorbirea avută şi raportată Domnitorului de Baligot de Beyne la 24 Novembre, generalul ungur îi manifestă părerea sa de rău faţă de antagonismul româno-maghiar, vădit odată mai mult de broşura lui Piso care, tradusă în româneşte de Vasile Alecsandri, urmà să fie răspândită în Ardeal şi în Principate. Klapka recunoaşte că nu va putea ajunge la nimic în Transilvania, fără concursul Românilor ardeleni şi de aceea regretă situaţiunea încordată care nu foloseşte decât Austriei. Ar fi, după dânsul, o misiune demnă de principele Cuza, de a lucrà în sensul unei apropieri. Şeful de cabinet al principelui îi răspunde că ar fi o greşală de a crede „que le prince était mêlé à l'expression des sentiments de nationalité des Roumains de Transylvanie, que ces sentiments étaient spontanés et s'expliquaient tout naturellement sans qu'il fût nécessaire de supposer l'intervention du gouvernement des Principautes-Unies". De altfel, dispreţul emisarilor unguri faţă de chestiunea ardeleană nu este de natură a apropià ambele naţiuni. Intrevederea se termină în modul acesta, iar generalul Türr publică în „Le Siècle" un articol contra broşurei lui Piso [3]).

Totuşi, generalul Türr nu rupe legăturile cu România [4]). In primăvara anului 1863 îl găsim în ţară (spre marea îngrijorare a internunţiului austriac din Constantinopole, manifestată faţă

[1]) Ungur care făcuse parte din cei o mie de voluntari ai lui Garibaldi cari, la 5 Mai 1860, plecaseră din Genova spre a ocupà Sicilia. Inrolat în armata sardă, ajunsese adjutant al lui Victor Emanuel al II-lea.

[2]) Anexa XLVII.

[3]) Anexa XLVIII.

[4]) Se pare că Türr vine în ţară în 1862. Marcu, *o. c.*, pag. 319.

de Bordeanu, gerantul agenției noastre din acel oraș) [1]) și Cuza-Vodă îl primește în audiență la 28 Mai [2]), prezintat fiind, în mod oficial, de agentul diplomatic al Italiei în București [3]), ceeace dă naștere la felurite zvonuri. „Comment expliquer", întreabă Aali-Pașa pe Bordeanu, „le voyage du général Türr, dont la mission, d'après ce qu'on m'a dit, serait d'établir un accord avec le Prince, afin que S. A. abdique en faveur d'un prince italien?" [4]) Erà, se vede, o împrospătare a zvonurilor cari circulaseră, cu câțiva ani în urmă, despre o candidatură la coroanele Principatelor a principelui Eugeniu de Savoia-Carignano [5]).

Neliniștea Austriei și a Turciei erà împărtășită și de Franța, care renunțase acum definitiv la mișcarea româno-maghiară [6]). Drouyn de Lhuys explicà lui Ioan Alecsandri, la 7 Iunie, că prezența în București a generalului Türr „donne lieu à des bruits persistants d'une levée de boucliers contre l'Autriche. Cette entreprise, suscitée par la Russie, exécutée par le général, secondée par les Principautés, serait considérée à Paris comme une entrave fatale aux efforts alliés de la France et de l'Autriche en faveur des Polonais et pour nous un danger que le gouvernement impérial pourrait difficilement conjurer. "Intr'adevăr, împrejurările politice ale momentului apropiaseră Parisul de Viena și Franța dorià atunci liniștea Austriei, spre a puteà acționà, laolaltă cu dânsa, în chestia poloneză. Amestecul Românilor într'o mișcare revoluționară contra lui Francisc Iosif nu puteà fi văzută, deci, cu ochi buni decât de Rusia. Drouyn de Lhuys sfătuì, prin urmare, pe agent să ceară domnitorului autorizațiunea de a desminți zvonul privitor la înțelegerea ruso-româno-ungară, căci Franța n'ar fi în măsură a oprì eventualele represalii austriace.

---

[1]) Bordeanu către Cuza Vodă, 13 Mai 1863. Arh. Cuza, vol. III (Ms. 4859), f. 45.

[2]) Șeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic din Paris, 28 Mai 1863. Id., vol. IX (Ms. 4865), f. 62, și Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 73—74.

[3]) Șeful de cabinet al Domnitorului către Gerantul Agenției diplomatice din Constantinopole, 30 Mai 1863. Arh. Cuza, vol. V (Ms. 4861), f. 233.

[4]) Gerantul Agenției diplomatice din Constantinopole către Șeful de cabinet al Domnitoruui, 31 Mai 1863, Id., vol. III (Ms. 4859), f. 61.

[5]) R. V. Bossy, *Candidați străini la tronurile române*, pag. 837—838, *La parte dell'Italia nella storia diplomatica romena*, pag. 3, și *Un pò di storia diplomatica italo-romena*, .1 c.

[6]) Marcu, *o. c.*, pag. 289.

Reprezentantul României lămureşte atunci pe ministrul francez că ţara, în faza ei actuală de organizare, nu poate participà la o agresiune condamnată de o potrivă de simţimintele şi interesele ei [1]). Ioan Alecsandri cerând domnitorului să-i încuviinţeze a dà desminţirea dorită de Drouyn de Lhuys, pentru a înlăturà îngrijorarea, nu atât la Quai d'Orsay cât la Ballplatz, care desigur dăduse alarma [2]), primeşte această autorizare. I se telegrafiază la 10 Iunie că domnul României n'are nici un fel de înţelegere cu Türr, pe care l-a primit pentrucă i-a fost prezintat de agentul italian ca fiind adjutant al regelui Victor-Emanuel II. Presimţind gândurile Franţei, principele a fost rezervat, vorbind numai de politică generală [3]).

Această desminţire oficială erà menită a liniştì opinia publică franceză. Ea nu amintea însă de adevăratul obiect al audienţii generalului ungur. Acesta ceruse, de fapt, reluarea în discuţiune a convenţiunei secrete din 22 Mai 1859, negociată cu generalul Klapka, care — o recunoşteà chiar dânsul — nu mai legà acum pe Români. Dar, în 1863 ca şi în 1859, Alexandru Ioan I nu puteà ajutà redeşteptarea maghiară, fără a dobândì toate garanţiile pentru viitorul neamului românesc de peste munţi. Şi cum Türr nu mai dà asigurări nici măcar pentru Bucovina, vrând să lase viitorului dezlegarea chestiunei româneşti din monarhia habsburgică, cârmuitorul ramurei autonome a acestui neam românesc nu se sfieşte a pune capăt întrevederii cu fraza, ce va rămâne în Istorie: *„Nu vreau să ajut ridicarea Ungariei, înainte de a ştì sigur că Ungurii s'au pus în sfârşit de acord cu Românii de peste Carpaţi"* [4]). Despre această convorbire confidenţială, ce o

[1]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 7 (Arh. Cuza, vol. IX-Ms. 4865, f. 59 şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 525) şi 9 Iunie 1863 (Anexa CVIII), şi către Şeful de cabinet al Domnitorului, 16 Iunie 1863 (Anexa CXV). Baligot de Beyne răspunde lui Ioan Alecsandri, la 24 Iunie: „Vous voulez savoir si le Prince-Régnant a été satisfait du langage que vous avez tenu à M. Drouyn de Lhuys? Parfaitement. Tout ce que vous avez dit des idées de S. A. au sujet du gouvernement autrichien est fort juste". Anexa CXV (notă).

[2]) Anexa CVIII.

[3]) Anexa CIX. Aceste asigurări sunt primite cu satisfacţiuni de Drouyn de Lhuys. Anexa CXV.

[4]) Memoriul intitulat „Entretien du général Türr, aide-de-camp du roi d'Italie, avec le Prince-Régnant, le 28 Mai 1863", în Arh. Cuza, vol. XVI (Ms. 4869), f. 304. Vezi P. P. Panaitescu, *Cuza-Vodă şi unitatea naţională a Românilor*, în „Arhiva pentru ştiinţa şi reforma socială", anul VIII, 1929, No. 4, pag. 565—566, şi Marcu, *o. c.* pag. 324.

tăinueşte chiar lui Drouyn de Lhuys, Cuza-Vodă vrea să pună la curent numai pe Napoleon III. In acest scop trimite agentului diplomatic la Paris un memoriu, cu ordinul de a-l înmână împăratului, ca să aprecieze dacă generalul erà autorizat de-a vorbì în sensul în care o făcuse. Cu acest prilej trebue ca Ioan Alecsandri să sublinieze declaraţia făcută lui Türr de principe: că va ţine întotdeauna seamă numai de interesele ţării şi de sfaturile suveranului Franţei, căci consideră Principatele „ca o creaţiune franceză", iar el însuş „se tient personnellement pour obligé, comme Roumain et comme Prince-Régnant, envers Sa Majesté" [1]. Diplomatul român, văzând că nu izbuteşte însă să pătrundă până la împărat, propune să-i transmită comunicarea prin ministrul afacerilor străine [2], ceeace ar evità şi o jignire a susceptibilităţii lui Drouyn de Lhuys [3]. Dar Cuza Vodă consideră că există în Franţa două politici: una pentru clipa de faţă, cunoscută de guvern, şi una pentru viitorul mai îndepărtat, pregătită în taină de suveran [4]. In consecinţă, el stărue ca memoriul său secret să fie remis personal lui Napoleon III [5]. In acest timp, generalul Türr dă întâlnire lui Ioan Alecsandri la Torino, spre a fi primit de Victor Emanuel II [6]. Spre a câştigà timp, Ioan Alecsandri îi cere răgaz până la primirea instrucţiunilor din Bucureşti [7]. Ele sosesc telegrafic la 16 Iunie: răspunsul de dat lui Türr depinde de rezultatul audienţei imperiale [8]. Agentul insistă atunci din nou pe lângă ducele de Bassano pentru a obţine audienţa [9], dar i se răspunde că ea nu-i poate fi acordată, suveranul nefiind în Paris [10]. Din ordinul domnitoru-

---

1) Telegrama Şefului de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris din 10 Iunie 1863. Anexa CX.

2) Telegrama Agentului diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 13 Iunie 1863. Anexa CXII.

3) Idem, 16 Iunie 1863, Anexa CXV.

4) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 30 Iunie 1863. Anexa CXXI.

5) Idem, 14 Iunie 1863. Anexa CXIII.

6) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 15 Iunie 1863, Anexa CXIV.

7) Răspunsul său, încredinţat lui Nigra, este trimes la Torino de un curier al legaţiunii italiene la Paris. Idem, 16 Iunie 1863. Anexa CXV.

8) Anexa CXVI.

9) Idem, 18 Iunie 1863. Anexa CXVII.

10) Idem, 20 şi 23 Iunie 1863. Anexele CXVIII, CXX.

lui [1]), el se scuză atunci pe lângă Turr de a nu puteà plecà la Torino [2]). Baligot de Beyne scrie lui Ioan Alecsandri, la 30 Iunie, că principele regretă că nu i-a fost posibil să ajungă la împărat şi îi destăinueşte că s'ar putea ca însuş Türr să-i obţină audienţa dorită [3]). Dar Napoleon III nu socoteşte clipa sosită pentru a eşì din rezervă. Türr nu reuşeşte nici el să introducă la suveran pe Ioan Alecsandri şi-i propune din nou o întâlnire [4]), pe care acesta o primeşte de astă dată.

Intrevederea are loc la Paris, unde sosise generalul, chemat de ducele de Morny. Potrivit instrucţiunilor sale, diplomatul român îi reaminteşte „que tout était subordonné à l'opinion de l'Empereur" şi că situaţia Principatelor cere, mai mult ca oricând, „prudenţă şi strictă neutralitate" [5]). Türr îi propune arme şi artilerie, din partea lui Victor-Emanuel II, şi îi expune politica sa, sprijinită nu numai de principele Napoleon ci pare-se şi de Morny [6]). Agentul nostru diplomatic mai are prilejul de a auzì deseori argumentele acestea, căci, în cursul ernei 1864, întâlneşte de numeroase ori pe generalul Türr, sosit la Paris împreună cu soţia sa, doamna Adelina Türr născută Wyse-Bonaparte, pe care o cunoşteà încă din copilăria ei. Credincios consemnului dat, Ioan Alecsandri opune, în fiecare dată, cea mai desăvârşită rezervă optimismului entuziast al generalului [7]), care vede într'un răsboi imediat contra Austriei singurul mijloc de desrobire al naţionalităţilor de sub sceptrul habsburgic. Intr'una din întrevederile lor, Türr îi arată memoriul ce l-a înfăţişat lui Napoleon III, spre a l încredinţà că, în caz de război, „toutes les nationalités... tendraient à se soulever contre l'Autriche et à mettre cet empire en dissolution, au profit d'une confédération

---

1) Cabinetul princiar către Agentul diplomatic din Paris, 22 Iunie 1863. Anexa CXIX.

2) Scrisoarea lui I. Alecsandri către Türr este din 6 Iulie 1863. Anexa CXVII (notă).

3) Anexa CXXI.

4) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 14 August 1863. Anexa CXXXI.

5) Instrucţiunile îi sunt transmise de Şeful de cabinet al Domnitorului la 17 şi 30 August 1863. Anexele CXXXII şi CXXXV.

6) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 18 August 1863. Anexa CXXXIII.

7) Idem către Şeful de cabinet al Domnitorului, 30 Ianuarie 1864. Anexa CLXXIV.

orientale, dans laquelle la Roumanie aurait une belle place". Dar, după cum scrie Baligot de Beyne lui Ioan Alecsandri, la 15 Aprilie 1864, „Türr n'a fait que vous répéter les variations d'un thème... qui repose sur des éventualités dans lesquelles *il tient trop peu de compte de nos intérêts et de l'élément roumain de la Transylvanie*". In asemenea condiţiuni, România nu va devenì „un teren prea lesnicios pentru manoperile Ungariei", ci va rezervà viitorul. In clipa de faţă, închee secretarul lui Cuza, „la neutralité est notre drapeau et notre sauvegarde" [1]). Având în vedere însă simţimintele revoluţionarilor unguri faţă de elementul românesc, domnitorul dă ordin reprezentantului său la Paris să le supravegheze activitatea, cu atât mai mult cu cât Türr şi Klapka sunt bănuiţi a se pregătì de plecare în România [2]). De asemeni, Ioan Alecsandri este însărcinat a semnalà lui Drouyn de Lhuys îmbarcarea la Genova, cu destinaţia Brăila, a cinci mii de lucrători cam suspecţi [3]), veste ce pare destul de gravă ministrului şi despre care cere amănunte. [4]).

Trebue totuşi observat că, atunci când nu este vorba de drepturile Românilor ardeleni, Ungurii sunt gata a sprijinì guvernul lui Cuza, spre a câştigà simpatiile lui. Astfel există o scrisoare din Mai 1864, prin care Türr roagă pe Aali Paşa să lase mână liberă Principatelor în chestia secularizării, spre a micşorà în viitor ingerinţele primejdioase ale Rusiei în Orient [5]). Dar aceste intervenţiuni „binevoitoare" nu corespundeau cu importanţa serviciilor cerute României.

Unul din cele mai de seamă servicii erà acel de a închide ochii asupra activităţii emisarilor unguri din Principate. Dar, faţă de numeroasele şi energicele protestări ale cabinetului din Viena [6]), încredinţat de prezenţa în ţară a lui Kossuth, Klapka

---

[1]) Anexa CLXXXVI.

[2]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 22 Martie 1864. Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 205. Agentul raportează, la 23 Martie, că Türr a părăsit Parisul de opt zile şi că despre Klapka nu ştie nimic. Ibid. f. 207.

[3]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 4 Mai 1864. Anexa CXCVI.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 6 Mai 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 227.

[5]) Copia scrisorii generalului Türr către Aali-Paşa, în Arh. Cuza, vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 114.

[6]) *Xenopol*, I, pag. 380.

şi Türr [1]), Cuza-Vodă fù silit să ià măsuri contra revoluţionarilor unguri cari îi cereau să jertfească siguranţa naţiunei, fără măcar a dà asigurări privitoare la soarta viitoare a Românilor ardeleni. In consecinţă, el ordonă arestarea celui mai activ dintre aceşti emisari, Gustav Frigyesi [2]), la care se găsì corespondenţă cu Mazzini şi Garibaldi [3]), precum şi un plan secret al revoluţiei ce Ungurii urmau s'o facă, concomitent cu Polonezii, având sprijinul Italiei. Documentele aflate la dânsul confirmau existenţa proectului de organizare a unui corp de armată revoluţionar pe teritoriul român, pentru a năvălì în Austria, prin Bucovina. Polonezii îşi dădeau mâna cu Ungurii în acest scop şi înfiinţaseră, la Piatra, Fălticeni şi Roman, centre, dizolvate apoi din ordinul guvernului. Lucrătorii îmbarcaţi la Genova făceau parte din legiunea ungară şi urmau a se adunà în Principate. Şeful de cabinet al Domnitorului înştiinţă îndată pe agentul diplomatic dela Paris despre arestarea lui Frigyesi, precum şi despre conţinutul documentelor aflate la dânsul, cari aveau să fie comunicate numai guvernului francez, prin intermediul agenţiei [4]).

In aceste împrejurări, Ioan Alecsandri are o conversaţie cu generalul Türr, ce o raportează domnitorului la 21 Octombrie. Generalul neagă de a fi jucat vre-un rol în misiunile încredinţate lui Frigyesi şi ajutorului său, contele Arthur Czerrtosz, pe cari el le dezaprobă, considerândule ca iniţiative ale lui Klapka, inspirate de Mazzini. Singura rugăminte ce Türr ar îndreptà-o eventual către Cuza Vodă ar fi de a îngăduì ca să se organizeze pe teritoriul român un depozit de arme şi muniţiuni, aduse de „Messageries Impériales" cu ştiinţa guvernului italian, de cari revoluţionarii unguri să se poată folosì la momentul potrivit. Pentru prezintarea acestei cereri, comitetul naţional din Budapesta va delegà pe un împuternicit, care va fi identificat prin

---

[1]) Ibid. pag. 381.

[2]) Am adoptat această ortografie a numelui întrucât astfel se iscălià cel ce-l purtà. Vezi, despre dânsul, Arh. Cuza, vol. VIII (Ms. 4864) şi scrisoarea lui C. A. Rosetti către Anastase Panu din 16 Iulie 1864 stil vechiu, în *Xenopol*, II, pag. 406—412. Frigyesi erà secondat de un alt emisar ungur aflat în ţară, contele Arthur Czerrtosz.

[3]) Garibaldi intervenì, prin mijlocirea generalului Bojeslawski, pe lângă Cuza-Vodă, spre a obţine eliberarea lui Frigyesi. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 395.

[4]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 253.

cuvântul de ordine: „Belgrad". Agentul român transmite aceste stranii şi primejdioase propuneri cu toată rezerva şi numai pentrucă interlocutorul său îl asigură că însuş domnitorul le-ar fi încuviinţat, „bien entendu dans la mesure que lui prescrirait ses intérêts particuliers", în audienţa ce-i acordase în Bucureşti, când se înfăţişase ca „reprezentant al naţiunei maghiare pe lângă domnul României [1])". Bine înţeles, Türr nu face nici o propunere concretă nouă, privitoare la Transilvania, care să poată alcătui temeiul alianţei româno-maghiare ce preconizează. De aceea Ioan Alecsandri crede de a sa datorie să atragă atenţiunea lui Baligot de Beyne, printr'o scrisoare din 25 Octombrie, asupra primejdiilor ce le-ar pricinuì neamului românesc un răspuns favorabil dat Ungurilor în asemenea condiţiuni. Dela convenţia franco-italiană din 15 Septembrie 1864, prin care Napoleon III făgăduise să-şi retragă treptat trupele de pe teritoriul statului papal, în schimbul asigurărilor lui Victor Emanuel II de a nu atacà acel teritoriu [2]), situaţia şi prestigiul Italiei crescuseră siţmitor. Sprijiniţi de Torino, Ungurii sunt cuprinşi de o exaltare patriotică care-i poate împinge la fapte necugetate. O campanie împotriva Austriei, pregătită în România, ar puteà primejduì însăş fiinţa statului român, mai ales dacă guvernele din Viena şi Petersburg şi-ar unì sforţările pentru înăbuşirea revoluţiei ungare, după cum o făcuseră în 1848. Este drept că, de atunci, s'a dovedit ingratitudinea austriacă, cu prilejul răsboiului Crimeei, şi că, pe de altă parte, întrevederea la Nizza dintre Napoleon III şi Alexandru II ar puteà tinde la o modificare a jocului alianţelor. Dar totuşì, până acum, nimic nu este încă precizat şi agentul nostru din Paris suggerează şefului de cabinet al domnitorului să-l autorize a consultà în această privinţă „sentimentul guvernului francez", politica noastră externă fiind subordonată „à cette solution des alliances qui préoccupe tout le monde, et surtout aux décisions de Napoléon III" [3]).

Pentru a lămurì guvernul francez cu privire la agitaţiile maghiare în România, reprezentantul ţării este însărcinat să supună lui Napoleon III un memoriu redactat de Baligot de Beyne şi în-

---

[1]) Anexa CCVIII.

[2]) Debidour, *o. c.*, II, pag. 278; Emile Bourgeois, *Manuel de Politique Etrangère*, Paris, Belin, 1927, III, pag. 473.

[3]) Anexa CCIX.

soţit de documente, relativ la afacerea Frigyesi [1]). Ioan Alecsandri este primit la Saint-Cloud, în ziua de 27 Octombrie, de către Mocquard, şeful de cabinet al împăratului, căruia îi remite actele, spre a fi prezintate suveranului, la întoarcerea sa dela Nizza [2]). De asemeni, agentul primeşte instrucţiuni de a semnalà lui Mocquard şi lui Drouyn de Lhuys activitatea ungurească în Principate, şi marele număr de ofiţeri unguri cari sosesc în ţară, precum şi de a arătà lui Türr primejdiile punerei în aplicare a planului Frygiesi. Dar generalul ungur, care între timp părăsise serviciul regelui Italiei [4]), continuă a tăgăduì orice amestec al său în mişcarea Frigyesi, atribuită de el mazzinienilor [5]). Cât despre Drouyn de Lhuys, el crede afacerea stârnită de Rusia [6]) şi aprobă hotărârea principelui de a opune neutralitatea, şi la nevoe represiunea, acestor „mouvements bâtards qui commencent et finissent dans le désespoir" [7]).

Cuza-Vodă puneà mai mult temei pe Klapka [8]) decât pe Türr, socotindu-l mai prudent, mai serios şi nu atât de supus influenţei lui Mazzini pe cât se acreditase zvonul [9]). Dar Türr erà foarte activ şi stăruia mereu pe lângă agentul nostru la Paris, în vechia sa cerere privitoare la transitul de arme pentru revoluţionarii maghiari. La 10 Ianuarie 1865, Ioan Alecsandri relatează lui Baligot de Beyne noua vizită ce i-a făcut'o generalul Türr, de astădată împreună cu compatriotul său generalul

---

[1]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 20 Sept. 1864. Arh. Cuza, vol. VIII (Ms. 4864), f. 467—510.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 25 (Anexa CCIX) şi 27 Oct., 1864 (Arh. Cuza, vol. IX, Ms. 4865, f. 259).

[3]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 4 Decembrie 1864. Anexa CCXI.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Cabinetul princiar, 6 Dec., 1864 Anexa CCXII.

[5]) Idem, 13 Dec., 1864. Anexa CCXIV.

[6]) Frigyesi avusese întrevederi la Galaţi cu un agent secret al Rusiei şi se pusese la dispoziţia comandamentului trupelor ruse din Basarabia.

[7]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 6 şi 7 Dec., 1864. Anexele CCXII şi CCXIII.

[8]) „Klapka m'a remis hier une lettre pour le Prince. J'attends une occasion pour l'envoyer. Je suis chargé de prévenir. S. A. S. que l'affaire dont le Prince avait chargé Klapka est arrangée". Idem, 15 Oct. 1865. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 332.

[9]) Şeful de cabinet al domnitorului către agentul diplomatic la Paris, 4 Ianuarie 1865. Anexa CCVX.

Eber, spre a solicità o „participare indirectă" a României la mişcarea ungurească. Participarea ar fi constat din „toleranţa" faţă de transitul de arme şi artilerie de munte prin teritoriul nostru, precum şi din cedarea unei părţi a armamentului nostru, ce ar urmà să ne fie restituită apoi de arsenalele italieneşti. Türr pomeneşte chiar de o făgăduială ce i-ar fi fost făcută în acest sens de Cuza, în 1863, lucru de care agentul nu-şi ascunde îndoiala, neputând admite ca domnitorul să se fi legat fără încuviinţarea prealabilă a „forurilor înalte", adică a lui Napoleon III. De altfel, momentul nu i se pare de loc prielnic unei mişcări revoluţionare ce ar puteà fi înăbuşită ca cea polonă. Dacă însă Ungurii doresc să cunoască precis „les convenances de notre politique et surtout le sentiment de S. A.", el îl sfătueşte să trimită pe un împuternicit al lor la Cuza-Vodă. Türr împărtăşeşte această idee şi adaogă că Italia, după apropiata ei intrare în răsboi contra Austriei, va cere direct concursul României. Pentru a înlăturà scepticismul diplomatului român, dânsul îl pune în contact cu ducele de Morny, care patronează oarecum aspiraţiunile de emancipare maghiare [1]). Totodată îi comunică un memoriu, citit, după spusele lui, de Napoleon III şi principele Napoleon, cari ar cunoaşte activitatea ce desfăşură. Ioan Alecsandri nu pare a dà prea multă importanţă memoriului şi dacă îl transmite, la 19 Ianuarie, la Bucureşti, este numai pentrucă generalul ungur susţine „avoir reçu de S. A. un accueil qui l'autorisé précisément à lui adresser les propositions que vous savez" [2]). Rezerva lui Ioan Alecsandri este pe deplin aprobată de domnitor, [3]) care 'şi menţine nestrămutată hotărârea de a nu ajutà mişcarea maghiară cât timp nu se vor ţine seamă de drepturile Românilor din Transilvania.

---

[1]) Anexa CCXVI. Relativ la făgăduiala lui Cuza de a dà arme revoluţionarilor unguri şi de a-i lăsà să treacă prin România, spre a se duce în Italia să se înroleze în legiunea maghiară, vezi Marcu *o. c.*, pp. 258, 261, 272. Domnitorul spuneà lui Place că „tout ce qu'il s'est engagé a faire il le fera, mais qu'il tient à avoir la certitude que l'Empereur ne désapprouve pas ce mouvement". *Ibid.*, pag. 254.

[2]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 497.

[3]) Şeful de cabinet al domnitorului către agentul diplomatic la Paris, 8 Februarie 1865. Anexa CCXVII.

CAP. V.

CHESTIUNEA POLONĂ

Izbucnirea revoluţiunei polone în noaptea de 22 Ianuarie 1863 erà datorită stărei de asuprire cruntă la care fusese supusă acea naţiune de către cârmuirea rusă, cu începere din anul 1831, când împăratul Nicolae I Pavlovici desfiinţase constituţiunea polonă stabilită în 1815 de Congresul din Viena. Răscoliţi de vântul de neatârnare care redeşteptà toate naţionalităţile din Europa, patrioţii polonezi începură, cu energie, mişcarea lor, care avea să aducă o revizuire a tuturor alianţelor şi o modificare a poziţiunilor diplomatice ale diferitelor puteri.

Inainte de toate, revoluţiunea polonă puneà capăt înţelegerii franco-ruse care, după Congresul din Paris, începuse să neliniştească guvernul din Viena. Intr'adevăr, poziţiunei intransigente a curţii din St. Petersburg i se opuneà acum politica de emancipare a naţionalităţilor propovăduită de Napoleon III. Dragostea deosebită a împăratului şi a poporului francez pentru naţiunea poloneză erà alimentată, în substratul ei politic, de voinţa noului ministru al afacerilor străine, Drouyn de Lhuys, de a înlocuì apropierea de Rusia printr'o alianţă cu Anglia şi Austria. Aceeaş dorinţă de a îndepărtà Franţa de Rusia erà împărtăşită şi la Londra şi la Viena. Deaceea vedem cabinetul din St. James — cu toată antipatia lui faţă de reconstituirea unui stat polon, aliat firesc al Franţei — urmând impulsul opiniei publice engleze şi alăturându-se lui Napoleon III în chestiunea polonă. Tot astfel, la Ballplatz, o amnezie prielnică, ştergând din amintirea tutulor măcelurile din 1846 şi anexarea Cracoviei, îngăduià contelui de Rechberg de a sprijinì oficial sforţările franceze, invocând folosul pentru Habsburgi de a fi despărţiţi, printr'un stat-tampon polon, de apetiturile Romanovilor. De sigur că jocul erà străveziu : Austria nu puteà dorì o emancipare a Polonezilor, prodrom al desagregării monarhiei şi pildă vie de energie oferită celorlalte naţionalităţi robite : Maghiarii, Slavii, Italienii, Românii. Dar un pas spre Franţa, chiar în numele Poloniei, puteà pricinuì o slăbire a legăturilor dintre Tuileries şi Peterhof şi puneà la preţ prietenia austriacă, până acum dispreţuită de Ruşi. Căci scopul lui Francisc-Iosif erà de a face să se uite ingratitudinea lui din vremea răsboiului Crimeei şi de a redobândì bunele graţii ale fostei tovarăşe din Sfânta Alianţă.

Inceputurile înţelegerii franco-anglo-austriace nu erau însă prea accentuate. Franţa păstrà o oarecare rezervă formală spre a împiedecà izbucnirea vrăjmăşiei Rusiei, care ar fi înlesnit jocul Angliei şi al Austriei. Iar aceste două puteri nu voiau, printr'o atitudine prea hotărâtă, să împingă definitiv Prusia în braţele Rusiei, ceeace ar fi îngăduit realizarea aspiraţiunilor Berlinului asupra ducatelor daneze. Apropierea între Wilhelm I şi nepotul său Alexandru II se făcuse mai strânsă. Reacţionarul Bismarck oferise Rusiei în Ianuarie 1863, concursul său pentru înăbuşirea revoluţiei, sperând astfel să obţină mână liberă în Danemarca. O convenţiune din 8 Februarie confirmă oficial colaborarea Rusiei şi Prusiei îndreptată în potriva mişcărei polone. Napoleon III voì să protesteze în contra acestei convenţiuni, dar nu izbutì să solidarizeze cu el Anglia şi Austria. Atunci propuse ţarului reînfiinţarea unui regat polon, pentru fratele său, marele duce Constantin Nicolaevici, dar răspunsul negativ şi jignitor al lui Gorciakoff nu întârzià să spulbere aceste iluzii. Nu-i mai rămâneà lui Napoleon III decât distracţia sa favorită: înjghebarea de planuri fanteziste cari să croiască, printr'un joc de compensaţiuni, o Europă nouă [1]). In acest timp, revoluţia polonă erà în toiul ei.

Agenţia noastră diplomatică în Franţa aveà să se ocupe mult de chestiunea polonă, de oarece un centru însemnat al emigraţiunei polone şi un focar important al revoluţiunei din 1863 se aflau în România; iar tratativele dintre Cuza Vodă şi răsculaţi erau duse, la Paris, de colonelul Alecsandri cu principele Adam Czartoryski, iar după moartea acestuia, cu fiul său, principele Ladislas Czartoryski sau, în lipsa lor, cu verii lor, contele Zamoyski[2]) şi principele Sapieha [3]). Primul demers mai de seamă al principelui Adam Czartoryski datează din 21 Februarie 1863, când roagă pe agentul nostru să transmită guvernului său rugămintea ca revoluţionarii poloni cari s'ar refugià pe teritoriul român să se poată bucurà de ospitalitatea ţării. De îndată ce combatanţii poloni ar trece graniţa, prefecturile judeţelor noastre învecinate

---

[1]) Affaires Etrangères, *Documents diplomatiques 1863*, pag. 3—91; Debidour, *o. c.*, II, pag. 245—270; Bourgeois, *o. c.*, III, pag. 491—494; François Charles-Roux, *Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III*, Paris, Plon, 1913, pag. 315—363.

[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 363.

[3]) Anexa CCVI.

cu Rusia ar urmà să-i adăpostească şi să-i îndrepteze apoi spre o localitate din centrul ţării [1]). Peste o lună, la 21 şi 25 Martie, Ioan Alecsandri transmite o nouă cerere a lui Czartoryski pentru încuviinţarea trecerii prin teritoriul român a armelor revoluţionarilor [2]). Privitor la prima cerere, şeful de cabinet al lui Cuza Vodă răspunde: „Les bruits d'expulsion des Polonais sont d'indignes calomnies. J'ai vu récemment des Polonais mêlés au mouvement et ils sont loin de partager de telles idées" [3]).

Chestiunea polonă intrà, în acel moment, într'o fază decizivă. Naţiunea română întreagă erà de partea nobilului popor robit şi voià să-l ajute în orice chip. Pe când însă Polonezii vedeau deslegarea soartei lor pe calea armelor, Napoleon III o întrezăreà ca încheere a unor lungi negocieri diplomatice. Sforţările lui erau susţinute de Anglia şi Austria cari, în dorinţa lor de a slăbì Rusia, se raliară notei franceze adresate guvernului din St. Petersburg la 10 Aprilie, în favoarea Polonezilor [4]), Ballplatz lăsând chiar să se întrevadă o eventuală cesiune a Galiţiei către un stat polonez reînfiinţat. Diplomaţia franceză credeà în sinceritatea cabinetului din Viena şi făceà tot ce-i stà în putinţă spre a înlăturà piedicele din calea lui. Astfel, la 6 Iunie, Drouyn de Lhuys atrage atenţia agentului nostru la Paris asupra zvonurilor iscate în urma prezenţei generalului Türr în Bucureşti. O colaborare cât de neînsemnată a României la mişcarea maghiară ar pricinuì dificultăţi Vienei, ceeace guvernul francez nu poate admite în împrejurările actuale. „Vous n'ignorez, pas" îi spune ministrul, „les négociations que la France, d'un commun accord avec l'Autriche, poursuit en vue d'amener une solution équitable et pacifique du conflit qui se débat en Pologne. Il ne peut donc vous échapper combien toute entrave apportée à nos démarches serait désagréable au gouvernement de l'Empereur qui, en raison de son entente avec celui d'Autriche, doit désirer que cet empire demeure à l'abri de toute perturbation". Nu lipseşte nici ameninţarea destul de străvezie cu represalii austriace, faţă de cari „la communauté de nos démarches avec l'Autriche, dans l'intérêt de la Pologne, nous prescrirait, à votre égard, une réserve qui contrarierait nos meilleures sympathies pour les Principautés".

[1]) Anexa XCII.

[2]) Anexa XCVII şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 510.

[3]) 17 Mai 1863. Ibidem, f. 362.

[4]) Affaires Etrangères, *Documents diplomatiques 1863*, pag. 9—13.

Reprezentantul României își dete multă osteneală pentru a convinge pe Drouyn de Lhuys că grija stăpânitoare a intereselor țării împiedecà pe domn să sealăture, în condițiuni atât de neprielnice, unei agresiuni împotriva Austriei [1]. Jocul lui Francisc-Iosif erà clar: folosindu-se de actuala sa solidaritate de interese cu Napoleon III, voià să înlăture vre-un act pripit al Românilor în favoarea Ungurilor. Asigurările liniștitoare ale guvernului român [2] sunt bine primite de ministrul de externe francez [3], care-și exprimă mulțumirea față de Ioan Alecsandri. Intr'un raport din 10 Iunie, acesta transmite lui Cuza-Vodă asigurările date de Drouyn de Lhuys în privința soluționărei chestiunei polone: „Des égards mutuels entre alliés... peuvent m'empêcher de m'ouvrir... sur l'étendue des moyens mis en œuvre pour arriver à une solution pacifique du conflit polonais... Les vœux de la France appellent une prompte pacification de la Pologne par de larges concessions d'autonomie et de liberté... A défaut d'une indépendance absolue, nous parviendrons au moins à arrêter une effusion de sang trop prolongée et à assurer à la Pologne un régime plus juste et plus digne de l'humanité". Față cu astfel de simțiminte, ministrul lui Napoleon III crede că Românii, aliați firești ai națiunilor asuprite și în deosebi ai Polonezilor, n'au a se teme de intențiunile Franței, chiar când ea conlucrează cu Austria. Impăratul Francezilor, declară el, nu va duce niciodată o politică de duplicitate. La nevoe, concursul României va fi cerut, dar în astfel de cond ițiuni ca el să fie „în acord cu interesele țării". Franța urmărește izbânda principiilor ei de libertate și de justiție, dar cu moderațiune și răbdare, spre a câștigà și puterile mai puțin însuflețite de asemenea idealuri. Astfel a lucrat pentru Principatele-Unite și tot astfel va lucrà pentru Polonia [4].

Urmând această tactică, Drouyn de Lhuys propuneà lui

---

[1] Raportul Agentului diplomatic la Paris către Domnitor, 9 Iunie 1863. Anexa CVIII.

[2] Idem, 10 Iunie 1863. Anexa CXI.

[3] „Vivement satisfait des assurances tranquillisantes envoyées par S. A., le ministre des Affaires étrangères me charge de Lui en témoigner ses remerciements". Idem, 10 Iunie 1863. Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 63, și Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 526.

[4] Anexa CXI. In acelaș sens scrie Ioan Alecsandri lui Baligot de Beyne la 16 Iunie 1863. Anexa CXV.

Gorciakoff, la 17 Iunie [1]), o nouă alcătuire care să îmbunătăţească soarta Poloniei şi, la 20 Iunie, cabinetelor din Londra şi Viena o alianţă spre a impune acest proect [2]). Nici unul din aceste demersuri, însă, nu izbutì. Russell şi Rechberg nu voiau să se lege, iar cancelarul rus declară, la 13 Iulie, că nu va examinà chestiunea polonă, înainte ca revoluţionarii să se fi supus autorităţii ţarului [3]), ceeace deslănţueşte o adevărată indignare la Paris [4]). Motivele pentru cari Anglia şi Austria nu voiră să urmeze pe Franţa rees limpede din raportul agentului nostru diplomatic la Paris, cu data din 18 August : Regina Victoria nu găsià că „onoarea şi interesele" ei i-ar puteà poruncì să întreprindă un răsboi înpotriva Rusiei şi, în consecinţă, părăsià pe Napoleon III în chestiunea polonă, după cum îl părăsise în chestiunea mexicană. Se spusese lui Ioan Alecsandri că această atitudine ar fi fost datorită şi unui zvon despre o pretinsă înţelegere secretă a Franţei cu Rusia şi Prusia, a cărei ţintă ar fi fost izolarea Angliei. Cât despre Francisc Iosif, temându-se de o alianţă ruso-prusiană, el căută să redobândească prietenia lui Alexandru II, perdută din propria lui vină [5]). Convocând pe toţi principii germani la o adunare în Frankfurt (16 August), el încercà să-şi reià locul preponderant în confederaţia germană, spre a înlocuì Prusia în alianţa cu ţarul, ceeace neliniştià pe drept cuvânt, Franţa [6]). Guvernul din Paris erà, prin urmare, lipsit de sprijin diplomatic din orice parte şi tratativele sale în chestiunea polonă se resimţeau de aceasta [7]).

Dar, precum am arătat mai sus, dacă Napoleon III dorià,

---

[1]) Conţii Russell şi Rechberg se asociară la acest demers, în numele Angliei şi al Austriei. Aff. Etr. *Documents diplomatiques 1863*, pag. 27—34.

[2]) Ibid., pag. 36.

[3]) Ibid. pag. 37.

[4]) Agentul diplomatic la Paris, către Şeful de cabinet al Domnitorului, 23 Iulie 1863. Anexa CXXVIII.

[5]) Cu tot ajutorul primit de la ţar pentru înăbuşirea răscoalei ungare din 1848, luase partea duşmanilor Rusiei în răsboiul Crimeei. Consecinţa fù că Rusia lăsă pe Franţa să învingă Austria în 1859.

[6]) Napoleon III erà cu atât mai mâhnit de această atitudine a lui Franciscs-Iosif, cu cât nu se ţineà seamă de serviciile ce credeà că adusese casei de Habsburg, obţinând proclamarea arhiducelui Maximilian, fratele împăratului, ca împărat al Mexicului. De fapt, evenimentul nu aduse nici un folos Austriei şi costă viaţa lui Maximilian.

[7]) Anexa CXXXIII.

deslegarea problemei pe calea paşnică, nu tot astfel vedeau lucrurile patrioţii polonezi. Ei socotiau că singură violenţa îi va putea izbăvi şi continuau revoluţia cu mai multă îndârjire. Spre a veni în ajutorul fraţilor lor, o trupă armată de 400 Polonezi emigraţi în Turcia, organizată de contele Mihail Czajkowski (Sadyk-Paşa) şi comandată de colonelul Milkowski, se îndreptă spre Polonia. Ea debarcă între Reni şi Ismail, în noaptea de 13 spre 14 Iulie (stil nou), de pe un vas sub pavilion englez venind din Tulcea. Colonelul Călinescu plecă, cu două companii, din Ismail şi, urmărind pe polonezi în drumul lor spre Cahul, îi prinse în Costangalia. Acolo avù o întrevedere cu Milkowski şi îi arătă că trecerea unei trupe armate pe teritoriul nostru constituià o violare a neutralităţii care ne puteà pricinuì un conflict cu Rusia. Dar comandantul Polonezilor refuză să depună armele şi încăerarea ce urmă aduse perderi apreciabile în amândouă părţile. Insfârşit trupele noastre ajung să oprească înaintarea Polonezilor cari se predau, la 17 Iulie, în satul Rânzeşti [1]). Relatând, la 15 şi 16 Iulie, agentului diplomatic la Paris aceste evenimente, pe cari le atribuià în bună parte lui Grigore Sturdza, şeful de cabinet al Domnitorului nu-i tăinueşte că sosirea trupei polone din Turcia şi pe un vas englez a făcut să nască, în mintea lui Cuza-Vodă, bănuiala că Londra şi Constantinopole n'ar fi străine de cele întâmplate. El ar vrea deci să protesteze oficial contra Porţii, care stârneşte astfel de incidente spre a invocà apoi art. 8 al Convenţiunei din 1858 şi a cere o intervenţiune în Principate sau chiar ocuparea lor. Inainte însă de a face acest demers, trebue cunoscută părerea guvernului francez şi agentul este însărcinat a o aflà [2]). La întrebarea ce i se pune, Drouyn de Lhuys răspunde că soluţiunea acestei „afaceri foarte delicate" atârnă de „înţelepciunea principelui", dar că, în orice caz, trebue evitată o măsură violentă ce ar fi dezaprobată de opinia publică şi care, faţă de îngăduinţa arătată în chestiunea armelor sârbeşti, ar puteà confirmà zvonul unei înţelegeri româno-ruse. Aşà dar, „rester dans la règle stricte mais humaine", „concilier les devoirs de neutralité et l'humanité". Polonezii dezarmaţi ar puteà fi lăsaţi să plece. Guvernul român şi-ar fi făcut astfel datoria şi n'ar aveà nimic de temut dela nici o putere. Ministrul aprobă proectul principelui

[1]) Xenopol, *o. c.*, I, pag. 283; Damé, *o. c.*, pag. 131.
[2]) Anexele CXXII şi CXXIII.

de a adresà „des observations calmes à la Turquie et à l'Angleterre" [1]), cari ne-ar servì drept „titres de neutralité, dans le cas où les Polonais, auraient trouvé le moyen de se sauver" [2]).

Dar, între timp, sosesc la Quai d'Orsay rapoartele defavorabile ale lui Tillos, care neagă amestecul lui Grigore Sturdza în debarcarea Polonezilor şi interpretează incidentul dela Costangalia ca o manifestare a rusofiliei guvernului din Bucureşti. Atitudinea guvernului, ca şi în genere a opiniei franceze, se schimbă, iar Ioan Alecsandri este primit cu răceală de Drouyn de Lhuys [3]). Atunci Cuza-Vodă dă reprezentantului său instrucţiuni de a lămurì pe ministrul afacerilor străine asupra liniei sale de conduită. Solidar în totul cu năzuinţele naţiunei poloneze, este totuşi silit a'şi apărà neutralitatea, spre a nu primejduì fiinţa însăş a ţării expusă răzbunărei ruse, de care celelalte puteri, prea îndepărtate, n'ar puteà s'o apere. „Vous saurez", telegrafiază, la 19 Iulie, Baligot de Beyne, „tout ce que le Prince a fait, même dans ce conflit, pour la cause patronnée par la France". Mişcat de simţimintele manifestate de domnul României pentru guvernul imperial,—„pe cari aprecierile ministrului francez, oricât de regretabile ar fi ele, nu le vor clătinà" [4])—Drouyn de Lhuys îşi exprimă mulţumirea faţă de Ioan Alecsandri, că măsurile generoase ale autorităţilor române faţă de prizonierii polonezi au şters tulburarea cauzată, în Franţa, de ştirea încăerărei din Costangalia.

Sfaturile franceze erau urmate cu atât mai multă căldură, cu cât răspundeau felului de a simţì al întregului popor românesc. Polonezii, prizonieri şi dezarmaţi, erau trecuţi înapoi peste Dunăre, şi colonelul Milkowski se prezintă domnului ţării, spre a-i mulţumì de modul în care el şi compatrioţii săi fuseseră trataţi. Mulţumirile sunt reînoite într'o adresă către principe, trimisă din Cahul unde este internat, în care laudă vitejia trupelor române, „qui voyaient le feu pour la première fois" [5]). Intr'o scri-

---

[1]) Telegramele Agentului diplomatic la Paris, către Cabinetul princiar, din 16 şi 17 Iulie 1863. Anexele CXXIV şi CXXV.

[2]) Idem, 23 Iulie 1863. Anexa CXXVIII.

[3]) Idem, 18 Iulie 1863. Anexa CXXVI.

[4]) Anexa CXXVII.

[5]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic din Paris 22 şi 30 Iulie, 2 August 1863. Arh. Cuza, ms. cit., f. 70, 87, 89, şi vol. XVI (Ms. 4869), f. 328.

soare adresată, la 1 August, ziarului „Journal des Débats", agentul diplomatic român, odată efervescența potolită, arată că imposibilitatea în care se aflase Cuza-Vodă „de tolérer l'expédition du colonel Milkowski sans transgresser les devoirs des neutres" nu trebuià nici de cum interpretată ca o dovadă că el erà un „auxiliar al Rusiei", ci numai ca îndeplinirea datoriei sale „de préserver le sol roumain de conflagrations dont il n'a été que trop souvent le théâtre" [1]). De altminteri, însăși Polonezii pricepeau că Românii, cu toată dragostea lor nedesmințită pentru neamul frate de durere, nu aveau dreptul, față de urmași, să expună țara peirei; căci dacă s'ar fi lăsat expediția Milkowski să treacă nestânjenită granița rusească, statul român ar fi fost, cu drept cuvânt, tras la răspundere de puternica împărăție vecină [2]). Până și principele Adam Czartoryski înțelegeà necesitatea pentru guvernul român de a procedà astfel și declarația sa este transmisă cabinetului princiar de Ioan Alecsandri. „Il a reconnu avec nous que le gouvernement roumain ne pouvait raisonnablement pas tolérer l'expédition de Milkowski". Șeful emigrației polone la Paris aruncà vina celor întâmplate asupra lui Milkowski, care nu știuse organizà expediția, fiind, după părerea compatrioților săi cari-l cunoscuseră pe când trăià în Botoșani, inferior rolului ce voià să joace. Czartoryski se folosì de acest prilej, pentru a cere ca domnitorul să recunoască drept agent oficial al „guvernului național polonez" pe lângă persoana sa pe doctorul Teofil Gluck [3]), singurul împuternicit a conduce mișcarea polonă în România [4]). Acreditarea doctorului Gluck pe lângă Cuza-Vodă nu puteà fi decât foarte plăcută acestuia, fiind vorba de medicul său particular [5]).

După moartea principelui Adam Czartoryski, fiul său Ladislas devine șeful emigrației în Paris. Mai îndrăzneț ca tatăl său, el propune agentului nostru diplomatic, într'o întrevedere raportată Domnitorului la 24 Septembrie, o alianță româno-polonă îndreptată contra Rusiei, pentru desrobirea ținuturilor locuite

---

[1]) Anexa CXXX.

[2]) N. Iorga, *Polonais et Roumains*, București, Cultura Neamului Românesc, 1921, pag. 93—94; P. P. Panaitescu, *o. c.*, pag. 563.

[3]) Originar din Cracovia, stabilit în București, unde fiica sa se căsătorì cu profesorul Anghel Demetriescu.

[4]) Anexa CXXIX.

[5]) N. Iorga, *Polonais et Roumains*, loc. cit.

de amândouă popoarele [1]). Acţiunea ar fi susţinută de Franţa, Anglia şi Austria, jignite că nu primiseră alt răspuns la ultima lor intervenţiune din August decât nota din 7 Septembre, prin care Gorciakoff declară desbaterile diplomatice asupra chestiunei polone închise [2]). Iritarea firească a celor trei cancelarii aveà să le ducă, după Ladislas Czartoryski, la o politică mai hotărâtă, ce ar sprijinì efectiv pe Polonezi şi Români. Ioan Alecsandri supune lui Cuza-Vodă acest proect menit, dacă ar izbutì, să înapoeze vechei Moldove „le territoire roumain conquis sur la Russie". El adăogà că Czartoryski l'ar fi asigurat şi de realipirea Bucovinei, în cazul în care Austria ar cedà Galiţia, după cum se zvonise, noului stat polonez. Atunci agentul nostru îi semnalează că zvonurile despre restituirea Galiţiei pomeniau şi de o compensaţie pentru Habsburgi prin dreptul de a anexà Principatele, „combinaisons conçues par quelques hommes d'état et dont certains membres de l'émigration polonaise se sont faits les tristes promoteurs". Dar Czartoryski îi desminte, cu indignare, existenţa unor asemenea intenţii. Cuza-Vodă răspunde la 14 Octomvrie, prin secretarul său, că simpatiile sale pentru cauza polonă nu-l împiedecă de a se gândì la viitorul ţării sale. Pentru a se aruncà într'o întreprindere atât de primejdioasă ca aceea propusă de principele Ladislas Czartoryski, ar trebuì să aibă garanţia Franţei. „Notre boussole est à Paris... Les intérêts de la Roumanie ne doivent pas être mis en jeu, sans une garantie sérieuse: cette garantie, l'Empereur seul peut la donner" [4]). Or, după informaţiile lui Ioan Alecsandri, Napoleon III, izolat, nu mai susţineà cu aceeaş căldură cauza Poloniei. El ar fi spus principelui de La Tour d'Auvergne: „Après tout, ce que nous demandons à la Russie n'est vraiement pas raisonnable!" [5]), iar discursul său din Novembre „est une satisfaction donnée aux partisans de la Pologne, en même temps qu'un assez long délai accordé à la Russie pour apaiser entièrement l'insurrection" [6]).

Spre a obţine dela însuş Napoleon III confirmarea simpa-

---

[1]) Anexa CXXXIX.

[2]) Aff. Etr., *Documents diplomatiques 1863*, pag. 52—90.

[3]) Anexa CXXXIX.

[4]) Anexa CXL.

[5]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 25 Oct. 1863. Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 305.

[6]) Idem, 8 Nov. 1863. Ms. cit., f. 312.

tiilor sale pentru România şi implicit desminţirea zvonului despre atribuirea Principatelor, ca compensaţie, Austriei, Cuza-Vodă îi adresează, la 11 Novembre, o scrisoare autografă, ce Vasile Alecsandri este însărcinat a o înmânà personal împăratului [1]), şi în care-i spune că este convins că nedreptăţile din trecut nu se vor şterge prin alte nedreptăţi. Domnitorul nu vede posibilitatea de a se impune o soluţie echitabilă în chestia polonă decât pe calea armelor şi cere ca România, într'o astfel de eventualitate, să fie lăsată „d'attester tout à la fois sa vitalité et ses sympathies et aussi sa profonde gratitude envers le souverain qui a le plus contribué à sa résurrection" [2]). Dar propunerei principelui de a constituì în România o bază de operaţiuni pentru armata franceză, propùnere pe care Vasile Alecsandri o desvoltă, dând amănunte asupra trupelor române, Napoleon III nu-i răspunde decât în mod evasiv. El a renunţat, în cugetul lui, la salvarea Polonezilor şi se mulţumeşte a înregistrà cu satisfacţiune declaraţiunile trimisului român, fără a destăinuì politica sa viitoare [3]).

Cu toată noua atitudine, mai rezervată, a împăratului francez faţă de Polonezi, guvernul român continuă a păstrà legături strânse cu reprezentanţii guvernului revoluţionar din Varşovia. Elena Doamnă, în trecere prin Paris, face cunoştinţa văduvei lui Adam Czartoryski, precum şi a fiicei ei, contesa Isa Dzyalinska, şi a fiului ei Ladislas Czartoryski, conducătorul emigraţiei poloneze din Paris, cu cari se întâlneşte de mai multe ori, fie la Hôtel Lambert, locuinţa familiei poloneze, fie la Pavillon de Rohan, unde a descins principesa României. Vasile şi Ioan Alecsandri iau parte la aceste convorbiri [4]). De asemeni, agentul român transmite lui Czartoryski comunicările doctorului Gluck, formând astfel legătura dintre ambii patrioţi polonezi, cari cu greu corespundeau direct [5]). Când „guvernul naţional" din Varşovia

[1]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 11 Nov. 1863. Anexa CXLIII.

[2]) Anexa CXLII.

[3]) Vasile Alecsandri către Cuza-Vodă, 30 Novembrie 1863 (Anexa CXLVIII); Ioan Alecsandri către Baligot de Beyne, 4 Decemvrie 1863 (Anexa CLIV); Napoleon III către Cuza-Vodă, 20 Decembrie 1863 (Anexa CLVI).

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 4 Dec., 1863 (Anexa CLIV).

[5]) Idem, 7 Dec., 1863 (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 175) şi 20 Feb. 1864 (Anexa CLXXVIII).

însărcinează cu o misiune la Paris pe Rujinski, comisarul său militar pentru Orient, acesta, prezintat de baronul d'Avril, intră în relaţiuni şi cu Ioan Alecsandri, căruia îi destăinuieşte că, în afară de doctorul Gluck, un alt delegat, Loewenstein, va fi trimes în Bucureşti de comitetul din Constantinopole, spre a tratà un aranjament cu Cuza-Vodă. Agentul îşi manifestă îngrijorarea, într'un raport către domnitor din 20 Fevruarie 1864, faţă de un asemenea aranjament secret. „Je prévois le moment", zice el, „où pour nous être trop compromis, nous nous trouverons forcément entraînés dans un mouvement qui est encore parfaitement étranger à nos intérêts". Şi, amintind ameninţările austriace şi ruse [1]), mişcările de trupe în Basarabia, sfaturile de moderaţiune ale guvernului francez, exclamă: „Ne sentez-vous pas à tous ces symptômes que la Roumanie est devenue aux yeux de quelques puissances, comme un foyer de conspiration européenne qu'il faut étouffer à un moment donné?" [2]) Ingrijorarea diplomatului român este datorită faptului că, deşi Franţa începe a se dezinteresà de Polonezi, guvernul român leagă soarta Basarabiei de aceea a Poloniei şi continuă a se declarà pe faţă de partea revoluţionarilor. Se vorbeşte cu insistenţă de o nouă expediţie poloneză ce ar trece din Principate [3]) în Polonia rusească. Ea ar fi organizată în Turcia de Rujinski [4]) şi ar urmà să fie comandată de căpitanul Zagrowski, adjutant al generalului Kruk [5]), despre care nici autorităţile franceze nici Czartoryski nu dau relaţii favorabile [6]). Legăturile guvernului din Bucureşti cu revoluţionarii sunt socotite de colonelul Alecsandri ca primejdioase pentru siguranţa noastră. Baligot de Beyne îl asigură însă că nu este vorba de un complot. La cererea lui Zagrowski — care ar puteà fi un emisar secret al principelui Napoleon — de a se îngădui trecerea prin Principate a Polonezilor şi a armelor lor,

---

[1]) *Xenopol*, I, pag. 381.

[2]) Anexa cit.

[3]) Idem, 27 Oct. 1863, Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 547.

[4]) Arh. Cuza, vol. VIII (Ms. 4863), f. 299.

[5]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 26 şi 28 Ianuarie 1864. Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 175, şi Anexa CLXXV (notă).

[6]) Principele Ladislas Czartoryski îl califică de „hâbleur", iar ministerul de răsboi francez neagă că ar fi servit în armata franceză şi că ar fi fost decorat cum pretinde el. Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 27 (Arh. Cuza, ms. cit. f. 176) şi 31 Ianuarie 1864 (Anexa CLXXV).

cu autorizaţia de a se înarmà lângă graniţă, Cuza-Vodă a răspuns că va „închide ochii" dacă este vorba de transitul oamenilor „prin mici mănunchiuri" şi a armelor „prin mici încărcări", dar că neutralitatea României îl împedecă de a tolerà bande armate pe teritoriul ţării: „Am cea mai mare simpatie pentru cauza voastră, dar nu pot să-mi periclitez ţara pentru ea" [1]. Hotărârea domnitorului, comunicată de agent lui Drouyn de Lhuys, este „appréciée très hautement" de acesta, căci „les Principautés-Unies ne sauraient se prêter, sans de sérieux dangers, aux opérations militaires que l'insurrection polonaise se proposerait d'y entreprendre sur une si grande échelle". Ministrul adaogă că simpatiile principelui pentru polonezi „ne sauraient exclure les devoirs qui lui sont imposés par sa dignité et les intérêts qui lui sont confiés et qu'à tous ces égards on ne peut que le louer d'avoir adopté une ligne de conduite aussi bienveillante que correcte" [2]. Dar Gluck stăruind şi el pentru autorizarea transitului de arme, de astădată spre graniţa austriacă, cabinetul princiar roagă pe Ioan Alecsandri să consulte pe Czartoryski şi pe Drouyn de Lhuys [3]. Primul declară că se desinteresează de chestiune, al doilea „conseille de l'humanité, mais le respect de la tranquillité de voisins"; iar agentul din Paris telegrafiază, la 12 Aprilie: „refuser me paraît sage, en présence des manoeuvres russes" [4]. Domnitorul se lasă convins. „La neutralité est notre drapeau et notre sauvegarde", scrie la 15 Aprilie Baligot de Beyne, „nous y tenons la main,... mais ces diables de Polonais sont terribles! On leur laisse faire un pas, ils en font cent!" Dovadă, organizaţiile lor revoluţionare din Piatra, Bacău şi Roman, cari numără aproape 500 oameni şi „abuzează de generozitatea guvernului" [5].

Faţă de mişcările de trupe ale puterilor vecine, în relaţiune cu ospitalitatea acordată de România revoluţionarilor polonezi,

---

[1]) 30 Ianuarie 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 180; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 21—22; *Xenopol*, I, pag. 284.

[2]) Rapoartele Agentului diplomatic la Paris din 31 Ianuarie (Anexa CLXXV) şi 2 Februarie 1864 (Arh. Cuza, ms. cit., f. 181, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 302).

[3]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 10 Aprilie 1864. Anexa CLXXXIV.

[4]) Anexa CLXXXV.

[5]) Anexa CLXXXVI.

Cuza-Vodă crede nemerit a se adresà direct guvernului francez. Printr'o scrisoare din 1 Mai, el semnalează ministrului afacerilor străine al Franței lipsa de temei a primejdioaselor concentrări ruse și austriace la granițele românești. „Chef d'un État dont l'existence politique est garantie par les plus grands gouvernements de l'Europe, ... je n'ai pont hésité... à mettre mes devoirs au dessus de mes sentiments d'humanité et à faire respecter, au prix de douloureux sacrifices, la neutralité du sol roumain et, avec elle, l'autonomie et l'indépendance intérieure des Principautés-Unies". Dar menținerea unei „stricte neutralități" nu-l puteà silì „de rester indifférent à la misère d'un grand nombre de réfugiés que la fortune de la guerre ou les rigueurs politiques rejetaient sur nos frontières. Nos traditions hospitalières leur ouvraient un asile assuré : j'ai pourvu à leurs besoins avec toute la libéralité qu'autorisaient nos faibles ressources". După această curagioasă mărturisire, Cuza-Vodă închee cu mândrie : „Si telle est la cause des préparatifs militaires, faits par deux grandes puissances limitrophes, je dois déclarer que je ne saurais céder à des mesures comminatoires qui violentent la conscience publique et ce n'est pas devant un ministre de S. M. l'Empereur des Français que j'essaierai de justifier des actes dont le premier mobile est l'humanité" [1]).

Opoziția liberală luase cu totul partea revoluționarilor poloni [2]). „Românul" lui C. A. Rosetti atacà guvernul pe această chestiune, învinuindu-l de a închide granița emigranților poloni. Apărându-se de această acuzațiune, guvernul declară solemn, prin „Monitorul Oficial" din 11 Mai, că orice străin are dreptul de a fi primit în România, cu singura rezervă de a nu abuzà de ospitalitatea oferită pentru a pricinuì tulburări sau a organizà, în potriva statelor vecine, uneltiri de natură a compromite neutralitatea țării [3]).

---

[1]) Anexa CXCIII. Această notă, remisă lui Drouyn de Lhuys de către Ioan Alecsandri, este adresată și celorlalți miniștri de externe : Contele John Russell, Bismarck, Visconti-Venosta. Șeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 15 Mai 1864 (Anexa CXCIX).

[2]) Se spuneà că Grigore Sturdza ajută pe revoluționarii polonezi din România. Intorcându-se din Paris și în drum spre Moldova, văzuse pe Dimitrie C. Brătianu, ceeace păreà să confirme svonul despre atitudinea polonofilă și antirusă a opoziției. (Șeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 22 Aprilie 1864. Mss. I, Alecsandri, seria II, vol. II, f. 346 ; *Xenopol*, I, pag. 381).

[3]) Idem, 11 Mai 1864. Anexa CXCVIII.

România erà deci *ultima* ţară rămasă credincioasă cauzei polone. Manteuffel convinsese pe Rechberg că singur Bismarck ar puteà salva Austria de apropiatul atac al lui Napoleon III asupra Veneţiei şi că erà deci necesar a se încetà campania polonofilă. Spre a răsplăti pe Bismarck pentru schimbarea politicei vieneze obţinute de dânsul, Gorciakoff îl asigură de neutralitatea Rusiei în rezolvarea chestiunei ducatelor daneze. Izolată cu desăvârşire, Franţa, cum am arătat, părăsise şi ea pe Polonezi, astfel încât guvernul din St. Petersburg izbutì să înăbuşe revoluţia în primăvara 1864 [1]).

Dar, chiar după terminarea tragediei polone, emigranţii îşi mai îndreptară ochii spre România. Astfel, la 29 Iunie 1864, agentul nostru din Paris raportează că principele Sapieha, ca reprezentant al compatrioţilor săi, l'a rugat să intervină pentru admiterea în rândurile armatei române a generalului Taczanowski, precum şi a refugiaţilor aflaţi în principate [2]). Semnalând lui Drouyn de Lhuys intrarea în ţară a numeroşi ofiţeri poloni [3]), acesta-i arătă din nou „que la neutralité, aidée au besoin de la répression, est la politique à la fois la plus sage et la plus régulière à suivre" [4]).

Acest sfat răspundeà stadiului de atunci al politicei franceze. Ultima încercare a lui Napoleon III de a ridicà glasul în favoarea Polonezilor avusese loc cu prilejul întâlnirei cu ţarul, la Nizza. Dar întrevederea, pregătită de Morny şi Budberg, nu dete nici un rezultat. Intr'o depeşă către ambasadorul Rusiei la Viena, Gorciakoff impută împăratului francez de a fi voit, în convorbirile lui, să intervină în conflictul ruso-polon, ceeace nu a fost admis de Alexandru II, chestiunea poloneză nefiind, după dânsul, decât o problemă de ordine internă a celor trei puteri deţinând populaţiuni poloneze [5]).

---

[1]) Debidour, *l. c.*, Bourgeois *l. c.*, Charles-Roux, *l. c.*,

[2]) Anexa CCVI.

[3]) Anexa CCXI.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 7 Dec., 1864. Anexa CCXIII.

[5]) Idem, 18 Nov. 1864. Anexa CCX.

CAP. VI.

SECULARIZAREA AVERILOR MÂNĂSTIREŞTI

Chestiunea mânăstirilor din România închinate aşezămintelor religioase din Răsărit şi-a găsit rezolvarea sub domnia lui Cuza-Vodă, dar obârşia ei este cu mult mai veche. S'ar puteà spune că, odată cu închinarea mânăstirilor pământene, se desemnà şi împotrivirea faţă de această nejustificată înstrăinare a unei însemnate părţi din avuţia naţională. Fără să mai amintim, în trecutul mai îndepărtat, de reacţiunea schiţată de voevozii munteni Alexandru-Iliaş (1628) şi Matei Basarab (1639), nu putem trece cu vederea protestul boerilor moldoveni din 1821 şi al Obsteştei Adunări a Ţării-Româneşti din 1837 şi 1838, nota lui Bibescu-Vodă către Nesselrode (1845), „proclamaţia dela Izlaz" a lui Ion Heliade Rădulescu (1848) şi „dorinţele partidei naţionale din Moldova" a lui Mihail Kogâlniceanu (1848) [1]. In era redeşteptării politice, divanul ad-hoc al Moldovei primise, în unanimitate, propunerea lui Kogâlniceanu ca, în această chestiune, „cu totul numai de competenţa noastră", şi „ce este cu totul în competinţa ţării a o deslegà", să nu se „sufere ca o hotărâre străină să vie să exproprieze a cincea parte din pământul Principatelor", rămânând a fi deslegată de „viitorul guvernământ, în deplina sa neatârnare, ca o chestie de naţionalitate şi de autonomie" [2]. Comisiunea europeană din Bucureşti, instituită pe temeiul art. 23 al Tratatului din Paris din 30 Martie 1856, spre a înregistrà dorinţele divanelor ad-hoc, ià cunoştiinţă şi de acest desiderat al neamului românesc. Cu toată opoziţia Turciei şi Rusiei, cari, pentru motive deosebite, se socotiau drept fireştile apărătoare ale aşezămintelor ortodoxe din imperiul otoman, reprezentanţii Franţei, Sardiniei, Prusiei, Angliei şi Austriei se arată favorabili tezei române, întrucât recunosc „bunurile mânăstirilor înclinate ca nişte averi religioase ce aparţin Moldo-

[1] Cesar Bolliac, *Monastirile închinate din România*, Bucureşti, Rassidescu, 1862, pag. 24, 97, 103, 112, 131 etc; G. Bibesco, *Règne de Bibesco*, Paris, Plon, 1893, pag. 59—137; *Xenopol*, I, pag. 291, 293, 301, 303, 310; Damé *o. c.* pag. 134—136; Iorga, *Geschichte des Rumänischen Volkes*, II, pag. 318—322

[2] *Bulletinulu Sedinteloru Adunărei ad-hoc a Moldovei*, Iassii, Buciumul român, 1858: Buletinul 24 din 24 Dec. 1857, pag. 2.

Valahiei" [1]). Conferința din Paris examinează și ea chestiunea și stabilește, în protocolul XIII din 30 Iulie 1858, că ea va fi soluționată printr'un compromis între Principate și clerul elen, urmând ca, în lipsa unei înțelegeri directe timp de un an dela învestitura domnitorilor, să se recurgă la arbitraj. Formula erà datorită plenipotențiarului rus [2]).

Astfel se prezintă situația la urcarea pe tron a lui Cuza-Vodă.

Potrivit prescripțiunilor protocolului XIII (înpotriva cărora dealtminteri se plânge la Poartă), domnitorul, de îndată ce primește îndoita învestitură, invită comunitățile grecești să-și desemneze delegații, spre a începe negocieri în vederea compromisului. Patriarhii își aleg drept reprezintanți pe arhimandriții Atanasie și Chiril pentru Sfântul Mormânt, Nylos pentru Muntele Atos, Muntele Sinai, Patriarhia din Alexandria și mânăstirile din Rumelia, și Ieroteiu și Serafim pentru Patriarhia din Antiohia [3]). Dintre toți, cel mai capabil și cel mai activ erà arhimandritul Nylos, care duceà o luptă diplomatică susținută contra guvernului Principatelor, având ca adversari neîmpăcați pe agenții noștri diplomatici din Constantinopole și Paris. Prin doamna Aristarki, greacă din Fanar care se bucurà de o mare influență pe lângă Sir Henry Bulwer [4]), Nylos știuse să dobândească, întru apărarea intereselor ce le reprezintà, a-tot-puternicul sprijin al ambasadorului Angliei [5]), deși acesta, ca membru al comisiunei europene din București, se arătase, după cum am văzut mai sus, înțelegător al punctului de vedere românesc cu privire la averile mânăstirești.

Invitarea făcută comunităților religioase elene de a'și desemnà delegații nu erà însă, în cugetul guvernului român, decât îndeplinirea unei simple formalități cerute de protocolul XIII. Cârmuitorii noștri erau de mult hotărâți a nu admite nici o discuție asupra soluțiunei firești a problemei, astfel cum o cereau

---

[1]) *Xenopol*, I, pag. 315.

[2]) *Loc. cit.*

[3]) Ibid., pag. 317.

[4]) Legăturile dintre Sir Henry Bulwer și familia Aristarki sunt vădite și de intervențiunea, din anul 1859, a ambasadorului britanic pe lângă Cuza-Vodă, pentru plata sumelor datorite lui Aristarki, agentul diplomatic al Munteniei la Poartă. C. Negri către Cuza-Vodă, 22 Martie 1859. Arh. Cuza, vol. I (Ms. 4857), f. 7.

[5]) Id., vol. II (Ms. 4858), f. 347, 349 ș. a.

interesele poruncitoare ale ţării. Dela prima sa sosire în Bucureşti, Cuza-Vodă scrisese la Paris ministrului său de externe moldovan, Vasile Alecsandri, că cea mai bună garanţie ce ar putea oferì Principatele pentru un eventual împrumut în străinătate ar fi „les biens conventuels qui représentent le tiers de notre propriété foncière, et dont, tôt ou tard, le pays dépossèdera les moines grecs" [1]). Se înţelege deci că nu erà nici o grabă de a începe efectiv negocierile. Lascar Rosetti, Alexandru Golescu şi Constantin Bozianu, numiţi delegaţi din partea Principatelor, la 20 Iunie 1860, sunt înlocuiţi, la 27 August următor, prin Melchisedec, Poenaru şi Brezoianu. Dar nici unii nici alţii nu se întâlnesc vreodată cu procuratorii Patriarhiilor şi astfel se depăşeşte termenul de 12 Octombrie, după care, în lipsa unui compromis, arbitrajul intrà în vigoare. Acesta urmà să aibă loc în Constantinopole, după hotărârea luată de puterile garante.

Guvernul român dă atunci agenţilor săi instrucţiuni de a se opune atât arbitrajului cât şi alegerei Constantinopolei ca loc de tratative, nefiind „vorba de o chestie internaţională, ci de pământul nostru", cum se exprimà Negri faţă de ambasadorul francez Lavalette [2]). Se tot amână, prin urmare, numirea arbitrilor de către România şi se propun negocieri nouă. Cancelariile hotărăsc un alt termen pentru înţelegere: sfârşitul lunei Aprilie 1862. Delegaţii români: Melchisedec, Petre Rosetti-Bălănescu, Grigore Bengescu, Scarlat Fălcoianu şi Constantin I. Filipescu sunt numiţi însă prea târziu şi delegaţia comunităţilor greceşti nu mai are timpul să fie alcătuită. Aali-Paşa cere atunci guvernului românesc să-şi desemneze arbitrii, dar cererea rămâne fără urmare [3]). In timpul acestor tratative, administraţia românească pregăteşte netulburată stăpânirea ei asupra averilor mânăstireşti înstrăinate.

Acţiunea paralelă a lui Ioan Alecsandri pe lângă guvernul francez şi a lui C. Negri pe lângă ambasada franceză din Constantinopole îşi dau roadele lor. La 16 Iulie 1862, reprezentantul nostru la Poartă raportează cabinetului domnesc: „Je puis vous dire que le marquis de Moustier, à côté duquel j'ai eu l'honneur d'être à table, m'a dit, entre autres, qu'il venait récemment de

---

[1]) 25 Aprilie 1859. Anexa IV.

[2]) Raport către Domnitor, din 18 Oct. 1860. *Xenopol*, I pag. 317, 318, 322, 323.

[3]) Ibid., I, pag. 323, 324.

déclarer à une ambassade que la France ne reconnaîtrait jamais les moines grecs comme propriétaires des biens conventuels et que, s'il y avait encore pour ceux-ci l'espoir d'un arbitrage, il ne pourrait être que pour de petites questions en dehors de la propriété, qu'il valait mieux laisser arranger entre les parties elles-mêmes" [1]). Iar reprezentantul nostru la Paris relatează, la 18 Septembre următor, ministrului de externe Nicolae Rosetti-Bălănescu că din conversaţia sa cu baronul d'Avril, sub-director interimar al direcţiunei politice dela Quai d'Orsay, reese că Franţa sfătueşte guvernul român, în cazul în care ar fi silit a primi arbitrajul, să definească în mod restrictiv atribuţiunile arbitrilor. In asemenea condiţiuni, ei nu s'ar puteà pronunţà decât asupra restului de vărsat eventual Locurilor Sfinte, după ce s'ar scade din veniturile bunurilor mânăstireşti, administrate de acum înainte de Stat [2]), toate sumele necesare întreţinerei şi propăşirei aşezămintelor bisericeşti închinate. Reamintind astfel principiul stabilit prin tratatul din Paris din 1856, cu privire la neatârnarea administraţiunei noastre naţionale, „nous aurions à l'avance posé nettement la base des discussions à venir et, dégageant le protocole précité des nuages qui paraissent l'envelopper, nous y jetterions la lumière jaillissant de nos prérogatives" [3]). Acest raport al diplomatului român va fi întărit desigur guvernul în hotărârile sale, căci Ioan Alecsandri primeşte, la 4 Decembre, vestea telegrafică despre măsura luată de domnitor de a obligà pe arendaşii moşiilor mânăstireşti să verse câşturile lor la casieriile Statului, de unde partea aferentă Locurilor Sfinte va fi remisă celor în drept [4]).

Comisiunea budgetară a Adunării Deputaţilor face un pas mai departe, în sesiunea ei ordinară din luna Decembrie, trecând printre veniturile ţării suma de 20.000.000 lei, provenită din arenzile moşiilor mânăstireşti. Cu toată împotrivirea ministerului Nicolae Kretzulescu, care nu se credeà îndrituit a prejudecà

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. III, f. 203. Vezi şi Arh. Cuza, ms. cit., f. 393.

[2]) Drouyn de Lhuys intervine totuşi ca administrarea bunurilor brâncoveneşti să fie lăsată Bibeştilor. Rapoartele Agentului diplomatic la Paris, 14 şi 21 Nov. 1862. Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 112, 118.

[3]) Anexa LVII.

[4]) Anexa LXIV. Vezi *Xenopol*, I, pag. 235, şi *Monitorul Oficial*, 22 Novembrie/4 Decembrie 1862.

astfel asupra unei chestiuni supuse unor tratative diplomatice, Camera, însufleţită de înflăcăratele cuvântări ale lui Anastase Panu şi Lascar Catargi, votează în unanimitate, în şedinţa ei din 3 Ianuarie 1863 (stil nou), înscrierea în budgetul Statului a veniturilor mânăstirilor închinate [1]). Măsura pricinueşte un entusiasm general şi domnitorul primeşte felicitări din toată ţara [2]), deşi ministerul său îi fusese potrivnic. Neplăcerile încep însă curând. Gestul făcut de Cameră, prin votarea unei despăgubiri de 50 milioane în folosul Locurilor Sfinte, nu micşorează întru nimic indignarea Patriarhiilor faţă de „secularizare". Puterile garante sunt implorate din toate părţile şi agentul nostru diplomatic din Paris este încunoştiinţat, prin şeful de cabinet princiar, de iminenţa unui demers colectiv al agenţilor Rusiei, Austriei, Angliei şi Prusiei la Bucureşti, provocat de Poartă. De asemeni, Ioan Alecsandri află despre protestul Turciei (13 Ianuarie), prin care votul asupra secularizării este declarat nul [3]). Impresionat poate de aceste ameninţări, dar mai ales pentru a pune capăt opoziţiei parlamentare, care impusese secularizarea, Cuza-Vodă se gândià să refuze sancţionarea votului din 3 Ianuarie, pe care-l considerà pripit, deşi „S. A. est avant tout le monde intéressée à voir finir, entre les monastères grecs et nous, un litige qui nous prive de grandes ressources financières et qui nous occasionne tant d'embarras".

Napoleon III este însă sprijinitorul neobosit al năzuinţelor româneşti şi ocroteşte încă domnia lui Alexandru Ioan, deşi zvonurile despre pretinsa lui rusofilie au început să apară. Ministrul afacerilor străine al Franţei asigură pe agentul român de concursul său, în chestiunea secularizării ca şi în celelalte probleme ce ne stau în faţă. Sfătueşte deci pe domnitor să sancţioneze fără îngrijorare votul Camerei care „satisface susceptibilităţile naţionale". Altminteri ar puteà dà impresia că face jocul Rusiei. Ioan Alecsandri răspunde : „que le gouvernement de S. M. nous offre quelques encouragements sérieux à donner à ce conflit une solution dans le sens indiqué par les entraînements de nos députés

---

[1]) *Xenopol*, I, pag. 252, 325.

[2]) Baligot de Beyne către Ioan Alecsandri, 5 Ianuarie 1863. Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 41.

[3]) Idem, 14 Ianuarie 1863. Ibid., f. 42, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 10—11.

et S. A. n'hésitera plus un instant à s'y associer" [1]. Sfatul lui Drouyn de Lhuys pare a fi un îndemn [2] şi, spre a dà guvernului putinţa de a alungà bănuelile de la quai d'Orsay [3], reprezentantul nostru în Franţa ià asupra-şi de a convinge pe domnitor să sancţioneze votul secularizării. „Il serait inhabile", telegrafiază el, la 25 Ianuarie, „de refuser la sanction... La dissolution qui suivrait rendrait la Chambre populaire, isolerait le Prince et le jetterait dans les bras des Russes, en confirmant les commentaires actuels. Avec certaines réserves pour les Puissances, sanctionner le vote serait briser les armes entre les mains de l'opposition... L'appui ne manquerait pas. Tel est l'avis officieux ici". Va trebui, bine înţeles, controlat dacă prin luarea acestei măsuri nu se riscă trimiterea unui comisar otoman în Principate [4]. In acest scop, agentul intervine a doua zi, printr'o notă stăruitoare, pe lângă Drouyn de Lhuys ca să dea marchizului de Moustier instrucţiuni „de contribuer à épargner à mon pays les inconvénients qui résulteraient de l'envoi d'un commissaire" [5]. De altă parte sfătueşte pe domnitor să acorde sancţionarea după ce ambasadorii din Constantinopole vor fi înlăturat definitiv propunerea de a se trimite comisari în Principate [6].

Telegrama lui Ioan Alecsandri se încrucişează cu o telegramă a lui Baligot de Beyne, care se teme că sancţionarea, grea de efectuat din pricina opunerei guvernului, ar fi considerată la Constantinopole ca o violare a protocolului XIII [7]. Agentul diplomatic comunică lui Drouyn de Lhuys, la 30 Ianuarie, conţinutul acestei telegrame şi accentuiază asupra motivelor pentru

---

[1]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 9 Feb., 1863. Anexa LXXXIX.

[2]) Agentul lămureşte că acest îndemn nu erà „une promesse d'appui", ci „une appréciation de ma part résultant des avis qui m'étaient donnés", ceeace de altminteri este acelaş lucru (2 Fevruarie 1863. Anexa LXXXVII).

[3]) „Nous sommes représentés ici comme étant de nouveau sous l'influence russe". Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 7 Feb. 1863. Anexa LXXXVIII.

[4]) Anexa LXXXI.

[5]) Anexa LXXXIII.

[6]) „La sanction du vote sur les monastères serait surtout exempte de danger, si elle se produisait après que l'envoi des commissaires aurait été définitivement écarté par les ambassades". Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al domnitorului, 28 Ianuarie 1863. Anexa LXXXV.

[7]) Anexa LXXXIV.

cari guvernul din Bucureşti nu crede prudent a urmà îndemnul ministrului francez: îngrijorarea faţă de urmările ce sancţionarea le-ar puteà cauzà la Constantinopole şi situaţia politică din ţară. Cât despre simpatia ce i se atribue pentru Rusia, „le Prince connait les vrais amis de son pays" [1]).

Este cert că situaţia la Constantinopole nu erà prielnică unei acţiuni mai îndrăzneţe. Novikoff, ambasadorul Rusiei, luà un ton ameninţător faţă de C. Negri, deşi ţarul nu avusese să se plângă de guvernul din Bucureşti, nici în chestiunea armelor sârbeşti, nici în aceea a Polonezilor [2]). Poarta constatà că Principatele violaseră, în mai multe puncte, Convenţiunea din 1858 şi cerea numirea unui comisar la Bucureşti. Sir Henry Bulwer se asocià energic acestei cereri ba dorià chiar ca acel comisar să fie însărcinat în mod special cu o anchetă privitoare la mânăstirile închinate. Din fericire, acţiunea lui C. Negri pe lângă Poartă, susţinută de ambasadorul Franţei care primise instrucţiunile cerute de Ioan Alecsandri, izbutì să înlăture primejdia „comisarului", la care Bulwer renunţă şi el [3]). Situaţia rămânea totuşi încordată. Comunităţile elene nu se puteau împăcà cu hotărârea guvernului român dela 4 Decembrie 1862, care sileà pe arendaşii lor a-şi depune câşturile la visteria Statului. Protestările lor la Poartă aveau ca efect demersuri diplomatice ale Turciei, reprezentanta lor legală, pe lângă puterile garante.

Informat de demersul făcut la Curtea Tuileriilor, agentul din Paris pune la dispoziţia guvernului imperial toate documentele dovedind „legitimitatea motivelor cari au determinat adoptarea acestei măsuri". In raportul său din 27 Martie 1863 către ministrul afacerilor străine Ion Gr. Ghika, el arată că la Quai d'Orsay se examinează chestiunea, după cum i-a spus sub-directorul politic, nu numai din punctul de vedere al folosului comunităţilor străine, ci şi din acela al „intereselor locale". Văzută sub această prizmă, „la décision de notre conseil rentre dans l'ordre des mesures purement administratives et ne saurait avoir un caractère préjudiciel", căci ea nu are la baza ei decât aplicarea dreptului în deobşte recunoscut, ce'l are statul de a supravegheà şi a controlà toate aşezămintele publice. Desigur

[1]) Anexa LXXXVI.

[2]) *Xenopol*, I, pag. 329.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 10 Feb. 1863. Anexa XC.

că argumentările lui Ion Alecsandri vor fi contribuit într'o măsură însemnată, la lămurirea ministrului afacerilor străine francez, pe care-l găseşte însufleţit „par le même sentiment de justice et de bienveillance dont le gouvernement de S. M. l'Empereur Napoléon nous a déjà donné des preuves si manifestes... Le Gouvernement impérial ne partage pas les émotions auxquelles la décision de notre Conseil a pu donner lieu à Constantinople" [1]). Rezultatul se vede în curând, când ambasadorul Franţei în Turcia se opune cererii colegilor săi englez şi austriac de a se impune guvernului român ridicarea sechestrului pus pe bunurile mânăstirilor închinate. Moustier reuşeşte, prin stăruinţa sa, să ralieze de partea sa pe toţi ambasadorii, chiar pe Novikoff [2]).

Acţiunea marchizului de Moustier, căruia i se dăduse de către Drouyn de Lhuys toată latitudinea în tratativele sale — cu singura directivă de a obţine realizarea năzuinţelor româneşti — înlesnià activitatea istovitoare a lui C. Negri. Acesta ajunsese adevăratul ministru de externe al ţării. El dădeà sfaturi— ce erau, în fond, instrucţiuni — atât guvernului de care depindeà cât şi colegilor săi din străinătate. Fără şovăire, declarà lui Aali-Paşa : „Nu pot răsturnà tratatul din Paris, ce ne declară deplin autonomi pentru treburile noastre lăuntrice, şi nu este nimic mai lăuntric decât pământul nostru care este în joc" [3]). Iar prietenului său Ioan Alecsandri, îi scrià la 18 Aprilie 1863 : „Si les puissances nous forçaient à subir leur pression,... nous la subirions, faute de nous y pouvoir soustraire, mais nous protesterions, comme font les faibles vis-à-vis des forts, car, si nous sommes autonomes à l'intérieur, d'après ce que les puissances ont elles-mêmes stipulé, qu'est-ce qu'il y a de plus intérieur que notre sol lui-même, dont une entière cinquième partie est en proie au pillage de quelques grecs et de leurs neveux et nièces, depuis deux siècles !" [4]) Avântul lui Negri coprinde şi pe Ioan Alecsandri. In nenumărate rânduri se duce la Quai d'Orsay şi pledează cauza ţării sale pe lângă toţi factorii determinanţi. Sforţările lui se îndreaptă mai ales către Faugère, special însărcinat

---

[1]) Anexa XCVIII.

[2]) Bordeanu către Cuza-Vodă, 18 şi 19 Aprilie 1863. Arh. Cuza, vol. III (Ms. 4859), f. 26, şi XIV (Ms. 4867 I), f. 28. Această informaţiune este confirmată cabinetului princiar şi din alte izvoare. Id. XIV, f. 40—41.

[3]) 17 Martie 1863. *Xenopol*, I, pag. 329.

[4]) Anexa CI.

de ministru cu chestiunea mânăstirilor închinate din România. Pe dânsul îl roagă să obțină dela ministru trimiterea de instrucțiuni precise la ambasada din Constantinopole, pentru ca marchizul de Moustier să sprijine cu energie punctul de vedere românesc în conferința ambasadorilor, chemată a rezolvà problema. Ii remite, cu acest prilej, memoriul redactat de guvernul român [1]). Acest memoriu, însoțit de instrucțiunile cerute de Ioan Alecsandri, este trimes lui Moustier [2]), care-l citeşte în plină conferință. Ambasadorii nu-şi ascund nemulțumirea că, dintre toate guvernele, numai cel francez a primit memoriul român şi acest simțimânt sporeşte când aud pe reprezentantul lui Napoleon III declarând chestiunea secularizării o chestiune internă a României. „On ne saurait être mieux disposé pour nous que ne l'est, dans ce moment-ci, l'ambassade de de France", scrie Bordeanu din Constantinopole. „J'attribue... la politique française à la mésintelligence qui existe aujourd'hui entre le cabinet des Tuileries et celui de St. Pétersbourg, au sujet des affaires de Pologne" [3]). Agentul din Paris se foloseşte de aceste neînțelegeri spre a dobândì cât mai mult sprijin pentru țară. La 23 Aprilie, relatează şefului de cabinet al domnitorului cum a izbutit, într'o conversațiune cu Faugère, să dejoace țesutul de intrigi urzit în Fanar şi care se întindeà până la Quai d'Orsay. El declară apoi hotărât că principiul intangibil al „independenții administrațiunii naționale" nu îngădue altă interpretare a protocolului XIII decât în sensul că el tinde a stabilì „o repartiție echitabilă a veniturilor mânăstirilor închinate între comunitățile greceşti şi Principate". „C'est sur ce terrain seul", conchide el, „que le conflit doit recevoir une solution, c'est dans ce sens que je demande l'envoi d'instructions à l'ambassade de France". I se răspunde că Moustier a primit ordinul de a împiedecà orice măsură pripită şi că ar puteà chiar obține o „temporizare" a conferinței, în cazul în care guvernul din Bucureşti ar mai vreà să trateze

[1]) Memoriul fusese alcătuit după cererea lui Negri, în urma convorbirei avute de acesta cu internunțiul austriac, Prokesch-Osten. Negri către Cuza-Vodă, 7 Februarie 1863. *Xenopol, l. c.*, El fù publicat în prima Carte Verde a Ministerului Afacerilor Străine al României, sub titlul „Ministère des Affaires Etrangères, *Mémoire sur les Couvents Roumains placés sous l'invocation des Saints-Lieux d'Orient*", Bucarest, Imprimerie de l'Etat, 1863.

[2]) Telegrama lui Bordeanu din 21 Aprilie şi a lui Baligot de Beyne din 24 Aprilie 1863. Arh. Cuza, vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 29, 31.

[3]) 22 Aprilie 1863. Id., vol. III (Ms. 4859), f. 37.

cu Patriarhiile [1]). Dar despre o transacţiune nici nu poate fi vorba. „Negri repousse toute ingérence étrangère, toute concession sinon spontanée et après reconnaissance de nos droits", 'i se telegrafiază agentului dela cabinetul princiar, la 29 Aprilie [2]). Negri găseşte deci că simpla enunţare a unui proect de compromis ar puteà ştirbì poziţia guvernului român. Poate că şi termenul de „repartiţie echitabilă" nu i se pare că corespunde exact intenţiunilor guvernului, întrucât acesta nu admite discuţia decât asupra „reliquatului" eventual ce ar rămâne din veniturile mânăstireşti, după îndestularea tutulor cheltuelilor de întreţinere şi a dărilor către stat. Ioan Alecsandri dă lămuriri suplimentare lui Baligot de Beyne la 30 Aprilie. Impărtăşeşte cu totul simţimintele colegului său din Constantinopole, le-a dat însă o formă mai puţin dârză, socotind că rolul său de mijlocitor între Paris şi Bucureşti îl obligă la mai multă moderaţiune şi răbdare. Din atitudinea lui Negri, deduce „qu'à mon insu, les instructions envoyées à M. de Moustier sont plus catégoriques que je ne pensais, dans le sens de nos intérêts" [3]).

Lupta astfel rămâne deschisă. Este dusă crâncen în potriva Românilor de Bulwer, apărătorul comunităţilor greceşti — reprezintate pe lângă dânsul de d-na Aristarki. Ţinta lui de căpetenie ar fi să atragă de partea sa pe colegul său francez. Dar ambasadorul lui Napoleon III a primit instrucţiuni hotărâte [4]), şi nu se lasă „entraîner... dans les explosions que Bulwer voudrait faire surgir" [5]). Pentru aceasta, precum şi pentru sfaturile date agentului său, Cuza îi adresează, la 2 Mai, cele mai călduroase mulţumiri [6]), ceeace mişcă mult pe Moustier, după câte afirmă

---

[1]) Anexa CII.

[2]) Anexa CIV.

[3]) Anexa CV.

[4]) „L'ambasadeur de France et le ministre d'Italie ont reçu des instructions qui nous sont très favorables". Bordeanu către Cuza-Vodă, 31 Mai 1863. Arh. Cuza, ms. cit., f. 61.

[5]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de cabinet al Domnitorului, 27 Aprilie 1863. Anexa CIII.

[6]) Anexa CVI. In îndeplinirea misiunei lui, marchizul de Moustier este secondat conştiincios de vicontele de St. Vallier, secretarul ambasadei. Acesta credeà, la început, că, cu toate simpatiile ei pentru Români, Franţa nu va puteà împedecà puterile garante de a readuce guvernul român — dacă ar persistà în calea apucată — la respectarea dispoziţiunilor protocolului XIII al Conferinţei din Paris din 1858 (Bordeanu către Cuza-Vodă, 19 Aprilie 1863. Arh. Cuza, ms.

Bordeanu [1]). Dar şi partea adversă îşi are sprijinitorii ei. Arhimandritul Nylos cutreeră capitalele şi bate la toate uşile. Drouyn de Lhuys destăinueşte lui Ioan Alecsandri că este „littéralement obsédé de démarches des autres Cabinets,.. et fatigué de cette question des couvents dédiés". Ocrotit de ambasadele Turciei, Rusiei şi Angliei, Nylos intervine în speranţa de a câştigà o indemnizare cât mai mare pentru comunităţi [2]). El se lăudà că ar fi fost primit foarte cordial de ministrul de externe francez. Cât despre concursul Londrei, îi erà asigurat de ambasadorul din Constantinopole, graţie influenţei d-nei Aristarki [3]). Ostenit de stăruinţele arhimandritului şi ale lui lord Cowley, Drouyn de Lhuys sfătueşte pe agentul nostru diplomatic să îndrumeze guvernul său pe calea concesiunilor. Aceasta, nu pentrucă şi-ar fi modificat atitudinea, ci numai spre a ajunge odată la liniştirea spiritelor. Impresionat de faptul că, pentru a doua oară, i se vorbeşte de concesiuni, adică de resemnare faţă de soluţia arbitrajului, diplomatul arată limpede ministrului imposibilitatea pentru ţară de a abdicà dela drepturile ei. Tot ceeace se poate face este de a se negocià cu Poarta asupra indemnizărei, „dont les proportions généreuses témoignent surabondamment de notre propre désir de donner une solution prompte et équitable au conflit". De altminteri, agenţia din Constantinopole a şi primit dela ministrul de externe Ioan Gr. Ghika instrucţiuni în acest sens [4]). Intr'o altă conversaţie cu Drouyn de Lhuys, pe care agentul o raportează lui Cuza-Vodă la 11 Septembre, recurge la toate

---

cit., f. 26). Apoi însă, faţă de puternicul sprijin al guvernului imperial, el sfătueşte pe colegul său Bordeanu să suggereze la Bucureşti ca, în loc de a se opune numirii arbitrilor, pe motivul că prima fază a protocolului — negocierile directe — n'a fost epuizată (după cum a susţinut-o însuş domnitorul lui Tissot), mai bine să se întreprindă o acţiune diplomatică pentru anularea aceluiaş protocol. „St. Vallier se conduit comme un véritable Roumain et me tient au courant de tout ce qui se dit, entre les ambassadeurs, au sujet de nos affaires". (Idem, 20 Mai 1863. Ibid. f. 53).

[1]) Idem, 13 Mai 1863. Ibid., f. 42.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 23 Iulie 1863. Anexa CXXVIII.

[3]) „M-me Aristarki mène Sir Henry à la lisière; elle gagne les sommes considérables que lui donnent les moines et elle veut gagner surtout les millions qui lui sont promis si le succès couronne ses efforts". Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 30 August 1863. Anexa CXXXV.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 10 Septembrie 1863. Anexa CXXXVI.

argumentările ce i le inspiră îndemânarea şi patriotismul său spre a convinge pe bărbatul de stat francez de dreptatea cauzei româneşti. Insistă asupra faptului că autonomia internă a Principatelor izvoreşte tocmai din Convenţia din 1858, invocată de cei cari vor să nesocotească acea autonomie. Reaminteşte că acelaş Sir Henry Bulwer care astăzi, ca ambasador, nu recunoaşte drepturile Statului român asupra averilor mânăstireşti, eri, ca comisar britanic în Bucureşti, proclamà, la o laltă cu majoritatea colegilor săi din Comisiunea europeană, „que la propriété des domaines affectés par nos ancêtres aux couvents dédiés ne saurait appartenir aux Patriarchats grecs et que la réclamation de ces derniers ne devait, en aucun cas, dépasser la concession du surplus des revenus des domaines précités, après défalcation de ceux attribués à l'entretien des établissements indigènes". Dacă Sir Henry Bulwer a evoluat în părerile sale, sub influenţa unei doamne din Fanar, ce explicaţie s'ar puteà dà asupra schimbărei de atitudine a guvernului britanic? Poate dorinţa de a înlăturà prea marea autoritate a Rusiei asupra ortodoxilor din imperiul otoman şi de a o înlocuì, mai ales în ce priveşte clerul grec, prin influenţa britanică. „Mais est-il juste... que les Roumains supportent les frais de l'influence anglaise en Turquie?" Drouyn de Lhuys îşi repetă asigurările de simpatie faţă de Principate, dar observă agentului diplomatic că toate argumentele sale, cari nu pot fi contestate, nu justifică obiecţia ce se face guvernului din Bucureşti — „et j'avoue que j'ai de la peine à résister moi-même à un pareil argument — ... d'avoir arbitrairement séquestré les propriétés et les revenus en litige... et d'avoir ainsi prononcé jugement et condamnation, dans un procès dont les Principautés se trouvent être une des parties", ceeace ar putea aveà ca urmare „punerea în aplicare a protocolului, executată prin mijlocirea Porţii". Reprezentantul lui Cuza-Vodă explică atunci că, concomitent cu măsurile incriminate, s'a produs şi o propunere de despăgubire atât de largă încât, pe baza ei, s'ar fi putut ajunge la o înţelegere, dacă Anglia, „toujours ardente à défaire l'œuvre de la France : cette union des Principautés, due à la première initiative de S. E.", nu ar fi determinat Patriarhiile la rezistenţă, fluturându-le în faţa ochilor „sancţiunea" de mai sus. Dar trebue ştiut, Ioan Alecsandri o spune hotărât, că nimic nu va face pe Alexandru-Ioan, în jurul căruia stau — în aceste clipe — Camera şi opinia publică,[1] să

deà înapoi, şi ar fi păcat să se ajungă la „un conflict militar pe malurile Dunărei", pentru a păstrà unor călugări greci veniturile ce le-au întrebuinţat, în timpul răsboiului Crimeei, în modul cunoscut. Agentul se teme însă că, cu toate simţimintele sale filoromâne, guvernul lui Napoleon III să nu cedeze stăruinţelor celorlalte puteri pentru aplicarea protocolului. In cazul acesta ar rămâne speranţa că nu însuş fondul chestiunei, ci numai repartiţia veniturilor mânăstireşti să facă obiectul arbitrajului [1]).

Problema se examinà la Constantinopole. Acolo ambasadele puteau mai lesne luà înţelegere cu comunităţile greceşti şi cu Poarta. Soluţia despăgubirei păreà că întruneşte majoritatea sufragiilor. Ambasadorii doriau însă ca propunerea să aibă aerul de a pornì dela dânşii, spre a-şi salvà „amorul propriu", cum scrià Baligot de Beyne lui Ioan Alecsandri, la 21 Septembre [2]). In privinţa poziţiunei luate de diplomaţia franceză, el adăogà, la 14 Octomvrie: „le marquis de Moustier, qui mène l'affaire, n'a pas les mêmes idées que le département des affaires étrangères" [3]), căci el nu se lasă impresionat de „obsesiunile" arhimandritului Nylos, şi, cum are „carte blanche" [4]), nu numai că luptă pentru Români la Constantinopole, dar încearcă chiar să înlăture ezitările dela Quai d'Orsay, unde Austria ne zugrăveşte ca rusofili. Opinia ambasadorului francez este atât de fermă, încât o arată pe faţă tuturor. Intervenind într'o discuţie dintre Novikoff şi Bordeanu, declară: „Jamais mon gouvernement ne reconnaîtra aux prêtres grecs le droit de propriété. Le sol appartient au pays, les prêtres ne sont que des gérants qui ont abusé de cette gestion, grâce à la protection qu'on leur accordait. Aujourd'hui tout cela a changé et les Principautés sont parfaitement en droit de réclamer ce qui leur a été dérobé" [5]). Din ordinul domnitorului, gerantul agenţiei din Constantinopole exprimă mulţumiri, pentru această declaraţie, marchizului de Moustier „qui défend réellement notre cause avec l'ardeur d'un véritable Roumain" [6]).

---

[1]) Anexa CXXXVII.

[2]) Anexa CXXXVIII.

[3]) Anexa CXL.

[4]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 24 Octombrie 1863. Anexa CXLI.

[5]) Bordeanu către Cuza Vodă, 8 Noembrie 1863. Arh. Cuza, ms. cit. f. 126.

[6]) Idem către Baligot de Beyne, 15 Noembrie 1863. Ibid., f. 130.

Lupta diplomatică dusă de guvernul şi agenţii ţării, cu ajutorul politic al Franţei, erà înlesnită de situaţia generală din Europa. Chestiunea ducatelor de Schleswig şi Holstein paraliză mişcările Austriei, ale Prusiei şi chiar ale Angliei. Ungurii pregătiau agitaţiile cari trebuiau să ducă la „Ausgleich". Polonezii ameninţau pacea şi stânjeneau politica Rusiei. Apoi Turcia, în afară de un interes material — căci îşi luà partea ei din veniturile Patriarhiilor, — n'aveà nici un motiv politic de a apărà elementul grecesc ce-i erà ostil. In asemenea condiţiuni apărù şi „Expunerea situaţiunei Imperiului" din Noembrie 1863, în care Napoleon III recunoştea dreptul nostru de a nu „lăsà mânăstirile, cari alcătuiau în stare de mână moartă o foarte mare parte din teritoriul Moldo-României, sub ocârmuirea călugărilor străini" [1]). Nimic nu mai stà deci în calea lui Cuza-Vodă. La 25 Decembre, Camera votează secularizarea tutulor averilor mânăstireşti din ţară şi, în deplin acord cu guvernul Kogălniceanu, domnitorul sancţionează acest vot istoric [2]). Comunicând vestea lui Ioan Alecsandri, la 26 Decembre, Baligot de Beyne îi procură şi explicaţia ce urmează a dà la quai d'Orsay : principele găsià actul inoportun, dar a cedat, fiind pus în faţa demisiei guvernului, împins şi el de Camera „întărâtată de Conferinţele stârnite de Poartă" [3]). Cu alte cuvinte, naţiunea a impus secularizarea, după cum o dovedesc nenumăratele felicitări sosite la Palat din toate unghiurile ţării [4]).

Bine înţeles că, faţă de această iniţiativă, puterile s'au crezut datoare a reacţionà. Principele Gorciakoff telegrafiază lui Novikoff să ià înţelegere cu Prokesch-Osten şi Erskine, spre a „ajunge mai întâi la o protestare în termenii cei mai energici" [5]). Până şi Drouyn de Lhuys, „péniblement impressionné par... cette mesure [qui]... préjuge une solution que nous ne saurions prononcer seuls", nu poate asigurà pe Ioan Alecsandri „qu'il se séparera des puissances garantes ; cependant il désire garder une ligne de conciliation que nous eussions eu à toujours suivre". Comunicând aceste declaraţii domnitorului la 28 Decembre, agen-

---

[1]) *Xenopol*, I, pag. 334.

[2]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 8 Ianuarie 1864. Anexa CLXVII.

[3]) Anexa CLVIII.

[4]) Idem. 27 Dec., 1863. Anexa CLIX.

[5]) Idem, 27 Dec. 1863. Anexa CLX.

tul diplomatic îl roagă să se adreseze direct ministrului francez, spre a-l înduplecà să ne sprijine în acest moment critic [1]). La 30 Decembre, adaogă că, după informaţiunile sale, guvernul din Paris nu se va alăturà demersurilor propuse de cancelarul rus, deşi Drouyn de Lhuys spune că va reflectà asupra atitudinei precise ce va luà. Diplomatul român a reamintit ministrului de externe francez că secularizarea, izvorâtă din voinţa neşovăitoare a unui neam întreg, nu va fi o spoliaţiune a aşezămintelor bisericești răsăritene, întrucât ele vor fi generos despăgubite de guvernul român, după cum a declarat'o oficial C. Negri. „L'indemnité étant équitable, la forme seule dans laquelle elle est offerte peut donner lieu à des critiques de la part des puissances qui cherchent, avant tout, un prétexte pour défaire l'œuvre de la France". In sfârşit Ioan Alecsandri a făcut apel la Drouyn de Lhuys de a nu se solidarizà cu acţiunea întreprinsă, pe de o parte de Rusia ce vrea, cu ajutorul clerului grec, să-şi mărească zona de influenţă în Răsărit, pe de alta de Turcia, acest straniu şi neaşteptat „gendarme de l'orthodoxie en Roumanie" [2]). Ostenelile agentului nu sunt zadarnice, căci Moustier refuză de a urmà pe Novikoff, Prokesch-Osten şi Erskine cari au hotărât să protesteze, prin agenţii lor în Bucureşti, pe lângă guvernul român. „On ne nous accusera plus d'être russes!", exclamă Baligot de Beyne [3]). Cu toate stăruinţele internunţiului austriac, ambasadorul francez rămâne neclintit [4]), ba chiar insistă pe lângă ministrul de externe Aali-Paşa ca vizirul Fuad-Paşa să nu scrie domnitorului că „Poarta declară votul Camerei române nul". Acesta din urmă însă, spre a-şi păstrà prestigiul, decide totuși să adreseze „vasalului" o scrisoare vizirială [5]), şi să se ralieze protestului colectiv al puterilor [6]). Atunci guvernul lui Napoleon

---

[1]) Anexa CLXI.

[2]) Agentul diplomatic intervine în acelaş sens şi pe lângă Faugère. Anexa CLXII.

[3]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 30 Dec. 1863. Anexa CLXIII.

[4]) Telegrama gerantului Agenţiei diplomatice din Constantinopole către cabinetul princiar din 4 Ianuarie 1864 (Arh. Cuza, vol. VII (Ms. 4863), f. 282), transmisă Agenţiei diplomatice din Paris la 6 Ianuarie 1864. (Anexa CLXV).

[5]) Scrisoarea a fost expediată la 25 Ianuarie 1864. Ea a produs indignare în ţară. Arh. Cuza, ms. cit., f. 287; Paul Henry, *o. c.*, pag. 111.

[6]) Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic din Paris, 2 Ianuarie 1864. Anexa CLXIV şi *Xenopol*, II, pag. 17. Brassier de St. Simon,

III, singur, se dă făţiş de partea Românilor şi trimite puterilor garante o notă circulare, care după cât telegrafiază reprezentantul ţării la 8 Ianuarie 1864, „réduit la question à un règlement d'indemnité" [1]). Baligot de Beyne îi răspunde la 17 Ianuarie: „M. de Moustier, et même M. Drouyn de Lhuys, je ne veux pas remonter plus haut, n'ont pas vu du tout de mauvais œil la mesure radicale prise par S. A. S.", care le dovedià lipsa de temei a zvonului despre rusofilia principelui. De altfel, secretarul domnitorului crede că şi protestul celorlalte cancelarii nu a avut de scop decât „a salvà amorul propriu" al autorilor protocolului XIII. Reprezentanţii Turciei, Rusiei, Angliei şi Austriei au citit pur şi simplu lui Cuza-Vodă o parafrazare a scrisorii redactate de Fuad Paşa, fără a-i lăsà copie de pe ea. Intrebaţi asupra înţelesului acestei comunicări, ei au declarat că nu trebue considerată nici ca protestare, nici ca „mise en demeure".—„En résumé, a dit S. A. S., c'est un mineur qui reçoit une semonce de ses tuteurs bienveillants! On a ri et tout a été dit!" Dar, ca să 'şi afirme voinţa neclintită, domnitorul a scris ministrului de externe turc: „Dans cette question, je ne suis pas le Prince-Régnant des Roumains, je suis la Roumanie!" „Je pense comme vous", replică Aali-Paşa lui Bordeanu, „mais nous remplissons un devoir!" Poarta priveşte deci cu o explicabilă resemnare suprimarea veniturilor din cari clerul grec alimentà toate intrigile urzite contra ei şi în folosul ţarilor. Cât despre Italia, ea este, după Franţa, cel mai binevoitor dintre „tutori". Agentul ei se mărgineşte a dezaprobà, în mod oficios, „din punctul de vedere strict al dreptului internaţional" acţiunea „minorului", declarând că nu vrea să stânjenească întru nimic propăşirea principatelor. Cabinetul din Torino doreşte numai ca Petersburgul, cu care erà de acord în chestiunea armelor sârbeşti, să ştie că nu s'a desolidarizat cu totul de el nici în chestiunea secularizării. In asemenea condiţiuni, zadarnic declară Poarta şi puterile nulitatea votului Camerei române. Adunarea a şi votat o despăgubire de 51 milioane pentru comunităţile ex-

---

ministrul Prusiei la Constantinopole, care şovăise la început, primeşte şi el ordinul de a protestà odată cu Poarta (Anexa cit). Colegul său la Paris este ostil guvernului român (Raportul Agentului diplomatic la Paris din 2 Ianuarie 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 280), pe când agentul aceleiaş ţări la Bucureşti a trimes la Berlin un raport favorabil (Anexa CLXIII).

[1]) Anexa CLXVI.

propiate. Toată ţara stă în spatele lui Alexàndru Ioan. Numai violenţa ar puteà desface cele hotărâte şi nici o putere n'are interes a întrebuinţà violenţa. Bunul român care este francezul Baligot de Beyne închee profetic: „Il en sera de cette question comme de celle de la double élection et de l'union !" [1]).

Singură Rusiei îi trebue câtva timp spre a se resemnà. Ambasadorul ei la Paris, arė, în această privinţă, o convorbire caracteristică cu agentul diplomatic român, care o raportează, la 19 Ianuarie, cabinetului princiar, tăinuind'o însă cu desăvârşire ministrului de externe N. Rosetti-Bălănescu. Baronul de Budberg se plânge că secularizarea a jignit atât „sentimentele religioase cât şi *amorul propriu*" al ţării sale şi trece prin faţa lui Ioan Alecsandri o gamă întreagă de ameninţări şi de pronosticuri sinistre. Dela o eventuală intervenţiune turcă în Principate, la un demers unanim al puterilor garante — „mais extrêmement énergique cette fois" —, dela retragerea de către Drouyn de Lhuys — „qui ne tardera pas à faire comme tout le monde" — a circularei sale despre despăgubirea patriarhiilor, până la duşmănia lui Napoleon III care i-ar fi declarat: „l'infraction commise par le prince Couza à la Convention ne saurait étre tolérée !". Se aminteşte, de sigur, şi de probabila zguduire a poziţiunei personale a principelui. Reprezentantul micului principat dunărean nu se lăsă însă înspăimântat de puternicul său adversar. Cu un curaj admirabil, îi arată că puterile, cari nu s'au putut pune de acord pentru o simplă protestare faţă de domnitor, cu atât mai puţin se vor puteà ralià unei intervenţiuni a Turciei în România, „que nous serions forcés de repousser". In ceeace priveşte „demersul foarte energic", care n'ar lăsa nepăsător pe domn, el este de părere să fie înlocuit printr'o „démonstration calme et paternelle". Iar dacă s'ar putea vreodată obţine consensul unanim al puterilor, acesta ar trebui să aibă de scop determinarea despăgubirilor de acordat comunităţilor elene, în sensul circulărei lui Drouyn de Lhuys. Conversaţia este întreruptă de intrarea arhimandritului Nylos. „Monseigneur, nous venons de conspirer contre vous avec le colonel !", îi spune ambasadorul. „Monseigneur n'a pas de ces craintes *ici*", răspunde colonelul Alecsandri [2]).

Oarecum îngrijorat de cele auzite, agentul român se duce la Quai d'Orsay să ceară informaţiuni. Faugère şi baronul d'Avril

[1]) Anexa CLXVIII.
[2]) Anexa CLXIX.

îl liniştesc : linia de conduită franceză rămâne aceeaş şi pretinsa iritare a împăratului şi a ministrului său de afaceri străine contra Românilor nu corespunde realităţii. Fericit de aceste asigurări, Ioan Alecsandri le transmite domnitorului la 21 Ianuarie, făgăduindu-i că şi de acum înainte îşi va da toate silinţele spre a anihilà efectul presiunilor ruseşti, „en tant que la petite agence roumaine pourrait lutter avec la majestueuse ambassade" [1]. Peste câteva zile, însuş Drouyn de Lhuys îi desminţià categoric pretinsele destăinuiri ale baronului de Budberg şi agentul, în raportul său din 31 Ianuarie către Cuza Vodă, proclamà marea izbândă a României care dobândià odată cu îndepărtarea prescripţiunilor protocolului XIII, expropierea călugărilor greci şi mărginirea vechiului conflict la o simplă chestiune de despăgubire. In această ordine de idei, Ioan Alecsandri erà de părere a lăsà puterilor stabilirea quantumului, ne mai fiind în joc autonomia României, ci numai „generozitatea ei faţă de duşmani" [2].

Diferite conversaţii cu şefii de misiune din Paris documentează pe diplomatul român asupra situaţiei. Găseşte astfel pe principele Richard de Metternich „vivement affecté" de secularizare. Cât despre Prusia, indiferenţa ei şi legăturile cu curtea lui Alexandru II o lasă pradă influenţei lui Gorciakoff [3]. Anglia este foarte decepţionată de atitudinea Franţei. Drouyn de Lhuys a spus lui Sir Henry Bulwer, în trecere prin Paris, că se opune la veri-ce măsură coercitivă împotriva României şi că singura soluţie ce admite este despăgubuirea călugărilor greci [4].

La Constantinopole, Moustier nu se sfieşte a declarà „qu'il fera tout son possible pour appuyer, comme jusqu'à présent, auprès du Gouvernement de l'Empereur, les intérêts de la Roumanie" [5]. La Bucureşti, agentul francez arată domnitorului că guvernul imperial, deşi regretă secularizarea, aprobă refuzul ambasadorului său în Turcia de a se asocià demersului colegilor săi

---

[1]) Anexa CLXX.

[2]) Anexa CLXXV.

[3]) Anexa CLXX.

[4]) Rapoartele Agenţiei diplomatice din Constantinopole din 22 (Arh. Cuza, vol. III. Ms. 4859, f. 169) şi 27 Ianuarie 1864 (Anexa CLXXII) şi al Agentului diplomatic din Paris din 30 Ianuarie 1864 (Anexa CLXXIV).

[5]) Raportul Agenţiei diplomatice din Constantinopole, 22 Ianuarie 1864. Arh. Cuza, loc. cit.

şi că, faţă de imposibilitatea de a se aplicà prevederile protocolului XIII, Moustier a fost autorizat a participà la o conferinţă care să desbată suma de acordat patriarhiilor, luându-se ca bază despăgubirea oferită de guvernul român [1]).

Camera a şi autorizat guvernul, la 27 Ianuarie, să închee un împrumut pentru acoperirea sumei de 51 milioane, reprezintând despăgubirea destinată comunităţilor expropriate [2]). Nici o putere nu se mai gândeşte acum la întoarcerea la statu-quo ante. Chiar Anglia, în urma convorbirilor lui Bulwer cu Drouyn de Lhuys îşi dă seama că trebue să adopte soluţia franceză; ea cere numai o „anchetă asupra fondului chestiunei", precum şi concesiuni de formă, spre a nu eşì înfrântă pe faţă din conflict [3]). Această atitudine influenţează şi cabinetele din Viena, Petersburg şi Berlin, dintre cari singure cele două dintâi cer un blam pronunţat de conferinţă contra României, pentru nerespectarea protocolului XIII [4]).

Cuza Vodă mulţumeşte, la 10 Februarie, ministrului afacerilor streine al Franţei pentru „sprijinul atât de energic şi constant în chestiunea mânăstirilor închinate" dat lui şi agenţilor săi Ioan Alecsandri şi C. Negri. „C'est notre autonomie que vous assurez", zice el, „en refusant le concours de la France aux puissances qui contestent à mon gouvernement le droit de régler, dans le pays et par le pays, une question dans laquelle notre indépendance intérieure et nos intérêts étaient mis en jeu". Tot Franţa va reuşi desigur să convingă celelalte puteri că soluţia ei nu jigneşte dem-

---

1) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 25 Ianuarie 1864 (Anexa CLXXI). Insărcinatul cu afaceri al Italiei la Constantinopole primeşte ordinul de a începe tratative în acest sens, împreună cu ambasada Franţei, pe lângă celelalte ambasade, fapt pentru care Drouyn de Lhuys exprimă mulţumiri lui Nigra, reprezentantul lui Victor Emanuel II la Paris. Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole către Ministrul Afacerilor Străine, 27 Ianuarie (Anexa CLXXII) şi 17 Februarie 1864 (Anexa CLXXVII).

2) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 28 Ianuarie 1864. Anexa CLXXIII. Domnitorul împuterniceşte pe ministrul de finanţe Ludovic Steege să negocieze împrumutul la Paris şi-l recomandă în acest scop miniştrilor de externe şi finanţe ai Franţei. Scrisorile Domnitorului din 27 Aprilie 1864 la Anexele CXC şi CXCI.

3) Raportul Agentului diplomatic din Paris, din 30 Ianuarie 1864 (Anexa CLXXIV), şi al Gerantului Agenţiei diplomatice din Constantinopole, din 17 Februarie 1864. (Anexa CLXXVII).

4) Anexa cit.

nitatea lor[1]). Intr'adevăr se hotărâse ţinerea unei conferinţe a ambasadorilor în Constantinopole şi tratativele de fapt şi începuseră. Ele erau îndrumate de guvernul din Paris în sensul dorit de Cuza. Ambasadorul lui Napoleon III se rugase de Drouyn de Lhuys să nu-i deà instrucţiuni, astfel ca să poată tărăgănl lucrările până ce egumenii greci, „de guerre lasse", vor primì despăgubirea oferită de România[2]). Pe de altă parte, diplomaţia franceză obţinuse, prin mijlocirea cabinetului din Torino, adeziunea Angliei la principiul despăgubirei ca soluţie finală a problemei secularizărei. Agentul Italiei în Bucureşti înştiinţă pe domnitor de acest rezultat îmbucurător[3]). Curând după aceea se află însă că guvernul din Londra puneà două condiţiuni : sechestrarea de către puterile garante a veniturilor mănăstireşti aflate în posesiunea statului român până la stabilirea despăgubirei, şi convocarea în Bucureşti a unei constituante chemate a dà un vot de blam principelui în chestiunea secularizării. După aceea, ar urmà să se verifice de către conferinţa ambasadorilor titlurile de proprietate ale averilor expropiate.

Cu toate că ambasadorul britanic lăsà să se înţeleagă că Napoleon III şi Drouyn de Lhuys ar fi aderat la aceste condiţiuni în conversaţiile ce avusese cu dânşii la Paris, marchizul de Moustier este în măsură să declare în mod horătât lui Bordeanu, care, pe timpul şederii în ţară a lui Negri, gerà agenţia din Constantinopole, că singura concesiune făcută Angliei de guvernul imperial este admiterea unui examen superficial al titlurilor de proprietate. Bordeanu raportează la 20 Martie convorbirea sa cu ambasadorul francez şi siguranţa acestuia că, până la fixarea de către conferinţă a quantumului despăgubirei, o înţelegere directă va fi intervenit între guvernul din Bucureşti şi comunităţile elene care-şi vor fi dat seamă că, de fapt, au fost părăsite de Londra. De altminteri, Bulwer, cu toate „enormităţile"' ce le-ar mai puteà spune, şi Novikoff doresc acum o înţelegere directă între părţile interesate[4]).

---

[1]) Anexa CLXXVI.

[2]) Raportul Gerantului Agenţiei diplomatice din Constantinopole, 2 Martie 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 199.

[3]) Cabinetul princiar către Agentul diplomatic din Paris, 12 Martie 1864. Anexa CLXXXI.

[4]) Anexa CLXXXIII. La 23 Martie adăogà : „L'Ambassadeur de France voudrait connaître les idées du Prince-Régnant, pour pouvoir les opposer à son collègue d'Angleterre". Arh. Cuza, ms. cit., f. 222.

Noua întorsătură a lucrurilor întăreşte credinţa lui Negri în folosul adus ţării de atitudinea ireductibilă ce a preconizat. Din Târgu Ocna, scrie lui Baligot de Beyne să ceară lui Ion Alecsandri energie în conversaţiile lui cu Drouyn de Lhuys [1]) şi să roage pe domnitor să nu admită competenţa conferinţei asupra afacerilor noastre interne, cum este chestiunea mânăstirilor, „où il s'agit de notre *sol* encore, qui certainement est une chose d'intérieur", [2]) Moustier merge mai departe : el sfătueşte pe Bordeanu să suggereze lui Cuza o călătorie la constantinopole. Prezenţa sa printre ambasadori, în ajunul conferinţei, ar netezì desigur multe asperităţi [3]). Din cauza evenimentelor din ţară, vizita principelui avù loc mai târziu.

In ziua de 14 Mai (stil nou), pe când în Bucureşti Cuza Vodă dizolvà Camera şi hotărà plebiscitul, la Constantinopole, conferinţa ambasadorilor, adunată în prima ei şedinţă, recunoşteà oficial secularizarea de către guvernul român a averilor mânăstirilor închinate, dar adresà în acelaş timp principelui o notă spre a-l vesti că această recunoaştere nu trebuià privită de el ca „un precedent diplomatic, cu ajutorul căruia să se creadă îndrituit a se desface de îndatoririle impuse prin Convenţia din Paris, luând în chip samavolnic măsuri ce ar atinge statutele organice ale Principatelor". Ambasadorii, întruniţi în a doua şedinţă la 18 Mai, menţin hotărârea lor şi numesc o comisiune însărcinată a adunà toate elementele necesare evaluărei despăgubirei de acordat comunităţilor greceşti [4]). Reprezentantul României la Paris asigurà pe principe, la 7 Iulie, că guvernul francez se va strădui ca quantumul despăgubirei să nu fie prea ridicat [5]).

Totuşi rămăseseră urme de amărăciune la guvernele înfrânte diplomaticeşte. Ioan Alecsandri, care erà acreditat ca agent diplomatic şi la Londra, are prilejul, în convorbirea sa cu primul ministru Palmerston, pe care o relatează domnitorului la 15 Iunie, să culeagă aceste urme ce ating uneori accente jignitoare. „Le prince Couza", spune lord Palmerston, „ a spolié les Patriarchats d'Orient de leurs propriétés légitimes par des actes qui,

---

[1]) 3 Martie 1864. Id., vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 112.

[2]) *Xenopol,* II, pag. 342—344.

[3]) Rapoartele Gerantului Agenţiei diplomatice din Costantinopole, 30 Martie, 4 şi 17 Aprilie 1864. Arh. Cuza, vol. III (Ms. 4859), f. 234, 236 şi 254.

[4]) *Xenopol,* I, pag. 40, şi II, pag. 18.

[5]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 422 ; Paul Henry, *o. c.,* pag .125.

en matière civile, eussent encouru la condamnation des tribunaux et qui, aux yeux des puissances garantes, ont été autant de marques d'une politique sans probité". Este desigur la mijloc înrâurirea lui Bulwer, care — agentul o reaminteşte cu orice prilej — a început prin a fi favorabil tezei române, în comisiunea europeană din Bucureşti [1]). Replica lui Ioan Alecsandri nu va fi modificat părerile „premierului" din Londra dar nici părerile acestuia nu mai puteau modificà izbânda românească.

In sfârşit, C. Negri, întors la post, telegrafiază colegului său din Paris, cu data de 6 Septembrie : „Je suis parvenu à arranger l'affaire des couvents, en consentant, de la part de notre Gouvernement, à donner aux Lieux-Saints 150 millions de piastres turques on bien un million et demi de livres turques [2])". Ambasadorii Franței [3]) şi Italiei, precum şi Aali Paşa primesc propunerea lui Negri [4]). Bulwer de asemeni, influenţat, se pare, şi de d-na Aristarchi [5]), îşi dă adeziunea la înţelegere. Faţă de această unanimimitate, ambasada Rusiei se închină şi ea [6]). Punerea în vigoare a acordului nu este însă atât de lesnicioasă pe cât erà de aşteptat. Până şi regularea amănuntelor prezintă greutăţi în această problemă. Drouyn de Lhuys continuă a fi asaltat din toate părţile. El sfătueşte pe generalul Ion Em. Florescu să fim „moderaţi" [7]), spre a ajunge mai curând la închiderea chestiunei. Cu admirabilul său simţ politic, Negri defineşte astfel stadiul afacerei, în scrisoarea

---

[1]) Anexa CCIII. Bordeanu crede că, în afară de Bulwer, şi Musurus Paşa trebue să fi influenţat pe Palmerston, căci, în îndoita sa calitate de ambasador otoman şi de grec din naştere, nu avea motiv să aprobe secularizarea. A se vedeà, în această privinţă, scrisoarea sa către Baligot de Beyne din 7 August 1864, în Arh. Cuza, vol. III (Ms. 4859), f. 333.

[2]) Mss. I. Alecsandri, scria II, vol, I, f. 93.

[3]) Soluţionarea chestiunei mânăstirilor închinate este proclamată oficial de Napoleon III în „Exposé de la situation de l'Empire" pe anul 1864. Agentul diplomatic la Paris către Cabinetul princiar, 17 Februarie 1865. Anexa CCXX.

[4]) Bordeanu către Cuza Vodă, 20 Septembre 1864. Arh. Cuza, vol.XIV (Ms. 4867 I), f. 144; *Xenopol* II, pag. 19. Ambasadorul Franţei roagă pe Cuza Vodă, prin mijlocirea lui Negri, să adreseze mulţumiri ministrului de externe turc, care sprijinise acţiunea sa. *Ibid.* II, pag. 21.

[5]) D-na Aristarchi ar fi fost, după cât reese din corespondenţa Agenţiei noastre din Constantinopole, personal interesată la rezolvarea financiară a chestiunei.

[6]) *Ibid.*, II, pag. 19.

[7]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 18 Novembre 1864. Anexa CCX.

sa către Ioan Alecsandri din 4 Ianuarie 1865: „Mon idée sur la question des couvents est, qu'en somme et après beaucoup de pourparlers, on finira par admettre les 150 millions de piastres turques comme indemnité, mais non toutefois sans nous avoir fait passer par une masse de désagréments" [1]).

Printre aceste neplăceri este şi noua propunere a Porţii ca, până la desăvârşita lichidare a afacerii, să se institue o cassă specială, supraveghiată de puterile garante, pentru păstrarea veniturilor mânăstirilor închinate. La 16 Ianuarie şi 7 Februarie, Moustier însărcinează pe Delaporte, dragomanul ambasadei, să comunice lui Aali Paşa că admite principiul instituirei cassei speciale, dar că se opune oricărei măsuri coercitive contra României [2]). „Tout en consentant, par esprit de conciliation", spuneà ambasadorul în instrucţiunile sale, „à m'associer, en principe, à l'adoption du mode de conservation sus-indiqué, ma pensée n'allait pas au delà d'une simple notification adressée au gouvernement moldo-valaque et que cette adoption n'impliquait en rien mon adhésion éventuelle à aucune mesure coërcitive, à aucune pression tendant à la réalisation de la mesure sus-indiquée... En aucun cas je ne consentirais à discuter la possibilité de retour au statu-quo primitif... " Cât despre cassa specială, Moustier n'o admite decât „de concert avec le prince Couza et dans une forme qui ne pourrait pas blesser sa dignité ou lui créer des difficultés trop sérieuses", căci nu vreà să facă nici o ingerinţă în afacerile interne ale Principatelor [3]) Apoi declară deschis: „Je regarde comme très important qu'on ne laisse pas concevoir au clergé grec un reste d'espérance qui pourrait l'encourager dans ses prétentions" [4]). Iar colegului său englez îi anunţă că se va retrage din conferinţă dacă comunităţile nu încetează cu intransigenţa lor [5]). Şi spre a le pune în faţa faptului împlinit, reprezentantul lui Napoleon III cere lui Bordeanu ca guvernul român să plătească despăgubirea oferită, fără a mai aşteptà rezolvarea definitivă a chestiunei [6]). In timp ce dânsul va tărăgănì lucrările, egumenii greci vor fi ei în-

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 104.

[2]) Arh. Cuza, vol. VI (Ms. 4862), f. 169, 217.

[3]) 16 Ian. 1865, Ibid. f. 170.

[4]) 7 Feb. 1865. Ibid. f., 219.

[5]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 26 Nov. 1865, Id., vol III. (Ms. 4859).

[6]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 22 Feb. 1865. Ibid., f. 190.

şişi doritori de a cădeà de acord cu noi, spre a primì sumele ce le sunt destinate[1]). Intretimp, Cartea galbenă franceză pe anul 1865 vesteşte rezolvarea definitivă a chestiunei secularizării, Ceeace pricinueşte dealtfel reclamaţiuni din partea Patriarhilor [2])

Pentru plata despăgubirii de 150 milioane piaştri, ministrul de finanţe Ludovic Steege tratà un împrumut cu Lefèvre, om de afaceri bine cunoscut la Paris şi la Londra, care-i oferià 50 milioane franci [3]). Agentul diplomatic la Paris jucă şi el un rol important în aceste negocieri [4]). In sfârşit se ajunge la un acord cu „Société générale de l'Empire Ottoman", pe care Steege îl semnează la 6 Septembre [5]). Un acont este depus îndată la banca otomană, pe numele comunităţilor greceşti [6]). Printr'un protocol [7]), reprezentanţii puterilor garante în Constantinopole, cărora Negri le înfăţişase un memoriu la 1 Iunie [8]), iau act de noua fază în care a intrat chestiunea mânăstirilor închinate, prin înfiinţarea, de către guvernul român, a unui fond de 150 milioane piaştri turceşti la „Société générale de l'Empire Ottoman" pentru despăgubirea aşezămintelor expropriate, potrivit protocolului din 28 Mai 1864 [9]). Dar ultimele consecinţe ale acestui act nu luară sfârşit decât după ncetarea domniei lui Cuza Vodă, când parlamentul român din 1867 declară chestiunea închisă pentru totdeauna [10]).

CAP. VII.

CAPITULAŢIILE.

Dela urcarea sa pe tron, Cuza Vodă se hotărî să restrângă privilegiile, adeseori abuzive [11]), de cari se bucurau străinii în

---

[1]) Idem, 8 Martie 1865. Ibid., f. 206.

[2]) P. Rosetti-Bălănescu către Cuza-Vodă, 10 Aprilie 1865. *Xenopol*, II, pag. 414.

[3]) *Xenopol*, I, pag. 367—368.

[4]) Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. II.

[5]) Arh. Cuza, vol. VI (Ms. 4862), f. 198.

[6]) *Xenopol*, II, pag. 21.

[7]) Arh. Cuza, vol. III (Ms. 4859), f. 419.

[8]) *„Mémoire avec pièces justificatives présenté à la Commisssion internationale pour les Couvents dédiés"* par C. Negri, Constantinople, 1-er Juin 1865.

[9]) Bordeanu către Cuza Vodă, 27 Sept. 1865. Ibid., f. 421.

[10]) Iorga, *Histoire des Roumains et de leur civilisation*, pag. 265.

[11]) De celelalte nu erà vorba. Cuza Vodă scrisese lui Victor Place, la 13 No-

Principate, mai ales faţă de justiţia ţării. Primelor măsuri luate în această direcţiune, le răspunseră însă puterile străine printr'o energică reacţiune, datorită în deosebi Austriei, lovită mai direct ca stat vecin [1]). Agenţii şi consulii din Iaşi primesc ordinul de a cere guvernului moldovan respectarea strictă a jurisdicţiunei consulare, astfel cum este prescrisă de art. 8 al Convenţiunei din 1858. Victor Place se alătură demersului colectiv şi înfăţişează o notă în acest sens la 17 Iunie 1859 „Secretarului de stat al Moldovei", care-i răspunde la 27 Iunie, reamintindu-i că Convenţia nu admite capitulaţiile în Principate, decât în măsura în care nu jignesc autonomia noastră internă [2]).

Odată cu intrarea în vigoare a noului cod penal şi a nouei legi a falimentelor, ce nu făceau nici o discriminaţiune în favoarea streinilor, precum şi a aplicărei impozitelor faţă de toţi locuitorii ţării, fără deosebire, nemulţumirea puterilor garante sporeşte. Fiind vorba de o chestiune interesând direct pe supuşii ei, nici Franţa, în deobşte favorabilă Românilor, nu se desolidarizează de celelalte state [3]). Incă la 10 Septembre 1863, agentul diplomatic al României la Paris înştiinţează pe domnitor că ministrul de externe francez i-a vorbit „des mécontentements que soulèveraient les entraves opposées par nos autorités à l'exercice de la juridiction consulaire dans les Principautés" [4]). La 27 Septembre 1864, transmite plângerile ce i s'au adresat la Quai d'Orsay în privinţa unor taxe de import asupra vinurilor, cari dăunează interesele franceze [5]). De asemeni, la 7 Decembre următor, raportează că Drouyn de Lhuys sfătueşte guvernul român să fie cât mai moderat în tendinţele lui de a înlătură capitulaţiunile. Este evident că „multe stipulaţiuni conţinute în vechile tratate vor trebuì odată anulate", dar numai cu consimţământul puterilor. In speţă, acest consimţimânt nu va fi dat decât după ce guvernele străine se vor fi convins că „noua organizare" va oferì

---

vembre 1859 : „Tous les étrangers qui viendront sur notre territoire exercer leur profession, leur industrie ou leur art, trouveront dans nos lois une protection conforme aux traités". (Anexa VIII).

[1]) *Xenopol*, I, pag. 124, 156.

[2]) *Acte şi doc.* , IX, pag. 341, 344, 350 ; *Xenopol*, I, pag. 125, 126. Relativ la plângerile supuşilor francezi, a se vedea Emerit, *o. c.*, pag. 80-81.

[3]) *Xenopol*, II, pag. 24.

[4]) Anexa CXXXVI.

[5]) Arh. Cuza vol. II (Ms. 4858) ; Paul Henry, *o. c.*, pag. 126.

supuşilor lor „garanţii ce le lipsesc azi". Ioan Alecsandri luă cu căldură apărarea acestei „noui organizări", care ar fi excelentă dacă n'ar paraliza-o tocmai jurisdicţiunea consulară [1]).

Intruniţi în Conferinţă pentru examinarea problemelor privitoare la Principate, ambasadorii din Constantinopole se consfătuesc asupra poziţiunei luate în Bucureşti faţă de capitulaţii. Reprezentantul lui Napoleon III este rugat a atrage atenţia lui Cuza Vodă asupra nerespectării privilegiilor supuşilor străini, statornicite de tratatul din Paris pentru Imperiul Otoman, din care fac parte Principatele. In nota sa din Februarie 1865, marchizul de Moustier cere, în numele Porţii şi al puterilor, încetarea „încălcărilor" de care se face vinovat guvernul român"' [2]). In acelaş timp, Drouyn de Lhuys adresează lui Tillos „o depeşă foarte severă" cu aproape acelaş conţinut, pe care acesta o citeşte domnitorului. „Cette dépêche n'etant motivée par aucune réclamation", scrie Baligot de Beyne lui Ioan Alecsandri la 13 Februarie, „M. Tillos lui même en est légèrement surpris". Totuşi, s'au dat „ordine precise pentru urgenta comunicare la Bucureşti a oricărui conflict ce vreun străin l'ar aveà, în viitor, cu autorităţile locale". Totodată s'a suspendat, până la noui ordine, încasarea drepturilor de patentă dela bancherii şi comercianţii străini. Agentul primeşte însărcinarea a comunicà aceste dispoziţiuni ministrului afacerilor streine [3]), căci „Măria Sa este foarte îngrijorată", dupăcum sună o a doua telegramă a secretarului domnesc, cu data de 15 Februarie, iar consulul francez se află „dérouté et embarrassé, vu ses excellents rapports avec le Prince Régnant" [4]). A doua zi, Cuza Vodă primeşte răspunsul liniştitor. Reprezentantul său a văzut pe Drouyn de Lhuys, care şi-a exprimat satisfacţiunea pentru măsurile luate.

Dar motivarea demersurilor franceze este stranie: „le redressement de griefs dont l'accumulation devait inévitablement amener une démarche collective de la part des Puissances" [5]). Consulul general al Austriei se crede autorizat a dà altă lămurire: După informaţii ce baronul Eder pretinde că le are, Drouyn de

---

[1]) Anexa CCXIII.

[2]) *Xenopol*, II, pag. 25.

[3]) Anexa CCXVIII.

[4]) Ibidem.

[5]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului (16 Feb.) şi către Domnitor (17 Feb. 1865). Anexa CCXIX.

Lhuys ar fi fost foarte iritat contra guvernului din Bucureşti din cauza atitudinei sale faţă de jurisdicţia consulară şi, departe de a se fi opus unui demers colectiv, el l-ar fi solicitat. Nereuşita ar fi datorită principelului Richard de Metternich şi lordului Cowley, cari ar fi răspuns că nici un fapt nou de natură a justifica o atare manifestaţiune n'ar fi fost adus la cunoştiinţa Cabinetelor din Viena şi Londra [1]. Versiunea dela Ballplatz îşi produce efectul dorit. Baronul de Offenberg, consulul Rusiei, spune ironic: „Voilà ce que c'est que de s'appuyer uniquement sur la France !" Se răspândeşte zvonul că Napoleon III a părăsit pe Cuza Vodă. Intr'o telegramă din 23 Februarie către Ioan Alecsandri, Baligot de Beyne exclamă: „Il faut franchement que S. A. S. ait des sympathies bien solides pour la France et une confiance bien absolue dans l'Empereur, pour ne pas se laisser ébranler par de telles notes !" Se întreabă dacă n'ar fi în joc şi un oarecare sentiment de gelozie al lui Drouyn de Lhuys faţă de Moustier, al cărui rol sporeşte pe fiecare zi. „Nous nous perdons en conjectures, tâchez de nous éclairer" [2]. Zadarnic desminte agentul României la Paris veracitatea destăinuirilor lui Eder [3]. Secretarul domnitorului îl asigură că agentul austriac, spre a'şi dovedì afirmaţiile, a înfăţişat întreaga corespondenţă a lui Drouyn de Lhuys cu ducele de Grammont, ambasadorul Franţei la Viena, şi a cancelarului austriac, contele de Mensdorff-Pouilly, cu ambasadorul Austriei la Paris, principele Richard de Metternich [4]. Marchizul de Moustier, care îşi exprimase şi el mulţumirea pentru măsurile luate de guvernul român faţă de străini [5], neagă cele afirmate de baronul Eder. El reînoeşte lui Bordeanu declaraţiile făcute de ministrul de externe francez lui Ioan Alexandri, cu privire la insistenţele cancelariilor cari au determinat trimiterea notei lui Tillos. „Nous n'avons aucun intérêt", subliniază el, „à vous être hostiles". Dacă Quai d'Orsay a cedat acelor presiuni nu este pentrucă supuşi francezi ar fi suferit neplăceri în România, ci din cauza hotărârii guvernului din Bucureşti de a restabilì taxele de ex-

---

[1] Baligot de Beyne către Bordeanu, 21 Feb. 1865. Anexa CCXXI.

[2] Anexa CCXXII.

[3] 5 Martie 1865. Ibid. (notă).

[4] 6 Martie 1865. Ibid.

[5] Bordeanu către Baligot de Beyne, 22 Feb. 1865. Arh. Cuza, col. III (Ms. 4859), f. 190.

port şi a încercărilor sale de a eludà executarea ultimului tratat de comerţ franco-turc [1]).

Cu toate acestea, Drouyn de Lhuys se plânge din nou de tratamentul străinilor la noi într'o altă notă adresată agentului francez din Bucureşti, pe caare cesta o citeşte domnitorului. Baligot de Beyne telegrafiază lui Ioan Alecsandri, la 21 Martie, că principele a manifestat lui Tillos mirarea sa faţa de atâtea reclamaţiuni neîntemeiate Reprezentantul francez nu-şi explică nici el rostul notei şi crede n'a fost înţeles la Quai d'Orsay. Ştiind că Tillos este într'o vădită scădere, Cuza cere să vadă raportul său asupra chestiunei, de unde nu, va solcità lămuriri guvernului francez, prin agentul de la Paris [2]). Ioan Alecsandri nu poate decât să confirme şi el cele spuse de Moustier lui Bordeanu. Contactul permanent ce-l are cu înalţii funcţionari ai ministerului afacerilor streine, şi în special cu Herbet, directorul afacerilor consulare şi comerciale, îl întăreşte în convingerea că adevăratul şi singurul motiv al nemulţumirii lui Drouyn de Lhuys este restabilirea taxelor de export în România. Intr'o notă din 22 Martie, şeful de cabinet al principelui roagă pe gerantul agenţiei din Constantinopole să lămurească pe ambasadorul Franţei că: „le Prince Régnant comprend parfaitement toute l'importance des principes libéraux en matière de douanes et d'impôts, mais S. A. S. gouverne un pays qui n'a ni routes, ni ponts, ni canaux, ni chemins de fer, ni prisons, ni hôpitaux. Comment pourvoir à ces nécessités, toutes urgentes, si l'Etat abandonne les sources principales de ses revenus?". De altfel, taxele de export au fost stabilite după tarifele prevăzute de convenţiunea comercială franco-turcă, pe care guvernul din Bucureşti este acuzat că vrea s'o eludeze. Afară de aceasta, tratatul din Paris, care asigură prin art. 23, libertatea desăvârşită de legislaţiune, comerţ şi navigaţiune a Principatelor unite, nu le poate sili să aplice o convenţiune comercială la a cărei alcătuire n'au participat. Agentului ţării nu i s'au cerut nici măcar informaţiuni, la negocierea unei înţelegeri ce priveşte şi pe Români. Astfel s'a încheiat, fără ştirea României, un act „qui, d'un trait de plume, dispose des ressources du pays et jette le Gouvernement dans les plus grands embarras". Această convenţie costă tezaurului român 20 milioane piaştri

---

[1]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 8 Martie 1865. Anexa CCXXIII.
[2]) Anexa CCXXIV.

pe an, căci Turcia, „care ne socoteşte drept o parte integrantă a imperiului otoman, ne consideră ca pe un stat străin, când este vorba de un interes fiscal". Cât despre jurisdicţia consulară, Cuza spune lui Tillos: „Comme prince, je vous ai déclaré que je ferai tous mes efforts pour prévenir des conflits, mais que ce n'était pas mon rôle à moi de proclamer les capitulations, que je les subissais à regret". In neputinţa lui de a întreprinde o acţiune în potriva capitulaţiilor, principele nădăjduieşte că înşuşi străinii stabiliţi la noi şi consulii vor cere desfiinţarea lor"[1]).

Ridicarea tonului de către domnitor are repercursiuni în rapoartele lui Tillos [2]). Ministerul de externe francez se emoţionează întrucâtva. Principele de Metternich se bucură de „dispoziţiile actuale" ale lui Drouyn de Lhyus faţă de Cuza: „enfin, le gouvernement français apprécie les choses *comme elles le méritent* !". Ambasadorul austriac adaogă că Napoleon III, care „se rend à l'évidence", este foarte nemulţumit de reprezentanţii săi în Orient. Acì se manifestă activitatea neobosită a agentului român la Paris. Cu o îndemânare şi o stăruinţă demne de laudă, trece dela o personalitate politică la alta, descoperă intrigi, dă explicaţii, linişteşte îngrijorările, aplanează dificultăţile. La 30 Martie, scrie şefului de cabinet al domnitorului cum a intervenit pe lângă directorul consular Herbet, pe lângă direcţiunea politică dela Quai d'Orsay, şi cum a ajuns să sprijine interesele ţării până şi la principele Napoleon. Acesta, pus la curent de intrigile austriace, califică spusele lui Metternich de „excès d'habileté" [3]).

Dacă ostenelile diplomatului român împiedică luarea unei poziţiuni neprietenoase a cabinetului Tuileriilor faţă de ţară, ele nu pot înlăturà demersul colectiv al consulilor, din 31 Martie, prin care guvernul român este înştiinţat că Principatele-Unite, făcând parte integrantă din Imperiul Otoman, sunt şi ele supuse regimului capitulaţiilor [4]). Cuza-Vodă primeşte cu demnitate pe reprezentanţii puterilor şi le reaminteşte privilegiile de cari se bu-

---

[1]) Anexa CCXXV.

[2]) Acesta continuă a face guvernului român o atmosferă antipatică declarându-l rusofil, ceeace desigur a contribuit la provocarea notelor energice ale lui Drouyn de Lhuys. Bordeanu către Baligot de Beyne, 29 Martie 1865. Arh. Cuza, ms. cit., f. 382.

[3]) Anexa CCXXVII.

[4]) *Xenopol*, II, pag. 26.

cură ţara sa [1]). Spre a justificà atitudinea sa în această chestiune, domnitorul însărcinează pe Petre Rosetti-Bălănescu şi pe Vasile Boerescu cu alcătuirea unui memoriu asupra jurisdicţiunei consulare în România. La 22 Aprilie 1865, ei înaintează acest memoriu (care, după însăşi mărturia celui d'intâi, este aproape exclusiv opera lui Vasile Boerescu), împreună cu scrisori în cari arată că ar fi necesar ca lucrarea (ale cărei concluzii sunt: 1. imposibilitatea de a se aplicà în România autonomă capitulaţiile dintre Poartă şi statele creştine, 2. reglementarea atribuţiunilor consulare în Principate după principiile dreptului ginţilor în vigoare în ţările creştine neatârnate) să fie remisă nu numai ambasadorilor dela Constantinopole, dar şi oamenilor politici şi publiciştilor din toată Europa [2]). Ca consecinţă a acestui memoriu, conferinţele din Constantinopole acordă României oarecari excepţiuni la regimul capitulaţiilor [3]).

CAP. VIII.

LOVITURA DE STAT.

Frământările politice din România, lupta dintre guvern şi adunare [4]), desele schimbări de ministere inspiraseră, la începutul anului 1863, serioase îngrijorări, atât în ţară cât şi în străinătate [5]). Cuza Vodă vedeà ca singură eşire disolvarea Camerei

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria I., vol IV, f. 168. A se vedeà şi nota Şefului de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Constantinopole, din 13 Aprilie 1865, în *Xenopol*, II, pag. 418.

[2]) *Xenopol*, II, pag. 393 şi 413.

[3]) *Ibid*, II. pag. 26

[4]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 24 (Anexa LXXX) şi 28 Ianuarie 1863 (Anexa LXXXIV).

[5]) Agentul diplomatic la Paris raportează Cabinetului princiar, la 18 Iunie 1863, îngrijorarea din Franţa şi temerile ce i-a manifestat Marinovici, preşedintele Senatului Serbiei, asupra situaţiunei din România (Anexa CXVII).

Ingrijorarea din Franţa erà datorită rapoartelor lui Tillos, care descrià situaţia din ţară, sub cârmuirea lui Cuza Vodă, în culorile cele mai negre. Bordeanu află că Moustier l'ar fi dojenit pe Tillos, arătându-i că trebue să'şi schimbe atitudinea faţă de guvernul român, având în vedere că guvernul francez-Drouyn de Lhuys în deosebi - îi este favorabil. (Bordeanu către Baligot Beyne, 20 Mai 1863. Arh. Cuza, vol. II - Ms. 4858, f. 51).

Ambasadorul trimise chiar pe primul său secretar, de Bonnières, la Bucureşti „à l'effet de faire mieux comprendre à M. Tillos la véritable politique du

şi, spre a pregătì terenul diplomatic, el trimeteà agentului său la Paris instrucţiuni cari să-i permită a expune precis cercurilor conducătoare din Franţa situaţia politică a ţării [1]). Intr'o notă din 30 Ianuarie 1863, Ioan Alecsandri arată lui Drouyn de Lhuys necesitatea disolvărei pentru restabilirea ordinei [2]). Dar, în acelaş timp, şi Poarta atrage atenţiunea puterilor garante asupra stărei interne a Principatelor. Demersul reprezentantului României în Franţa [3]), nu izbuteşte însă a înlăturà intervenţiunea consulilor din Bucureşti cari cer respectarea Constituţiunei pe de o parte, şi a drepturilor principelui, pe de alta [4]). Domnitorul le răspunde însă că nu are un conflict cu poporul român, ci cu Adunarea [5]).

Presa franceză nu vedeà altă soluţie decât dictatura. Gândul acesta începuse a-şi face drum şi în mintea lui Cuza [6]). El care, după omorul lui Barbu Katargi [7]), refuzase să sancţioneze puterile discreţionare ce-i oferià Camera [8]) —gest pentru care fusese lăudat de Thouvenel [9])—adresà la 29 Iunie 1863 un memoriu lui Fuad Paşa şi cancelariilor europene, cerând dreptul de a proclamà dictatura pe cinci ani [10]). A doua zi, şeful lui de cabinet scrià lui Ioan Alecsandri : „Nous sommes en plein vent de Deux-Décembre. Chacun y pousse, mais le Prince veut tous les atouts dans son jeu" [11]). Cu toate reminiscenţele propriei lui lovituri de stat,

---

Gouvernement français dans les Principautés" (Negri către Cuza Vodă,. 4 Iulie 1863. Arh. Cuza, vol. I- Ms. 4857, f. 374).

[1]) 23 Ianuarie 1863. Anexa LXXIX.

[2]) Anexa LXXXVI.

[3]) Şeful de Cabinet al Domnitorului transmisese Agentului diplomatic din Paris instrucţiuni de a face acest demers, la 26 Feb. 1863. Anexa XCIII.

[4]) Anexa XCIV.

[5]) *Xenopol*, I. pag. 276.

[6]) Ibid., I, pag. 279.

[7]) Asupra asasinării lui Barbu Katargi (8/20 Iunie 1362), Vasile şi Ioan Alecsandri dau lămuriri lui Thouvenel. Anexa XLIX.

[8]) Ibid., I, pag. 245.

[9]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 23 Iulie 1862. Anexa L.

[10]) *Xenopol*, I, pag. 279. Memoriul se termina cu fraza : „Si mes idées ne devaient point trouver l'appui immédiat que j'attends, je n'hésiterais pas à faire le sacrifice de ma position personnelle aux intérêts de mon pays et à me retirer de la scène politique. J'abdiquerai et je tâcherai de laisser à un prince mieux appuyé le soin d'achever la tâche que ma position isolée et les moyens dont je dispose ne me permettent pas d'accomplir. Tel est le parti que j'ai pris irrévocablement".

[11]) 30 Junie 1863. Anexa CXXI.

Napoleon III nu se arătă totuşi favorabil planurilor dictatoriale ale lui Alexandru Ioan I. Iar acelaş guvern francez, care, în Iulie 1862, recunoştea că principele va putea recurge la nevoe „à ces mêmes pouvoirs dont il vient de repousser şi généreusement l'emploi" [1]), declară acum că nu ar îngădui o modificare a Convenţiunei din 1858 decât ca rezultat al unei conferinţe. „Un acte comme celui pour lequel le prince Alexandre désirerait avoir l'appui du gouvernement de l'Empereur", spune Drouyn de Lhuys lui Ioan Alecsandri la 18 August 1863, „entraînerait pour nous non seulement une responsabilité assez grande, mais en quelque sorte la garantie de la consécration de cet acte. Pouvons nous le faire?" [2]) Iar Faugère adaogă: „Le mémoire [du 29 Juin] est tout bonnement une notification du coup d'état. L'on n'y a pas du tout l'air de consulter le gouvernement impérial!" [3]). De fapt, nici o putere n'ar fi admis dictatura, fie ea chiar limitată pe cinci ani [4]). Apoi domnitorul nu primià ca memoriul său să fie discutat în conferinţă [5]).

Intr'o scrisoare din 30 August către agentul din Paris, Baligot de Beyne îi destăinuià că ambasadorii Franţei şi Angliei, împreună cu Aali Paşa, găsiseră altă soluţie pe care o preconizaseră lui Negri: propunerea de către Cuza Vodă a unui nou proect de constituţiune care să-i asigure prerogativele sale. Urmând acest sfat, Baligot de Beyne redactă un proect de constituţie [6]), după indicaţiile marchizului de Moustier [7]), şi-l trimese la Constantinopole. Aali Paşa şi cei doi ambasadori erau bine dispuşi faţă de Cuza, de teamă ca, retrăgându-se dela putere, să nu treacă coroana vreunui principe rus [8]), sau să nu se hotărască a face o lovitură de stat. Primul secretar al ambasadei franceze, de Bonnières, spusese lui Bordeanu „que le gouverne-

---

[1]) Anexa L.

[2]) Anexa CXXXIII. Place se arătase şi el, dela începutul domniei lui Cuza, ostil dictaturei. A se vedeà rapoartele sale către Walewski din 9 şi 21 Iunie 1859. *Acte şi Doc.* IX, pag. 327, 336.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 31 August 1863. Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 260.

[4]) *Xenopol*, I, pag. 280.

[5]) Cabinetul princiar către Agentul diplomatic din Paris, 30 August 1863 Anexa CXXXIV.

[6]) Anexa CXXXV.

[7]) 23 August 1863. Arh. Cuza, vol. XIV (Ms. 4867 I), f., 50.

[8]) Anexa cit.

ment français ne pouvait encourager la ligne de conduite que S. A. se propose de suivre au sujet de la nouvelle constitution et qu'il croyait plus prudent pour nous d'attendre le verdict des puissances sur cette question", căci dacă Franța ar putea intervenì în cazul unei ocupațiuni armate, nu ar puteà intervenì în cazul unei revoluțiuni pricinuite de lovitura de stat [1]). Soluția cea mai sigură ar fi deci modificarea constituțiunei cu încuviințarea cancelariilor și marchizul de Moustier o recomandă și lui Novikoff [2]). Ioan Alecsandri, la rândul lui, ține la curent pe Drouyn de Lhuys și pe Faugère cu mersul afacerii și obține concursul lor [3]). Mare-i este însă mirarea aflând că Mehmet Djemil Pașa, ambasadorul otoman la Paris a și înfățișat la Quai d'Orsay proectul de constituțiune care nu avea încă un caracter oficial [4]). Domnitorul, informat de aceasta, telegrafiază agentului său la Paris, la 21 Noembrie, că se opune ca Poarta să facă uz de un proect oficios, ce nu constitue, la drept vorbind, decât un schimb de idei [5]). Ioan Alecsandri comunică instrucțiunile primite lui Mehmet Djemil. Acesta-i lămurește că Turcia dorește să se consulte cu Franța asupra proectului de constituțiune, lucru contra căruia agentul protestează, căci guvernul său nu vreà să provoace „une discussion en commun sur un objet qui devait être résolu dans le pays" [6]). Dar este prea târziu, toate cancelariile au primit, prin ambasadele otomane, noul proect de constituție și problema este pusă în mod oficial. Chiar Napoleon III, subliniind, în mesajul său către corpurile legiuitoare, că „situația în Principatele Unite nu răspunde speranțelor ce se întemeiau pe noua ordine constituită prin Convenția din Paris" și amintind de „neînțelegerile grave ivite între Domn și Adunare", declară că este gata a intervenì, la o laltă cu celelalte puteri, pentru modificarea constituției Principatelor, „spre a înlesnì reformele a căror oportunitate ar fi recunoscută" [7]), formulă ce

[1]) Bordeanu către Cuza Vodă, 28 Octomvrie 1863. Arh. Cuza, vol. III (Ms. 4859), f. 17.

[2]) Id., 8. Nov. 1863. Ibid., f. 123.

[3]) Șeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 21 Sept. 1863. Anexa CXXXVIII. Bălănescu îl rugase la 11 Sept. 1863 să sondeze intențiunile guvernului francez. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol, I, f. 76.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Șeful de Cabinet al Domnitorului, 21 Nov. 1863. Anexa CXLIV.

[5]) Anexa CXLV.

[6]) Id., 29 Nov. 1863. Anexa CXLVI.

[7]) *Xenopol*, I, pag. 281 și 394.

nemulţumeşte pe domnitor [1]). Ingrijorat de această manifestaţiune, ministrul de externe Nicolae Rosetti-Bălănescu telegrafiază, la 29 Novembre, agentului diplomatic din Paris „qu'une nouvelle intervention étrangère dans le pays serait un grand embarras pour le Gouvernement et que le Prince-Régnant a toujours entendu réserver aux Principautés-Unies le droit... de préparer elles-mêmes leur avenir" [2]). Vasile Alecsandri este trimes la Paris de Cuza pentru a rugà pe Napoleon III să lase „le Prince-Régnant faire par lui-même" [3]). La 30 Novembre, el scrie că a explicat împăratului, care l-a primit foarte binevoitor, că domnitorul este „în disidenţă cu o parte a adunărei, dar că în ţară este linişte" [4]).

Lovitura de stat nu mai poate întârzià. După convorbiri cu ambasadorii, Bordeanu a ajuns la concluzia : „si tout le monde se mettait contre nous, nous pourrions compter au moins sur la France et l'Italie" [5]), căci „l'Empereur veut avoir sur le Danube un Etat fort qui puisse lui être utile dans l'éventualité d'une guerre avec la Russie... Le gouvernement français, lié comme il est par des traités, ne voudra jamais nous encourager d'une manière officielle à déchirer la Convention, mais je suis sûr qu'une fois foulée aux pieds, ce n'est pas la France qui consentira à la soutenir, et les autres puissances auront beau crier, qu'elles ne pourront pas intervenir chez nous sans son consentement" [6]). Aflându-se prin presă de intenţiunile lui Cuza Vodă, guvernul telegrafiază lui Ioan Alecsandri să desmintă ştirea. Totuşi, confidenţial, este încunoştiinţat că desminţirea n'are alt scop decât a îndepărtà bănuelile opoziţiei [7]). Intr'adevăr, domnitorul şi alesese data pentru lovitura de stat : 12 Decembre 1863. Textul scrisorii de expediat, a doua zi, ambasadorului Franţei la Constantinopole erà stabilit [8]). In ultimul timp însă condiţiunile politice nu

[1]) Baligot de Beyne se plânge lui I. Alecsandri de această formulă care pare a blamà deopotrivă principele şi Camera, scăzând astfel prestigiul lui Cuza şi întărind opoziţia. 23 Nov. 1863. Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865) f., 131 ; Mss. I. Alecsandri, seria II. vol. II, f. 156—157 ; Anexa CXLVII (notă).

[2]) Anexa CXLVII.

[3]) Cabinetul princiar către Agentul diplomatic la Paris, 30 Nov. 1863. Anexa CXLIX.

[4]) Anexa CXLVIII.

[5]) 19 Nov. 1863. Arh. Cuza, vol. III (Ms. 4859), f. 135.

[6]) 9 Dec. 1863. Ibid. f. 148.

[7]) Anexele CXLIX şi CLIII.

[8]) Anexa CLV.

părură, se vede, prielnice actului şi Cuza Vodă îl amână cu şase luni.

La 2/14 Mai 1864, domnul României disolvă Adunarea — care se opusese reformei rurale şi electorale [1]). — şi cerù naţiunei să se pronunţe, prin plebiscit, asupra mofidicărilor de adus Constituţiei şi legei electorale [2]). Dacă situaţia internă îngăduià nădejdea că urmările acestui eveniment nu vor prezintà primejdie, nu tot astfel de sigure se înfăţişau consecinţele lui diplomatice [3]). Drouyn de Lhuys, prevenit de Ioan Alecsandri şi de Tillos asupra intenţiunilor domnitorului [4]), le atrăsese atenţia, precum şi aceea a lui Steege [5]), asupra riscurilor unui asemenea pas. Consulul francez spusese lui Baligot de Beyne, din partea şefului său, la 29 Aprilie : „Dans l'intérêt du prince Couza et des Principautés-Unies, éviter d'en venir à l'extrêmité d'un coup d'Etat. L'Empereur approuve le projet de voyage de S. A. S. à Constantinople" [6]). Vedem dar că guvernul din Paris nu dăduse nici o încurajare

---

[1]) Necesitatea unei importante reforme agrare se vădì încă din 1859, când cu căderea guvernelor V. Sturdza din Moldova şi I. Filipescu din Muntenia (*Xenopol*, I, pag. 86 şi II pag. 50), iar voinţa lui Cuza Vodă de a procedà la o atare reformă reese din scrisoarea sa către Place din 13 Nov. 1859 (Anexa VIII). Adunarea votă, în 1862, o lege agrară care nemulţumì deopotrivă pe domnitor şi pe proprietari. Kogălniceanu nu reuşi să o convingă a aprobà o reformă mai largă. In consecinţă, guvernul se hotărî să modifice legea electorală spre a obţine o Cameră mai înţelegătoare a timpurilor. Incă din 1859, Cuza Vodă se gândià la o reformă electorală. „Tillos a écrit à Paris", scrie Ioan Alecsandri lui Baligot de Beyne, la 23 Iulie 1861, „que le projet électoral du Prince était dangereux, tendant au suffrage universel. Il a reçu l'ordre de faire des observations au Prince, comme si la loi n'était pas élaborée à Constantinople et ne devait point passer sous l'oeil des Puissances" (Ms. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 201). De altminteri, Adunarea refuză să ià în desbatere legea electorală, ceeace hotărî pe domnitor să facă lovitura de stat (*Xenopol*, I, pag. 383 şi 459).

[2]) *Xenopol*, I, pag. 394; Iorga, *Geschichte des Rumänischen Volkes*, II, pag. 324; Damé, *o. c.*, pag. 133; Nicolas Soutzo, Grand Logothète de Moldavie, *Mémoires*, publiés par Panaïoti Rizos, Vienne, Gerold, 1899, pag. 390. Agnţia, din Paris este informată de acest eveniment la 14 şi 15 Mai 1864. Arh. Cuza vol. IX (ms. 4865), f. 230, 231.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 5 Mai 1864. Anexa CXCVII.

[4]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 27 Aprilie 1864. Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 222; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 74—75.

[5]) Ministrul de finanţe Ludovic Steege se aflà la Paris pentru negocierea împrumutului.

[6]) Arh. Cuza, vol. VII (Ms. 4863). f. 402. A se vedeà şi Anexa CXCIV.

principelui, în greaua hotărâre ce o luà. Dimpotrivă, după săvârşirea loviturei de stat, Tillos propuneà colegilor săi un demers colectiv de protestare, care nu izbutì decât din lipsa de instrucţiuni a celorlalţi agenţi [1]). Lucru mai grav, se semnalau şi mişcări de trupe ruse şi austriace în spre graniţele României [2]). La Paris însă, opinia publică nu păreà ostilă faptei energice a principelui. „Tout le monde... a plutôt été frappé de l'énergie que de la hardiesse du Prince", scrie agentul care, prin activitatea ce desfăşoară, „a împiedicat ca evenimentele să fie greşit interpretate" [3]). Cu timpul, chiar Faugère se exprimă fără amărăciune faţă de iniţiativa din Bucureşti. Drouyn de Lhuys se crede, ce este drept, obligat a imputà lui Ioan Alecsandri, venit să-i aducă, după sfatul lui Moustier [4]), o scrisoare a lui Cuza Vodă [5]), „numeroasele noastre infracţiuni la tratate" şi neurmarea sfaturilor lui —„conseils toujours demandés, jamais suivis"—dar până şi dânsul sfârşeşte prin a recunoaşte „necesitatea măsurilor luate" [6]). Ar fi dorit însă ca această „ultima ratio" să nu fie întrebuinţată decât în cazul în care puterile n'ar fi încuviinţat modificările Constituţiei. Astfel cum s'a procedat, s'ar dà pare că o confirmare zvonurilor ce circulă despre situaţia în Principate, ceeace ar puteà provocà o intervenţiune militară — mişcările de trupe ruso-austriace o dovedesc. Agentul diplomatic expune atunci interlocutorului său toate greutăţile interne cari au adus pe domn la lovitura de stat, menită a pune capăt luptelor politice „conform în totul cu intenţiunile puterilor garante". „Ces explications", închee el în raportul său din 15 Iunie către domnitor, „semblent n'être pas restées sans effet sur M. Drouyn de Lhuys, car... le ministre me laisse espérer que le gouvernement de l'Empereur ferait tout son possible pour la meilleure solution de nos affaires" [7]).

Agentul diplomatic la Paris erà acreditat şi la Londra. In această calitate, primeşte însărcinarea de a remite primului mi-

---

[1]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 19 Mai 1864. Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 235.

[2]) Anexa CXCII.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 18 Mai 1864. Anexa CC.

[4]) Anexa CXCII.

[5]) Anexele CXCIII şi CXCIX.

[6]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 26 Mai 1864. Anexa CCI.

[7]) Anexa CCIII.

nistru şi ministrului afacerilor streine ai Angliei scrisorile ce Cuza Vodă le adresase, din îndemnul lui Moustier [1]). Sosit în Londra la 29 Mai, aproape cinci ani după misiunea fratelui său [2]), el ià îndată contact cu principele de la Tour d'Auvergne, ambasador al Franţei, căruia-i fusese recomandat de Quai d'Orsay, şi cu marchizul Emanuele d'Azeglio, reprezentantul Italiei, pe lângă care erà introdus de colegul acestuia din Paris, cavalerul Nigra. Ambii diplomaţi îi arată pe faţă că guvernul britanic, apărător al intereselor Turciei, nutreşte simţiminte neprietenoase faţă de România. La 31 Mai, este primit în audienţă de lord John Russell, în cabinetul său de lucru din Chesham Place. Primind scrisoarea domnitorului, „principalul secretar de stat pentru afacerile străine" îl previne dela început că audienţa nu-i este acordată în calitatea sa oficială, mai ales după ce principele român a dat jos „l'ordre des choses établi par les puissances garantes". „Le gouvernement de la Reine", declară bătrânul bărbat de stat, „tient essentiellement au respect des engagements. Le prince Couza a malheuresement violé les siens". Multă stăpânire de sine trebuì diplomatului român pentru a păstrà conversaţiunea pe un ton curtenitor şi pentru a explicà lui Russell rostul acestor măsuri, pe cari Poarta le va sancţionà desigur, cu prilejul vizitei domnitorului. Graţie tactului şi răbdărei sale, Ioan Alecsandri obţine, la cererea sa de sprijin, asigurarea „que si le Prince se met d'accord avec la S. Porte, le Gouvernement anglais considérera les difficultés aplanies". După intrevedere, agentul are o convorbire cu Layard, sub-secretarul de stat dela Foreign Office. Pentru a-l lămurì asupra adevăratei situaţiuni, îi spune că lovitura de stat nemulţumeşte Rusia, iar nu Turcia, care o va consfinţì. Argumentul prinde. — „Notre principal souci est que vous ne donniez aucune inquiétude à la Turquie", declară Layard; „si le prince Alexandre parvient donc à la rassurer, je dirai, comme lord John Russell, que les choses peuvent s'arranger" [3]). Comentând declaraţiunile lui Russell şi Layard, La Tour d'Auvergne arată lui Ioan Alecsandri că Anglia, de teama unei interventiuni ruse în Principate, îşi tinde sforţările în vederea înlocuirei acestei manifestaţiuni printr'o intervenţiune turcă. Dar

---

[1]) Anexe CXCII şi CXCIX.

[2]) Vasile Alecsandri, *l. c.*, şi *Xenopol*, I, pag. 65.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 15 Iunie 1864. Anexa CCIII.

astfel cabinetul din St. James făceà, inconştient, jocul Rusiei care doreà să provoace o intervenţiune turcă, spre a creià o situaţiune tulbure de care să se folosească pentru planurile ei. Potrivit instrucţiunilor sale, ambasadorul făgăduì reprezentantului nostru să împiedice cele ce se urziau, fără a aveà însă mari speranţe de a izbutì.

Prin mijlocirea marchizului d'Azeglio, Ioan Alecsandri făcù cunoştiinţa primului ministru englez la Lady Shaftesbury, mama secretarului său, Ashley. Lord Palmerston îl poftì pe a doua zi, 5 Iunie, la Cambridge House. Audienţa este considerată de diplomat ca „cea mai stranie decepţiune din cariera sa". Primul ministru s'a dedat, cu o violenţă de limbaj neobişnuită la compatrioţii săi şi neexplicabilă la un şef de guvern, la o serie de atacuri neîntemeiate şi pline de animozitate împotriva lui Cuza, învinuindu-l de a nu se fi „ţinut nici de făgăduielile, nici de datoriile sale", de a fi „pactizat pe ascuns cu Rusia, dela care a cumpărat arme spre a le întoarce contra puterii suzerane", „de a fi spoliat Patriarhiile prin acte cari, în materie civilă, atrag după sine condamnarea tribunalelor" şi „de a fi spoliat pe proprietarii români în folosul ţăranilor pe cari i-a înarmat în vederea unei răscoale împotriva foştilor lor stăpâni". Dizolvarea Camerei şi organizarea plebiscitului sunt judecate aspru de Palmerston: „Le prince Couza a foulé aux pieds une Constitution qui a été jurée par lui et à la place de laquelle il s'érige en despote". Acestor infracţiuni, puterile vor trebuì să le pună capăt, „pour empêcher que quelques unes, moins désinteressées que d'autres, ne se chargent de les redresser". Cu o moderaţiune, cu o stăpânire de sine aproape eroică, Ioan Alecsandri răspunde „acuzaţiunilor aduse Principelui pe care are onoarea de a-l reprezintà" şi pe cari nu le-a ascultat decât pentru a constatà „à quel point des rapports contraires à la vérité peuvent pousser la sévérité excessive des jugements". Nu lipseşte nici imputarea plină de demnitate a reprezentantului micului principat vasal către cârmuitorul celui mai puternic popor din lume: „Le respect avec lequel je vous ai écouté ne m'a point fait oublier celui que je dois à mon maître et mon émotion vous dit assez combien je me suis senti blessé, pour le Prince et pour mon Pays, en entendant un pareil langage dans la bouche du premier ministre de la Reine... Les termes blessants que vous m'avez fait entendre mettent forcément fin à ma mission". Aceste cuvinte curagioase silesc pe Palmerston să'şi schimbe

tonul. El recunoaşte că cele ce a spus erau de natură „a afectà" pe agentul României şi-l roagă să nu le raporteze „à la lettre" lui Cuza Vodă. Apoi cere el însuş lămuriri asupra capetelor sale de acuzare. Ioan Alecsandri dovedeşte pe scurt netemeinicia lor şi subliniază apoi „adânca nedreptate" a „pretinsei înţelegeri clandestine cu Rusia". Pledoaria este călduroasă şi primul ministru nu rămâne nemişcat, mai cu seamă când aude că scopul şederii diplomatului român în Londra erà de a „dobândì bunăvoinţa sa". El îşi exprimă speranţa că legăturile dintre Poartă şi Principate vor fi strânse prin călătoria principelui la Constantinopole şi închee cu cuvintele :, ,Nos sympathies n'not jamais fait défaut aux Principautés-Unies et ne leur feront pas défaut davantage, pour peu qu'elles nous causent autre chose que des embarras !" Această conversaţiune, ce omul de stat a avut „prostul gust" de a o răspândì, i-a dat prilejul să-şi „verse focul". Nu este mai puţin adevărat că tactul agentului „a radouci les dispositions violentes du célèbre ministre à l'endroit de nos affaires" şi va fi fost folositor intereselor ţării [1]). La 18 Iulie, Baligot de Beyne îi telegrafià : „Vous êtes approuvé sur toute la ligne" [2]).

Pentru a câştigà bunăvoinţa Porţii — şi prin ea a Angliei — faţă de actul împlinit, Cuza Vodă se hotărî să facă o a doua călătorie la Constantinopole, după cum o anunţase Ioan Alecsandri lordului John Russell. Ideea iniţială fusese a lui Moustier, care o sugerase lui Bordeanu [3]), încă înaintea loviturii de stat, cu apro-

---

[1]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor şi Şeful lui de Cabinet, 15 şi 29 Iunie 1864. Anexele CCIII şi CCVI. La 7 Iulie adăugà că supărarea bărbaţilor de stat englezî erà datorită în special faptului că ei atribuiau lovitura de stat iniţiativei lui Napoleon III. Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 422 ; Paul Henry, *o. c.*, pag. 126.

[2]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 384.

[3]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 30 Martie 1864. Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859), f. 234. Vizita la Sultan, după părerea ambasadorului francez la Constantinopole, „serait de nature non seulement à résoudre d'une manière favorable pour nous la fameuse question des couvents, mais, ce qui est plus important, même celle de la Constitution... Ce voyage flattera énormément le Sultan". Idem, 4 Aprilie 1864. Ibidem, f. 236. Şi cum se vorbise de o călătorie incognito, ambasadorul se opuse cerând o călătorie oficială. „Comme représentant de l'Empereur et ami de votre pays", spuneà el gerantului agenţiei române din Constantinopole, „je voudrais, au contraire, que le prince Alexandre fût reçu par le Sultan avec tous les honneurs dus à sa haute position. Un bon accueil jetterait dans la consternation tous vos ennemis... Il serait plus avantageux pour S. A. S. et pour la dignité de son pays de se présenter au Sultan dans ces

barea împăratului şi a lui Drouyn de Lhuys [1]). Părerea ambasadorului francez la Constantinopole, ca şi a guvernului său, erà că vizita domnitorului României ar contribuì la despărţirea Turciei de Rusia şi Austria, „qui ne cessent de nous représenter comme le foyer d'où partira le feu qui embrasera la Turquie". Altă urmare a gestului de politeţă al domnitorului ar fi imposibilitatea pentru Poartă de a mai examinà propunerea lui Gorciakoff relativă la ocuparea militară a României [2]).

Indată după dizolvarea Adunării, se suspendă libertatea presei, iar la 2 Iunie se proclamă rezultatul plebiscitului [3]). Conferinţa ambasadorilor, care examinà chestiunea mânăstirilor închinate, se vede deci silită a se ocupà şi de lovitura de Stat. Moustier se opune însă dorinţei lui Aali Paşa şi a lui Bulwer de a discutà evenimentul în plenul conferinţei şi nu reuşeşte a'şi impune voinţa, decât ameninţând cu retragerea. In convorbiri particulare, le arată „que la Chambre, ayant violé la Convention, le Prince avait parfaitement le droit de la renvoyer et de prendre des mesures en conséquence" [4]). Reprezentanţii Turciei şi Angliei alăturându-se punctului său de vedere,semnează împreună cu dânsul un protocol secret, prin cari înlătură soluţia unei ocupaţiuni militare şi o înlocuesc printr'o înţelegere diplomatică. Spre a mascà acordul faţă de Prokesch-Osten, Aali comunică

---

conditions". Idem, 10 Aprilie 1864. Ibidem, f. 248. La 17 Aprilie, Bordeanu comunică la Bucureşti: „L'ambassadeur de France attend avec impatience la réponse du Prince Régnant au sujet du voyage à Constantinople. Il espère que S. A. S. aura apprécié à leur véritable valeur les observations que je vous ai soumises. M. de Moustier est disposé à faire ajourner pour quelque temps encore les conférences, afin que le Prince Régnant ait le temps de venir avant leur réunion, car S. E. est presque sûre que cette visite modifiera profondément les idées du gouvernement ottoman et des autres puissances, non seulement sur les couvents, mais sur toutes les autres questions qui nous regardent". Ibid. f. 254. Vezi şi raportul său, în acelaş sens, către Domnitor, din 24 Aprilie 1864 (Ibid. f. 259) şi telegrama sa din 29 Aprilie 1864 (Anexa CXCII).

[1]) Anexa CXCIV.

[2]) Bordeanu către Cuza Vodă, 1 Mai 1864. Anexa CXCIV. Drouyn de Lhuys mărturiseà lui Mehmed Djemil Paşa că insistase pentru ca domnul României să meargă la Constantinopole, spre a strânge legăturile Principatelor cu Poarta. Bordeanu către Baligot de Beyne, 9 Mai 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 267.

[3]) Rezultatul este imediat telegrafiat Agenţiei din Paris. Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 242.

[4]) Bordeanu către Cuza-Vodă, 22 Mai 1864. Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859), f. 278.

internunţiului că va chemà telegrafic pe Cuza, ca să deà explicaţiuni. Domnitorul însă, care hotărâse de mai înainte călătoria lui şi stabilise data ei în Iunie, nu primì să fie chemat telegrafic [1]). Ministrul de externe otoman îi adresă atunci o notă prin care declarà că „Poarta îşi păstrează toată libertatea ei de acţiune faţă cu ceeace a fost întreprins".

In aceste împrejurări pleacă Cuza Vodă, la 15 Iunie [2]), spre Constantinopole, „où l'appellent les intérêts du pays" [3]). Graţie ambasadorului Franţei, primirea ce i se face este strălucită". „M. de Moustier" scrisese gerantul agenţii române, „qui tient énormément à ce que le Prince Régnant soit brillamment accueilli, me prêtera, dans cette circonstance, tout son appui" [4]). In audienţa din 18 Iunie, sultanul şi domnitorul examinează împreună reforma electorală [5]), care sfârşeşte prin a fi încuviinţată. Austria, în război cu Danemarca, nu puteà decât să se închine în faţa consfinţirei date de Poartă. Rusia o urmă. Un protocol provizoriu, semnat la 19 Iunie, recunoşteà că „Poarta şi Puterile admit statutul şi legea electorală, cu câteva modificări de mică însemnătate" [6]). La 20 Iunie, în ziua plecărei, principele adresează, dela Kioşcul Imperial al Apelor Dulci, o scrisoare de mulţumire marchizului de Moustier „pour le concours soutenu et énergique... donné à la cause des Principautés-Unies" şi-l roagă să fie interpretul recunoştinţei sale pe lângă Napoleon III, căci „c'est encore à S. M. I. et à son digne représentant que je devrai, en grande partie, le succès des négociations qui assurent à jamais l'autonomie définitive de la Roumanie" [7]). In circulara sa din 15 Iulie, Drouyn de Lhuys declarà că susţinuse necesitatea călătoriei lui Cuza la Constantinopole spre a aplanà lucrurile [8]). Iar

---

[1]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 22 şi 23 Mai 1864. Ibid., f. 276. şi vol. VII (ms. 4863), f. 446, 447.

[2]) Nu la 25 Mai/6 Iunie, cum se spune din eroare de *Xenopol*, vol. I, pag. 404.

[3]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris, 15 Iunie 1864. Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 244.

[4]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 23 Mai 1864. Id., vol. III (ms. 4859), f. 276.

[5]) Id., vol. VI (ms. 4862), f. 17.

[6]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris, 20 Iunie 1864. Anexa CCIV.

[7]) Anexa CCV.

[8]) *Documents diplomatiques 1864*, pag. 101.

C. Negri scrià mai târziu domnitorului : „L'ambassadeur de France me dit qu'il avait été complètement approuvé par S. M. l'Empereur, ainsi que par M. Drouyn de Lhuys, pour la conduite qu'il avait tenue vis-à-vis de nos affaires et de V. A., lors de Sa dernière venue ici. Le marquis m'a dit encore qu'il avait exposé combien la conduite de V. A. avait été sage et digne, lors de son séjour à Constantinople, et que cela avait beaucoup servi à aplaner de grosses dificultés. Là-dessus je répondis que V. A. savait bien que tout cela avait été l'œuvre de l'ambassadeur de France et que ce n'est que grâce à lui que les choses s'étaient si bien faites"[1]). Datorit sprijinului francez, vizita lui Cuza Vodă la Constantinopole repurtașe izbândă desăvârșită [2]).

La 28 Iunie, reprezentanții Porții și ai puterilor garante semnează protocolul oficial privitor la „Actul adițional al Convențiunei din 1858" și la „Principiile menite a slujì de temei la redactarea unei noui legi electorale" [3]), iar la 15 August, noua lege rurală este promulgată [4]).

---

[1]) 7 Nov. 1864. Arh. Cuza, vol. I, (ms. 4857), f. 504.

[2]) *Xenopol*, I, pag. 394—407; Damé, *o. c.*, pag. 137—139. Bordeanu către Baligot de Beyne, 27 Iunie 1864. Arh. Cuza vol. III (ms. 4859), f. 290.

[3]) *Doc. dipl. 1864*, pag. 93—102. Reprezentantul Rusiei, care semnase ad-referendum, este autorizat ulterior a aderà oficial la protocol. Anexa CCVII.

[4]) *Xenopol*, I, pag. 464. Presa și opinia publică franceză primesc, în genere, cu ostilitate legea rurală. Cercurile guvernamentale critică graba cu care a fost trecută. „Il ne s'en suivait pas", se spune agentului român, „que l'on dût sacrifier à cette urgence de respectables intérêts qu'il est toujours bon de ménager et la légalité, plus respectable encore en pareil cas. On peut, au besoin, admettre le radicalisme de la loi décrétée, mais comment admettre certains détails de cette loi tels que : le délai accordé à son application, le choix de l'époque assignée, périlleuse pour la grande culture..., le taux de l'indemnité attribuée aux propriétaires actuels..., Tant de défauts dans une loi aussi importante trahissent un plus grand défaut de prévoyance on de connaissances pratiques, une précipitation qui n'a tenu compte ni des intérêts généraux, ni de la légalité, et un certain esprit de vengeance que tout le monde se plait à dénoncer et qui ne devrait jamais entrer dans la confection des lois". Ioan Alecsandri adaugă : „Ce jugement est, je le crains, unanime, ici et il a surtout cela de malheureux que souvent il frappe juste et qu'il relègue au quinzième plan les bons côtés de la loi en question" (Ioan Alecsandri către Baligot de Beyne, 27 Sept. 1864. Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 450). Agentul Diplomatic al României, ajutat în această chestiune de Tillos (*Xenopol* II, pag. 344), depune toate sforțările spre a lămuri pe Drouyn de Lhuys de rostul reformei (Ioan Alecsandri către Baligot de Beyne, 20 Sept. 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 435).

CAP. IX.

ORGANIZAREA ŢĂRII.

Pentru a organizà ţara după modelul ţărilor apusene şi mai ales după acel al Franţei, Cuza-Vodă aveà nevoe de specialişti şi de un împrumut. Pentru a sporì prestigiul şi puterea României îi trebuià o armată bine înzestrată. Infăptuirea acestor năzuinţi nu le puteà dobândì decât prin Napoleon III.

* * *

Specialişti. Intr'o scrisoare din August 1859, domnitorul cerù împăratului să-i pună la dispoziţie oameni de specialitate [1]), cari să-l ajute la organizarea administraţiei, armatei şi instrucţiunii publice [2]). Aceeaş rugăminte o adresă şi ministrului de externe Walewski, la 19 Decembre următor [3]). Iar lui Victor Place, care plecà în Franţa, îi dete însărcinarea de a recrutà aceşti specialişti [4]), fără de cari n'ar puteà aduce la îndeplinire proectele sale, atât de precis reproduse în memoriul consulului francez [5]).

Sosit în Paris, Place propune domnitorului o misiune civilă compusă din funcţionari specialişti în materie de finanţe, poştă justiţie şi administraţie [6]) Cuza primeşte propunerea. La 6 Februarie 1864, scrià fostului secretar general A. Blanche: „La

---

[1]) Anexa V.

[2]) In Arh. Cuza se găsesc multe acte cari dovedesc interesul lui Cuza Vodă pentru învăţământ. El dorise chiar să întemeieze o şcoală română la Paris. Vezi rapoartele Agentului diplomatic din Paris, din Septemvrie şi Octomvrie 1862, în vol. II (ms. 4858).

[3]) Anexa XI.

[4]) La 14 Dec. 1859, îl roagă să caute „à engager quelques hommes distingués par leurs talents et signalés par leur expérience à venir nous apporter le concours des lumières acquises dans une longue pratique de différentes branches de l'administration''. Anexa IX.

[5]) „Justice égale pour tous;.... administration active et vigilante,... paternelle, évite l'écueil d'une trop absorbante centralisation"; în materie economică: „liberul schimb indispensabil unei ţări agricole" etc. 13 Nov. 1859. Anexa VIII.

[6]) 19 Martie 1860. Arh. Cuza, vol. XV (ms. 4868), f. 116; General Radu Rosetti, *Relations entre l'armée française et l'armée roumaine*, pag. 101. N. Iorga, *Un projet de mission française en Roumanie*, Revue Historique du Sud-Est Européen, Aprilie-Iunie 1925.

France nous offre de très utiles enseignements; aussi tous mes efforts tendent-ils à implanter en Roumanie les idées d'ordre, d'économie, de précission qui caractérisent votre puissante organisation administrative. C'est dans ces vues que j'ai demandé au Gouvernement de l'Empereur Napoléon des officiers, des fonctionnaires de finances, de l'intendance militaire, du service pénitentiaire, des ingénieurs. Je ne doute pas qu'avec du temps et de la patience nous ne réussissions à triompher des nombreux obstacles que me créent des abus séculaires et des résistances que rencontre toute innovation, si profitable qu'elle puisse être" [1]).

Specialiştii francezi angajaţi de guvernul român au fost: Dumont şi Bonnet pentru căile de comunicaţie [2]), Doudun des Perrières pentru penitenciare, François du Coudray, Trousson şi Béchet pentru finanţe, inginerii Henry şi Foucault pentru studiul izvoarelor de petrol [3]) şi Collignon pentru telegraf [4]).

*
* *

Imprumutul. In prima sa audienţă la împărat, la 25 Februarie 1859, Vasile Alecsandri expuneà lui Napoleon III reaua stare financiară a Principatelor şi-i cereà încuviinţarea pentru contractarea unui împrumut de şase milioane franci pe piaţa Parisului. Impăratul găsì suma prea modestă şi-l sfătuì să încerce a obţine 12 milioane, prin marele bancher Pereire [5]). Nu se dădù îndată urmare acestui sfat deoarece domnitorul, de teama complicaţiilor diplomatice, preferă un împrumut intern [6]), care, cu autorizaţia ambelor Adunări, să poată fi acoperit prin subscripţie naţională [7]). In urmă însă, principele îşi dete seama de imposibilitatea, în împrejurările economice în cari se află poporul român, de a apelà la dânsul pentru un împrumut. El autoriză atunci guvernul de a negocià cu un consorţiu de capitalişti francezi, re-

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (ms. 4860), f. 222.

[2]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 346.

[3]) *Xenopol*, I, pag. 127, şi II, pag. 208.

[4]) Collignon fusese recomandat lui Cuza de principele Pierre-Napoléon Bonaparte, căruia domnitorul îi răspunsese că i-a găsit un loc în administraţia telegrafelor, dar că-l va trece în curând în administraţia penitenciarelor. 4 Martie 1865. Arh. Cuza, ms. cit., f. 355.

[5]) V. Alecsandri, *o. c.* Conv. Lit., XI, No. 12 din 11 Martie 1878, pag. 429, XII, No. 2 din 1 Mai 1878, pag. 41; *Xenopol*, I, pag. 64; Anexa III.

[6]) Cuza Vodă către Vasile Alecsandri, 25 Aprilie 1859. Anexa IV.

[7]) *Xenopol*, I, pag. 96.

prezintaţi de Bordellet, şi rugă pe Napoleon III să deà sprijinul său acestor tratative, întrucât bogăţiile încă neexploatate ale ţării ar garantà suficient împrumutul menit a înviorà toate ramurile de activitate ale României [1]. Bine înţeles că tot Place, braţul drept al domnitorului, primì însărcinarea de a tratà cu bancherii francezi [2] şi, pentru a-i înlesnì misiunea, Cuza îi încredinţă o scrisoare, cu data de 17 Decembre, pentru ducele de Morny [3], şi una cu data de 19 Decembre, pentru contele Walewski, în cari solicità „le concours des capitaux, des lumières et des hommes spéciaux que la France n'a jamais refusé aux bonnes causes" [4]. Totuşi consulul francez din Iaşi, într'o scrisoare către domnitor din 19 Martie 1860, îşi exprimà îndoiala în privinţa posibilităţii încheerei împrumutului. Toţi factorii de seamă cărora se adresase nu voiau să se lege, din cauza momentelor politice turbure, şi-l sfătuiau să aştepte înseninarea orizontului [5]. Doar Vasile Alecsandri găsise nişte capitalişti francezi, doritori a luà în întreprindere construirea liniilor Bucureşti-Giurgiu şi Bucureşti-Olteniţa [6], dar nici decum a participà la un împrumut.

Şi totuşi devenise indispensabil a se găsì un mijloc pentru alimentarea tezaurului, mai ales după ce secularizarea averilor mânăstireşti impusese statului sarcina de a vărsà o indemnizare comunităţilor elene. Guvernul declarà că avea nevoe neapărată de 70 milioane (38 milioane pentru comunităţi, 10 milioane pentru armată, restul pentru acoperirea deficitului budgetar); Adunarea totuşi nu încuviinţă decât un împrumut de 48 milioane. Atunci Ioan Alecsandri fù autorizat a tratà condiţiunile în cari s'ar puteà efectuà acest împrumut cu un sindicat de bancheri, reprezentat de Lefèvre, şi care oferià 50 milioane [7]. Mai târziu, prin anii 1863—1865, erà vorba de un împrumut de £ 100.000 pe piaţa engleză, precum şi de concesiunea liniei Bucureşti-Buzău-

---

[1]) August 1859. Anexa V.

[2]) In memoriul său amintit mai sus, Place prevăzuse reforma comptabilităţii publice, a budgetului şi a regimului fiscal, precum şi înfiinţarea instituţiunilor de credit necesare, reorganizându-se în prim rând vechea Bancă naţională a Moldovei. 13 Noemvrie şi 14 Decemvrie 1859. Anexele VIII şi IX.

[3]) Anexa X. (Pe vremea aceea Morny erà încă conte).

[4]) Anexa XI.

[5]) Arh. Cuza, vol. XV (ms. 4868), f. 98, 110, 115 şi 116; General R. Rosetti, *o. c.* pag. 96.

[6]) Vasile Alecsandri către Cuza Vodă, 20 Mai 1862. *Xenopol*, II, pag. 305.

[7]) *Ibid.* I, pag. 367, 368.

Brăila, dar tratativele agentului nostru din Paris cu Lefèvre nu izbutiră [1]), din cauza svonuilor alarmante răspândite în Apus cu privire la situaţia internă a României [2]), după cum nu ajunseră la nici un rezultat nici negocierile ministrului de finanţe Steege [3]), cu bancherii Homberg şi Erlanger.

* * *

Inzestrarea armatei. Dela urcarea sa pe tron Cuza hotărâse, ca fiind unul din ţelurile de căpetenie ale activităţii lui, organizarea unei oştiri române temeinice, după normele armatelor apusene. In August 1859, scrià lui Napoleon III că îşi va dà „les soins les plus particuliers à notre organisation militaire" [4]), iar la 13 Novembre următor spuneà lui Place : „Je tiens à ce que l'armée, limitée pour le moment à nos besoins d'ordre public, se prépare à tout" [5]). Acesta erà singurul mijloc, după dânsul, pentru ca Principatele să-şi poată valorificà, la momentul prielnic, drepturile lor la existenţă şi la propăşire. Incă la 25 Februarie 1859, Vasile Alecsandri avusese însărcinarea de a cere sprijinul lui Napoleon III pentru reorganizarea oştirei. „Si l'on nous aidait," îi spuse el, „nous pourrions mettre à la disposition de V. M. plus de 50.000 combattants" [6]). Impăratul îi făgădui ofiţeri instructori [7]), precum şi două baterii de artilerie. Cu acest prilej dărui armatei române 10.000 puşti [8]), pe cari Vasile Alecsandri cerù apoi lui Cavour să le transporte la Galaţi pe un bastiment sub pavilion sard [9]).

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. II.

[2]) Agentul Diplomatic la Paris, către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 23 Iunie 1865. Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 551.

[3]) Domnitorul îl recomandase miniştrilor francezi de externe şi finanţe, la 27 Aprilie 1864. Id., vol. IV (ms. 4860), f. 239, 240.

[4]) Anexa VIII.

[5]) Vasile Alecsandri către Cuza Vodă, 25 Februarie 1859. Anexa III.

[6]) La început erà vorba numai de „un sous-intendant et deux officiers d'administration". Place obţine un al treilea ofiţer de administraţie, iar apoi o misiune întreagă. General R. Rosetti, *o. c.*, pag. 99 şi 101.

[7]) V. Alecsandri, *o. c.*, Conv. Lit., anul XI, No. 12 din 11 Martie 1878, pag. 429, şi anul XII, No. 2 din 1 Mai 1878, pag. 41 ; Papadopol-Calimah, *ms. cit.*, f. 162 şi urm.

[8]) Napoleon III confirmă darul celor 10.000 puşti, făcut lui Cuza, şi faţă de Nigra-Marcu, *o. c.*, pag. 172

[9]) Brickul sard „Maria" părăsià Marsilia în Mai 1859 cu armele destinate lui Cuza, *Ibidem*, pp. 192, 213. Vezi şi R. Bossy. *La parte dell'Italia nella storia diplomatica romena*, pag. 4.

Domnitorul află de acest dar şi prin generalul Klapka, care-i mai comunică şi intenţiunea lui Napoleon III de a dispune vinderea a încă alte 20.000 puşti, precum şi tunuri, armatei române. Intr'o scrisoare din 25 Aprilie către Vasile Alecsandri, domnitorul îşi exprimă satisfacţiunea pentru acest prim ajutor dat oştirei. Cât despre soldaţi, observă el, „nous sommes du bois sont on en fait d'excellents et je vous garantis que la matière fera honneur à l'ouvrier", totuşi un şef de stat major general şi ofiţeri instructori sunt neapărat trebuincioşi. Cuza, care nu erà ofiţer de carieră deşi purtase gradul de colonel, mărturiseşte că nu este pregătit din punctul de vedere militar. „Je vous prie de déclarer franchement au Gouvernement de l'Empereur que je n'ai point la prétention d'être un stratégiste. Il me faut un général qui fasse les plans de bataille; je me charge de les exécuter à la tête de mes troupes. Je ne dis pas que je ne pourrai jamais commander une armée, mais, en attendant de devenir un tacticien habile, je suis sûr d'être un bon soldat". Apoi manifestă voinţa sa de a întrunì toate trupele moldoveneşti şi munteneşti într'un lagăr de instrucţie şi inspecţie ce s'ar formà între Bucureşti şi Ploeşti. Ar adunà astfel 20.000 oameni cu cari să se apereîn contra unei eventuale înaintări turceşti sau cu cari să ameninţe, în Carpaţi, spetele armatei austriace. Sub pretextul de a nu lăsà restul ţărei fără apărare şi oraşele fără poliţie, se va procedà la înrolări voluntare, — ca aceea a vechilor panduri olteni, — cari vor constituì o miliţie, prim nucleu al viitoarei armate regulate. „Le peuple a confiance en moi", declară Cuza Vodă, „et il a raison, car je ferai mon devoir de princeet d'homme jusqu'au bout. Vivre respecté ou mourir regretté,... voilà ma devise et aussi mon am- bition. Mais ce que l'on attend de moi serait irréalisable si la France ne venait pas à mon aide, en m'accordant les secours en armes et en officiers dont je vous ai parlé" [1]). In faţa mareşalului Vaillant, ministru de răsboi, Napoleon III confirmă din nou lui Vasile Alecsandri, în a doua audienţă din luna Mai, darul armelor şi trimiterea ofiţerilor, printre cari şi a unui ofiţer superior cu adânci cunoştinţe strategice. El autoriză primirea Românilor în şcolile militare din Metz şi Saumur, precum şi în Şcoala de

[1]) Anexa IV.

Războî şi în şcoala Politechnică [1]) „Hier, j'ai reçu M. Alecsandri" scrie el vărului său principele Napoleon , „et je l'ai abouché avec le Ministre de la Guerre, qui va lui remettre 10.000 fusils pour le Prince Couza. Je ne puis faire d'avantage pour le moment" [2]).

Dorinţa exprimată de domnitor ministrului său de externe cu privire la lagărul dela Furceni lângă Ploeşti [3]), îşi avù începutul de înfăptuire prin votarea unui credit de către Camere [4]). Cum această bază de operaţiuni erà menită a ajutà politica franceză, în timpul războiului cu Austria, erà firesc ca domnul României să se adreseze guvernului francez pentru organizarea armatei [5]). Acesta-i trimete, în afara celor 10.000 puşti dăruite [6]), alte 15.000 pentru cari, în urma rugămintei lui Cuza Vodă şi a mijlocirei principelui Napoleon (obţinută prin Place), statul român este scutit de orice plată [7]). Guvernul român hotărăşte să cumpere şi tunuri în Franţa, potrivit autorizaţiunei date de Napoleon III lui Vasile Alecsandri [8]); iar domnitorul mai cere împă-

---

[1]) V. Alecsandri, *o. c.*, Conv. Lit., anul XII, No. 5 din 1 August 1878, pag. 153. Pentru admiterea Românilor la Şcoala din Metz şi pe bastimentele de răsboi franceze, vezi şi Arh. Cuza, vol. II, (ms. 4858), f. 7 şi 65.

[2]) Marcu, *o. c.*, pag. 174—175.

[3]) Ordinul de concentrare în acest lagăr fù dat de Domnitor la 26 Aprilie. *Ibid.*, pag. 190.

[4]) *Xenopol*, I, pag. 98, 99, 100. S'a mai propus un credit, în acest scop în Aprilie 1864, dar Camera nu-l aprobă. *Ibid.*, I, pag. 379, 380.

[5]) In tabăra dela Furceni lângă Ploeşti, se aflau adunate, în Iulie 1859: 10 batalioane de infanterie à 750 oameni, 1 batalion de grăniceri de 100 oameni, 2 de artilerie cu 14 tunuri şi cu câte 250 oameni, 6 escadroane de lăncieri cu 170 călăreţi, 7 escadroane de dorobanţi de 180 oameni, în total aproximativ 12.000 oameni. *Ibid.*, I, pag. 130. Vezi şi Marcu, *o. c.*, pag. 211.

[6]) Intr'un raport din 12 Fev. 1863, Ioan Alecsandri destăinueşte că a fost un moment în care erà primejdie să nu mai primim armele fiindcă fratele său uitase să aducă la cunoştiinţa lui Walewski acest dar al Impăratului. Anexa XCI. Despre demersurile lui I. Alecsandri pentru a dobândi aceste arme, vezi Marcu *o. c.*, pag. 201.

[7]) Cuza Vodă către Victor Place, 29 Dec. 1859 (Anexa XIII); Victor Place către Cuza Vodă, 2 Februarie 1860 (Anexa XV). Domnitorul mulţumeşte principelui Napoleon pentru intervenţiunea sa în Februarie 1860 (Anexa XVI). Vezi şi Marcu, *o. c.*, pp. 236, 244, 246, 251.

[8]) Doctorul Davila pare a fi fost însărcinat de guvern cu negocierea acestei comande, spre mirarea lui Ioan Alecsandri, care scrie Domnitorului, la 30 August 1860: „Cette conversion d'un médecin me semble aussi singulière que celle d'un artilleur chargé de négocier des drogues" (Anexa XXV). Mai târziu, generalul Florescu decise să facă comanda în Belgia şi agentul diplomatic din Paris fù

ratului şi un ofiţer de marină care să organizeze flotila românească de pe Dunăre şi propune să i se ataşeze pentru aceasta pe comandorul René-Alfred Lefort, comandantul vasului „La Meurtrière" [1]). Conform promisiunei lui Napoleon III şi graţie demersurilor agentului diplomatic la Paris [2]), ofiţeri români sunt primiţi ca stagiari în şcolile militare din Metz şi St. Cyr, în şcoala navală dela Brest, în tabăra din Châlons, precum şi pe câmpurile de luptă din Maroc şi în Algeria [3]). In sfârşit sosì în ţară şi misiunea militară franceză [4]). Place, aflat la Paris, obţinuse sporirea ei la: 1 colonel, 8 ofiţeri inferiori, 10 subofiţeri, 1 veterinar, 1 sub intendant şi 3 ofiţeri de administraţie [5]). Atât el, cât şi Ioan Alecsandri, se ocupară mult de compunerea misiunei care fù următoarea: Locotenent-colonelul de stat major E. Lamy [6]), maiorul de vânători Paul Lamy, sub-intendantul Gustave Le Cler, căpitanii de artilerie Guérin şi Bodin, căpitanul de geniu Roussel ş. a. In virtutea legii din 13/25 Mai 1860, misiunea urmà să reorganizeze comandamentele, statele majoare şi administraţia militară [7]). Ea ajută, într'o măsură covârşitoare, pe generalul

---

rugat să se informeze dacă modelul oferit în Belgia erà acelaş cu modelul francez. Vezi în această privinţă: General Radu Rosetti, *Lettres militaites roumaines (1862 1863)*, în „Revue Historique du Sud-Est Européen", anul VI, No. 4—6 din Aprilie-Iunie 1929, pag. 161-168.

1) Anexa VI. Această cerere a Domnitorului este călduros aprobată de Place. General R. Rosetti, *Relations entre l'armée française et l'armée roumaine*, pag. 97.

2) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 30 August, 1860. Anexa XXV.

3) General R. Rosetti, *o. c.*, pag. 95. *Xenopol*, I, pag. 168. Agentul este autorizat a exprimà mulţumiri mareşalului Randon pentru primirea făcută ofiţerilor români în şcolile franceze. Vezi raportul său din 4 August 1862, în Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 28.

4) *Xenopol*, I, pag. 99.

5) Place către Cuza-Vodă, 1860, General Rosetti, *o. c.*, pag. 96—102. Vezi şi scrisoarea lui Eracle Arion către Ioan Alecsandri, din 29 Febr. 1863, în General Rosetti, *Lettres militaires*, pag. 166.

6) Cerut special de generalul Florescu. Rapoartele Agentului diplomatic din Paris, 20 Nov. şi 10 Dec. 1862. Arh. Cuza, ms. cit. f. 116, 126.

7) Ulysse de Marsillac, *Histoire de l'armée roumaine*, Buc., 1871, pag. 103—104; N. Georgescu-Tistu, *Emile Picot et ses travaux relatifs aux Roumains*, în „Mélanges de l'Ecole Roumaine en France", 1925, 1-ère partie, pag. 271; Marcel Emerit, *Une conversation entre l'empereur Napoléon III et Basile Alecsandri*, în „Revue Historique du Sud-Est Européen", anul V, No. 7—9 din Iulie-Sept. 1928, pag. 233; General Rosetti. *Relations entre l'armée française et l'armée roumaine*, pag. 102.

Ioan Em. Florescu, ministru de război şi adevăratul creator al armatei române [1]), de a pune bazele oştirei [2]).

Graţie acestui început de organizare, Cuza Vodă putù să procedeze în August 1862 la o concentrare de trupe pe malul muntenesc al Dunărei [3]), când voì, printr'o „demonstraţie morală" [4]), să înlăture primejdia unei ocupaţiuni turceşti, de care România erà în deosebi ameninţată, pe vremea trecerei armelor sârbeşti.

Maiorul Alecsandri, care, ca şi colonelul Cuza mai înainte, purtà un grad militar onorific, nu avea pregătirea necesară pentru a se ocupà de partea technică a comenzilor de armament. El aveà însă neîncetat de intervenit în partea politică a chestiunei. Astfel, tratează cu generalul Türr cedarea de arme italiene către armata română [5]). De asemeni, în primăvara anului 1863, demersurilor sale se datoreşte fără îndoială acţiunea guvernului imperial şi a ambasadorului francez la Constantinopole pentru liniştirea cabinetelor din Viena şi Petersburg, îngrijorate de sosirea în Galaţi a unui transport de armament din Tulle [6]). O deosebită atenţiune o dă agentul, în toamna următoare, neliniştei pricinuite, în diferitele cancelarii, de transportul, prin „Messageries Impériales" [7]),

---

[1]) Baligot de Beyne spuneà lui Ioan Alecsandri la 3 Sept. 1862 despre generalul Florescu : „Floresco est le seul vrai militaire ; il est trop gentleman, trop bon enfant avec ses officiers, c'est son seul tort. Il a l'amour du métier, l'activité, l'amour propre, l'initiative. Ce sera le meilleur ministre de la guerre", Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 249.

[2]) In audienţa sa din 30 Nov. 1863, V. Alecsandri comunică lui Napoleon III că „misiunea franceză a contribuit mult la organizarea armatei", care numără atunci 30.000 oameni şi erà gata „tout en servant les intérêts de son pays, [à] payer sa dette de reconnaissance envers la France". Anexa CXLVIII.

[3]) Erà vorba de un regiment de infanterie şi unul de cavalerie, precum şi de două baterii de artilerie.

[4]) Astfel calificà Baligot de Beyne concentrarea, într'o telegramă, din 25 August 1862, către Ioan Alecsandri, în care 'l rugà să deà această explicaţie cercurilor oficiale franceze. Anexa LV.

[5]) Agentul dipllomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 18 August 1863. Anexa CXXXIII.

[6]) „A Constantinopole, l'ambassadeur français nous appuie très utilement. L'arrivée de quelques armes à Galatz a mis en émoi les représentants de l'Autriche et de la Russie... Il s'agit tout simplement de la fourniture d'armes pour l'armée, commandée à Tulle pour le besoins courants.." Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 17 Mai 1863. Mss. I. Alecsandri seria II, vol. I, f. 362.

[7]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 10 Aprilie 1864. Arh. Cuza, vol. VII (mss. 4863), f. 386.

a unor tunuri belgiene şi a 117 lăzi conţinând armamentul comandat la casa Godillot [1]), chestiunea luând mai ales importanţă după sechestrarea lor de către autorităţile turceşti. Intr'adevăr Poarta luase această măsură, probabil după instigaţia Austriei şi Rusiei, de teamă ca înarmările să nu fie îndreptate contra ei sau „à alimenter la révolution dans les pays limitrophes" [2]); totuşi, „si le Prince-Régnant voulait dire qu'il a commandé telle quantité d'armes à l'usage de son armée, personne ne s'opposerait à ce que ces armes arrivassent à leur destination [3]). Sechestrul fù în sfârşit ridicat, dar ochii puterilor erau tot aţintite asupra Principatelor. Legea de reorganizare a armatei, supusă Adunărei la 19 Februarie 1864, este considerată în streinătate ca o pregătire serioasă a României în vederea impunerei, pe calea armelor, a soluţiilor sale în chestiunea modificărei Convenţiei şi a secularizărei, ba poate chiar a independenţii sale [4]).

Ingrijorările Porţii şi ale puterilor sporiau [5]). Principele Richard de Metternich spuneà lui Ioan Alecsandri că „l'Autriche est de plus en plus irritée contre nous, en nous voyant procéder à une mise en scène belliqueuse", pe care o interpretează ca prepararea bazei de operaţiuni necesare revoluţionarilor din ţinuturile răsăritene ale casei de Habsburg. Reprezentantul României îl asigură, bine înţeles, atât pe dânsul cât şi pe ministrul de externe francez de pacifismul politicei din Bucureşti [6]). Intre timp, marele vizir adresează, la 24 Februarie 1864, o scrisoare lui Cuza-Vodă, spre a-i reamintì dispoziţiunile Regulamentului Organic privitoare la oştirile Principatelor şi a-i declarà că n'are

---

[1]) Agentul diplomatic la Paris confirmă Şefului de Cabinet al Domnitorului că este vorba de transportul casei Godillot. 8 şi 9 Aprilie 1864. Id. vol. IX (ms 4865), f. 212, 213. „Vous avez eu tort de parler au ministre d'expédition d'armes. Si Drouyn de Lhuys vous en entretient, vous pouvez lui dire que la seule chose vraie, c'est l'expédition d'affuts, caissons, chariots, machines, faite par les établissements Godillot. Les canons viennent de Belgique pas les „Messageries Impériales". Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 7 Nov. 1863. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 441.

[2]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 4 Aprilie 1864. Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859), f. 236.

[3]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 15 Aprilie 1864. Anexa CLXXXVI.

[4]) *Xenopol*, I, pag. 369, 379, şi II, pag. 17.

[5]) *Ibid.*, I, pag. 371.

[6]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului 20 Feb. 1864. Anexa CLXXVIII.

a se teme de nici un atac străin, imperiul otoman fiind în stare a apără singur toate ţinuturile cari fac parte integrantă dintr'însul [1]). Declaraţie cam ameninţătoare, având mai ales în vedere zvonurile despre o înţelegere a Porţii cu Rusia şi Austria, în privinţa ocupării eventuale a României. Intr'adevăr, agentul din Paris semnalase cabinetului princiar, la 19 Februarie, că unele puteri ar fi „impatientes de déterminer soit une simple occupation turque, soit une espèce d'exécution fédérale, fondées, l'une ou l'autre, sur nos irrévérences à l'égard de la Convention, ou sur les proportions suspectes de nos prétendus armements. Cependant, à côté de ces informations inquiétantes, j'ai reçu de nouvelles assurances sur les intentions pacifiques de la Cour suzeraine à notre égard" [2]).

Răspunsul lui Cuza către Fuad Paşa este demn şi liniştit. El arată netemeinicia îngrijorărilor marelui vizir. Ioan Alecsandri îl comunică lui Drouyn de Lhuys, care-l aprobă ca fiind de natură a pune capăt intrigilor ruso-austriace. Agentul îi explică că România nu se gândeşte a atacà Turcia, ci numai a-şi desvoltà armata. Proectul acesta domnitorul îl va desăvârşì, chiar cu riscul ca sforţările lui să fie greşit înterpretate [3]). Dar manoperile ruse şi austriace nu încetează, iar pregătirile lor militare — semnalate de Ioan Alecsandri la 25 Aprilie [4]) — sporesc. Un vas sub pavilion otoman se apropie de Reni la 2 Mai [5]) şi concentrări de trupe ruse (la Tatar-Bunar) şi austriace (la Braşov) sunt efectuate la 15 Mai. Agentul din Paris are misiunea de a remite lui Drouyn de Lhuys, Palmerston şi Russell scrisori cari denunţă aceste fapte [6]). El şi-o îndeplineşte cu mult patriotism şi face apel la miniştrii celor două mari puteri pe lângă care este acreditat, de a mântuì România de primejdia unei ocupaţiuni militare [7]).

---

[1]) *Xenopol*, I, pag. 371.

[2]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 369. Drouyn de Lhuys însărcinează pe Moustier să întrebe pe Aali-Paşa dacă ştirea despre o viitoare ocupaţiune a României este exactă. Ministrul de externe turc o tăgădueşte. Bordeanu către Baligot de Beyne, 24 Feb. şi 2 Martie 1864. Id., vol. III (ms. 4859), f. 193, 198.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 19 Martie 1864. Anexa CLXXXII.

[4]) Anexa CLXXXIX.

[5]) Anexa CXCV.

[6]) Anexa CXCIX.

[7]) Anexa CCIII.

Primejdia fù înlăturată şi înzestrarea armatei continuă, cu sprijinul lui Napoleon III. In scrisoarea sa către împărat din 1 Octomvrie 1865, în care face bilanţul activităţii sale, Cuza puteà spune că oştirea care, la urcarea sa pe tron, nu posedà decât 4—5000 puşti ruseşti de pe vremea Ecaterinei a II-a şi vre-o zece tunuri turceşti, ruseşti şi austriace, cu muniţiuni austriace, avea acum 70.000 puşti ghintuite cumpărate în Franţa (fără a mai amintì de cele 25.000 puşti neghintuite dăruite de Napoleon III) şi 72 tunuri ghintuite model francez. In loc de 3000 soldaţi instruiţi cu comandele în limba rusă sau germană, erau acum 12.000 grăniceri, 8000 jandarmi pedeştri şi călări, 20.000 soldaţi combatanţi, bine echipaţi, putând, prin rezervele îndoite, să ajungă la triplul efectivului normal. Principiile militare erau acum franceze, ca un prinos adus de Alexandru Ioan lui Napoleon III [1]).

CAP. X.

MĂSURI DE APĂRARE A PRESTIGIULUI ŢĂRII

Convenţii. Pe baza dreptului ab-antiquo al Principatelor de a încheià convenţiuni internaţionale [2]), Cuza Vodă revocă, la 19 Aprilie 1859, dispoziţia lui Vogoridi, privitoare la aplicarea în Moldova a convenţiunei telegrafice turco-austriace, şi puse din nou în vigoare convenţiunea încheiată, la 11 Octomvrie 1855, de Moldova cu guvernul austriac [3]). Câţi-va ani mai târziu, în primăvara 1865, se întruneà Conferinţa telegrafică internaţională, fără ca România—considerată stat vasal—să fie convocată. Faptul fiind semnalat guvernului francez de agenţia noastră din Paris, Drouyn de Lhuys cerù ambasadorului otoman să ià măsuri pentru participarea Principatelor-Unite la conferinţă. Dar demersul ministrului lui Napoleon III fù zadarnic, căci Convenţiunea telegrafică internaţională se încheià la 17 Mai, fără ca vreun reprezentant al guvernului din Bucureşti să fi luat parte la ea. „L'absence des Principautés", declarà Mehmed Djemil Paşa, „n'empêcherait

---

1) Anexa CCXXX.

2) Vezi M. Mitilineu, *Colecţiune de tratatele şi convenţiunile României*, Buc., 1874.

3) *Monitorul Oficial al Moldovei*, 28 Aprilie/10 Mai 1859; *Xenopol*, I, pag. 90.

pas une entente entre elles et la Porte" [1]). Dar Poarta nu fù autorizată a semnà decât pentru dânsa şi, pe temeiul dispoziţiunii care îngăduià adesiunea ulterioară a altor puteri, Ioan Alecsandri, în numele României, semnă şi el în urmă actul, la 17 Iunie, fără a ţine seama de semnătura reprezentantului puterei suzerane. Cu ţoată nemulţumirea Turciei, Franţa, prin consulul ei Tillos, confirmă guvernului român că adeziunea sa erà valabilă [2]). Examinând această chestiune cu Drouyn de Lhuys la 22 Noembrie următor, agentul român din Paris îl convinge de dreptul ţării sale, bazat pe precedente [3]) numeroase, de a încheià o convenţiune de ordin administrativ [4]).

* * *

Monedă şi decoraţii. In audienţa acordată lui Vasile Alecsandri la 25 Februarie 1859, Napoleon III încuviinţase, în principiu, înfiinţarea unei decoraţiuni româneşti [5]). Cuza hotărî atunci crearea unui ordin „Alexandru Ioan I" sau „Spicul de aur" [6]), precum şi a unei monede naţionale. Dar, faţă de opunerea Porţii [7]), Thouvenel sfătuì pe Ioan Alecsandri să obţină renunţareà la acest proect [8]). De altminteri şi agentul diplomatic socotià că această inovaţiune ar puteà fi primejdioasă şi că erà mai prudent a lăsà viitorului griji de asemenea natură [9]).

La 18 Iulie 1864, „Mémorial diplomatique" revine asupra chestiunei, afirmând că domnitorul ar fi cerut sultanului dreptul de a bate monedă şi de a înfiinţà o decoraţie [10]). Erà într'adevăr din nou vorba de crearea, pe ziua aniversară de 24 Ianuarie/5

---

[1]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 28 Aprilie 1865. Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 535.

[2]) Papadopol-Calimah, ms. cit., f. 234.

[3]) Intre altele, convenţia de extradiţie sârbo-română, contra căreia Bulwer protestase, după cum spusese Marinovici lui Ioan Alecsandri. Vezi raportul acestuia din 23 Iu.ie 1863. Anexa CXXVIII.

[4]) Anexa CCXXXI.

[5]) V. Alecsandri, *o. c.*, Conv. Lit., XII, 1878, pag. 41; *Xenopol*, I, pag. 64. Fapt confirmat lui Ioan Alecsandri de Baligot de Beyne, la 28 Aprilie 1861. Arh. Cuza., vol. XIV (ms. 4867, I), f. 297; Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. III, f. 153.

[6]) Anexa LVI.

[7]) Iorga, *Histoire des Roumains et de leur civilisation*, pag. 268.

[8]) Anexa CCIX.

[9]) Anexa LVI.

[10]) *Xenopol*, II, pag. 29.

Februarie 1865, a unei distincţiuni care ar fi urmat să fie numită „Ordinul Unirei" [1]). Aflând despre această intenţie, Ioan Alecsandri previne din nou pe Cuza Vodă de primejdia unei atari iniţiative şi-l felicită în urmă de a fi renunţat la ea [2]). Până şi de Bonnières spusese lui Bordeanu că toate puterile, inclusiv Franţa, s'ar opune înfiinţărei unei decoraţiuni româneşti în împrejurările de atunci [3]).

* * *

Fruntarii. Cuza-Vodă făcù două intervenţiuni privitoare la frontierele ţării, pe cari le susţinù cu sprijinul francez, dobândit în mare parte graţie stăruinţelor reprezentantului său la Paris. Ele priveau graniţa spre Turcia şi spre Austria.

Articolul 21 al tratatului din Paris din 30 Martie 1856 stabilise că insulele din delta Dunărei aflate la nordul braţului Sulina vor fi cedate de Rusia principatului Moldovei, dar un nou act, semnat tot la Paris la 19 Iunie 1857, trecea Turciei suveranitatea insulelor. Această dispoziţie lipsià Moldova de folosinţa braţului navigabil Ociakoff, vătămând interesele pescarilor din acea regiune. Cuza intervenì, în 1860, pe lângă suveranii puterilor garante pentru ca, în efectuarea delimitării, să se ţină seamă de principiul internaţional că limita dintre două ţări coriverane ale unui fluviu este thalwegul lui. In virtutea acestui principiu aplicat la braţul Kilia, braţul Ociakoff ar cădeà sub suveranitatea Moldovei, care ar aveà şi ea astfel un şenal navigabil pe Dunăre [4]). Dar, ca de obiceiu, domnitorul se bizuià mai ales pe ocrotirea lui Napoleon III, căruia îi adresă o scrisoare particulară [5]). Demersul reuşi : C. Negri informă pe Cuza că ambasada Franţei primise ordin dela Thouvenel să insiste în sensul dorit de guvernul Principatelor [6]) ; iar Baligot de Beyne scrià lui Va-

[1]) Insemnele erau deja expuse în vitrina bijutierului Kretly dela Palais-Royal, sub eticheta : „Décoration du Prince Couza". Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 28 Aprilie 1865. Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 534. In acelaş sens, Bordeanu către Baligot de Beyne, 25 Ianuarie 1865. Ibid., f. 373 ; Paul Henry, *o. c.*, pag. 128.

[2]) Idem, 25 Octombrie 1864 (Anexa CCIX), 27 Ianuarie (Arh. Cuza, ms. cit., f. 503), 25 Martie (Ibid., f. 523) şi 28 Aprilie 1865 (Ibid., f. 534).

[3]) Id., vol. III (ms. 4859), f. 348, 355.

[4]) Anexa XVIII.

[5]) Anexa XVII.

[6]) Anexe XIX şi XX.

sile Alecsandri, la Paris, la 29 Mai 1861 : „Tu trouveras M. Thouvenel fort bien disposé pour vous dans cette question ; il y a quelques mois il avait adressé à M. de Lavalette une dépêche spécialement consacrée à l'affaire des pêcheries de Kilia" [1]).

In chestia fruntariei spre Austria, ideea pornì dela Ioan Alecsandri. El propuse domnitorului, la 21 Octombrie 1864, să dispună constatarea încălcărilor de graniţă ale Austriei în defavoarea României, spre a cere puterilor, în viitorul congres european proectat de Napoleon III, rectificarea necesară [2]). Propunerea fù adoptată de Cuza-Vodă [3]) ; evenimentele însă nu-i dădură nici odată prilejul de a o traduce în fapt.

CAP. XI.

OPERA DE PROPAGANDĂ ÎN FRANŢA.

Propaganda făcută de Ioan Alecsandri la Paris în favoarea cauzei române nu aveà de scop numai câştigarea sprijinului bărbaţilor politici. Ea avea de ţel şi luminarea opiniei publice franceze, care urmà să susţină acţiunea guvernului imperial. Pentru aceasta, una din grijile de căpetenie ale agentului diplomatic român erà de a rămâne în legături strânse cu reprezentanţii presei şi a dobândì concursul lor efectiv. Activitatea sa a fost din cele mai rodnice, cu toată lipsa de mijloace materiale apreciabile. Dar din inima sa caldă porneà un curent ce coprindeà şi convingeà pe publiciştii cu cari se aflà în contact. Vom aruncà o scurtă privire asupra legăturilor sale cu presa.

La sosirea sa la post, găsì unele ziare favorabile dar şi multe duşmănoase năzuinţelor româneşti. Din această ultimă categorie făceau parte : „Le Pays", condus de Grandguillot şi Simayrac, „Le Nord", organul francez al intereselor ruseşti, — ce dezaprobau unirea Principatelor [4]),—ba chiar şi semi-oficiosul

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 183.

[2]) Anexa CCVIII.

[3]) Anexa CCXV,

[4]) Baligot de Beyne către Cuza Vodă şi Ioan Alecsandri, 24 Nov. 1861 şi 8 Ian. 1862. Arh. Cuza, vol. XIV (mss. 4867, I), f. 358; Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 209.

„Constitutionnel" al lui Véron, în genere filo-român [1]), care începuse a părăsì apărarea regimului Cuza [2]), sub înrâurirea adversarilor domnitorului aflaţi în Paris. Printre aceştia erà Nicolae Bibescu, care publicase, în numărul din 12 Decembre 1861, un articol protivnic lui Cuza, semnându-l cu anagramul B. Lonik (Nicol. B). „Le Constitutionnel" fiind cel mai important din organele ostile, agentul îi dete o atenţiune deosebită. Datorit legăturilor sale cu Paulin Limayrac, care înlocuise pe Véron în fruntea ziarului, el obţinù publicarea unei note rectificative semnate de Limayrac în numărul din 12 Ianuarie 1862, ca răspuns la articolul lui Nicolae Bibescu [3]). Dar atitudinea jurnalului nu se schimbă simţitor, ceeace făcù pe domnitor să-i ceară lui Ioan Alecsandri a reclamà cazul lui Treilhard, directorul presei din ministerul de interne [4]). Agentul diplomatic crede însă mai folositor a se adresà direct ministrului de interne. El raportează lui Cuza Vodă, la 5 Octomvrie, că a rugat pe contele de Persigny să intervină pentru ca ziarele „Le Constitutionnel" şi „Le Pays", cari trec drept inspirate de guvernul imperial, să înceteze acţiunea lor de discreditare a regimului din România, manifestată prin născocirea de veşti fanteziste şi publicarea unor pretinse corespondenţe din Bucureşti. Persigny i-a făgăduit că-i va satisface cererea şi l'a autorizat a luà înţelegere directă cu serviciul presei [5]).

De altă parte, Ioan Alecsandri intră în legături cu ziariştii francezi cei mai influenţi, spre a dobândì dela dânşii o atitudine favorabilă României şi domnitorului ei. Astfel se împrieteneşte cu Grandguillot şi Simayrac dela „Pays", cu Havin, Guéroult şi Léon Plée [6]) dela „Siècle", cu Méhédin, Delamarre şi Ernest

---

[1]) La 17 Sept. 1860, publicase o corespondenţă, datorită lui Ioan Alecsandri, spre a sublinià însemnătatea primei călătorii a lui Cuza la Constantinopole (Anexa XXVIII) şi salutase cu bucurie probabilitatea consfinţirei unirei. (*Xenopol*, I, pag. 190).

[2]) Arh. Cuza, l. c.; Mss. I. Alecsandri, l. c.

[3]) Raportul Agentului diplomatic la Paris din 20 Ian. 1862. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 211.

[4]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 13 Sept. 1862. Ibid., f. 259.

[5]) Anexa LVIII. Cu toate acestea, Baligot de Beyne continuă a se plânge lui Ioan Alecsandri de „Constitutionnel", 10 Oct. 1862. Ibid., f. 278.

[6]) „Je ne vous ai jamais parlé de Léon Plée. Il mérite cependant qu'on s'en occupe... Vous n'avez pas oublié la constance et le talent avec lesquels il a plaidé la cause roumaine durant la tourmente qui a commencé au traité de Paris

Dréolle dela „Patrie", cu Hippolyte Castille [1]) dela „Esprit public", cu Barlattier dela „Sémaphore" [2]). „Le Siècle" publică articole de ale lui, la 2 Septembre 1862 [3]), şi în mai multe alte rânduri [4]). De asemenea „Le Nord" [5]), în deobşte ostil nouă, precum şi alte ziare din Paris [6]). In rezumat, agentul obţine, graţie străduinţelor sale, concursul ziarelor : „L'Union" [7]), „La Patrie" [8]) „Le Siècle" [9]), „Le Temps" [10]), „L'Esprit public" [11]), „Le Sémaphore [12]). Dar propaganda cere şi subvenţii. In urma stăruinţelor sale, agentul primeşte fondurile necesare din Bucureşti, pe cari le întrebuinţează, potrivit instrucţiunilor, spre a asigurà ţării posibilitatea de a-şi apărà, prin presă, punctul ei de vedere [13]). „La presse marche à ravir" scrie el lui Baligot de

---

pour abonitir à l'élection du 24 Janvier". Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 21 Noembrie 1862. Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 119.

[1]) H. Castille pune întotdeauna coloanele ziarului său la dispoziţia lui Ioan Alecsandri şi nu publică informaţiunile tendenţioase (ca aceea privitoare la înlocuirea lui Cuza Vodă printr'un principe de Saxa, din cauza dificultăţilor domnitorului cu Camera). 12 Martie 1863. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 42.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 4 şi 29 August, 6 Septembrie şi 20 Noembrie 1862 ; 23 Februarie şi 10 Septembrie 1863. Arh. Cuza, ms. cit., f. 28, 29, 44, 55, 114, 175 şi 275.

[3]) Articolul tratà despre organizarea principatelor. Idem, 3 Sept. 1862. ibid., f. 53.

[4]) Ibid., f. 62, 79, 103, 173, 268.

[5]) 29 Aprilie 1862. Ibid., f. 200.

[6]) Asupra activităţii lui Ioan Alecsandri privitoare la presa franceză, a se vedeà scrisorile sale către Baligot de Beyne, din 6 şi 22 Sept. şi 30 Dec. 1862, 14 Martie şi 27 Aprilie 1863. Ibid., f. 54, 64, 135, 178, 198.

[7]) Idem, 10 Sept. 1862, Ibid., f. 58.

[8]) Id., 10, 19 Sept. 1862. Ibid. f. 59, 62. Totuşi, în chestiunea delimitării insulelor Dunării, dă o versiune inexactă şi nefavorabilă tezei române. (Id. 10 Oct. 1862. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 278) ; de asemeni, exagerează proporţiunile neînţelegerii dintre Cuza şi Adunare (21 Ian. 1863. Ibid., f. 501).

[9]) Id., 15 Sept. 1862. Arh. Cuza, ms. cit., f. 60.

[10]) Id., 19 Sept. 1862. Ibid., f. 62.

[11]) Id., 21 Feb. 1863. Ibid., f. 173. Vezi şi articolul din 26 August 1863 (Anexa CXXXV).

[12]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 10 Sept. 1863. Ibid., f. 275.

[13]) Agentul primeşte instrucţiuni de a distribuì subvenţii ziarelor „Siècle" (20 abonamente), „L'Esprit public", precum şi ziariştilor Bellet, Gay şi Vergniaud (recomandat special de Baligot de Beyne la 9 Dec. 1862. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 397) de la Agenţia Havas (Totalul se ridică la 8500 franci.

Beyne, la 7 Februarie 1863, „j'ai mon pied partout,... mais quel mal pour s'y maintenir" [1]).

Cu toate făgăduelile lui Persigny şi cu toate demersurile lui Ioan Alecsandri, „Le Constitutionnel", „Le Nord" şi „La France" sunt însă mereu gata a primì veştile ce pot înfăţişà regimul din România în mod nefavorabil. Ele reproduc, de pildă, adresa separatiştilor moldoveni, însoţind-o de comentarii neprietenoase la adresa noului stat român. Spre a combate efectul produs, agentul României se îndreaptă către „La Patrie" şi „L'Opinion", dela cari obţine să ià apărarea cauzei române [2]). Pe de altă parte, noul ministru de externe, Drouyn de Lhuys, îl asigură, în prima lor intrevedere, relatată domnitorului la 14 Noembrie, 1862, că „a semnalat câtorva ziare inconvenientele rezultând din publicaţiuni nesocotite asupra Principatelor, cu cari Franţa este în cele mai bune raporturi" [3]). In urma cererii cabinetului princiar [4]), Ioan Alecsandri se plânge lui Drouyn de Lhuys, la 10 Iunie 1863, de „Constitutionnel" şi „France". „Drouyn de Lhuys m'a promis de signaler à la direction de la presse les feuilles qui nous sont hostiles" [5]).

Presa pariziană se ocupă, în genere, de toate problemele româneşti, pe cari le comentează îndelung. Chestiuni ca aceea

---

Baligot de Beyne către Ioan Alecsandri 11 Oct. 1862. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 283), căci „ce publică Agenţia Havas este reprodus de toate ziarele". Ioan Alecsandri mai cere fonduri şi în August 1863, pentru a puteà sprijinì materialmente „L'Esprit public", al cărui director, Hippolyte Castille, luptă neîncetat pentru România; cererea lui este aprobată de domnitor (Anexa CXXXV). De asemeni el are nevoe de fonduri pentru a oprì propaganda dusă de adversarii domniei lui Cuza sau de duşmanii intereselor ţării, căci o bună parte din presă ne este indiferentă, dacă nu chiar ostilă, cum este cazul ziarului „La Nation", subvenţionat de comunităţile greceşti expropriate în vederea campaniei contra secularizării (Ioan Alecsandri către Baligot de Beyne, 30 Sept. şi 1 Oct. 1863. Arh. Cuza, ms. cit., f. 291, 300. Paul Henry, *o. c.*, pag. 110). Subvenţiuni îndemânatic distribuite ar puteà schimbà atmosfera, după părerea agentului, şi ar înlesni mult propaganda noastră (Ioan Alecsandri către Cuza Vodă, 19 Noembrie 1863. Id., vol. I. — Mss. 4857, f. 319).

[1]) Anexa LXXXVIII.

[2]) Raportul Agentului diplomatic la Paris, 26 Oct. 1862. Arh. Cuza, ms. cit., f. 88. Şeful de Cabinet al Domnitorului se declară mulţumit cu atitudinea lui „Patrie". 9 Dec. 1862. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 307.

[3]) Anexa LXI.

[4]) 7 Iunie 1863. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 77—78.

[5]) 10 Iunie 1863. Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 63.

a *armelor sârbeşti* fac obiectul unor serii de articole în „L'Esprit public" (16 Ian. 1863), „La Patrie" (22 Ian. 1863), „L'Opinion nationale" (23 Ian. 1863), „L'Opinion" (23 Ian. 1863) şi altele [1]). Reprezentantul ţării îşi înţelege datoria de a dà fiecărui ziar desluşirile necesare, de a cere eventual rectificări spre a nu lăsà opinia publică sub impresiuni neexacte. In chestiunea *mişcării polone* şi a incidentului din Costangalia, guvernul român este aspru criticat de Delamarre în „La Patrie" [2]), din 10 Iulie, căci dacă „la situation politique des Principautés-Unies leur commande la neutralité", ziaristul socoteşte pe Români moralmente obligaţi de propriile lor năzuinţi „de s'associer de coeur au mouvement national polonais et à la régénération des peuples voisins" [3]). „Journal des Débats", în numărul său din 29 Iulie, regretă că domnul României n'a fost tot atât de vigilent, întru îndeplinirea îndatoririlor sale de neutru, când a avut loc transitul armelor sârbeşti [4]). Ioan Alecsandri adresează atunci, la 1 August, acestui din urmă ziar o lungă şi documentată scrisoare, spre a desvinovăţi guvernul său de acuzaţiunile nedrepte ce i se aduc [5]), şi obţine dela directorul Bertin ca ea să apară în primul număr [6]). In chestiunea *proectului de constituţiune* remis marilor puteri de Cuza Vodă, „La Nation" ne atacă făţiş. Publicând proectul, graţie unei indiscreţiuni a ambasadorului turc, declară că „România este în anarhie" şi că trebue „neapărat curmată această stare care ameninţă să deschidă o luptă sângeroasă în desbaterea chestiei orientale" [7]). „Le Temps" (28 Dec. 1863) examinà chiar eventualitatea anexărei României la un stat vecin, în cazul în care nu s'ar linişti lucrurile [8]). „Le Mémorial diplomatique" [9]), „Le Jour-

---

[1]) Raportul Agentului diplomatic la Paris, din 23 Ianuarie 1863. Ibidem, f. 146.

[2]) Anexa CXXVIII.

[3]) Mai târziu, tot „la Patrie" (27 Martie 1864), precum şi „Le Siècle" (7 Feb. 1864), „Le Globe" (24 Martie 1864) şi „Le Pays" aveau să laude refuzul lui Cuza Vodă de a expulzà refugiaţii poloni, cu toate insistenţele Rusiei. *Xenopol*, II, pag. 51.

[4]) *Xenopol*, I, pag. 285.

[5]) Anexa CXXX.

[6]) Rapoartele Agentului diplomatic din Paris, 4 şi 5 August 1863. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 62; Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 236.

[7]) Idem, 24, 26, Nov. 1863. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 551, 553.

[8]) *Xenopol*, I, pag. 282.

[9]) „Journal autrichien, directeur autrichien dévoué au ministère français"

nal des Débats", „La France", „La Patrie", „Le Courrier du Dimanche", până şi „Le Pays"' (9 Dec. 1863), ziar devotat lui Drouyn de Lhuys, critică şi ele cu asprime pe domnitor pe aceastã temă [1]). Problema *secularizării* este şi ea discutată cu aprindere în presa franceză. Agentului României i se datoreşte faptul că atacurilor din „La Nation" le răspund „L'Esprit Public", care spune limpede, în numărul său din 20 Ianuarie 1864 : „malgré le bruit qui s'est fait autour de cette affaire,... la sécularisation des couvents restera un fait accompli", „L'Opinion nationale" care arată, la 11 Februarie, că averile mânăstireşti serveau propagandei ruse, şi „Le Monde" (25 Feb. 1864).

Desigur că subvenţiile continuă a fi necesare şi agenţia primeşte fonduri nouă la 6 Februarie 1864, spre a reînoi abonamentele la „Siècle", Journal des Débats", „Le Nord, „La Patrie", „L'Opinion Nationale", „L'Indépendence", „L'Europe" ş. a. Baligot de Beyne roagă pe Ioan Alecsandri să păstreze legături cât de strânse cu Hippolyte Castille dela „Esprit public", cu Nefftzer directorul lui „Le Temps" [2]), cu Forcade dela „Revue des Deux-Mondes", cu Texier dela „Illustration", cu Jules Lecomte dela „Monde Ilustré", cu Girardin de la „Presse" şi mai ales cu Saint-Marc Girardin [3]), care a fost întotdeauna un mare filo-român [4]). Ministrul de externe, Nicolae Rosetti-Bălănescu, recomandă de asemeni agentului să-şi asigure concursul a două mari ziare pariziene. Ioan Alexadri scrie în această privinţă, la 10 Februarie, şefului de cabinet al domnitorului : „Vous savez que j'ai toujours nourri le désir d'arracher le „Constitutionnel" aux adversaires du Prince. J'ai donc tout naturellement songé à ce journal lorsque Balanesco m'a donné l'ordre de m'assurer le concours

---

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 22 Dec. 1863 Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 563.

[1]) Idem, 9, 14, 30 Dec. 1863. Arh. Cuza, ms: cit., f. 320, 328, 337.

[2]) „Voyez Nefftzer de ma part, ouvrez-lui les yeux et prenez quelques abonnements au „Temps". Tâchez de faire connaissance avec Forcade : quelques lignes dans la chronique politique de la „Revue des Deux-Mondes" sont d'un excellent effet... Texier, très dévoué de tout temps à notre cause, mettrait volontiers de temps à autre dans „L'Illustration" un paragraphe résumant chaque quinzaine".

[3]) Şeful de Cabinet al Domuitorului către Agentul diplomatic la Paris, 6 Feb. 1864. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 273—275.

[4]) Incă din 1859. La 22 Iunie 1859 luà apărarea alegerii îndoite a lui Cuza, în „Journal des Débats". *Xenopol*, I, pag. 113.

de deux grands organes de la presse parisienne. J'ai vu avant-hier Limayrac... Je m'imagine que ma démarche auprès de lui aura un plein succès et je ne manquerai pas de vous l'écrire aussitôt. C'est toujours aux „Débats" que je songe pour le deuxième journal demandé. Mais j'attends le retour du prince Czartoryski d'Hyères pour me préparer le terrain. Le prince est dans les meilleurs termes avec Bertin... M.M. Havas et Danjou sont venus me voir avant-hier pour me réitérer, preuves en mains, que l'administration Havas-Bullier nous est toute sympathique. Plusieurs dépêches de source ennemie ont été mises à l'écart" [1]).

Intr'adevăr, Havas îl ţine la curent cu ştirile politice ce-l pot interesà. Ioan Alecsandri încercà să obţină şi schimbarea liniei politice a lui „Mémorial diplomatique" faţă de România, graţie legăturilor sale cu directorul publicaţiunei, cavalerul Debranz de Valdepenna, amic personal al lui Drouyn de Lhuys [2]).

Trebuià deci o luptă de fiecare clipă. „On tend à nous représenter pour des conspirateurs contre la sécurité de la Turquie et de l'Autriche. C'est dans ce sens que le „Pays", le „Nord", la „France" etc. [3]) continuent, presque journellement et par petits entrefilets, la campagne entreprise contre les Principautés. J'y réponds, comme vous l'avez vu, dans le „Courrier du Dimanche" qui est lu avec une véritable avidité... Je vais envoyer quelques notes promises au correspondant du „Morning Post"... Je remettrai aussi un petit travail à „l'Opinion Nationale" [4]). Străduinţa diplomatului român ajunge să lămurească pe cei mai mulţi dintre ziariştii francezi că, departe de a constituì o primejdie pentru liniştea vecinilor săi, Principatele sunt serios primejduite de pregătirile şi intrigile ruseşti. „Toute la presse est d'accord", scrie el lui Baligot de Beyne, la 25 Aprilie, „pour considérer les préparatifs de la Russie contre les Principautés comme un danger pour elles et pour la paix de l'Europe" [5]).

---

[1]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 367.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului 20 Febr. 1864. Anexa CLXXVIII.

[3]) „Le Pays" (13 Feb. 1864), „Le Nord" (12 Feb. 1864), „La France" (4 Martie 1864) şi „La Presse" (22 Feb. 1864), acuzau România de pregătiri militare. *Xenopol*, I, pag. 371.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului 29 Martie 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 391.

[5]) Anexa CLXXXIX.

Se produce însă *lovitura de stat* din 2/14 Mai 1864, preconizată de mult de o parte a presei franceze [1]). Evenimentul împarte ziarele în două tabere. Cele ostile erau numeroase: „Le Siècle" (18 Mai 1864), care se teme de o intervenţie rusă în Principate, „La France" (19, 28 Mai 1864), în deosebi de vrăjmaşă lui Cuza, „Le Journal des Débats" (17 şi 19 Mai 1864), „Le Pays" (19 Mai 1864), „La Presse" (19 Mai 1864), „Le Courrier du Dimanche" (29 Mai 1864), „L'Union", „La Gazette de France", „Le Nord" (18,21 Mai 1864), „Mémorial Diplomatique" (20 Mai 1864), „Revue des Deux-Mondes" (1 Junie 1864) şi altele [2]), precum şi diferite broşuri, ca: „Notes sur les Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie" [3]) „La France, le prince Couza et la liberté en Orient" [4]), Relation authentique du coup d'état du prince Couza" [5]) etc. Agentul diplomatic nu-şi cruţă sforţările pentru a modificà tonul acestor ziare şi publicaţii sau a le anulà efectul. El renunţă a mai interveni pe lângă „Le Pays", „La France" şi „Le Nord", ca iremediabil perdute pentru cauza românească. Incearcă însă să câştige „Journal des Débats", „Courrier du Dimanche", şi mai ales „Siècle". Se duce la Havin, directorul acestui din urmă ziar, împreună cu Steege, şi reuşeşte să-l convingă a moderà campania sa contra lui Cuza, neutralizând astfel acţiunea lui Panu, Ubicini, Elias Regnault şi chiar a lui Michelet, cari influenţau „Le Siècle" împotriva regimului din Bucureşti [6]). Ziarele cari, în urma stăruinţelor agentului nostru diplomatic, apără lovitura de stat sunt: „Le Moniteur Universel" (17, 18 Mai 1864) care pentru prima oară întrebuinţează termenul de „suveran" vorbind de domnitor, „L'Opinion Nationale" (18, 22 Mai 1864 [7]), „La Patrie" (15, 21 Mai şi 15 Nov. 1864) care arată că lovitura de stat a fost făcută cu ocrotirea Franţei, „Le Consti-

---

[1]) „L'Esprit Public" încă de la 6 Februarie 1863. *Xenopol*, I, pag. 279.

[2]) *Ibidem*, I, pag. 398—401. A se vedeà şi raportul Agentului diplomatic la Paris, din 7 Iulie 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 423.

[3]) Paris, Dentu, 1864.

[4]) Paris, Renou et Maulde, 1864.

[5]) Paris, Denut, 1864.

[6]) Anexa CCVI.

[7]) In numărul din 18 Mai, Guéroult scrie: „La nation roumaine, au comble de ses voeux, jouit de son trimphe avec le calme qui convient à la justice et... la confiance d'un peuple abaissé par dix siècles d'esclavage et qui sent à sa tête un homme capable de diriger ses destinées". *La France, le prince Couza et la liberté en Orient*, pag. 42.

tutionnel" unde prietenia dintre Ioan Alecsandri şi Paulin Limayrac este de mare folos ţării [1]), L'Europe" (19 Mai 1864) care asigură pe Cuza de simpatiile Franţei, şi „Le Monde" (22 Mai 1864 [2]).

Dar reprezentantul României nu poate face toată munca singur. El arată domnitorului, la 15 Iunie, necesitatea numirei pe lângă agenţie a ceeace am chemà azi un ataşat de presă, care să ţină un contact permanent cu ziariştii, oferindu-le informaţii exacte asupra Principatelor, precum şi „l'urgence des plus prompts sacrifices à faire pour empêcher le succès des manoeuvres de vos ennemis auprès d'une partie de la presse parisienne", căci altminteri, „nous ne compterions plus, dans la presse parisienne que des adversaires du gouvernement de V. A." [3]) „Buciumul" a şi început să atace agenţia din pricina ostilităţii unei părţi a presei franceze. Ioan Alecsandri explică lui Cuza Vodă, la 10 Octombrie, că nu poate, cu fondurile de cari dispune, obţine rezultate mai satisfăcătoare. Ziarele din Paris se împart în trei categorii : *a*) ziare recalcitrante : „Journal des Débats, „L'Union", „Gazette de France" ; *b*) ziare independente : „Le Siècle", „L'Opinion Nationale", „Le Temps" ; *c*) organe oficioase : „Mémorial diplomatique", „La France", „La Patrie", „Le Constitutionnel", „Le Pays". Pentru a puteà face propagandă românească cu ajutorul celor două din urmă categorii de ziare, este neapărată nevoe ca agenţia să poată acordà subvenţiile necesare. Chiar cu mijloacele modeste de cari dispune, a putut face propagandă utilă. „Le Constitutionnel", „La Patrie", l'Opinion" şi „Le Siècle" nu mai pot fi considerate duşmane României, dimpotrivă. Dacă ziarele „recalcitrante" atacă guvernul din Bucureşti, trebue ţinut seamă de faptul că ele aparţin opoziţiei şi că, lovind pe Cuza, ele ţintesc pe Napoleon III : „En combattant les actes du 2 Mai, on frappait celui du 2 Décembre" [4]).

---

[1]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 18 Mai 1864. Anexa CC.

[2]) *Xenopol*, loc. cit.,

[3]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 416. Cererea este reînoită la 29 Iunie 1864. Anexa CCVI.

[4]) Arh. Cuza, mss. cit., f. 457. Agentul adaogă la 13 Oct., într'o scrisoare către Baligot de Beyne, că lipsei de mijloace se datoreşte imposibilitatea de a obţine inserţiunea în „Le Monde" a unui răspuns la atacurile din „Débats". Ibidem, f. 461.

Guvernul înţelege punctul de vedere al diplomatului şi-l pune însfârşit în măsură de a face propagandă rodnică. Printre victoriile repurtate de Ion Alescandri trebue trecută dobândirea simpatiilor următoarelor organe şi personalităţi ziaristice: Guéroult, Gay, Delamarre, Ernest Dréolle, Grenier, Bellet, şi redacţiunile dela „Constitutionnel", „L'Opinion Nationale" [1]), „Le Monde", „L'Opinion", „La Patrie", „La France" [2]). Astfel are putinţa de a strecurà în presă articole în favoarea ţării sale. „Le Constitutionnel "din 20 Ianuarie 1865, de pildă, publică, sub semnătura lui Paulin Limayrac, un articol datorit agentului României. De altminteri, scrie acesta lui Baligot Beyne, la 19 Ianuarie, „toutes les correspondances, tous les articles de fond sont de moi... Je me préoccupe de savoir si on est content de moi, je me donne assez de mal pour cela. La presse est le coup de grâce de mes fonctions" [3]).

Desigur însă că rămân ziare ostile României şi mai ales adversare a lui Cuza-Vodă. Printre ele putem numărà ireductibilul „Mémorial diplomatique", despre atitudinea căruia Ioan Alecsandri primeşte ordinul de a se plânge lui Drouyn de Lhuys,

---

[1]) „Le Constitutionnel" şi „L'Opinion Nationale" protestează contra zvonurilor răuvoitoare privitoare la România din „Le Temps" (1 Ian. 1865), „Correspondance Havas" (10, 12 Ian. 1865) şi „Mémorial diplomatique" (27 Ian. 1865). Se iscă chiar o polemică între Nefftzer (contra) şi Guéroult (pro) şi între Brisson (contra) şi Labbé (pro), în care Guéroult şi Labbé au „le dessus". *Xenopol*, II, pag. 15, 16; Ioan Alecsandri către Cuza-Vodă, 8 Feb. 1865. Arh. Cuza, ms. cit., f. 506. Baligot de Beyne scrie lui Ioan Alecsandri, la 4 Ianuarie 1865: „Le „Constitutionnel" a bien débuté. L'„Opinion nationale" est un peu discrète pour nous.... Il est parfaitement entendu que vous ne donnez compte qu'au Prince de l'emploi des fonds pour la presse.... Le „Monde" est décidément de nos amis. Dites-leur à l'occasion que leurs articles sont fort appréciés et lus à Bucarest". Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. IV, f. 3. Labbé de la „Opinion Nationale" scrie articole foarte favorabile României. Ioan Alecsandri către Baligot de Beyne, 4 Feb. 1865. Arh. Cuza, ms. cit. f. 505.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 10, 18 Nov. 7, 12, Dec. 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 475, 477, 481, 485. El dă seama domnitorului de întrebuinţarea sumelor ce i s'au pus la dispoziţie (32721 franci pentru anul 1864—1865), la 17 Feb. 1865. Ibid. f. 506. La 19 Ianuarie scrisese lui Baligot de Beyne că dăduse o subvenţie de 5000 franci ziarului „Le Siècle". Acest organ erà în deobşte ostil lui Cuza, din pricina suspendării „Românului", act pe care Delord, influenţat de Michelet şi Colson, prieteni ai lui C. A. Rosetti, îl calificà de atentat la libertatea presei. Ibidem, f. 497 (reprodus fragmentar în Paul Henry, *o. c.*, pag. 128).

[3]) Loc. cit.

amintind că presa română este oprită a atacà Franţa şi pe Napoleon III [1]). Tot astfel, „Le Temps" şi „Journal des Débats" se arată potrivnice reformei agrare, dar, în această chestiune, agentul dobândeşte ajutorul însemnat al lui „Monde" şi chiar al lui „Constitutionnel" [2]). Când reprezentantul lui Cuza-Vodă răspândeşte în presă scrisoarea acestuia către Fuad Paşa (1865), „Le Temps" (5 Dec. 1865) declară că „l'étoile du prince Couza pâlissait et qu'il devait essayer du moyen de distraire les esprits en faisant vibrer la corde du patriotisme", totuşi recunoaşte „qu'il relève le gant avec une fierté qui fait honneur à son coeur de Roumain". „La France" (10 Dec.1865) aprobă însă fără rezerve scrisoarea, căci nu admite ca Poarta să se facă judecător între domn şi naţiune. Până şi „Constitutionnel" îi admiră „tonul puternic şi demn" [3]). Atunci când broşura „Le Prince Couza, la Roumanie, la Russie" [4]) şi ziarele „Le Temps" (11 Ianuarie 1866) şi „Le Siècle" (28 Ianuarie 1866) deslănţue o nouă campanie pe tema rusofiliei principelui şi a candidaturei Leuchtenberg, „La Patrie" (15 Ianuarie 1866) şi „Le Monde" (13 Ianuarie 1866) apără pe Cuza-Vodă de aceste învinuiri [5]).

In orice împrejurare deci, Ioan Alecsandri reuşeşte să neutralizeze efectul atacurilor unor ziare, prin articole favorabile din alte ziare, menţinând astfel în presă o atmosferă de simpatie pentru România.

*
* *

Fiind acreditat şi la Londra, agentul diplomatic la Paris aveà misiunea de a se ocupà şi de presa engleză. Problema erà gingaşă, cum dânsul nu locuià în Londra. Totuşi, prin corespondenţii din Paris ai ziarelor engleze, izbutì să-şi apropie unele organe până atunci ostile ţării. Lucrul nu erà uşor întrucât, în mai toate chestiunile, guvernarea lui Cuza erà aspru criticată. Astfel „Mor-

---

[1]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 14 Dec. 1865. Mss. I. Alecsandri, vol cit., f. 185. In Iulie 1859, Cuza Vodă expulsase pe ziaristul italian Carini care, în „Libertatea", atacase pe Napoleon III (*Xenopol*, I, pag. 134 şi 161). Erà deci firesc să ceară acelaş tratament dela guvernul francez.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 22 Sept. 1864. Arh. Cuza, ms. cit., f. 437; *Xenopol*, I, pag. 469.

[3]) *Xenopol*, II, pag. 47.

[4]) Paris, 1866.

[5]) *Xenopol*, II, pag. 66.

ning Post" atacă guvernul din București pe chestia armelor sârbești și cere trimiterea în Principate a unui comisar turc care, împreună cu un delegat austriac și un delegat englez, să impună domnitorului restituirea armelor precum și un jurământ de credință către sultan [1]). Tot astfel, „Times" (9 Ianuarie 1864), în deobște ostil lui Cuza [2]), și „Standard" (9 Ianuarie 1864) denunță pretinsele pregătiri militare ale Principatelor [3]). „Galignani's Messager" (14 Ianuarie 1864) consideră secularizarea ca „an audacious spoliation" și „a deliberate and unholy sacrilege" [4]). „Daily News" (15,20 Mai 1864) califică lovitura de stat drept „a Napoleon idea", făcută sub inspirația Franței și contra voinței Angliei [5]). Din fericire, Browne, corespondentul permanent la Paris al lui „Morning Post", cere să facă cunoștința diplomatului român și-i făgăduește tot concursul [6]), începând prin a publică în ziarul său un articol favorabil loviturei de stat, datorit penei lui Ioan Alecsandri [7]). In afară de „Morning Post", acesta mai dobândește concursul, desigur mai rezervat, al lui „Daily News"; ambele jurnale primesc articole filo-române în coloanele lor [8]). „Examiner" (2 Dec. 1865) devine și el mai prietenos față de Cuza Vodă și socotește răspunsul său la scrisoarea lui Fuad Pașa drept „a very sharp reply" [9]).

CAP. XII.

CUZA-VODĂ ȘI GUVERNUL FRANCEZ.

Diplomația franceză susținù pe Cuza Vodă, dela începutul domniei sale. Nu ne putem deci explicà rostul convorbirei ce prin-

---

[1]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 15 Ianuarie 1863. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 500.

[2]) Vezi numărul din 6 Aprilie 1863, care acuză pe Cuza de rusofilism. Agentul diplomatic la Paris către Șeful de Cabinet al Domnitorului, 11 Aprilie 1863. Arh. Cuza, ms. cit., f. 193; Paul Henry *o. c.*, pag. 109.

[3]) *Xenopol*, I, pag. 371.

[4]) *Ibid.*, I, pag. 331.

[5]) *Ibid.*, I, pag. 398.

[6]) Agentul diplomatic la Paris către Șeful de Cabinet al Domnitorului, 20 Fev. 1864. Anexa CLXXVIII.

[7]) Idem, 18 Mai 1864. Anexa CC.

[8]) Idem, 18 Noembrie și 21 Dec. 1864. Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 477 și 489.

[9]) *Xenopol*, II, pag. 47.

cipele Richard de Metternich spuneà că ar fi avut-o cu Napoleon III la Saint-Saveur, în Septembre 1859, tocmai în clipa în care guvernul din Paris repurtà succesul recunoaşterei alegerii lui Alexandru-Ioan. „J'ai cherché" — i-ar fi spus împăratul — „toutes les combinaisons qui pourraient offrir une compensation à la perte d'influence que j'ai fait subir à l'Autriche. Si l'Empereur voulait, je me joindrais à lui pour l'aider à prendre sa revanche en Orient. Le nom „Ostreich" semble indiquer une prédestination à l'agrandissement de l'Autriche en Orient ! L'Empereur aurait-il de la répugnance à placer un archiduc à la tête des principautés danubiennes? ". Ambasadorul austriac răspunse: „Mais, Sire, pour placer un arhiduc à la tête des Principautés, il faudrait avant tout les prendre !" [1]). Fost-a oare dispus Napoleon III a jertfì pe Români unei alianţe austriace? Nu posedăm până acum nici o dovadă precisă în acest sens. Judecându-l după fapte, împăratul Francezilor a fost întotdeauna ocrotitorul Principatelor [2]). Cât despre persoana lui Cuza, ea a fost multă vreme bine văzută la Tuileries. Cum unele cercuri româneşti ar fi vrut să păşească îndată la àl doilea punct al năzuinţelor naţionale — principele străin — noul domn scrise, puţin după înscăunare, lui Napoleon III pentru a-i arătà că, „fără interes personal, el este gata a părăsì puterea sau a o apărà cu energie, după cum M. V. crede că este mai potrivit spre fericirea ţării mele" [3]). Răspunsul fù aproape la fel cu acela pe care Victor Place aveà să i-l comunice în 1860: „„Aux yeux de notre Gouvernement, la question roumaine, c'est-à-dire l'autonomie et l'indépendance de votre pays, passe pour être incarnée dans votre personne. On est facilement arrivé à la même conclusion que moi, que vous êtes le prince nécessaire et que vous le serez longtemps encore, non seulement pour couvrir la Moldo-Valachie contre les ambitions extérieures, mais aussi pour aider, dans un avenir qui n'est peut-ètre plus très éloigné, à la solution de la question d'Orient dans le sens des nationalités. On attend donc avec une certaine anxiété que vous vous mettiez en marche et l'on vous aidera, vous

[1]) Henry Salomon, *Le prince Richard de Metternich*, în „Revue de Paris", No. 4 din 15 Feb. 1924, pag. 803.

[2]) Numai după căderea lui Cuza, erà să reià planul unei compensaţiuni oferite Austriei pentru cedarea Veneţiei, prin anexarea Principatelor. N. Iorga, *Partea lui Napoleon III în Unirea Principatelor*, pag. 24.

[3]) *Xenopol*, I, pag. 118.

et votre pays, autant qu'on le pourra sans trop exciter certaines susceptibilités" [1]. La 2 Februarie, consulul francez din Iaşi precizează : „on désire, de la façon la plus positive, que, loin de songer à vous retirer, comme vous en aviez l'intention, vous restiez au contraire ferme au poste, pour mettre en exécution votre programme" [2]. Recunoştiinţa Românilor pentru Napoleon III sporià zilnic în urma acestei atitudini a guvernului din Paris. C. Negri spunea la 17 Martie 1861 : „La France est le pays désintéressé et généreux par excellence qui tend sa main aujourd'hui aux nationalités, du faîte de la position que lui ont assignée sa grandeur et sa puissance en Europe... Il ne faut laisser la France à aucun prix se refroidir à notre égard, car c'est bien la seule puissance, à mon avis, sur laquelle nous puissions véritablement compter" [3]. Dar, într'o scrisoare din Aprilie următor, domnitorul se plângeà ambasadorului Franţei la Constantinopole că guvernul imperial nu-l sprijinià îndeajuns [4]. Baligot de Beyne, aflat în Turcia, îl asigurà totuşi „qu'il ne cesse d'exprimer nettement les plus bienveillantes sympathies pour les Principautés-Unies et pour la personne de V. A. La politique de la France ne se démentira pas : elle tient l'Union pour un fait acquis et elle ne veut pas d'un prince étranger" [5]. De asemeni, Lavalette spune lui Negri că Franţa „est *pour* l'Union et *contre* le prince étranger". Pe de altă parte, agentul ţării la Constantinopole scrie, la 2 Iunie, lui Dimitrie Bolintineanu, ministrul de externe al Munteniei : „M. Alecsandri m'écrit de Paris que la question du prince étranger est inadmissible, qu'on n'y a point pensé et qu'on s'opposera à toutes semblables propositions d'où qu'elles viemnent" [6], ceeace Bolintineanu aduce la cunoştiinţa publică printr'un comunicat oficial [7].

---

[1] General R. Rosetti, *Relations entre l'armée française et l'armée roumaine*, pag. 98.

[2] Anexa XV.

[3] Arh. Cuza, vol. I (ms. 4857), f. 57, 61, 62.

[4] Anexa XXXVIII.

[5] Baligot de Beyne către Cuza-Vodă, 15 Iulie 1861. Arh. Cuza, vol. XIV (ms. 4867 I), f. 329. Transmis, în copie, Agenţiei din Paris. Mss. I. Alecsandri, vol. III, f. 187.

[6] Ac. Rom. Mss. 235, f. 72.

[7] *Monitorul Oficial al Ţării Româneşti*, 7 Iulie 1861. Negri către Cuza Vodă, 30 Iunie şi 14 Iulie 1861 ; Arh. Cuza, vol. 1 (mss. 4857), f. 231, 232, 235. *Xenopol*, I, pag. 198, 220.

Totuşi, deputaţi din ambele partide politice încearcă înlocuirea domnitorului, care aveà o puternică opoziţie în Cameră, printr'un principe străin [1]. „Le nom du prince Napoléon", scrie Baligot de Beyne lui Ioan Alecsandri la 24 Ianuarie 1863, „est ouvertement mêlé dans cette intrigue. Les meneurs se vantent de son concours. Ils ont préparé un mémoire à l'Empereur pour demander le prince susnommé ou un général français". C. A. Rosetti, Anastase Panu şi Grigore Brâncoveanu sprijineau în deosebi această candidatură franceză, care trecea ca fiind aprobată şi de Place [2]. Ioan Alecsandri răspunde însă, la 25 Ianuarie şi 9 Februarie, că ministrul afacerilor străine, foarte mirat aflând despre pretinsa candidatură a principelui Napoleon, ar fi dat consulului francez la Bucureşti instrucţiuni de a o desminţi categoric. Dacă zvonul privitor la adeziunea lui Place s'ar confirmà, el va fi rechemat [3]. De altfel şi Tillos erà bănuit de a susţine candidatura Napoleon [4]. Se vorbeà şi de un principe italian [5], afacere negociată de Cuza cu Türr. Dar marchizul de Moustier spusese lui Negri : „L'idée d'un prince étranger fait beaucoup plus de tort que de bien à votre pays" [6].

Atunci începe să se răspândească zvonul despre o apropiere politică a României faţă de Rusia [7]. Menajările ce guvernul din Bucureşti este silit a le aveà faţă de un vecin puternic sunt interpretate ca dovezi de rusofilism [8]. Armele sârbeşti ce trec prin teritoriul român sunt considerate ca mărturii palpabile ale noui orientări, fiindcă provin din Tula. Iar agentul diplomatic din Paris atrage atenţia domnitorului că orice amânare a sancţionării

---

[1]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic din Paris, 19 şi 21 Feb. 1863. Mss. I. Alecsandri, Seria II, vol. II, f. 30 şi 33.

[2]) Anexa LXXX.

[3]) Anexele LXXXI şi LXXXIX.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 10 Feb. 1863. Anexa XC. Zvonul pare neverosimil acestuia din urmă. 20 Feb. 1863. Ibidem (notă).

[5]) Probabil principele Eugeniu de Savoia-Carignano. R. V. Bossy, *Candidaţi străini la tronurile române*, pag. 837—838.

[6]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 31 Mai 1863. Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859), f. 61.

[7]) „Nous sommes représentés ici comme étant de nouveau sous l'influence russe". Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 7 Februarie 1863. Anexa LXXXVIII.

[8]) Eugène Carada, *Intrigues de la Russie en Roumanie*, Paris, Librairie du Luxembourg, 1867, pag. 14.

votului Adunării, privitor la secularizarea averilor mânăstireşti, va fi comentată ca şi când „s'ar aruncà în braţele Ruşilor" [1]). „La Russie serait-elle l'appui tenu en réserve?", l-a întrebat Drouyn de Lhuys, lăsând să se întrevadă că puterile n'ar rămâne nepăsătoare faţă de o asemenea „greşeală" a principelui. Bine înţeles că Ioan Alecsandri a încercat să convingă pe interlocutorul său de netemeinicia acetui zvon [2]). Câteva săptămâni în urmă, la un prânz, marchizul Oldoini, fost ministru al Italiei la Petersburg, îl întreabă „dacă este adevărat că Rusia şi-a recâştigat vechia influenţă în Principate", după cum se laudă Ruşii. Şi reprezentantul nostru trebue iar să deà explicaţii şi desminţiri acestui zvon, pe care îl atribue lordului John Russell [3]). Că nu corespundeà realităţii s'a văzut mai târziu. Principele de Wittgenstein arătà, într'o scrisoare din 28 Iulie 1865, că domnitorul erà urât în Rusia, ca „protégé de S. M. Badinguet" [4]). Intr'o convorbire avută, la 19 August 1874, de Vasile Boerescu, pe atunci agent diplomatic la Petersburg, cu Stremonkoff, acesta-i spuse că „le prince Couza et son gouvernement avaient vivement indisposé l'Empereur par leur politique continuellement perfide et hostile à l'égard de la Russie, politique qui nous a fait beaucoup de tort, notamment en 1866" [5]).

Tot atunci apare pentru prima oară în presa franceză o informaţiune, care aveà să vatăme mult lui Cuza-Vodă, asupra intenţiunei sale de a cedà coroana ducelui Serge de Leuchtenberg [6]), pe care nici un document cunoscut până,acum nu o confirmă [7]).

---

[1]) Anexa LXXXI.

[2]) Anexa LXXXIX.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului 8 prilie 1863. Anexa C.

[4]) Damé, *o. c.*, pag. 152. „Badinguet" erà porecla lui Napoleon III.

[5]) Raportul lui V. Boerescu din 15/27 August 1874, publicat de d. Prof. N. Iorga în *Correspondance diplomatique roumaine sous le Roi Charles I-er*, Paris, Gamber, 1923, pag. 319.

[6]) R. V. Bossy, *Candidaţi străini la tronurile române*, pag. 844. Prin tatăl său, ducele Maximilian de Leuchtenberg, erà nepot de fiu al principelui Eugène de Beauharnais, iar prin mama sa, marea ducesă Maria, erà nepot de fiică al ţarului Nicolae I. Pavlovici.

[7]) Singurul act ce-l avem relativ la această candidatură este scrisoarea din 15 Noembrie 1865 a lui Baligot de Beyne către Bordeanu, prin care-l informează că, într'o convorbire cu baronul de Budberg, ambasadorul Rusiei la Paris, fostul domnitor Barbu Stirbey ar fi propus pe ducele Serge de Leuchtenberg pentru tronul românesc. Budberg ar fi răspuns că chestiunea nu este actuală. Stirbey

Totuşi Napoleon III, protectorul cel mai puternic al Principatelor, începù să se îndepărteze de Cuza-Vodă, de când află de acest presupus proect al său [1]). Despre netemeinicia acestui zvon, sau cel puţin despre imposibilitatea realizării lui, avem multe dovezi. In şedinţa Camerei din 22 Februarie 1863, Ion C. Brătianu declarase că poporul român n'ar primì nici odată pe Leuchtenberg fiindcă, deşi nepot de văr al lui Napoleon III, el erà principe rus [2]). De altă parte, C. Negri răspunsese lui Sir Henry Bulwer, care-i comunicase opunerea Angliei la această candidatură : „Si les Roumains avaient à passer par les fourches caudines d'un prince étranger, ils feraient mieux de laisser les princes de côté et de choisir tout simplement un bon général français qui leur apprît à se défendre contre ceux qui, sans en avoir le droit, s'ingéreraient dans leurs affaires" [3]). Până şi însuş Cuza-Vodă declară lui Tillos : „Si je me retire, je veux laisser la place à quelqu'un qui donne à mon pays la place qui lui revient. Je ne veux pas que la Roumanie mendie un prince, comme la Grèce a mendié un roi. Je demanderai à l'Empereur Napoléon un général français" [4]). Cât despre agentul diplomatic al României la Paris, el desminte ştirea—potrivit instrucţiunilor primite—atât la Quai d'Orsay cât şi în ziare [5]), arătând că, cu toate „incidentele penibile" suscitate de Tillos, guvernul român nu şi-a schimbat simţimintele : „le Prince connaît ses vrais amis" [6]).

S'ar păreà că aceste asigurări liniştesc întrucâtva, pentru o bucată de vreme, guvernul din Paris. Ministrul de externe francez încredinţează pe Ioan Alecsandri de statornicia simpatiilor

---

a sondat şi pe Drouyn de Lhuys despre schimbarea de domn, dar ministrul i-a spus că nu este vorba de înlăturarea lui Cuza (Arh. Cuza, vol. VI.—Ms. 4862, f. 328; Paul Henry, *o. c.*, pag. 137. Copia trimisă agenţiei diplomatice din Paris, în Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. IV, f. 292).

[1]) Iorga, *Partea lui Napoleon III în UnireaPrincipatelor*, pag. 22 şi urm., şi *Relations russo-roumaines*, Iaşi, Neamul românesc, 1917, pag. 323.

[2]) *Din scrierile şi cuvântările lui Ion C. Brătianu*, I, pag. 468 ; Bossy, *o. c.*, pag. 845.

[3]) Negri către Cuza Vodă, 16 Martie 1863. Arh. Cuza, vol. I (ms. 4857), f. 357—358. Vezi şi *Xenopol*, I, pag. 278. Se vorbise, la o vreme, de generalul Pélissier. *Acte şi Doc.*, III, pag. 123.

[4]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 30 August 1863. Anexa CXXXV.

[5]) Idem, 25 Ianuarie 1863. Anexa LXXXII.

[6]) Idem, 28 Ianuarie 1863. Anexa LXXXIV.

guvernului imperial faţă de România: „Je désire la stabilité du Prince et de l'Union" [1]). In acelaş timp, ambasadorul Franţei la Constantinopole, precum şi colegii săi, dau consulilor din Bucureşti ordinul de a exprimà domnitorului via simpatie a puterilor şi intenţiunea lor de a împiedicà încălcarea de către adunare a Constituţiunei şi a prerogativelor Coroanei [2]). Demersul consular, ce aveà de scop întărirea autorităţii lui Cuza Vodă, avù loc la 27 Februarie 1863. Principele mulţumì pentru bunăvoinţa arătată, dar declară că „va face apel la poporul român, înainte de a cere sprijinul puterilor" [3]). Ioan Alecsandri consideră deci că dispoziţiunile guvernului francez faţă de Domnul României s'au îmbunătăţit" [4]). Aceeaş impresie o are şi Negri. Moustier i-a spus: „La France sauvegarderait l'union, malgré ce qui se fait contre elle" şi l-a asigurat „des sympathies de la France... et de son complet désintéressement... Il ne pouvait comprendre cette politique de la Turquie de se cramponner, par rapport à nous et à la Serbie, à d'orgueilleuses mais impuissantes traditions, que la Turquie devait tout faire pour nous avoir comme avant-garde contre ses ennemis et qu'elle fait, au contraire, tout pour nous rendre l'avant-garde de ses ennemis contre elle-même" [5]).

Ingrijorările guvernului francez reîncep însă, de îndată ce simte simpatia Românilor faţă de mişcarea ungară. Drouyn de Lhuys nu ascunde agentului nostru la Paris, la 9 Iunie următor, temerile ce-i inspiră convorbirile generalului Türr cu Cuza-Vodă. El nu şi-ar puteà explicà sprijinul dat de Români unei acţiuni anti-austriace, decât ca fiind urmarea unei impulsiuni moscovite. Intemeiat pe instrucţiunile sale, Ioan Alecsandri depune toate sforţările pentru a lămurì pe ministrul francez asupra solidarităţii fireşti dintre popoarele asuprite şi asupra adevăratei politici româneşti care-şi ià cuvântul de ordine la Paris, nu la Petersburg. „La Roumanie n'oubliera jamais les liens qui l'áttachent à la

---

[1]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 27 Feb. 1863. Anexa XCV.

[2]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic din Paris, 26 şi 28 Feb. 1863. Anexele XCIV şi XCVI.

[3]) *Xenopol*, I, pag. 276, 277.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 27 Aprilie 1863. Anexa CIII.

[5]) Negri către Cuza-Vodă, 14 Martie 1863. Arh. Cuza, ms. cit., f. 355. Domnitorul mulţumeşte lui Moustier pentru sprijinul dat ţării şi agentului ei, la 23 Martie. Anexa CCXXVI.

France, dont les conseils désintéressés seront toujours écoutés" [1]). Intr'o altă convorbire însă, Ioan Alecsandri nu se poate oprì de a se plânge de manoperile lui Tillos „cari desmint neîncetat simpatiile Impăratului pentru Principate", printr'un„ adevărat sistem de duşmănie împotriva guvernului român" [2]). Or, datoria lui ar fi tocmai a sprijinì guvernarea lui Cuza care, din pricina dragostei sale pentru Franţa, şi a Francezilor cari-l înconjoară (un şef de cabinet francez şi misiunile franceze), a ajuns foarte antipatic Angliei [3]).

Trecerea armelor sârbeşti prin România dădù naştere unui nou zvon, anume că Rusia ar împinge guvernele din Bucureşti şi Belgrad la o acţiune contra Turciei. Zvonul prinsese crezare la Quai d'Orsay, în urma unor informaţiuni din Constantinopole şi chiar din Bucureşti, cari dădeau ca sigură înţelegerea dintre principii Cuza şi Obrenovici. Se precizà chiar că primul urmà să ocupe Bulgaria, de îndată ce ar începe ostilităţile. Agentul României desminţì în toate cercurile această născocire [4]). Fapt erà că, la Paris, legenda rusofiliei lui Cuza Vodă, prindea din ce în ce mai multă consistenţă, mai ales după incidentul dela Costangalia. Ministrul de externe Nicolae Rosetti-Bălănescu erà şi el considerat ca rusofil [5]). Spre a pune capăt acestei situaţiuni, domnul României scrie lui Napoleon III, la 11 Novembre: „la Roumanie, ses ressources, son armée, son prince, sont aux ordres de V. M. I." şi-i propune Principatele ca bază de operaţii în eventualitatea unui război împotriva Rusiei. Ce dovadă mai limpede că nu erà aliatul ţarului?„ La Roumanie, qui se lèverait tout entière pour repousser une occupation russe ou autrichienne, accueillera avec bonheur une occupation française... Quant à moi, Sire, je serai honoré d'être, à la tête de mes Roumains, le lieutenant dévoué de V. M. I. Je serai fier de marcher à ses côtés, au milieu des héroïques soldats de Crimée, de Magenta et de Solferino". Dar cum ar puteà fi Cuza rusofil, când atribue turburările

[1]) Anexele CVIII şi CXI.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 18 August 1863. Anexa CXXXIII.

[3]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 14 Oct. 1863. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, pag. 418.

[4]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 28 Ian. (Arh. Cuza, vol. II.—ms. 4858, f. 149 şi 10 Noembrie 1863 (Ibid. f. 313) şi 25 Aprilie 1864 (Anexa CLXXXIX).

[5]) Damé, *o. c.*, pag. 132.

interne care-i paralizează guvernarea Rusiei şi Austriei, „puissances qui rêvent de reconquérir l'influence dominatrice à jamais détruite à Sébastopol et en Italie par les armes de V. M. I.“ şi în contra cărora este gata oricând a dà întregul său concurs armat Franţei [1]). Vasile Alecsandri, care erà însărcinat cu remiterea scrisorii [2]), face întâi o vizită, împreună cu fratele său, ministrului afacerilor străine. Acesta le spune că, faţă de eventualităţile grave ce se pot produce, domnitorul trebue să-şi hotărască din vreme directivele politice. Ţinând seamă de interesul ţării, Drouyn de Lhuys crede că „preferinţele principelui se vor îndreptà, de bună seamă, spre politica Impăratului". Ioan Alecsandri îl asigură că aşteptăm „notre salut de la France et que, mettant nos résolutions d'accord avec nos intérêts, nous ne manquerions pas à suivre la voie qui nous a déjà été tracée par les bienfaits de l'Empereur" [3]). La 30 Novembre, Vasile Alecsandri raportează domnitorului audienţa sa la Napoleon III. Intrebat de împărat dacă simpatiile Românilor se îndreaptă spre Ruşi sau Austriaci, răspunde că aşa zisele simpatii pentru Rusia sunt „calomnii născocite de duşmanii stării de lucruri actuale", spre a îndepărtà dela noi ocrotirea Franţei. Apoi, reînoeşte propunerea de ajutor militar [4]), de care Napoleon III ià act, declarând că păstrează Românilor aceeaşi bunăvoinţă [5]). Totuşi, din această convorbire, ca şi din răspunsul scurt şi foarte evasiv al împăratului către Cuza-Vodă (20 Dec.) [6]), nu reese că Napoleon III ar fi revenit la vechia sa cordialitate faţă de domnul României. In orice caz, astfel vedeà lucrurile agentul diplomatic din Paris [7]).

Este curios de observat că, în acelaş timp, internunţiul austriac şi însărcinatul cu afaceri rus la Constantinopole răspândeau zvonul că domnitorul, „poussé par la France et d'accord

---

[1]) Anexa CXLII.

[2]) Anexa CXLIII.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 29 Noembrie 1863. Anexa CXLVI.

[4]) „Si les éventualités de l'avenir devaient amener.... une occupation russe ou autrichienne, il y aurait un soulèvement général,... tandis que nous saluerions avec enthousiasme l'arrivée de l'armée française... Que V. M. fasse un signe, dise un seul mot et elle verra les soldats roumains marcher avec enthousiasme à côté des soldats valeureux de la France".

[5]) Anexa CXLVIII. Vezi şi anexele CL, CLI şi CLIV.

[6]) Anexa CLVI.

[7]) Anexa CLIV.

avec la Serbie, les révolutionnaires de Hongrie et de Pologne, se proposait de se proclamer sous peu roi des Roumains et de faire ensuite de son pays le centre d'une révolution qui s'étendrait dans les trois empires voisins" [1]).

Cum pretinsa înțelegere dintre Cuza și Obrenovici ar fi fost, după câte se spuneà, opera cabinetului din Petersburg, agenția diplomatică din Paris, pentru a pune lucrurile la punct, semnalează presei primejdiile pentru România ale pregătirilor militare și ale intrigilor rusești [2]). Desigur că misiunea la Paris a fostului ministru de război, generalul Ion Em. Florescu, prieten vechiu al domnitorului, trebue să fi avut și ea de scop luminarea cercurilor conducătoare franceze asupra situațiunei din țară și a adevăratelor simțiminte ale lui Cuza Vodă. Generalul este primit de principele Napoleon în Octomvrie 1864 și, grație legăturilor lui Ioan Alecsandri, vede în intimitate pe Drouyn de Lhuys, care-l invită la o serată la dânsul acasă, spre a-i vorbì mai pe larg [3]). Primirea cordială ce i se face pretutindeni, îngădue din nou speranța că atmosfera defavorabilă României s'ar fi împrăștiat [4]).

Dar, în 1865, reputația de rusofil a lui Cuza se generalizează. Marchizul de Moustier nu-i tăinuește lui Bordeanu că Franța, care n'a pretins să exercite nici odată o „influență exclusivă" în Principate, nu poate admite „influența preponderantă" a unei alte puteri, contra dominațiunei căreia a luptat în Crimeia [5]). Cel ce contribue mai mult la acreditarea acestei versiuni este Tillos care, bolnav, „n'a plus sa tête" [6]). Adevărul este că domni-

[1]) Bordeanu către Cuza Vodă, 22 Ianuarie 1864. Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859), f. 177. Zvonul despre intențiunea domitorului de a se proclamà rege este înregistrat de Bordeanu și la 25 Ianuarie 1865. Ibid., f. 373; Paul Henry, *o. c.*, pag. 128.

[2]) Anexa CLXXXIX.

[3]) Anexele CCIX, CCX și CCXVII.

[4]) „Le général Floresco a reçu un excellent accueil partout... La position qu'il continue à garder auprès de S. A. et ses dehors assurément agréables devaient nécessairement lui donner ici un accès des plus faciles". Anexa CCX.

[5]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 8 Martie 1865. Anexa CCXXIII.

[6]) „Il voit des Russes partout et écrit conte sur conte à Paris et à Constantinople". Șeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 21 Martie 1865. Anexa CCXXIV. Din cauza unor motive de ordin personal și a turburărilor sănătății sale, Tillos nu simpatizează pe Români, pe care-i socotește rusofili înfocați (Baligot de Beyne către Bordeanu, 20 Martie 1864, 29 Martie, și 10 Aprilie 1865; Arh. Cuza, ms. cit., f. 220, 382, 384), în cap cu Cuza și cu..... Baligot de Beyne (Idem, 15 Nov. 1865; Id. vol. VI — Ms. 4862, f. 327 și

torul nu dă nici un prilej de bănuială. Deşi silit de situaţiunea geografică a rămâne în termeni de bună vecinătate cu Rusia, el nu s'a sfiit „a pricinuì adânci nemulţumiri la St. Petersburg, când interesele politice şi materiale ale ţării erau în joc", ca, de pildă, în chestiunea secularizării şi a suprimării sistemului electiv pentru mitropoliţi şi episcopi, măsuri desaprobate de guvernul ţarului [1]. Dealtminteri chiar Tillos spune despre Cuza : „il cherche à nous effrayer en nous faisant croire qu'il incline vers la Russie", dar „tout ce qui a été fait dans le pays est mis par le Prince et par ses adhérents sous la responsabilité de la France, tout n'est que la conséquence de ses conseils et particulièrement de ceux de l'Empereur", iar Offenberg, consulul Rusiei în Bucureşti, acuză făţiş pe domn de a se fi sprijinit exclusiv pe Napoleon III [2].

In afară de presupusa apropiere de Rusia, şi viaţa politică zbuciumată din ţară vătămà prestigiului lui Cuza în Franţa [3], mai ales după turburările din 15 August 1865 [4], cari, dacă nu avuseseră un răsunet prea adânc în straturile populaţiei [5], dăduseră însă străinătăţii impresia că regimul se clatină. Aceasta îngreuiază situaţiunea ambasadorului Franţei la Constantinopole când se opune propunerei generalului Ignatieff ca Poarta să trimită în Principate o comisiune pentru anchetarea turburărilor [6]. In acelaş ordin de idei, însărcinatul cu afaceri al Franţei, de Bonnières, stărue pe lângă Aali Paşa ca Poarta să renunţe la scrisoarea vizirială care, după inspiraţia lui Ignatieff şi a lui Bulwer, urmà a fi adresată domnitorului pentru a-i cere să liniştească spiritele [7]. Dar Aali Pasa nu se lasă înduplecat şi scrisoarea lui Fuad Paşa, cu data de 2 Septembre, este trimisă lui Cuza. Acesta informează

---

urm; Paul Henry, *o. c.*, pag. 137. Copia trimisă Agenţiei din Paris, în Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. IV, f. 292 şi urm).

[1]) Baligot de Beyne către Bordeanu, 22 Martie 1865. Anexa CCXXV.

[2]) Idem, 22 Oct. 1865 (Arh. Cuza, ms. cit., f. 312 şi urm.) şi Tillos către Drouyn de Lhuys, 9 Ian. şi 1 Feb. 1866; Paul Henry, *o. c.* pag. 134, 155 şi 163.

[3]) Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 23 Iunie 1865. Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 551.

[4]) *Xenopol*, II, pag. 32.

[5]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 15 Sept. 1865. Arh. Cuza. Vol. IX (Ms. 4865), f. 379.

[6]) *Xenopol*, II, pag. 39.

[7]) Bonnières cunoşteà, prin Bordeanu, textul scrisorii lui Fuad-Paşa. Bordeanu către Cuza-Vodă, 10 Sept. 1865. Anexa CCXXVIII.

puterile de importanța exagerată ce Turcia dă turburărilor din 15 August și adresează vizirului un răspuns [1]) care face admirația lui Drouyn de Lhuys [2]). Moustier, aflat la Paris, destăinuește lui Ioan Alecsandri că Fuad regretă acum scrisoarea sa [3]). Intr'adevăr el înaintează acum o notă domnitorului, pe care Baligot de Beyne o califică de „retragere onorabilă" [4]).

Dar aceste ultime manifestații ale oficialității franceze în favoarea lui Cuza nu mai pot ascunde faptul că guvernul francez cunoșteà și desigur încuviințà hotărîrea opoziției de a răsturnà pe domnitor spre a-l înlocuì cu un principe strein. Anastase Panu erà de mult la Paris, ca emisar al opoziției în fruntea căreia se aflau frații Golescu, Ion C. Brătianu, C. A. Rosetti. Din anul 1863, Panu erà trimes într'una în Franța spre a cere lui Napoleon III un principe strein [5]), iar la sfârșitul anului 1865, Ion C. Brătianu venì și el la Paris [6]), unde publică „Le Panslavisme; Le Prince Couza, la Roumanie et la Russie", în care atacà pe domnitor pe tema rusofiliei. Anastase Panu erà purtător al unui memoriu în care se arătà guvernului francez că, „dans ces derniers temps, pour légitimer des armements ruineux, il [le prince Couza] a été jusqu'à répandre le bruit qu'il le faisait par suite des conseils de l'empereur Napoléon, à qui il préparait une armée". Memoriul continuà: „Dans ces conjonctures, les hommes les plus considérables des deux Principautés ont cherché les moyens de sauver le nouvel Etat des malheurs qui le menacent. Convaincus qu'une

---

[1]) *Xenopol*, II, pag. 41, 425, 426.

[2]) Agentul diplomatic la Paris către Domnitor, 22 Noemb. 1865. Anexa CCXXXI.

[3]) Idem către Șeful de Cabinet al Domnitorului, 26 Noemb. 1865. Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859).

[4]) Idem, 6 Dec. 1865. Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. IV, f. 173—174.

[5]) Idem, 24, 28 Aug. 1863. Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 256—258. Vezi și *Xenopol*, I, pag. 60—62, 269 și 274, II, pag. 367—390; Damé, *o. c.*, pag. 148.

[6]) La începutul anului 1866, I. C. Brătianu se află tot la Paris. Șeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 10 Ian. 1866, și Agentul diplomatic la Paris către Șeful de Cabinet al Domnitorului, 12 Feb. 1866. Mss. I. Alecsandri vol. cit., f. 229 și 293. Vezi și D. A. Sturdza, *Domnia Regelui Carol I*, vol. I, pag. XIX; *Din scrierile și cuvântările lui Ion C. Brătianu*, pag. 231; *Lettres de Cavour au prince Napoléon*, în „Revue des Deux-Mondes", 15 Feb. 1923, pag. 860. Tillos raportează la Quai d' Orsay, la 12 Feb. 1866, că Domnitorul i sa plâns de faptul că Drouyn de Lhuys a primit pe Brătianu Paul Henry, *o. c.*, pag. 169.

catastrophe est imminente et que, d'un moment a l'autre, l'hospodarat peut devenir vacant, ils ont résolu d'aviser aux mesures à prendre pour préserver leur pays lorsque cette éventualité se réalisera". Se întrebà deci guvernul imperial dacă, în caz de vacanţă a domniei, România ar avea de temut o intervenţiune străină sau dacă i s'ar admite alegerea unui principe dintr'una din casele domnitoare ale Europei, „car, par suite du courant d'idées établi depuis de longues années, c'est vers la France que tendent les aspirations roumaines. Elles en ont d'ailleurs reçu déjà trop d'encouragements et de bienfaits, pour ne pas se reporter toujours vers l'Empereur dans les moments de crise" [1]).

Faptul că guvernul francez nu dezaprobà acţiunea opoziţiei se vede limpede dintr'un articol publicat în oficiosul „Moniteur du soir" din 21 Septembre 1865 [2]), cât şi dintr'o convorbire a lui Drouyn de Lhuys cu Ioan Alecsandri la 29 Septembre. Cu toate silinţele diplomatului de a reduce proporţiile date mişcărei din 15 August, ministrul lui Napoleon III îi descrie situaţia României în culorile cele mai negre. Nemulţumirei generale interne, el îi alătură tristul tablou al nemulţumirei externe: Turcia, Anglia, Austria, Prusia şi chiar Rusia ostile domniei lui Cuza, Italia mai rezervată în formă dar împărtăşind aceleaşi simţiminte, Franţa neputincioasă faţă de unanimitatea Europei care cere „o înţelegere colectivă contra principelui Alexandru Ioan". La apelul mişcător al agentului României, Drouyn de Lhuys nu poate răspunde decât că singurul mijloc de a oprì cursul fatal al evenimentelor, care primejduieşte însuş principiul unirei, este luarea de către domnitor a unor măsuri grabnice pentru o mai bună cârmuire a ţării. „Dar să se grăbească" închee ministrul [3]). Moustier scrià lui Drouyn de Lhuys despre domn „Il préférerait que le France lui permît de se jeter dans ses bras entièrement" [4]). Soarta lui Cuza erà însă pecetluită şi Napoleon III nu mai voià să

---

[1]) *Documente din domnia lui Cuza Vodă*, „Arhiva" din Iaşi, anul XIII, No. 3—4 din Martie—Aprilie 1902, pag. 188.

[2]) Tillos raportează lui Drouyn de Lhuys, la 2 Ianuarie 1866, că domnitorul i s'a plâns „que le Moniteur blâmait quelque fois son gouvernement". Paul Henry, *o. c.*, pag. 147. Moustier scrià lui Drouyn de Lhuys la 7 Feb. următor: „L'article du Moniteur... lui a fait... un tort vraiment grave et qui n'a point encore été réparé". Ib. pag. 167.

[3]) Anexa CCXXIX.

[4]) 7 Feb. 1866. Paul Henry, *o. c.*, pag. 166.

intervină pentru salvarea lui [1]). Astfel, domnitorul care-şi începuse domnia sub cele mai fericite auspicii, perdeà pe cei mai buni sprijinitori ai săi, în ţară şi în străinătate. Multiplicitatea problemelor ce avusese de rezolvat în vremuri grele, precum şi mai ales unele greşeli făcute în politica internă, zădărniciseră bunele sale intenţiuni şi irosiseră entuziasmul obştesc. Capitolul său din Istoria ţării, care cuprinsese pagini nemuritoare, acum erà virtual închis. A fost un merit al său de a o fi înţeles. După cum, în primele zile ce urmară urcărei sale pe tron, se declarà gata a se retrage pentru a face loc unui principe strein, fără „a considerà retragerea mea ca un sacrificiu, dacă soarta Românilor va fi hotărâtă în conformitate cu dorinţa ce a exprimat-o naţia întreagă" [2]), tot astfel acum, după şapte ani, îşi reînoià voinţa de a nu stà în calea năzuinţelor neamului său. Secretarul său spune că, încă din vara anului 1865, hotărîrea sa fusese luată irevocabil [3]). La 1 Octombrie, adresă o lungă scrisoare lui Napoleon III, în care făcù bilanţul activităţii sale: unirea, secularizarea averilor mânăstireşti, legea rurală, introducerea codului Napoleon şi a sistemului zecimal, înfiinţarea curţilor de casaţie şi de conturi şi a casei de depuneri, obligativitatea şi gratuitatea învăţământului primar, punerea în construcţie a căilor ferate, reorganizarea temeinică a armatei. Piedicile opuse propăşirei României le atribuià puterilor vecine cari transformă de secole Principatele în câmp de bătălie sau în centru de intrigi. Azi însă, poporul român se simte stăpân pe destinele lui, „il est Roumain et rien que Roumain". Cât despre domnul ţării: „à chaque heure difficile de mon règne, je me suis senti soutenu par la main de la France". De aceea s'a considerat ca „unul din instrumentele modeste ale politicei franceze" şi „a urmat în totul sfaturile lui Napoleon III". Nu poate deci dà crezare zvonurilor despre întrebuinţarea României ca obiect de compensaţiune pentru Austria: „Jamais je ne croirai, jamais un seul

---

[1]) Xenopol, II, pag. 50; Iorga, *Partea lui Napoleon III în Unirea Principatelor*, pag. 22.

[2]) *Xenopol*, I, pag. 60—62.

[3]) Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris, 21 Dec. 1865. Anexa CCXXXII. Dorinţa de a abdică şi-o manifestase şi în 1861 şi nu renunţase la ea decât în urma stăruinţelor lui C. Negri. A se vedea scrisorile lui Negri către Cuza-Vodă din 30 Martie şi 6 Aprilie 1861, în Arh. Cuza, vol. I (ms. 4857), ff. 194, 199, şi Paul Henry, *o. c.*, pag. 107.

Roumain ne voudra croire que l'existence de la nationalité roumaine indépendante puisse être sacrifiée, tant que la voix de l'empereur Napoléon sera prépondérante dans le monde". Dar s'ar puteà ca împăratul să socotească folositor pentru ţară ca ea să fie cârmuită de un domnitor cu mai multă autoritate. In acest caz, el este „gata a coborî de pe tron", prea fericit de a înlesnì o soluţiune favorabilă intereselor ţării şi încuviinţată de Napoleon III : „Je rentrerai avec bonheur dans la vie privée, en laissant un trône que je n'ai ni rêvé, ni recherché, que je n'ai dû qu'à l'estime de mes compatriotes et que je n'ai accepté, dès le premier jour, que comme un pénible fardeau. Il ne me restera rien à désirer, Sire, si ma retraite peut consolider l'indépendance de la Roumanie, donner des garanties réelles à sa prospérité et m'assurer l'estime de V. M. I." Această emoţionantă scrisoare se închee printr'o cerere de sprijin nu în folosul său, ci în acela al poporului român [1]).

Scrisoarea trebuià remisă împăratului de agentul diplomatic din Paris [2]). Dar audienţa i se refuză sub diferite pretexte, dovadă a atitudinei luate de Napoleon III faţă de Cuza-Vodă [3]). Atunci

---

[1]) Anexa CCXXX. Xenopol nu izbutise a luà cunoştiinţă de această scrisoare (II, pag. 59).

[2]) D-na Maria Obrenovici, născută Catargi, o aduse la Paris şi o încredinţă agentului, care trebuià s'o înmâneze personal Suveranului. Baligot de Beyne îi telegrafiă la 24 Oct. 1865 ; „Présentez-vous à l'audience en habit noir, pour faire le moins de bruit possible". Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 446, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. IV, f. 137—138. Dacă nu va puteà obţine audienţa, domnitorul va trimete pe alt cineva, special pentru aceasta, la Paris. Idem, 17 Oct. 1865. Mss. I. Alecsandri, vol. cit. f. 133.

[3]) Baligot de Beyne telegrafiază, la 4 Noembrie, lui Ioan Alecsandri : „Une dépêche annonce que la lettre vous a été remise. Ecrivez directement à l'Empereur, par ordre du Prince, sans indiquer le but de l'audience". (Arh. Cuza, ms. cit., f. 456). A doua zi adaogă : „Le Prince-Régnant ne peut admettre que son agent, accrédité officieusement avec l'assentiment de l'Empereur, n'obtienne une audience de S. M., pour lui remetrre une lettre à Elle personnellement adréssée. Déclarez, si cela est nécessaire, que vous avez reçu de S. A. S. l'ordre de remettre la lettre en mains propres à S. M." (Ibid., f. 452, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 139, 158). La 13 Novembre, agentul comunică lui Baligot de Beyne că a primit următoarele rânduri de la contele Walsh, şambelanul de serviciu : „Par ordre de l'Empereur, je vous annonce que S. M. ne pourra pas vous recevoir dans ce moment, ses nombreuses occupations ne lui permettant pas d'accorder d'audience". (Arh. Cuza, ms. cit. f. 461). La 14 Novembre, şeful de cabinet al Domnitorului îi răspunde : „Répondez :" J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je me tiendrai aux ordres de l'Em-

Alexandru Cantacuzino, consilier la Curtea de Casaţie şi fost ministru, aflat în Paris unde ceruse o audienţă împăratului, insistă pe lângă Ioan Alescandri, spre a înmânà dânsul scrisoarea domnească, cu toate că principele ar fi preferat ca această misiune s'o aibă reprezentantul său oficial [1]). In audienţa acordată lui Cantacuzino, la 14 Februarie 1866 (stil nou), scrisoarea este în sfârşit predată lui Napoleon III, care continuă a exprimà simpatiile sale pentru Cuza [2]). Moustier explică lui Bordeanu, la Constantinopole, că Ioan Alecsandri nu a putut fi primit în audienţă fiindcă „guvernul francez este prea ocupat" şi pentrucă atât Napolen III cât şi Drouyn de Lhuys îi lasă lui, în calitatea sa de ambasador la Poartă, „însărcinarea exclusivă de a tratà toate chestiunile ce privesc Orientul". Dar, conchide el, „nous soutenons envers

---

pereur, avec l'espoir de remplir, dès que S. M. daignera le permettre, la mission très importante dont je suis chargé par S. A. le Prince-Régnant". (Arh. Cuza, ms. cit., f. 454; Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 163—164). Ioan Alecsandri telegrafiază cabinetului princiar, la 15 Nov.: „Aujourd'hui, j'espère que le chambellan de service communiquera à l'Empereur ma lettre conforme à vos instructions". (Arh. Cuza, ms. cit., f. 462). Dar el nu reuşeşte a fi primit, cu toate că recurge şi la mijlocirea principelui Napoleon (27 Dec. 1865. Ibid. f. 489).

[1]) „Je pense devoir m'effacer", telegrafiază agentul la 21 Ianuarie 1866. Ibid. f. 507. Baligot de Beyne răspunde a doua zi: „...Le Prince tient beaucoup à ce que sa lettre soit remise à l'Empereur, et aussi que'elle soit remise par son agent. D'autre part je m'étonne que Cantacuzène, après ma lettre, se mette en avant en cette circonstance. Dites à Alexandre [Cantacuzène], s'il voit l'Empereur et si, quoique je lui aie écrit, il est amené à parler politique avec S. M., qu'il l'assure que la fin du message n'est point une phrase, mais *l'expression d'une décision qui semble bien arrêtée.* (Ibid. f. 508). La 29 Ianuarie, comunică: „Le Prince admet que Cantacuzène remette la lettre à l'Empereur, mais, en profitant de l'audience qu'il attend et non en sollicitant une audience ad-hoc". (Ibid. f., 512).

[2]) 20, 22, 29 Ian., 14, 15 Feb. 1866. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 273, 274, 295. Vezi şi Papadopol-Calimah, ms. cit., f. 245 şi urm. şi *Xenopol*, II, pag. 59 (notă). Baligot de Beyne telegrafiază lui Ioan Alecsandri la 25 Dec. 1865: ...„ Tillos a reçu de Drouyn de Lhuys une lettre contenant les plus bienveillantes assurances pour le Prince et les témoignages de sympathie personnelle de l'Empereur pour S. A. S.". (Arh. Cuza, ms. cit., f. 486). Este vorba de o depeşă din 22 Dec., prin care ministrul înştiinţă pe consul că Moustier vorbise cu Green despre Cuza şi că erau de acord asupra următorului punct: „aucune des personnes auxquelles on attribue le désir d'arriver à l'hospodarat ne saurait remplacer utilement le Prince Régnant". Drouyn de Lhuys adaogă că ar fi bine ca guvernele din Paris, Londra şi Constantinopole să susţină pe principe, spre a-i dà „un appui efficace et une ferme direction, afin de décourager sérieusement les espérances surexcitées des prétendants et des révolutionnaires". (Ms. I. Alecsandri, seria I, vol. IV).

et contre tous, soyez-en certain, l'état actuel des choses établi dans votre pays [1]). Cum nu se poate pune la îndoială sinceritatea lui Moustier, este probabil că Quai d'Orsay nu-l pusese la curent cu noua atitudine, faţă de domnia lui Cuza, luată de Franţa, de accord cu Anglia (după cum reese din scrisoarea lui Baligot de Beyne către Ioan Alecsandri din 14 Ianuarie 1866). Altminteri n'ar fi scris lui Drouyn de Lhuys: „Il serait temps que les gouvernements anglais et français affirmassent un peu plus ostensiblement leur intention de maintenir l'etat de choses établi dans les Principautés" [2]). In audienţele ce le are la domnitor, consulul englez Green se arată mai deschis decât colegul său Tillos şi se plânge pe faţă de cârmuirea lui Cuza Vodă. Acesta le declară la amândoi „qu'il était décidé à se retirer et à realiser l'idée du prince étranger" [3]). Hotărîrea sa fusese de altfel exprimată oficial în mesajul către Cameră din 4/16 Decemvrie 1865 [4]). Curând după aceea, domnia lui Alexandru-Ioan luà sfârşit. El reprezintase, după cum spune d. Prof. Iorga, „dintr'un capăt la cellalt al domniei lui fecunde în mari reforme... sistemul napoleonian în tot ce aveà folositor..." [5]).

După abdicarea lui Cuza-Vodă [6]), consulul Franţei la Bucureşti primì ordinul de a se pune la dispoziţiunea fostului domnitor [7]), dar acesta nu mai avù nevoe de serviciile lui. In perioada istorică care se încheià, rolul Franţei fusese deci precumpănitor. Ea înlesnise făuritorului unirei Principatelor îndeplinirea grelei sale misiuni, iar acum, în zorii erei nouă care se întrevedeà, ajutà pe Români să ajungă la înfăptuirea unei alte năzuinţi: principele străin, chezăşie a închegării, neatârnării şi apoi a întregirei neamului românesc.

---

[1]) Bordeanu către Baligot de Beyne, 11 Ianuarie 1866. Anexa CCXXXIII. Tillos raportează lui Drouyn de Lhuys, la 2 Ian. 1866, că a explicat lui Cuza faptul neprimirei lui Ioan Alecsandri printr'o simplă uitare. De altfel „S. A. ferait bien de ne pas entretenir l'Empereur de chaque embarras". Paul Henry, *o. c.*, pag. 147.

[2]) 7 Feb. 1866, *Ibid.* pag. 167.

[3]) Anexa CCXXXIV.

[4]) *Xenopol*, II, pag. 55.

[5]) Iorga, *Relations franco-roumaines*, pag. 178.

[6]) *Ibidem*, II, pag. 77; Soutzo, *o. c.*, pag. 417; Damé, *o. c.* pag. 152.

[7]) Iorga, *Relations franco-roumaines*, pag. 238 şi urm.

ANEXE

I.

Ion Alecsandri către Domnitor. Paris, 20 Ianuarie 1859 [1]).

Mon Prince, L'insuffisance de la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser me fait un précieux devoir de vous réitérer mes plus chaudes félicitations pour votre nomination au trône de Moldavie.— Votre avènement qui termine d'une manière si providentielle la longue série de calamités que nous avons subie fait cesser à la fois une longue inquiétude nationale pour faire place à une joie unanime. Cette joie je l'ai ressentie comme tous ceux qui aiment la patrie et qui ont foi en vous, et si je m'empresse de vous l'exprimer ici, c'est pour vous assurer encore de la fidélité de mon attachement pour votre personne.— C'est à ce titre, mon Prince, et tout confiant dans le souvenir de notre vieille amitié que j'ose vous dire tout ce que votre avènement renferme de conséquences pour l'avenir de notre pays. Je crois devoir, d'ailleurs, vous assurer que mes sentiments se trouvent d'acord avec les appréciations des hommes les plus éminents de la presse française que j'ai vus et aux yeux desquels votre élection est un évènement européen.— Porté au pouvoir par une véritable acclamation, vous n'êtes pas seulement un prince roumain; votre élection acquiert les proportions d'une déclaration politique: c'est une protestation nationale contre les empiètements de l'étranger. Alexandre Couza peut et doit être le vrai fondateur de la nationalité roumaine, dont le premier cri de liberté a été „Union des Principautés". Sans doute l'avenir seul peut couronner une œuvre aussi grande, mais l'avenir commence entre vos mains et la Providence, qui vous a confié cette noble mission, vous inspirera la volonté et vous donnera la force de l'accomplir.— Vous êtes entouré de vos meilleurs amis, des plus précieux enfants de notre patrie. Restez, mon Prince, restez au milieu d'eux et ne rompez jamais ces liens formés par l'amitié et cimentés par l'amour du pays. Avec eux vous donnerez la prospérité à la Moldavie; uni à eux vous résisterez efficacement et avec dignité aux nouvelles tentatives des influences qui nous

[1]). Arh. Cuza, vol. II (ms. 4859), f. 3.

ont tant humiliés jusqu'à présent.— C'est ainsi que l'œuvre de notre régénération pourra être enfin entreprise et que nous pourrons voir s'éclaircir peu à peu devant nous, comme un horizon trop longtemps assombri, notre avenir national.— Telle semble être ici votre tâche aux yeux de tous ceux qui s'intéressent à notre sort, telle on la jugera bientôt par toute l'Europe. J'ai cru remplir un devoir patriotique en faisant partager à l'avance, ma foi profonde en vous, dans l'esprit de ceux qui avaient déjà participé à la joie de la Moldavie.— Faut-il, mon Prince, que j'excuse mon patriotisme d'avoir pris pour interprète auprès de vous la voix de l'amitié? J'ose espérer que vous ne le voudrez pas et que ma franchise ne diminuera point l'amitié que vous m'avez toujours accordée...

I. Alexandri.

* * *

Vasilie Alecsandri către Domnitor. 31 Ianuarie 1859 [1]).

Mon Prince, Jean vous écrit une lettre pleine de sentiments chaleureux. Veuillez l'agréer comme venant d'un bon Roumain et d'un ancien ami.— Votre tout dévoué,

B. Alecsandri.

II.

Ioan Alecsandri către Principele Jérôme Napoléon. Paris, 16 Februarie 1859 [2]).

Monseigneur, V. A. I. a daigné me permettre de Lui soumettre quelques considérations sur la situation politique des Principauté-Unies. En m'empressant de profiter d'une telle faveur, j'ose réclamer de V. A. I. qu'Elle veuille bien la compléter, en accordant quelque crédit à mes humbles appréciations.—L'histoire des circonstances qui ont amené les évènements actuels dans les Principauté-Unies est trop bien connue de V. A. I. pour que j'en retrace ici le tableau. Ces circonstances devaient nécessairement naître de l'art. 49 de la Convention de Paris qui remettait la direction des opérations électorales en Moldavie et en Valachie aux mains des ministres ayant fait partie de l'administration des

---

[1]) Data stil vechiu : 19 Ianuarie 1859. Ion Alecsandri trimesese din Paris scrisoarea sa fratelui său, pentru ca acesta s'o remită Domnitorului. Id., f. 1.

[2]) Ac. Rom. Ms. 929 (Al. Papadopol-Calimah, *Scrieri diverse*), f. 15.

princes qui y avaient régné en dernier lieu. En effet. tandis que la Moldavie jouissait, après deux Caïmacamies hostiles aux intérêts du pays, d'un Gouvernement honnête et impartial, la Valachie subissait un régime empreint d'injustice et de violence. Aussi, en Moldavie, malgré les menées des candidats qui puisaient leur force dans l'appui des puissances opposées à nos vœux, le parti national nourrissait l'espoir fondé de voir ses efforts patriotiques couronnés de succès; en Valachie, au contraire, où les élections avaient été accomplies de façon à provoquer, à deux reprises, les protestations des consuls représentant les puissances garantes, en Valachie, dis-je, la cause nationale semblait compromise et la tranquillité publique pouvait être troublée d'un moment à l'autre.— Telle était, Monseigneur, la situation des deux Principautés, lorsque les députés moldaves donnant l'exemple de la concorde et du patriotisme, portèrent leur choix sur le colonel Alexandre Cousa, et le nommèrent, à l'unanimité, Prince de Moldavie. Cette élection, accomplie au milieu du plus grand ordre et en la présence des agents consulaires de toutes les puissances, à l'exception toutefois de celui d'Autriche, fut accueillie avec un enthousiasme impossible à dire, parce que, répondant aux vœux et aux sympathies de la population, elle témoignait de la moralité et de l'indépendance politique de ceux qui, résistant aux influences de toutes sortes, y avaient contribué. Cette élection fut comme un démenti national irrécusablement opposé aux objections qui ont entravé, dans la Conférence, la réalisation de nos vœux; elle fut un hommage nouveau à la politique généreuse de S. M. l'Empereur Napoléon III.— Cet évènement, accompli le 17 Janvier, eut un retentissement immense en Valachie; il y précéda de quelques jours seulement l'élection du Prince; cependant ces quelques jours suffirent pour ranimer la foi de ceux qui avaient désespéré et pour anéantir les combinaisons habiles et dangereuses du parti opposé. Le 5 Février, l'Assemblée valaque réunie, au nombre de 64 membres, procéda à la nomination de l'Hospodar. Un nom inattendu, mais déjà populaire, sortit 64 fois de l'urne électorale : ce fut celui du Prince de Moldavie Alexandre-Jean I.— Ce dénouement, Monseigneur, que les prévisions les plus hasardeuses n'avaient pu soupçonner, ne saurait, cependant, être attribué au hasard. Il est dû au bon sens et au patriotisme des représentants valaques qui comptaient dans leurs rangs les candidats les plus puissants à la Principauté.— Les mesures odieuses de la Caïmacamie avaient provoqué une telle irritation parmi toutes les classes de la population, qu'un soulèvement semblait imminent si les suffrages des représentants se fussent portés sur un candidat anti-national : tous ceux qui avaient des droits à la Principauté, les sacrifièrent à la tranquillité publique.— L'Assemblée comprit, en outre, que le meilleur moyen de répondre aux vœux du Pays, était de proclamer, à son tour, comme autrefois les Divans ad-hoc, que ces vœux étaient tout entiers dans l'Union des Principautés. C'est de cette heureuse alliance du pa-

triotisme, du bon sens politique qu'est née la nomination du Prince Alexandre-Jean I de Moldavie comme Prince de Valachie.— Au point de vue de la séparation des deux Gouvernements, les deux pays avaient, isolément, aussi bien le droit de donner leurs suffrages au colonel Cousa que celui-ci avait le droit de les accepter; car la Convention du 19 Août n'exclut pas plus un Moldave de la candidature princière en Valachie qu'un Valaque de la même candidature en Moldavie. ; l'art. 3 qui traite de cet objet, est, d'ailleurs, amplifié par l'art. 13 qui établit l'accessibilité des Moldaves et des Valaques aux emplois des deux Provinces indistinctement. En outre, le colonel A. Cousa, quoiqu'en disent les adversaires de Son élection, remplit incontestablement les conditions d'âge, de fortune et de services rendus, exigées par la Convention. Je crois, donc, Monseigneur, qu'en ce qui concerne les droits d'éligibilité du colonel A. Cousa à la Principauté de Moldavie ou à celle de Valachie, la logique la plus intéressée à les infirmer, ne saurait y réussir. La validité de Son élection est également inattaquable, car les prescriptions de la Convention, ainsi que les formalités ordonnées, en pareil cas, par le Règlement Organique, ont été religieusement observées en cette circonstance.— Reste la question de savoir, si, contrairement à l'article de la Convention, les Principautés-Unies avaient le droit de se donner un chef unique: Ici, Monseigneur, je sens que ce qu'il y a dans l'homme de plus élevé, sa conscience et son cœur peuvent quelquefois n'être pas d'accord.— Je dirais énergliquement: oui, si j'avais à répondre à un adversaire dema nation, car mon cœur me dit qu'un peuple qui ne trouble en rien le repos de ses voisins et qui n'empiète pas sur le droit d'autrui, a le droit de se donner le Chef qu'il veut.— Mais je m'adresse à un noble Prince, au cousin de l'Empereur Napoléon III, de l'Auguste souverain qui nous a toujours si généreusement protégés, et ma conscience m'ordonne de répondre: non, selon la Convention les Roumains n'avaient pas le droit de choisir le même Chef, car les deux Principautés doivent être gouvernées par deux Hospodars.— Les Roumains, Monseigneur, ont agi, peut-être avant tout, avec esprit. Ils ont, dans un élan de patriotisme intelligent, acclamé, à l'unanimité absolue, le colonel A. Cousa Hospodar des Principautés-Unies.— Il serait difficile de méconnaître la gravité d'un pareil evènement. Les Puissances signataires du traité de Paris en ont jugé ainsi, car une nouvelle Conférence est à la veille de se réunir. La sagesse des hommes qui sont appelés à la composer devrait nous inspirer une foi absolue dans leurs décisions; mais le passé nous rappelle, de la part de quelques-uns d'entre eux, une partialité qui nous rend plus soucieux et qui nous impose le devoir de recourir de nouveau à la protection de S. M. l'Empereur.— Permettez-moi donc, Monseigneur, de soumettre à V. A. I., en terminant, quelques dernières observations sur notre situation et de vous adresser la prière de vouloir les communiquer à S. M. La double élection du Prince Alexandre est un fait accompli. Cette élection,

faite à l'unanimité absolue des deux Assemblées, est consacrée aujourd'hui par l'assentiment universel des deux provinces, par l'enthousiasme profond de quatre millions d'habitants. L'ordre n'a jamais cessé de régner partout et la tranquillité n'est troublée que par les transports de joie d'une nation heureuse de rentrer dans la possession de ses droits antiques. La Conférence voudra-t-elle anéantir une élection faite dans ces conditions? Elle en a la puissance et elle peut ordonner qu'il soit procédé à une nouvelle élection en Valachie. Cependant, si cette opération, qui, par sa nature même, est appelée à produire une nouvelle et plus profonde agitation dans cette Province, est confiée à l'Assemblée même dont on aura annulé le vote, il ne faut pas s'attendre à un résultat différent : les représentants valaques couronneront Alexandre-Jean I. Fera-t-on élire une nouvelle Assemblée? Dans ce cas, ce résultat n'en sera que plus identique, si c'est possible; car les violences qui ont accompagné les premières opérations électorales, ne sauraient, sans danger, être renouvelées et la solution qui est sortie d'une Assemblée considérée précédemment comme rétrograde, deviendrait infaillible avec une Chambre libérale.— La Conférence s'exposerait donc, Monseigneur, après avoir fait acte d'autorité, à se trouver, de nouveau, en présence de la même situation et des mêmes difficultés. Il ne lui resterait plus alors qu'une seule ressource : ce serait de se réunir de nouveau et de nommer elle-même d'autorité un Prince de Valachie. Un tel acte, Monseigneur, V. A. I. le sent elle-même, serait, bien autrement, une violation de la Constitution que l'élection par les Valaques du Prince Alexandre-Jean I,—ce serait son annulation.— Les Roumains, Monseigneur, n'ont fait que leur devoir. Ils viennent, par un acte solennel et unanime, de confirmer aux yeux de l'Europe la constance de leurs voeux pour l'Union des Principautés.—Ils attendent les décisions de la Conférence et ils ont foi en la protection de l'Empereur, dont ils chercheront toujours à se montrer dignes. Ils espèrent que la justice finira par triompher dans ce conseil suprême européen, car leur cause est juste et civilisatrice; cette cause est juste parce que'elle est fondée sur le droit; elle est civilisatrice, parce que de son triomphe dépend le libre développement des ressources immenses d'un pays qui tend de plus en plus à suivre les progrès de l'Europe.— Monseigneur, j'ose invoquer aujourd'hui l'appui généreux que V. A. I. a bien voulu nous accorder jusqu'à présent. Le moment pour nous est suprême, car il doit décider de notre avenir politique. Puisse V. A. I. songer à l'anxiété profonde qui règne dans les Principautés-Unies et son cœur généreux s'intéressant, j'ose l'espérer, à leur sort, daignera appeler sur elles la protection de l'Empereur.— J'ai l'honneur, etc.

Jean Alecsandri.

III.

Ministrul Afacerilor străine al Moldovei, în misiune la Paris, către Domnitor. Paris, 25 Februarie 1859 [1]).

Cher Prince, Je me suis acquitté avec bonheur de la mission que vous m'aviez confiée. Après un affreux voyage de neuf jours, à travers neige, boues et autres misères, j'ai trouvé à Paris du soleil et un accueil très flatteur de la part des plus grands dignitaires de l'Etat. Sa Majesté l'Empereur, M. le Comte Walewski, M. Thouvenel, etc., m'ont reçu comme le représentant d'un prince estimé au plus haut degré, et m'ont exprimé les sentiments les plus affectueux à son égard. On m'a demandé des détails sur votre double élection, sur votre caractère, sur le pays que vous êtes appelé à gouverner; et l'on a paru fort satisfait de mes réponses. Vous pouvez donc fortement compter sur l'appui de la France dans toutes les occasions, et quelles que soient les difficultés que rencontrera votre double élection au sein des prochaines conférences, l'Empereur défendra chaudement le *fait accompli* dans les Principautés-Unies. Mais, entendons-nous bien, je parle du fait accompli de votre double élection et non de *ceux que certains esprits avancés* vous engageraient d'accomplir à Fokchany. Tout ce qui amènerait de nouvelles complications à la situation actuelle, tout acte nouveau de notre part qui serait en dehors des clauses stipulées dans la convention nous serait fatal et compromettrait gravement nos intérêts, car *on ne pourrait plus nous défendre.*—Ce serait tomber dans une immense erreur, que de croire qu'une série de faits accomplis sur un pied révolutionnaire, nous acquerrait des sympathies en Europe et avancerait la question de l'Union. Les Grandes Puissances ont signé une convention qu'elles sont tenues de faire respecter, et il serait de la plus grande imprudence pour nous de déchirer cette convention, sans avoir les moyens de soutenir par les armes un acte aussi violent. Ce qui fait notre force c'est l'ordre parfait qui a présidé à votre double élection, c'est *l'unanimité des votes des deux chambres.* Voilà les arguments que nos amis feront valoir aux conférences. On appuiera fortement sur l'esprit de modération et sur le tact parfait dont les populations roumaines ont donné preuve dans ces dernières circonstances, et l'on cherchera ainsi à éluder ce que le fait de la double élection présente d'irrégulier aux yeux de nos antagonistes. Nous sommes donc tenus de faciliter l'œuvre de nos amis, par une conduite prudente et l'on compte entièrement sur votre fermeté, pour maintenir l'ardeur des *zélés* dans les limites des convenances légales. En un mot, vous devez vous considérer Prince des deux pays, sur le même pied que le roi de Norvège et de Suède; organiser *vos deux*

---

[1]) *Documente din domnia lui Cuza-Vodă*, Arhiva societății științifice și literare din Iași, anul XII, 1901, pag. 280; *Xenopol*, II, pag. 259.

gouvernements, afin de maintenir le bon ordre, et attendre tranquillement les décisions des conférences. Pas de grands rêves irréalisables, en ce moment; pas d'entrainement funeste, pas de convocation de chambres à Fokchany, pas de fusion des ministères, pas de manifestation prématurée, pas de proclamation de l'Union. Le temps n'est pas encore de prendre l'initiative dans des mesures de ce genre; mais empêchez même de toute votre autorité l'action irréfléchie de ceux qui cherchent à précipiter le cours des évènements.—Telles est, mon cher Prince, l'opinion de tous les hommes d'état que j'ai vus. Le Comte Walewski considère votre double élection comme la réalisation la plus légale, la plus inespérée de l'Union des Principautés et S. M. l'Empereur a exprimé la même pensée, en ajoutant que: *la nation roumaine, après avoir fait un pas aussi gigantesque en avant, devrait s'en tenir là et constituer ses forces militaires et financières, pour se trouver prête à profiter de évènements*. Après ces paroles, qui doivent être pour nous un oracle, S. M. a eu la bonté de s'enquérir minutieusement de notre force armée, de nos ressources financières, de nos espérances et de nos besoins. Je lui ai répondu, franchement, que nous manquions de tout et que pourtant, si l'on nous aidait, nous pourrions mettre à la disposition de S. M. plus de 50.000 combattants. „Sire, lui ai-je dit, le Prince Alexandre-Jean vous est acquis corps et âme; il veut faire de son pays une petite France et il n'espère que dans votre magnanime générosité, pour accomplir l'œuvre de la régénération de la nation roumaine". S. M. a paru sensible à tout ce que je lui ai dit de vos sentiments personnels. ...J'ai exprimé à S. M. votre désir d'avoir à Paris un agent officieux, et j'ai parlé de mon frère. S. M. l'a agréé de la façon la plus gracieuse. Ainsi désormais il faudra vous adresser à Jean dans toutes les questions d'intérêt politique ou commercial. Il est homme à vous bien servir.— J'écris à la Princesse au sujet d'un costume national destiné à S. M. l'Impératrice, et un autre destiné au Prince Impérial...

B. Alecsandri.

IV

Domnitorul către Ministrul Afacerilor Străine al Moldovei, în misiune la Paris. Bucureşti, 25 Aprilie 1859 [1]**.**

Mon cher Alexandry. Les dernières nouvelles apportées par le télégraphe ont produit ici une vive et profonde impression. La guerre, cette guerre si impatiemment attendue par les uns, tant redoutée par les autres, et qui doit fixer à jamais le sort

[1]) Mss. Ion Alecsandri, seria I, vol. III, f. 51. Scrisoare adresată lui Vasile Alecsandri.

des Principautés, est sur le point d'éclater. La diplomatie s'avoue vaincue et le canon va trancher toutes les questions pendantes, toutes les causes de souffrance qui agitent les peuples, inquiètent les gouvernements et font de l'Europe une poudrière toujours prête à sauter.— Vous devez comprendre de quel œil et avec quel ardent intérêt, les Roumains suivent les préparatifs de la lutte. Vous me connaissez assez pour ne pas douter que je m'associe entièrement à leurs espérances et même à leur impatience. Comme Roumain, je sens le besoin de relever mon pays aux yeux des nations et dans sa propre estime ; comme Prince je suis convaincu de la nécessité d'agir vigoureusement et décidé à tirer, pour le bonheur et *l'indépendance* de mon peuple, tout le parti possible des évènements qui se préparent. Le temps est venu de sortir de cette torpeur, qui faisait de nous une proie facile et un objet de convoitise pour nos puissants voisins. Nous sommes décidés à nous jeter dans l'arène et à soutenir, dans les limites de nos forces, la politique de la France, qui est celle de notre prospérité et de notre grandeur. Pour pouvoir le faire avec succès et profit, trois choses nous manquent, presque dans la même mesure : l'argent, les armes et les munitions de guerre et les officiers spéciaux. Le général Klapla m'a assuré que S. M. l'Empereur mettrait à notre disposition dix mille fusils, en don, et vingt mille, moyennant payement, ainsi que des canons. Quelque borné et insuffisant que soit ce nombre, je serais bien heureux de le posséder en ce moment. Quand aux soldats, vous savez que nous sommes du bois dont on en fait d'excellents et je vous garantis que la matière fera honneur à l'ouvrier.—Tout ce que la France a fait et fera encore pour nous, restera sans effet si elle ne nous envoie pas un certain nombre d'officiers de toutes armes et un chef d'état major général. Je vous prie de déclarer franchement au Gouvernement de l'Empereur que je n'ai point la prétention d'être un stratégiste. Il me faut un général qui fasse les plans de bataille ; je me charge de les exécuter à la tête de mes troupes. Je ne dis pas que je ne pourrai jamais commander une armée, mais, en attendant de devenir un tacticien habile, je suis sûr d'être un bon soldat. Donner l'exemple à mes compatriotes et les conduire, en personne au feu, est un rôle qui n'est pas dépourvu de grandeur et dont je saurai parfaitement m'accomoder. J'ai pensé que, pour le moment, je pourrais obvier, autant que possible, à l'exiguïté de nos ressources militaires, en réunissant toutes les troupes moldo-valaques dans un camp d'instruction et d'inspection, que je formerai entre Bucarest et Ploeşti, ou sur quelque autre point stratégique de la Valachie. J'aurai, de cette façon, un corps de vingt mille hommes avec lequel je pourrai tomber, à un moment donné, sur les Turcs, s'il s'avancent jusqu'à Bucarest, et, en rétrogradant d'une marche vers les Carpathes, inquiéter puissamment les derrières de l'armée autrichienne. Afin, ou sous prétexte, de ne pas laisser le reste du pays sans défense et les villes sans

police, je vais créer, en peu de jours, par enrôlements volontaires, une milice mal armée, mais bien exercée et que je pourrai changer en armée régulière le jour où je pourrai lui donner des fusils. Je mettrai à la tête de ce corps quelque vieux pandour. La petite Valachie, à elle seule, a fourni autrefois jusqu'à vingt mille volontaires. La jeunesse des villes trouvera dans cette création un but et un aliment à cette humeur turbulente, qui la rendait dangereuse.—Arrivons à l'argent. J'ai en mon pouvoir deux moyens de m'en procurer : le premier est un emprunt volontaire, par souscription et portant intérêt pour trois ans, ce moyen, efficace en proportion de l'enthousiasme national, se ressentira néanmoins de la crise financière qui sévit; l'autre serait un emprunt négocié à l'étranger et garanti sur les biens conventuels, qui représentent le tiers de notre propriété foncière et dont, tôt ou tard, le pays dépossèdera les moines grecs. Vous savez mieux que personne combien, en ce moment, un emprunt étranger est difficile à réaliser, il me créerait d'ailleurs des embarras diplomatiques et des difficultés avec la Russie, le moment n'est pas opportun pour cela. Je me suis donc arrêté à un emprunt national que je vais faire ouvrir immédiatement. Si l'Empereur vous accorde une audience, veuillez exprimer à S. M., en termes chaleureux, les sentiments de respectueuse gratitude pour sa personne, que je partage avec mes cinq millions de compatriotes et exposer à. S. M. en substance, le contenu de ma lettre.—Le pays est tranquille, la gravité de la situation influe déjà sur l'attitude des partis. Ce que je n'attendais que du temps, pour pacifier les esprits et rapprocher les hommes, le premier coup de canon qui sera tiré le fera. Le peuple a confiance en moi, et il a raison, car je ferait mon devoir de Prince et d'homme jusqu'au bout. Vivre respecté ou mourir regretté, voilà, mon cher Alexandry, ma devise et aussi mon ambition. Mais ce que l'on attend de moi serait irréalisable si la France ne venait pas à mon aide, en m'accordant les secours en armes et en officiers, dont je vous ai parlé. Je n'ose point demander de l'argent ! A vous de coeur, comme toujours.

A. J. Couza.

[P. S.] [1]) Négry m'écrit que les Turcs m'appelleraient peut-être à Constantinople pour l'investiture.—Je ne devrais ni voudrais y aller, pour plusieurs raisons très graves. — Je me recommande à vous pour me lever cette difficulté aussi, si elle surgissait.

---

[1]) Post scriptum scris de mâna lui Cuza-Vodă.

V

Domnitorul către Impăratul Francezilor. Bucureşti. [August 1859][1]).

Sire, La France entière acclame aujourd'hui son Souverain, qu'une guerre glorieuse et une paix féconde viennent d'entourer d'un nouveau prestige. Que V. M. me permette de joindre mes félicitations à celles qu'Elle recevra de toutes parts, et pour Sa fête et pour son heureux retour. Je ne suis ici que l'interprète des sentiments de mon pays pour un Prince qui n'a pas cessé un seul instant de nous couvrir de sa bienveillante sollicitude. Ma reconnaissance pour les bienfaits de V. M. est telle qu'elle m'impose en quelque sorte le devoir de lui exposer franchement la marche future de mon administration, en priant V. M. de daigner porter toujours le même intérêt à l'exécution de mes projets.— L'union de la Moldavie et de la Valachie continuera à être le but de mes efforts, mais bien entendu que tous les actes de mon Gouvernement resteront renfermés dans les limites de la Convention et que l'Union, que je désire atteindre, devra résulter de mesures progressives, longuement étudiées et amenant sans secousses la fusion des deux Principautés. Cette tâche n'est pas impraticable, car la similitude d'aspirations, de besoins et d'intérêts entre ces pays rend les mêmes mesures applicables dans l'un comme dans l'autre.— Mon premier devoir est donc de chercher à tirer parti des immenses ressources encore vierges qui abondent en Moldavie et en Valachie. En même temps que j'ai fait mettre à l'étude des projets de réorganisation pour les différentes branches de l'administration, je m'occupe des moyens de procurer des facilités à l'industrie et au commerce, de donner une grande extension aux travaux publics, pour compléter nos voies de communication, et de venir puissamment en aide à la propriété, base de notre richesse sociale, afin qu'elle puisse, à son tour, contribuer, par l'impôt, à l'augmentation des ressources de l'Etat. Aussi mon Gouvernement en Valachie et en Moldavie a-t-il déjà conclu avec des capitalistes français des arrangements pour la fabrication d'une nouvelle monnaie, à laquelle se joindra bientôt l'unité des poids et mesures, et j'ai tenu à ce que monnaies et mesures qui doivent tant simplifier les transactions, soient fondées sur le système décimal adopté en France. Un arrangement a été également passé pour un emprunt, rendu indispensable par la mauvaise situation financière dont j'ai hérité et qui a paralysé jusqu'à présent toute initiative du Gouvernement ; cet emprunt me servira principalement à soulager les embarras de la propriété, tout en asseyant nos institutions sur de larges

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (ms. 4860), f. 472. Fără dată. Această scrisoare a fost transmisă Impăratului prin mijlocirea lui ,,M. l'Abbé Place, 7 Rue du Centre (Champs Elysées), Paris'', căreia i-a fost adresată.

bases. Bientôt j'espère que nous pourrons traiter encore avec des capitalistes et entrepreneurs français, pour la confection de nos routes, de nos canaux et de nos chemins de fer.— Ces grandes entreprises ne m'empêcheront pas de donner les soins les plus particuliers à notre organisation militaire, ainsi qu'à toutes les branches de l'instruction publique.— Je me suis entouré de quelques hommes dévoués à leur patrie et qui ne demandent comme moi qu'à mettre énergiquement la main à l'œuvre. Mais il faut que la France, toujours bienveillante, vienne à notre aide. L'emprunt et la monnaie nouvelle constituent nos débuts dans la voie pratique où nous sommes entrés. J'ose donc prier avec instance V. M. d'accorder à ces débuts Son haut patronage, car un échec, dans les circonstances critiques où nous sommes, serait pour nous un désastre. Le succès, au contraire, m'encouragera à m'adresser encore à V. M. pour lui demander de nous envoyer des hommes spéciaux, qui viennent nous aider de leurs lumières dans la grande et difficile entreprise de notre réorganisation. La Roumanie, que ses intérêts comme son origine reportent vers la race latine, peut devenir un intermédiaire entre l'Orient et la civilisation d'Occident. Ses richesses naturelles et encore inexploitées, sa position géographique à laquelle le Gouvernement de V. M. a donné sa vraie valeur, par la libre navigation du Danube, ses tendances, son état actuel, tout la convie à s'efforcer de servir de modèle aux autres populations orientales. Mais, pour remplir ce rôle, nous sentons combien nous est nécessaire l'appui constant, efficace de la nation qui nous a toujours été le plus favorable et qui possède le plus d'affinités avec nous. Mon désir est d'augmenter ces points de contact entre la France et la Roumanie par le développement des intérêts communs et c'est ce qui m'a encouragé à porter à la connaissance de V. M. des plans qui recevront l'entier concours de mes compatriotes et dont le succès est certain si V. M. daigne les approuver et les soutenir.—Cette lettre sera portée à V. M. par M. Bordellet, représentant des capitalistes français avec lesquels mon Gouvernement a traité.— Je suis avec respect, Sire, de. V.M. le très humble et très obéïssant serviteur.

Alexandre-Jean.

VI.

Domnitorul către Impăratul Francezilor. Bucureşti, [Octombrie] 1859 [1]).

Sire, Les firmans relatifs à ma double élection en Moldavie et en Valachie viennent de m'être remis [2]), conformément à la

[1]) Ms. cit, f. 25.

[2]) La 20 Septembre / 2 Octomvrie 1859.

décision prise par les Puissances. Ainsi, la dernière formalité, qui retenait encore l'essor des Principautés-Unies, se trouve accomplie. Les retards qu'elle a éprouvés prolongeaient, aux yeux de certains esprits, un provisoire qui ne pouvait que nous être nuisible. Mais cette situation a cessé pour faire place à une autre qui va me permettre de disposer complètement de toutes les forces et de toutes les intelligences du pays. Je puis désormais oublier quelques antécédents pour ne me souvenir que des services et appeler tous les hommes de bonne volonté à me seconder dans l'accomplissement de nos réformes.— Au moment d'entrer dans la voie nouvelle qui s'ouvre devant nous, c'est un devoir pour moi, Sire, de réitérer à V. M. mes respectueux remerciements pour la bonté avec laquelle Elle vient d'aplanir les derniers obstacles qui nous entravaient. Le pays verra dans ce nouveau témoignage d'intérêt une preuve de plus de l'inépuisable sollicitude [1]) de V. M. et y trouvera des encouragements pour aborder résolument les réformes dont il sent le besoin. L'entreprise sera difficile. Ces derniers mois de transitions et d'études m'ont convaincu de plus en plus de la gravité de ma tâche et, en présence des difficultés que j'aperçois, je prie V. M. de m'autoriser à compter toujours sur son bienveillant appui. Je n'hésiterai donc pas à renouveler une prière que j'ai déjà pris la liberté de lui adresser. Depuis plusieurs années, j'entretiens avec M. Place, consul de V. M. à Jassy, des relations amicales que le temps et les changements de position n'ont fait que resserrer. En même temps que cet agent se montrait l'interprète fidèle des volontés de son Gouvernement, il a prouvé pour la Roumanie un dévouement dont le pays lui tient compte. L'influence légitime et régulière qu'il s'est acquise ne pourrait que me rendre son concours très précieux dans l'œuvre de réorganisation que je poursuis. Aussi dans le cas où, ainsi qu'on me l'assure, M. Béclard recevrait, par de plus hautes fonctions, la juste récompense de son mérite et de son zèle, je serais heureux si V. M. daignait nommer M. Place Son Agent et Consul-général à Bucarest, où sera ma résidence la plus habituelle.— Daignez agréer, Sire, l'expression du respect avec lequel je suis de V. M. le très humble et très obéissant serviteur.

Alexandre-Jean.

VII.

Domnitorul către Impăratul Francezilor. [Octombrie 1859] [2]).

Sire, A l'époque de ma double élection comme Prince— Régnant des Principautés de Moldavie et de Valachie, j'ai eu l'hon-

---

[1]) Șters : bienveillance.
[2]) Ibid, f. 561. Fără loc, nici dată.

neur d'écrire à V. M. une lettre dans laquelle je Lui exposais la nécessité de faire des réformes considérables dans l'organisation de l'armée moldo-valaque et dans laquelle je demandais à V. M. si Elle pouvait, dans ce but, mettre à ma disposition quelques uns des officiers de l'armée française, pour instruire celle des Principautés. V. M., dont la haute bienveillance pour la Roumanie est inépuisable, a daigné faire à ma demande l'accueil le plus favorable. Malheureusement, les efforts sympathiques du Gouvernement de V. M. ont rencontré des obstacles qui ont eu pour effet d'ajourner la mise à exécution de mes projets; mais aujourd'hui ces obstacles viennent d'être surmontés et la double investiture que je viens de recevoir de la Porte va me permettre d'entrer franchement dans une voie que j'avais depuis longtemps l'ardent désir de voir ouverte devant moi. Déjà des réformes importantes ont été faites dans l'armée et j'espère pouvoir, dans un bref délai, grâce aux instructeurs que j'aurai prochainement l'honneur de demander à V. M., compléter ces réformes et mettre cette force militaire sur un pied qui fasse honneur à la nation roumaine, à la haute protection dont V. M. veut bien l'honorer, et qui me permette, au jour du danger, si Dieu voulait que ce jour vînt encore, de défendre le sol de la Roumanie contre une invasion et de donner aux Gouvernements qui nous protègent le temps d'intervenir entre nous et nos agresseurs.— Mais, Sire, l'armée de terre ne suffit pas à protéger une contrée dont la moitié des frontières est baignée par un fleuve et, pour que la défense militaire du pays soit assurée, je dois la compléter par la création d'une flottille sur le Danube. Ici tout est à faire, et je ne puis même rien commencer sans l'assistance de V. M. Je viens donc La prier de vouloir bien mettre à ma disposition un officier de la marine impériale de France, afin de préparer et d'exécuter, dans un prochain avenir, les mesures nécessaires pour arriver à ce résultat. V. M. comblerait mes désirs si Elle voulait, dans ce but, détacher provisoirement auprès de moi M. le lieutenant de vaisseau Lefort (René-Alfred). Cet officier vient de commander pendant plus de deux ans un bâtiment dans le Danube; il connaît le pays; il y a déjà des relations qui lui rendront sa tâche facile; il a étudié de près le Danube dans toute la partie de son cours où il sert de frontière à la Moldo-Valachie; enfin il m'a soumis, sur ma demande, un projet d'organisation et de composition d'une flottille sur le Danube, projet auquel j'ai donné toute mon approbation. Des relations personnelles que j'ai eues depuis longtemps avec cet officier m'ont permis de l'apprécier et si je suis assuré de pouvoir placer en lui toute ma confiance, je ne suis pas moins certain de pouvoir compter sur tout son dévouement. Mon désir d'avoir promptement cet officier près de moi se trouve aujourd'hui merveilleusement servi par les circonstances, car au moment où, grâce à l'arrivée des investitures, je vais pouvoir me mettre sérieusement à l'œuvre, M. Lefort, remplacé dans son commandement de la „Meurtrière",

retourne en France, où il va se trouver disponible.— Je viens donc prier V. M. de vouloir bien ajouter encore à la dette de reconnaissance qu'Elle m'a fait déjà contracter envers Elle, en mettant cet officier à la disposition de mon Gouvernement.

Alexandre-Jean.

VIII.

Domnitorul către Consulul Franței în Iași. Iași, 13 Noembrie 1859 [1]).

Monsieur Place, J'ai lu attentivement et avec beaucoup d'intérêt la mémoire que vous m'avez remis sur le réorganisation des Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie [2]). J'ai été très satisfait d'y retrouver, exposées avec clarté et méthode, les idées qui étaient déjà arrêtées dans mon esprit et dont j'ai eu souvent occasion de vous entretenir.— Vous avez montré dans ce travail une connaissance approfondie des vrais besoins et des usages de la Roumanie et vous avez bien indiqué les moyens de tirer partis de ses ressources. Tous les principes de gouvernement et d'administration que vous exposez sont les miens et je suis résolu à suivre, dans leur application, le plan que vous avez indiqué.— Appuyé sur la Convention de 1858, je tiens à ce que les finances de l'Etat soient régularisées le plus promptement possible, conformément aux règles dont l'expérience a révélé les avantages; que la comptabilité publique et le budget portent en eux-mêmes leur propre garantie, par les conditions d'ordre et de contrôle qui les entoureront; que les impôts s'établissent avec une sage graduation et que les dépenses, toujours justifiées par leur nécessité et équilibrées avec les ressources, présentent un système qui inspire confiance aux capitalistes disposés à traiter avec nous.—Je tiens à ce que la Justice, égale pour tous, inspire le respect par son impartialité; à ce que l'administration, tout en se montrant active et vigilante, n'en reste pas moins paternelle et évite l'écueil d'une trop absorbante centralisation.— Je tiens à ce que l'Armée, limitée pour le moment à nos besoins d'ordre public, se prépare à tout sans toutefois écraser nos finances. Je ferai employer les méthodes déjà éprouvées et reconnues les meilleures, pour le développement de l'instruction et des travaux publics, afin de donner satisfaction à nos nécessités intellectuelles, morales et matérielles. Partisan d'une sage liberté à laisser à l'opinion, je ne le serai pas moins pour

[1]) Ibid., f. 8.

[2]) „*Idées générales pour servir à la réorganisation des Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie*, par Victor Place, 1859" în *Acte și Doc.*, IX, pag. IX, și Arh. Cuza, vol. XV (ms. 4868), f. 2.

tout ce qui touche à l'industrie et au commerce, d'où j'écarterai le système protectionniste qui serait sans objet dans une contrée où l'agriculture primera bien longtemps encore toute autre industrie. Je créerai sans retard les instituts de crédit si favorables au progrès de la fortune générale et enfin j'appliquerai l'ensemble de toutes ces ressources pour donner à la propriété foncière une bonne organisation qui fera la part égale entre les droits et les intérêts des propriétaires et des cultivateurs.— Ce ne sera pas en vain que vous aurez fait appel à l'hospitalité roumaine et tous les étrangers qui viendront sur notre territoire exercer leur profession, leur industrie ou leur art, trouveront dans nos lois une protection conforme aux traités. Vous voyez, Monsieur, que j'adopte [1]) sans réserve toutes les idées que vous m'avez soumises. Je le fais avec d'autant plus de satisfaction que je les crois les plus propres à faire le bonheur de mon pays et que vous me les avez présentées avec une franchise où j'ai retrouvé le dévouement intelligent dont vous avez déjà donné tant de preuves à mon pays. Je n'attendais pas moins d'un représentant aussi fidèle que vous l'avez toujours été de la politique du Gouvernement de l'Empereur, dont l'action bienfaisante sera un motif d'éternelle reconnaissance pour mes compatriotes et pour moi.— En vous réitérant mes remerciements, Monsieur, je vous autorise, toutes les fois que vous le croirez utile, à faire connaître la pensée que je vous exprime aujourd'hui et ma résolution de fonder la réorganisation des Principautés-Unies sur les idées pratiques auxquelles je me suis arrêté.— En même temps que les remerciements du Prince, recevez aussi, Monsieur Place, ceux de l'homme qui depuis longtemps s'est habitué à voir en vous un ami.

Alexandre-Jean.

IX.

Domnitorul către Consulul Franței în Iași. Iași, 14 Decembrie 1859 [2]).

Monsieur [3]), Le voyage que vous allez faire, tant en Allemagne qu'en France, vous fournira l'occasion d'entrer en relations avec les sommités financières de ces pays et, comme les finances vont jouer un rôle de premier ordre dans le système de réorganisation auquel mon Gouvernement s'est arrêté, je vous prie et vous autorise à donner, lorsque l'occasion s'en présentera, les éclaircissements nécessaires sur un plan dont les dispositions générales vous sont connues. Votre principale occupation sera donc

---

[1]) Șters : J'adopte donc.
[2]) Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 16.
[3]) Victor Place.

de faire comprendre aux capitalistes l'ensemble de notre système financier, afin qu'ils apprécient par eux-mêmes la valeur des garanties que nous offrons. L'*emprunt* nous servira de point de départ, mais il est bien entendu que nous le considérons surtout comme un moyen de fonder, dans le pays, des institutions utiles, qui suffiront elles-mêmes à l'intérêt et au remboursement des sommes qui y seront consacrées.— Une partie sera employée à mener à bonne fin la fabrication de la *monnaie nationale* car, la perte énorme que la fortune publique subit chaque jour, par suite des vices du système actuel, est un mal si grand que je croirai placer à gros intérêts les faibles sacrifices que nous coûtera cette opération. C'est principalement la classe laborieuse qui, pour ses achats de chaque jour, souffre de l'absence d'un numéraire régulier et stable, et comme cette classe a droit aux premières sollicitudes du Gouvernement, c'est par la monnaie que je tiens à commencer nos réformes financières. En réglant ainsi ce qui touche les transactions quotidiennes et au comptant, j'attache également une grande importance à fonder le *Crédit* qui imprime aux affaires tant de développements par la moralité, la promptitude et la régularité qu'il y introduit.— Aussi je désire que vous vous occupiez activement des moyens de rétablir sur un bon pied la société des actionnaires formant l'ancienne Banque nationale de Moldavie. Nous tenons à prouver que le Crédit deviendra une chose sérieuse dans le pays, à tel point que, lorsque la société se sera reconstituée sur des bases offrant toutes les garanties désirables, nous ajouterons une dernière preuve, plus efficace encore que toutes les autres, de notre résolution de la soutenir par la portion du capital social à laquelle nous souscrirons.— Nous agirons de même pour la fondation de la *Banque foncière*, à laquelle nous nous associerons pour une part plus large encore. Dans cette banque réside le principe de la solution d'une question fondamentale pour la Roumanie, celle des cultivateurs. En même temps, la propriété immobilière y trouvera, à de bonnes conditions, les capitaux dont elle a besoin, afin de faire prospérer l'agriculture. Nous ne pourrons donc pas mieux placer que dans cette banque près de la moitié de l'emprunt que nous allons contracter.— Vous verrez, Monsieur, que, raisonnant sur la Moldavie qui participera au montant total de l'emprunt pour 25 millions de francs, nous avons déjà trouvé à 15 ou 16 millions un placement fructueux, qui, tont en rendant à la nation l'immense service de ramener le prix, de l'argent à un taux normal, se suffira à lui-même, en ce sens que les bénéfices naturels qu'il produira couvriront tout ce qui sera dû aux prêteurs pour cette somme.— Environ 5 autres millions seront employés à nous libérer de dettes onéreuses, dont l'intérêt actuel est sensiblement plus élevé que celui que nous aurons à acquitter pour l'emprunt. Cette opération, loin d'être une charge pour nous, est au contraire un dégrèvement qui résulte de la différence même des deux intérêts à payer.—Enfin il restera 4 à 5 millions, que nous ajouterons pendant

cette année à nos ressources actuelles et que nous emploierons à améliorer nos services publics. C'est là, à proprement parler, la seule somme que nous empruntions pour l'appliquer à nos besoins. Elle n'est pas assez considérable pour que son remboursement inspire la moindre inquiétude. D'ailleurs la rémunération légitime et suffisante qu'elle nous aidera à donner aux employés sera une mesure sage autant qu'économique, car la bonté des services que rendent des fonctionnaires satisfaits compense largement les sacrifices et se traduit toujours pour l'administration en véritable économie.— On n'a pas à craindre que la même somme, prélevée une fois sur l'emprunt, soit encore nécessaire pour les années suivantes ou que, dans ces mêmes années, notre Trésor ne soit pas en mesure de solder les intérêts et l'amortissement. Nos budgets de recettes et de dépenses vous ont été communiqués et vous avez pu vous convaincre qu'ils auraient été à la rigueur en état de suffire aux services publics. Mais mon Gouvernement a pensé qu'il ne serait pas équitable de forcer avec trop de rigueur, durant la première année, le rendement des impôts. Le pays a longtemps souffert et a droit d'être ménagé. Il serait autorisé à se plaindre si son nouveau Gouvernement, qui s'est donné pour mission de réparer les maux du passé, débutait par lui imposer des charges trop lourdes.— Le plan que nous voulons suivre est tout différent. Il consiste à chercher dans l'emprunt une source d'avances, à l'aide desquelles nous commencerons par procurer au pays des avantages, par l'augmentation de la richesse publique. La monnaie nationale, la Banque de circulation et celle de Crédit foncier seront les premières à accroître la prospérité générale, par le coup qu'elles porteront à l'usure et par l'établissement du crédit. Alors seulement, nous songerons à augmenter les impôts, qui pourront ainsi être considérés plutôt comme un partage des profits procurés par anticipation au peuple que comme de véritables contributions. En un mot, le Gouvernement n'aura été qu'un intermédiaire des capitalistes au pays, afin de procurer à celui-ci les développements matériels dont il avait besoin, sauf à venir ensuite réclamer de lui un prélèvement sur les bénéfices, en vue de satisfaire aux engagements pris pour son compte et en son nom.— Un dernier point de la mission dont vous êtes chargé complètera l'exposé de notre plan. La nature exclusivement agricole de notre industrie, nous rend les voies de communications indispensables dans un bref délai. Vous voudrez donc bien, à l'occasion, faire des ouvertures aux entrepreneurs-capitalistes qui se chargeraient de l'exécution de nos travaux d'utilité publique. Je sais tout ce que l'on peut attendre du concours de l'industrie privée, dans ces sortes d'entreprises. L'expérience a prouvé qu'elle exécute d'ordinaire plus vite, aussi bien et avec plus d'économie que les gouvernements. Peu de combinaisons seront aussi profitables que celle qui nous ménera promptement et économiquement à un bon réseau de routes de différentes classes. La propriété, et par suite la fortune de

tous, se verrait par là dégrevée des charges énormes et des faux-frais qui l'écrasent. Aussi, pour atteindre un si utile résultat, je ne craindrais pas de voir mon gouvernement contracter des engagements à longs termes, pourvu que ce fût dans de bonnes conditions. Nous procurerions ainsi de tels avantages anticipés au pays, qu'il trouvera légers et justes les impôts que nous lui demanderons plus tard, afin de rembourser des avances dont il aura recueilli tout le profit.— Je ne vous dis rien, Monsieur, de ce qui touche aux autres branches d'administration, dont l'organisation sera fondée sur des principes également équitables. Je ne vous les rappelle en mémoire qu'afin que vous puissiez répéter que, par l'ordre et la régularité qui vont s'introduire dans tous les services, les garanties morales, c'est-à-dire les seules qui soient efficaces en matière d'emprunt d'État, ne laisseront rien à désirer aux prêteurs. La bonne administration est le complément naturel d'un bon système financier, ou plutôt elle fait corps avec lui, et j'espère qu'après vos explications les capitalistes viendront à nous avec autant de confiance que nous sommes allés à eux.— Tout ce que j'ai dit de la Moldavie s'applique à la Valachie, car les intérêts communs des deux provinces leur donnent droit à une égale sollicitude de ma part.— Plusieurs années de séjour dans nos Principautés-Unies vous ont appris, Monsieur, les ressources encore vierges qu'elles renferment et vous connaissez tout le bien qu'il est facile d'y produire avec d'aussi riches éléments. Aussi je ne doute pas que, grâce au dévouement que vous apporterez dans l'accomplissement de votre mission, les hommes éminents auxquels vous vous adresserez ne partagent bientôt les convictions que vous emportez. J'espère donc vous vcir revenir bientôt avec les moyens matériels de progrès que vous allez chercher et que j'appellerais volontiers les outils de notre réorganisation.— Si, en outre, vous pouvez engager quelques hommes, distingués par leurs talents et signalés par leur expérience, à venir nous apporter le concours des lumières acquises dans une longue pratique des différentes branches de l'administration, vous complèterez la série des services que j'attends de vous et que j'ai cru pouvoir demander à un ami de la Roumanie et de son Prince.— Agréez, Monsieur, la nouvelle expression de mes sentiments affectueux.

Alexandre-Jean.

X.

Domnitorul către Preşedintele Corpului Legislativ al Franţei. Iaşi, 17 Decembrie 1859 [1]).

M. le Comte [2]), Les Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie viennent, grâce à l'action bienveillante des Grandes

[1]) Ms. cit. f., 10.
[2]) Contele — mai târziu duce — de Morny.

Puissances, d'entrer dans une ère nouvelle. Elles peuvent, désormais, délivrées des préoccupations politiques, penser à leurs intérêts matériels et travailler à organiser toutes les branches de leur administration. — Mais, au moment de nous mettre à l'œuvre, nous sentons tout ce qui nous manque, surtout en capitaux, et nos yeux se sont naturellement portés vers la France, où nous savons ne compter que des amis. J'ai donc appris avec une vive satisfaction, M. le Comte, que vous aviez bien voulu distraire quelques instants à vos importantes affaires, pour vous occuper de nos intérêts. L'intervention d'un homme placé si haut dans la confiance de l'Empereur et qui tient dans son pays une position aussi considérable est pour moi un gage certain de succès. — J'ai donc tenu à vous en témoigner ma gratitude et j'en profite pour vous prier de continuer à la Roumanie votre précieux concours. — M. Place, Consul de l'Empereur à Jassy, et qui va partir, a bien voulu se charger de vous remettre cette lettre. En même temps, comme il a consenti à prendre avec lui tous les documents destinés à éclairer les capitalistes sur notre véritable situation, il pourra y ajouter les informations verbales qui seraient jugées nécessaires. D'accord sur ce point avec les sentiments de mon Gouvernement, j'ai investi M. Place d'une mission de confiance ; aussi je vous prie de voir en lui un ami éclairé de la Roumanie et un homme sur le dévouement duquel je sais pouvoir compter. — Agréez, M. le Comte, l'assurance de ma haute considération.

Alexandre-Jean.

XI.

Domnitorul către Ministrul Afacerilor Străine al Franței Iași, 19 Decembrie 1859 [1].

M. le Comte [2], J'ai reçu la lettre si obligeante que V. E. a bien voulu écrire, au nom de l'Empereur, en réponse à celles que j'avais eu l'honneur d'adresser à S. M. et je désirais vivement trouver une occasion favorable d'entrer en relations personnelles avec vous. Je ne pouvais pas en rencontrer une meilleure que celle qui se présente de communiquer directement à V. E. le [3] message que j'ai adressé hier aux deux Assemblées de Moldavie et de Valachie. — Le Gouvernement de l'Empereur, dont V. E. est un représentant si élevé, a toujours témoigné tant d'intérêt pour la Roumanie que je remplis un devoir qui m'est bien doux en portant à

[1]) Ibid., f. 11.
[2]) Contele Walewski.
[3]) Șters : „Je ne crois pas trouver une meilleure occasion d'entrer en relations personnelles avec V. E., que celle qui se présente de lui communiquer directement une copie du"...

sa connaissance, par votre entremise, l'acte qui me paraît marquer pour mon pays le point de départ de sa réorganisation pratique. L'œuvre que nous allons entreprendre est hérissée de difficultés et sera de longue haleine, mais j'ai le ferme espoir que le patriotisme éclairé des Roumains y pourvoiera. — La Convention de 1858, dans laquelle nous avons reconnu la main bienveillante de la France, nous offre un large champ d'améliorations de toutes sortes sur lesquelles la nation asseoiera sa prospérité. Mais, dès le début, nous sentons que nos moyens d'action ne sont pas encore à la hauteur de nos besoins et nous croyons pouvoir compter sur le concours des capitaux, des lumières et des hommes spéciaux que la France n'a jamais refusés aux bonnes causes. — C'est dans cette espérance, qui est plutôt chez moi une certitude, que je m'adresse à vous, M. le Comte, pour obtenir du Gouvernement de l'Empereur qu'il conserve ses sympathies à la nation roumaine. — Je profite du départ de M. Place, Consul de S. M. à Jassy, qui part aujourd'hui même, pour vous faire parvenir cette lettre. Si V. E. veut bien interroger cet agent, qui s'est toujours montré un fidèle interprète de la politique impériale, je ne doute pas qu'Elle n'en reçoive sur notre situation des renseignements qui ne pourront que contribuer à intéresser de plus en plus V. E. au sort des Principautés-Unies.— Agréez, M. le Comte, les assurances de ma très haute considération.

Alexandre-Jean.

XII.

Domnitorul către Preşedintele Consiliului de Miniştri al Ţării-Româneşti. Iaşi, 24 Decembrie 1859 [1]).

Monsieur Ion Ghica, Président du Conseil, Bucarest.

Les Principautés-Unies sont appelées à acquérir une importance politique à l'accroissement de laquelle il est de notre devoir de donner tout notre concours. Il est à prévoir, en outre, que nous verrons prochainement leurs rapports de toute nature avec les États de l'Occident prendre un développement qui doit principalement tourner à leur profit. Nous ne devons donc rien négliger pour signaler à l'Europe les ressources virtuelles de notre pays et pour aider à l'extension de ces rapports avec elle.— Dans ce double but, je crois que la création d'une agence roumaine à Paris, et ultérieurement aussi à Londres, serait une mesure d'une utilité incontestable. Cette agence, bien qu'officieuse, trouverait, j'en ai acquis la certitude, un accueil au moins sympathique auprès

[1]) Ibid, f. 12.

des Cabinets de France et d'Angleterre et nous pourrions espérer de voir, un jour, son crédit prendre ce caractère d'officialité auquel nous ne saurions prétendre actuellement. — C'est ainsi que mon ministère de Moldavie l'a compris et je ne doute pas que celui de Valachie n'envisage de la même manière un projet qui doit avoir pour effet de nous relever aux yeux de l'Europe. Je vous confie donc, Monsieur le Ministre, le soin de le communiquer à vos collègues et de leur en démontrer [1]) les avantages et enfin d'en demander la prompte adoption. — Le concours que vous trouverez dans votre collègue aux affaires étrangères et vos propres lumières rendent superflus de plus amples développements d'une idée que vous partagez, je le sais, avec moi. Je crois toutefois devoir vous informer de la manière dont elle devrait être adoptée par les deux Conseils des Ministres. — L'agence de Roumanie à Paris figurerait, dans le budget de 1860, à la place de celle que les Principautés ont eue à Vienne, dans la personne du baron Philipsborn, jusqu'à la fin de l'année 1856. Il n'y aurait de changé que le lieu de résidence. Les émoluments de l'agent seraient portés à 1500 # pour chacune des deux Principautés, à la charge pour lui de supporter les frais de chancellerie et de voyages. Ses fonctions, comme son traitement, commenceraient à dater du 1-er Janvier 1860. Tels sont les principes généraux qui me semblent les plus propres à répondre aussi bien aux besoins de l'agence qu'à ceux de notre trésor et je me plais à croire qu'ils rencontreront l'adhésion unanime de vos collègues. — Recevez mes compliments affectueux [2]).

Alexandre-Jean.

XIII.

Domnitorul Carol către Consulul Franței la Iași (aflător în Paris). Iași, 29 Decembrie 1859 [3]).

Monsieur [4]), Je sais combien vous êtes disposé à m'être agréable et je n'hésite pas à vous confier aujourd'hui la solution d'une affaire qui m'intéresse au plus haut degré et qui n'exige pas moins d'habileté que de discrétion. Je veux parler de l'expédition des fusils. Vous connaissez trop bien tout ce qui touche à cette expédition pour qu'il soit nécessaire de vous la rappeler. Mais il n'est pas sans quelque importance de vous faire connaître les cir-

---

1) Șters : „Avec le concours de celui qui se trouve placé à la tête des affaires étrangères".

2) Șters : „Agréez l'assurance de ma parfaite considération".

3) Ibid., f. 14. Semnalată de P. P. Panaitescu *o. c.*, pag. 561, și de Marcu, *o. c.*, pag. 244.

4) Victor Place.

constances qui s'y sont rattachées depuis la conclusion de la paix de Villafranca. Dans les divers règlements de comptes qui ont eu lieu, depuis cette époque, entre les gouvernements de la France et de la Sardaigne, il paraît que le premier a cru devoir exiger du second le paiement des fusils en question, au nombre de 25.000, qui se trouvent actuellement dans nos arsenaux. Je n'ai pas tardé à sentir l'effet de cette réclamation; car le gouvernement de la Sardaigne, se retournant, en tout justice, vers moi, m'a, à son tour, prié de satisfaire à la demande qui lui était adressée. La seule objection que j'aie faite à ce sujet, à son Consul Général à Bucarest, chargé de cette communication, a été que j'avais toujours considéré une partie de ces armes, soit 10.000 fusils, comme un cadeau que l'Empereur avait bien voulu faire aux Principautés et dont la première nouvelle, surabondamment confirmée plus tard, m'avait été donnée par M. Basile Alecsandri, alors en mission à Paris. — Cette question semblait être restée en suspens lorsque, tout récemment, je reçus de ce dernier l'avis que le gouvernement de Sardaigne ne se considérait plus en droit de rien prétendre, celui de l'Empereur ayant renoncé, de son côté, à la réclamation qu'il lui avait faite. — Une nouvelle de ce genre m'eût causé un véritable plaisir, si elle avait été plus complète, plus explicite. Il me reste, en effet, à apprendre si l'administration de la guerre en France a absolument renoncé au paiement des fusils susmentionnés ou si elle se propose de l'exiger de celle des deux Principautés. En second lieu, resterait la question de savoir si cette réclamation comprendrait la livraison intégrale des 25.000 fusils ou si votre gouvernement en défalquerait les 10.000 accordés par l'Empereur. — En vous priant de vous enquérir, le plus discrètement possible, sur ces deux questions, et au besoin d'en référer directement à S. M., je ne vous dissimulerai pas la satisfaction que j'aurais d'apprendre leur solution par un désistement complet, de la part de votre gouvernement. — J'ai un double intérêt à ce qu'il en soit ainsi: le premier est celui que j'éprouve pour notre trésor, dont les ressources seraient bien impuissantes à faire honorablement face à une semblable dette envers la France. Le second et le plus sérieux consiste dans l'embarras personnel que j'aurai à demander aux Chambres un crédit pour une fourniture d'armes aussi considérable, qui a coïncidé, de la manière la plus regrettable, avec les préparatifs de la guerre contre l'Autriche. Vous reconnaîtrez vous-même le fâcheux effet d'une déclaration de ce genre, lorsque le souvenir des accusations de participation projetée de notre part à cette guerre n'est pas encore éteint. A l'intérieur on ne manquerait pas de la trouver en contradiction avec l'esprit qui a présidé à la rédaction du Message et principalement avec mes intentions, relativement à l'organisation progressive de l'armée. — Vous vous pénétrerez facilement, je n'en doute pas, de ces considérations élevées qui m'imposent en quelque sorte le désir de voir le gouvernement français consentir à nous exonérer d'une

dette dont nous aurions, surtout au point de vue politique, quelque peine à nous acquitter. Je crois pouvoir compter, en cette occasion, autant sur le dévouement que vous n'avez cessé de témoigner à nos intérêts que sur votre habileté et sur votre réserve, pour obtenir les renseignements dont j'ai besoin. Dans la prévision que votre gouvernement, tout en ne contestant pas le don de l'Empereur, insisterait sur le paiement des 15.000 fusils restants, je vous serai obligé de lui demander, de ma part, qu'il veuille bien accéder à un mode qui nous permette d'échelonner les versements jusqu'à l'entière extinction de la dette. Ainsi, non seulement les crédits seraient plus aisément accordés, mais le trésor pourrait, à son tour, y pourvoir avec plus de facilité. — Quelque soit le sentiment du gouvernement français dans cette circonstance, je vous prie de me le faire connaître avec franchise et sans retard. Je crois superflu de dire que vous ajouterez un titre de plus à l'affection que je vous porte. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Alexandre-Jean [1]).

XIV.

Domnitorul către Ministrul Afacerilor Străine al Franței. [Ianuarie 1860] [2]).

M. le Ministre [3]), Si la France a droit de se féliciter du choix que S. M. l'Empereur a fait dans votre personne pour lui confier le portefeuille des Affaires Etrangères, la Roumanie n'est pas moins heureuse de voir un de ses plus fermes défenseurs appelé à seconder de ses lumières la politique du Gouvernement Impérial. Avant comme après mon avènement au trône des Principautés-Unies, j'ai eu maintes occasions de connaître, tant par MM. Béclard et Place, vos agents politiques dans les Principautés, que par M. Negri, mon représentant à Constantinople, et vos dispos-itions favorables à l'égard de mon pays et les services réels que vous avez eu la bonté de lui rendre. C'est donc pour moi un devoir d'autant plus sérieux de vous en exprimer ma gratitude, que je suis convaincu d'être auprès de vous, M. le Ministre, dans cette circonstance, l'interprète des sentiments de tout un peuple. Parmi les qualités dévolues par la Providence à la nation roumaine, je suis heureux de constater celle de la reconnaissance envers les Puissances comme envers les personnes qui l'ont soutenue et encouragée dans l'œuvre de sa régénération. C'est ce qui explique sa sympathie toute particulière pour la France, car c'est à ce noble

---

[1]) Pe ciornă se află mențiunea : ,,Signé : le Prince Régnant''.
[2]) Ibid., f. 519. Fără dată.
[3]) Edouard Thouvenel.

foyer de lumières que la partie la plus grande de la société roumaine a puisé ses ardentes aspirations vers un avenir de prospérité et d'indépendance nationale. — Moi-même, je suis fier de le déclarer, j'ai été un des premiers à subir l'influence bienfaisante de la civilisation de votre pays, M. le Ministre, et, par suite, le but constant de mes efforts et de mon ambition a toujours été de faire de la Roumanie une petite France orientale, tout en lui conservant le cachet de nationalité dont la Providence l'a marquée. Telle est l'œuvre à laquelle je me consacre entièrement, avec la conviction de trouver un concours efficace et dans les hommes éclairés de la France et dans les hommes dévoués de mon pays. Parmi les premiers, il en est deux dont la présence dans les Principautés a servi grandement les intérêts de notre cause, en les coordonnant avec ceux de la politique de leur gouvernement. Je veux parler de MM. Béclard et Victor Place. Aussi n'est-ce pas sans un vif sentiment de regret que j'ai vu partir le premier, et ce serait avec un bien sensible plaisir que je verrais son remplacement à Bucarest par le second. Dans la certitude que vous aurez la bonté, M. le Ministre, de continuer à mon pays, l'action de vos bons offices, je voous prie d'agréer, avec mes remerciements réitérés, l'assurance de ma haute considération.

Alexandre-Jean.

XV.

Consulul Franței la Iași, aflător în Paris, către Domnitor. 2 Februarie 1860 [1]).

Mon Prince, ...Au sujet des fusils, j'ai vu deux fois le Prince Napoléon, ainsi que M. Thouvenel, qui avait été mis au courant de l'affaire, et, au nom de l'Empereur, ils m'ont dit, afin que je vous l'écrive, qu'il était bien entendu que c'était là une libéralité entière. La chose est déjà réglée quant aux premiers 10.000; pour les 15.000 autres il reste à s'arranger avec notre comptabilité, mais, en tout cas, tenez dès à présent le don pour complet [2]) et il ne vous reste, suivant l'expression dont on s'est servi, qu'à nous payer en reconnaissance. En ce qui vous touche personnellement, on désire, de la façon la plus positive, que, loin de songer à vous retirer, comme vous en aviez l'intention, vous restiez au contraire ferme au poste, pour mettre en exécution votre programme... Je me suis enquis également de ce qu'il y avait à faire pour l'Union. „Rien, absolument rien pour le moment", voilà ce qui m'a été

---

[1]) Arh. Cuza, vol. XV, (ms. 4868) f. 110. Prima parte este un răspuns la scrisoarea Domnitorului din 29 Dec. 1859 (Anexa XIII).

[2]) La 24 Martie adăoga : „J'ai vu moi-même ces mots écrits de la main de l'Empereur et signés de lui : «Exonération complète»". (Id., f. 122).

signifié très catégoriquement. On m'a même ajouté : „si, au commencement de son règne, le Prince avait proclamé l'Union, nous aurions été obligés de l'abandonner et c'est la Russie qui se serait chargée de l'exécution"... M. Thouvenel m'a également ajouté : „...je suis assuré d'être l'interprète fidèle, et le seul, de la politique extérieure de l'Empereur et c'est par ses ordres que je vous parle. Le Prince Couza fera donc bien de ménager autant que possible la Turquie, surtout dans la forme. La Porte est, m'a-t-il dit, une vieille femme à laquelle on a beaucoup fait la cour autrefois et qui a encore de vieux restes et des prétentions ; elle est donc très sensible aux moindres politesses et le Prince en obtiendra tout ce qu'il voudra avec des égards, sans pour cela avoir rien à sacrifier de la dignité de son pays...". Mon avis serait... qu'une lettre de vous au Prince Napoléon ferait un bon effet. Il s'est entremis chaudement pour l'affaire des fusils et m'a même ajouté : „que le Prince Couza s'organise en silence, dans deux ou trois ans nous aurons besoin de lui et alors encore les armes ne lui manqueront pas..." Dans votre lettre à M. Thouvenel, vous pourriez le remercier de ce qu'il a fait depuis quatre ans pour votre pays...

Victor Place.

XVI.

Domnitorul către Principele Napoleon [Februarie 1860] [1]).

Altesse Impériale, Je considère comme une des plus belles prérogatives de ma position, celle de pouvoir m'adresser directement aux personnages les plus marquants de l'Europe, lorsqu'il faut parler au nom de la nation que je suis appelé à gouverner.— C'est ainsi que je suis heureux d'avoir aujourd'hui à témoigner à V. A. I. les sentiments de profonde reconnaissance qu'Elle a su inspirer aux Roumains dans le cours des évènements politiques qui se sont succédés depuis plusieurs années. — L'appui ferme et éclairé que notre cause a eu le bonheur de rencontrer dans les convictions libérales de V. A. I., ainsi que l'aide puissant que mon ministre des Affaires étrangères, M. Alecsandri, a trouvé auprès d'Elle pour l'obtention des armes si généreusement offertes par S. M. l'Empereur aux Principautés-Unies, sont des titres ineffaçables à l'attachement dévoué de leurs habitants. — Pour ma part, je ne saurai exprimer le sentiment qui me domine en présence de tant de preuves de généreuse sympathie, qu'en me faisant l'interprète des vœux de tout un peuple pour la prospérité de la France et de l'Italie, ces deux sœurs aînées de la famille latine, auxquelles V. A. I. tient par le cœur. — J'ajouterai, en ce qui me regarde per-

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IV, (Ms. 4860), f. 485. Fără dată. Scris de mâna lui Vasile Alecsandri.

sonnellement, que je fonde tout mon courage pour l'accomplissement, de l'œuvre de régénération de mon pays sur la haute protection de l'Auguste Famille Impériale de France, et c'est en y'm appuyant avec la foi d'une conviction profonde que je prie V. A. I. d'agréer l'hommage de mon respect.

Alexandre-Jean.

XVII.

Domnitorul către Impăratul Francezilor [1860] [1]).

Sire, J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une note [2]) que je viens également de faire remettre aux Gouvernements des Puissances signataires du Traité de Paris. Cette note expose les plaintes des habitants des divers villages de la branche de Kilia du Danube, et sollicite de ces Gouvernements une nouvelle révision de la frontière qui sépare la Moldavie de la Turquie depuis le cours principal du Danube jusqu'à la Mer Noire. — Je viens appeler d'une manière toute particulière la sympathique attention de V. M. sur cette question et La supplier de bien vouloir prendre, auprès des Gouvernements des Puissances signataires du traité du 30 Mars, l'initiative de la proposition des mesures qui sont contenues dans la note ci-jointe. — La constante bienveillance dont V. M. se montre animée pour mon pays, ses bienfaits dont les Principautés danubiennes Lui sont déjà redevables, me font un devoir de m'adresser à V. M. d'une manière toute spéciale pour La prier de m'aider encore dans cette circonstance, et ma haute confiance dans la justice de V. M. me donne la certitude qu'Elle accueillera favorablement la nouvelle demande que j'ai l'honneur de Lui adresser.— Pour ne pas fatiguer l'attention de V. M., je ne lui donnerai pas, en ce moment, de plus amples détails sur le sujet; mais, si V. M. se décidait à soumettre cette question à la Conférence de Paris, je serais prêt à Lui faire parvenir tous les renseignements de nature à pouvoir éclairer les personnes chargées de l'examiner.

Alexandre-Jean.

XVIII.

Domnitorul către Impăratul Francezilor şi ceilalţi Suverani ai Puterilor garante [1860] [3]).

Sire, L'article 21 du Traite de Paris du 30 Mars 1856 disposait que les îles formant le delta du Danube, situées au nord de

---

1) Ibid., f. 563. Fără loc, nici dată.

2) Anexa XVIII.

3) Ibid. f. 564—568. Poartă menţiunea : ,,Note collective aux Puissances" Fără loc, nici dată. La această notă este anexată şi copie de pe un raport privitor la delimitarea fruntariei între Turcia şi Moldova (Id. f. 569).

la branche de Soulina, seraient cédées par la Russie à la Principauté de Moldavie. — Par suite d'un nouvel acte intervenu à Paris, le 19 Juin 1857, entre les Puissances signataires du traité principal, ces îles furent replacées sous la souveraineté directe de la Porte ottomane et le bras le plus septentrional de la branche de Kilia fut choisi comme frontière entre la Moldavie et la Turquie. — Aussitôt après la mise à exécution du traité du 30 Mars, le gouvernement moldave, usant du droit que lui conférait ce traité, fit concession des pêcheries des différents bras de la branche de Kilia à des fermiers qui, selon l'usage du pays, versèrent d'avance une partie de leur bail. Après la conclusion de l'acte du 19 Juin 1857, la Turquie, exerçant à son tour le droit de souveraineté qui lui était dévolu, nomma de nouveaux fermiers sans s'entendre préalablement avec le gouvernement de Moldavie ; ces fermiers évincèrent les fermiers moldaves et s'attribuèrent la perception des droits de pêche sur toutes les ramifications du bras de Kilia. — Cette interprétation rigoureuse de la lettre du traité du 19 Juin n'avait eu jusque là pour conséquence qu'un embarras financier pour la Moldavie, embarras regrettable toutefois puisqu'il survenait dans des circonstances où le gouvernement de cette principauté avait besoin de toutes ses ressources pour faire, dans les différentes branches de l'administration, des réformes depuis longtemps reconnues nécessaires. Mais, depuis lors, les conséquences de l'application littérale de ce traité ont pris un caractère bien autrement grave, et les droits que se sont arrogés les fermiers ottomans ont soulevé, parmi les populations des rives du Danube, des réclamations qui deviennent chaque jour plus vives et que je crois de mon devoir de soumettre au Gouvernement de V. M. — Lorsqu'un fleuve sert de limite commune à deux États, il est de principe, ainsi que cela se pratique sur le Rhin, et comme les Turcs l'ont admis eux-mêmes sur le Danube dans son cours supérieur, que la ligne de séparation des deux États est le „thalweg" ou milieu du chenal navigable. D'après ce principe, la frontière de la Moldavie devait être le milieu du bras d'Otchakof, bras navigable le plus septentrional du réseau de Kilia. — Mais la Porte, interprétant à la lettre l'acte du 19 Juin, qui lui attribuait toutes les îles du delta du Danube, s'est emparée de l'île de Bolgrad et n'a plus laissé pour frontière à la Moldavie que le milieu de la petite branche du même nom, branche parfaitement innavigable, même pour les bateaux de pêche de la plus petite dimension. — Il en résulte que les pêcheurs moldaves, qui vont exercer leur industrie sur le littoral maritime de la Moldavie, ne peuvent rentrer dans leurs villages qu'en passant par la branche d'Otchakof et qu'à leur passage le produit de leur pêche est frappé par les fermiers turcs de droits prohibitifs. Il en résulte encore que les habitants du village de Vîlcov, situé sur la rive gauche de la branche de Bolgrad, sont obligés de traverser cette branche pour aller recueillir, sur l'île située vis-à-vis de leur village, des roseaux dont ils se servent pour se chauffer,

pour couvrir leurs maisons et pour nourrir leurs chevaux et qu'à leur retour ils sont encore obligés de payer des droits énormes, pour pouvoir les rapporter chez eux. — D'autre part enfin, les Turcs qui se sont, contrairement au principe de droit public que je mentionnais plus haut, déclarés propriétaires non seulement de la moitié méridionale du bras le plus nord du réseau de Kilia, mais encore de toutes les eaux de ce bras, perçoivent sur tout le cours de la Kilia les même droits qu'à Otchakof sur le poisson que prennent les pêcheurs moldaves dans la partie de cette branche qui devait nous appartenir. — Cet état de choses, comme j'avais l'honneur de le dire tout-à-l'heure à V. M., soulève de toutes parts des réclamations auxquelles il est impossible à mon gouvernement de faire droit, puisqu'il ne peut exercer le moindre contrôle sur les actes de fermiers justiciables de la Porte ottomane. Cependant les intérêts les plus sérieux de populations entières sont compromis par cette interprétation trop rigoureuse de la lettre du traité du 19 Juin, et je dois à mes devoirs de protecteur de ces anciens Moldaves qui, grâce à la bienveillante intervention de V. M. [viennent] d'être rendus à leur nationalité, de venir intercéder en leur faveur auprès du gouvernement de V. M. — Le moyen le plus simple de remédier à ce fâcheux état de choses me semble être de se référer au principe de droit international qui dispose que le thalweg est la limite entre deux Etats riverains et de décider que ce principe, unanimement admis en Europe, sera désormais appliqué sur le Danube, et que le milieu du bras navigable de Kilia, depuis le fleuve principal jusqu'à la mer, servira de frontière entre la Moldavie et le territoire ottoman. De cette manière, les pêcheurs moldaves pourra exercer leur industrie sur des eaux moldaves et n'auront à payer de droits qu'à des fermiers de leur pays et, si les exigences de ces fermiers deviennent un jour excessives, il leur sera possible d'adresser à mon gouvernement des réclamations auxquelles il pourra faire droit, de sa propre autorité. Le malaise qui règne parmi cette partie si intéressante des populations dernièrement annexées à la Moldavie disparaîtra par suite de cette disposition et je n'aurai plus la douleur de voir chaque jour s'expatrier, poussés par la misère, des personnes qui, si les choses étaient ainsi réglées, pourraient vivre heureuses sur le sol où elles sont nées. — C'est plein de confiance dans la bienveillance de V. M. que j'ai recours à Elle dans cette circonstance et que je La supplie de vouloir bien intervenir auprès des autres Puissances garantes de l'organisation nouvelle des Principautés, pour obtenir que les plaintes si justes des populations de la branche de Kilia soient entendues et que leurs vœux soient satisfaits.

Alexandre-Jean.

XIX.

Agentul diplomatic la Constantinopole către Domnitor. 12 Februarie 1860 [1]).

Mon Prince, ...Je me rendis à l'Ambassade de France, où je démontrai de nouveau l'injustice qui nous avait été faite de nous reléguer au petit canal collé au continent, au lieu de mettre notre frontière pour le moins sur le canal d'Otchakoff, sinon sur celui d'Eski-Stambol, qui sont la véritable continuation du bras de Kilia. J'ai aussi exposé à M. le comte de Lallemand le malentendu provenant du texte du protocole qui dit que le fleuve, son embouchure et ses bras appartiendront à la Turquie et que le texte, pris trop à la lettre, ne pouvait cependant annihiler les lois antérieures qui régissent, de temps immémorial et dans toute l'Europe, les cours des fleuves, lesquels, passant entre deux frontières, appartiennent de moitié à chacune d'elles. J'ai la satisfaction de voir que M. le comte de Lallemand pensait complètement de la même manière et que, sur un rapport tout-à-fait en notre faveur, plein de justice et de logique de M. le commissaire Engelhart, M. Thouvenel avait mis une résolution qui recommandait chaudement cette affaire à M. le comte de Lallemand. Ce dernier... m'a promis qu'il s'en occuperait, sans perte de temps, avec ses collègues, prenant pour base le rapport de M. Engelhart...

C. Négry.

XX.

Agentul diplomatic la Constantinopole către Domnitor. 29 Iunie 1860 [2]).

Mon Prince, ...M. de Lavalette, que j'eus l'honneur de voir, me montra, au sujet de Kilia, une note qu'il avait reçue de M. Thouvenel et dont il eut la bonté de me faire la lecture. Le ministre des affaires étrangères de France dit, dans cette note, à l'ambassadeur d'appuyer fortement l'agent des Principautés à Gonstantinople, auprès de la S. Porte, pour que justice soit rendue au sujet de ses réclamations concernant Kilia; que le Gouvernement français ne peut autrement envisager cette question que selon le droit commun qui prescrit le thalweg des fleuves comme frontière; que d'ailleurs la France comme les autres Puissances garantes n'ont nullement entendu, par le traité de Paris, amoindrir les bénéfices et avantages dont les populaitons de la Bessarabie jouissaient avant la cession du Delta à la Turquie...

[*C. Négry.*

---

[1]) Arh. Cuza, vol. I (ms. 4857), f. 40.
[2]) Ibid., f. 85.

XXI.

Agentul diplomatic la Paris [1]) către Domnitor. Iaşi, 24 Iulie 1860 [2]).

Mon Prince, Mon frère m'a transmis, de la part de V. A., l'ordre de me rendre à Bucarest, avant de partir pour la France. V. A. a pensé qu'il est convenable et nécessaire que j'aille prendre les instructions du Gouvernement de Valachie et j'ai considéré qu'il est de mon devoir, avant de me rendre à mon poste, de recevoir de V. A. les ordres intimes qu'Elle aurait à me donner et de Lui réitérer mes remerciements pour tout ce qu'Elle a fait pour moi... J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. A. deux projets de lettres, dont l'une de la part de V. A. à l'Empereur Napoléon et la seconde de la part de nos deux ministres des affaires étrangères à l'adresse de M. Thouvenel... On reparle un peu à Jassy de fortes agglomérations de troupes en Bessarabie et on ajoute qu'une certaine froideur aurait éclaté entre V. A. et M. Girsch... J'ose prier encore une fois V. A. de vouloir bien accélérer la confection de mes titres et instructions d'agent...

Major Alecsandri.

*
* *

Proect de scrisoare a Domnitorului către Impăratul Francezilor [3]).

Sire, L'année dernière, V. M. a daigné faire le meilleur accueil à M. Basile Alecsandri, mon ministre des affaires étrangères, que j'avais envoyé auprès d'Elle à l'époque de ma double élection et, dans une de ses audiences, V. M. a bien voulu laisser espérer qu'Elle verrait avec plaisir à Paris un représentant officiel des Principautés-Unies. — En effet, dans les circonstances graves où se trouve l'Europe et dans la position particulièrement difficile qui m'a été faite, il est d'un grand intérêt pour mon pays et pourmoi-même que les Principautés-Unies se rapprochent autant que possible de V. M. qui les a constamment couvertes de sa protection tutélaire. — Rien ne remplirait mieux ce but que la présence à Paris d'un intermédiaire agréé par V. M. et qui, interprète loyal et discret des intérêts roumains, pourrait devenir au besoin l'organe des pensées que V. M. croirait devoir me faire parvenir. — C'est à

---

[1]) Guvernul francez, la acea dată, nu'i recunoştea decât titlul de ,,Correspondant du Gouvernement de Moldavie à Paris et à Londres''. De la 7 Septembre i se admite titlul de ,,Agent des Principautés-Unies à Paris et à Londres''. (*Xenopol* I, pag. 156).

[2]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 5 şi urm. Poartă dată de 12 Iulie, după stilul vechiu.

[3]) N. Iorga, *Victor Place şi Unirea Principatelor*, pag. 59.

ces titres, Sire, que j'ose rappeler à V. M. Son auguste promesse et que je sollicite la faveur de me représenter auprès d'Elle par M. le Major Jean Alecsandri, qui est l'un de mes officiers les plus fidèles. La nature et l'importance du rôle qu'il aura à remplir se renfermeront dans les limites que V. M. leur assignera et le crédit qu'il obtiendra auprès du Gouvernement de V. M. dépendra de la protection qu'Ele daignera lui accorder.

* * *

Alt proect de scrisoare a Domnitorului către Impăratul Francezilor [1]).

Sire, La bienveuillance de V. M. pour les Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie s'est signalée par des témoignages qui marqueront profondément dans leur histoire. — Cependant, appréciant par les résultats heureux d'une faveur aussi bienfaisante, la valeur que celle-ci peut acquérir pour ces provinces dans l'avenir, V. M. a voulu leur en assurer la conservation. C'est ainsi que V. M. a daigné promettre à M. V. Alecsandri, mon envoyé auprès d'Elle, l'autorisation de déléguer à un agent officieux permanent l'honneur insigne de me représenter auprès de Son Gouvernement. — Sans prétendre empiéter sur des droits établis ou admis, sans vouloir instituer un poste de défiance contre personne, on peut présager qu'un agent des Principautés-Unies à Paris pourra bien, parfois, devenir l'interprète loyal de leurs intérêts et de leurs droits. Il pourra devenir également, si la Providence l'ordonne, le confident des pensées augustes, touchant à leurs intérêts généraux. — C'est à ces titres, Sire, que j'ose rappeler à V. M. Son auguste promesse et solliciter pour mon aide-de-camp, M. le major Alecsandri, qui est un de mes officiers les plus fidèles, la haute faveur de me représenter officieusement auprès d'Elle. Il dépendra de la plus légère protection de V. M. que l'agent des Principautés-Unies obtienne, dans les sphères élevées du Gouvernement de V. M., un crédit en proportion avec son caractère et sa mission. — Je suis, avec le plus profond respect, de V. M. le très humble et obéissant serviteur.

* * *

Proect de notă a Miniştrilor Afacerilor Străine ai Moldovei şi Ţării Româneşti către Ministrul Afacerilor Străine al Franţei [2]).

Excellence, La Convention de Paris a établi pour les Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie un ordre de choses

---

[1]) *Documente din domnia lui Cuza-Vodă*, Arhiva societăţii ştiinţifice şi literare din Iaşi, Anul XII, 1901, pag. 183 şi *Xenopol*, II, pag. 279.

[2]) *Documente din domnia lui Cuza-Vodă*, l. c., pag. 184 şi *Xenopol*, II, pag. 280.

qui, tout en les reliant au passé, leur impose, avec des exigences nouvelles, l'adoption de mesures nouvelles. — Le remaniement de leurs institutions et de leurs lois, la réforme de leur administration, la création de l'instruction publique supérieure, en un mot, tout ce qui constitue leur réorganisation, compose un ensemble de besoins, dont la satisfaction ne doit pas moins être complète que prompte. Dans l'ordre matériel, l'amélioration de l'agriculture, l'extension des voies de communication, le développement du commerce et de l'industrie, la fondation du crédit public, tant de questions enfin qui naissent des ressources immenses dont la Providence a doté le sol des Principautés-Unies, ne réclament pas moins une solution sagement combinée. — Le gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince Alexandre-Jean I, auquel incombent la responsabilité aussi bien que l'honneur d'une telle entreprise, a pensé que le seul moyen d'en assurer le succès, est de recourir aux lumières et à l'expérience des États les plus avancés sous ces rapports. Mais parmi ces États, quel autre mieux que la France, ce grand et généreux pays auquel, depuis un demi-siècle, nous ne cessons de demander le secours de sa civilisation, quel autre mieux que la France, pourrait seconder tant de besoins et tant de vœux ? — D'ailleurs à ce sentiment unanime de la Roumanie se rattache le souvenir récent de bienfaits qui ont révélé à ses yeux toute la grandeur de la sympathie de la France et qui lui en feront toujours solliciter la conservation. Au surplus le temps, cet improvisateur des évènements, pourrait produire des circonstances, au milieu desquelles ses intérêts et ses droits se trouveraient jetés dans des difficultés qui seraient de nature à leur nuire et que la puissante intervention de la France serait encore appelée à dissiper. — A tant d'égards le gouvernement de Son Altesse Sérénissime a considéré qu'il était urgent d'instituer auprès de celui de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, une agence permanente officieuse qui serait comme une source régulière et légale, où les Principautés-Unies iraient puiser les éléments de leur prospérité future et qui deviendrait au besoin, auprès du gouvernement de Sa Majesté, l'interprète loyal de leurs vœux, de leurs intérêts et de leurs droits. — Une semblable idée ne pouvait rencontrer que l'assentiment unanime des Roumains ; car elle signifiait, avant toutes choses, une union plus intime encore que par le passé entre leur patrie et leur bienfaitrice éprouvée, la France. Aussi le projet d'une agence permanante des Principautés-Unies à Paris a-t-il été accueilli, dans les assemblées électives de Moldavie et de Valachie, par un vote d'enthousiasme et d'unanimité.—Nous nous empressons toutefois d'assurer Votre Excellence que ce projet n'a été présenté aux deux assemblées qu'à la suite de la promesse que Sa Majesté a daigné transmettre à Son Altesse par l'intermédiaire de M. V. Alecsandri, envoyé l'année passée en mission auprès de Sa Majesté, d'accorder à un agent officieux des Principautés-Unies un accueil bienveillant et sympathique. — Cette auguste pro-

messe a imposé à Son Altesse le soin de ne confier l'honneur insigne de la représenter auprès du gouvernement de Sa Majesté qu'à une personne capable de remplir dignement de si précieuses fonctions. Monsieur le Major aide-de-camp Jean Alecsandri, qui y a été appelé, saura, nous en avons l'espoir, répondre entièrement à la confiance de Son Altesse. — Puisse-t-il être assez heureux de conquérir auprès de Votre Excellence la faveur qu'il a la mission de solliciter dans l'intérêt de son pays ; puisse-t-il obtenir de Votre Excellence un crédit qui assurera un accueil bienveillant aux sollicitations qu'il aura l'ordre de lui adresser ! — Pénétrés de l'espoir que Votre Excellence voudra bien voir dans la personne du Major Alecsandri le représentant intime de Son Altesse, nous osons la prier de vouloir bien lui faciliter l'honneur insigne d'offrir à Sa Majesté l'Empereur les hommages respecteux de Son Altesse. — Nous avons l'honneur d'être, de Votre Excellence, les très humbles et très obéissants serviteurs.

Le Ministre des Affaires Etrangères de Moldavie.

Le Ministre des Affaires Etrangères de Valachie.

XXII.

Consulul Franţei în Iaşi către Agentul diplomatic la Paris. 14 August 1860 [1]).

Mon cher Major, Ce n'est qu'aujourd'hui seulement que le Prince m'a remis la lettre qu'il écrit à M. Thouvenel, au sujet de votre mission, et que vous trouverez, ci-jointe [2]) ; je m'empresse de vous l'adresser, comme il a été convenu entre nous. Quant à la lettre que S. A. devait faire à l'Empereur, Elle m'a dit qu'Elle craignait de fatiguer S. M. par des épitres trop souvent répétées et qu'Elle préférait n'écrire qu'au ministre. — Je vous envoie également, d'après votre désir [3]), une lettre particulière pour M. Bertemy, chef du cabinet de M. Thouvenel, et une pour M. Faugère, sous-directeur à la politique. Je souhaite bien qu'elles puissent vous être de quelque utilité à l'accomplissement de votre mission et vous me ferez un véritable plaisir en me tenant un peu au courant de ce que vous avez fait...

Victor Place.

---

1) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 15.

2) Anexa XXIII.

3) I. Alecsandri rugase, la 3 August 1860, pe Place să obţină ca Domnitorul să-l acrediteze personal, prin scrisori adresate lui Napoleon III şi Thouvenel, căci o scrisoare a ministrului afacerilor străine interimar al Moldovei, Mihail Jora, către ministrul afacerilor străine al Franţei n'ar fi suficientă. In cazul în care Cuza Vodă ar aprobà acest punct de vedere, I. Alecsandri rugà pe Place să redacteze el scrisorile şi să adoage şi una a sa către Thouvenel. N. Iorga, *V. Place* şi *Unirea Principatelor*, pag. 58.

XXIII.

Domnitorul către Ministrul Afacerilor Străine al Franței. [Iași, 14 August 1860][1]).

M. le Ministre [2]), Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. E., au mois de [Janvier] [3]) dernier, je lui exprimais combien je serais heureux de voir mon pays obtenir le concours de la France, dans la voie nouvelle qui lui a été ouverte. C'est dire assez que je désire me rapprocher le plus possible du Gouvernement Impérial et recevoir, par votre entremise, les sages avis qu'il voudra bien nous donner au milieu des circonstances critiques où nous nous trouvons. — J'attacherais donc un grand prix à ce que V. E. accueillit avec bienveillance un représentant officieux des Principautés-Unies, qui pût à l'occasion servir d'intermédiaire aux communications que le gouvernement de l'Empereur jugerait à propos de m'adresser. S. M. a bien voulu faire dire, l'anné dernière, à M. Basile Alecsandri, mon Ministre des Affaire Etrangères, qu'Elle verrait sans difficulté la présence de cet agent officieux; aussi je n'ai cru pouvoir mieux faire que d'en confier les fonctions au Major Jean Alecsandri, frère du ministre, qui s'en acquittera avec toute la prudence et la réserve que sa situation lui impose. C'est lui qui présentera cette lettre à V. E. et je La prie d'accueillir M. le major Alecsandri avec Sa bienveillance accoutumée. — Agréez, M. le Ministre, l'assurance de ma considération, la plus distinguée.

Alexandre-Jean.

XXIV.

A. Baligot de Beyne către C. Negri, Agent diplomatic la Constantinopole. Pera, 25 August 1860 [4]).

Je m'empresse de vous rendre compte de la petite mission que vous m'avez confiée... Je suis allé à l'ambassade de France et j'ai eu l'honneur de voir M. le marquis de Lavalette. J'ai dit à S. E. que vous étiez retenu chez vous et que vous ne pouviez venir prendre la réponse qu'Elle avait bien voulu vous promettre au sujet de la démarche faite, par ses ordres, auprès de la S. Porte, relativement au prochain voyage de S. A. à Constantinople; j'ai ajouté que vous m'aviez envoyé pour connaître le résultat de la visite de M. le premier drogman de France à S. A. le Caïmacam du Grand Vézir. M. l'ambassadeur m'a reçu avec sa bienveillance

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 492. Fără loc, nici dată.
[2]) Thouvenel.
[3]) Anexa XIV.
[4]) Arh. Cuza, vol. VII. (Ms. 4863), f. 27, 36.

habituelle et m'a répondu à peu près : „La réponse est très favorable. Dites à M. Négry que le Prince sera reçu avec tous les honneurs et les égards dûs à son rang et qu'on ne lui fera pas perdre de temps à Constantinople. Cet acte de déférence satisfera la Porte autant que les Ambassades. Que le Prince se présente ici sans orgueil et sans humilité et tout ira bien". — J'ai demandé si la question du fez était soulevée. „Non, non, m'a répondu M. l'ambassadeur, il n'est plus question de cela. Que le Prince ne fasse pas de préférences ici. Que M. Négry Lui dise bien d'être convaincu qu'il n'y a rien de vrai dans ce qu'on Lui a rapporté de mes dispositions personnelles à son égard. Les sympathies du Gouvernement pour Lui sont les mêmes. Ce serait une singulière politique de notre part, en présence des évènements d'ici, d'amoindrir un prince chrétien, et un État pour lesquels nous avons tant fait"... Tout cela m'a été dit sur le ton d'une bienveillance très marquée. A propos des craintes manifestées à Jassy sur ses dispositions personnelles pour S. A., M. l'ambassadeur m'a dit encore : „Je ne sais vraiment pas comment cela a pu entrer dans la tête du Prince"...

A. Baligot de Beyne.

XXV.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 30 August 1860[1]).

Mon Prince, Le premier sentiment que doit exprimer ma première dépêche à V. A. est celui de ma reconnaissance pour toutes les bontés qu'Elle a eues pour moi. Permettez-moi donc, mon Prince, de vous offrir encore une fois mes remerciements pour le poste que vous asez daigné me confier et dont je mettrai mes meilleurs efforts à me rendre digne. — Je regrette profondément de ne pouvoir encore annoncer à V. A. ma réception à la Cour et au Ministère, mon arrivée à Paris ayant, malheureusement, coïncidé avec le départ de l'Empereur pour la Savoie et de M. Thouvenel pour la province. Le retour de ce dernier devant, toutefois, avoir lieu après-demain, j'en attends incessamment l'invitation d'aller le voir et lui présenter ma lettre de créance... Permettez-moi à ce propos de rappeler à V. A. l'envoi immédiat de Sa lettre à l'Empereur, sans laquelle il me serait presque impossible de me présenter, avec toutes chances de succès, à Sa Majesté, dont le retour est fixé au 20 Septembre. Cette lettre sera, je l'espère, d'un grand poids dans les deux demandes que je compte adresser à l'Empereur et qui ont rapport au visa des passeports de nos nationaux et à l'admission d'un certain nombre de nos élèves militaires à l'Ecole de Metz. Ce dernier point semble ac-

[1]) Id., vol. II. (Ms. 4858), f. 7 şi urm.

tuellement assez difficile à acquérir, s'il faut s'en rapporter au dire de ces jeunes gens, dont les tentatives sont restées infructueuses. Aussi mon intention est-elle de m'adresser directement à l'Empereur, afin d'être plus sûr du succès... V. A. m'ayant autorisé à lui envoyer régulièrement des informations sur toutes choses, j'ose espérer qu'Elle voudra bien les accueillir avec bienveillance et excuser la hâte que j'aurai mise, parfois, à les lui transmettre, étant actuellement seul à faire fonctionner l'Agence. J'ose prier aussi V. A. de vouloir bien réserver à Sa lecture personnelle mes appréciations ou rapports touchant à des personnalités, ainsi que les rapports politiques qui auraient un caractère confidentiel. Cette dernière recommandation que j'ose adresser à V. A. m'est inspirée par celle que M. Kogalniciano m'a faite à Focşani de me garder de toute politique personnelle avec le Prince ainsi que M. Negri l'entend à Constantinople. Cela n'était, sans doute, que purement constitutionnel; cependant commes le Prince seul ne change pas dans les Principautés-Unies, il devient aussi le seul et véritable dépositaire de certaines choses qui, confiées successivement à trop de ministres, finiraient par être intempestivement divulguées. Si, donc, V. A. le permet, je Lui communiquerai directement ces choses et je compterai sur Sa bienveillante discrétion... On parle d'un rapprochement entre les Cours de Vienne et de St. Pétersbourg et l'on annonce une prochaine entrevue des deux Souverains et du Prince-Régent de Prusse à Varsovie. Cette nouvelle semble causer ici quelque émotion. Il y a de quoi, en effet; et cette émotion pourrait s'étendre jusqu'aux Principautés-Unies, si la Sainte-Alliance, ce „strigoiu" des nationalités, allait renaître de ses cendres... J'apprends à l'instant que M. le docteur Davila est arrivé ici en mission d'artilleur: on le dit chargé d'acheter vingt canons, ce que j'ai refusé de croire, attendu que cette conversion d'un médecin me semble aussi singulière que celle d'un artilleur chargé de négocier des drogues.

Major Alecsandri.

XXVI.

Agentul diplomatic la Paris către Consulul Franţei în Iaşi. 14 Septembrie 1860 [1]).

Cher Monsieur et ami, Vous avez appris de S. A. l'accueil qui m'a été fait au Ministère des Affaires Etrangères et il vous sera facile d'en connaître les détails, assez intéressants, par la lecture de la dépêche que j'ai adressée à cet effet à M. Jora. Cet accueil a été, je me plais à le répéter ici, on ne peut plus aimable

[1]) N. Iorga, *Victor Place şi Unirea Principatelor*, pag. 60.

et j'en ai déjà constaté les heureux effets dans le succès de toutes mes sollicitations. Cependant, pour que ces succès acquièrent un caractère de stabilité, aussi nécessaire à eux-mêmes qu'à l'Agence, il est indispensable que cette institution obtienne dans les Principautés une considération égale à celle qu'on lui accorde ici. J'ai écrit assez longuement à cet égard à Jassy et même à Constantinople où certaines questions assez importantes devront être traitées pendant le séjour du Prince. Je ne puis vous entretenir assez clairement ici de tout cela, mais vous êtes trop des amis pour qu'on refuse de compléter à Jassy ce que je ne peux vous dire de Paris. — J'espère toutefois que votre voix appuiera la mienne dans cette circonstance et que vous voudrez bien assurer qui de droit qu'il ne dépend plus que de mon Gouvernement de faire de l'Agence ce qu'elle doit être. — A l'exception de M. Faugère, qui vient seulement hier de retourner de voyage, tout le monde a reçu les lettres que vous avez eu la complaisance de m'envoyer et dont je vous prie de recevoir mes meilleurs remerciements...

Major Alecsandri.

XXVII.

A. Baligot de Beyne către Agentul diplomatic la Paris. Constantinopole (Buiukdere), 18 Septembrie 1860[1]).

...Je veux vous féliciter de votre brillant début auprès de M. Thouvenel. Je suis d'autant moins suspect de flatterie que je croyais à un échec... Les oscillations de la grande politique sont très variables et m'expliquent parfaitement que vous ayez reçu un accueil dont vous eussiez été, sans doute, moins satisfait si vous vous fussiez présenté en juin ou juillet... Sur l'utilité... [des] agents [diplomatiques officieux], il n'y avait pas de doute possible. Mais nous ne comprenions pas que cette mesure eut été prise avant d'avoir sondé l'opinion des grands Cabinets et de s'être assuré que les agents seraient reçus. Vous avez su, par la correspondance de Négry, ce qu'en pensaient certaines ambassades ; l'opinion exprimée par Sir Henry Bulwer, alors en parfaite entente avec M. de Lavalette, était certes des moins encourrageantes et elle peut vous faire pressentir l'accueil qui vous attend à Londres, si, comme les journaux l'annoncent, vous devez représenter en Angleterre aussi le gouvernement de S. A. — Voilà nos prévisions déconcertées et nous nous en réjouissons. Reste à savoir ce que va faire cette tête carrée d'Ahmed-Véfik Effendi. Je ne vois pas trop ce qu'il peut dire contre votre qualité officieuse ; mais attendez-vous à le trouver devant vos prétentions, quant au visa des

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 128.

passeports... Le Prince n'est pas encore ici; il n'est pas probable que S. A. arrive avant la fin du mois... M. de Lavalette me disait, en faisant allusion au mémoire [1]) du Prince demandant la révision de la Convention du 19 Août : „Nous savons que la Convention est défectueuse en plus d'un point; les idées qui ont prévalu n'ont pas toujours été les nôtres. Quand le moment sera favorable, nous serons les premiers à provoquer les améliorations désirables. A cette heure, les préoccupations sont ailleurs. Le Prince peut exposer, dans ses entretiens, avec les ministres de la Porte et avec nous, les difficultés qui ont gêné son action et prévenir ainsi les sept Puissances qu'il se propose de les saisir de ces questions. Faire plus, ce ne serait pas sage..." [2]). Les dispositions de la Porte et personnellement du Sultan seraient des plus étonnantes si elles ne s'expliquaient point par les circonstances politiques. Le Prince sera reçu ici avec des honneurs inusités. L'ancien cérémonial a été laissé de côté. A peu de choses près, S. A. trouvera le même accueil que le grand-duc Constantin et le duc de Brabant. A divers points de vue, sa réception sera plus éclatante... Négry, d'ailleurs, a admirablement préparé le terrain. Il ne fallait rien moins que sa prudence, son tact, sa sagesse, pour en arriver là... Négry, par l'estime et le respect qu'inspirent son passé, son carractère, a épargné au Pays de graves embarras. En un mot, il a été la Providence du Prince et de son gouvernement... On ne saura jamais assez chez vous quels trésors d'abnégation, de dévouement, de patriotisme, Négry dépense dans cette position diplomatique semée de pièges, de roueries, de ruses, de mécomptes, d'imprudences, d'erreurs, qui vont si mal à la loyauté de son cœur et à l'expérience de son esprit...

A. Baligot de Beyne.

XXVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 28 Septembre 1860 [3]).

Mon Prince, D'après les dernières nouvelles télégraphiques de V. A. cette lettre pouvant encore La trouver à Constantinople, je m'empresse de Lui rendre compte d'une conversation que j'ai eue avec M. le Ministre de Sardaigne, relativement au cordon que S. M. le Roi Victor-Emmanuel est dans l'intention de décerner à V. A. — Prévoyant l'effet que la préséance de cette décoration sur l'Autriche pourrait avoir chez nous, j'ai cru devoir laisser entendre à M. Nigra, qui est mon ami, que le dessein du roi à l'égard de

[1]) *Xenopol*, I, pag. 203—207.
[2]) Restul scrisorii este datat din 25 Septembre.
[3]) Arh. Cuza, vol. II. (Ms. 4858), f. 11—12.

V. A. acquerrait une plus grande valeur si on en pressait la mise à exécution. M. Nigra semble avoir partagé mon sentiment et nous avons convenu que je lui indiquerais moi-même, par le télégraphe, à Turin, où le rappellent les ordres du gouvernement, le moment le plus propice à ce sujet. Ce moment sera, s'il plait à V. A., celui où le Sultan Lui aura conféré l'ordre qui Lui est destiné. Je La prie donc instamment de m'expédier de Constantinople même, par le télégraphe, la plus prompte communication sur la remise de cet ordre.— Dans ma causerie avec M. Nigra, j'ai cru devoir l'assurer que V. A. verrait avec plaisir la gracieuseté du roi s'étendre sur quelques personnes distinguées des deux Principautés; et, sous la réserve de l'approbation de V. A., j'ai déféré à l'invitation de M. le Ministre de Sardaigne en lui indiquant, pour la Moldavie, MM. Pano et B. Alecsandri. Pour la justification de ma partialité de frère, je puis assurer V. A. que le nom de ce dernier a été prononcé par M. Nigra lui-même, dont mon frère est l'ami intime. „Le Roi — m'a dit M. Nigra. — ne dût-il conférer qu'une seule décoration, après celle du Prince Alexandre, c'est mon ami Basile qui l'aurait, car Sa Majesté ne l'a pas oublié". J'ai été, mon Prince, fort en peine pour désigner deux personnes de la Valachie et je serais bien reconnaissant à V. A. si Elle voulait bien, dans la dépêche que j'ose Lui demander de Constantinople,... me faire les indications qui Lui plairaient le mieux...

Major Alecsandri.

P. S.... J'ai cru devoir adresser au „Constitutionnel" la correspondance ci-incluse, sous la rubrique: „Bucarest 5/17 Septembre", afin de signaler l'importance du voyage de V. A. à Constantinople. J'ose espérer que V. A. daignera l'approuver, en tenant plus compte de mon sentiment que de ma littérature. J'ai lieu de croire que cette correspondance n'a été publiée qu'après autorisation du gouvernement.

XXIX.

Consulul Franței în București către Ministrul Afacerilor Străine al Moldovei[1]. 3 Octombrie 1860[2].

M. le Ministre, J'ai reçu hier une dépêche de Paris, en date du 10 Septembre 1860, par laquelle S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères m'informe que le Gouvernement de l'Empereur n'a pu adhérer à la demande que vous lui avez adressée le 27 Juillet dernier, la considérant, dans les termes où elle est conçue, comme contraire aux dispositions de la Convention du

[1]) „Ministrul Trebilor Streine a Moldovei".
[2]) Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. III, f. 56.

19 Août, et comme pouvant soulever à Constantinople de légitimes réclamations.—Toutefois S. A. le Prince Couza ayant, par une communication directe, assuré que son Agent à Paris n'aurait qu'un caractère officieux, je suis chargé de vous annoncer que, dans cette limite, le gouvernement de l'Empereur est disposé à adhérer au vœu du gouvernement Moldo-valaque et à entretenir avec M. Alecsandri les rapports que comportera sa position.

Tillos.

XXX.

Domnitorul către Impăratul Francezilor. Iaşi, Octombrie 1860 [1]).

Sire, La Conférence réunie l'année dernière à Paris, pour reconnaître ma double élection au trône [2]) de Moldavie et de Valachie, avait décidé qu'aussitôt que l'état des affaires intérieures le permettrait j'aurais à aller présenter mes hommages au Sultan. Malgré la répugnance que cette démarche devait m'inspirer, dès que j'ai su, d'une façon positive, que la pensée de V. M. était que je l'accomplisse, je n'ai plus hésité à me rendre à Constantinople. Aujourd'hui je ne puis que me féliciter d'avoir obéi à cette inspiration, car mes rapports directs avec la Porte et avec les ambassades ont contribué à me donner une vue plus nette de la marche à suivre dans la réorganisation des Principautés-Unies.— Dès les premiers moments de mon séjour à Constantinople, j'ai été frappé de l'état de décrépitude où se trouve la Turquie. Là, évidemment, ne sont plus les sources de la vie où la jeune Roumanie pourrait puiser. C'est vers un autre point qu'elle doit tourner ses regards, vers le point d'où émanent la lumière et la force, appelées à régénérer l'Europe. Voilà pourquoi je ne crains pas de faire un nouvel appel à la bienveillante attention de V. M. sur les difficultés de ma tâche, en La priant de m'accorder Son puissant concours pour m'aider à les vaincre. — Dans le mémoire [3]) joint à cette lettre, je me suis efforcé de faire ressortir les obstacles, où plutôt les impossibilités, que la Convention de 1858 elle-même nous a créées. Véritable compromis entre des tendances qui nous étaient, les unes favorables, les autres hostiles, cette Convention, après deux années d'efforts de notre part, n'a eu d'autre résultat que de nous réduire à l'immobilité. A côté des principes les plus larges et les plus civilisateurs, où il n'a pas été difficile de reconnaître les inspirations de V. M., elle renferme des dispositions restrictives et des entraves, venues d'ailleurs, et qui rendent les meilleurs prin-

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 32.
[2]) Şters: „à l'hospodarat''.
[3]) *Xenopol,* I, pag. 203—207.

cipes complètement inapplicables. — Pendant ces deux années, je n'ai rien négligé pour qu'un acte aussi considérable, émané des Grandes Puissances, ne restât pas infructueux. J'ai même, au risque de ce qui pouvait en résulter pour le pays, appelé au pouvoir les hommes de toutes les opinions, que le dévouement ou l'ambition portaient à tenter l'entreprise. Désormais, aucune illusion ne m'est plus permise sur la possibilité de réorganiser la Roumanie, à l'aide d'un instrument aussi compliqué. Toutefois, les principes qu'il renferme, et que nous devons à V. M., nous sont trop précieux et conviennent trop à nos intérêts et à nos besoins, pour que je songe à en sacrifier un seul. Ce sont les procédés d'application qui sont défectueux et ce sont eux seuls dont je désire le changement. — Et lorsqu'il s'agissait de m'en expliquer avec franchise, à qui pouvais-je m'adresser si ce n'est à V. M., que l'Europe nouvelle accepte comme arbitre, et qui n'a jamais cessé de nous donner des preuves d'un intérêt constant? Les solutions que j'indique dans le mémoire connexe n'ont rien que de conforme à l'esprit même et au but de la Convention et répondent, je le sais, aux désirs unanimes du peuple roumain. Je ne suis ici que l'interprète modérateur de ses impatiences et je viens dire à V. M. : Malgré l'état de malaise où nous sommes encore retenus, nous attendrons que V. M. nous autorise et nous encourage à modifier la Convention ; nous attendrons, afin de ne point être un obstacle à l'accomplissement de Ses desseins, auxquels nous serions heureux de contribuer, dans la limite de nos forces. Nous ne songeons à rien précipiter et, dans cette communication, je n'ai voulu que présenter à V. M. un tableau exact de notre situation, m'en rapportant complètement à Ses sympathies et à Sa haute prudence, pour qu'Elle daigne Elle-même nous faire savoir quand l'heure des réformes lui paraîtra venue. — Je suis avec respect, Sire, de V. M. le très humble et très obéissant serviteur.

Alexandre-Jean

XXXI.

Domnitorul către Ambasadorul Franței la Constantinopole. Iași, Octomvrie 1860 [1]).

M. le Marquis [2]), J'ai gardé un trop bon souvenir de la réception tout sympathique que V. E. m'a faite à Constantinople et j'ai trop bien compris les avantages que j'ai recueillis de Son attitude, pour n'avoir pas hâte de Lui adresser mes remerciements. Depuis mon retour dans les Principautés-Unies, je sens encore

---

[1]) Ms. cit., f. 33 verso.

[2]) Marchizul de Lavalette, ambasador al Franței la Constantinopole dela 21 Mai 1860 până în August 1861.

mieux l'utilité dont ce voyage a été pour moi et pour le pays et je m'applaudis d'avoir été si bien d'accord, en cette circonstance, avec les vues du Gouvernement Impérial. Je ne saurais vous en donner une meilleure preuve, M. le Marquis, qu'en vous envoyant copie de la lettre que je viens d'écrire à l'Empereur [1]). C'est à votre inspiration que cette lettre est due et j'espère qu'elle aura exprimé exactement votre pensée. Je n'hésite donc pas à réclamer de nouveau votre intervention pour m'aider à mener à bonne fin une entreprise dont vous avez reconnu, comme moi, la nécessité. Votre parole est puissante à Paris et à Constantinople et, si vous voulez bien me confirmer que son influence m'est acquise, je ne garderai plus aucun doute sur le succès. — Agréez, etc.

Alexandre-Jean.

XXXII.

Şeful de cabinet al Domnitorului, în misiune la Constantinopole, către Domnitor, 2 Martie 1861 [2]).

Monseigneur, ...Ces jours derniers, j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec M. l'ambassadeur de France... Je fis part à M. de Lavalette de certains bruits qui couraient relativement à une décision définitive prise par la Porte, au sujet des Principautés-Unies. S. E. n'en croit rien; son idée est que „les Turcs y regarderont à deux fois avant de rien décider de contraire aux conseils donnés par le représentant de la France." M. de Lavalette m'entretint des armes saisies à Galatz et de la singulière insistance de M. l'ambassadeur d'Angleterre dans cette question. Sir Henry Bulwer est d'avis de faire enlever les armes par les bâtiments de guerre stationnaires et a demandé à M. l'ambassadeur de France de s'associer à cette démarche. M. de Lavalette a répondu à son collègue que cette manière de procéder lui paraissait fâcheuse; que c'était exercer sur le gouvernement de V. A. une pression blessante... Je pris la liberté de faire remarquer à M. de Lavalette, comme M. Négry avait eu déjà le soin de le lui exposer, le fâcheux effet que produirait dans le pays et en Europe l'enlèvement des armes, s'il était opéré sous un seul pavillon et je demandai s'il ne serait pas possible d'associer un bâtiment de guerre français à cette expédition. S. E. me répondit... qu'il en écrirait à Paris. M. l'ambassadeur ajouta qu'il serait bon de connaître, au préalable, les sentiments de V. A. Ce fut alors que M. Négry vous consulta, par une dépêche télégraphique... La réponse de V. A. ... [que je portai] au Palais de France [fut :] „Le Prince, en réponse à la communi-

[1]) Anexa XXX.
[2]) Id., vol. XIV (Ms. 4867 1), f. 253.

cation de M. Négry, lui fait savoir qu'il verrait avec le plus grand plaisir un bâtiment de guerre français opérer l'enlèvement des armes, de concert avec un bâtiment anglais"...

A. Baligot de Beyne.

XXXIII.

Şeful de cabinet al Domnitorului, în misiune la Constantinopole, către Domnitor. 8 Martie 1861 [1]).

Mon Prince, Je regrette d'avoir à annoncer à V. A. que l'arrangement fait avec M. l'ambassadeur d'Angleterre, ...pour l'enlèvement des armes séquestrées à Galatz, a été vu de très mauvais œil par M. l'ambassadeur de France... M. l'ambassadeur de France, pensant qu'il importait à la dignité du Gouvernement des Principautés-Unies que le transport s'effectuât sans un concours étranger, s'empressa de s'informer près de M. le consul de France à Galatz si les deux navires de commerce qui ont dépose le matériel de guerre étaient encore dans le Danube. On ne prévoyait dès lors qu'une solution propre à dégager V. A. de toute complication et de pressions fâcheuses : c'était... d'embarquer les armes, de la seule initiative du Gouvernement, sur n'importe quel bâtiment de commerce et à tout prix. Sur ces entrefaites, M. l'ambassadeur de France eut connaissance du parti pris par M. l'ambassadeur d'Angleterre, qui lui en parla de nouveau. M. de Lavalette répéta à Sir Henry Bulwer qu'il ne voulait pas, qu'il ne pourrait pas, sans ordre de Paris, s'associer à une démarche qui faisait trop bon marché de la dignité de V. A. ... Mais, les rapports écrits arrivèrent. Il fut dès lors acquis que l'enlèvement des armes s'effectuait par bâtiment anglais, en conséquence d'un arrangement conclu entre V. A. et les agents anglais, sur l'initiative de Sir Henry Bulwer. ...M. de Lavalette s'est montré très profondément blessé d'un acte qu'il a cru devoir qualifier dans les termes les plus sévères... Je me suis permis de donner à M. de Lavalette l'assurance que vos sympathies, comme vos préférences politiques étaient bien connues depuis longtemps et de tous... Je dois reconnaître que mon argumentation est restée sans succès...

A. Baligot de Beyne.

XXXIV.

Domnitorul către Ambasadorul Franţei la Constantinopole. Iaşi, [19] Martie 1861 [2]).

M. le Marquis [3]), Par une lettre que je viens de recevoir, M. Négri m'informe que vous avez paru désagréablement surpris

[1]) Ibid., f. 257. Alt raport în acelaş sens din 16 Martie, la f. 261.
[2]) Id., vol. IV (Ms. 4860), f. 43.
[3]) Marquis de Lavalette.

de l'envoi fait, par Sir Henry Bulwer, d'un navire anglais à Galatz, pour y reprendre les armes provenant des bâtiments sardes „Unione" et „Matilda". Il y a là, évidemment, un malentendu que je tiens beaucoup à dissiper sans retard. Cette malencontreuse expédition d'armes m'a déjà causé bien des désagréments et ce serait pour moi une véritable peine, si sa conclusion devait encore faire naître chez vous le plus léger doute sur mes véritables intentions. — On ne pouvait pas me supposer hostile aux Hongrois, car c'est une nation qui souffre comme nous avons souffert, et la Moldo-Valachie ne peut que gagner à acquérir des alliés, ayant avec elle une similitude d'intérêts. D'ailleurs vous me savez vous-même assez attaché à la politique généreuse et créatrice de l'Empereur pour être certain que mon concours le plus dévoué lui est acquis à l'avance [1]). — Mais mon dévouement même me faisait une loi de me renfermer dans les limites d'une grande prudence et lorsque l'arrivée des armes, en venant me surprendre comme tout le monde, m'a suscité tant d'embarras, je n'ai vu là qu'une démarche mal calculée dont le mieux était de se tenir à l'écart, en se débarrassant de ses suites le plus promptement possible [2]).— Dans les avis qui me sont venus de vous, M. le Marquis, j'ai cru comprendre que c'était là aussi votre opinion et je me suis réglé en conséquence. Je calculais que, les armes une fois parties, j'avais calmé les inquiétudes de la Turquie et de l'Autriche et d'un autre côté je trouvais l'avantage de redevenir maître de mes mouvements, pour toutes les éventualités [3]).—Il restait alors à chercher les moyens d'exécution les plus expéditifs et les plus satisfaisants. Vous savez la vivacité, je dirai même la passion que les Anglais ont mis dans cette affaire et j'ai même eu le droit de me sentir presque froissé de leurs procédés. Néanmoins, voulant les ménager à cause des questions vitales pour nous qui se débattaient à Constantinople, j'ai déclaré que les armes partiraient aussitôt que la naviga-

---

[1]) Paragraf şters : „Ce que vous savez de ma conduite antérieure a dû vous convaincre que j'étais tout sympathique à la cause des Hongrois. Il avait suffi d'ailleurs que l'Empereur m'eut fait précédemment demander mon concours en leur faveur, pour que je me sois montré disposé à le donner ; d'autant plus que je sens la grande utilité qu'il y a pour la Moldo-Valachie, dans la position précaire où elle se trouve, de se concilier des alliés, ayant avec elle les mêmes intérêts".

[2]) Paragraf şters : „Mais tout ceci n'était pas une raison par me lancer en aveugle dans une aventure qui m'a semblé, dès le premier abord, mal calculée. Je ne sais pas à qui il faut attribuer la faute de la découverte qui a été faite de l'envoi risqué par la gouvernement sarde. Ce qu'il y a de certain c'est que j'ai été surpris, comme tout le monde, par l'arrivée inopinée des armes et qu'à l'instant les embarras de toute sorte sont venus fondre sur moi. J'ai donc dû me dire, dès le premier moment, que c'était une affaire manquée et que le mieux était de s'en tenir à l'écart le plus possible et de tâcher surtout de s'en débarrasser sans délai".

[3]) Pasagiu şters : „Dans ma pensée, une fois les armes parties, j'avais calmé la Turquie et l'Autriche et, d'un autre côté, je trouvais l'avantage de redevenir maître de mes mouvements et par conséquent de pouvoir seconder la politique de la France, si l'occasion favorable se présentait".

tion du Danube serait redevenue libre. J'en ai prévenu les agents sardes afin que leur Gouvernement se mît en mesure de faire reprendre lui-même ce qu'il avait envoyé. Ils paraissent n'avoir pas tenu compte de mon avertissement puisque, jusqu'à ce jour, je n'ai reçu aucune information de leur part. Cependant, d'un autre côté, la Porte, l'Angleterre et l'Autriche me pressaient. Que pouvais-je faire? Attendre encore était bien difficile et le moindre retard m'aurait exposé au soupçon de connivence, que vous croyez sans doute, comme moi, indispensable d'écarter, dans les circonstances actuelles. J'ai donc cru pouvoir, sans inconvénient, accepter la proposition qui m'était faite, par Sir Henry Bulwer, de remettre les armes à un navire anglais, qui les reporterait à Gênes. J'ajouterai qu'en évitant de vous mêler à cette opération, j'avais pour but de laisser aux Anglais seuls la responsabilité et presque l'odieux de leur action passionnée, exercée isolément, vis-à-vis d'un pays qui est placé sous une garantie collective. — Ce sont là, M. le Marquis, les véritables motifs de l'acte qui vient de s'accomplir à Galatz. Il est possible que mon calcul n'ait pas été juste, mais je serais péniblement affecté s'il pouvait avoir pour résultat de vous faire supposer que j'aie fait quelque chose d'hostile à la politique française et qui tendît à me séparer de vous. Puis-je donc oublier l'opposition constante des Anglais à ce qui peut consolider la Roumanie et assurer son avenir? Leur attitude dans cette dernière circonstance n'aurait-elle pas suffi d'ailleurs à me la rappeler cruellement?--Mais je me suis rappelé aussi que, dans nos conversations, dont je garde un si précieux souvenir, vous m'avez donné le conseil de beaucoup ménager les Anglais et Sir Henry Bulwer en particulier. Vous avez bien voulu me répéter que vous étiez trop sûr de mes sentiments envers vous et envers la France pour avoir besoin de démonstrations, qu'elles étaient plus nécessaires vis-à-vis d'un voisin soupçonneux et peu sympathique. J'ai compris ce qu'il y avait de bienveillant pour moi et de généreux pour mon pays dans ces conseils et je n'ai voulu que les suivre, en donnant aux Anglais cette satisfaction et ce petit triomphe. J'espère en conséquence, M. le Marquis, que ces explications, offertes franchement, suffiront pour vous faire envisager, sous son véritable jour, la remise des armes sardes, qui vient d'être faite à bord d'un navire anglais. Je serai heureux d'apprendre que, si quelque léger nuage s'était élevé dans votre esprit, il aura été entièrement dissipé. Aussi je ne doute pas que vous ne restiez, comme par le passé, l'avocat de notre cause auprès de l'Empereur, dont la protection ne nous a jamais fait défaut. Je tiendrais à ce que S. M. sût bien que, malgré tout ce qui a pu être dit dans cette question des armes, Elle a toujours, en Roumanie, un peuple et un homme dévoués à sa politique et, qu'en agissant comme je viens de le faire, je n'ai voulu que déblayer le terrain d'une affaire[1]).—

---

[1]) Şters : „qui avait été malheureusement conduite (commencée)".

Agréez, M. le Marquis, la nouvelle expression de tous mes sentiments.

Alexandre-Jean.

XXXV.

Domnitorul către Principele Napoleon. Iași, 25 Martie 1861 [1])

Monseigneur, Au milieu des circonstances graves où se trouve l'Europe, et dans lesquelles la Roumanie a aussi sa part, je viens demander à V. A. I. la permission de m'adresser à Elle très franchement. Partout où un peuple souffre et aspire à reprendre ce que l'oppression et l'injustice lui avaient ravi, c'est vers la France qu'il porte les yeux et, en particulier, vers V. A. I. que nous regardons comme le plus éloquent défenseur des sages réformes. C'est à ce titre que je n'hésite pas à appeler l'attention de V. A. I. sur notre situation. Elle est mauvaise, je dois l'avouer, et il semble vraiement que l'Europe ait pris à tâche de rendre nos difficultés insolubles, en nous mettant aux prises avec une Constitution sans précédents. Dans l'impossibilité de s'entendre sur une solution pratique et conforme à nos vœux, la Conférence de Paris, malgré les efforts généreux de la France, a abouti à un compromis hybride, qui ne satisfait personne et, moins que tout autre, la nation moldo-valaque, qui est cependant le principal intéressé. — Elle a cherché, par un double vote donné au même Prince, à tourner la difficulté, mais, malgré nos efforts, il nous a été impossible de tirer parti d'une combinaison qui, n'étant ni l'union, ni la séparation des deux Principautés, ne pouvait qu'aboutir à des tiraillements douloureux. Ajouterai-je sans détour que j'attribue en partie le mal à l'esprit d'abandon où la France nous a laissés presque au lendemain du jour où nous avions, grâce à son aide, fait le premier pas vers un meilleur avenir? L'Empereur, pour lequel nous étions presque inconnus la veille de la guerre d'Orient, nous avait pris sous sa protection avec une bienveillance que nous n'oublierons jamais. S. M. avait, en dépit de l'opposition de plusieurs Puissances, assuré la liberté de l'expression de nos vœux et Elle était parvenue plus tard à leur faire accepter ma double élection. — Je croyais donc pouvoir me regarder comme Son œuvre et, à ce titre, je comptais sur le concours efficace de Son gouvernement. Certes, il est loin de ma pensée d'oublier les témoignages de sympathie qui nous ont été donnés dans ces derniers temps. Je sais que chaque fois que mes ministres se sont adressés au Gouvernement de l'Empereur pour obtenir soit l'envoi d'hommes spéciaux et d'instructeurs, soit l'admission dans les écoles spéciales de quelques uns de nos jeunes Roumains désireux de s'instruire,

[1]) Ibid., f. 40.

ils ont reçu l'accueil le plus empressé. Mais puisque je m'exprime avec franchise auprès de V. A. I., qu'Elle me permette de Lui dire que ces marques d'intérêt, si précieuses qu'elles soient, sont pourtant un peu secondaires. — Ce que j'eusse désiré surtout c'eût été qu'aux demandes que j'ai présentées sous différentes formes, le Gouvernement de l'Empereur eût bien voulu me répondre par des conseils précis. L'élévation subite à laquelle j'ai été appelé, par le vote inattendu de mes compatriotes, m'a pris à l'improviste. J'avouerai donc, sans fausse modestie, que je n'étais point préparé à tant d'honneurs et aussi à tant de difficultés. Dans mon embarras, je me suis adressé à l'Empereur, qui s'était montré notre protecteur sincère et énergique, pour le prier de me faire connaître ses intentions à notre égard. Au milieu des complications qui vont grandissant chaque jour en Orient, je suis constamment retenu par la crainte de faire trop ou trop peu et lorsque, dans mon vif désir de m'inspirer de la politique française, je cherche à m'éclairer auprès de ses agents, je ne rencontre qu'un mutisme complet ou de vagues paroles, dont il m'est impossible de rien tirer de concluant. — En dernier lieu, par exemple, une affaire fort épineuse est survenue. Des armes, expédiées à l'aventure, avec une rare imprudence, sont arrivées inopinément à Galatz pour une destination désignée à l'avance par d'incroyables indiscrétions. Dans l'incident que cet arrivage a provoqué, j'ai cherché à m'éclairer et, pour toute lumière, j'ai trouvé l'agent français de Bucarest parfaitement d'accord, en particulier comme en public, avec les agents d'Autriche et d'Angleterre. Dès-lors, si quelque erreur a été commise, ne doit-on pas s'en prendre à l'incertitude absolue dans laquelle j'ai été laissé ?—Il en a été de même pour toutes les questions et cependant les choses marchent et s'aggravent dans cette partie de l'Europe. — D'un autre côté, dans nos affaires intérieures, je n'ai pas obtenu de concours plus positif. Pendant que certains agent étrangers faisaient d'actives démarches auprès de moi, les agents français ont presque affecté de se tenir à l'écart, comme si j'étais oublié de leur gouvernement et lorsqu'en leur communiquant les embarras de ma position je leur demandais au moins une opinion, je ne recontrais que les mots de prudence et de modération, excellents sans doute, mais qui, à la longue, n'aident guère à l'organisation pratique d'un pays.—Enfin, Monseigneur, j'ai eu si peu de succès dans mes tentatives auprès du Gouvernement Impérial [1]) que, lorsque M. Béclard [ayant] quitté Bucarest, j'ai demandé de lui voir M. Place pour successeur [2]) je n'ai pas même obtenu de réponse. Sans doute, je sais tout ce qu'il y a de délicat pour un Prince étranger [d'intervenir] dans les questions de personnes, mais j'ai cru que, vu les circonstances, ma démarche était toute justifiée. Dans ma postition difficile, un homme de bon

---

[1]) Şters : „de l'Empereur et de son Gouvernement".
[2]) Anexa VI.

conseil, que je connais depuis de longues années, qui a étudié à fond le pays et qui jouit, dans toutes les classes, d'une considération méritée ne pouvait m'être que très utile. Et j'en suis à craindre aujourd'hui de lui avoir nui, par la demande que j'ai faite, à tel point que, bien que je sache le désir de M. Tillos de quitter Bucarest, j'hésite à prier de nouveau le Gouvernement français de le remplacer, lorsqu'il y aura lieu, par M. Place. — Néanmoins, je crois V. A. I. si sympathique à notre cause et, dans une circonstance solennelle, Elle a montré tant de goût pour la netteté et la franchise, que je ne crains pas de m'adresser à Elle pour Lui faire connaître nos besoins. Je souhaiterais donc vivement que l'Empereur, bien sûr de ma réserve et de ma discrétion, consentît à m'aider de Ses conseils précis, car j'ai la conviction profonde que c'est à la politique française que se rattache l'avenir de mon pays, et je serais heureux de pouvoir m'aider de M. Place dans les éventualités intérieures et extérieures qui se préparent. — Je prie V. A. I. d'excuser la liberté avec laquelle je viens de Lui parler et d'agréer l'expression de mes sentiments de haute considération.

Alexandre-Jean.

XXXVI.

Domnitorul către Ambasadorul Franței la Constantinopole. Ia i, 26 Martie 1861 [1]).

M. le Marquis [2]), Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire la semaine passée [3]), j'ai reçu de divers côtés la confirmation de ce que m'avait appris M. Negri sur la contrariété que vous aurait causée la remise des armes sardes, faite à Galatz, à bord d'un navire anglais. J'espère, M. le Marquis, que les explications contenues dans ma dernière lettre auront suffi à vous éclairer sur le vrai sens de ma démarche. Vous reconnaîtrez, sans doute, qu'en donnant aux Anglais cette légère satisfaction, dans le but de ménager une Puissance que je crois plutôt hostile que favorable à notre cause, je les mettais aussi dans leur tort, en montrant leur ingérence isolée et presque une pression dans nos affaires. Je demeure donc convaincu que vous avez aujourd'hui la certitude que mes sentiments pour la France et ma confiance en vous sont restés les mêmes. — Néanmoins, je ne contesterai pas qu'au premier abord les apparences ont pu être défavorables. Mais peut-être cela tient-il au peu d'appui et de conseils que j'ai rencontrés. Pendant que tout l'incident des armes a duré, j'ai cherché à m'assurer de ce que voulait réellement la France et

---

[1]) Ibid., f. 42.
[2]) Marquis de Lavalette.
[3]) Anexa XXXIV.

il m'a été impossible de rien savoir de précis. M. Tillos, à qui il eut été si facile de m'éclairer, s'est montré constamment d'accord avec les agents d'Autriche et d'Angleterre et n'a pas jugé à propos de me dire en particulier un seul mot qui pût me servir à m'orienter. — Vous le savez, M. le Marquis, ma position est bien difficile et je ne vous ai point caché, dans mes entretiens avec vous, la nécessité où j'étais de rencontrer un appui sympathique dans les agents français. Il me serait surtout nécessaire à Bucarest et je regrette que M. Tillos, à qui le séjour dans notre pays ne plait pas et qui désire le quitter, m'ait si peu aidé de ses conseils dans les circonstances délicates où je me suis trouvé. — J'insiste donc auprès de vous, M. le Marquis, pour que tout nuage disparaisse autour de cette malheureuse affaire des armes, terminée désormais de manière à me rendre ma liberté d'action. Je vous prie, en terminant, de ne point m'épargner vos conseils lorsque l'occasion s'en présentera et d'être bien persuadé que je regarde toujours la France comme le plus sûr et le plus efficace soutien de la Roumanie et de son Prince. — Agréez, etc.

Alexandre-Jean.

XXXVII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului, în misiune la Constantinopole, către Domnitor. 3 Aprilie 1861 [1]).

Mon Prince, J'éprouve une joie bien sincère à vous faire part du succès de la lettre autographe que V. A. a envoyé à M. l'ambassadeur de France, par l'intermédiaire de M. Place. Hier, je passais la soirée au Palais de France... „J'ai reçu une lettre du Prince Couza, me dit S. E., une lettre d'explications, charmante, très longue, *ecrite de sa propre main.* (Je souligne ces mots parceque M. de Lavalette appuya visiblement et avec une satisfaction marquée sur ce détail. Pour être ambassadeur, et ambassadeur de France, on n'en est pas moins homme.) J'en suis très content. Négry a connaissance de cette lettre?" Je crus devoir répondre affirmativement. „Je suis bien heureux, ajoutai-je, de voir la satisfaction de V. E. Elle ne me laisse pas de doute que le Prince n'ait réussi à dissiper les fâcheuses préventions excitées par la dernière phase de l'affaire des armes". — „Le Prince s'en tire aussi bien que possible..." Je crois être tout-à-fait dans le vrai en donnant à V. A. l'assurance qu'Elle a reconquis presque entièrement le terrain perdu. „Que le Prince revienne à ses anciens, à ses vrais amis", m'a dit encore, en me quittant, M. de Lavalette. J'ai su,

---

[1]) Id. vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 283. Trimis, în copie, lui Vasile Alecsandri, aflat în Paris, cu scrisoarea din 10 Aprilie. (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 149 şi urm).

le même jour, de M. l'ambassadeur de France, qu'il avait reçu ...une dépêche de M. Thouvenel, très favorable aux demandes de V. A., que cette dépêche a été communiquée à M. l'ambassadeur d'Angleterre, et que l'accord est complet entre les cabinets de Paris et de Londres....

A. Baligot de Beyne.

XXXVIII.

Domnitorul către Ambasadorul Franței la Constantinopole. București [Aprilie] 1861 [1]).

M. le Marquis [2]), Dans la séance du 27 Mars/8 Avril, la Chambre valaque a décidé qu'elle demanderait au Prince sa réunion momentanée et pour une session extraordinaire avec la Chambre moldave dans la ville de Bucarest, afin de délibérer avec elle sur le régime à introduire dans les rapports entre propriétaires et paysans. De son côté, l'Assemblée Moldave s'est associée à cette résolution. — Malgré la gravité de la question qui sert de motif à la détermination commune des deux Assemblées, V. E. supposera sans doute que cette détermination renferme le germe d'une solution politique, encore plus importante peut-être, et qui se résume dans le mot Union. V. E. aura raison ; et comme en réalité notre but final est l'Union et que la convocation des deux Chambres à Bucarest sera un premier pas décisif dans ce sens, je tiens avant de le tenter, à m'en expliquer très franchement avec V. E., afin de connaître son opinion et celle du Gouvernement Impérial. — Je ne reviendrai ni sur l'expression persistante des vœux du pays, depuis cinq ans, ni sur les démarches, de jour en jour plus pressantes, que j'ai faites auprès de la S. Porte, pour obtenir, à l'aide de son initiative auprès des Puissances, quelques changements indispensables à la Convention de 1858. Je pense avoir épuisé, avec une patience qui méritait un meilleur succès, tous les arguments qui justifiaient nos demandes. La Porte n'en a pas tenu compte. Je dois donc croire à une idée bien arrêtée de sa part, puisque V. E. elle-même n'a pas été plus heureuse que moi auprès des ministres turcs et que, malgré ce qu'il y a eu d'actif et de bienveillant dans ses tentatives, elle n'a obtenu que des réponses dilatoires. — En présence de ce parti pris, d'un côté, et de l'autre de nos nécessités et de nos souffrances, que j'ai constamment exposées sans les exagérer, j'ai dû admettre que l'heure des résolutions suprêmes arriverait. Je les ai même laissé pressentir, afin que l'on ne pût pas m'accuser d'opérer par surprise. J'ai prévu,

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 61 și 458.
[2]) Marquis de Lavalette.

en un mot, que le pays sera amené forcément à faire son union par lui-même.—Or, c'est là précisément ce qui se prépare aujourd'hui et à quoi tend au fond le vœu des deux Chambres. — Mais je ne me dissimule pas les risques de l'entreprise, aussi je tiens à ce que V. E. connaisse bien comment elle a été amenée à ce point de maturité. — Depuis ma double élection, le mot Union n'a pas cessé un seul jour d'être dans toutes les bouches et les Corps constitués eux-mêmes n'ont pas perdu une seule occasion de le prononcer. Chez l'immense majorité, le mot, comme l'idée, est sincère, puisqu'il répond à un besoin national. Pour un petit nombre, il est, peut-être, une arme de parti et, pour cela même, il est proclamé par eux plus haut que par personne. Placé avantageusement pour étudier les diverses tendances, j'ai bientôt compris une tactique qui consistait à profiter du sentiment national pour l'exalter outre mesure et le pousser à des imprudences. Mais, tout en faisant la part des uns et des autres, je n'y ai vu qu'un motif de plus d'en finir, motif corroboré encore par une dernière cause qui contribue à rendre plus ardente la volonté générale de la nation. — Ma double élection, dont il m'est permis de raisonner avec un esprit très libre, puisque je ne l'avais pas ambitionnée, a eu pour le pays un grand avantage, car elle a donné un corps à ses vœux et elle a pu être regardée par lui comme un premier succès. Mais elle a eu aussi ses inconvénients, grâce à la Convention de 1858. L'unité de Prince, avec la dualité de Chambres et de Ministères a rendu à peu près impossibles, dans la pratique, et la réforme législative et le fonctionnement régulier de l'Administration. De là des entraves constantes à la marche des afaires publiques et particulières; de là un malaise général, dont j'ai été le premier à souffrir à cause de l'impuissance où je me voyais réduit par le système même de la Convention.— L'Union, c'est-à-dire l'accord possible et immédiat des pouvoirs, par leur concentration, la possibilité des réformes légales, la régularité dans l'administration, s'est encore présentée aux esprits comme l'unique moyen de rémédier au mal. De telle sorte que Prince, Nation et partis se sont naturellement rencontrés dans une pensée commune. — V. E. a trop l'expérience des affaires et des hommes pour ne pas admettre qu'une question parvenue à ce point appelle fatalement sa solution. Mais, ne voulant rien brusquer et sachant tous les égards que nous devons aux grandes Puissances, je me suis adressé à elles, par l'entremise de la Porte, afin que tout pût s'accomplir sans secousses. Je n'ai fait que me conformer en cela aux conseils que V. E. a bien voulu me donner directement à Constantinople. — Puis j'ai attendu que la Porte se décidât à prendre une sage et équitable initiative. Mais à toutes mes instances elle a répondu par de vagues promesses et ses atermoiements sans motifs m'autorisent à ne plus conserver désormais aucun espoir de ce côté.—Bien plus, j'ai des raisons pour croire que la Turquie, mal inspirée ou mal conseillée, calcule sur le malaise général que j'ai été le premier a lui signaler. Elle pense que

la nation roumaine, souffrant d'un état qui n'est qu'un commencement d'union et parce que c'est seulement un commencement, finira par se lasser d'attendre et par demander le retour à la séparation. De mauvais renseignements lui font donc espérer qu'en prolongeant la situation actuelle, elle en arrivera insensiblement à ses fins et par nous-mêmes. Je ne qualifie pas un semblable calcul, je me borne à le constater et à en faire ressortir les conséquences. La nation roumaine aspire depuis longtemps à son Union ; les partis mêmes rendent hommage à ce sentiment en cherchant à l'exploiter; le Prince en a démontré à l'Europe la justice et la nécessité. Pendant ce temps, la Turquie, organe conventionnel de nos besoins, manque à sa mission et va même jusqu'à calculer sur l'aggravation de nos souffrances, pour éluder la satisfaction de nos voeux et de nos besoins. — Cette position n'était plus acceptable et je suis convaincu que V. E. admettra comme moi que l'Union directe était la seule ressource qui nous restait, si nous ne voulions pas périr. — Mais, une fois la nécessité de cette solution admise, il s'agissait de la préparer de manière à ce qu'elle s'accomplît dans le plus grand ordre. La confiance que mes compatriotes m'ont témoignée en m'élisant me faisait un devoir de donner tout mon concours à l'œuvre sacrée de notre salut. J'ai donc pris la direction du mouvement, pour le maintenir dans de justes bornes et je n'ai pas cru devoir entraver l'expression du double vote des Chambres tendant à leur réunion a Bucarest. C'est la forme qui m'a paru la plus sage, la plus légale et la plus propre à ne laisser aucun doute sur les véritables vœux du pays. — Il est clair qu'une fois les deux Assemblées réunies, pour préparer la loi sur le règlement de la propriété, leur second vote, si ce n'est le premier sera pour l'union définitive de tous les pouvoirs de l'une et de l'autre Principauté. Je ne chercherai à influencer les représentants ni dans un sens ni dans l'autre; je les laisserai libres de suivre leurs inspirations. Toutefois, le résultat me parait assez inévitable pour pouvoir être annoncé à l'avance. L'Union entrera dès lors dans le domaine des faits accomplis contre lesquels il n'y a plus que la force, dont l'emploi serait, en cette circonstance, bien cruel et peut-être bien difficile. — V. E. voit que si je lui ai promis de la franchise, en commençant cette lettre, je lui ai tenu parole et que j'ai appelé toutes les choses par leur nom. Elle voudra donc bien me croire si j'ajoute qu'avant de faire un pas de plus dans la voie qui s'ouvre, je fais appel à ses conseils et à ceux du Gouvernement Impérial.— Je crois inutiles ici les protestations de dévouement et de reconnaissance. En reportant ses espérances vers la France, la Roumanie n'a fait que suivre la pente naturelle de ses sympathies et de ses intérêts. C'est à ce double titre qu'elle regarde son sort comme lié à celui de la politique française, qui s'est constamment montrée favorable partout où il y avait à plaider notre cause. Aussi ne voudrais je à aucun prix provoquer des complications qui pussent devenir

un embarras pour l'Empereur. — Je viens donc à vous, M. l'Ambassadeur, avec abandon et confiance, demander des conseils qui me paraissent dus à la sincérité de ma démarche. Les choses ne sont pas encore tout-à-fait sans remède. Si j'ai amené insensiblement le vote des deux Chambres, je l'ai fait afin de procurer une sorte de détente à l'opinion publique et de rester, le plus longtemps possible, maître du mouvement. Toutefois, ce vote ne peut avoir de suite qu'après ma sanction, que je n'ai pas encore donnée. Avant de le faire, je m'adresse a V. E. pour connaître l'opinion du Gouvernement Impérial et, dans mon désir d'éviter toute apparence de surprise, je lui ai exposé loyalement les motifs et les conséquences de la mesure. — Cette loyauté touchera certainement l'Empereur beaucoup mieux que ne l'eussent fait des protestations. Elle prouvera à son Gouvernement que, bien que dans ces deux ans il ait paru parfois m'abandonner à moi-même, je n'ai pas oublié un seul jour ce que mon pays et moi nous lui devions, car il verra qu'au moment décisif de notre destinée c'est encore à lui que nous nous adressons, avec la volonté de ne rien faire qui puisse entraver ses projets. — M. Négry, dont vous avez pu apprécier la discrétion, et qui seul connaît l'existence de cette lettre, est chargé de la remettre à V. E. [1]). Il en appuiera les conclusions auprès d'Elle et j'espère être assez heureux pour obtenir, soit par mon agent, soit par tout autre moyen que le Gouvernement Impérial jugera convenable d'adopter, les conseils que je sollicite et qui, j'en ai la conviction, ne me seront donnés que dans l'intérêt de mon pays. — Agréez, M. le Marquis, la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués.

Alexandre-Jean

XXXIX

Şeful de Cabinet al Domnitorului, în misiune la Constantinopole, către Domnitor. 21 Aprilie 1861 [2]).

Mon Prince, ...M de Lavalette s'était rendu chez Aali Pacha pour diverses affaires et il lui communiqua... une dépêche de M. Thouvenel qui recommandait à l'ambassadeur de presser auprès de la Porte la solution des questions posées dans le mémoire de V. A. Cette lecture terminée, le ministre des affaires étrangères prit un papier et le présenta a S. E. en lui disant : „Lisez ceci,

[1]) Scrisoarea Domnitorului către C. Negri din aceeaş dată conţine instrucţiuni (Id. f. 462).
[2]) Id., vol. XIV (Ms. 48671), f. 293.

je crois que vous serez entièrement satisfait". C'était le projet d'une note adressée aux représentants des six puissances garantes, dans laquelle la S. Porte déclare qu'elle a pris en considération les demandes de V. A. et invite les Cabinets à s'unir à elle pour régulariser les changements qu'elle croit utiles de faire à la Convention dans le but de favoriser le développement et la prospérite des Principautés-Unies. M. de Lavalette fut, en effet, très satisfait. C'était un succès complet... V. A. comprendra toute la satisfaction de M. l'ambassadeur de France. „Je suis doublement heureux de ce succès, me disait S. E.. C'est notre politique du Congrès de Paris qui triomphe. Dès alors, l'Empereur avait reconnu qu'il n'y avait pas d'organisation plus sage que l'Union..." „V. E. avait parfaitement apprécié la situation. C'est une brillante campagne et le succès est d'autant plus flatteur que les premières ouvertures ont été faite de la propre initiative de V. E.". „Oh, je ne tenais pas à jouer le principal rôle; je tenais, avant tout, à réussir. Aussi, lorsque, pendant ma maladie, Bulwer s'étant rencontré chez moi avec Aali Pacha, je le vis répéter ce que je lui avais dit déjà et vouloir prendre la tête, je le laissais se lancer. Il jouait mon jeu, je ne pouvais rien désirer de mieux. La Porte une fois amenée à faire acte d'initiative, la partie était gagnée. Quand dans une pareille question, la Puissance la plus intéressée fait des avances, qui peut élever des contestations? Je sais bien que l'Union n'est pas du goût de la Russie, ni du goût de l'Autriche. Mais la Russie ne peut rien dire : elle est liée ; elle demandait avec nous l'Union au Congrès de Paris. L'Autriche, elle-même ne fera pas de difficultés; elle serait isolée. A quoi aboutirait d'ailleurs l'opposition de la Russie et de l'Autriche, quand la Porte est d'accord avec la France et l'Angleterre? Je suis heureux de tout ceci pour le Prince... Je Lui ai écrit ces jours derniers, en réponse à Ses lettres sur l'affaire des armes. J'ai montré de l'humeur dans cette affaire. Mais, dame ! il y avait de quoi nous blesser".... — „Enfin, cette malheureuse affaire est terminée. La Porte l'a oubliée, puisqu'elle se montre si bien disposée et le succès est assez grand pour effacer, dans l'esprit de V. E., toute trace de ce fâcheux incident". — „Ah, le Prince me doit une belle chandelle !" — „Un gros cierge, Excellence !" — „Je suis très content de Négry, reprit M. de Lavalette. Une bonne part lui revient dans le succès de l'Union ; son attitude, son langage ont toujours été très convenables, très dignes; il a eu d'excellentes relations avec nous tous et avec la Porte. J'en suis très satisfait, je l'écrirai au Prince. Ce brave Négry ! J'ai vu des larmes dans ses yeux quand je lui ai annoncé que la Porte accordait l'Union. Il a parfaitement mené les affaires du Prince à Constantinople"...

A. Baligot de Beyne.

XL.

Consulul Franței în Iași către Domnitor. 21 Aprilie 1861 [1]).

Mon cher Prince, J'ai reçu vos dépêches télégraphiques; les miennes vous sont sans doute parvenues. De tout cela je conclus que M. de Lavalette et la France sont toujours dans les meilleures dispositions pour vous et qu'évidemment, avec du tact et de la persévérance, nous touchons au but. Je regrette pour moi de me trouver encore, sans instructions plus positives, qui nous auraient aidé à voir plus clair dans ce que veut le gouvernement français, mais puisque nous sommes sûrs de ses intentions générales, nous pouvons continuer à nous guider sur elles. La position me paraît donc se présenter ainsi: tant que vous avez gardé l'attitude de solliciteur, la Turquie, l'Angleterre et l'Autriche ont cherché à entraver les démarches de notre ambassade, par des difficultés de toutes sortes, et à amuser le tapis par de fausses promesses, se raccrochant, pour retarder la solution, aux plus misérables prétextes, tels que celui du titre de Souverain qui vous aurait été donné dans un banquet. Aussitôt que le vote de la Chambre moldave a prouvé que vous commenciez à en venir aux actes, la tâche de M. de Lavalette est devenue immédiatement plus facile, la Turquie et ses acolytes se sont radoucies, et elles vous font prier, par tous les moyens imaginables, de ne pas vous presser et de leur laisser un peu le temps de respirer. Cette concession ressemble fort à celles que l'Autriche fait, en ce moment, aux Hongrois. Lorsque l'arrivée des armes à Galatz a prouvé aux Autrichiens que la Hongrie se préparait à prendre de force ce qu'on ne lui donnait pas de bon gré, ils se sont hâtés d'entrer dans la voie des concessions, et Dieu seul sait où ils s'arrêteront.— Votre situation, selon moi, est exactement la même, mais, pour en tirer le même parti, il faut que l'on vous sente bien inébranlablement résolu à aller jusqu'au bout. — Il est bien entendu que cela n'empêche pas d'y mettre toutes les formes que demande l'ambassadeur. Mais par ces formes il faut certainement comprendre ceci: Vous ne sortez pas du rôle de modérateur du mouvement national, qui vous entraine; vous laissez le pays se prononcer par ses Chambres et ses pétitions, sans l'exciter et en conservant le bon ordre; vous vous montrez toujours plein de déférence pour les Puissances et de confiance dans les grands principes de la Convention, et s'il faut enfin venir à concentrer les pouvoirs ce ne sera qu'en cédant à la pression du sentiment populaire.— Avec ces procédés et l'aide du gouvernement français, je ne doute pas que nous n'arrivions à bon port. Car, en agissant ainsi, de deux choses l'une: ou vous en viendrez à proclamer directement l'Union, ou bien les Puissances la décréteront. Un mot sur chacune

[1]) Id., vol. XV (Ms. 4868), f. 140; Emmerit, *o. c.* pag. 140.

de ces deux hypothèses.—En calculant les jours et les semaines, il me paraît bien difficile que vous soyez mis en demeure de prendre une mesure décisive avant un mois ou un mois et demi.... Or, comme les Turcs ne vous demandent que quinze jours de répit, s'ils sont de bonne foi nous le verrons bien. Mais, comme il y a tout lieu d'en douter, il devient nécessaire de réchauffer leur zèle et de fournir sans cesse à M. de Lavalette de nouveaux arguments pour les presser. C'est à quoi a servi déjà le vote de la Chambre moldave et à quoi serviront merveilleusement encore le vote semblable de la Chambre valaque, puis celui de la Commission Centrale. Parvenu à ce moment, il est clair qu'il vous deviendra difficile de rester immobile et c'est alors seulement que commencera votre rôle actif par l'octroi ou le refus de la sanction. Peut-être le temps écoulé jusqu'à ce moment aura-t-il suffi aux Puissances pour se décider, excitées que seront les récalcitrantes par ces deux nouveaux votes qui prouveront que l'on est résolu. Sinon, il n'y a plus à hésiter, vous devez donner la sanction et je suis convaincu, jusqu'à preuve du contraire, que les conseils de la France ne vous en dissuaderont pas. Comme forme et pour rester dans les limites que l'ambassadeur vous indique, votre sanction se bornerait sur la question spéciale de la loi sur la propriété.... Une allure aussi décidée et pourtant aussi modérée et aussi légale prouvera aux récalcitrants que vous voulez marcher, tout en fournissant à vos amis des armes pour vous défendre. Ce sera alors que l'on verra si la Turquie et consorts étaient sincères vis-à-vis de vous en demandant des délais. Mais, si après le temps suffisant pour décréter l'Union par la Conférence, la France n'est pas parvenue à triompher de l'opposition de certaines Puissances, convoquez hardiment les deux Chambres et laissez courir les évènements qui vous mèneront à proclamer directement la grande mesure, à moins que, dans un jour suprême de bon sens, les Puissances opposantes ne vous aient devancé, en accordant tout ce que vous vous disposez à prendre. S'il faut aller jusqu'au dernier terme, n'hésitez pas, quand vous aurez eu ainsi pris toutes vos précautions ; les ménagements que l'on a pour vous en ce moment et que M. de Lavalette vous a révélés, prouvent que, si vous faites par vous-même, on n'est pas en mesure d'employer la force contre vous. — A un certain point de vue, je préférerais ce premier mode de solution, par la proclamation directe de l'Union. Il y aurait de la part du pays quelque chose de mâle et qui, par le risque couru, retremperait le caractère national. J'aime mieux un peuple qui ose prendre son indépendance que celui qui la reçoit ; et qui sait si, au fond, de pareilles allures ne conviendraient pas mieux à l'Empereur. Mais, puisque M. de Lavalette conseille une voie différente, il n'y a pas de doute qu'elle doit être employée et épuisée avant de recourir à l'autre... On est certain aujourd'hui d'arriver à l'Union, soit par un moyen, soit par l'autre... Je vous répète : En avant avec

prudence, courage et confiance ; la France et les amis sont toujours là.....

Victor Place.

XLI

Domnitorul către Vasile Alecsandri, Gerant al Agenției diplomatice din Paris. București, [August 1861]. (Neexpediată) [1].

Monsieur, Après avoir épuisé tous les termes des atermoiements et de la patience, je viens de me déterminer à proclamer l'Union complète des deux Principautés de Moldavie et de Valachie [2]. Vous trouverez ci-joint la copie et la traduction du décret qui consacre cette importante mesure. En même temps, je vous envoie la copie de différentes pièces, qui vous aideront à en apprécier la portée et à en faire ressortir autour de vous la nécessité aussi bien que les avantages. — La nécessité se trouve inscrite à toutes les pages de notre histoire dans ces derniers temps. Depuis cinq ans, la Moldavie et la Valachie n'ont pas laissé échapper une seule occasion de demander leur Union. Par les votes des Assemblées, par les pétitions, par tous les modes enfin que l'opinion publique emploie pour se manifester, la nation a fait connaître son désir ardent, irrésistible, persistant en dépit des obstacles et s'exaspérant même par les difficultés. Il y avait là un fait grave et patent, dont il eut été imprudent de tarder d'avantage à tenir compte et certainement les pays où l'opinion publique joue un si grand rôle, comprendront que mon gouvernement aurait commis une faute majeure s'il n'avait pas enfin donné satisfaction à une volonté si nettement exprimée. — Ma conduite était d'autant plus impérieusement tracée, en présence de ce vœu, qu'il était avivé encore par les souffrances qui pèsent sur la population. Vous avez quitté le pays depuis peu de temps, Monsieur, par conséquent je n'ai pas besoin de vous retracer le tableau de ce que vous y avez vu. Vous vous rappellerez l'impossibilité radicale où nous nous sommes vus de parvenir à la confection d'une seule loi d'organisation, avec l'éparpillement des différents pouvoirs législatifs. Vous vous rappellerez surtout notre administration et notre justice envahies par la confusion et par la vénalité, pendant que les finances tombaient dans un désordre à peu près inextricable. A côté de ce mal public, les maux particuliers s'aggravant chaque jour, le crédit et le commerce expirants, les obligations et les contrats n'ayant plus aucune valeur, les engagements les plus sacrés audacieusement violés, tous les malheurs enfin qui peuvent s'accumuler sur un peuple venant frapper le nôtre,

[1]) Id., vol. IV (Ms. 4860), f. 503. Fără adresă, nici dată. Minuta cu adresa : „M. B. Alecsandri, Paris”, la fila 508.

[2]) Șters în minută : „à faire un premier pas dans la voie effective de notre réorganisation. en concentrant, à Bucarest, les deux ministères en un seul”.

comme pour l'accabler. — Il faut que le mal soit devenu bien cruel pour qu'un Chef d'Etat consente à en faire ainsi lui-même la peinture, et si je m'y résous, ce ne peut être que parce que j'en connais la cause et le remède. — J'ai regret de le dire, mais la cause du mal est précisément dans le bien que les grandes Puissances ont voulu nous faire, sans le compléter et en s'arrêtant à moitié chemin. Dans la Convention de 1858 elles ont posé les bases salutaires d'une assimilation complète entre les institutions et entre les procédés gouvernementaux des deux Principautés et, au lieu d'aller jusqu'au bout, au lieu de créer l'unité d'action là où elles voulaient l'unité de résultat, elles ont consacré la division ou plutôt l'éloignement des pouvoirs. Du même coup, elles ont renversé par le fait l'ancien système avec lequel nous marchions tant bien que mal, mais enfin nous marchions, et elles ont élevé un obstacle insurmontable à la création d'un régime nouveau. Le remède était donc tout indiqué et, dès les premiers jours de mon avènement, aussitôt que l'expérience m'a prouvé que, sans unité gouvernementale et administrative, nous ne recueillirions que des désastres, je me suis adressé aux Puissances, par l'intermédiaire de la S. Porte, pour obtenir à la convention des changements rendus chaque jour plus indispensables. Un moment j'ai espéré que nos maux et notre patience nous avaient valu ce que nous demandions. Des incidents ou des susceptibilités, que je n'ai pas à apprécier, ont retardé et retarderont peut-être longtemps un bienfait qui cependant nous était bien dû. — Mais les forces humaines ont des bornes après lesquelles viennent le désespoir et le désordre, et quand j'ai vu le pays arriver à cette limite extrême, j'ai compris qu'il était temps d'en finir. Telle est, Monsieur, l'explication du décret que je vous envoie. — Mon seul désir, comme mon unique but, est de faire sortir de la Convention tous les avantages qu'elle renferme en germe et, pour y parvenir, je n'ai vu d'autre moyen que de concentrer en un seul point l'action du pouvoir. — Désormais en possession d'une véritable unité de direction, il m'est possible de ramener partout l'ordre et la moralité. J'y suis résolu et préparé, et les mesures qui vont se suivre sans retard convaincront, sans doute, les plus incrédules que là seulement était notre dernière chance de salut. Je demande que l'on ne se hâte pas de juger avant les actes et qu'on me laisse le temps, assez court d'ailleurs, qui m'est nécessaire pour réaliser les mesures d'organisation déjà prêtes. — Vous aurez donc, Monsieur, à bien vous pénétrer de notre situation, en vous éclairant des documents que je vous envoie et à faire valoir les raisons nombreuses de nécessité et d'utilité qui ont déterminé ma conduite. J'ai confiance dans votre intelligence et dans votre patriotisme et je suis persuadé que vous saurez faire pénétrer votre conviction dans tous les esprits qui voudront bien s'intéresser au sort des Principautés-Unies. — Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments affectueux.

Alexandre-Jean.

XLII

Domnitorul către Vasile Alecsandri, Gerant al Agenției diplomatice din Paris. București [August 1861] (Neexpediată) [1].

Monsieur, J'envoie à S. M. l'Empereur Napoléon une lettre de félicitations à l'occasion de Sa fête; vous la trouverez ci-annexée [2]) et vous prierez S. E. M. Thouvenel de vouloir bien vous faire obtenir une audience où vous la présenteriez. Par la date que porte cette lettre, vous verrez qu'en réalité elle devance celle du décret qui proclame l'Union [3]) et dont, cependant, je vous envoie la copie. Vous comprendrez sans peine cette divergence apparente. J'ai tenu à ce que le décret, qui va marquer une phase si décisive pour nous, portât la date de la fête de S. M. pour placer en quelque sorte cette grave résolution sous le patronage d'un anniversaire si précieux pour nous. Vous pourrez donc, en présentant à S. M. ma lettre de félicitations, Lui donner verbalement toutes les explications qu'Elle pourra désirer, le jour même où le décret paraîtra à Bucarest. — Il ne me reste plus qu'à désirer à vous et à votre mission un accueil aussi bienveillant que celui dont vous avez été déjà honoré précédemment et à vous renouveler l'expression de mes sentiments affectueux.

Alexandre-Jean

XLIII

Domnitorul către Impăratul Francezilor, București, [August 1861] (Neexpediată) [4]).

Sire, Je charge M. Basile Alecsandri, mon agent [5]) officieux à Paris, de présenter cette lettre à V. M. et de Lui offrir mes respectueuses félicitations à l'occasion du 15 Août. Cette date, qui est un jour de fête pour la France, va marquer, pour les Principautés-Unies, une époque décisive, car je l'ai choisie avec intention pour signer le décret qui proclame leur union complète et définitive [6]). [Bien que, dans mes communications avec la Porte, je tâche d'amoindrir la portée de la résolution que je viens de prendre,

---

[1]) Id., vol. VI (Ms. 4862), f. 502. Fără adresă, nici dată. Minuta, cu adresa: „M. B. Alecsandri, Paris", la fila 509.

[2]) Anexa XLIII.

[3]) Șters pe minută: „qui réunit à Bucarest les deux ministères".

[4]) Id., vol. IV (Ms. 4860), f. 513. Fără dată.

[5]) Șters: „représentant". Vasile Alecsandri gerà Agenția din Paris, în timpul șederii fratelui său în țară.

[6]) Șters: „réunit à Bucarest les deux Ministères de Moldavie et de Valachie en un seul".

je ne fais aucune difficulté de déclarer à V. M. que c'est l'union complète des Principautés qui se trouve consacrée. Je puis être obligé à des ménagements vis-à-vis de certaines Puissances, mais je ne me pardonnerais pas si je ne faisais point connaître à V. M. le fond de ma pensée et le but final des projets qui peuvent seuls assurer notre salut [1]).

Le sort en est donc jeté et voilà la Roumanie lancée dans les aventures. Avant de la suivre sur ce terrain périlleux, j'ai fait tous mes efforts pour la retenir dans la stricte légalité. Je sentais tous les avantages que présenterait l'union obtenue par la voie diplomatique, comme aussi le danger qu'il y avait à la prendre par nous-mêmes. Pendant deux ans et plus, j'ai résisté à toutes les sollicitations qui m'ont été adressées pour précipiter le dénouement, et, fort des conseils que V. M. voulait bien me faire parvenir par ses agents, j'ai poursuivi, auprès de la Turquie, la réalisation des voeux du pays. — Un moment j'ai pu croire que cette voie nous avait menés au but et les propositions de la S. Porte, acceptées en principe par tous les Cabinets, auraient mis fin à la crise dont nous souffrons si cruellement, si elles avaient reçu une sanction définitive. Nous l'avons tous espéré et la note de la Turquie m'a servi à prolonger quelque temps encore, dans la nation, une résignation que je sentais toucher à sa fin. — Mais lorsqu'un peuple entier a su que la réunion de la Conférence était retardée uniquement par la difficulté de rapprocher l'un de l'autre les représentants de certaines Puissances et que, pour une question de pure forme, ses maux allaient être indéfiniment prolongés, toute résistance de ma part eut été un danger de plus et je ne me suis pas opposé davantage à ce que tout le pays demandait. — Les ennemis patents ou cachés de notre régénération ne manqueront pas de dénaturer les faits et de représenter la Roumanie comme s'étant mise en révolte contre l'Europe. Mais les hommes de bonne foi reconnaîtront qu'il y avait pour nous, dans de plus longs retards, une question de vie ou de mort. D'ailleurs j'ai la confiance que la justice de notre cause nous vaudra des défenseurs, au premier rang desquels V. M. a toujours daigné se placer. — Dans des occurrences aussi graves, je n'ai point négligé de chercher à intéresser la S. Porte à notre sort. Je n'ai fait en cela que suivre encore le conseil de me rapprocher à toute occasion de la Turquie, conseil qui m'a été donné, à diverses reprises, par M. Thouvenel et par M. le marquis de Lavalette. Pour mettre V. M. en mesure de juger par Elle-même

---

[1]) Fraza aceasta este închisă între parenteze, în ciornă. A fost deci probabil suprimată. Intr'o altă ciornă a aceleiaşi scrisori (Id. f. 544), începutul, până la acest punct, este astfel : ,,La Moldavie et la Valachie viennent de prendre, par l'organe de leurs assemblées, une résolution décisive, qui leur fait sentir, plus que jamais, le besoin qu'elles ont de l'intérêt spécial de V. M. Poussées par la force irrésistible du sentiment national, les Chambres ont voté leur fusion, ainsi que celle des deux ministères, et j'ai sanctionné ce vote''. Restul este identic.

de la nature de mes dernières démarches, je prends la liberté de Lui adresser une copie de mes lettres au Sultan et au Grand-Vizir. — Je me suis forcé par là de légitimer, autant qu'il a été en mon pouvoir, un acte, discutable peut-être au point de vue des usages diplomatiques, mais qui ne le sera jamais au point de vue de l'équité et du salut national. — Ayant ainsi rempli le mandat que les votes unanimes de mon pays m'avaient confié, je n'ai plus qu'à attendre avec lui ce que l'avenir nous réserve, résolus que nous sommes à soutenir vaillamment les épreuves que la Providence nous enverra. Nous ne voulons échapper à aucune de nos obligations, ni violer les droits de personne; nous demandons, en revanche, le droit de vivre et de nous organiser intérieurement, sur la base même des principes civilisateurs que l'Europe nous a donnés. Dans ces termes nous croyons pouvoir compter sur les sympathies qui ne nous ont jamais fait défaut et si V. M. daigne, comme Elle l'a toujours fait, couvrir la Roumanie de Sa protection bienveillante, celle-ci ne doute pas de franchir heureusement ces jours difficiles et de parvenir enfin à se constituer. — Je suis avec respect, Sire, de V. M. le très humble et très obéissant serviteur.

Alexandre-Jean

XLIV,

Domnul către Ministrul Afacerilor Străine al Franței. București. [August 1861]. (Neexpediată) [1]).

M. le Ministre [2]), Par un décret, qui portera la date du 15 Août, je vais proclamer l'union des Principautés de Moldavie et de Valachie [3]). M. Basile Alecsandri, qui remettra cette lettre à V. E. est chargé, en même temps, de Lui fournir toutes les explications verbales qu'Elle demandera et de Lui communiquer différentes pièces. — J'espère qu'après avoir examiné la situation V. E. admettra qu'il n'y a rien eu de précipité dans cette mesure et que je n'en avais pas d'autre à prendre, en présence de la volonté du pays et de ses souffrances. J'en reconnais toute la gravité et il n'est pas douteux que les Puissances qui se sont toujours montrées hostiles à notre développement chercheront à exciter l'Europe contre nous en nous accusant de nous être mis en révolte contre elle [4]). — Là est incontestablement le danger pour

---

[1]) Ibid., f. 515. Fără dată.

[2]) Thouvenel.

[3]) Șters: „je vais réunir en un seul ministère à Bucarest, les deux Cabinets moldo-valaques".

[4]) Șters: „car malgré les proportions auxquelles je m'efforce de la réduire, il n'est pas douteux que les Puissances hostiles à notre union définitive chercheront à exciter l'Europe contre nous, en disant que c'est cette union qui se dissimule sous la concentration administrative du moment".

nous et c'est afin de nous aider à le conjurer que j'invoque encore l'appui de la France. Pendant votre ambassade à Constantinople, les Principautés-Unies ont rencontré en vous un habile et constant défenseur; j'ai donc l'espoir qu'elles retrouveront de nouveau votre concours, au jour où il s'agit pour elles de recueillir les fruits préparés, il y a plusieurs années, par vos efforts. — Si le Gouvernement de l'Empereur continue à s'intéresser à notre sort, je n'ai aucune crainte pour le succès. Veuillez donc, M. le Ministre, plaider vous-même notre cause et appuyer les paroles de M. B. Alecsandri, qui doit solliciter une audience de S. M. par votre entremise. — C'est sous le patronage d'une fête auguste que je place la résolution décisive à laquelle je me suis arrêté et j'ai la conviction, qu'avec votre appui, cette heureuse coïncidence portera bonheur à la Roumanie. — Agréez, M. le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Alexandre-Jean.

XLV.

Domnitorul către Ambasadorul Franței la Constantinopole. București. [August 1861] [1]).

M. le Marquis [2]), J'ai appris avec un vif regret que vous aviez quitté Constantinople et l'on me fait même craindre que vous ayez renoncé à l'idée d'y retourner. Votre absence m'est d'autant plus pénible que les Principautés-Unies approchent d'une crise décisive et que, dans de pareils moments, je sens mieux que jamais les avantages de vos conseils si bienveillants et si précis. — J'espère néanonoins que l'éloignement ne vous fera pas perdre de vue les destinées d'un pays auquel vous avez bien voulu vous intéresser, ni oublier un Prince qui a conservé le meilleur souvenir de ses relations avec vous. Veuillez donc, M. le Marquis, vous rappeler le bien que vous avez déjà fait à un peuple qui le mérite et prendre en main sa défense toutes les fois que l'occasion s'en présentera. — Je compte toujours sur votre concours amical et, en vous adressant à l'avance mes remerciements pour tout ce que vous ferez, je vous prie d'agréer la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués.

Alexandre-Jean.

---

[1]) Ibid., f. 476. Fără dată. Minuta, cu câteva corecturi, la fila 510.
[2]) Marquis de Lavalette, atunci aflător la Paris.

XLVI

Domnitorul către Agentul diplomatic la Paris. 9 Septembrie 1861 [1]).

Monsieur, J'apprends de diverses sources que le Gouvernement Impérial de la S. Porte et les Puissances garantes semblent être particulièrement préoccupés de la revision de la loi électorale, dont je signalais les inconvénients dans mon mémoire du mois de Juin 1860. Déjà j'avais été frappé de l'importance que S. A. le Ministre des Affaires Etrangères de la S. Porte, dans sa dépêche circulaire du mois d'Avril de cette année, donnait à cette question et je crains aujourd'hui qu'elle n'ait attiré trop exclusivement l'attention des grands Cabinets, surtout s'il est vrai, suivant quelques informations, qu'ils aient eu l'idée de procéder à la revision de la loi électorale, avant d'accorder l'Union aux Principautés-Unies. Il est important que vous connaissiez, sans retard, ma pensée sur ce point. Quand j'ai appelé l'examen des Puissances signataires du traité de Paris et de la Convention sur les difficultés de toutes sortes que rencontrait mon gouvernement dans l'application du système institué par l'acte du 19 Août, j'ai dû faire un tableau sincère et complet de la situation générale. J'ai énuméré les conflits naissants, chaque jour, forcément, tant des conditions de l'organisation politique et administrative qui maintenaient la séparation des deux Principautés que des conditions contraires qui tendaient à les unifier. J'ai montré le pouvoir exécutif parfois impuissant devant les empiètements des assemblées, le pouvoir législatif sortant trop souvent de ses attributions et perdant en luttes stériles des moments précieux. J'ai constaté enfin l'impossibilité de poursuivre plus longtemps, avec fruit pour le pays, la tâche à laquelle je me suis patiemment et loyalement consacré pendant deux années. — Mais je n'ai jamais eu la pensée de donner à la revision des stipulations électorales annexées à la Convention la même importance qu'à l'Union ; moins encore ai-je pu songer à subordonner l'Union à une réforme de la loi électorale. — Voyons dans quelles conditions une nouvelle loi électorale pourrait être votée par nos Assemblées. Ou bien le projet de loi qui serait accepté par mon gouvernement serait l'objet d'une discussion simultanée à Bucarest et à Iassy ; ou bien, en vue de l'Union, mais avant l'Union remarquez-le, il serait soumis aux chambres de Valachie et de Moldavie réunies à cet effet. Dans le premier cas, celui où les deux assemblées élaboreraient séparément la loi, il serait d'abord impossible d'indiquer le terme des débats que soulèverait la discussion d'un nouveau

[1]) Circulară către agenții diplomatici ai României. *Documente din domnia lui Cuza-Vodă*, Arhiva societății științifice și literare din Iași, anul XIII, No. 7—8 din Iulie-August 1902, pag. 386.

système électoral. A l'appui de cette affirmation il suffit de rappeler ce qu'ont produit les sessions parlementaires depuis deux années. Et, si même il était permis d'assigner une date à la fin des travaux accomplis séparément par chaque assemblée, comment et en combien de temps arriverait-on à concilier les dispositions, à coup sûr très divergentes, qui auraient été votées les unes à Bucarest et les autres à Jassy? Plus d'un exemple m'autorise à déclarer cet accord à peu près irréalisable. — Dans le second cas, celui des assemblées de Moldavie et de Valachie réunies, la discussion de la loi serait plus complète et l'entente finale vraisemblablement plus facile; mais je dois me demander, en premier lieu, comment les chambres pourraient être réunies? La proclamation de l'Union ne doit-elle pas, en effet, précéder nécessairement la convocation des chambres réunies? — Si le premier moyen est impraticable, le second est donc inadmissible. En présence de cette situation, j'ai été amené à examiner si la réforme de la loi électorale est aussi urgente, que le gouvernement de la Sublime Porte et les Puissances garantes semblent le penser et que j'ai pu le croire moi-même, à l'époque des luttes parlementaires et électorales, heureusement apaisées aujourd'hui, et si je ne suis pas autorisé à retarder l'étude d'une question à laquelle je n'ai jamais entendu donner d'ailleurs qu'une importance secondaire relativement à l'Union. — Depuis quelque temps j'ai pu remarquer une certaine amélioration dans l'état des esprits. Un seul mot, une seule pensée agitent chaque jour davantage les Roumains, et peuvent facilement devenir une arme dangereuse dans les mains d'un parti: c'est l'Union qui sera suivie de la fusion de l'assemblée de Moldavie avec celle de la Valachie. Or, j'ai l'espoir fondé que l'élément moldave contribuera à constituer, avec diverses fractions de la Chambre de Bucarest, un parti libéral modéré, autour duquel viendront se grouper les amis de l'ordre, du progrès et de mon gouvernement. C'est une expérience à faire: je n'hésiterai pas à la tenter, dès que l'Union proclamée aura donné satisfaction au légitimes aspirations du pays et fait disparaître toute agitation nationale. J'hésiterai d'autant moins que cette dernière épreuve permettra de différer la confection d'une nouvelle loi électorale, délivrera la Sublime Porte et les Puissances garantes de préoccupations sérieuses et facilitera, sans doute, la prompte solution des questions soumises à leurs délibérations. — En conséquence, je vous invite, Monsieur, à déclarer au Gouvernement Impérial de la S. Porte et aux représentants des Puissances garantes que je considère comme superflu, pour le moment, tout changement à la loi électorale; que je suis résolu à convoquer à Bucarest les deux assemblées de Moldavie et de Valachie, élues d'après les stipulations électorales annéxées à la Convention du 19 Août, et que j'attendrai le résultat de cette épreuve, pour apprécier si les modifications, que j'avais réclamées dans mon mémoire, restent aussi urgentes après qu'avant l'Union. — Je me borne à demander que le Gouver-

nement Impérial de la S. Porte et les Puissances garantes maintiennent la révision électorale par les pouvoirs constitués, pour le cas où l'expérience que je veux faire ne répondrait pas favorablement à mon attente. — Ce qui est vraiment urgent, ce que les Roumains attendent avec une indicible impatience, ce que la Cour Suzeraine elle-même a jugé indispensable à leur prospérité, c'est l'Union. L'autorité et le prestige du chef de l'Etat s'usent dans de continuels embarras; les intérêts du pays restent en souffrance; la tranquillité publique peut être à tout moment compromise. J'ai mis mes soins à maintenir les esprits dans une attitude calme et réservée, digne des puissantes sympathies qui nous sont acquises; je me suis sans cesse efforcé de contenir les agitations, de dissiper les doutes; mais, il faut bien le dire, sans y avoir réussi. En reconnaissant avec moi que „une fois la double élection reconnue et admise, le mécanisme de l'administration, tel qu'il a été établi par la Convention, ne pourra plus fonctionner d'une manière satisfaisante, et qu'il faudra chercher à l'adapter aux circonstances présentes", le gouvernement de S. M. I. le Sultan a donné une nouvelle preuve des sentiments de bienveillance dont la Cour Suzeraine est animée envers les Principautés-Unies; mais aussi il a donné aux aspirations des Roumains la garantie d'un succès qui se fait malheureusement attendre. — Vous ne sauriez trop insister, Monsieur, sur cette situation; elle est pleine de dangers, et je crains d'être impuissant à les conjurer au delà du terme fixé par la Convention, pour la convocation des Chambres. Une nouvelle difficulté va surgir naturellement d'un vote très prochain de la Commission centrale, qui ne manquera pas d'adhérer aux résolutions prises par les Assemblées de Moldavie et de Valachie, dans le but de réunir les deux Chambres, pour la discussion de la loi rurale. J'ose espérer que le Gouvernement Impérial de la S. Porte et les Puissances garantes voudront compléter le plus tôt possible leur œuvre, donner aux vœux unanimes et constants des Principautés-Unies la légitime satisfaction que j'ai réclamée pour elles, et fournir, par une prompte décision, au chef de l'Etat, le moyen de travailler enfin avec efficacité à la mise en pratique des grands principes proclamés dans le traité de Paris et dans la Convention. — Ce moyen, le seul moyen, est avant tout, l'Union.

Alexandre-Jean

XLVII

Şeful de Cabinet al Domnitorului, în misiune la Paris, către Domnitor. 10 Noembre 1861 [1]).

Mon Prince, ...La situation des pays danubiens excite en ce moment l'attention générale. Les solennelles et héroïques

[1]) Id., vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 353—356.

protestations de la Pologne, la fermentation des esprits en Russie, l'agitation de la Hongrie, les mésintelligences de la Serbie avec la Porte, la guerre en Herzégovine, le mouvement national, sous une forme religieuse, de la Bulgarie, l'état chaque jour plus inquiétant de l'Empire Ottoman, sont autant de causes qui peuvent provoquer d'un moment à l'autre de graves complications. A ces ferments, il faut encore ajouter ceci, que la presse italienne discute tout haut la question du concours armé à donner à la Hongrie: nous venons de voir le général Türr, répondant à un journal semi-officiel de Turin, qui déclarait que l'Italie ne pourrait pas seconder la Hongrie dans le cas d'une révolution immédiate, affirmer que M. de Cavour avait promis solennellement que „si la Hongrie, poussée à bout par les violences de l'Autriche, en arrivait à une révolte générale, l'Italie, sans se préoccuper de rien et tête baissée (*a capo chino*) prendrait part à la guerre contre l'Autriche...—" A ces questions d'un avenir peut-être prochain, est venu se rattacher celle de la Transylvanie, soulevée par une lettre de M. le général Klapka à Garibaldi, lettre que V. A. a lue sans doute dans les journaux. La jeunesse roumaine de Paris s'est émue du manifeste politique de l'honorable général hongrois et un étudiant a répondu par une brochure imprimée à frais communs. L'auteur, M. Piso, sur mon conseil, adresse son ouvrage à V. A., qui le recevra, je n'en doute pas, avec intérêt. „La Transylvanie en face des prétentions de la Hongrie" a vivement choqué les Hongrois et, à la suite de cette publication, M. le général Klapka m'a demandé une entrevue amicale, dont j'aurai l'honneur de rendre compte à V. A. [1]....

A. Baligot de Beyne

XLVIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului, în misiune la Paris, către Domnitor. 24 Novembre 1861 [2]).

Mon Prince, ...Les informations que je recueille de toutes parts confirment ce que M. Négry écrit de Constantinople à M. l'Agent de Paris. Le Gouvernement de l'Empereur presse de toutes ses forces la solution des pourparles entamés à Constantinople: M. le marquis de Moustier a reçu des instructions à cet effet... Dans ma précédente dépêche [3]), j'ai eu l'honneur de dire à V. A. que M. le général Klapka m'avait demandé une entrevue à l'occasion de la publication de la brochure sur la Transylvanie [4]).

---

[1]) Anexa XLVIII.

[2]) Ibid., f. 357.

[3]) 10 Nov. 1861 (Anexa XLVII).

[4]) „La Transylvanie en face des prétentions de la Hongrie", par Piso. Baligot de Beyne adaogă: „Elle vient d'être traduite en valaque par M. B. Alecsandri, pour être répandue en Transylvanie et dans les Principautés Unies" (f. 361).

Le general ayant été forcé de partir subitement pour Genève, nous avons pu causer à peine cinq minutes. Il m'a montré qu'il était vivement peiné d'un antagonisme qui faisait les affaires de l'Autriche; il m'a assuré qu'on était injuste pour les Hongrois; qu'il reconnaissait que les Hongrois ne réussiraient à rien sans le concours des Roumains de la Transylvanie, qu'il était important, urgent, de faire cesser ces dissentiments. „Ce serait une tâche digne du Prince de s'y employer, a-t-il ajouté, vous même pourriez y aider". Après l'avoir laissé parler, j'ai répondu au général que je croyais qu'il était dans l'erreur s'il pensait que le Prince était mêlé à l'expression des sentiments de nationalité des Roumains de Transylvanie, que ces sentiments étaient spontanés et s'expliquaient tout naturellement sans qu'il fût nécessaire de supposer l'intervention du Gouvernement des Principautés-Unies; que les Hongrois pourraient, mieux que personne, quand ils le voudraient, mettre fin à un antagonisme funeste aux deux peuples. Je dis encore au général que j'avais connu plusieurs agents de l'émigration hongroise et que j'avais remarqué en eux, chaque fois qu'il avait été question de la Transylvanie, un ton de dédain fort peu propre à faire pressentir la possibilité d'une réconciliation. Après avoir désavoué sans hésitation ces agents et déclaré qu'il ne représentaient pas la pensée politique de l'émigration hongroise, M. le général Klapka me dit: „Je suis forcé de partir. Dès que vous saurez à quelle époque vous devez quitter Paris, écrivez-moi à Genève. Je me rendrait tout exprès ici et nous aurons une conversation que je vous prierai de répéter au Prince". J'ai promis au général de lui donner avis de mon départ.—L'antagonisme entre Roumains et Magyars se dessine chaque jour davantage. Une lettre adressée à un journal de Jassy, relative à la légi.n hongroise du général Türr, a été reproduite, avec des développements, dans le „Journal de Francfort". Les faits qu'elle signale ont provoqué une certaine irritation en Transylvanie et dans les Principautés-Unies. Le général Türr a essayé d'y remédier par une lettre publiée, ces jours derniers, dans le „Siècle "et qui va provoquer une nouvelle brochure de M. Piso....

A. Baligot de Beyne.

XLIX.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 24 Iunie 1862 [1]).

Mon Prince, La dépêche télégraphique que V. A. a daigné m'adresser hier est venue malheureusement confirmer une première dépêche qui m'avait été expédiée du ministère pour m'annoncer la mort si cruelle de M. B. Catargi. — L'impression générale ici attribue cet évènement aux plus détestables passions politiques, c'est aussi la mienne et c'est pour en atténuer autant que

[1]) Id., vol. II (Ms. 4858), f. 16.

possible le triste effet autour de moi que je m'évertue à rattacher à des causes étrangères à la politique un meurtre dont la perpétration devient le symptôme du plus fâcheux changement dans nos mœurs, autrefois si douces. — M. Thouvenel que nous avons eu, mon frère et moi, l'honneur de voir aujourd'hui nous a demandé des renseignements sur cet évènement qui semble lui avoir causé une pénible surprise. Malheureusement, nous étions dans l'impossibilité de lui en fournir d'autres que ceux qu'il avait lui-même déjà reçus du Consulat de France à Bucarest. Son Excellence nous a également témoigné quelque surprise au sujet de la disparition du meurtrier; aussi à tous égards notre police devrait redoubler de sacrifices et d'efforts pour le découvrir le plus promptement possible....

Major Alecsandri [1]).

L

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 23 Iulie 1862 [2]).

Mon Prince, J'ai eu l'honneur aujourd'hui de voir M. Thouvenel et de lui remettre la copie de la lettre de V. A. à M. Négry. Prenant immédiatement lecture de cette lettre, Son Excellence a bien voulu m'assurer qu'elle partageait à tous égards les idées qui s'y trouvent exposées et qu'Elle estimait hautement le sentiment qui a déterminé V. A. à refuser Sa sanction au vote de notre Assemblée, relatif à l'extension des pouvoirs. Bien que le ministre n'ait pas fait suivre cette appréciation de développements très catégoriques, j'ai cru comprendre assez clairement qu'à son avis il dépendra toujours de V. A. de juger, en présence de circonstances nouvelles, si les moyens dont Elle dispose ne se trouvent plus à leur hauteur, et s'il devient, par conséquent, nécessaire de mettre en vigueur une loi dont l'exercice, à Ses yeux, ne semble pas encore exigé par la situation du pays... Ce ne sera jamais, je pense, le gouvernement de l'empereur Napoléon qui contestera à V. A. le droit, légalement acquis et moralement fondé par une récente abnégation, de veiller au maintien de l'ordre et de la sûreté publique, dût V. A. recourir à ces mêmes pouvoirs dont Elle vient de repousser si généreusement l'emploi...

Major Alecsandri.

[1]) La 9 Iulie, adăogă: „Je crois avoir déjà prévenu le désir de V. A. relativement à l'effet causé ici par le meurtre de M. Catargi, en Lui rapportant, par ma lettre du 24 du mois passé, l'impression qu'il m'avait été permis de constater autour de moi et principalement au Ministère des Affaires Etrangères. Depuis cette date, les appréciations ne cessent d'être les mêmes quant aux causes de ce malheureux assassinat; elles ne varient que sur le caractère de la victime. Une polémique assez vive s'est déjà établie entre le „Siècle", qui, avec une crûdité un peu hâtive, se plaît à faire du ministre défunt un coryphée de la Russie et une espèce d'esclavagiste de la Louisiane, et le „Constitutionnel" qui, se servant un peu trop de la lettre de V. A. à Madame Catargi, en fait, à son tour, le sauveur de l'ordre et de la propriété". (Id., f. 20).

[2]) Ibid., f. 24.

LI

Domnitorul către Principele Jérôme-Napoléon. Bucureşti, Iulie 1862 [1]).

Prince, Je viens d'apprendre la délivrance de S. A. I. Madame le Princesse Clotilde [2]) et je ne veux pas tarder à vous dire toute la part que je prends a cet heureux évènement. — Les sentiments de gratitude dont les Roumains sont animés envers l'Empereur s'adressent aussi à V. A. I. : ils n'ignorent point que vous avez témoigné en toute occasion le plus vif intérêt pour l'avenir des Principautés-Unies. Vous rappeler, Prince, combien je me sens heureux et fort de l'appui de l'Empereur et du vôtre, c'est vous dire qu'aucun des évènements qui intéressent la France et la Famille Impériale ne peut m'être indifférent. La naissance de votre fils est un de ces évènements et je m'associe du fond du cœur à la joie que vous devez en ressentir. Puisse le jeune prince nous montrer un jour les nobles et brillantes qualités des deux augustes familles dont il est issu ! — C'est là, Prince, mon vœu le plus sincère ; j'ose espérer que vous voudrez bien le transmettre à S. A. I. Madame la Princesse Clotilde et agréer, avec l'expression de mes sentiments dévoués, celle de ma haute considération.

Alexandre-Jean.

LII

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 12 August 1862 [3]). (Telegramă).

Accueil très gracieux au Palais-Royal [4]). Promesse de réponse immédiate à V. A.

Major Alecsandri.

LIII.

Principele Napoleon către Domnitor. Paris, Palais Royal, 12 August 1862 [5]).

Prince, J'ai reçu la lettre par laquelle vous avez bien voulu m'adresser vos félicitations, à l'occasion de la naissance de mon

---

[1]) Id., vol. IV (Ms. 4860), f. 84. Altă minută anterioară acesteia şi aproape identică se află la f. 484. Scrisoarea este trimisă, la 1 August, Agentului din Paris, de către Şeful de Cabinet al Domnitorului, spre a fi înmânată Prinţului Napoleon (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 233).

[2]) Principele Victor-Napoleon, fiul Principelui Jérôme-Napoleon şi al Principesei Clodilda de Savoia (fiica regelui Victor Emanuel II), s'a născut în Paris la 18 Iulie 1862.

[3]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 489.

[4]) Obţinuse audienţa la principele Napoleon prin secretarul principelui, Hubaine, fost coleg al lui Baligot de Beyne la ziarul „La Presse". (Mss. I. Alecsandri seria II, vol. I, f. 229).

[5]) Copie în Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. III, f. 240. Originalul remis lui I. Alecsandri a fost trimis de el Domnitorului (Id. f. 241).

fils ; je tiens à vous témoigner combien je suis touché des sentiments que m'exprime V. A. — J'ai une profonde sympathie pour le pays dont les destinées vous sont confiées ; je suis avec intérêt vos travaux et je fais des vœux pour que le succès couronne vos généreux efforts dans l'accomplissement de votre hautre mission. — Veuillez agréer, Prince, l'assurance de mon sincère attachement.

Napoléon (Jérôme)

LIV.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 13 August 1862 [1]).

Mon Prince, L'heure avancée hier ne m'a permis de rendre compte à V. A., que par un télégr amme succinct, de ma visite à S. A. I. le Prince Napoléon. Je m'empresse donc de compléter aujourd'hui ce premier rapport, en assurant, tout d'abord, V. A. que Sa lettre a produit un excellent effet sur le prince. Son Altesse a paru très sensible à la démarche dont j'avais l'honneur d'être le messager auprès d'Elle et Elle a bien voulu m'annoncer Son intention de le témoigner personnellement à V. A. par une lettre [2]) qu'Elle a daigné promettre de m'envoyer et que je me ferai un devoir de transmettre sans retard à Votre Altesse. — La lecture de la missive de V. A. achevée, le prince m'a fait l'honneur de s'entretenir avec moi sur la marche de notre organisatoin, sur les progrès d'unification de nos provinces, sur les causes de l'assassinat de M. Catargi et enfin sur quelques autres sujets d'une importance moindre. — Je crois, Monseigneur, devoir ajouter que, grâce au caractère élevé de ma mission, je n'ai eu qu'à me féliciter de l'accueil plein de bienveillance et de grâce, dont S. A. I. a bien voulu m'honorer. Elle a daigné, en outre, me permettre de solliciter Sa haute protection dans les circonstances qui m'engageraient à y recourir. V. A. voudra bien ne pas douter, je l'espère, de ma discrétion à user d'une autorisation aussi précieuse.

Major Alecsandri.

LV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 25 August 1862 [3]).

M. l'Agent, Le Prince-Régnant a reçu votre rapport daté du 14 Aout [4]) et me charge de vous exprimer sa satisfaction. En vous engageant à entretenir les précieuses relations qui sont l'objet de votre rapport, S. A. S. vous recommande de n'en user

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 32.
[2]) Anexa LIII.
[3]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 241.
[4]) Recte : 13 August (Anexa LIV).

qu'avec discrétion. — Vous apprendrez que S. A. opère une concentration de troupes sur le Danube valaque ; c'est une démonstration morale. Si vous êtes interrogé, dites que le Prince craint des complications en Serbie, qui pourraient être suivies d'évènements graves et mettre en danger la sécurité des frontières fluviales qui font face à cet Etat. Il y a un régiment tant infanterie que cavalerie et deux batteries....

A. Baligot de Beyne.

LVI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 8 Septembre 1862 [1]).

... Au nom du Ciel, arrêtez les velléités décoratives de mon ministre. L'ordre „Alexandre-Jean", autrefois „Lager be d'or", a déjà trouvé ici autrefois un mauvais accueil, malgré d'augustes promesses. Sachons être modestes et nous maintenir dans des limites raisonnables. Nous en sortirons un jour avec plus d'éclat et notre décoration aussi, si nous marchons, bien entendu. comme nous le faisons actuellement.Mon cherAbner, „je crains le ridicule, sans compter d'autres craintes" ! [2])...

Major Alecsandri.

LVII.

Agentul diplomatic la Paris către Ministrul Afacerilor Străine. 18 Septembre 1862 [3]).

M. le Ministre [4]), Conformément à l'avis que j'ai eu l'honneur de transmettre à V. E. dans ma dépêche de ce jour, je m'empresse de lui rendre confidentiellement compte de deux entretiens que j'ai eus, incidemment, avec M. le baron d'Avril, présentement chargé de l'intérim de la sous-direction politique aux Affaires Etrangères. — Ces entretiens ont exclusivement roulé sur la question des couvents dédiés aux Lieux-Saints et il en est résulté pour moi la conviction que les Puissances garantes vont incessamment saisir notre Gouvernement de la nécessité de pourvoir, sans retard en ce qui le concerne, à la composition de l'ar-

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 56—57. La 16 Sept. şi 23 Oct.. Şeful de Cabinet al Domnitorului îl informează că a împărtăşit celor în drept obiecţiunile făcute în această scrisoare (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 263), şi pe cari atât el cât şi C. Negri le aprobă cu totul (id., f. 292).

[2]) La 8 Nov. adaogă : „C'est donc une maladie que l'obstination de créer le fameux ordre de chevalerie si souvent remis en portefeuille ? Combattez-là donc le plus que vous pourrez ; les temps sont mauvais. Il faut attendre le retour du soleil". Arh. Cuza, ms. cit., f. 106.

[3]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 5.

[4]) Nicolae Rosetti-Bălănescu.

bitre désigné par les prescriptions du protocole No. XIII de la Conférence. Je me hâte de dire que le langage de M. d'Avril n'avait qu'un caractère de pressentiment tout personnel. Cependant, eu égard à la position de la personne et à la persistance soutenue de ses avertissements, je ne puis douter de l'imminence d'une sommation qui viendrait nous surprendre au milieu des négociations si judicieusement ordonnées par V. E. et apparemment interrompues par le départ de M. Négry de Constantinople. Selon le baron d'Avril, le meilleur système à adopter, en présence d'une mise en demeure de cette nature, consisterait dans une définition, par nous, des pouvoirs de l'arbitre et de l'objet qu'il devra avoir mission de traiter. — Une entente à l'amiable n'ayant pu avoir lieu entre les monastères grecs et nous et chacune des parties rentrant dès lors dans ses droits, nous devrions nettement affirmer celui qui nous est garanti par le droit commun aussi bien que par le traité de Paris de 1856 et qui établit *l'indépendance de notre administration nationale.* Conséquemment, les biens des couvents dédiés devraient être replacés sous la juridiction directe de l'État et leurs revenus administrés, non sous son contrôle, mais bien par nos autorités compétentes qui, conformément aux volontés mêmes des donateurs, pourvoiraient d'abord à l'entretien et au développement des établissements religieux ou hospitaliers nés de leurs donations et affecteraient le surplus de ces revenus au profit des communautés grecques invoquées par ces bienfaiteurs. — Les communautés grecques seraient donc investies du véritable caractère qui leur convient : elles seraient uniquement *bénéficiaires* d'un reliquat annuel mesuré à la satisfaction préalable des besoins des établissements placés sous leur invocation respective et l'Etat, de son côté, usant du droit autonomique qui ne saurait lui être contesté par personne, deviendrait l'administrateur légitime de ces institutions qui sont publiques au même titre que celles appelées *indigènes* jusqu'à ce jour. — C'est dans ces limites qu'il conviendrait, M. le Ministre, de restreindre, suivant M. d'Avril, le débat auquel nous serons, bientôt peut-être, invités à prendre part ; c'est donc sur le seul terrain de notre droit d'autonomie qu'il faudrait l'accepter. Loin d'être surpris par la sommation des Puissances, nous aurions, à l'avance, posé nettement la base des discussions à venir et dégageant le protocole précité des nuages qui paraissent l'envelopper, nous y jetterions la lumière jaillissant de nos prérogatives et nous limiterions ainsi les pouvoirs de l'arbitre au règlement exclusif et définitif du bénéfice particulier revenant aux communautés grecques. — Ces principes seront d'ailleurs prochainement développés dans une brochure qui est sous presse et dont M. d'Avril, qui en est l'auteur, doit me remettre quelques exemplaires...

Major Alecsandri.

LVIII

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 5 Octomvrie 1861[1]).

Monseigneur, J'ai eu l'honneur de voir M. le comte de Persigny, pour le remercier, de la part du Gouvernement de V. A., de l'empressement qu'il a bien voulu mettre à ordonner, dans le temps, les recherches relatives au meurtrier supposé de M. Catargi... J'ai saisi cette occasion pour demander personnellement au ministre de l'intérieur qu'il voulût bien étendre l'action de son autorité sur deux journaux de Paris, le „Constitutionnel" et le „Pays", dont la polémique sur les Principautés Unies porte l'empreinte visible d'un sentiment hostile à leurs intérêts et particulièrement au Gouvernement de V. A. J'ai cité à M. de Persigny les nombreuses circonstances dans lesquelles ce sentiment s'est principalement manifesté par la reproduction ou l'invention de nouvelles alarmantes sur notre pays, et surtout par l'insertion de prétendues correspondances de Bucarest, ayant toutes pour but de jeter le discrédit sur le Gouvernement roumain. M. de Persigny a paru visiblement surpris de ce que je lui exposais et je me suis cru autorisé à en conclure que c'est bien furtivement que la malveillance a pu trouver accès dans les journaux dont nous avons à nous plaindre, d'autant plus qu'ils passent pour recevoir les inspirations du Gouvernement impérial. Prenant immédiatement note de ma demande, le ministre de l'intérieur a bien voulu me donner la promesse que le „Constitutionnel" et le „Pays" seraient avertis dans le sens de ma réclamation et m'autoriser, en outre, à m'entendre à ce sujet avec la direction de la presse. M. de Persigny m'a retenu assez longtemps auprès de lui pour s'informer, avec un intérêt tout sympathique, de la marche de nos affaires et du degré de notre réorganisation...

Major Alecsandri.

LIX.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 18 Octomvrie 1862 [2]) (Telegramă).

Je suis autorisé à assurer V. A. que les Principautés n'ont rien à redouter du changement survenu aux Affaires Etrangères [3]). J'ajouterai personnellement que V. A. n'aura qu'à s'en féliciter [4]). Lettre par occasion sûre. Le Commandant Lamy a vu le Maréchal Randon, qui professe des dispositions excellentes.

Major Alecsandri

---

1) Id., vol. II (Ms. 4858), f. 74.

2) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 491.

3) Inlocuirea lui Thouvenel prin Drouyn de Lhuys, ca ministru al afacerilor străine.

4) Această frază ștearsă pe minută.

LX.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 27 Octomvrie 1862 [1]**.**

Monseigneur, Mon premier soin, dès que le „Moniteur Universel" eut publié la nomination de M. Drouyn de Lhuys aux Affaires Etrangères, a été de chercher à connaître quels seraient les sentiments du nouveau ministre à l'égard des Principautés-Unies et principalement de la personne de V. A. — Je savais, fort heureusement, que M. Faugère, sous-directeur à la politique, avait conservé d'excellents rapports avec son ancien chef et je jugeai que ses appréciations me seraient momentanément suffisantes, en attendant que j'aie l'honneur d'être reçu par le ministre. — Je me rendis donc chez M. Faugère dès le 17 Octobre au matin et, grâce à mes bonnes relations avec lui, je pus faire appel à sa franchise, en lui avouant que nous pouvions difficilement nous soustraire à quelque émotion, en présence de la retraite d'un homme qui, comme M. Thouvenel, nous avait donné des gages nombreux de bienveillance. „Rassurez-vous"—me dit M. Faugère—„le changement qui vient de s'opérer ne peut que vous être utile. Les Principautés n'y perdront rien, je puis vous en donner l'assurance positive. Vous n'y perdrez rien, je suis heureux de vous le répéter et vous feriez bien de l'écrire au prince Alexandre, bien entendu en sauvegardant mon nom. Je connais les sentiments de mon ancien ministre... Au besoin, mes avis sur la Roumanie ne seront pas dédaignés, et vous savez si je suis un de vos amis. Vous verrez d'ailleurs le ministre... et vous le trouverez amplement renseigné sur ce qui vous intéresse. Il en sera de même du baron d'André, son chef de cabinet, qui est un de mes bons amis..." Depuis, j'ai rendu visite au baron d'Avril qui m'a fait l'accueil le plus aimable et qui m'a assuré que je ne tarderais pas à être reçu par M. Drouyn de Lhuys...

Major Alecsandri.

LXI.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 14 Noembre 1862 [2]**.**

Mon Prince, M. Drouyn de Lhuys m'a accordé aujourd'hui l'audience que je lui avais demandé il y a quelques jours... J'ai été assez heureux de trouver auprès du nouveau ministre la bienveillance qui ne m'a jamais fait défaut aux Affaires Etrangères et qui, cette fois, s'est trouvée rehaussée par une aménité toute personnelle à M. Drouyn de Lhuys. S'informant sur la marche

[1]) Arh. Cuza, vol. II. (Ms. 4858), f. 90.
[2]) Ibid., f. 112.

de nos affaires, Son Excellence a trouvé l'occasion de m'assurer qu'Elle avait fait déjà signaler à quelques journaux les inconvénients résultant de certaines publications inconsidérées sur notre pays, avec lequel la France est dans les meilleurs rapports. M. Drouyn de Lhuys a eu aussi la gracieuseté de me rappeler qu'il est un ancien ami des Roumains et de m'exprimer l'intérêt qu'il ne cesse de porter à leur prospérité...

Major Alecsandri.

LXII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 1 Decembre 1862 [1]). (Telegramă).

Les agents autrichien et anglais ont signalé cinq cents voitures d'armes introduites dans les Principautés-Unies. L'affaire est probablement exagérée. Le gouvernement fait rentrer dans les magasins généraux de Bucarest les armes amassées en Bessarabie. On change aussi l'armement des garnisons. Le Prince a envoyé un officier sur les lieux pour constater officiellement. Son rapport n'est pas encore arrivé. Ne publiez que ceci. Eder et Green sont informés que les armes sont venues de Russie pour la Serbie. La Porte demande préremptoirement la saisie des armes. Le Prince a répondu vertement, par dépêche... Le consul russe se montre étonné. Le [consul] français se tait. L'ambassadeur français à Constantinople n'est pas non plus préoccupé et déclare connaître cette affaire seulementpar l'ambassade anglaise. Soyez très réservé, ne provoquez aucune explication.

A. Baligot de Beyne. [2])

LXIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 4 Decembre 1862 [3]). (Telegramă).

L'existence des armes a été constatée par le rapport de l'officier envoyé sur les lieux et, le Gouvernement ignorant leur provenance et leur destination, le Prince a ordonné hier leur séquestration.

A. Baligot de Beyne.

---

[1]) Mss. Alecsandri, seria I, vol. III, f. 262, şi seria II, vol. I, f. 465, 466, 467.

[2]) Telegrama cifrată este semnată „Prince Régnant", ca toate cele expediate de Şeful de Cabinet al Domnitorului, întrucât corespondenţa cifrată este admisă numai sub această semnătură. Id., seria II, vol. I, f. 318.

[3]) Id., seria II, vol. I, f. 469—470.

LXIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 4 Decembre 1862 [1]). (Telegramă).

Pour assurer aux Lieux-Saints la perception exacte des sommes qui leur reviennent sur le fermage des terres des couvents dédiés, conformément au prix des adjudications publiques, le Prince-Régnant, sur la proposition du Conseil des Ministres, vient de décider que les fermiers des dites terres verseront désormais le prix des fermages dans les caisses de l'Etat, qui les transmettra directement aux représentants des Lieux-Saints accrédités près du Gouvernement. Cette mesure, prise à la suite de plaintes fondées des intéressés, n'a d'autre but que de sauvegarder la fortune des communautés, constamment lesée jusqu'à présent par de coupables manœuvres...

A. Baligot de Beyne.

LXV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 5 Decembre 1862 [2]). (Telegramă).

Le Gouvernement vient de recevoir une déclaration officielle de l'Agence de Serbie, attestant que les armes saisies sont au Gouvernement serbe. Une dépêche du prince de Serbie, parvenue aujourd'hui au Prince-Régnant, confirme cette déclaration et demande à S. A. de donner libre passage aux armes destinées à l'armée serbe. En conséquence, le Prince-Régnant a ordonné la levée du séquestre. Publier.

A. Baligot de Beyne [3]).

LXVI.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 6 Decembre 1862 [4]). (Telegramă).

On m'assure que le consul français a reçu l'ordre de ne point faire de bruit au sujet des armes...

Major Alecsandri.

---

1) Ibidem, f. 471.
2) Ibid., f. 472—473.
3) Telegrama cifrată este semnată „Prince-Régnant".
4) Ibid., f. 492.

LXVII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 7 Decembre 1862[1]. (Telegramă).

[La Porte] a demandé vendredi, par note officielle, le séquestre des armes. Le Gouvernement n'a pas encore répondu. Tillos a reçu, pour toute instruction, [l'ordre] de déclarer, au besoin, que la France n'a aucune connivence dans cette affaire...

A. Baligot de Beyne.

LXVIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 17 Decembre 1862[2]. (Telegramă).

Le ministre des affaires étrangères a répondu que le Gouvernement de S. A. a chargé son agent à Constantinople de communiquer officiellement, à chacun des représentants des six puissances garantes, les mesures prises au sujet des armes, mesures déjà portées à la connaissance de la Porte, et qu'il attendra le résultat des démarches de son agent, avant de répondre, s'il y a lieu, à la note collective de M. M. les agents...

A. Baligot de Beyne.

LXIX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 19 Decembre 1862[3]. (Telegramă).

Les agents autrichien, anglais avec [l'agent] français ont envoyé une note dans laquelle ils demandent la saisie immédiate des armes, leur mise en lieu sûr, sous la garde du Gouvernement, et leur surveillance. L'agent prussien s'est associé à eux. Le 13, ils ont vu le Prince, qu'ils ont pressé, Tillos surtout, d'une façon inconvenante, pour avoir une solution. S. A. a promis une réponse, par le ministre. Les agents, sans attendre les effets de la promesse princière, ont envoyé, quatre heures après, une note exigeant, dans 24 heures, une réponse catégorique et satisfaisante, laissant, en cas de refus, la responsabilité à qui de droit...

A. Baligot de Beyne.

---

1) Ibid., f. 475—476.
2) Id., f. 477.
3) Id., f. 479—480.

LXX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 19 Decembre 1862[1]. (Telegramă).

Un télégramme de Calafat annonce que trois mille Turcs remontent le Danube, vers la Serbie. Les Serbes ont réuni dix mille hommes et ont construit deux batteries à Radouciévatz, en face de Gruia, point où passeront les armes. Nous avons envoyé mille hommes avec... batteries, à Gruia, et des réserves. Publiez ces nouvelles. Notez attitude énergique et digne du Prince. Cette nuit, nous avons reçu de Belgrade l'avis que la France est avec nous. L'opinion publique est très bonne.

A. Baligot de Beyne.

LXXI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 20 Decembre 1862[2].

...S. A. agit comme doit agir un prince. En présence des sommations plus que péremptoires de M. M. les consuls, la meilleure voie qu'Elle eût à adopter était la résistance. Il y allait de sa dignité, de son honneur engagé vis-à-vis du prince de Serbie. Le pays lui saura gré de l'avoir enfin sorti d'une humilité séculaire et les puissances elles-mêmes lui tiendront peut-être compte d'une attitude qui révèle une certaine virilité nationale. Je veux être des premiers à m'inscrire au bas de cette page qui marquera dans son histoire... Le prince Czartoryski m'a promis de se mettre aujourd'hui même en campagne pour tâcher de savoir si réellement la France donne son appui aux Serbes, dans l'affaire des armes... Pour moi, je ne vois qu'un moyen d'expliquer un revirement dans la politique de Paris : c'est que la Russie, évidemment complice dans l'expédition, ait influencé les décisions du Gouvernement impérial. Quant à cette complicité, elle me paraît incontestable par les prémices mêmes de l'évènement et en fin par l'abstention absolue de la Russie, au milieu de l'agitation des consuls à Bucarest...

Major Alecsandri.

---

[1]) Id., f. 483—484.
[2]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 130.

LXXII

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 21 Decembre 1862 [1]). (Telegramă).

Suivant mes renseignements, celui [le renseignement] de Belgrade assez exact. La France, surprise, non fâchée, de votre résolution, sera bienveillante et ne soutiendra pas les Turcs. L'Italie sera au moins aussi bienveillante. On veut éviter un conflit. Un délégué serbe est attendu ici. Il serait utile que ncus soyons d'accord [avec] Belgrade...

Major Alecsandri.

LXXIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 27 Decembre 1862 [2]). (Telegramă).

Dans dix jours, les armes seront toutes en Serbie. Les Anglais et les Autrichiens insistent à Constantinople, sans succès, pour une conférence. L'agent français est toujours hostile. Sa conduite est signalée à l'ambassade française...

A. Baligot de Beyne.

LXXIV.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 28 Decembre 1862 [3]). (Telegramă).

..La conduite de l'agent français est en contradiction avec les sentiments de son ambassadeur...

Major Alecsandri.

LXXV.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 12 Ianuarie 1863 [4]). (Telegramă)".

L'Empereur a ouvert aujourd'hui la session législative. J'extrais de son discours ce qui suit: „En Orient, le vœu national des Provinces danubiennes de ne former qu'un même peuple ne pouvait nous trouver insensibles et notre concours a contribué à cimenter leur Union".

Major Alecsandri.

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 494.
[2]) Ibid., f. 485—486.
[3]) Ibid., f. 495.
[4]) Ibid., f. 498.

LXXVI.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 13 Ianuarie 1863 [1]) (Telegramă).

Les armes appartenant à la Serbie, qui ont traversé le territoire roumain, sont transportées au delà du Danube. Demain il n'y aura plus un seul de ces fusils sur le sol des Principautés-Unies....

A. Baligot de Beyne.

LXXVII.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 15 Ianuarie 1863 [2]).

Mon Prince, Ainsi que j'ai eu l'honneur de le télégraphier à V. A. à la date du 11 de ce mois, c'est sur les conseils pressants et réitérés d'une personne dont je dois taire ici le nom, que j'ai sollicité et obtenu de M. Drouyn de Lhuys l'audience dont je m'empresse de rendre un compte détaillé à V. A. — Des demies-confidences qu'il m'avait été permis de saisir dans le langage de la personne précitée, comme des avertissements qui me parvenaient presque journellement sur la tournure que semblait devoir prendre l'affaire des armes de la Serbie, il ressortait pour moi la nécessité de faire appel à la confiance du ministre des affaires étrangères de l'Empereur. Je vis donc M. Drouyn de Lhuys... Mon entretien avec le ministre a été long et plein d'intérêt pour nous; je le provoquai de la manière suivante: —„Si j'ai pris, M. le Ministre, la liberté de vous demander une audience c'est que les intérêts de mon pays me l'ont commandé. Un incident imprévu, mais non aussi considérable qu'on se plait à le dire, le passage des armes de la Serbie par le territoire roumain semble devoir devenir le troisième tableau d'une politique que l'Angleterre et l'Autriche auraient déjà, dans les affaires du Monténégro et de Belgrade, poussé jusqu'à l'absurde, sans l'intervention bienfaisante du gouvernement de l'Empereur. Les puissances qui eurent le triste courage de jeter publiquement l'insulte au prince Michel Obrénovitch dans une lettre devenue célèbre et qui, sous la plume d'un agent anglais, Mr. Churchill, n'hésitèrent pas à imposer au Monténégro un ultimatum orageux pour l'avenir, ces puissances jugèrent que ce système d'intimidation réussirait avec un égal succès auprès du prince Alexandre. L'Angleterre et l'Autriche entraînant quelques adhésions consulaires, posèrent à Son Altesse un ultimatum qui ne fit qu'éveil-

---

[1]) Id., seria II, vol. II, f. 5.
[2]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 138.

ler le sentiment de sa dignité déjà justement irritée par de précédentes exigences. Le prince... refusa de répondre à la démarche, qui blessait ses prérogatives et l'indépendance du pays, et les armes de la Serbie continuèrent leur marche vers leur destination. A l'heure où nous parlons, elles doivent être entre les mains de leurs propriétaires légitimes. Mais la question se traite, assure-t-on, à Constantinople et, sans l'intervention toujours bienveillante de la France, des tentatives de conférence, voire même d'envoi d'un commissaire ottoman dans les Principautés auraient été couronnées d'un succès que j'oserai appeler déplorable. En effet, le passage des armes serbes a été, j'ai l'honneur de le répéter à V. E., un incident tout-à-fait inattendu et le prince Alexandre n'a jamais entendu y engager autrement sa participation que pour déférer à l'appel direct du prince Obrénovitch et pour faire honneur à une promesse respectable. Mais du moment où, alarmée et, j'ose le dire, fatalement secondée par certaines puissances, la Sublime Porte obtiendrait l'envoi d'un commissaire en Roumanie, cette affaire deviendrait pour nous une question nationale. Ce que feront le commissaire turc et les délégués des puissances me semble impossible à prévoir, mais ce qui me paraît facile à pressentir c'est que le jour où la commission aura quitté le sol des Principautés, ce jour-là surgira en Roumanie une agitation qui pourrait, malheureusement, coïncider avec des mouvements au delà du Danube et qui, cette fois, entraînerait fatalement le prince Alexandre dans une solidarité avec les aspirations des populations slaves. Telle me paraît être... la conséquence la plus évidente qui naîtrait de la présence d'un commissaire ottoman dans les Principautés. Je crois, M. le Ministre, que vous l'avez prévu vous-même en n'associant pas l'action de la France à la politique de certaines puissances à Constantinople. Cependant, j'ai pensé ne devoir rien affirmer dans ce sens à Bucarest, avant de faire appel à votre bienveillance pour en obtenir, dans la mesure que vous jugerez convenable, la confirmation de l'intérêt que vous voulez bien prendre à notre cause".— M. Drouyn de Lhuys, après m'avoir écouté avec attention, m'a fait l'honneur de me répondre : —„Vous avez dit vrai, Monsieur : l'affaire des armes de Serbie a acquis une certaine importance. Les proportions numériques attribuées à ces armes, le caractère des rapports auxquels leur présence dans votre pays a donné lieu entre le Gouvernement du prince Alexandre et les représentants des puissances à Bucarest et enfin les susceptibilités de la Porte, tout cela a donné à cet incident la hauteur d'une question diplomatique qui, en effet, se traite actuellement à Constantinople. Le Gouvernement de l'Empereur, comme vous le reconnaissez justement, vous à toujours témoigné une grande sympathie et, je puis bien le dire ici, j'ai été le premier à emettre cette idée d'union, dont le Gouvernement français a si puissamment secondé la réalisation. Vous ne vous trompez donc point

lorsque vous comptez sur l'assistance de ce Gouvernement pour dégager la question des armes de certaines exagérations incontestables et pour prévenir un conflit regrettable pour tout le monde. Mais, la politique de la France consiste à concilier des exigences extrêmes. Dans la circonstance qui vous occupe, notre désir est de sauvegarder les intérêts des Principautés, sans leur sacrifier ceux de la Turquie. Nous espérons que les armements dont il s'agit ne dépassent pas les limites des besoins des troupes de la Serbie et qu'ainsi il ne sera permis à personne de leur donner un caractère d'agression contre la Turquie. Les sentiments que je vous exprime ici ont seuls dicté mes instructions envoyées récemment au marquis de Moustier. Notre ambassadeur est apte à juger les choses avec impartialité; j'ai donc cru pouvoir lui donner carte blanche pour apprécier les demandes formulées par la Sublime Porte. Puisque vous me parlez des sympathies du Gouvernement de l'Empereur, permettez-moi de vous dire que le Prince Alexandre devrait toujours avoir foi en elles. Dans des circonstances comme celle-ci, Son Altesse ne saurait point hésiter à s'ouvrir franchement à nous et à accepter nos conseils éprouvés. Je voudrais vivement l'engager à donner à M. Tillos autant de crédit que nous lui en accordons nous-mêmes et, ne voyant en lui que le représentant d'une puissance amie, le traiter avec une cordialité que le prince Alexandre n'aura jamais lieu de regretter". — Tel est, Monseigneur, le texte succinct, mais aussi fidèle que possible, de mon entretien avec M. Douyn de Lhuys. Dans la part qui y a été prise par le ministre, V. A. reconnaîtra, je n'en doute point, le désir du Gouvernement français d'atténuer la gravité de cette affaire des armes et d'épargner à notre pays autant qu'il dépendra de lui, les conséquences que l'on voudrait en déduire a Constantinople. Cependant, il y aurait je crois, Monseigneur, quelque danger à considérer dans ces dispositions une garantie absolue contre l'adoption des mesures réclamées par la Porte. Il serait, selon quelques croyances assez fondées, difficile au Gouvernement impérial d'assurer une attitude d'indifférence en présence des préparatifs d'une agression qui, à tort on à raison, est envisagée comme imminente contre la Turquie et dont le passage des armes serbes par notre territoire serait un symptôme éclatant. — Je dois, en outre, avertir V. A. que les amis de la Turquie ne se font pas faute de donner à l'attitude énergique de V. A. le caractère d'une complicité militante avec les mouvements prévus pour le printemps et à faire circuler des appréciations en raison desquelles la Russie reconquerrait dans les Principautés tout l'ascendant perdu par elle depuis dix ans. L'Angleterre est, dit-on, la première à signaler ce résultat probable d'un plus long abandon des intérêts de la Turquie: tactique puissante qui réussira infailliblement à exciter les méfiances du Gouvernement impérial, și V. A. ne consent pas à aller au devant des résolutions qui peuvent, d'un moment à l'autre,

être arrêtées à Constantinople. — Enfin l'arrivée d'une commission d'enquête à Bucarest deviendrait l'occasion d'une agitation plus que regrettable au sein des partis qui nous divisent et nous verrions se renouveler ces doléances contre le pouvoir existant, qui ne nous ont que trop souvent dégradés aux yeux de l'Europe. — Ce sont toutes ces considérations, Monseigneur, qui m'ont porté à soumettre à V. A... l'idée d'investir M. Négry des pouvoirs nécessaires pour offrir, au besoin, les garanties qui viendraient à nous être imposées à la suite du verdict plus que probable de la part de la commission d'enquête projetée. — Il m'a paru urgent, en effet, que M. Négry conférât avec M. de Moustier (dont les instructions définitives de Paris devaient arriver à Constantinople le 12), avant que celui-ci n'engageât les résolutions de la France vis-à-vis des représentants, ses collègues, et que M. de Moustier pût tenir ainsi en réserve, pour le cas de force majeure, les dispositions de V. A. à prevenir l'envoi d'une commission par une offre des garanties qui, je le crains encore une fois, seraient infailliblement exigées par cette commission. — Quel que soit le dévouement qui inspire mes actions dans cette circonstance, je n'ose point espérer que V. A. aura daigné accepter mes conseils. Dans cette prévision et persuadé, conséquemment, que l'envoi d'une commission finira par prévaloir dans les réunions des ambassadeurs, je crois qu'il serait au moins utile d'atténuer les effets de cette mesure, en cherchant par tous les moyens à circonscrire la mission des commissaires dans les Principautés. En obtenant des puissances que leur action soit limitée à l'enquête exclusive de l'affaire des armes, nous éviterions à notre pays le triste spectacle de nouvelles misères nationales et les effets irréparables d'une agitation qui aurait la convoitise du pouvoir pour mobile et pour conséquence la séparation de nos provinces [1]...

Major Alecsandri.

LXXVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 18 Ianuarie 1863 [2]).

...La Roumanie est redevenue, grâce à la question des armes, la coqueluche politique. Le signal a été donné de bien haut, ainsi

[1]) I. Alecsandri trimete, a doua zi, această scrisoare lui Baligot de Beyne, pentru a fi înmânată Domnitorului şi adaogă următoarele rânduri : „Vous êtes homme à deviner que ce que je dis au Prince est non seulement le résultat, plus que succinct, de mon entretien avec M. Drouyn de Lhuys, mais aussi le résumé de mes informations particulières : Tout ce que l'on fera pour aider la France à combattre les manoeuvres soutenues de l'Angleterre et de l'Autriche ne sera en définitive de notre part qu'un devoir accompli envers nos propres intérêts. J'espère que S. A. le comprendra ainsi et qu'Elle ne prendre pas mes avis pour des inspirations timorées". (Id, f. 142).

[2]) Ibid., f. 144.

que vous avez pu le voir par l'extrait que je vous ai envoyé du discours de l'Empereur. Vous remarquerez, je n'en doute pas, que dans ce discours les Principautés tiennent la tête de la colonne, lorsque l'Empereur aborde les affaires étrangères. Quelqu'un voulait faire coïncider ce renouvellement de sympathie, dans ce moment de conflit entre nous et la Porte, avec un gros refroidissement survenu récemment entre cette puissance et le Gouvernement impérial et dont l'accueil glacial fait à Djémil le 2 Janvier, dans les salons de l'Impératrice, aurait été ici le symptôme. Quoiqu'il en soit le souvenir donné aux Principautés ne laisse pas que de nous être des plus précieux. La chose a frappé tout le monde et, le mouvement une fois donné, chacun s'occupe de nos affaires. Les journaux en parlent bien un peu à tort et à travers, que voulez-vous?...

Major Alecsandri.

LXXIX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 23 Ianuarie 1863 [1]. (Telegramă).

En réponse aux conseils bienveillants venus de l'ambassadeur français à Constantinople, conformes à votre dépêche du 12, le Prince-Régnant envoie M. Négry, avec instructions spéciales pour donner à la Porte et aux représentents des Puissances garantes des explications satisfaisantes sur nos affaires du moment. Le Prince a assuré l'agent français de sa constante déférence pour les conseils de l'Empereur, convaincu qu'ils seront toujours conformes à la dignité et aux intérêts du pays. Communiquez au ministre. Préparez, par les journaux, les esprits à la dissolution de la Chambre...

A. Baligot de Beyne [2].

LXXX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 24 Ianuarie 1863. [3] (Telegramă).

La Chambre est complètement hostile. La commission du budget détruit systématiquement le budget régulier, préparé avec le concours de la mission française. L'examen du budget n'est pas terminé, après deux mois d'attaques contre le pouvoir exécutif.... La Chambre a le projet arrêté de mettre le Prince en demeure de sanctionner le vote imprudent relatif aux monastères... La

[1]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 6—7.
[2]) Telegrame cifrată semnată: ,,Cabinet Princiăr", ca şi toate celelalte telegrame cifrate ale lui Baligot de Beyne.
[3]) Ibid., f. 8—9.

crise est imminente. La dissolution sera bientôt inévitable et insuffisante, si le budget n'est pas voté, car, pour assurer [la marche] des services publics, il faudra des mesures extraordinaires. Pas de désordres à craindre. Le succès est certain. Le pays est avec le Prince. On demande de toutes parts un acte d'énergie. Force députés, votant avec la majorité, engagent individuellement le Prince à la dissolution. [Il y a un] accord intime entre les chefs. Blancs et rouges vont demander la réalisation des vœux des divans ad-hoc [relativement au] prince étranger... Le nom du prince Napoléon est ouvertement mêlé dans cette intrigue. Les meneurs se vantent de son concours. Ils ont préparé un mémoire à l'Empereur pour demander le prince susnommé ou un général francais. Hier, le „Românul', a confirmé ces renseignements, en disant que la Roumanie doit imiter la Grèce et faire avec les Français [ce que] la Grèce a fait avec les Anglais. Brancovan et Pano ont dit quelque part que Place appuie la combinaison Napoléon. Cette machination anglaise est communiquée à l'ambassadeur français à Constantinople. Communiquez prudemment au ministre ou mieux d'abord, par Piétri ou le prince polonais, à l'Empereur et tâchez de savoir l'impression produite...

A. Baligot de Beyne.

LXXXI.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 25 Ianuarie 1863 [1]). (Telegramă).

La candidature Louis a causé la surprise du ministre, que j'ai vu aujourd'hui. Si les députés se bercent de cet espoir, l'agent français est autorisé à le leur ôter. Le Gouvernement impérial veut la stabilité dans les Principautés, non l'état de la Grèce. Si l'attitude de Place est confirmée, il sera rappelé. La cordialité envers Tillos est indispensable. — Il serait inhabile de refuser la sanction du vote [sur les] monastères. La dissolution qui suivrait rendrait la Chambre populaire, isolerait le Prince et le jetterait dans les bras des Russes, en confirmant les commentaires actuels. Avec certaines réserves pour les Puissances, sanctionner le vote serait briser les armes entre les mains de l'opposition. Si elle persistait, la dissolution [deviendrait] réellement populaire. L'appui ne manquerait pas. Tel est l'avis officieux, ici. Le 24 Janvier [2]) serait une excellente occasion, surtout si une pareille résolution, exploitée à Constantinople comme une violation de la Convention, ne constitue un motif nouveau pour

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 502.
[2]) Stil vechiu.

l'envoi d'un commissaire, considération appréciable entre Bucarest et Constantinople...

Major Alecsandri.

LXXXII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 25 Ianuarie 1863 [1]). (Telegramă).

Démentez catégoriquement immédiatement auprès du ministère, puis dans les journaux, le télégramme venu de Paris, par l'Autriche, annonçant que le Prince est disposé à abdiquer en faveur de Leuchtenberg. Après communication à l'ambassadeur français sur la situation, l'agent à Constantinople nous dit: „tranchez dans le vif"...

A. Baligot de Beyne.

LXXXIII.

Agentul diplomatic la Paris către Ministrul Afacerilor Străine al Franţei. 26 Ianuarie 1863 [2]).

M. le Ministre [3]), Je me suis fait un devoir de télégraphier, hier soir, à S. A. S. le Prince Alexandre un résumé des idées émises par V. E. sur la situation actuelle dans les Principautés et que j'ai eu soin de présenter comme étant très officieusement exprimées. — Entouré de cette réserve, mon rapport conservera aux sentiments bienveillants de V. E. toute l'autorité qu'ils méritent dans les circonstances présentes et dont j'appelle de tous mes vœux l'influence sur les déterminations du Prince Alexandre. — C'est dans cet espoir que je prends, M. le Ministre, la liberté de vous prier de vouloir bien, si vous le jugez convenable, ordonner la communication à M. le marquis de Moustier des avis que V. E. m'a fait l'honneur de m'offrir pour S. A. S. — Quelles que soient les réserves que l'on apporterait à la sanction du vote relatif aux monastères dédiés, elles ne préviendraient peut-être pas à Constantinople les interprétations forcées qui tendraient à présenter cette décision comme une violation de la convention de 1858. L'idée de l'envoi d'un commissaire dans les Principautés trouverait ainsi, il est à craindre, un nouvel élément en sa faveur. — Prévenu par V. E. d'une éventualité de cette nature, le représentant de S. M. l'Empereur

[1]) Id., seria II. vol. II, f. 10—11.
[2]) Arh. Cuza, vol. II (Mss. 4858), f. 168.
[3]) Drouyn de Lhuys.

à Constantinople serait à même, si V. E. veut bien lui donner les instructions nécessaires, de contribuer à épargner à mon pays les inconvénients qui résulteraient de l'envoi d'un commissaire.

Major-Alecsandri.

LXXXIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 28 Ianuarie 1863 [1]). (Telegramă).

Les conseils de Paris sont bien moins précis que ceux de l'ami de Constatinople [2]). Sanctionner le vote sur les monastères, même avec réserves, c'est violer le protocole XIII. Sanctionner, après l'attitude du Gouvernement, est bien difficile. Le Gouvernement n'a jamais songé d'ailleurs à la dissolution, sur la question des monastères. Ne doutez pas que l'opposition persisterait. Peut-on aller plus loin que la dissolution? Voilà la question. Le budget ne sera pas voté, les mesures extraordinaires [deviendront] indispensables; est-ce pour ce cas que l'appui est promis?... Quelle occasion voyez-vous dans le 24 Janvier? [3]) Le Prince connait ses vrais amis. Dites-le leur et ajoutez qu'il n'a jamais varié dans les pénibles incidents que leurs agents lui ont suscités...

A. Baligot de Beyne.

LXXXV

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 28 Ianuarie 1863 [4]).

...L'important pour aujoure'hui c'est que S. A. soit convaincue de la fidelité de mon rapport du 25 au soir, par télégramme chiffré [5]), sur l'entretien que j'avais eu, à quatre heures, avec S.E. M. Drouyn de Lhuys. Ce rapport ne pouvait être qu'un bien faible résumé d'une conversation où tant de choses ont dû être touchées et développées. En attendant que j'ai l'occasion de soumettre à S. A. un exposé détaillé de cette intéressante audience, je suis obligé de Lui dire que l'aplanissement des difficultés qu'elle a à surmonter dépend plus de ses sages résolutions que de l'intervention des puissances qui devront, apparemment, régler leurs appréciations sur la situation générale de l'Orient. Mais, avant toutes choses, le maintien de la tranquillité publique, dont S. A. est heureusement sûre, sera pour beaucoup

[1]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 12—13.
[2]) Marchizul de Moustier.
[3]) Stil vechiu.
[4]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 148—149.
[5]) Anexa LXXXI.

dans les appréciations extérieures sur nos affaires [1]). L'entretien a duré une heure; il a été empreint d'une profonde sympathie pour le pays et également pour le Prince-Régnant, mais le soupçon d'influence russe prédomine visiblement. Les conseils relatifs aux monastères sont officieuxet [personnels] au ministre. L'ambassadeur pourra sans doute les confirmer.... La sanction du vote sur les monastères serait surtout exempte de danger si elle [se produisait] après que l'envoi des commissaires aurait été définitivement écarté par les ambassades...

Major Alecsandri.

LXXXVI.

Agentul diplomatic la Paris către Ministrul Afacerilor Străine al Franței. 30 Ianuarie 1863 [2]).

Monsieur le Ministre [3]), Il résulte de deux dépêches télégraphiques de Bucarest d'hier, qu'une ratification par S. A. S. le Prince Alexandre du vote de l'Assemblée Roumaine, concernant les revenus des couvents dédiés, ne produirait pas sur ce corps l'effet salutaire que V. E. semblait prévoir lorsqu'Elle me fit l'honneur de s'entretenir avec moi à ce sujet. De son côté la Porte a adressé au prince Alexandre une note des plus vives à l'occasion de ce vote, dont la portée serait considérée comme étant en opposition avec le protocole XIII de la Conférence de Paris.— Il n'est donc guère probable, M. le Ministre, que le Gouvernement roumain, contrairement à une attitude inspirée par son respect envers les Puissances, donne une sanction qui serait, dès à présent, envisagée comme une violation de la Convention et qui n'offrirait pas à l'intérieur du pays les avantages espérés. — Au surplus, le refus de voter le budget semble constituer le vrai terrain choisi par l'opposition de la Chambre pour combattre le gouvernement du prince Alexandre. La lutte y a atteint les limites au delà desquelles il ne reste à prévoir qu'une dissolution, rendue malheur eu sement inévitable ou un éclat qui serait fatal pour mon pays, sans la conviction dont le Gouvernement semble pénétré à l'égard du main ien de la tranquillité publique. — Le Prince Alexandre me renouvelle l'ordre d'assurer V. E. que ses sentiments n'ont jamais varié à l'égard du Guvernement de S. M. l'Empereur. *Le Prince connaît les vrais amis de son pays.* Tels sont, M. le Ministre, les termes textuels de cette communication que je m'empresse de placer sous les yeux de V. E.—Les dépêches, dont j'ai pris la liberté de lui soumettre ici les extraits les plus

---

[1]) Restul scrisorii este cifrat.
[2]) Ibid., f. 170.
[3]) Drouyn de Lhuys.

saillants, contiennent sur la situation actuelle un aperçu que je me ferai un devoir de porter à la connaissance de V. E., si Elle veut bien m'accorder la faveur d'une audience.

Major Alecsandri.

LXXXVII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 2 Februarie 1863 [1]).

...J'ai reçu en leur temps les dépêches de Cabinet du 28 et 30 Janvier et du 1-er Février. — Malgré moi, je ne puis encore répondre à certaine question contenue dans la seconde, avant de voir M. Drouyn de Lhuys. J'attends une audience. En attendant je crains de m'être mal exprimé dans ma dépêche du 25 Janvier, ou d'avoir été mal compris. La promesse d'appui dans l'affaire des monastères n'était qu'une appréciation de ma part, résultant des avis qui m'étaient donnés. Il n'y a eu, il ne pouvait y avoir de promesse énoncée, quelle qu'ait été mon instance à l'obtenir. Peut-être voudra-t-on se prononcer d'une manière plus bienveillante. Mais je ne dois pas l'espérer, car le ministre a été, depuis ma dernière audience, amplement instruit de l'état de la question, ce qui doit avoir fait considérer l'adoption de ses idées comme étant, actuellement, moins possible...

Major Alecsandri.

LXXXVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 7 Februarie 1863 [2]).

...J'envoie aujourd'hui à S. A. une relation sur ma dernière entrevue avec M. Drouyn de Lhuys, ainsi que la copie de deux lettres adressées au ministre le 26 et 30 Janvier [3])... J'espère que S. A. ne verra rien de mauvais dans certains passages de ces lettres destinées à ramener la confiance dans l'esprit du ministre. Pour bien comprendre mon intention, il vous suffira de vous convaincre que nous sommes représentés ici comme étant de nouveau sous l'influence russe. Ces soupçons commencent à se dissiper, mais c'est à Bucarest qu'il faut les anéantir. — Vous aurez, sans doute, remarqué que la presse, en général, marche

---

[1]) Ibid, f. 152.
[2]) Ibid., f. 158.
[3]) Anexele LXXXIII şi LXXXVI.

à ravir... J'ai mon pied partout, mais quel mal pour s'y maintenir !... Au moment de me rendre au bal travesti de M. Drouyn de Lhuys, je reçois votre télégramme de ce soir, dans lequel vous m'annoncez mon avancement au grade de lieutenant-colonel. Ma meilleure gratitude pour votre empressement à m'en donner la nouvelle.

Lt.-Colonel Alecsandri.

LXXXIX.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 9 Februarie 1863 [1]).

Mon Prince, Le lendemain de la dépêche chiffrée que V. A. m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 24 Janvier, M. Drouyn de Lhuys me recevait et s'entretenait avec moi de la situation actuelle à Bucarest. — Cette conversation a touché à trop de questions et par cela même a duré trop longtemps, pour qu'il me soit possible d'en rapporter les termes précis à V. A. Qu'Elle daigne donc me permettre de borner cette relation à ce que j'oserai appeler des impressions. Mon premier soin a été de porter à la connaissance du ministre les divers objets qui composaient la dépêche de V. A., me résérvant d'y apporter les développements nécessaires au moment opportun, afin de pouvoir juger sur le champ des premières impressions de S. E. Je pus constater ainsi toute la surprise que M. Drouyn de Lhuys éprouvait en apprenant qu'un travail occulte s'opérait à Bucarest entre quelques uns de nos députés et le consul britannique, travail ayant pour but la confection d'un mémoire destiné à l'Empereur et contenant la demande du prince Napoleon ou d'un général français pour souverain futur de nos provinces ! Le ministre ne témoigna pas moins d'étonnement en m'entendant insinuer, d'après la même dépêche, que M. Place secondait, à Jassy, le mouvement si singulier commencé à Bucarest. — Le télégramme que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. A., dans la nuit du 24 au 25 Janvier [2]), a rendu fidèlement les sentiments de M. Drouyn de Lhuys sur la question. — Celle du vote relatif aux monastères a été l'objet d'un entretien plus controversé. M. Drouyn de Lhuys a, jusqu'à la fin, persisté à ne pas comprendre que V. A. se proposât de dissoudre l'assemblée, sinon à cause du vote en question, du moins le lendemain d'une motion qui, étant de nature a satisfaire les susceptibilités nationales, devait déterminer les faveurs du pays à l'égard de la Chambre et rendre la dissolution de celle-ci au moins impopulaire. Cette appréciation une fois établie, M. Drouyn de Lhuys arriva tout naturellement à me

[1]) Ibid., f. 164—166.
[2]) Anexa LXXXI.

demander sur quoi V. A. croyait pouvoir compter pour atténuer les conséquences d'une mesure aussi inopportune: „La Russie serait-elle l'appui tenu en réserve? Un pareil danger n'a pas besoin d'être signalé à la clairvoyance du Prince. Il ne pense pas, sans doute, que les puissances demeureraient indifférentes en présence d'une pareille faute". — Ces paroles que je cite à peu près textuellement ne sont, comme V. A. le voit, que le témoignage itératif de certains sentiments qui ont été habilement exploités ici. — Je m'empressai de démontre à S. E. combien les bruits de nos prétendus penchants vers la Russie étaient en contradiction avec l'expérience de nos malheurs encore récents et de L'assurer que V. A. est, avant tout le monde, intéressée à voir finir, entre les monastères grecs nous, un litige qui nous prive de grandes ressources financières et qui nous occasionne tant d'embarras.— „Que le Gouvernement de Sa Majesté" — ai-je ajouté — „nous offre quelques encouragements sérieux à donner à ce conflit une solution dans le sens indiqué par les entraînements de nos députés et Son Altesse n'hésitera plus un instant à s'y associer".— Malgré mon insistance à obtenir quelque chose de plus que des appréciations toutes personnelles et officieuses, le ministre a, très spirituellement et à mon grand regret, évité de pousser plus loin ses suggestions plusieurs fois répétées. Cependant, cette persistance à considérer le refus, de la part de V. A., de sanctionner le vote en question comme une résolution peu compatible avec une dissolution de l'assemblée, cette persistance m'a autorisé à supposer que le Gouvernement de l'Empereur ne refuserait pas éventuellement Son appui à une attitude conforme aux vœux de nos représentants. — Je ne manquai pas d'objecter à M. Drouyn de Lhuys qu'une pareille attitude demeurerait, apparemment, impuissante à désarmer l'opposition systématique de la Chambre et que celle-ci concentrerait tous ses efforts sur le terrain du budget pour continuer une lutte provoquée sciemment. Mes observations ne réussirent pas à détourner l'esprit de S. E. des préoccupations qu'elle m'avait fait l'honneur de m'exprimer. — C'est là que s'est borné mon premier rapport télégraphique du 25 Janvier à V. A. Je pris la liberté d'y ajouter que l'adoption des vues de M. Drouyn de Lhuys devrait avoir lieu, si toutefois V. A. jugeait convenable de les accepter, postérieurement à la décision des ambassadeurs au sujet de l'envoi projeté du commissaire turc à Bucarest, afin de ne pas offrir, dans cette circonstance, un élément de plus aux insistances de la Turquie et de l'Angleterre. — Cette dernière considération m'a déterminé... à solliciter par une lettre, dont ci-joint la copie [1]), de M. Drouyn de Lhuys qu'il voulût bien en instruire M. le marquis de Moustier, en lui laissant entrevoir la possibilité d'une sanction du vote relatif aux monastères. — Je me suis également

---

[1]) **Anexa LXXXIII.**

empressé d'adresser, le 30 ...vier, à M. Drouyn de Lhuys par une lettre, dont copie ci-jointe [1]), un résumé des télégrammes que j'ai eu l'honneur de recevoir du cabinet de V. A. à la date du 28 et du 30. — Ma communication se terminait par une demande d'audience que M. Drouyn de Lhuys n'a pas cru devoir m'accorder, ce qui m'a placé dans l'impossibilité de faire connaître à V. A. le sentiment de S. E. sur l'éventualité des modifications indiquées dans la dépêche du 28. Je ne puis cependant attribuer le silence opposé à ma demande qu'à un changement profond qui, paraît-il, s'est opéré dans l'esprit de M. Drouyn de Lhuys relativement à la question des monastères et qui constituerait, dans un nouvel entretien à ce sujet, une contradiction que S. E. désire s'épargner. — J'ai de nouveaux remercîments à adresser à V. A. pour mon avancement au grade de lieutenant-colonel. Je vous demande, Monseigneur, la permision de considérer cette nouvelle preuve de votre bienveillance comme un témoignage approbateur de mes services...

Lt.-Colonel Alecsandri.

XC.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 10 Februarie 1863 [2]).

...J'ai reçu hier de nouvelles assurances qu'il n'a point été donné suite aux demandes de la Porte, l'offre d'explications par Négry lui ayant été présentée comme devant la rassurer entièrement sur ce qui a eu lieu. Ces bonnes nouvelles me sont connues depuis longtemps, mais j'ai pensé qu'il était inutile de vous en faire part, persuadé que Callimaki [3]) vous avait renseigné à temps. Par exemple, vous a-t-il appris que Sir [Henry] Bulwer (lisez M-me Aristarki) voulait renforcer la mission du commissaire d'une enquête à l'endroit des couvents dédiés et d'autres endroits encore?... Sir [Henry] Bulwer a, bien heureusement pour nous, secondé les excellentes dispositions de la France et de la Russie, dans cette circonstance.—Quelqu'un est venu me lire une longue correspondance de Bucarest, d'après laqulle M. Tillos aurait encouragé les manœuvres relatives à la prétendue candidature du prince Napoléon. Je n'en crois rien. Cependant l'auteur de la lettre, un député, affirme que M. Tillos l'aurait entretenu dans ce sens [4]). A propos du consul, j'aurais eu l'occa-

---

[1]) Anexa LXXXVI.

[2]) Ibid., f. 160—161.

[3]) Teodor Callimaki, prim secretar al Agenţiei diplomatice diu Constantinopole.

[4]) La 20 Februarie, Baligot de Beyne răspunde: „Ce que dit votre lettre du 10, concernant le candidat prince français peut être vrai". (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 31—32).

sion de nuire terriblement à ce diable de Place, que vous me représentez, d'après Pano, comme un agent de la fameuse candidature. Il m'eut suffi pour cela de dire les motifs de sa froideur avec le Prince. Mais, le métier de dénonciateur ne me convient guère et, en outre, je ne puis oublier que Place a rendu de grands services à mon pays. Je crois que M. Drouyn de Lhuys lui a adressé les mêmes instructions qu'à M. Tillos...

Lt-Colonel Alecsandri.

XCI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 12 Februarie 1863 [1]).

...Je reçois ce matin votre dépêche de cette nuit [2])... Il est... hors de doute que la remise d'une adresse à la Porte donnera lieu, de la part de celle-ci, à une nouvelle proposition d'envoi de commissaire à Bucarest. Les puissances voudront-elles l'écarter encore? Négry sera arrivé à temps à Constantinople pour travailler dans ce sens; mais rien ne peut assurer son succès si des démarches analogues aux siennes ne sont faites auprès de quelques cabinets. Pourquoi ne chargerait-on pas Steege, par exemple, d'une mission à Vienne et à Berlin...? Il est hors de question que l'empereur Napoléon devra être particulièrement sollicité dans cette circonstance et je n'ai pas besoin de vous dire que, amour-propre de côté, je verrais avec peine tout autre que moi chargé de cette mission... En supposant donc qu'une mission auprès de l'Empereur soit décidée, il ne faut pas que le Prince néglige d'écrire à M. Drouyn de Lhuys, pour lui demander de m'introduire lui-même auprès de Sa Majesté et pour l'initier sommairement à la véritable situation du pays. N'oublions jamais les susceptibilités des ministres. Basile [Alecsandri] a failli ne jamais avoir les 25.000 fusils accordés par l'Empereur, pour n'en avoir pas averti le comte Walewski. Une lettre à l'Empereur est, comme vous le pensez bien, de rigueur; mais je pense qu'elle devra contenir un court exposé des choses... — J'ai oublié de vous dire autrefois que la lettre du prince Michel Obrénovitch à M. Drouyn de Lhuys n'a pas été sans effet, dans l'affaire des armes....

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 162—163.

[2]) In care anunţă, pe baza informaţiunilor presei din Constantinopole, că 32 deputaţi urmau să prezinte Porţii o adresă, „pour expliquer leurs griefs prétendus contre le Prince"

XCII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 21 Februarie 1863 [1]).

...A la suite d'une longue conversation sur les affaires actuelles de la Pologne et en vue des péripéties possibles qu'elles produiraient, le prince Czartoryski m'a annoncé son intention d'écrire à S. A. pour solliciter Sa générosité en faveur des combattants qui chercheraient un refuge sur notre territoire. Ce que l'on demanderait serait uniquement la continuation de notre précieuse hospitalité en faveur de malheureuses victimes de l'insurrection. — Je crois que personne ne trouverait à redire contre certaines mesures inspirées par l'humanité en même temps que par des considérations d'ordre public. Nos préfectures voisines de la Russie pourraient, par exemple, être autorisées à recueillir les émigrés, à subvenir à leurs besoins les plus pressants et les acheminer vers quelque point assez éloigné de la frontière pour empêcher leur rentrée dans les provinces insurgées. L'Autriche elle-même agit avec la plus grande humanité dans ces circonstances...

Lt.-Colonel Alecsandri.

XCIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 26 Februarie 1863 [2]). **(Telegramă).**

Négry télégraphie que la Porte a adressé une note aux ambassadeurs, pour appeler leur attention sur la situation des Principautés et provoquer une conférence. Voici la réponse du Prince, communiquée à la Porte et aux représentants des Puissances garantes :„... La situation du pays ne justifie pas les inquiétudes de la Porte, moins encore une intervention quelconque. Il n'y a pas de désordre hors de la Chambre ; le Prince répond de la tranquillité publique. Cependant, tout encouragement direct ou indirect donné aux factieux qui dominent l'Assemblée pourrait les amener à quelque acte illégal, qui serait suivi, qu'on en soit certain, d'une répression inéxorable. Or, la demande de la Porte sera prise, indubitablement, par les factieux comme un encouragement. Le Prince croit donc devoir repousser à l'avance toute responsabilité des mesures extrêmes qu'il prendra pour maintenir l'ordre et protéger la partie saine du pays, de même

---

1) Ibid., f. 172—173.
2) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, ff. 36 şi 38.

qu'il repousse la responsabilité des conséquences que tout événement de quelque gravité pourrait facilement entraîner, soit au dedans, soit au dehors de ses frontières". Communiquez au ministre.

A. Baligot de Beyne.

XCIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 26 Februarie 1863 [1]. (Telegramă).

Les représentants des Puissances à Constantinople envoient aujourd'hui des instructions identiques aux agents sur la nécessité de prévenir des attaques contre la Constitution et tout acte de l'Assemblée qui pourrait compromettre les droits du Prince. Ils leur recommandent une entente parfaite, de mettre de côté toute dissidence, toute considération subsidiaire et leur demandent leurs appréciations communes sur l'état des choses. L'inquiétude manifestée à Constantinople est fort exagérée, la tranquillité est parfaite partout, hors la Chambre...

A. Baligot de Beyne.

XCV.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 27 Februarie 1863 [2]. (Telegramă).

Le ministre a écouté avec intérêt la dépêche d'hier au soir. Les sentiments du Gouvernement impérial sont invariables. Il désire la stabilité du Prince et de l'Union. Il considère indispensable de mettre toujours le droit de votre côté. Une lettre au ministre serait utile.

Lt.-Colonel Alecsandri

XCVI.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 28 Februarie 1863 [3]. (Telegramă).

Hier, par ordre des ambassadeurs à Constantinople, [transmis par] dépêche collective, les agents auprès du Prince ont at-

---

[1]) Id., f. 39.
[2]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 507.
[3]) Id., vol. II, f. 40—41.

testé [de la] vive sympathie des Puissances et [de leur] intention d'empêcher toute attaque contre la Constitution et les droits du Prince.

A. Baligot de Beyne.

XCVII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 21 Martie 1863 [1]). (Telegramă).

Le prince polonais [Czartoryski] demande au Prince le passage d'armes pour son pays [2]). — Avertissez.

Lt.-Colonel Alecsandri.

XCVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Ministrul Afacerilor Străine. 27 Martie 1863 [3]).

M. le Ministre [4]), La question des couvents dédiés a été ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer V. E. à la date du mars, l'objet d'un entretien entre M. le sous-directeur [politique] au Affaires Etrangères et moi. Cet entretien m'a fourni l'occasion de démontrer que la mesure prise par le Conseil des Ministres de S. A., à l'égard des revenus des couvents, n'a eu pour but que de sauvegarder, d'une part la rentrée intégrale de ces revenus, et d'autre part, leur répartition la plus équitable. Cependant, l'attention du Gouvernement impérial ayant été appelée sur cette question, par suite d'une protestation de la S. Porte, agissant au nom des diverses communautés grecques, contre la décision de notre Conseil, et cette protestation ayant eu pour effet de mettre en doute l'existence et la légitimité des motifs qui ont déterminé l'adoption de son arrêté du 22 Novembre [4 Décembre] dernier, je me suis empressé — autorisé en cela d'ailleurs par V. E. — de remettre à la direction politique des Affaires Etrangères copie de la dépêche ministérielle No. 5223, concurremment avec le référé du Ministère des Cultes et l'arrêté du gouvernement. M. le Ministre des Affaires Etrangères de l'Empereur a pu, donc, placer ces

---

[1]) Id., vol. I, f. 509.

[2]) Această cerere este reînoită prin mijlocirea agentului diplomatic la 25 Martie (Ibid., f. 510).

[3]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f, 46. Raportul poartă No. 16.

[4]) Ion Gr. Ghika.

documents en regard des allégations des communautés grecques, et puiser, dans ce double examen, les éléments d'une appréciation impartiale. — Je suis, aujord'hui, en mesure d'annoncer à V. E. que cette appréciation est inspirée par le même sentiment de justice et de bienveillance dont le gouvernement de S. M. l'Empereur Napoléon nous a déjà donné des preuves si manifestes. Considérant, en effet, que la question des biens des couvents dédiés comporte, en principe, des intérêts locaux conjointement avec ceux des communautés placées hors de notre territoire, et convaincu que la décision de notre Conseil rentre dans l'ordre des mesures purement administratives et ne saurait avoir un caractère préjudiciel, le Gouvernement impérial ne partage pas les émotions auxquelles elle a pu donner lieu à Constantinople et ne saurait conséquemment y voir que l'application du droit de surveillance étendu à tous les établissements publics. — Telles semblent être, M. le Ministre, les idées qui ont présidé aux instructions adressées à M. l'Ambassadeur de France à Constantinople et dont il m'a été permis de connaître la substance. Accueillie dans ces termes, la décision de notre gouvernement se trouve dégagée, aux yeux de celui de S. M. l'Empereur Napoléon, de tout ce qui pourrait la faire considérer, ainsi qu'on a cherché à l'insinuer, comme un acte de spoliation ou, au moins, comme une résolution comminatoire de nature à contenir une solution en dehors de la participation de la partie adverse, dans notre conflit avec les communautés grecques. Toutefois, l'existence même du conflit doit exclure toute décision qui en préjugerait le dénouement au détriment de l'une ou de l'autre des parties qui s'y trouvent engagées, et le Gouvernement impérial, en reconnaissant la légitimité de la mesure adoptée, ne semblerait pas disposé à admettre les conséquences contre lesquelles on s'est prématurément élevé à Constantinople. — Je crois donc, M. le Ministre, que notre Gouvernement peut compter sur l'appui du Gouvernement impérial, en tant que l'application de la mesure mentionnée plus haut ne dépasserait pas les limites d'une stricte justice, en imposant une répartition des revenus des couvents dédiés qui ne serait pas équitable pour tout le monde...

Lt.-Colonel Alecsandri.

XCIX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 30 Martie 1863 [1]).

...J'entreprends de répondre ce soir à la partie chiffrée de votre lettre du 1/13 mars... Dans la question des armes, la

[1]) Id., vol. II. (Ms. 4548), f. 184 şi urm.

participation de M. Tillos à la démarche et à la note collective des consuls vous suffira pour admettre que les premières impressions ici n'étaient pas favorables à nos autorités. Je ne l'ignorais pas et j'étais témoin — bien impuissant sans doute — des menées austro-anglaises tendantes à une intervention, à l'envoi d'un commissaire... Ne devais-je pas tenir compte de l'espace, du temps qui empêchaient le cabinet de S. A. de connaître des dispositions promptement prises et solliciter leur modification, en exposant à un ministre juste et bienveillant le véritable état de la question?... Vous n'ignorez pas, au surplus, que mes entretiens avec M. Drouyn de Lhuys m'avaient été imposés par une urgence démontrée plus que suffisamment. — Je me hâte d'écarter toute prétention d'une action quelconque sur les déterminations du ministre. Mais l'accomplissement d'un devoir impérieux m'était prouvé par la bienveillance même avec laquelle S. E. m'écoutait... Mes démarches sont toujours demeurées officieuses... J'ai enfin entretenu plusieurs fois S. E. de notre crise parelmentaire... J'ai été amené plus d'une fois à en entretenir le ministre de l'Empereur, dont les opinions pouvaient et devaient avoir un si grand poids à Constantinople. Vous savez... quels ont été les efforts de M. M. Bulwer et Prokesch à remettre sur le tapis l'idée, récemment abandonnée dans l'affaire des armes, d'un commissaire, voire même d'une enquête à envoyer à Bucarest... J'ai considéré de mon devoir de combattre des insinuations malveillantes et de prévenir des impressions défavorables... Je ne prétends pas avoir réussi, mais j'ai eu le bonheur de me faire écouter, quelquefois très longtemps, et d'avoir été à même de pouvoir transmettre à S. A. les conseils sympathiques et bienveillants d'un ministre dont l'action devait se trouver soutenue par Son attitude...

Lt.-Colonel Alecsandri.

C.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 8 Aprilie 1863 [1]).

Décidément Lord John Russell est parvenu à nous faire passer aux yeux des autres gouvernements pour des inféodés à la Russie. Dernièrement il m'a été fait de nouvelles allusions à ce sujet et je n'ai pas été peu surpris avant-hier de m'entendre demander par le marquis Oldoini, dernier ministre d'Italie à St. Pétersburg, avec lequel je me trouvai à dîner dans une maison, s'il était vrai que la Russie ait reconquis son ancienne influence

[1]) Ibid., f. 190; Paul Henry, *o. c.*, pag. 109.

dans les Principautés. Il paraîtrait, au surplus, qu'à St. Pétersbourg on s'en donnerait assez les airs et que l'on y affecterait de fortes sympathies pour nous. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il m'a été facile de dissiper les erreurs qui s'étaient emparées de l'esprit du marquis Oldoini...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CI.

Agentul diplomatic la Constantinopole către Agentul diplomatic la Paris. Galaţi, 18 Aprilie 1863 [1]).

...Je pars demain pour Jassy, où j'ai affaire pour la grande question des couvents dits dédiés. Voici... dans quel sens j'ai soutenu à Constantinople cette affaire : j'ai toujours dit à tout le monde que jamais notre Gouvernement ne consentirait à ce que cette question fût décidée par d'autres que nous mêmes et ailleurs qu'au pays. Que si les puissances nous forçaient à subir leur pression, contrairement à ce que dit le traité de Paris — que chez nous à l'intérieur nous sommes complètement autonomes—, nous la subirions faute de nous y pouvoir soustraire; mais que nous protesterions comme font les faibles vis-à-vis des forts — car, si nous sommes autonomes à l'intérieur, d'après ce que ces puissances ont elles-mêmes stipulé, qu'est-ce qu'il y a de plus intérieur que notre sol lui-même dont une entière cinquième partie est en proie au pillage de quelques prêtres grecs et de leurs neveux et nièces depuis deux siècles... Nous nous réservons donc en définitive le droit de décider nous-mêmes dans cette question, sans l'immixtion de personne. Voici comment cette affaire est enmanchée et... nous ne saurions en aucune façon et quoiqu'il arrive consentir à autre chose, d'autant plus que... [il y a] le vote unanime de la Chambre et puis les voeux de tout le pays, contre lesquels, au bout du compte, le Gouvernement ne saurait agir autrement sans crainte de perturbations générales...

C. Negry.

CII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 23 Aprilie 1863 [2]).

Pour compléter ma réponse télégraphique d'hier au soir, je crois devoir vous dire que je ne me suis décidé à remettre, aux

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 44. Această scrisoare fusese anunţată Agentului de către Şeful de Cabinet al Domnitorului printr'o telegramă, cu aceiaşi dată, din Bârlad. (Id., vol. II, f. 64—65). In acelaş sens îi mai scrie C. Negri, din Constantinopole, la 24 Iunie următor. (Id., vol. I, f. 50).

[2]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 196—197.

Affaires étrangères, copie de la communication y indiquée que lorsque les instances de l'ambassadeur de Turquie agissant à l'appui de la protestation ottomane m'ont signalé l'urgence de mes démarches... Il faut que je vous mette au courant d'un nouvel entretien que je viens d'avoir avec M. Faugère, chargé spécialement de la question. — Vous n'ignorez pas sans doute que tout le monde veut se réfugier derrière le fameux protocole XIII, justement parceque son ambigüité autorise les appréciations de chacun. Mais ces appréciations il faut les redouter si les intrigues des patriarches parviennent à faire entrer dans la discussion notre droit d'administration des monastères indigènes. C'est pour prévenir le succès de pareilles intrigues que j'ai, encore une fois, essayé de faire prévaloir aux yeux de M. Faugère la justice qu'il y aurait de ne pas permettre que l'on mette en discussion l'indépendance de notre administration intérieure. Ce que le protocole doit avoir eu en vue, ce qui doit en résulter c'est uniquement une fixation équitable de la répartition, entre les communautés grecques et les Principautés, des revenus des couvents dédiés. C'est sur ce terrain seul que le conflit doit recevoir une solution; c'est dans ce sens que je demande l'envoi d'instructions à l'ambassade de France. Si, malgré mon désir de ne plus rien faire dans cette question, je continue à éclairer le Gouvernement français c'est que l'on persiste à le solliciter dans un sens opposé aux intérêts du pays. On serait très aise, aux Affaires étrangères, de nous voir engagés sur le terrain d'une transaction avec les patriarches et M. le marquis de Moustier, qui a déjà reçu des instructions [1]) pour s'opposer à toute mesure précipitée, ne manquerait pas sans doute d'être autorisé à assister de son influence une tentative de cette nature et à en favoriser le succès par la temporisation qu'il obtiendrait au sein de la Conférence... J'espère que mes démarches ici ne font aucun obstacle à celles de notre agence à Constantinople puisqu'elles n'ont pour objet que de nous conserver l'appui du Gouvernement impérial...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CIII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 27 Aprilie 1863 [2]).

...J'ai reçu avant-hier l'assurance, et je suis heureux de vous la donner, que les dispositions du Gouvernement impérial,

---

[1]) I se trimisese dela Quai d'Orsay şi memoriul guvernului român prezintat de I. Alecsandri în chestia mânăstirilor închinate. Telegrama lui Bordeanu din 21 Aprilie şi a lui Baligot de Beyne din 24 Aprilie 1863. Id. vol. XIV (Ms. 4867 I), f. 29 şi 31.

[2]) Id., vol. II (Ms. 4858), f. 198—199.

touchant le Prince, se sont considérablement modifiées. Une sympathie marquée a remplacé des préventions soutenues. Vous n'ignorez pas, sans doute, que Bulwer met un véritable acharnement contre nous dans l'affaire des couvents dédiés... Je crois savoir que l'ambassadeur n'est pas parvenu à entraîner le marquis de Moustier dans les explosions qu'il voudrait faire surgir...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 29 Aprilie 1863 [1]. (Telegramă).

...Négry repousse toute ingérence étrangère, toute concession sinon spontanée et après reconnaissance de nos droits, constatés d'ailleurs par les commissaires eux-mêmes, dans leur rapport.....

A. Baligot de Beyne.

CV.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 30 Aprilie 1863 [2].

...J'ai... reçu hier au soir votre télégramme de six heures du soir, touchant les monastères dédiés [3]... Mon rôle ici s'est borné à présenter au ministère des éclaircissements que j'ai textuellement pris dans une communication du prince Ghika [4] et si, dans un entretien récent avec M. Faugère, entretien dont je vous ai rendu compte le 23 [5],... j'ai insisté sur la séparation absolue de la question financière de celle de notre droit incontestable d'administrer les établissements placés sons l'invocation des Lieux-Saints, c'est que les intrigues de nos ennemis ont précisément pour objet de les confondre... Je ne suis pas moins soucieux que notre brave ami Négry de nos intérêts dans cette affaire... Il repousse, dites-vous, toute ingérence et toute concession qui ne serait pas précédée de la reconnaissance de nos droits... S'il y a divergence entre Négry et moi, elle doit exister dans la manière de procéder pour arriver à un résultat qui est commun

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 69—70.
[2]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 200—201.
[3]) Anexa CIV.
[4]) Ministrul afacerilor străine Ion Gr. Ghika.
[5]) Anexa CII.

à nos vœux. Mais, comme je ne connais rien de précis sur les sentiments de notre ami, je ne puis deviner ni les conseils qu'il donne à S. A., ni l'attitude qu'il a ordre d'assumer. A en juger, cependant, par votre communication d'hier, cette attitude ne serait rien moins que conciliante; elle ne s'inspirerait pas... des idées de patience et de modération dont j'ai été l'organe entre la direction politique et notre Gouvernement. Je dois en conclure qu'à mon insu les instructions envoyées à M. de Moustier... sont plus catégoriques que je ne pensais dans le sens de nos intérêts. Je dois supposer aussi que notre Gouvernement compte sur l'appui de la Conférence, ce qui n'est pas absolument dans les probabilités acquises. Au surplus, Négry doit savoir à quoi s'en tenir sur les chances que nous aurions à agir dans son sens...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CVI.

Domnitorul către Ambasadorul Franței la Constantinopole. Iași, 2 Mai 1863 [1]).

M. le Marquis [2]), M. Négry m'a fait part de conversations qu'il a eu l'honneur d'avoir à de fréquentes reprises avec. V. E. sur les diverses questions qui intéressent les Principautés-Unies. Je ne suis nullement surpris de savoir qu'un ambassadeur de S. M. l'Empereur Napoléon se montre animé des plus généreuses sympathies pour le peuple roumain; mais j'ai reçu, dans de récentes et graves affaires, des témoignages si éclatants de cette sollicitude, dont j'ai eu tant à me louer personnellement, j'ai vu ces sentiments de bienveillance se traduire d'une façon si utile dans les directions que vous avez bien voulu donner à mon agent intérimaire, j'ai enfin recueilli de la bouche de M. Négry des preuves si encourageantes de l'intérêt constant du Gouvernement français, que je considère comme une dette pressante d'en exprimer ma profonde reconnaissance au digne représentant de S. M. I. — Au milieu des difficultés qui viennent chaque jour entraver le développement régulier de nos institutions, au milieu des luttes stériles, des agitations continuelles auxquelles nous condamne l'exercice légal de la Convention, c'est une grande satisfaction pour moi de pouvoir compter sur des conseils loyaux et sympathiques. J'en ressens chaque jour toute l'efficacité dans la question qui se traite en ce moment à Constantinople; aussi

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 105. Șters: „Galatz, 2|14 Avril 1863". Poartă mențiunea: „Projet accepté par S. A. S. Lettre autographe. Iassy le 20 Avril (2 Mai) 1863. Remise, le 3 Mai, à M. Tissot, Consul de France".

[2]) Marquis de Moustier.

je ne doute pas que, grâce au concours de V. E., je ne puisse mener cette affaire très délicate [1]) à bonne fin, en sauvegardant la dignité et les droits incontestables de mon Gouvernement. Ces preuves nouvelles des sympathiesd u Gouvernement Impérial me donnent l'assurance que la haute bienveillance de S. M. l'Empereur Napoléon ne cessera pas de s'étendre, en toute occasion, sur les Principautés-Unies. — Je me plais à ajouter, M. le Marquis, que le souvenir du nom du V. E. sera toujours lié dans ma mémoire à celui des difficiles circonstances que vous m'avez aidé à traverser. — Recevez, M. le Marquis, l'assurance de ma très haute considération.

Alexandre-Jean.

CVII.

Ambasadorul Franței la Constantinopole către Domnitor. Pera, 1 Iunie 1863 [2]).

Monseigneur, L'état de ma santé m'a empêché de répondre avec tout l'empressement que j'aurais voulu y mettre à la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire [3]). Elle connaissait depuis longtemps les sympathies de l'Empereur, mon auguste maître, pour le peuple qu'Elle est appelée à gouverner et Elle ne pouvait douter du soin que l'ambassadeur de France à Constantinople mettrait à en donner des témoignages chaque fois que l'occasion lui en serait offerte. Je suis heureux que V. A. rende justice aux sentiments qui m'ont animé dans les diverses circonstances auxquelles Elle veut bien faire allusion, et qu'Elle pense que la ligne de conduite que j'ai cru devoir observer ait pu servir utilement les intérêts des Principautés-Unies. Elle peut être assurée que je persévérerai dans la voie que j'ai suivie jusqu'ici et que me tracent les instructions de mon Gouvernement. J'espère que V. A. traversera heureusement, comme Elle l'a fait jusqu'à ce jour, les difficultés inhérentes à la tâche qu'Elle à remplir. Elle trouvera toujours auprès du représentant de l'Empereur, si Elle croyait en avoir besoin, des conseils dictés par un sentiment aussi sympathique que désintéressé. Je suis heureux que les rapports personnels que V. A. a bien voulu établir entre Elle et moi me permettent de Lui en donner l'assurance et de Lui exprimer ma reconnaissance pour les termes gracieux dans les-

---

[1]) Șters : „Je suis d'autant plus touché de ces marques de bon vouloir que j'aurais pu croire, ici, depuis quelque temps, à un refroidissement d'intérêt qui eut été une véritable calamité pour la Roumanie. Fort heureusement, les avis de V. E. m'ont constamment éclairé et j'ai pu, grâce à votre concours, mener une question très délicate..."

[2]) Id. vol. II (Ms. 4858), f. 225, și vol. V (Ms. 4861) f. 212.

[3]) Anexa CVI.

quels Elle me fait connaître ses bienveillantes appréciations à mon égard. — Daignez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon profond respect et de ma très haute considération.

Marquis de Moustier.

CVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 9 Iunie 1863 [1]).

Monseigneur, Dès le lendemain de la réception de la dépêche télégraphique qui m'a été expédiée le 5 de ce mois du Cabinet de V. A., j'ai eu l'honneur d'entretenir M. Drouyn de Lhuys de la communication qui en faisait l'objet. — Ainsi que j'ai eu l'honneur de transmettre au Cabinet de V. A. dès le soir même de cette audience [2]), le ministre a témoigné de la satisfaction, en apprenant les motifs qui ont déterminé V. A. à s'assurer la sanction, par la Chambre, des projets importants qui doivent lui être présentés, par la formation d'un ministère dont la composition serait à la fois un gage de conciliation entre les deux pouvoirs constitutifs de l'Etat. — Cependant une pareille appréciation de la part de M. Drouyn de Lhuys ne pourrait être fondée que sur celles qui accompagnaient, dans le dépêche précitée, le nom du futur président du conseil, car le ministre m'a déclaré être complètement ignorant des antécédents comme de la valeur politique du prince G. Stourza. S. E. s'est, d'ailleurs, réservé de formuler plus nettement son opinion lorsque la composition définitive du nouveau cabinet lui aura été connue. En attendant, elle a paru désireuse de savoir si la prince Stourza peut être considéré comme ayant des tendances marquées pour quelqu'une des puissances protectrices. Le ministre a ajouté: „En général les relations extérieures des Etats dépendent, avant tout, des Souverains. Dans les Principautés, ces relations sont tout entre les mains du Prince. Ce n'est donc qu'à titre de renseignement que je vous demande de m'éclairer sur les sentiments du personnage dont vous me faites l'honneur 'de m'entretenir". — Je me suis empressé de répondre que, sous le gouvernement de V. A., la Roumanie n'oubliera jamais les liens qui l'attachent a la France, dont les conseils désintéressés seront toujours écoutés par les ministres de V. A. — Les renseignements demandés par M. Drouyn de Lhuys avaient un sens que la suite de notre entretien a clairement révélé à mes yeux. S. E. ne tarda pas, en effet, à aborder un autre sujet: je veux parler de la présence du général Türr à Bucarest. Voici,

---

[1]) Id., vol. II. (Ms. 4858), f. 220.

[2]) Telegrama lui I. Alecsandri din 7 Iunie 1863 în Id., vol. IX. (Ms. 4865), f. 59, și în Mss I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 525. Rezumă pe scurt acest raport.

mon Prince, à peu près le langage tenu par S. E. sur ce sujet : „Vous n'ignorez pas, Monsieur, les négociations que la France, d'un commun accord avec l'Autriche, poursuit en vue d'amener une solution équitable et pacifique du conflit qui se débat en Pologne. Il ne peut donc vous échapper combien toute entrave apportée à nos démarches serait désagréable au Gouvernement de l'Empereur qui, en raison de son entente avec celui d'Autriche, doit désirer que cet empire demeure à l'abri de toute perturbation. Il est cependant parvenu à ma connaissance — et cela de plusieurs côtés et avec une persistance marquée — que la présence du Général Türr à Bucarest aurait précisément pour objet d'entraîner l'action des Principautés dans un mouvement insurrectionnel qui se produirait en Autriche [1]). On prétend assurer que la Russie ne verrait de mauvais œil le gouvernement autrichien jeté dans des embarras analogues aux siens et qu'ainsi une entente s'établirait entre le gouvernement russe, le prince Alexandre et le général Türr. Nous voudrions ne pas ajouter foi à des bruits aussi graves ; mais nous désirerions toutefois que le Prince, en ce qui le concerne, s'empressât de les démentir et je verrai avec plaisir que l'on vous charge de ce soin. Il nous serait pénible de voir se confirmer des bruits dont la réalisation vous exposerait, il est à craindre, aux représailles d'un empire que vous contribueriez à agiter. Nous en éprouverions d'autant plus de regret que la communauté de nos démarches avec l'Autriche, dans l'intérêt de la Pologne, nous prescrirait, à votre égard, une réserve qui contrarierait nos meilleures sympathies pour les Principautés". Je m'empressai de répondre à M. Drouyn de Lhuys qu'en dehors des renseignements puisés à des sources privées, il ne m'était rien parvenu qui pût confirmer de pareilles appréhensions. J'ajoutai qu'il me paraissait difficile à démontrer que les sentiments de V. A. et les besoins du pays confié à son administration puissent justifier notre participation à une agression quelconque contre l'Autriche et qu'enfin le soin de notre réorganisation et l'urgence des créations importantes consignées dans la communication que j'avais eu l'honneur de placer sous les yeux de S. E. me paraissaient des motifs puissants pour dicter au Gouvernement de V. A. la plus stricte neutralité dans les circonstances actuelles. Je m'engageai toutefois à demander, ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire télégraphiquement, des éclaircissements sur la valeur des alarmes si fâcheusement répandues et de les communiquer immédiatement à S. E. — Il ne faut pas

---

[1]) In telegrama din 7 Iunie sus citată, I. Alecsandri scrie : „Suivant le ministre, la présence du général Türr chez nous donne lieu à des bruits persistants d'une levée de boucliers contre l'Autriche. Cette entreprise, suscitée par la Russie, exécutée par le général, secondée par les Principautés, serait considérée ici comme une entrave fatale aux efforts alliés de la France et de l'Autriche en faveur des Polonais et pour nous un danger que le Gouvernement impérial, pourrait difficilement conjurer." (loc. cit).

douter, Monseigneur, que l'Autriche ait été la première à signaler au Gouvernement de l'Empereur Napoléon l'imminence des dangers qu'elle redoute, assez légitimement d'ailleurs, de voir provoquer dans ses Etats, pour les besoins d'une cause qu'elle a généreusement résolu de combattre. Il n'est donc pas surprenant que la France, associée à une entreprise aussi juste, partage les émotions de son alliée et veuille écarter de son sein les obstacles qui s'opposeraient à leur action commune. — V. A. n'aura pas de peine à démontrer l'inanité des rumeurs qui ont éveillé l'attention du Gouvernement impérial et à le convaincre des sentiments loyaux qui vous ont, Monseigneur, animé en tous temps à l'égard de l'Autriche. — V. A. daignera approuver ainsi la spontanéité des assurances que j'ai eu l'honneur de présenter dans ce sens au ministre des affaires étrangères de l'Empereur Napoléon.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CIX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Bucureşti 10 Iunie 1863 [1]. (Telegramă).

Rassurez complètement M. le Ministre des Affaires Etrangères. Le général Türr a passé peu de jours ici; il a été présenté au Prince-Régnant officiellement, comme aide-de-camp du roi d'Italie, par M. l'agent d'Italie, chez qui il demeurait. Son entretien avec S. A. a roulé sur la politique générale. Donnez à M. Drouyn de Lhuys l'assurance formelle que S. A. n'a fait aucun arrangement avec le général. Le Prince avait pressenti les efforts alliés, dont vous parlez; cela suffisait pour qu'il se tînt sur ses gardes. Mais n'eut-il pas été préférable que des indications précises sur les intentions du Gouvernement impérial eussent été fournies à S. A.? Elles auraient déterminé sans hésitation l'attitude du Prince.

A. Baligot de Beyne.

CX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Bucureşti, 10 Iunie 1863 [2]. (Telegramă).

Efforcez-vous d'arriver jusqu'à l'Empereur, pour la communication suivante, réservée uniquement à S. M. I.: Le Prince

---

[1]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 60, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 80—81.

[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 61, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 82—83.

a appris qu'on fait grand bruit à Paris du voyage du général Türr en Valachie et surtout d'une entrevue du général avec S. A. Le Prince désire que l'Empereur soit exactement renseigné. Le général Türr a entretenu S. A. d'éventualités sur lesquelles le Prince s'est abstenu de s'expliquer. S. A. a déclaré au général que ses actes auraient toujours et d'abord pour mobile l'intérêt du pays et pour guide les conseils de l'Empereur, parcequ'Elle considère les Principautés comme une création française et parcequ'Elle se tient personnellement pour obligé, comme Roumain et comme Prince Régnant, envers S. M. Vous direz à l'Empereur les craintes de son ministre des affaires étrangères et les communications rassurantes que vous êtes chargé de lui faire. Vous demanderez à S. M. la permission de lui présenter un compte-rendu de l'entrevue du Prince avec le général Türr; S. M. appréciera si le général était autorisé à parler comme il l'a fait. Ce document vous sera expédié par Constantinople, dès que vous aurez obtenu l'acquiescement de l'Empereur.

A. Baligot de Beyne.

CXI.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 10 Iunie 1863 [1])

Monseigneur, J'ai eu l'honneur de présenter aujourd'hui, en audience particulière, au ministre des affaires étrangères de l'Empereur les assurances que V. A. m'a donné ordre de lui offrir, en réponse aux explications désirées par S. E., relativement aux bruits consignés dans ma dépêche télégraphique de dimanche soir dernier. — Les déclarations si loyales de V. A. ont eu pour effet de dissiper les doutes qu'on avait essayé de faire pénétrer dans l'esprit de M. Drouyn de Lhuys touchant la neutralité du Gouvernement de V. A. dans le conflit actuel de la Pologne. S. E., mettant un égal empressement à celui de V. A., m'a chargé de Lui exprimer, ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire hier par le télégraphe, sa gratitude pour les informations tranquillisantes dont j'ai été l'organe auprès de S. E. — M. Drouyn de Lhuys n'a pas paru moins sensible à l'appel fait par V. A. à la confiance du Gouvernement de l'Empereur et c'est avec une attention religieuse que j'ai recueilli de la bouche de l'éminent représentant de S. M. les témoignages flatteurs de ce sentiment qui répond si heureusement aux sentiments de V. A. „Faites bien comprendre, je vous prie, à S. A., m'a dit M. Drouyn de Lhuys, que des né-

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 222. Acest raport a fost precedat de o telegramă din 10 Iunie, în care agentul spune: „Vivement satisfait des assurances tranquillisantes envoyées par S. A., M. le ministre des affaires étrangères me charge de Lui en témoigner ses remerciements....” Id., vol. IX (Ms. 4865), f. 63, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. 1, f. 526).

cessités impérieuses seules, des égards mutuels entre alliés, non le mystère assurément, peuvent m'empêcher de m'ouvrir avec Elle sur l'étendue des moyens mis en œuvre pour arriver à une solution pacifique du conflit polonais. Le but que nous poursuivons est hautement avoué par nous et le Prince n'attend pas que nous lui disions : les vœux de la France appellent une prompte pacification de la Pologne par de larges concessions d'autonomie et de liberté. Le Prince, qui connaît nos sentiments, n'attend pas davantage que nous lui marquions la dernière limite à laquelle nous voudrions voir aboutir les efforts combinés de l'Empereur et de ses alliés. Mais, à défaut d'une indépendance absolue, nous parviendrons au moins à arrêter une effusion de sang trop prolongée et à assurer à la Pologne un régime plus juste et plus digne de l'humanité. Dans cette mesure, le concours du Gouvernement roumain pouvant être utile à la cause que nous avons prise en mains et ce concours étant d'accord avec les intérêts de votre pays, le Prince ne doit pas douter de notre empressement à le lui demander, maintenant surtout que son initiative nous donne le droit d'y compter. Interprète du Gouvernement de l'Empereur, j'accepte donc une assistance éventuelle que je sais apprécier et je vous charge, Monsieur, d'être l'organe confidentiel de ma pensée auprès du prince Alexandre. Mais, je vous invite en même temps d'engager S. A. à refuser son crédit à toute suggestion qui aurait pour but de défigurer la politique de la France en une politique ambigüe et ténébreuse flattant les espérances de la Pologne et s'alliant à la fois, contre elle, avec la puissance qui la tient asservie. — A la hauteur à laquelle il se trouve élevé, le Gouvernement de l'Empereur ne peut que répudier énergiquement ces manœuvres surannées d'une politique orientale. Il invoque les seuls principes qui doivent prévaloir sous ses auspices, les principes de la liberté et de la justice et s'il en poursuit l'application avec la modération et la patience dont nous ne nous départissons jamais, c'est pour être plus sûr de les faire triompher, en y ralliant des puissances moins promptes à les prendre pour guides. L'exemple des Principautés-Unies peut donner au Prince la mesure de notre sincérité aussi bien que de notre action".— Est-il besoin, Monseigneur, que je relève à vos yeux l'importance d'une pareil langage quelque affaibli qu'il soit, d'ailleurs, par ma plume impuissante? V. A. à qui il s'adresse saura apprécier mieux que moi tout ce qu'il contient de flatteur pour son Gouvernement et, si j'osais dire ma pensée entière, tout ce que l'avenir pourrait lui donner d'importance nouvelle dans des éventualités où l'assistance de notre modeste pays acquerrait quelque valeur aux yeux du Gouvernement de l'Empereur.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 13 Iunie 1863 [1]. (Telegramă).

A la résidence actuelle de l'Empereur, l'audience, dans les conditions indiquées, serait impossible, sans exciter des soupçons. Si le Prince m'y autorise, je tâcherai de me faire recevoir par l'intermédiaire du Ministre des Affaires Etrangères. Je serai prudent.

Lt.-Colonel Alecsandri

CXIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Bucureşti, 14 Iunie 1863 [2]. (Telegramă).

Le caractère de la seconde communication vous fait comprendre suffisamment que l'intermédiaire de M. le Ministre des Affaires Etrangères est impossible. Pourquoi ne profitez-vous pas de l'audience que vous aviez obtenue jadis et qui vous a été réservée?... Le tout est d'arriver devant l'Empereur. Si cela vous est impossible, dites-le sans retard, le Prince-Régnant avisera.

A. Baligot de Beyne.

CXIV.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 15 Iunie 1863 [3]. (Telegramă).

Le général Türr me demande, par lettre, si j'ai reçu une lettre du Prince, relatant sa conversation, et, si non, de télégraphier pour prendre l'ordre de me rendre samedi à Turin, afin d'y voir le Roi. Renseignez-moi clairement sur tout cela et chiffrez tout. Je sollicite des instructions positives. La lettre de Türr a été ouverte ici. Attendez-vous à de serieuses observations du Ministre des Affaires Etrangères.

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

[1] Arh. Cuza, vol IX (Ms. 4865), f. 65, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 528.

[2] Arh. Cuza, ms. cit f. 66, şi Mss. I Alecsandri, seria II, vol. II, f. 90—91.

[3] Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 67, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. 1, f. 529.

CXV.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 16 Iunie 1863 [1]).

...J'ai successivement reçu les télégrammes envoyés par vous aux dates suivantes: 5, 7, 8, 10, 11, 12 et 15 Juin et, bien que j'aie eu à y répondre par le télégraphe, je crois utile de vous écrire plus longuement sur les démarches auxquelles ces télégrammes ont donné lieu de ma part... Lorsque la présente vous parviendra, vous aurez probablement pris connaissance de mes deux rapports à S. A. sur mes audiences des 6 et 10 Juin aux Affaires étrangères. Le second de ces rapports ayant été avant son expédition, soumis à l'examen de M. Drouyn de Lhuys, vous comprendrez aisément porquoi j'y ai évité les détails. Je tâcherai de le compléter ici par quelques mots.—Les présomptions du ministre avaient leur origine dans des rapports de Bucarest même, confirmés par les assurances de l'Autriche. Chargé par S. A. de dissiper des appréhensions aussi légitimes, j'ai fait de mon mieux pour y parvenir et mon rapport du 10 témoigne de mon succès [2]). L'entretien a duré près d'une heure et M. Drouyn de Lhuys n'a pas hésité à me parler de ses sentiments intimes pour la cause de la Pologne et de son désir de faire participer, l'occasion étant donnée, les Principautés à une solution poursuivie actuellement avec quelques difficultés. Mais le ministre n'a pas négligé de me répéter qu'une initiative précipitée de notre part, et qui aurait pour effet de donner des embarras à l'Autriche, causerait le plus grand déplaisir au Gouvernement impérial et nous jetterait nous-mêmes dans une voie dont la France aurait de la peine à nous tirer, engagée comme elle l'est vis-àvis de l'Autriche. L'appel du Prince à la confiance du Gouvernement français a produit un excellent effet sur M. Drouyn de Lhuys et c'est je crois, bien sincèrement qu'il y a répondu, en me chargeant de transmettre confidentiellement à S. A. les assurances dont j'ai été l'organe... Je [n'ai pas] besoin de vous exprimer ma surprise à la lecture du télégramme par lequel S. A. me transmet l'ordre de communiquer à l'Empereur des choses cachées à son minitre et qui se trouvent corroborées par une lettre assez bêtement jetée à la poste par le général Türr, à mon adresse. Cette lettre, ouverte ici, il n'en faut pas douter, appelle les choses par leur nom et m'assigne un rendez-vous pour le 20, à Turin. La

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II. (Ms. 4558), f. 212.

[2]) La 24 Iunie, Şeful de Cabinet al Domnitorului îi scrie: „Vous voulez savoir si le Prince-Régnant a été satisfait du langage que vous avez tenu à M. Drouyn de Lhuys? Parfaitement. Tout ce que vous avez dit des idées de S. A. S. au sujet du Gouvernement autrichen est fort juste. Le Prince-Régnant a donné connaisance de votre rapport à M. le baron Eder". (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 366).

démarche du général m'a fait sauter et j'y ai trouvé une justification de plus dans ma demande d'autorisation de me faire introduire, par M. Drouyn de Lhuys lui-même, auprès de l'Empereur. Mon intention était de dire au ministre que j'étais chargé de confirmer aux yeux de l'Empereur les assurances que je lui avais présentées sur les sentiments du Prince pour le Gouvernement de Sa Majesté et sur la réserve que lui inspirent ces sentiments dans la question polonaise. Mais vous n'avez sans doute pas pressenti les inconvénients qui résulteraient de nos démarches... Je me mets en campagne aujourd'hui même, heureux si je n'ai pas bientôt à vous annoncer qu'un des premiers effets des ordres auxquels j'obéis est la perte d'une bienveillance que j'avais invoquée toujours, avec un égal succès pour les intérêts de S. A.... J'ai oublié de vous dire que la lettre de Türr m'est parvenue hier et que j'y ai répondu immédiatement, en disant au général que la communication, annoncée par lui, de la part du Prince ne m'avait pas été signalée, mais que je prendrais les ordres de S. A. et que je lui donnerais ultérieurement avis. Ma réponse a été confiée par moi au chevalier Nigra. Elle doit être portée par un courrier de la légation, qui se rend aujourd'hui à Turin... Pourquoi ne se hâte-t-on pas de m'envoyer le fameux mémoire relatif aux couvents dédiés, dont remise a déjà été faite à Constantinople et dont il eut été si convenable que je donnasse communication à M. Drouyn de Lhuys? [1]) Cependant, il n'est pas inutile que le Gouvernement français, pressé par ceux de Russie et d'Angleterre, puisât de nouveaux éléments de résistance en notre faveur, dans cet exposé... La besogne de l'Agence augmente terriblement. Je vous prie donc instamment de rappeler au... ministère des affaires étrangères la nécéssité d'inscrire au budget la création d'une chancellerie officielle de l'Agence, dans les conditions indiquées par moi. Mon départ éventuel pour Turin me paraît un argument assez respectable, en faveur de la nouvelle institution que je réclame. Il n'est vraiement plus possible... qu'en mon absence les fonctions d'agent soient remplies... par quelqu'un qui n'aurait pas même un caractère officieux aux yeux du gouvernement français...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXVI.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Bucureşti, 16 Iunie 1863 [2]). (Telegrame).

La réponse à faire dépend de votre audience. D'ici là, silence absolu. Si M. le Ministre des Affaires Etrangères vous

---

[1]) I. Alecsandri care din nou memoriul la 9 Iulie următor. Ibid., f. 233.

[2]) Arh. Cuza, vol. IX (Mss. 4865), f. 68; Mss I. Alecsandri, seria II. vol. II, f. 92—93. Această telegramă răspunde aceleia, din 15 Iulie, a Agentului diplomatic din Paris. (Anexa CXIV).

adresse des observations, réitérez à S. E. vos premières déclarations.

A. Baligot de Beyne.

CXVII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 18 Iunie 1863 [1]).

J'ai reçu hier matin votre télégramme de la veille. Les instructions y contenues se trouvent parfaitement d'accord avec mon sentiment et avec mes prévisions. Je laisserai donc le général Türr sans aucun nouvel avis [2]), avant que mon audience chez l'Empereur n'ait été accordée et avant que S. A. n'en aît connu par moi le résultat. — Cette audience je l'ai demandée au duc de Bassano... dès la réception de votre télégramme du 15. Ma lettre comme mes paroles ont signalé le caractère confidentiel de la communication que j'ai ordre de faire à l'Empereur... J'attends d'un moment à l'autre la réponse des Tuileries. — J'ai dîné avant hier chez le baron d'Avril avec Marinovitch, président du Sénat serbe. Echo des impressions de Garatchanine, Marinovitch m'a dit que l'on était inquiet à Belgrade sur l'issue des affaires dans les Principautés. La colonie roumaine à Paris n'a pas d'autres impressions, soit qu'elle les puise dans le „Românul" ou dans les correspondances privées de Bucarest. Qu'y a-t-il donc de vrai dans tout cela? L'hostilité contre le Prince serait-elle aussi persistante et aussi étendue que ses ennemis se plaisent à l'assurer?...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 20 Iunie 1863 [3]). (Telegramă).

L'audience que j'ai demandée mardi a été refusée aujourd'hui, parceque l'Empereur est à Fontainebleau. Quel odre pour Turin?

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 218, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 530.

[2]) La 9 Iulie următor adăogă: „J'ai écrit le 6 à Türr pour lui dire que mon voyage a été subordonné à une circonstance qui n'a pu s'accomplir et dont il aura été, sans doute, avisé directement" (Arh. Cuza, ms. cit., f. 233).

[3]) Id., vol. IX. (Ms. 4865), f. 69.

CXIX

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Bucureşti, 22 Iunie 1863 [1]. (Telegramă).

De quelle manière avez-vous demandé l'audience? Il n'y a rien à faire pour Turin, sans avoir vu l'Empereur. Si le général Türr vient vous voir, dites-lui simplement que vous n'avez pu obtenir une audience de S. M. I.

A. Baligot de Beyne.

CXX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 23 Iunie 1863 [2]. (Telegramă).

J'ai demandé l'audience par le duc de Bassano, pour une communication confidentielle. Le refus a été exprimé avec des regrets; l'Empereur ne voit personne...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXXI.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 30 Iunie 1863 [3].

...Tout a été approuvé dans ce qui est connu de vos entretiens avec M. Drouyn de Lhuys. — Quant à votre étonnement au sujet de la mission particulière que S. A. vous donnait pour l'Empereur, il m'étonne moi-même et il n'a pas étonné que moi. Nous avons tout pressenti et songé à tout... Est-ce donc d'aujourd'hui que vous auriez découvert que, plus d'une fois, il y a eu aux Tuileries la politique du présent et la politique avec l'avenir. Il est très fâcheux que vous n'ayez point réussi et que Basile [Alecsandri] ne soit point prêt à partir. Qu'est donc dovenue votre audience réservée? Ne soyez pas trop étonné si celui qui vous a écrit la lettre dont vous vous montrez si inquiet [4] vient vous prendre un jour pour vons mener droit où vous n'avez pu aller [5]. Il va sans dire que, dans ce cas, vous vous présentez en bourgeois...—M. Négry

---

[1]) Arh. Cuza, ms. cif., f. 71; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 94—95.
[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 72; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 531.
[3]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 368.
[4]) Generalul Türr.
[5]) La Napoleon III.

a emporté unc lettre explicative pour les représentants des Puissances et je lui ai recommandé de vous en envoyer copie. Quand vous l'aurez lue, vous comprendrez pourquoi... tous les Cabinets désirent que cet état de choses ait un terme. Nous sommes en plein vent de Deux-Décembre. Chacun y pousse, mais le Prince veut tous les atouts dans son jeu. J'ai expédié hier à Constantinople un mémoire dans ce but.—Jusqu'à nouvel ordre, ne faites pas d'autre réponse à la lettre qui vous a inquiété que celle indiquée dans ma dépêche du 22 [juin]... [1]).

A. Baligot de Beyne.

CXXII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 15 Iulie 1863 [2]). (Telegramă).

Un corps de quatre cents Polonais, transporté de Tulcea, par vapeur turc ou anglais, a débarqué armé entre Reni et Ismail et a marché vers Cahul. Le colonel Calinesco, averti, est parti d'Ismail avec deux compagnies à leur poursuite... Le colonel et le préfet de Galatz ont premièrement tenté de la persuasion pour obtenir que les Polonais déposent leurs armes, puis es ont sommés et enfin ont agi par la force. J'ai supplié qu'on évite à tout prix un conflit sanglant. Le caractère de cette expédition, la présence de plusieurs Anglais dans les rangs et les armes de fabrique anglaise, suivant les rapports, font penser au Prince que la Turquie et l'Angleterre ne sont pas étrangères à l'affaire. S. A. S. croit à des intentions mauvaises, dont le but serait de fournir prétexte à une intervention, peut-être à une occupation, basée sur l'article 8 de la Convention. Le Prince-Régnant a l'intention de protester contre la conduite de la Porte. Il ne le fera pas avant de savoir, par vous, ce que pense et conseille M. le Ministre des Affaires Etrangères de France.

A. Baligot de Beyne.

CXXIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Bucureşti, 16 Iulie 1863 [3]). (Telegramă).

La troupe armée, débarquée le 13 près de Reni par bâtiment anglais venant de Turquie, est formée, en majeure partie,

---

[1]) Anexa CXIX.

[2]) Arhiva Cuza, ms. cit., f. 75, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 102—103. La 14 Iulie, Baligot de Beyne telegrafiase: „Les Polonais ont été atteints et ont refusé de déposer les armes. Rien de plus jusqu'ici" (Loc. cit).

[3]) Arh. Cuza, vol. cit., f. 76, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 104—106.

de Polonais. Les sommations réitérées de déposer les armes ont été infructueuses. Hier à Costangalia, près de Cahul, combat de cinq heures. Nous avons 18 tués et 45 blessés, dont 3 officiers. Les Polonais ont 16 tués, dont 2 officiers. Les Polonais avaient l'avantage d'armes excellentes. Ils ont abandonné le champ de bataille en laissant leurs morts et blessés, qui ont été recueillis par les Roumains. Le colonel Calinesco, après l'évacuation des blessés et l'enterrement des morts, a repris la poursuite des envahisseurs. La conduite des troupes est excellente, quoique beaucoup de recrues. Cette invasion, lancée de Turquie sous pavillon anglais, ne pouvait être tolérée. — Communiquez ceci au ministre des affaires étrangères et publiez.— Dites au ministre qu'il ne s'agit, en cette circonstance, ni de sympathie, ni d'antipathie pour les Polonais. Les mesures prises étaient urgentes, car des renseignements font croire que, sous prétexte de cause polonaise, cette troupe agit pour Grégoire Stourdza, dont les antécédents vous sont connus. La marche des Polonais semble le prouver, car, au lieu de passer directement dans la Bessarabie russe, ils remontent vers Jassy, par Leova et Huşi, où des chevaux et des vivres leur sont préparés sur une terre dudit prince, qui aurait profité du départ de la plus grande partie des garnisons au camp de Bucarest, pour essayer encore une fois de révolutionner le pays à son profit. — Négry télégraphie que l'expédition a été organisée par Sadyk-Pacha, commandant des Cosaques ottomans, le même qui fut compromis dans l'attentat Wirtbiski contre la vie du Prince. Dites au ministre que si l'hypothèse posée dans votre dépêche du 10 Juin [1]) se présentait, le Gouvernement de l'Empereur peut compter sur S. A.-M. de Bonnières a reçu des déclarations précises à ce sujet.

A. Baligot de Beyne.

CXXIV.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 16 Iulie 1863 [2]). (Telegramă).

J'ai vu M. Drouyn de Lhuys. L'affaire est très délicate. La solution dépend de la sagesse du Prince. Conjurez-le d'éviter à tout prix des excès d'aucune sorte et surtout un conflit sanglant. Rester dans la règle stricte, mais humaine... Aller au delà serait malheureux...

Lt.-Colonel Alecsandri.

[1]) Anexa CXI.
[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 78; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 533.

CXXV.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 17 Iulie 1863 [1]. (Telegramă).

Voici le langage du ministre, librement rendu, mais compréhensible: ,,Une trop grande vivacité touchant les Polonais contrasterait fâcheusement, pour quelques puissances, avec l'indifférence montrée pour les armes serbes. Certaine entente entre les Russes et [le Prince] serait confirmée. L'opinion générale réprouverait unanimement une répression violente. Evitez un triste rôle. Il faudrait concilier les devoirs de neutralité et l'humanité. Conséquemment, formuler des observations calmes à la Turquie et à l'Angleterre sur ce qui les concernerait, titre essentiellement nécessaire; en outre, faire déposer les armes sans violence. Ultérieurement, les Polonais se sauveraient. Le Gouvernement aura fait son devoir et les Puissances, sachant lui en tenir compte, le préserveraient de toute conséquence".

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXXVI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 18 Iulie 1863 [2]. (Telegramă).

Accueil du ministre un peu froid. Influence pénible. On refuse de croire à la conspiration combinée des Polonais et des grégoriens [3] et on fait des vœux pour que de nouveaux conflits soient empêchés. Je crois les rapports du consul passionnés. Dans le ministère, l'opinion est vivement hostile contre nous. Les journaux sont encore calmes.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXXVII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Bucureşti, 19 Iulie 1863 [4]. (Telegramă).

Le Prince-Régnant vous autorise à dire à M. Drouyn de Lhuys qu'il est vivement peiné de voir ses actes et son langage si mal appréciés. L'agent de France, qui n'est certainement pas

---

[1]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 79; Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 534.
[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 80; Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 535.
[3]) Partizanii Beizadelei Grigore M. Sturdza.
[4]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 81; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 108—109.

suspect de partialité, a entendu vendredi, de la bouche de S.A.S., l'explication du conflit polonais et a reconnu l'indispensable nécessité des mesures prises. Vous saurez tout ce que le Prince a fait, même dans ce conflit, pour la cause patronnée par la France. Dites aussi que les appréciations du ministre français, si regrettables qu'elles soient, n'altéreront point les sentiments de S. A. S. pour le Gouvernement de l'Empereur.

A. Baligot de Beyne.

CXXVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 23 Iulie 1863. [1]

...Je reviens à mes entretiens avec M. Drouyn de Lhuys. Le premier, rapporté par mes deux télégrammes du 15 [2], a roulé tout entier sur les inconvénients qui résulteraient moralement pour S. A. d'une trop grande vivacité à réprimer l'échauffourée des Polonais. Le plus saillant ressortirait du parallèle que l'on ne manquerait pas d'établir entre une pareille conduite et les facilités accordées autrefois au passage des armes serbes. On attribuerait une pareille contradiction à la même influence et nous pourrions difficilement nous soustraire à des reproches qui nous ont déjà été adressés. Aujourd'hui les doutes ne peuvent plus exister sur la véritable destination des fameuses armes: elles devaient armer un soulèvement en Bulgarie. Fournies par la Russie, ces armes étaient remises aux Serbes par nos mains. Nous favorisions une insurrection patronnée par la Russie; aujourd'hui nous avons l'air d'en réprimer une autre et cela en faveur de la même puissance. Voilà, selon M. Drouyn de Lhuys, les appréciations que des puissances plus promptes à se prononcer que la France tireraient contre nous de la conduite de nos autorités dans la question des Polonais. Rester dans les limites de la règle, c'est tout ce que nous dussions faire (le combat n'avait pas encore eu lieu) et adresser aux puissances soupçonnées d'avoir aidé à l'invasion des observations qui deviendraient nos titres de neutralité dans le cas où les Polonais auraient trouvé le moyen de se sauver... Je ne puis pressentir ce que l'on aurait décidé à

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 429. Scrisoarea datată, din eroare, 1864. Rezumat în aceiaş zi prin următoarea telegramă adresată tot cabinetului princiar: „Le ministre a paru sensible à la démarche du Prince. Les puissances pressent la solution de la question des couvents". (Arh. Cuza, vol. IX, Ms. 4865), f. 83, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 537). Greşeala este evidentă atât din conţinutul cât şi din numărul ei de expediţie.

[2]) Una expediată la 16 Iulie 1863 (Anexa CXXIV) şi cealaltă la 17 Iulie 1863 (Anexa CXX).

Bucarest si l'arrivée de mes deux dépêches du 16 avait précédé le combat de Costangalia. Le combat a eu lieu et, puisque les Polonais ont eu la triste inconvenance de ne pas nous l'épargner, nous n'avons qu'à nous féliciter de son issue. Mais ici, en haut et en bas, l'impression a été mauvaise. Seul M. Drouyn de Lhuys a gardé son calme, bien que, je vous le répète, il ait paru sensible à ce malheur. Comme je vous l'ai télégraphié, le ministre m'a reçu avec quelque froideur. A la direction, au cabinet l'émotion était plus que visible. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai redoublé d'efforts pour conjurer un jugement trop prompt; peut-être y ai-je réussi s'il est vrai que *le Gouvernement imperial* (instructions envoyées à M. Tillos) *s'en rapporte, pour l'issue de cette affaire à la sagesse du Prince...* — Tous les journaux ont observé une réserve à peu près absolue.—Delamarre seul nous a adressé des admonestations... Mais tout est resté dans le calme et si des mesures humaines, comme vous me le laissez entendre, ont suivi et continueront à suivre les rigueurs qui nous étaient imposées par une foule d'obligations, il ne restera plus rien, je l'espère, d'impressions qui étaient des plus mauvaises... M. Drouyn de Lhuys compte sur notre discrétion la plus absolue. — Les réponses de la Russie aux trois puissances ont causé à Paris une sensation profonde... Tous les journaux [1]) font explosion contre la Russie, avec plus ou-moins de mesure...— A propos des couvents dédiés, l'ambassade de Turquie et l'exarque Nilos intriguent le plus qu'ils peuvent contre nous. Sans doute les légations de Russie et d'Angleterre leur prêtent assistance, car M. Drouyn de Lhuys m'avertissait hier au soir... qu'il était littéralement obsédé de démarches des autres Cabinets, tendant à une prompte solution de l'affaire. J'ai conjuré S. E. de nous continuer son appui et de se bien pénétrer que le mémoire est un exposé sincère des droits des Principautés. Déjà une première fois, le jour où je lui apprenais le combat de Costanglia, M. Drouyn de Lhuys m'a annoncé, avec quelque humeur, qu'il était fatigué de cette question des couvents dédiés. A la direction politique, on considère notre solution comme étant par trop radicale et Nilos s'en est prévalu dans son argumentation contre nos „tendances arbitraires"... Marinovitch m'a annoncé que Sir [Henry] Bulwer fait grand tapage à propos de la convention serbo-roumaine relative à l'extradition des criminels. L'agent du prince Obrénovitch à Constantinople a eu plusieurs fois maille à partir, à ce sujet, avec le champion entêté de la Turquie...

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

[1]) Mai ales „Le Pays", ziarul lui Drouyn de Lhuys

CXXIX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 28 Iulie 1863 [1]).

...Je veux vous rendre compte d'un entretien que j'ai eu aujourd'hui avec le prince Czartoryski et que vous porterez à la connaissance de S. A.—Soit que les premières impressions causées par l'affaire de Costangalia aient été calmées, soit que notre ami ait voulu faire de la bonne politique, il a reconnu avec nous que le Gouvernement roumain ne pouvait raisonnablement pas tolérer l'expédition de Milkowski. D'ailleurs ce Milkowski, autrefois établi à Botochani, jouissait parmi ses compatriotes d'une trop médiocre considération pour que l'on vît avec plaisir l'expédition laissée à sa direction. On redoutait une faute : il la commît. Notre ami et les siens ne furent donc pas surpris de ce qui est arrivé et, quelle qu'en ait été leur douleur, ils en rejettent la responsabilité uniquement sur Milkowski. Ils n'ont que des remerciements à adresser à S. A. pour la modération dont il a usé à l'égard des Polonais et pour les traitements dont ils ont été l'objet. Notre ami ne saurait douter un seul instant des bons sentiments du Prince pour la cause polonaise; il s'adresse encore à S. A., par mon intermédiaire, pour solliciter sa bienveillance en faveur du docteur Gluck, investi officiellement par le gouvernement national de la mission que vous savez. Notre ami prie instamment S. A. de considérer Gluck comme l'agent officiel du gouvernement polonais, chargé de la direction exclusive de tout ce qui concernerait chez nous les intérêts de la cause, exerçant seul une autorité absolue sur la conduite de ses compatriotes...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXXX.

Agentul diplomatic la Paris către Redacţiunea ziarului „Journal des Débats". 1 August 1863 [2]).

Monsieur, Les incidents fâcheux qui ont suivi l'expédition du colonel Milkowski dans les Principautés-Unies suggèrent au „Journal des Débats" du 29 Juillet des réflexions que ma position de représentant des intérêts roumains m'impose le devoir de combattre. Je compte, Monsieur, sur votre impartialité pour vous faire accueillir les observations qui suivent. — Vos réfle-

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II. (Ms. 4858), f. 234—235. O copie, cu mici modificări, se găseşte în Id., vol. IX. (Ms. 4865), f. 92.
[2]) Id., vol. II. (Ms. 4858), f. 237.

xions sont précédées d'une appréciation qui se trouve d'accord avec le sentiment général : vous reconnaissez que le prince Alexandre ne pouvait tolérer l'expédition du colonel Milkowski sans transgresser les devoirs des neutres. — Je n'ai donc qu'à rendre hommage à un jugement qui me dispense de démontrer ici les embarras, je pourrais dire les dangers qui seraient résultés pour les Principautés-Unies d'une conduite en opposition avec les devoirs proclamés par vous-même. — Mais il est étrange que l'on veuille, par voie d'assimilation des faits, établir une contradiction entre cette conduite et celle tenue par le gouvernement de S. A. à l'occasion des armes de Serbie. Ces armes ont été régulièrement séquestrées par nos autorités dès que le passage par le territoire roumain en a été signalé au Gouvernement. — Cependant leur propriété ayant été officiellement et directement assumée par le prince Michel Obrénowitch, chef suprême d'un gouvernement régulier, c'eût été assurément faire acte de mauvais vouloir que d'en interdire la livraison à leur possesseur légitime. Ces armes étaient achetées par le ministre de la guerre de Serbie pour les besoins de l'armée.—Au surplus, la presse française n'a pas manqué alors d'applaudir et d'appuyer la conduite du Gouvernement roumain, si différemment interprétée aujourd'hui. — Devant les déclarations des autorités serbes ainsi que devant la légitimité de l'expédition, les émotions ne tardèrent pas à se calmer, et les Puissances garantes ne refusèrent pas de s'interposer, où de droit, pour dissiper des soupçons mal fondés. — Apprécier autrement deux faits absolument opposés, c'est souscrire trop facilement à des insinuations qui tendraient à faire considérer le Gouvernement roumain comme un auxiliaire de la Russie. — Le Gouvernement du prince Alexandre, ne consultant que ses devoirs et son droit, quelles que puissent être d'ailleurs ses sympathies, entend n'être l'auxiliaire d'aucun parti dans le conflit polonais. Il veut préserver le sol roumain de conflagrations dont il n'a été que trop souvent le théâtre. — Ce sentiment sera, je l'espère, d'autant mieux apprécié par vous, que l'estimable journal placé sous votre direction a toujours défendu de ses sympathies les véritables intérêts de la nation roumaine.

Lt. Colonel Alecsandri.

CXXXI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 14 August 1863. [1] **(Telegramă).**

Türr m'assigne un rendez-vous pour demain. Si des instructions sont nécessaires, envoyez promptement.

Lt. Colonel Alecsandri.

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 103, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 542.

CXXXII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Bucureşti, 17 August 1863. [1]) (Telegramă).

Rappelez au général Türr que tout était subordonné à l'opinion de l'Empereur. Dites-lui, de plus, que les récents évènements qui se sont passés dans les Principautés-Unies nous imposent plus que jamais la prudence et une stricte neutralité.

A. Baligot de Beyne.

CXXXIII.

Agentul Diplomatic la Paris, către Domnitor 18 August 1863 [2]).

Monseigneur, Le milieu dans lequel je me trouve placé m'a permis de recueillir des informations précieuses sur la crise politique que l'Europe subit depuis le commencement de l'insurrection polonaise. Ces informations constituent déjà un contingent assez intéressant pour me prescrire le devoir d'en soumettre le tableau a V. A. — Considérée séparément, l'insurrection polonaise a déjà acquis, par elle-même, une importance assez grande pour donner de sérieux soucis aux Cabinets. Mais les conséquences qui paraissent se produire à la faveur de cette insurrection inspirent, paraît-il, des préoccupations plus profondes. — En effet, il s'agit moins aujourd'hui de découvrir ou de faire accepter une solution quelconque au conflit russo-polonais que de maintenir des alliances existantes ou d'en créer de nouvelles. L'insurrection polonaise a révélé un danger profond pour l'Europe : c'est que ces alliances comme le maintien de la paix demeurent encore subordonnés, non aux intérêts positifs des Etats, mais aux entraînements des esprits, quand cela n'est pas aux combinaisons secrètes des souverains. — On observe qu'une première grande guerre, celle de Crimée, a eu pour résultat de déterminer un rapprochement prononcé entre les Cours de St. Pétersbourg et de Paris, rapprochement qui a permis à la France d'entreprendre et de terminer heureusement une campagne non moins considérable contre l'Autriche. Mais déjà le principal allié de l'Empereur en Crimée n'était plus, dans cette dernière circonstance, qu'un spectateur réservé, sympathique à la vérité à la délivrance de l'Italie, mais jaloux des succès de la France. Ce même allié abandonne la France au Mexique et lorsqu'enfin il s'agit d'exercer une pression efficace sur le cabinet de Russie en faveur de la Pologne, il se borne à une espèce

[1]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 104, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 127—128.

[2]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 239 şi urm. Copie în Id., vol. IX (Ms. 4865), f. 94.

de médiation diplomatique aigre-douce, qui se préoccupe moins du succès que de la retraite. L'Angleterre déclare hautement, d'ailleurs, que son honneur ni ses intérêts ne lui commandent d'entreprendre une guerre contre la Russie. Est-ce de l'indifférence, est-ce de la timidité de sa part. Nous le verrons tout-à-l'heure.— D'un autre coté le fait seul de l'intervention de l'Empereur Napoléon dans le conflit polonais aurait profondément altéré ses rapports d'amitié avec l'Empereur Alexandre quel qu'ait pu être, au demeurant, le caractìre courtois et réservé de cette intervention.— Aussi, édifié sur les sentiments de l'Angleterre, en froideur avec la Russie, le gouvernement de l'Empereur Napoléon a été naturellement poussé vers une alliance avec la puissance qu'elle avait vaincue sur les bords du Mincio. Ce fut, sans doute, un grand triomphe pour la diplomatie française, pour M. Drouyn de Lhuys en particulier, d'avoir entraîné l'Empereur François-Joseph dans une voie contre laquelle militaient à la fois des engagements d'autant plus impérieux qu'ils ont été cimentés par une complicité fameuse, ainsi que les prévisions issues du sentiment de la conservation. Mais cette alliance est-elle sincère? On en aurait douté à l'origine; le congrès de Francfort [1]) pourrait, dit-on, avoir pour effet de dissiper les dernières illusions. Assurément la France peut n'éprouver qu'un intérêt secondaire au triomphe de la maison de Habsbourg sur celle de Hohenzollern ou réciproquement; mais du moment où un pareil résultat serait suivi de la réalisation de l'unité allemande que les efforts de la France ont si puissamment entravée jusqu'à ce jour, l'Empereur Napoléon ne saurait plus y voir qu'une menace sérieuse contre ses tendances ou contre les destinées de son Empire. En présence de l'initiaitve hardie de François-Joseph et d'éventualités aussi importantes, le Gouvernement français ne saurait guère compter sur une alliance contractée avec un souverain qui, en arborant le drapeau de l'unité allemande, semble au moins se prémunir contre la nation qui lui tend la main. Ici se présente la combinaison en vertu de laquelle l'archiduc Maximilien, élu Empereur du Mexique, apporterait à son impériale maison, en acceptant cette couronne, une large compensation aux éventualités onéreuses qui pourraient résulter pour l'Autriche de sa participation aux démarches actuelles de la France. Mais cette combinaison, bien qu'elle ait acquis l'adhésion de la Cour de Vienne, ne saurait réellement satisfaire que l'archiduc élu.... La cour d'Autriche ne trouverait donc point, dans la réalisation de ce projet, des motifs suffisants pour fonder, sur des avantages aussi lointains, l'espoir de compensations sérieuses aux dommages auxquells elle semblerait souscrire à l'avance, en accentuant da-

[1]) La 16 August 1863 se întrunise în Frankfurt adunarea tutulor principilor germani, convocaţi la 2 August de către Francisc-Iosif I, care voià să le propună o nouă organizare a Germaniei menită a-i infeodà politicei austriace. Napoleon III, nu fusese prevenit de acest proect primejdios pentru el (Debidour, *o. c.* II, pag. 259).

vantage ses démarches en faveur des Polonais. Au surplus, personne n'aurait vu dans son attitude, parfois énerqique, vis-à-vis de la Russie que ce que l'on appellerait vulgairement une gasconnade dont la portée n'aurait pas échappé au prince Gortchakoff. L'Autriche se serait ainsi résignée d'avance à mettre diplomatiquement en pratique cet axiome guerrier d'un de ses princes les plus fameux: „Es ist keine Kunst ein Krieg zu gewinnen, aber eine hubsche Retraite zu machen". Une alliance de cette nature équivandrait-elle, pour l'Empereur Napoléon, à celle qu'il avait pu contracter, avec l'Angleterre, sur les champs de bataille de la Crimée? Assurément non, si elle se présente avec les réserves et avec les précautions menaçantes dont on veut l'entourer à Vienne. Pourquoi donc l'entente anglo-française serait-elle actuellement compromise? — C'est ici le lieu de rapporter à V. A. les appréciations qui m'ont été communiquées au sujet de la réserve du cabinet britannique dans le conflit polonais. — Suivant cette communication, il n'aurait-pas dépendu de l'Angleterre que l'on ne poursuivît, à l'occasion de la Pologne, l'entreprise commencée, mais restée inachevée en 1854, contre l'empire de Russie. Une combinaison secrete entre Empereur Napoléon, l'Empereur Alexandre et M. de Bismarck aurait seule arrêté ses décissions, en éveillant sa méfiance. Cette combinaison aurait eu pour objet un véritable remaniement de la carte européenne et forcément une campagne contre l'Angleterre. Un projet aussi périlleux pour elle et à la fois aussi vaste n'aurait pu échapper à sa vigilance et, du jour où il eût acquis à ses yeux le caractère d'une évidence marquée, l'alliance ne fût plus qu'une expression de courtoisie maintenue encore dans les discours du trône. Dès lors, les côtes de l'Angleterre reçurent, comme nous l'avons vu, un redoublement de fortifications et le Cabinet britannique devint l'ennemi irréconciliable de l'Empereur. — La France resterait isolée! — Ces mots, avant d'avoir trouvé place dans la presse, ont instinctivement envahi les esprits observateurs. On a établi un parallèle entre la situation actuelle et celle de 1840; on s'est donné la fantastique vanité d'avoir prédit cet isolement; on est allé enfin jusqu'à l'attribuer au génie du comte de Rechberg, rénovateur, dit-on, de la grande politique du prince de Metternich. — Les renseignements que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. A. sont-ils exacts? Le temps seul pourra nous le dire. — Il n'y aurait pas à se le dissimuler, l'isolement de la France — s'il était réel — constituerait pour ce grand pays une épreuve qu'il ne saurait subir sans de sérieux dangers pour son influence, pour l'Empereur une situation telle que la guerre seule pourrait l'en faire sortir. Un génie comme celui de Napoléon III ne saurait, sans abdiquer sa puissance, se laisser interrompre dans la marche de ses vastes entreprises. Sa longanimité encouragerait une coalition. Napoléon est homme à prévenir un si grand péril. Nous verrons peut-être la guerre sortir des précautions excessives mêmes de la paix.

Le général Türr, qui est arrivé ici dans la matinée du 15 de ce mois, est venu me voir dans la journée, ainsi qu'il m'en avait averti par une lettre du 13. Il a dû repartir le lendemain, après avoir en un entretien avec le duc de Morny, qui l'avait engagé à venir à Paris. — La visite du général avait pour but de me faire connaître, pour être transmis a V.A., que le roi Victor-Emmanuel, ramené à ses sentiments de sympathie pour la personne de V. A., a bien voulu ordonner que 2000 fusils et une batterie d'artillerie soient mis à la disposition de votre gouvernement. Cependant, la livraison de ces engins devrait être précédée de certaines formalités d'acquisition régulière, afin de lui enlever tout caractère occulte qui exciterait des soupçons contre le gouvernement italien.— V. A. jugera, sans doute, opportun de se conformer à ces dispositions de prudence, en munissant quelque officier digne de sa confiance de pouvoirs assez étendus pour se rendre à Turin, y contracter de l'acquisition de ces armes et en prendre livraison.... Le général Türr m'a succinctement mis au courant des idées dont il a eu l'honneur de faire part à V. A. et m'a témoigné en même temps le désir qui l'anime de Lui être utile. — J'ai profité de ces dispositions pour l'engager à entretenir le duc de Morny des manœuvres de l'agence de l'Empereur à Bucarest, manœuvres qui démentent sans cesse les sympathies de S. M. pour les Principautés, puisqu'elles contiennent un véritable système d'hostilité contre le gouvernement de V. A. et qu'elles pourraient avoir pour effet d'ébranler un pouvoir dont le concours serait au moins utile à un moment donné. Ces insinuations de ma part coincidaient avec la remise, par M. Drouyn de Lhuys, à l'Empereur d'une copie du mémoire de V. A. touchant les modifications à introduire dans notre régime constitutif. Il est à prévoir que les objets traités entre le général Türr et le duc de Morny seront rapportés par ce dernier à l'Empereur et que, forcément, le mémoire de V. A. aura son tour dans la conversation de S. M. avec le président du Corps législatif.... Ce que j'ai dit au général aura suffi pour lui faire invoquer l'appui du duc de Morny auprès de l'Empereur et pour amener entre S. M. et le duc un entretien au sujet du mémoire... J'ai eu ce matin l'honneur de voir M. Drouyn de Lhuys et de lui demander s'il avait pris une connaissance assez suffisante du mémoire envoyé de la part de V. A. pour m'autoriser à solliciter qu'il voulût bien m'en dire son opinion. Le ministre de l'Empereur a commencé par faire un grand éloge du travail en question. Il m'a ensuite laissé entendre que les idées qui s'y trouvent contenues touchent à un ordre de choses qui ne permet pas au Gouvernement de S. M. de les traiter autrement que dans une délibération régulière avec les puissances signataires de la Convention. En agissant autrement, le Gouvernement impérial s'exposerait, suivant M. Drouyn de Lhuys, au reproche de vouloir empiéter sur les droits de ces puissances et, en prenant un parti quelconque dans la question, de préjuger leurs appréciations communes ou

séparées. M. Drouyn de Lhuys ignore jusqu'à cette heure si des communications analogues au mémoire ont été faites de la part de V. A. aux gouvernements qui ont participé avec la France à la convention de 1858. Il a dû, par esprit de discrétion, s'abstenir d'en entretenir les représentants de ces gouvernements à Paris, en présence de l'absence absolue d'ouvertures de leur part à ce sujet. — M. Drouyn de Lhuys a ajouté : „Dans cet état de choses et eu égard à la gravité du sujet, nous ne pourrons assurément donner à S. A. que des conseils de prudence. Un acte comme celui pour lequel le prince Alexandre désirerait avoir l'appui du Gouvernement de l'Empereur entraînerait pour nous, non seulement une responsabilité assez grande, mais en quelque sorte la garantie de la consécration de cet acte. Pouvons-nous le faire ? le Je ne pense pas. Nous sommes cependant toujours prêts à délibérer sur la matière avec les autres puissances, pour peu que le Prince en provoque personnellement l'initiative simultanée de leur part, en appelant leur attention sur l'urgence de la situation qu'il s'agit de modifier". — Ce langage me fait craindre, Monseigneur, que les ambassadeurs des puissances garantes à Constantinople n'ont pas été suffisamment éclairés sur l'étendue de vos desseins ou que l'on n'a pas insisté auprès d'eux sur une délibération en commun. Comment expliquer autrement que M. Drouyn de Lhuys ignore si le mémoire qu'il a entre les mains a été également adressé aux autres puissances ?....

Lt. Colonel Alecsandri.

CXXXIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 30 August 1863. [1]) **(Telegramă).**

Le ministre semble incomplètement renseigné sur la nature du mémoire qui, sur les conseils de l'ambassadeur français à Constantinople, fut lu seulement à Aali Pache et à l'ambassadeur anglais. Il n'est pas question de le soumettre à une conférence. Les conclusions ont été modifiées et remplacées par un projet définitif, sur les observations de l'ambassadeur français que nous avons toujours consulté.

A. Baligot de Beyne.

CXXXV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 30 August, 1863 [1]).

...D'entente avec les ambassadeurs de France, d'Angleterre à Constantinople et Aali Pacha, le mémoire doit rester absolu-

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 131—132.
[2]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 390.

ment secret et il a été convenu qu'il n'en serait point parlé aux autres représentants. Le mémoire a été lu seulement... à Sir Henry Bulwer et à Aali Pacha. M. de Moustier, seul, en a eu la copie. Le mémoire concluait à la suspension de la Chambre pour cinq années au plus. Le Prince-Régnant pensait que ce terme était indispensable pour discipliner les esprits et les préparer à une nouvelle Constitution, dont les bases étaientindiq uées. On a dit à Constantinople que mieux serait de ne pas demander le pouvoir absolu et de préparer immédiatement la Constitution. Je l'ai rédigée et elle a été lue, ces jours-ci, aux trois personnages ci-dessus; copie a été donnée à l'ambassadeur de France. L'affaire en est là... J'avoue... que je ressens lourdement la responsabilité du mémoire et du projet de Constitution. J'avais souvent causé avec le Prince-Régnant des embarras inextricables qui gênaient la marche des affaires. Toute la durée de la session, c'était le thème de nos entretiens quotidiens; chaque jour, les séances apportaient de nouvelles excitations et les ministres, si peu énergiques dans l'administration, ne rêvaient, ne demandaient que coups d'état. Le Prince-Régnant a fait preuve d'un sang-froid et d'une sagesse admirable... L'heure est venue où le Prince-Régnant m'a dit de lui exposer par écrit le résumé de nos fréquentes conversations sur le meilleur mode de gouvernement pour les Principautés Unies.... Le projet a été accepté sans correction. De là, cet embarras que je ressens, cette responsabilité que je porte. Elle s'est accrue encore du projet de Constitution. Tel je l'ai lu à S. A. S., après quarante-huit heures d'un labeur solitaire, tel il a été remis, sans le changement d'un iota, à Bordeano, qui l'a porté à Constantinople. — La Constitution nouvelle institue deux chambres et le suffrage universel au premier degré. Si j'ai posé deux degrés à l'élection, c'est que je me rappelais qu'une esquisse de loi électorale, envoyée, il y a deux ans, à Constantinople et qui posait en principe le suffrage universel, avait été repoussée par Sir Henry Bulwer comme trop avancée et probablement comme trop française. M. de Moustier après avoir lu le projet qu'il a bien voulu louer, a émis une opinion opposée. „M. l'ambassadeur de France, écrit Négry, est plutôt d'avis que le vote n'ait qu'un degré, disant que si l'on croyait qu'il n'y avait pas plus de bon sens dans les masses que dans les classes plus élevées, les premières étaient au moins plus désintéressées que les dernières. M. de Moustier, ajoutait qu'il avait vu cela en France; mais qu'il était possible qu'il fût sage de commencer en Roumanie par les deux degrés; qu'il fallait tenir compte en ceci des idées du Prince-Régnant". — Le système électoral a pour base les municipalités et les conseils généraux de district (ces derniers à créer). Celà pourra paraître un peu compliqué. Il est bon qu'on sache que cette organisation a été imposée. Sir Henry Bulwer avait plusieurs fois émis ses idées sur ce sujet et M. de Moustier, ainsi qu'Aali Pacha, ont été d'avis d'emprunter ce rouage à M. l'ambassadeur d'Angleterre, pour le rendre plus facile vis-à-vis

de l'ensemble du nouveau mécanisme. — Cet accord des deux ambassadeurs et d'Aali Pacha provient de la nécessité hautement reconnue, à la clôture de la Chambre, de donner au Prince Régnant plus d'autorité. Sir Henry est fort talonné pas la crainte de voir le Prince-Régnant céder sa place à un prince russe; il s'est donc mis d'accord avec son collègue et le ministre ottoman pour aviser aux moyens de réconforter le pouvoir exécutif, mais on sent que sa bonne volonté n'est guère qu'apparente. L'appui qu'il donne constamment et ouvertement aux moines grecs atteste son mauvais vouloir persistant contre les Principautés - Unies. M-me Aristarki mène Sir Henry à la lisière; elle gagne les sommes considérables que lui donnent les moines et elle veut gagner surtout les millions qui lui sont promis si le succès couronne ses efforts. A ce sujet, Nilos se vante, dans une lettre à un égoumène, d'avoir été reçu et fort bien accueilli par M. Drouyn de Lhuys. — En terminant le Mémoire, ou plutôt les Instructions (c'est le vrai titre), envoyées à Négry, le Prince-Régnant a redoublé les terreurs de l'ambassadeur d'Angleterre; S. A. S. dit: „Si mes idées ne devaient point trouver l'appui immédiat que j'attends, je n'hésiterais pas à faire le sacrifice de ma position personnelle aux intérêts de mon pays et à me retirer de la scène politique. J'abdiquerai et je tâcherai de laisser à un prince mieux appuyé le soin d'achever la tâche que ma position isolée et les moyens dont je dispose ne me permettent pas d'accomplir. Tel est le parti que j'ai pris irrévocablement." — Tenez cette déclaration pour très sérieuse. Quant à l'idée d'un prince russe, c'est une rêvasserie anglaise. Le Prince-Régnant n'a voulu laisser aucun doute dans l'esprit de M. Tillos, qui a su quelques chose de ce projet: „Si je me retire, lui a dit S. A. S., je veux laisser la place à quelqu'un qui donne à mon pays la place qui lui revient. Je ne veux pas que la Roumanie mendie un prince comme la Grèce a mendié un roi: Je demanderai à l'Empereur Napoléon un général français..." — Le Prince-Régnant.... n'a jamais eu l'idée que son plan pût être soumis à l'agrément de *toutes* les Puissances et il est bien décidé à se retirer ou à l'éxecuter, après entente secrète avec les personnages ci-dessus indiqués, sans prétendre que cette entente constitue un engagement pour les Cabinets qu'ils représentent. Négry a remis à Aali Pacha et aux représentants des Puissances la note-ultimatum.... Elle a produit une vive sensation... Dites et répétez que le pays tout entier, sans excepter les gens les plus sages...., n'admettra pas d'autre solution. Le seul fait de l'offre d'une indemnité est compté au Prince-Régnant comme un crime par les libéraux et comme une faiblesse par les conservateurs. Toute autre solution est impossible, si elle n'est imposée par les bayonnettes étrangères. Les impressions que vous recevez à Paris ne peuvent rien contre le sentiment excessif de patriotisme, de nationalité, d'autonomie, développé dans le pays par cette question. Lorsque les consuls défendaient encore le protocole XIII, le Prince-Régnaunt leur a

dit que tout arrangement sur ces bases soulèverait le pays et qu'il ne tenait pas à être lapidé... Vous direz au prince Czartoryski que toutes les mesures relatives aux Polonais et à Gluck sont l'effet direct des sympathies personnelles de S. A. S. — Entre nous, le Prince, qui a tant d'action à cette heure sur la presse, aurait, bien dû relever toutes les calomnies ou les ridicules méchancetés débitées sur notre compte, à l'occasion de l'affaire des Polonais.... Le Prince-Régnant a été très sensible à tout ce que vous lui avez écrit de l'intérêt bienveillant que M. Faugère porte aux intérêts du Gouvernement de S. A. S. Veuillez en faire part à M. Faugère et le remercier... Le Prince-Régnant a pris connaissance de la lettte de M. H. Castille. S. A. S. concourra très volontiers au développement d'un journal sympathique aux Principautés-Unies; j'espère avoir le temps de l'écrire aujourd'hui même à M. Castille... — Je lirai tout à l'heure à S. A. S. l'excellent article de l'„Esprit public" du 26 Août... Au sujet du général Türr, je ne puis que vous répéter que ce qui vous a été dit précédemment. Il sait que tout est subordonné à l'avis de l'Empereur. Les offres que vous transmettez ont été faites depuis longtemps et réitérées seulement par le général. Ne lui avez-vous pas dit, comme cela vous avait été recommandé, que vous n'aviez pu être reçu par l'Empereur?....

A. Baligot de Beyne.

CXXXVI.

Agentul Diplomatic la Paris către Domnitor. 10 Septembrie, 1863. [1])

Monseigneur, Hier au soir, à la réception ordinaire du Ministère des Affaires Etrangères, M. Drouyn de Lhuys m'a fait l'honneur de m'entretenir de la question des couvents dédiés. S. E. m'a assuré qu'elle est littéralement obsédée par les sollicitations de l'éxarque Nylos et que, de son côté, l'ambassadeur d'Angleterre persiste à demander, au nom de son gouvernement, la stricte observation du protocole XIII de la Convention de Paris. M. Drouyn de Lhuys a bien voulu ajouter que le Gouvernement de l'Empereur ayant déjà, par l'organe du marquis de Moustier, indiqué la voie qui lui paraît la plus équitable à suivre pour la solution du différend en question, n'est pas disposé à modifier ses sentiments à notre égard . Mais S. E. n'en éprouve pas moins le désir de voir notre Gouvernement entrer, le plus promptement possible, dans un système de concessions qui rende pratique le débat à intervenir entre les patriarchats et nous et qui soit de

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 273.

nature à en assurer le résultat à l'avance. — Cette allusion à l'arbitrage tant invoqué par les patriarches m'ayant fait craindre une concession dans ce sens de la part du Gouvernement impérial, je me suis empressé d'annoncer à M. Drouyn de Lhuys que, dès le 27 Juin dernier, le prince Jean Ghika [1]) avait investi l'agent de V. A. a Constantinople de pleins pouvoirs pour traiter avec la Porte sur la base d'une indemnité pécuniaire dont les proportions généreuses témoignent surabondamment de notre propre désir de donner une solution prompte et équitable au conflit des couvents dédiés. Puisant mes informations dans la copie de la dépêche du 27 Juin, j'ai été à même de fournir a M. Drouyn de Lhuys les chiffres ainsi que les conditions complémentaires de l'indémnité offerte aux moines grecs et j'ai terminé en laissant entendre à S. E. qu'en dehors d'une solution de cette nature le Gouvernement de V. A. se placerait en désaccord avec le pays tout entier. J'ai enfin, vivement insisté auprès de M. Drouyn de Lhuys pour la conservation de ses sympathies à notre égard et je l'ai conjuré de ne point prêter son attention aux suggestions déloyales de l'exarque Nylos... — M. Drouyn de Lhuys avait également commencé à me parler des mécontentements que soulèveraient les entraves opposées par nos autorités à l'exercice de la juridiction consulaire dans les Principautés....

Lt.Colonel Alecsandri.

CXXXVII.

Agentul Diplomatic la Paris, către Domnitor. 11 Septembrie, 1863. [2]).

Monseigneur, Des informations dignes de foi m'avaient, précédemment à mon entretien d'avant hier au soir avec M. Drouyn de Lhuys, initié aux menées de l'Exarque Nylos, ainsi qu'aux démarches infatigables de Lord Cowley, tendant à entraîner l'esprit du ministre des affaires étrangères dans une direction hostile à nos intérêts. — Ce fut donc sans trop de surprise que je constatai chez S. E. l'effet d'une obsession qui m'était signalée comme pouvant avoir de fâcheux résultats pour nous, dans la question des couvents dédiés. Mais ce ne fut pas sans une certaine appréhension que je cherchai à connaitre le sens positif de la conversation en quelque sorte substantielle rapportée à V. A. dans ma lettre précédente et c'est dans ce but que je me rendis hier vendredi dans la matinée auprès de M. Drouyn de Lhuys, ce jour étant précisément celui du départ du courrier pour Constantinople et ma principale préoccupation étant de prévenir, s'il était possible, l'envoi d'instructions qui fussent de nature à

---

[1]) Ministru al Afacerilor Străine.
[2]) Ibid. f. 277.

modifier l'attitude du marquis de Moustier. — Dès mon arrivée auprès de M. Drouyn de Lhuys, je m'empressai de lui avouer que son langage de mercredi soir m'avait donné à craindre, non un changement dans ses sympathies pour les Principautés, mais la naissance dans son esprit de quelques doutes sur la valeur de nos droits dans la question des couvents dédiés. Après quelques paroles bienveillantes du ministre, je repris : — „Ces droits se trouvent fondés sur le texte même en vertu duquel ils nous sont si audacieusement contestés et sur ce principe admis et appliqué aujourd'hui par tous les états qui interdit le maintien de la propriété de main-morte. Au surplus, si des doutes pouvaient encore subsister à ce sujet, la simple lecture du mémoire souscrit par la granmajorité des membres de la Commission européenne à Bucarest — et, parmi eux, l'ambassadeur anglais actuel à Constantinople — suffirait à les dissiper entièrement. Ce mémoire établit de la manière la plus catégorique que la propriété des domaines affectés par nos ancêtres aux couvents dédiés ne saurait appartenir aux patriarchats grecs et que la réclamation de ces derniers ne devrait, en aucun cas, dépasser la concession du surplus des revenus des domaines précités, après défalcation de ceux attribués à l'entretien des établissements indigènes. Des conclusions aussi nettement posées ne sauraient avoir été méprisées par les hauts signataires du protocole XIII de la Convention, malgré le caractère vague de sa rédaction, et si le Gouvernement a, depuis 1860, toujours hésité à accepter l'application de ce protocole, c'est que la tentative faite, a cette époque, d'un arbitrage entre nous et les délégués des patriarches ne nous a que trop édifiés sur l'interprétation excessive, par ces derniers, du texte de cet acte tant invoqué par eux". — J'ajoutai enfin : „Assurément il n'y pas à s'étonner que les patriarches persistent dans une voie où les a maintenus jusqu'à ce jour, non sans les protestations du pays, la faiblesse de nos gouvernements précédents et surtout l'action omnipotente de la Russie sur les Principautés. Mais que devons-nous penser des sympathies si brusquement offertes par la Grande Bretagne à nos adversaires ? Nos droits, si catégoriquement attestés par son agent en 1857, auraient-ils subi quelque altération par la découverte de nouveau titres ? Heureusement non... Il se pourrait bien que cette conversion à nos dépens se rattachât aux efforts tentés par la Grande Bretagne pour dominer exclusivement les affaires de la Grèce, se substituant ainsi à la Russie, dans la protection accordée par elle au clergé grec en Orient. Mais est-il juste et convenable que les Roumains supportent les frais de l'influence anglaise en Turquie... ?" M. Drouyn de Lhuys a bienvoulu me répondre : „J'ai moi-même vainement demandé à connaître le mobile qui pousse le Gouvermement anglais à seconder, dans cette circonstance, l'action de la Russie sur le clargé grec de la Turquie. Mais cette anomalie politique ne diminue, malheureusement pour vous, pas beaucoup la valeur des arguments au

moyen desquels presque toutes les puissances, et l'Angleterre plus vivement qu'aucune d'entre elles, insistent sur l'application du protocole XIII. On accuse votre Gouvernement, et j'avoue que j'ai de la peine à résister moi-même à un pareil argument, on accuse, dis-je, votre Gouvernement d'avoir arbitrairement séquestré les propriétés et les revenus en litige, de s'être emparé des titres de ces biens et d'avoir ainsi prononcé jugement et condamnation, dans un procès dont les Principautés se trouvent être une des parties. — Les considérations que vous venez de faire valoir n'ont pas échappé au Gouvernement impérial et vous n'ignorez pas que nous en avons toujours tenu compte pour repousser une pression que l'on cherche à exercer sur nos décisions. Mais, je dois vous le répéter, la promptitude de votre Gouvernement à adopter les mesures dont on se plaint vous crée une situation que nos sympathies ont de la peine à soutenir. Cette situation me préoccupe bien vivement pour vous et nous n'épargnons rien pour empêcher qu'on n'en fasse sortir contre vous des conséquences parmi lesquelles l'application du protocole deviendrait, au besoin, l'objet d'une exécution par l'intermédiaire de la Sublime Porte". La bienveillance qui n'a cessé d'accompagner ce langage du ministre de l'Empereur m'a autorisé à lui répondre que le Gouvernement de V. A., tout en séquestrant les domaines et les revenus dont les monastères grecs s'étaient abusivement arrogé la propriété, avait simultanément investi notre agent à Constantinople de pouvoirs pour traiter avec ces communautés sur la base d'une large indemnité pécuniaire dont j'avais eu l'honneur de signaler les proportions à S. E. J'ajoutai que ces ouvertures, consignées dans une dépêche du 27 juin dernier, auraient déjà déterminé le point de départ, sinon la base définitive, de négociations entourées des meilleures chances de succès si l'Angleterre, toujours ardente à défaire l'œuvre de la France, cette union des Principautés-Unies due à la première initiative de S. E., ne continnait à souffler la discorde entre nous et les patriarches grecs, en laissant entrevoir à ces derniers la possibilité d'une intervention autre que diplomatique en Moldo-Valachie et dont S. E. semblait redouter l'éventualité. Je terminai enfin par ces mots : „Malgré nous, le conflit a été porté à ce degré où le sentiment de nos droits nous commande de nous préoccuper, avant tout, de leur sauvegarde. La Chambre, l'opinion publique, unanimement ralliées au Gouvernement dans cette circonstance, témoignent manifestement la conviction que les puissances ne sauraient avoir assuré notre autonomie pour la laisser devenir la proie de quelques moines grecs, instruments des intrigues étrangères et parfois de nos divisions intestines. Après avoir rappelé à M. Drouyn de Lhuys l'usage fait par ces moines des fonds provenant des domaines de nos couvents à l'époque de la guerre de Crimée, j'ajoutai : — „Il est, je crois, à prévoir que le Gouvernement du Prince Alexandre ne désertera point le terrain sur lequel il s'est vu amené par la force des choses

et sur lequel il se sent soutenu par la nation entière. Mais nous devons espérer que, sous l'influence bienfaisante de la France, les puissances garantes ne souscriront jamais à des mesures qui feraient dégénérer une simple question privée en un conflit militaire sur les bords du Danube. La Porte, de son coté, ne saurait mettre sa puissance au service de ceux-là mêmes qui conspirent, de tous temps, contre sa propre existence et engager une affaire qui, malgré toutes les précautions, pourrait, en prenant des proportions étrangères au but d'une pareille entreprise, lui créer des embarras capables de réagir et des véritables intérêts." — Là s'est borné, Monseigneur, un entretien dont j'ai cherché à reproduire, en les résumant, les parties les plus essentielles. Il en est résulté pour moi la conviction que le Gouvernement français, tout en préservant ses sympathies pour nous des influences qui n'épargnent rien pour les ébranler et tout en n'adoptant présentement aucune décision contraire à son attitude dans la question des couvents dédiés, pressent l'éventualité où il serait amené à céder aux sollicitations des autres puissances. — Ces sollicitations se résumeraient dans le retour du statu-quo antérieur aux mesures adoptées par nos autorités à l'égard des sus-dits établissements et ultérieurement dans la stricte application du protocole XIII. Cependant, si un programme aussi regrettable allait rencontrer l'adhésion de la France, il nous resterait à éspérer — et tous nos efforts devraient tendre vers ce but — que le Gouvernement impérial la donnerait à la condition expresse que l'arbitrage porterait uniquement sur la répartition, qui devrait être faite, des revenus des couvents dédiés, entre les communautés grecques et nous, les questions de propriété et d'administration des domaines de ces établissements demeurant complètement écartées de la discussion. Ainsi le Gouvernement français ne modifierait en rien les idées qui semblent avoir inspiré jusqu'ici les instructions transmises à l'ambassade impériale à Constantinople...—Il serait de toute urgence que M Négry redoublât d'efforts auprès du Cabinet ottoman pour déterminer son adhésion aux propositions qu'il a eu mission de lui adresser. Je ne crois pas me tromper en assurant V. A. que Son agent trouvera, dans cette circonstance, un puissant appui dans l'intervention de M. le marquis de Moustier...

Lt. Colonel Alecsandri.

CXXXVIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 21 Septembrie 1863 [1]).

... M. de Faugère... semble se plaindre qu'on n'ait pas consulté le Gouvernement impérial, mais il ignore que M. de Moustier

[1]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 406.

a, pour ainsi dire, patroné et conduit toute l'affaire. — La dépêche du 30 Août [1]) ne vous charge pas, comme vous le dites, de compléter les informations de M. Drouyn de Lhuys. Il s'agissait seulement de lui faire comprendre la voie suivie et de lui dire qu'il ne recevrait, par cette cause, aucune ouverture des représentants des Puissances garantes, puisque l'affaire se passait à Constantinople... seulement... — Quant à la question des couvents dédiés,.... les propositions d'entente présentées par la France, et dont nous espérons voir adopter le principe par tous les Cabinets, ne sont autre chose, au fond, que la note de Négry. Seulement, les Puissances, pour sortir de l'impasse du protocole XIII et sauver leur amour propre, veulent prendre l'initiative d'un règlement par indemnité. La question en est là.... L'importante concession que le Gouvernement fait aux Lieux-Saints, dans le seul but de prouver sa déference aux conseils des Puissances, provoque déjà des plaintes générales dans le pays et de violentes discussions dans la presse. Un pas de plus et le pays tout entier se soulèverait. Une fois pour toutes, c'est à Constantinople et non à Paris que se font nos affaires...

A. Baligot de Beyne.

CXXXIX.

Agentul Diplomatic la Paris către Domnitor. 24 Septembrie 1863 [2]).

Monseigneur, Le prince Ladislas Czartoryski m'a chargé de renouveler à V. A. sa gratitude pour les égards que ses compatriotes rencontrent dans les Principautés et surtout pour les sympathies personnelles de V. A. pour leur cause. — Ces témoignages, provoqués par les diverses communications dont j'ai été récemment l'organe auprès du prince, ont été entre nous l'occasion d'un entretien dont je crois de mon devoir de rendre compte à V. A. — L'insurrection polonaise, loin de se décourager en présence des tentatives avortées de la diplomatie européenne, semble vouloir redoubler d'efforts pour attester, aux yeux des puissances, de sa vitalité et de son étendue et pour parvenir à déterminer enfin de leur part une intervention plus efficace en sa faveur. Les réponses du Cabinet de St.-Pétersbourg [3]) aux dernières notes de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche ont précisément eu pour effet de seconder ces prévisions en irritant la susceptibilité des trois puissances et en ravivant les chances d'une action plus décisive de leur part sur le Cabinet de St.-Pétersbourg. — A côté de cet espoir qui renaît au sein de l'insurrection, une participation

[1]) Anexa CXXXIV.
[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 288.
[3]) Din 7 Septembrie 1863.

éventuelle de la Roumanie en sa faveur semble compter au nombre des spéculations les plus chères aux Polonais. Le prince Czartoryski attribue aux Roumains le pouvoir d'assumer, dans un avenir peu éloigné, le rôle qui a été répudié par la Suède et par celà même de se substituer à cette puissance dans la participation aux avantages qui résulteraient d'une campagne heureuse contre la Russie. Réglés par l'application des prinicipes mêmes invoqués par les Polonais à l'appui de leur nationalité, ces avantages marqueraient pour les Principautés-Unies un accroissement de tout le territoire roumain conquis sur la Russie aussi bien que de celui qui, dans un temps quelconque, reviendrait au futur royaume de Pologne par la restitution de la province de Gallicie. — L'assistance donné par nous aux efforts de l'insurrection constituerait ainsi notre droit à une communauté de compensations, dont le caractère contrasterait profondement avec celui des compensations dont les Principautés paraîtraient devoir servir de base aux combinaisons conçues par quelques hommes d'état et dont certains membres de l'émigration polonaise se sont faits les tristes promoteurs. — Des projets aux dépens de notre indépendance ou de notre intégrité ont réellement été forgés par certains esprits peu soucieux de commettre une iniquité pour en redresser une autre et, pour tout dire, le spectacle de nos divisions n'a pas peu contribué, ainsi que je l'ai écrit autrefois a V. A., à donner naissance à ces idées de compensation et à les mettre relativement en faveur.-De pareils desseins auront, il faut l'espérer, le sort de toutes les intrigues odieuses et, quelle que soit notre attitude dans le conflit qui préoccupe l'Europe entière, nous devons féliciter les Polonais d'en répudier à l'avance la fatale adoption. Le langage du prince Czartoryski a été très catégorique sous ce rapport et, pour ma part, je n'y ai constaté que la confirmation des sentiments élevés que je lui ai toujours connus. — Je ne saurai vous dire, Monseigneur, le caractère de l'assistance que le gouvernement national de Varsovie serait amené à demander à V. A. dans un avenir assez rapproché, la nature si grave des ouvertures relatées plus haut m'ayant imposé, vis-à-vis du prince Czartoryski, une réserve qui devait commander quelque peu la sienne. Mais, s'il ne m'était pas permis de sortir d'une pareille attitude, mon devoir était d'écouter très attentivement un personnage aussi important dans les circonstances actuelles et de rapporter à V. A., comme j'ai l'honneur de le faire, des prévisions qui semblent faire participer à un si haut degré les Principautés aux spéculations de l'avenir. Il n'appartient qu'à V. A. d'apprécier ces prévisions au point de vue de nos intérêts et de décider de l'accueil que vous aurez, Monseigneur, à leur faire lorsqu'elles vous seront présentées d'une manière officielle et définitive. — Les sympathies pour la Pologne ont reçu une nouvelle recrudescence de la dernière phase des rapports diplomatiques des trois puissances avec la Russie et, sans attribuer une influence sérieuse aux excitations de la presse anglo-française, il n'y aurait

pas à s'étonner que le cabinet de St.-Pétersbourg fût bientôt saisi, de la part des puissances alliées, de propositions ayant un caractère péremptoire : le projet de nomination du comte Walewski au poste d'ambassadeur à Londres pourrait être déjà considéré comme un premier symptôme dans ce sens. S'il en était ainsi nous verrions se démentir le bruit suivant lequel le Cabinet de Vienne aurait opposé un refus catégorique à la proposition qui lui aurait été adressée de reconnaître aux insurgés le caractère de belligérants, qu'il invoquent par tous les moyens. Cependant, l'isolement de la France reste toujours comme une menace qui pèse sur les déterminations de l'Empereur, auquel on ne cesse d'attribuer des tendances prononcées vers la guerre. Pour peu donc que, malgré cet isolement, S. M. songe à sortir de ses hésitations, V. A. ne tarderait peut-être pas à recevoir des ouvertures ayant pour objet de L'engager dans les voies de cette politique décisive...

Lt. Colonel Alecsandri.

CXL.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic a Paris. 14 Octombrie 1863. [1]

Le Prince-Régnant a lu avec intérêt votre dernière lettre S. A. S. partage les sympathies générales qu'excite la douloureuse situation de la Pologne et Elle a prouvé, dans l'affaire Milkowski, qules sont Ses sentiments pour les Polonais. La générosité qu'Elle leur a témoignée ne peut laisser aucun doute à cet égard. Mais le Prince-Régnant ne saurait, à lui seul, prendre les engagements que viendrait solliciter à Bucarest un délégué quelconque du gouvernement national de Varsovie. Je vous l'ai dit déjà et je le répète : notre boussole est à Paris. Dites le bien au prince Czartoryski, afin que les Polonais ne se fassent point d'illusions dangereuses. Le prince comprendra que les intérêts de la Roumanie ne doivent pas être mis en jeu sans une garantie sérieuse : cette garantie, l'Empereur seul peut la donner ; le Gouvernement de S. M. I. sait, du reste, ce qu'il doit attendre, le cas échéant, des Principautés-Unies...— Quant à la question des couvents,.... M. de Moustier, qui mène l'affaire, n'a pas les mêmes idées que le Département des Affaires Etrangères et il n'a pas exprimé de mécontentement à Négry, au sujet de sa note...— Quant aux obsessions dont l'archimandrite Nylos a fatigué M. Drouyn Lhuys, qu'y pouvons-nous ? M. de Rechberg les a évitées en ne recevant point l'archimandrite...— Je touche par la pensée aux capitulations. J'ai peine à m'expliquer les plaintes de M. Drouyn de Lhuys. L'Angle-

[1]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 416.

terre formule des plaintes plus fondées, mais il faut savoir que la plupart de ses protégés jusqu'ici étaient Ioniens ou matelots grecs... jouant du couteau à tout propos,d'où il résulte que presque tous les crimes ou délits graves, commis dans les ports surtout, étaient le fait de protégés anglais.... La personne du Prince est, d'autre part, fort désagréable aux Anglais, qui voient de très mauvais oeil ses sympathies pour la France, les missions françaises, le chef du cabinet français, etc....

A. Baligot de Beyne.

CXLI.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 24 Octombrie 1863 [1]).

... De tout ce que vous me répétez de la question des monastères dédiés, je comprends que vous persistez à croire que la direction vient uniquement de Paris, ; vous oubliez que M. de Moustier a carte blanche. Or, pour lui, les choses n'ont jamais été si graves que vous l'avez craint. Ce que vous me rapportez de l'opinion de M. de Rechberg n'est pas nouveau..... Malheureusement, les idées émises par le ministre autrichien, sur la question des monastères dédiés, ne sont pas celles de M. de Ludolf, qui se laisse diriger par Sir Henry Bulwer...

A. Baligot de Beyne.

CXLII.

Domnitorul către Impăratul Francezilor. 11 Noembrie 1863 [2]).

Sire, J'ai suivi avec la plus grande attention, depuis leur origine, les négociations ouvertes par la France, la Grande Bretagne et l'Autriche en faveur de la malheureuse Pologne. Dès le principe j'ai compris que l'appui moral donné par le Gouvernement de V. M. I. à cette grande cause ne pouvait rester stérile et je me suis demandé si la Roumanie ne pourrait point trouver, dans les éventualités d'une lutte générale, l'heureuse occasion d'attester tout à la fois sa vitalité et ses symphathies et aussi sa profonde gratitude envers le Souverain qui a le plus efficacement contribué à sa résurrection. Cette pensée, cette espérance, dois-je dire, s'est développée de jour en jour dans mon esprit et c'est sans surprise que j'ai vu plusieurs organes de la presse française,

[1]) Ibid., f. 428.

[2]) Arh. Cuza, vol. IV. (Ms. 4860), f. 166. Minuta poartă menţiunea : „Projet. Le Prince-Régnant à l'Empereur Napoléon III". Copie în Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. III, f. 371. Publicat de P. P. Panaitescu, *o. c.*, pag. 567.

devançant les évènements, ennumérer les avantages considérables que les Principautés-Unies choisies comme base d'opération, procureraient à une armée française. J'ai constaté avec satisfaction que cette éventualité était saluée avec une joie générale dans tout le pays.—[Parmi les combinaisons proposées pour la solution de la question polonaise, il en est bien une qui a jeté quelque découragement dans plus d'un cœur roumain, je veux parler de cette compensation prônée par les feuilles de l'Allemagne et qui aurait donné les Principautés Unies à l'Autriché en échange de la Gallicie. Mais, quoique malheureusement privé de toute communication directe avec le Gouvernement de V. M. I., j'ai obéi sans hésiter à mes convictions : j'ai donné autour de moi les assurances les plus formelles que l'empereur Napoléon ne sacrifierait pas une nation qui est son œuvre et je n'ai permis à personne de supposer qu'il fût possible à l'Europe, sous le règne de V. M. I., de réparer aujourd'hui par une iniquité les iniquités du passé.] [1]) Toutefois la question ne sortant pas de la sphère de la diplomatie internationale, malheureusement privé de toute communication directe avec le gouvernement de V. M. I., j'en étais réduit à des hypothèses plus ou moins fondées. Aujourd'hui V. M. I. a parlé, d'un mot Elle a rappelé tout ce qu'Elle a daigné faire pour les populations du Danube. Le prince-régnant des Roumains doit et veut réondre à cet appel. Sire, la Roumanie, ses ressources, son armée, son prince, sont aux ordres de V. M. I. La Roumanie, qui se lèverait toute entière pour repousser une occupation russe ou autrichienne, accueillera avec bonheur une occupation française. Nos ressources sont inépuisables en vivres et en transports. Mon armée peut donner vingt-cinq mille hommes, auxquels ils ne manquent que des officiers expérimentés. Sauf de rares exceptions, tous mes officiers parlent le français. Un appel au pays pourrait doubler ce contingent, si j'avais des armes en quantité suffisante. Une manufacture d'armes qui s'organise, des ateliers, une fonderie, que j'ai improvisés avec les faibles ressources dont j'ai pu disposer, peuvent suffir, je crois, aux réparations d'un important matériel de guerre. Quant à moi, Sire, je serai honoré d'être, à la tête de mes Roumains, le lieutenant dévoué de V. M. I. Je serai fier de marcher à ses côtés, au milieu des héroïques soldats de Crimée, de Magenta et de Solferino.—Peut-être l'Empereur s'étonnera-t-il de m'entendre parler avec tant d'assurance des dispositions des Roumains, alors que des tiraillements intérieurs ont entravé jusqu'ici la marche de mon gouvernement. Les brouillons et les ambitieux qui agitent le pays ne sont pas nombreux, ils n'ont d'autre force, Sire, que la sécurité puisée [dans ma longanimité, dans la patience inaltérable avec laquelle j'ai loyalement tenté, depuis quatre ans, tous les moyens de conciliation, et aussi] [2])

---

[1]) **Paragraful acesta este şters pe minută şi poartă menţiunea „supprimé".**

[2]) **Pasaj şters pe minută.**

dans les encouragements, qu'ils reçoivent traditionnellement de l'extérieur, c'est-à-dire des puissances qui rêvent de reconquérir l'influence dominatrice à jamais détruite à Sébastopol et en Italie par les armes de V. M. I. J'aurai bientôt et facilement raison de ces agitateurs et V. M. I. verra les cinq millions de Roumains qui m'ont confié leurs destinées s'unir dans les sentiments de reconnaissance et de dévoument, que j'ai l'honneur de lui exprimer.— A. V. M. I. de décider si le concours de la Roumanie peut être utile à ses vues, à Elle de décider l'instant où ce concours me sera demandé. V. M. I. me trouvera prêt.—Je prie l'Empereur d'agréer l'expression du respect avec lequel je suis de V. M. I., Sire, le très humble et très obéissant serviteur.

Alexandre-Jean.

CXLIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 11 Noembrie 1863 [1]).

M. l'Agent, M. le lieutenant-colonel Pessotski, aide-de-camp du Prince-Régnant, se rend à Paris, porteur d'une lettre de S. A. S. pour S. M. I. l'Empereur Napoléon [2]). Le Prince-Régnant attache un grand prix à ce que cette lettre parvienne promptement à l'Empereur et S. A. S. juge indispensable que ce pli soit remis à S. M. I. en dehors de toute apparence officielle. D'autre part, comme il est probable que l'Empereur demandera des explications de plus d'un genre, le Prince-Régnant est convaincu que S. M. I. s'ouvrira plus facilement avec une personne qui a eu déjà l'honneur d'être connue d'Elle. M. B. Alecsandri, votre frère, est naturellement chargé de cette mission secrète, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en donner avis, par dépêche télégraphique de ce jour [3]).—Sous ce pli vous trouverez, M. l'Agent, la copie de la lettre autographe du Prince-Régnant; ce document vous fera apprécier la pensée intime de S. A. S. sur les éventualités qui peuvent surgir en Europe. M. B. Alecsandri vous communiquera le résultat de la démarche importante qui lui est confiée; vous voudrez bien le faire connaître à S. A. S., aussi promptement qu'il vous sera possible.—Le Prince-Régnant me charge de vous donner l'assurance de toute Sa confiance en vous et de Sa satisfaction pour vos excellents services.

A. Baligot de Beyne.

---

[1]) Originalul în Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 436. Minută în Arh. Cuza. vol. IX (Ms. 4865), f. 122. Telegrama, din aceeaş zi şi în acelaş sens, în Id, vol. II (Ms. 4858), f. 149—150.
[2]) Anexa CXLII.
[3]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 125.

CXLIV.

Agentul Diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 21 Noembrie 1863 [1]). (Telegramă).

Djémil Pacha présentera incessamment aux Affaires Etrangères [le] projet modifié par nous de notre régime actuel. Pissoski arrivé aujourd'hui.

Lt. Colonel Alecsandri.

CXLV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 23 Noembrie 1863 [2]). (Telegramă).

...Dites à Mehmed-Djémil Pacha que le Prince-Régnant ne s'explique pas la démarche de la Porte et n'a saisi officiellement la Porte d'aucun projet concernant [un] changement [de la] Constitution. Tout s'est borné à un échange d'idées et le Prince-Régnant repousse complètement toute interprétation tendant à donner à une communication officieuse un caractère qu'elle ne peut avoir. L'agent des Principautés-Unies à Constantinople [en] est avisé.

A. Baligot de Beyne.

CXLVI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 29 Noembrie 1863 [3]).

.... Ainsi que je vous l'ai télégraphié le 21, ... M. Drouyn de Lhuys, qui se trouvait à Compiègne, recevait de moi une lettre.... qui avait pour objet une demande d'audience de l'Empereur, en faveur de Basile [4])..... M. Drouyn de Lhuys, que nous fûmes voir, Basile et moi, dans la matinée, nous donna l'assurance... que l'audience avait été demandée et accordée.... M. Drouyn de Lhuys, qui est avant tout homme du monde...., s'est bien gardé de demander à Basile, comme l'avait fait autrefois M. Walewski, la copie d'une lettre [5]) dont il ne tarderait d'ailleurs pas à prendre connaissance. Mais à part cette gracieuse discrétion, le ministre nous a entretenus des diverses questions, telles que les

---

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 550.

[2]) Id., seria II, vol. II, f. 158—159.

[3]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 322 şi urm.

[4]) Basile: Vasile Alecsandri.

[5]) Scrisoarea adresată de Domnitor lui Napoleon III la 11 Nov., V. Alecsandri erà însărcinat a înmână Impăratului. (Anexa CXLII).

capitulations, les couvents dédiés et le projet de constitution qui touchent directement les Principautés-Unies et a finalement amené la conversation sur les éventualités qui préoccupent l'Europe... Le ministre, après nous avoir fait entrevoir la possibilité d'un conflit européen, s'est attaché à nous démontrer que chaque état, petit ou grand, devrait se préoccuper à l'avance de la direction que ses intérêts commanderaient de suivre dans une occurence de cette nature. Les intérêts de la Roumanie devront seuls inspirer les préférences du prince Alexandre, et si S. A. compare les sympathies désintéressées de la France pour les Principautés à l'action des autres empires sur ces provinces, les préférences du Prince seront assurément pour la politique de l'Empereur.— „Je ne vous cacherai pas" — a ajouté M. Drouyn de Lhuys — „que cela nous fera plaisir."— Dans le courant de cette conversation importante à tous les égards, le ministre a encore fait allusion aux bruits calomnieux qui persistent à représenter le prince Alexandre comme étant inféodé à la Russie, comme pour en attendre le démenti formel de notre part. — Prenant alors la parole, j'ai assuré M. Drouyn de Lhuys que notre expérience comme nos instincts nous porteront toujours à attendre notre salut de la France et que, mettant nos résolutions d'accord avec nos intérêts, nous ne manquerions probablement pas à suivre la voie qui nous a déjà été tracée par les bienfaits de l'Empereur. J'ai terminé par ces mots: „S. M. connaîtra dès lundi [1]) les véritables sentiments du prince Alexandre et des Roumains et V. E. saura apprécier par elle la valeur des calomnies qui sont répandues contre nous". Les derniers mots de M. Drouys de Lhuys, s'adressant à Basile, ont été ceux-ci : — „Lundi vous verrez l'Empereur qui saura apprécier le message dont vous êtes porteur. S. M. saura aussi vous tenir un langage plus autorisé que le mien".—Pour me résumer, je crois pouvoir définir ainsi le langage de M. Drouyn Lhuys: probabilités de guerre, communauté d'intérêts entre la France et les Principautés, ouvertures d'alliance.—Dans cette conversation, je me suis, comme bien vous pensez, presqu'entièrement effacé pour laisser la parole à Basile, qui s'est principalement appliqué à démontrer que nous avons été un peu noircis par la malveillance, que, malgré des erreurs, dues à l'inexpérience et à l'impatience d'un peuple livré tout-à-coup aux jouissances des libertés publiques, la Roumanie a accompli des progrès réels dans la voie des lumières et des intérêts matériels. Il a aussi laissé entendre que les entraves opposées au gouvernement puisent leur source dans l'espérance, pour quelques ambitieux, d'un retour à un passé condamné par le pays à tout jamais. Je dois dire que Basile a été écouté avec beaucoup d'intérêt et de bienveillance.—Cette visite au ministère

---

[1]) Printr'o telegramă din 28 Nov., agentul anunţase că V. Alecsandri va fi primit în audienţă de împărat : „M. Basile Alecsandri sera reçu par l'Empereur lundi à 2 heures. L'accueil sera très bienveillant". Arh. Cuza,. vol. IX (Ms. 4865), f. 140, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 555.

des affaires étrangères, faite à l'improviste et sans aucune des formalités ordinaires, aura eu le double avantage de nous faire pressentir les dispositions de l'Empereur à l'égard du message de S. A. et de les rendre encore meilleures par l'action du ministre auquel je me félicite de m'être directement adressé dans cette circonstance et qui, sans aucune indiscrétion de notre part, a été à même de voir tomber des calomnies qui, plus que jamais ont agi sur son esprit. C'est à ce travail soutenu des ennemis du Prince et du pays qu'il faut attribuer le paragraphe qui vous a frappé comme moi dans l'exposé de la situation de l'Empire et, tout récemment encore, la mention, dans la dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 23 Novembre au Marquis de Cadore, de „l'anarchie qui règne sur le bas Danube". ... Je viens vous rendre compte de ma visite à Mehmed Djémil Pacha.... Ma conversation avec Djémil a été longue et assez intéressante. Après avoir roulé sur les derniers évènements, l'éternelle expédition des armes de Serbie qui continue à former un des griefs de la Turquie, la non moins éternelle question des couvents dédiés, notre entretien s'est fixé sur l'objet même de ma visite : le projet de constitution [1]). Mehmed Djémil m'a dit avoir reçu l'ordre de son Gouvernement de donner communication de ce projet à M. Drouyn de Lhuys et de lui demander qu'il voulût bien envoyer à M. le marquis de Moustier des instructions, ainsi que les agents du Gouvernement ottoman auprès des autres puissances garantes avaient dû en faire la sollicitation. L'action des agents de la Porte a été déterminée par une circulaire identique. Je me trouvai ainsi assez édifié sur les démarches de la Turquie pour laisser entendre à l'ambassadeur qu'elles contrarieraient le Gouvernement de S. A., dont l'initiative auprès de la Porte et des Puissances avait uniquement eu pour objet de consulter leur sentiment et nullement de provoquer une discussion en commun sur un objet qui devait être résolu dans le pays. J'eus soin de faire pressentir à Mehmed Djémil Pacha que le prince Alexandre se verrait, malgré lui, dans la nécessité de protester contre toute démarche qui tendrait à donner un caractère officiel à la remise par notre agence à Constantinople à Aali Pacha du projet de constitution et à la faire suivre de pourparlers entre les ambassadeurs et surtout de délibérations diplomatiques...—Vous savez que j'avais déjà vu une fois Djémil Pacha et je vous avais promis de vous entretenir de cette première rencontre. Mais, alors comme aujourd'hui, l'ambassadeur, m'a parlé des affaires mentionnées plus haut. Alors, comme aujourd'hui, j'ai été à même de constater que le passage des armes serbes a laissé une profonde méfiance dans l'esprit des Turcs à notre égard. Le fameux sabre envoyé à S. A. n'aura guère contribué à modifier ce sentiment. Cependant, s'il faut s'en rapporter à Djémil

---

[1]) Agentul primise instrucţiuni telegrafice din Bucureşti la 22 şi 23 Nov. Arh. Cuza,. ms. cit. f. 130, 132.

Paha, gui me paraît un parfait galant homme, [1]) la Porte aurait été sensible à deux lettres de S. A. à Aali Pacha... Le Prince Ladislas Czartoryski désire assurer S. A. de sa loyauté et des égards qu'il ne cessera d'avoir pour les intérêts de S. A. et des Principautés. Il me chage de faire un appel aux sympathies de S. .A. pour la Pologne et de lui demander, pour le mois de janvier, quelquescentaines de fusils, des munitions, des sacs, tout ce que l'on voudra, qour être envoyé aux combattants de la Circassie. Le tout serait directement chargé à Galatz à bord d'un bateau à vapeur, par les soins d'un agent habile du gouvernement polonais. Le prince Czartoryski attacherait un grand prix à un pareil acte de générosité de la part de S. A. et il lui en garderait une profonde reconnaissance. ....

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXLVII.

Ministrul Afacerilor Străine către Agentul Diplomatic la Paris. 29 Noembrie 1863 [2]). (Telegramă).

Le Gouvernement apprend que la Porte vient d'adresser une circulaire à ses agents près les Cours garantes pour inviter les Grandes Puissances à procéder à la révision de la Convention. Cette circulaire, rapprochée du passage du Livre Bleu que vous devez connaître [3]), nous fait craindre que la Porte et les Grandes Puissances ne veuillent agir sans notre concours. Informez-vous et renseignez-nous sans retard. Ne perdez pas de vue ce que M. Négry a déclaré à plusieurs reprises tant à Aali Pacha qu'à M. M. les Ambassadeurs, savoir qu'une nouvelle intervention étrangère dans le pays serait un grand embarras pour le Gouvernement et que le Prince-Régnant a toujours entendu réserver aux Principautés Unies le droit, confirmé par le Livre Bleu, de préparer elles-mêmes leur avenir.

Balanesco.

---

[1]) Ioan Alecsandri şi-a schimbat în urmă, părerea despre ambasadorul turc. „De tous les personnages chez lesquels je me suis fait inscrire ou auxquels j'ai envoyé des cartes pour le nouvel an"— scrià el la 12 Ianuarie 1864 lui Baligot de Beyne — „seul Djémil Pacha ne m'a pas encore envoyé la sienne. Il ne m'a non plus jamais rendu ma visite. J'espère bien que vous ne me ferez plus retourner chez ce malappris". (Id., f. 347).

[2]) Ibid., f. 141 şi 143. In acelaş sens : Id., f. 130.

[3]) Cabinetul princiar telegrafiase Agenţiei la 23 Noemvrie : „Le paragraphe du Livre Bleu, concernant les Principautés-Unies, est regrettable et injuste. Blâmer le Prince Régnant comme la Chambre est l'amoindrir et fournir des armes à la coalition qui, déjà, s'en prévaut". (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 156—57, şi Arh. Cuza ms. cit., f. 131).

CXLVIII.

Vasilie Alecsandri, în misiune la Paris, către Domnitor. 30 Noembrie 1863 [1]).

Mon Prince, Aujourd'hui, lundi 30 Novembre, je me suis rendu au palais des Tuileries et j'ai été introduit auprès de l'Empereur, après une attente de deux heures, S. M. ayant dû présider le Conseil des Ministres et donner plus de trente audiences à divers ambassadeurs et autres personnages importants avant de m'admettre en sa présence. L'accueil que l'Empereur a daigné me faire a été, comme en 1859, des plus bienveillants, mais l'audience a été courte. S. M. m'a posé plusieurs questions auxquelles j'ai dû répondre succinctement; néanmoins ces questions, malgré leur laconisme, me semblent de nature à nous éclairer suffisamment sur les idées qui préocupent son esprit. V. A. s'en convaincra par la lecture de cette lettre, dans laquelle je me suis attaché à transcrire fidèlement ma conversation avec S. M.—L'Empereur en me voyant m'a accueilli par ces paroles: „Je suis enchanté de vous revoir, M. Alecsandri. Il y a longtemps que je ne vous ai vu". „Sire", ai-je répondu, „je suis heureux d'avoir l'honneur de me présenter pour la quatrième fois devant V. M. et de lui apporter une nouvelle lettre du Prince Couza". A ces mots, je présentai votre lettre [2]) à l'Empereur, qui la reçut gracieusement et la plaça sur le bureau. „Comment va-t-il le Prince Couza", m'a demandé ensuite S. M.—„Parfaitement, Sire!", ai-je répondu, „et il prie V. M. d'agréer ses plus respectueux hommages".—„Il a aussi quelques difficultés là-bas?"a ajouté l'Empereur en souriant.— „Oui, Sire! S. A. est en dissidence avec une portion de l'Assemblée, mais l'effervescence de ce parti n'offre nul caractère inquiétant pour l'ordre public, car elle ne dépasse pas le seuil de la Chambre. Le pays est calme, à l'abri de tout mouvement anarchique, et se livre tranquillement aux travaux de l'agriculture, qui fait de grands progrès chaque année. Pendant que la portion militante de l'Assemblée, entraînée sans doute par des aspirations trop ardentes, mais fatalement exploitée par quelques préténdus habiles, s'agite et dépasse parfois les limites de ses attributions, la Nation reste ferme dans le sentiment de ses devoirs envers l'Etat".—„Et votre armée, fait-elle des progrès?" „Oui, Sire; nous avons déjà une trentaine de mille d'hommes sous les armes, dont 25.000, bien disciplinés, sont en état d'entrer en campagne. Le Prince, au milieu des nombreuses difficultés inhérentes à l'œuvre de la réorganisation du pays, et dues en grande partie aux lacunes de la

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 172. Raportul este primit de Domnitor la 16 Decembrie 1863. Publicat de Marcel Emerit, *Une conversation entre l'empereur Napoléon III et Basile Alecsandri*, în Revue Historique de Sud-Est Européen, anul V, No. 7—9 din Iulie-Septembre 1928, pag. 232.

[2]) Anexa CXLII.

constitution actuelle, a appliqué tous ses soins à doter la Roumanie d'une force armée proportionnée à nos ressources. Il a suivi les conseils que V. M. m'a chargé de lui transmettre en 1859, et il l'a fait dans l'espoir qu'un jour viendrait où il pourrait, tout en servant les intérêts de son pays, payer sa dette de reconnaissance envers la France". — „Est-on content de la mission militaire française ?" — „Fort content, Sire ! La mission française a beaucoup contribué à l'instruction et à l'organisation de l'administration militaire de notre armée". — „Etes-vous resté toujours dans votre pays, depuis 1859 ?" — „Non, Sire ! Je me suis absenté à plusieurs reprises, pour remplir diverses missions à l'étranger". — „ Quels sont les sentiments des Roumains dans les circonstances actuelles ? Leurs sympathies sont-elle pour les Russes ou pour les Autrichiens ou pour les Polonais ?" — „Les sympathies du pays et du Prince sont pour la cause de la malheureuse Pologne. Quant aux Russes et aux Autrichiens, nous avons mille raisons pour ne pas les aimer, et cela est si vrai, Sire, que, si les éventualités de l'avenir devaient amener dans nos pays une occupation russe ou autrichienne, il y aurait un soulèvement général chez nous, tandis que nous saluerions avec enthousiasme l'arrivée de l'armée française. Je sais, Sire, que l'on a essayé de nous desservir indignement dans l'opinion publique en France ; peut-être même a-t-on tenté d'insinuer dans l'esprit de V. M. que nous étions partisans de la Russie, mais ce ne sont là que des calomnies inventées par les ennemis de l'ordre de choses actuel. La vérité est que nous sommes avant tout dévoués aux intérêts de notre pays et, conséquemment, que nous portons nos regards toujours du côté de la France. Le pays n'a jamais perdu de vue les bienfaits qu'il doit au gouvernement de V. M. Le Prince n'a jamais oublié les paroles sympathiques que je lui ai rapportées en 1859 de la part de V. M. et nous conservons tous au fond de notre coœur un culte de reconnaissance pour la main généreuse qui nous a rendus à la vie. V. M. s'en convaincra par la lecture de la lettre du Prince Couza, lettre qui exprime les vrais sentiments de la Nation roumaine. Que V. M. fasse un signe, dise un seul mot et elle verra les soldats roumains marcher avec enthousiasme à coté des soldats valeureux de la France". — „Je suis content de ce que vous me dites. Etes-vous inquiété par les Russes ?" — „Nous avons lieu de nous en inquiéter un peu, en présence des troupes que la Russie a massées sur les frontières ; c'est comme une menace". — „Ah ! Et pourquoi ?" — „A cause des nombreux Polonais auquels nous avons facilité le passage à travers notre pays".—„Comptez-vous rester à Paris ?"—„Si les circonstances l'exigeaient, je resterai ; dans le cas contraire, je me propose d'aller passer l'hiver en Egypte, pour cause de santé. Si ma mission devait être continuée en mon absence, elle serait confié à mon frère, le lieutenant-colonel Alecsandri, qui jouit de toute la confiance du Prince et qui est en même temps son agent officieux auprès du Gouvernement même de V. M." — „C'est bien ; je lirai

la lettre du Prince, et, si je voulais y répondre, je chargerai votre frère de transmettre ma réponse [1]) au Prince". — „Le Prince a le ferme espoir, Sire, que Sa lettre anéantira les bruits calomnieux que ses ennemis tâchent de faire accréditer relativement à sa politique en faveur de la Russie, ainsi que les doutes que l'on a peut être cherché à éveiller dans l'esprit de V. M. au sujet de son dévouement envers l'Empereur des Français. Quant à la Nation roumaine, elle vous supplie, Sire, dans le cas d'éventualité de guerre, d'être son parrain militaire, comme V. M. a déjà été son régénérateur politique".—„Oh, nous n'en sommes pas encore à la guerre..., mais, quoiqu'il en soit, dites au Prince et à vos compatriotes que je leur garde toutes mes sympathies". — Telle est, mon Prince, la conversation textuelle que j'ai eue avec l'Empereur. L'ensemble des demandes que S. M. m'a faites, dénote à mon avis une préoccupation sérieuse en vue des évènements qui se préparent et laissent entrevoir l'intention de l'Empereur de destiner un rôle aux Principautés-Unies dans la marche de ces évènements. Votre lettre est donc venue fort à propos pour combattre victorieusement les insinuations calomnieuses des ennemis du pays et pour rassurer l'Empereur sur nos sentiments, à l'égard de la politique de son Gouvernement en Orient. J'ai donc tout lieu de croire que S. M. ne tardera pas à vous exprimer directement son entière satisfaction. Et, maintenant que ma nouvelle mission est terminée, permettez-moi de vous faire mes adieux jusqu'au printemps et de vous prier de reporter sur mon frère toute la confiance que vous avez eue jusqu'à présent en moi. Il est homme à la mériter, et par son dévouement, et par son intelligence, et par sa discrétion. - Votre ancien ami tout dévoué.

B. Alecsandri.

CXLIX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 30 Noembrie 1863 [2]). (Telegramă).

Vous recevrez une dépêche du Ministre des Affaires Etrangères [3])... Vous lui répondrez sans parler du projet de Constitution. C'est une affaire concertée entre le Prince-Régnant et son ministère, en prévision d'une interpellation attendue dans la séance de la Chambre d'aujourd'hui. La coalition demandera des explications sur le paragraphe du Livre Bleu et remerciera l'empereur Napoléon de sa sollicitude en le priaut d'épargner au pays une nouvelle

---

[1]) Anexa CLVI.
[2]) Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 144, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 166, 167.
[3]) Cu data: 2 Dec. 1863. (Anexa CLIII).

intervention étrangère. Que Basile Alecsandri expose à l'Empereur l'urgente nécessité pour le Prince-Régnant de faire par lui-même; qu'il dise à S. M. I. que son ambassadeur près la S. Porte connaît complètement les projets du Prince-Régnant.

A. Baligot de Beyne.

CL.

Agentul Diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 30 Noembrie 1863 [1]. (Telegramă).

Quoique très fatigué par un conseil des ministres et la réception de plusieurs ambassadeurs, l'Empereur a reçu M. B. Alecsandri à quatre heures. L'audience a été courte, mais bienveillante. L'Empereur veut lire la lettre de S. A. S. à tête reposée et répondre. Détails par seconde dépêche [2].

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLI.

Agentul Diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 1 Decembrie 1863 [3]. (Telegramă).

L'Empereur a questionné Basile Alecsandri sur nos difficultés intéreures, sur le chiffre et les progrès de l'armée. Ensuite S. M. I. s'est informée du Prince-Régnant, de ses préférences extérieures. M. B. Alecsandri a répondu dans le sens de la lettre du Prince-Régnant et a protesté du dévouement de S.A.S. et du pays pour l'Empereur. L'Empereur s'est alors excusé sur sa fatigue et s'est retiré pour partir. Il avait donné 37 audiences. Nous espérons une réponse ou une nouvelle audience. Rapport vendredi par la Princesse-Régnante.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLII.

Agentul Diplomatic la Paris, către Ministrul Afacerilor Străine. 1 Decembrie 1863 [4]. (Telegramă).

La Porte Ottomane a réellement adressé une circulaire à ses agents. D'après Méhemmed-Djémil Pacha, ambassadeur de la

---

[1]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 146, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 556.
[2]) Cu data : 1 Decembre 1863 (Anexa CLI).
[3]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 148, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 557.
[4]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 147.

S. Porte, M. le Ministre des Affaires Etrangères de l'Empereur aurait promis d'envoyer des instructions à ce sujet à l'ambassadeur de S. M. I. à Constantinople. Les autres puissances agiraient de même et une conférence serait probable. Au surplus, le paragraphe du Livre Bleu et la dépêche du 23 [de] M. Drouyn de Lhuys à M. le marquis de Cadore, chargé d'affaires de l'Empereur à Londres, ne laissent aucun doute à ce sujet. Suivant vos instructions, je ne manquerai pas de vous faire savoir ce que je pourrai apprendre ultérieurement.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLIII.

Ministrul Afacerilor Străine către Agentul Diplomatic la Paris. 2 Decembrie 1863 [1]. (Telegramă).

Persistez, en toute circonstance, conformément à la dépêche du 29 Novembre [2], dans la voie que vous ont tracée les déclarations antérieures de M. Négry, relativement à une nouvelle intervention étrangère dans nos affaires. Agissez activement dans ce sens auprès des représentants des Puissances Garantes et faites-moi connaître l'effet de vos démarches. „La Nation" publie un projet de Constitution pour les Principautés-Unies, projet que ce journal affirme avoir été envoyé par le Ministre des Affaires Etrangères des Principautés-Unies à la S. Porte et aux Puissances Garantes. Le Gouvernement de S.A.S. n'a fait aucune communication de ce genre. Un tel acte étant en contradiction manifeste avec la ligne de conduite nettement définie par le message princier et le programme du ministère, je vous autorise à le démentir en toute occasion, au nom du Gouvernement. Ce démenti sera inséré au „Moniteur" d'aujourd'hui [3], donnez-lui toute publicité.

Balanesco.

CLIV.

Agentul Diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 4 Decembrie 1863 [4].

Le Prince Czartoryski.... a exprimé le désir d'être présenté à S. A. la Princesse Hélène [5], qui s'est empressée de le recevoir.

---

[1]) Ibid., f. 142.
[2]) Anexa CXLVII.
[3]) Confirmat prin altă telegramă, din aceaş zi, a lui N. Rosetti Bălănescu. Ibid., f. 149.
[4]) Id., vol. II, f. 324.
[5]) Elena Doamnă se află atunci la Paris.

S. A. a, de son côté, jugé convenable de rendre visite à la vénérable princesse Czartoryska.... Ma femme seule a accompagné la Princesse à l'hôtel Lambert, où ne se trouvaient que la princesse Czartoryska mère, son fils et sa fille, la comtesse Isa Dzyalinska. C'était le soir et on a pu rester ensemble longtemps et dans la plus grande intimité. Des deux côtés, on a été enchanté de se connaître. La comtesse Dzyalinska a, à son tour, demandé la permission de présenter, pour sa mère qui est souffrante, ses hommages à la Princesse... Hier au soir, la comtesse et son frère étaient reçus par S. A. dans son appartement du pavillon de Rohan. Nous assistions, ma femme, Basile et moi, à cette petite réunion, toute intime encore, qui, je l'espère, restera, comme la première, dans les limites de l'inconnu... Parlons maintenant de l'audience accordée à Basile par l'Empereur : Cette audience, quoique je vous en ai dit par mes télégrammes du 30 Novembre et du 1-er Décembre, n'a pas complètement répondu à mon attente fondée sur les assurances de M. Drouyn de Lhuys. En effet, soit que l'Empereur ait été réellement fatigué par son conseil et par ses trente visiteurs de la journée, soit qu'il eût deviné le contenu de la lettre apportée par Basile — ce qui me paraît peu probable — et qu'il ait voulu éviter une réponse dictée par les premières impressions, S. M. n'a pas pris connaissance devant Basile du message qu'il venait de lui remettre, a promis fort éventuellement une réponse, s'est borné à quelques politesses ou généralités et, si Elle a chargé mon frère de quelques assurances de sympathies pour S. A. et pour le pays, a assez sournoisement demandé à Basile si les préférences du Prince sont pour la Pologne, ou bien pour la Russie ou pour l'Autriche. L'Empereur ayant annoncé qu'il donnerait une réponse *si cela était nécessaire*, je ne puis attribuer encore sa réserve à des sentiments que l'on aurait lieu de lui supposer à l'égard du Prince, si cette réserve allait se perpétuer [1]). Mais, s'il en était ainsi, il ne saurait nous rester aucun doute sur les changements qui se seraient opérés dans l'esprit de S. M. à l'égard de S. A., sous l'influence des mêmes évènements qui ont déterminé les sévérités des Affaires Étrangères à notre endroit et des instigations persistantes qui cherchent à discréditer S. A. aux Tuileries. Pour ma part, j'ai été, contrairement à Basile, vivement affecté par le caractère de l'audience dont il a été honoré. L'avenir nous éclairera tout-à-fait....

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

[1]) Intr'o audienţă din 21 Dec., Ion Alecsandri roagă pe Drouyn de Lhuys să-l lămurească dacă există intenţiunea de a se dà vreun răspuns acestei scrisori (Ibid., f. 332). Ministrul îi remite o scrisoare pentru Domnitor (Id., f. 334).

CLV.

Proect de scrisoare a Domnitorului către Ambasadorul Franței la Constantinopole. București, 13 Decembrie 1863. (Neexpediată [1]).

M. le Marquis, V. E. connaît déjà les évènements accomplis à Bucarest dans la journée d'hier. J'ai tout fait, tout supporté avant d'en venir à cette extrémité; il ne m'a plus été possible de temporiser plus longtemps sans me perdre aux yeux du Pays et, ce qui me touche encore davantage, sans perdre le Pays lui-même. Vingt-quatre heures se sont à peine écoulées depuis l'exécution des mesures que j'ai prescrites et déjà j'ai la satisfaction de constater les excellents effets de cet acte de rigueur. Je fais bien la part des applaudissements qui saluent tout succès appuyé sur la force; mais l'élan est si chaleureux, les félicitations sont si nombreuses et la masse de la population exprime si nettement sa reconnaissance que j'ai plus que jamais la conviction d'avoir répondu aux vœux et aux espérances du Pays.— Aucun embarras ne peut donc provenir de l'intérieur. —Les seuls embarras que j'aie à redouter résident dans les difficultés de faire accepter par la S. Porte et les Puissances garantes l'initiative que j'ai prise. Toutefois, l'urgence de la révision de la Convention était admise en principe, aussi bien par la Cour suzeraine que par les grands Cabinets, et j'ai le ferme espoir qu'il me sera tenu compte du soin scrupuleux avec lequel je me suis renfermé dans les limites tracées par la Convention au développement de nos institutions. — Cet espoir devient presque une certitude pour moi, M. le Marquis, quand je me rappelle le concours bienveillant et chaleureux que V. E. a donné en toute circonstance aux intérêts des Principautés-Unies.— J'ai donné l'ordre à mon agent de vous communiquer sans retard, M. le Marquis, la copie d'une lettre que j'adresse à Aali Pacha et celle d'une dépêche de mon ministre des affaires étrangères. Je serais heureux que V. E. appuyât de son influence les explications loyales que je donne à la Cour suzeraine et aux Puissances Garantes sur le sens et la portée des évènements qui viennent de s'accomplir. — A côté des raisons officielles qui militent en faveur de la nouvelle forme que je donne aux idées inscrites dans la Convention, il en est d'autres d'un ordre particulier que je veux exposer en toute sincérité au représentant de l'Empereur.— Je n'ai pas la prétention de prévoir ce qui sortira de l'état actuel de l'Europe, ni de m'assigner, de moi-même, un rôle dans les conflits qui peuvent surgir. Mais ce que je sais, c'est que l'Empereur Napoléon a jeté plus d'une fois un regard bienveillant sur les Principautés-Unies; ce que je crois savoir c'est que S. M. I. doit

[1]) Id., vol. IV (Ms. 4860), f. 215. N'a fost expediată destinatarului, Marchizul de Moustier, lovitura de stat intenționată fiind amânată. Poartă mențiunea: „Projet préparé pour le coup d'Etat non effectué en Décembre 1863", scrisă, ca și întregul text, de mâna lui Baligot de Beyne.

compter, dans certaines éventualités sur le concours sans réserve d'une nation qui est son œuvre. Or, ces éventualités deviennent de plus en plus menaçantes et je me trouvais en face d'une organisation qui mettait le Pays à la merci d'une classe privilégiée, dont les sympathies sont loin d'être favorables à la France. Aujourd'hui je suis maître de la situation; je n'ai qu'un mot à dire, si cela peut être utile un jour, et vous verrez éclater les sympathies séculaires des Roumains pour le puissant Pays que V. E. représente si dignement. — Un autre motif encore m'a poussé à prendre l'initiative et à ne suivre que mes propres inspirations en cette grave circonstance. Vous avouerai-je, M. le Marquis, que, si je fais bon marché de ma position personnelle. je ressens une grande ambition pour mon Pays. Je ne vise ni à une couronne plus éclatante, ni à la réunion sous un seul sceptre de toutes les branches de la famille roumaine, comme les feuilles anglaises et allemandes se plaisent à le répéter. L'union accomplie, la question des monastères réglée, la question rurale résolue, je veux consacrer tous mes efforts au développement de notre prospérité matérielle à la mise en œuvre des ressources incalculables de notre sol et donner aux Principautés-Unies cette importance économique de laquelle dérive aujourd'hui toute importance nationale. Voila ma véritable ambition. Eh bien! Dans ma conviction intime, il fallait que cette ère nouvelle, pour qu'elle fût reçue comme un bienfait, fut ouverte par le Prince des Roumains. On ne se rend pas bien compte au dehors de la répugnance instinctive du Roumain pour tout ce qui lui vient d'une intervention directe étrangère. Ce n'est ni vanité, ni ingratitude. Ce sentiment, c'est le souvenir de ces invasions, de ces occupations qui ont écrasé le Pays depuis le commencement de ce siécle, c'est l'humiliation que tous ont subie en voyant les Russes, les Autrichiens, les Turcs s'installer tour à tour en maîtres de notre sol. De là, ces exagérations du droit d'autonomie, ces prétentions à l'indépendance absolue que je m'efforce sans cesse de modérer, mais auxquelles j'ai été contraint de faire une concession, dans cette circonstance, pour assurer le succès des modifications à apporter à la forme de la Convention.—Pourquoi ne vous dirai-je pas encore, M. le Marquis, que, en dehors des nécessités absolues qui ont amené les actes du 30 Novembre (12 Décembre), je me suis inspiré d'une parole pénible, mais exacte, je le recconnais, de M. Drouyn de Lhuys, et du passage que le Livre Bleu a consacré aux Principautés-Unies. M. le ministre des Affaires Étrangères de l'Empereur a dit, à juste titre, que nous étions dans l'anarchie; et, devant cette accusation qui semblait englober mon Gouvernement, des journaux français, organes avoués de l'opposition de l'Assemblée roumaine, n'ont pas manqué de signaler ce mot comme un blâme du Gouvernement Impérial pour ma personne. D'autre part, le Livre Bleu disait que l'Europe avait remis aux Principautés-Unies le soin de préparer elles-mêmes leur avenir. J'ai répondu en étouffant l'anarchie

et en me chargeant de préparer l'avenir du Pays. Les Roumains diront prochainement si j'ai bien compris leurs aspirations et leurs besoins.—Je vous ai parlé, M. le Marquis, à cœur ouvert; je devais cette preuve de ma confiance et de ma gratitude aux constantes sympathies de V. E. pour les Principautés-Unies. Je vous prie d'agréer, etc.

CLVI.

Impăratul Francezilor către Domnitor. 20 Decembrie 1863 [1]).

Prince, J'ai été touché des sentiments que vous m'avez exprimés et des dispositions que vous m'avez témoignées par votre lettre du 14 Novembre dernier [2]). Je ne veux pas tarder à vous le dire.—Les éventualités auxquelles vous faites allusion, dans votre patriotique sollicitude, sont dans le secret de la Providence, et vous comprendrez que je m'abstienne de raisonner ici sur des évènements ou des complications, dont la prévision échappe si aisément à la prudence humaine. Je prends acte néanmoins de l'offre de concours que vous me faites avec une confiance qui vous est, à juste titre, inspirée par ma bienveillance particulière pour votre pays et pour vous-même.—Je fais des vœux sincères pour la prospérité des Principautés-Unies, et je serai heureux de contribuer à l'affermir et à la développer, toutes les fois que les circonstances m'en fourniront l'occasion.—Sur ce, je prie Dieu qu'Il vous ait en Sa sainte et digne garde.—A Paris, le 20 Décembre 1863.

Napoléon.

CLVII.

Domnitorul către Ambasadorul Franței la Constantinopole. București, 20 Decembrie 1863 [3]).

A. M. le marquis de Moustier, Ambassadeur de France près la S. Porte.

M. le Marquis, Je profite du retour de M. Négry à son poste pour faire part à V. E. d'une démarche dont Elle appréciera le caractère et l'intimité. — Toutes les espérances de la Roumanie

[1]) Ibid., f. 176. Drouyn de Lhuys remite această scrisoare lui I. Alecsandri (Id., vol. II—Ms. 4858, f. 334), care o trimete Domnitorului prin Godillot (Telegrama Agentului diplomatic din Paris din 21 Decembrie 1863. Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 561). Rezumat în Marcel Emmerit, *o. c.*, pag. 236 și P. P. Panaitescu, *o. c.*, pag. 569.

[2]) Greșit: 11 Noemvre 1863. Anexa CXLII.

[3]) Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 186. O copie, trimeasă Agenției din Paris, poartă data de 19 Decembre. (Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. vol. III, f. 320).

sont dans la France et son puissant Souverain. Nous croyons fermement que la main de l'Empereur Napoléon, qui nous a faits ce que nons sommes, ne nous abandonnera pas. Pour ma part, j'ai cette conviction que l'Empereur se rend compte des difficultés de ma tâche, des causes de l'anarchie qui divise forcément les corps de l'Etat et que la sollicitude de S. M. I. ne sera pas découragée par les essais, jusqu'à présent infructueux, tentés sur le Danube. Aussi toute parole de l'Empereur sur les Principautés-Unies a-t-elle un immense écho dans nos populations. C'est vous dire, M. le Marquis, que les deux mots qui nous étaient consacrés dans le message impérial ont retenti à mon oreille comme un appel.—J'ai cru devoir répondre à cet appel et j'ai adressé immédiatement à l'Empereur une lettre [1]) dans laquelle j'ai exprimé sans réticence à S. M. I. et mes sentiments et ceux de mon pays.— L'Empereur a accueilli mon envoyé [2]) avec la plus grande bienveillance et m'a fait transmettre les assurances de ses sympathies pour la Roumanie et pour ma personne [3]).—Je n'ai pas voulu que V. E. ignorât cette démarche. La bienveillance que vous apportez en toute circonstance dans les questions qui intéressent les Principautés-Unies, la généreuse ardeur avec laquelle vous avez protégé plus d'une fois les droits de mon Pays, me font un devoir, M. le Marquis, de ne vous rien celer de mes actcs ni de mes intentions.—C'est dans ce sentiment que j'ai chargé M. Négry de réitérer à V. E. l'expression de ma sincère gratitude et j'y joins, M. le Marquis, l'assurance de ma très haute considération et celle de mon estime particulière.

Alexandre-Jean.

CLVIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 26 Decembrie 1863 [4]). (Telegramă).

La Chambre a voté hier la sécularisation de tous les monastères roumains ; grand enthousiasme ; unanimité moins trois voix. Le Métropolitain a béni solennellement le vote. La Chambre a nommé une députation pour aller féliciter le Prince. S. A. S. jugeait cet acte innopportun ; mais le Ministère a offert sa démission si le projet n'était pas présenté à la Chambre. D'ailleurs l'Assemblée, excitée par la nouvelle des conférences provoquées par la Porte, allait sommer le Gouvernement de prendre cette mesure....

A. Baligot de Beyne.

---

[1]) 11 Noemvre 1863. Anexa CXLII.
[2]) Vasile Alecsandri.
[3]) Anexa CXLVIII.
[4]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 157.

CLIX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 27 Decembrie 1863 [1]). (Telegramă).

Le Prince a reçu aujourd'hui la députation de l'Assemblée élective qui a chaleureusement félicité S. A. pour avoir accompli la sécularisation des monastères. Des adresses de félicitations arrivent au Prince-Régnant de tout le pays.

A. Baligot de Beyne.

CLX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 27 Decembrie 1863 [2]). (Telegramă).

Le Prince Gortchakoff télégraphie à M. Novikoff, ministre de Russie à Constantinople, relativement à la sécularisation des monastères, ce qui suit: „Concertez-vous avec Aali, Prokesch et Erskine, pour amener d'abord une protestation dans les termes les plus énergiques". Communiquez immédiatement ceci à M. Drouyn de Lhuys et télégraphiez le résultat.

A. Baligot de Beyne.

CLXI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 28 Decembrie 1863 [3]). (Telegramă).

Le Ministre des Affaires Étrangères a été péniblement impressionné par la nouvelle touchant la sécularisation. Cette mesure, sur laquelle il n'a encore été interpellé par aucun agent étranger, préjuge une solution que nous ne saurions prononcer seuls. M. Drouyn de Lhuys ne peut répondre qu'il se séparera des Puissances Garantes; cependant il désire garder une ligne de conciliation que nous eussions eu à toujours suivre. Selon toute probabilité, M. Drouyn de Lhuys aura de la peine à nous appuyer. C'est le cas pour S. A. S. de lui écrire. Rapport prochainement [4]).

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

1) Ibid., f. 158.
2) Ibid., f. 159; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 182—183.
3) Arh. Cuza, vol. VII (Ms. 4863), f. 274, şi IX (Ms. 4865), f. 160; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 564.
4) La 30 Dec. 1863. Anexa CXLII.

CLXII.

Agentul Diplomatic la Paris către Domnitor. 30 Decembrie 1863 [1]).

Monseigneur, La dépêche du Cabinet de V. A. du 27 de ce mois [2]) m'est parvenue dans la soirée du même jour et le lendemain matin j'entretenais M. Drouyn de Lhuys de la question qui en faisait l'objet.—Bien que le ministre eut dû être déjà instruit du dernier vote de l'Assemblée roumaine relatif aux couvents dédiés, S. E. n'en témoigna pas moins une surprise qui avait les apparences d'un véritable désappointement. S. E. me rappela, à ce propos, que le Gouvernement de l'Empereur n'avait jamais consenti à céder aux incitations de certains Cabinets et à s'associer aux injonctions qu'ils jugeaient convenable d'adresser au Gouvernement de V. A., pour la ramener à l'observation du protocole XIII de la Convention de Paris. M. Drouyn de Lhuys me rappela également que cette attitude puisait sa force dans les sympathies du Gouvernement français pour les Principautés, comme aussi dans la perspective d'une solution prompte et équitable de la question en litige, destinée à mettre fin à des débats irritants et à des mesures généralement désapprouvées. — „Je ne vous dissimulerai donc pas, Monsieur", a ajouté le ministre, „que la nouvelle que vous m'annoncez a trompé mon attente. La loi de sécularisation est assurément une solution; mais, par sa nature, elle peut donner lieu, ainsi que l'atteste déjà l'initiative de la Russie, aux observations les plus vives de la part des Puissances garantes. Votre Gouvernement et la Chambre ont pris là une décision unilatérale qui supprime le protocole avec les droits qui s'y trouvent inscrits. Vous dire que je partage cette manière de procéder serait contraire à nos obligations. Je ne puis non plus vous dire que je m'associerai aux propositions que laisseraient pressentir les instructions envoyées de St. Pétersbourg à M. Novikoff. Le dernier acte du Gouvernement roumain me surprend et j'ai besoin d'y réfléchir. Au surplus, je n'en ai pas encore été saisi par les représentants des Puissances garantes". — Devant ces impressions exprimées, d'ailleurs, avec le calme et l'urbanité habituelles à M. Drouyn de Lhuys, je considérai, Monseigneur, que, loin de chercher à rapetisser la mesure en question, il était plus convenable de la rattacher, au contraire, à un ordre d'idées élevé. Je répondis donc à M. Drouyn de Lhuys que tout en ne reconnaissent pas l'opportunité du projet de loi touchant la sécularisation des propriétés des couvents dédiés, V. A. en avait autorisé la présentation à la Chambre parce que ce projet répondait aux sentiments unanimes de la nation, dont V. A. ne veut jamais se séparer. —

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 339.
[2]) Anexa CLX.

„Ce sentiment, ai-je ajouté, est celui de notre autonomie que les puissances ont consacré. Cependant, si nous en désirons l'exercice entier dans l'affaire des couvents dédiés, nous voulons aussi demeurer dans les règles de l'équité à l'égard des patriarchats. Le projet de loi en question est basé sur nos droits et, en même temps, sur l'indemnité officiellement proposée par notre agent à Constantinople. L'indemnité étant équitable, la forme seule dans laquelle elle est offerte peut donner lieu à des critiques de la part des puissances, qui cherchent, avant tout, un prétexte pour défaire l'œuvre de la France. Mon devoir, M. le Ministre, est de vous conjurer de ne point nous retirer votre appui dans cette circonstance. Vos avertissements, vos conseils ont produit un effet salutaire : nous sommes à l'œuvre, nous sommes unis. Tout le monde ne s'en félicite pas et plus d'une puissance a peut-être hâte de nous voir retomber dans nos erreurs pour nous trouver sans forces à un moment donné. — Que la S. Porte accepte le rôle de gendarme de l'orthodoxie en Roumanie ; que, pour des intérêts qui ne sont ni européens ni religieux, mais uniquement gréco-russes, elle provoque une regrettable rupture entre elle et nous, la Russie seule pourrait nous l'expliquer. Mais V. E. saura apprécier mieux que qui que ce soit, à la promptitude et à la vivacité de l'initiative du Gouvernement russe, les véritables motifs qui le poussent à ressaisir, par les prêtres grecs et avec nos deniers, son ancienne influence en Turquie et à y provoquer une habile diversion aux émotions excitées en Europe par les affaires de la Pologne. V. E. ne manquera sans doute, pas d'observer que la puissance qui s'est tant vantée de notre dévouement se donne, en ce moment, un démenti que nous n'avons garde de récuser". — L'attention de M. Drouyn de Lhuys semble avoir été éveillée par mes allusions à l'indemnité, car il m'en a demandé en détail les proportions et les conditions. Ces informations prises, S. E., tout en me réitérant ses premières impressions et ses réserves et en m'invitant à en donner communication à V. A., a bien voulu m'offrir l'assurance qu'elle avait le désir de rester dans la voie de la conciliation et de la modération qu'elle n'a jamais cessé de suivre. Cependant, par mon résumé télégraphique du 28 Décembre, [1] je n'ai point cherché à dissimuler la crainte que m'inspiraient les premières paroles de M. Drouyn de Lhuys. — Ces paroles trahissaient à mes yeux la préoccupation des instances qui ne manqueraient pas d'assaillir le ministre, pour lui rappeler des devoirs et des droits collectifs. Elles me rappelaient, en même temps, que, dans des circonstances moins pressantes, M. Drouyn de Lhuys avait manifesté quelque lassitude en présence de mes sollicitations dans l'affaire des monastères, cédant peut-être à l'action passionnément persistante des ambassadeurs de Russie et d'Angleterre. J'avais donc lieu d'appréhender, dans les réserves et les pressentiments énoncés par

---

[1]) **Anexa CLXI.**

S. E., le pronostic d'une hésitation qui ne tarderait pas à se traduire en un véritable abandon de sa politique habituelle. — En sortant du cabinet du ministre, je me rendis chez M. Faugère, auquel j'eus soin de développer les conséquences qui pourraient résulter d'une attitude trop rigoureuse de la part des puissances à notre égard. M. Faugère fut également instruit des dispositions du ministre et je le priai instamment de nous donner son assistance contre les instigations de l'Angleterre et de la Russie. Il me laissa espérer que M. Drouyn de Lhuys écarterait, en tant que cela dépenderait de lui, toutes mesures ayant un caractère précipité...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 30 Decembrie 1863 [1]). (Telegramă).

M. M. de Prokesch, Novikoff et Erskine ont proposé à leurs collègues de charger leurs agents à Bucarest de présenter une protestation collective. M. M. de Moustier et Brassier de St. Simon ont refusé. Les intentions de la Porte ne sont pas encore connues. L'agent de Prusse a expédié une dépêche favorable à Berlin. Le Prince-Régnant écrira à M. Drouyn de Lhuys. Dites à Crowe de développer le thème très exact que la sécularisation des monastères est un coup à l'influence russe en Orient aussi grave que la prise de Sébastopol. On ne nous accusera plus d'être russes.

A. Baligot de Beyne.

CLXIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 2 Ianuarie 1864 [2]). (Telegramă).

Aali Pacha, qui voulait protester d'abord et qui avait consenti ensuite à ajourner sa protestation jusqu'à l'arrivée des instructions attendues par Bordeano, a changé d'idées à la suite d'ordres arrivés à M. Erskine de protester avec la Porte. M. M. de Prokesch et Brassier de St. Simon ont reçu le même ordre. Aali Pacha, malgré les conseils de M. de Moustier, va écrire une lettre au Prince pour dire que la Porte déclare le vote de la Chambre nul.

A. Baligot de Beyne.

---

[1]) Id., vol. IX (Ms. 4865), f. 162. Acelaş text, cu mici modificări, în Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 184—185.

[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 164, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 3—4.

CLXV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 6 Ianuarie 1864 [1]). (Telegramă).

M. de Moustier, invité par M. de Prokesch à se concerter pour une protestation collective, a répondu qu'il avait ordre de ne pas protester. Le ministre d'Italie suit M. de Moustier....

A. Baligot de Beyne.

CLXVI.

Agentul Diplomatic la Paris, către Domnitor. 8 Ianuarie 1864 [2]). (Telegramă).

Demain, le Ministère des Affaires Étrangères envoie une note-circulaire [3]) aux Puissances garantes, touchant la question des monastères dédiés. Autant qu'il m'a été permis d'en connaître la substance, cette note réduit la question a un règlement d'indemnité et la préserve des complications combattues à Constantinople par M. le Marquis de Moustier. Mais, suivant les assurances confidentielles de M. Faugère, une promulgation de la loi récente rendrait les efforts du Gouvernement français impuissants et ses dispositions actuelles tout-à-fait différentes. V. A. appréciera ce conseil intime et urgent. Je La prie de me transmettre Sa décision....

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXVII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 8 Ianuarie 1864 [4]). (Telegramă).

Le vote de la Chambre sur la question des monastères dédiés a été promulgué le surlendemain, conséquence naturelle de l'initiative prise par le Prince. Remerciez M. Faugère, mais ne laissez pas ignorer que la solution accomplie est immuable, les manifestations de patriotisme et de gratitude de toute la Roumanie ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet...

A. Baligot de Beyne.

---

1) Arh. Cuza, ms. cit, f. 165, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit, f. 6—7.

2) Arh. Cuza, vol. VII (ms. 4863), f. 283—284, IX (ms. 4865), f. 166 şi Mss. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 566.

3) In mss. 4865 greşit: „demain, au ministère des affaires étrangères entente pour une note circulaire".

4) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 167, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 8—9.

CLXVIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 17 Ianuarie 1864 [1]).

...Ne vous tourmentez pas outre mesure de ce que vous appelez la précipitation du Gouvernement et ne vous modelez pas absolument sur les informations que vous pouvez recueillir au Ministère des Affaires Étrangères. Que M. Drouyn de Lhuys conseille la prudence et se montre très réservé, je le conçois. Que les bureaux renchérissent sur le langage du ministre, rien de moins étonnant. Mais ne perdez pas de vue que, pour nos affaires courantes, notre boussole est à Constantinople. Or, il y a là un représentant de l'Empereur qui a une grande latitude de conduite et parfois de libres allures, sinon carte blanche. Son opinion a le plus grand poids dans les décisions du Prince-Régnant. Nous avons tout lieu de croire que M. de Moustier, et même M. Drouyn de Lhuys, je ne veux pas remonter plus haut, n'ont pas vu du tout de mauvais œil la mesure radicale prise par S. A. S. Vous n'ignorez pas quels soupçons pesaient obstinément sur les tendances du Prince-Régnant : l'occasion de les faire taire était trop belle pour la laisser échapper, surtout quand on avait le Pays et la Chambre unanimes avec soi... — Le seul côté dificile, c'est de sauver l'amour propre, la dignité, si vous le voulez, des auteurs du protocole XIII. Nous avons prévu et pesé ce que cette situation amènerait et même ce qu'elle pouvait imposer à nos amis; nous avons prévu les observations qui nous ont été faites, les déclarations de la Porte, de la Russie, de l'Angleterre et de l'Autriche, celles aussi de la Prusse et nous admettons que la France et l'Italie soient amenées, par certaines nécessités, à se joindre aux autres Cabinets. Cela ne nous a pas arrêtés. Que peut-il arriver? Le vote de la Chambre est déclaré nul et non avenu. Qu'a fait la Chambre? Le jour même de l'arrivée de la lettre de Fuad Pacha, qui renfermait cette déclaration, elle a voté les 51 millions, fixés, comme dernier sacrifice, par la loi de sécularisation. Hier, les agents des quatre Puissances ont joint leurs déclarations à celle de la Porte. Qu'en résultera-t-il? Que la Chambre, dans deux jours, autorisera le Gouvernement à emprunter cette somme, qui sera immédiatement déposée quelque part, de façon à ce que la question soit à tout jamais vidée. Que fera-t-on de plus? Des protestations. Et après? Chaque démarche de la Porte ou des Puissances provoquera dans tout le pays des manifestations qui donneront au Prince-Régnant un point d'appui qui lui permettra de se maintenir sur le terrain qu'il a choisi. La force brutale pourrait seule avoir raison du sentiment national. Soyez

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 249. Anul pus greşit: 1863. Rezumat, telegrafic, la 18 Ianuarie. Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 171, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 12—13.

certain qu'on n'osera pas l'employer : ce serait nous faire la partie trop belle. Il en sera de cette question comme de la double élection et de l'union. Le Prince-Régnant vondrait-il donner quelque preuve nouvelle de déférence envers la Cour Suzeraine et les Grands Cabinets qu'il ne le pourrait pas. S. A. S. a écrit dernièrement à Aali Pacha : „Dans cette question, je ne suis pas le Prince Régnant des Roumains, je suis la Roumanie". Et S. A. S. a eu raison. — Tenez-vous pour assuré que le Prince-Régnant ne fera pas un pas en arrière. Il ne le veut pas et Il ne le peut pas.—Quant aux formes, elles seront toujours sauvegardées avec le plus grand soin... M. Bordeano, ayant pris soin d'exposer à Aali Pacha les inconvénients de la lettre de Fuad Pacha, le mauvais effet qu'elle produirait dans le Pays, a reçu cette réponse : „Je pense comme vous, mais nous remplissons un devoir". La Porte, au fond, n'est pas fort attristée de voir les prêtres grecs privés des ressources abondantes qui nourrissaient toutes les intrigues du patriarchat et celles dela Russie. — La démarche faite hier par les quatre agents a été simplement une lecture d'une instruction qui répète presque littéralement la lettre de Fuad Pacha, dont copie est ci-jointe. Le Prince-Régnant a demandé à ces messieurs quel était le sens exact de cette communication. Une protestation? Une mise en demeure? Les agents se sont récriés. Ils avaient même l'ordre de n'en pas laisser copie et, si nons l'avons, c'est parceque M. Balanesco l'a demandé, tout-à-fait officieusement, au baron Eder. „En résumé, a dit S. A. S., c'est un mineur qui reçoit une semonce de ses tuteurs bienveillants !" On a ri et tout a été dit. L'agent d'Italie est venu à son tour. Ses instructions se bornent à blâmer, au point de vue strict du droit international, la mesure prise, à exprimer des regrets et à dire que le Gouvernement italien, moins que tout autre, voudrait, entraver le développement de la prospérité de la Roumanie. Il résulte de cette communication, absolument officieuse, que le cabinet de Turin, qui était en parfait accord avec la Russie dans l'affaire des armes de Serbie, veut conserver ses bonnes relations avec Pétersbourg et qu'il veut pouvoir dire là-bas que, lui aussi, il a agi auprès du Gouvernement roumain. — Quant à la France, elle n'a pas encore fait entendre sa voix...

A. Baligot de Beyne.

CLXIX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 19 Ianuarie. 1864 [1]).

Je vous ai envoyé ce soir, par le télégraphe, le résumé très succinct d'un long entretien que j'avais eu avec le baron Bud-

[1]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 355. Reprodus fragmentar în Paul Henry, *o. c.*, pag. 111.

berg [1]). Voici maintenant, ainsi que je vous l'ai promis, cet entretien même avec mes impressions : Dès mon arrivée à l'ambassade, le baron me dit que les affaires vont de nouveau mal à Bucarest et qu'elles menacent d'y aller plus mal encore, grâce à la loi sur la sécularisation des couvents dédiés. Je demandai à l'ambassadeur s'il faisait allusion à la démarche collective des consuls généraux auprès du Prince, car, sous d'autres rapports, une véritable amélioration marquait cette année la situation générale dans le pays. — C'était bien de l'attitude de certaines puissances que l'ambassadeur voulait parler et il ajoutait : „Cette attitude est malheureusement imposée aux Puissances par le radicalisme de la mesure récemment prise par le Gouvernement roumain, mesure qui déchire la convention et qui blesse les Puissances. La Russie, la première, est forcément obligée, par ses sentiments religieux comme par son amour-propre, à s'élever contre cette confiscation irrévocable et je ne vous cacherai rien si je vous dis qu'elle mettra tout en œuvre pour la faire rapporter. La Turquie, d'ailleurs, n'est pas moins indisposée contre vous et comme elle ne cherche qu'un prétexte pour intervenir dans les Principautés, elle ne se fait pas faute de profiter de l'irritation des Cabinets, pour mettre une intervention au nombre des éventualités imminentes". Le baron, pour me servir d'un mot heureux, m'en disait trop pour que ce fût assez. Je mis donc tous mes efforts pour en obtenir des révélations complètes. Je lui observai donc qu'une intervention, fatale aussi bien aux Turcs qu'aux Roumains, ne saurait avoir lieu qu'en vertu d'un accord unanime entre les puissances, qui n'existe pas encore. Cet accord n'a même pas pu s'établir sur le terrain d'une protestation ; de plus, ai-je ajouté, une des grandes puissances aurait proposé aux Cabinets de remplacer la protestation par un concert unanime, propre à déterminer l'indemnité qu'il conviendrait de donner aux patriarchats. Il y a donc divergence ; il y a surtout bien loin entre l'idée d'une indemnité, que nous avons adoptée nous-mêmes, et celle d'une intervention que nous serions forcés de repousser. J'essayai enfin de laisser entendre qu'une démarche unanime des puissances à Bucarest aurait peut-être pour effet de simplifier la position de chacun et de ramener les esprits vers les concessions. Vous comprenez que c'était là une simple manoeuvre de ma part. Cette dernière insinuation eut le bonheur de provoquer chez le baron Budberg une franchise telle, que je suis encore à me demander, comme je vous l'ai télégraphié, s'il faut l'attribuer à la sincérité ou à une habileté diplomatique. C'est à ce moment que l'ambassadeur me dit : „Eh bien, je puis vous annoncer qu'une démarche unanime, mais extrêmement

[1]) Ambasador al Rusiei în Paris. Rezumatul telegrafic al acestui raport, cu data de 18 Ianuarie 1864, se află în Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 172, şi în Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 569.

énergique cette fois, est sur le point d'être entreprise par les Puissances garantes. Tout le monde est à peu près d'accord et M. Drouyn de Lhuys lui-même ne tardera pas à faire comme tout le monde, renonçant volontiers à son projet d'indemnité, qui d'ailleurs est postérieur au projet dont je vous parle et qui se trouve déjà complètement écarté. L'Empereur est moins calme que son ministre et il m'a très nettement déclaré, l'autre jour, que l'infraction commise par le Prince Couza à la Convention ne saurait être tolérée." Je fis remarquer au baron Budberg que, si les choses sont aussi avancées, il est à regretter que les Puissances, se considérant blessées à tort, fassent une démarche extrêmement énergique, au lieu d'une démonstration calme et paternelle. Le pays se sentira humilié de tant de vivacité et le Prince Alexandre ne saurait y demeurer insensible. Ici, le baron Budberg reconnut que S. A. va se trouver dans de véritables embarras vis-à-vis de lui-même et de la nation et qu'il n'y aurait rien d'étonnant que sa position en soit ébranlée. C'est sur ce dernier thème que la conversation roula encore quelque temps jusqu'au moment où l'on vînt annoncer l'égumène Nylos, dont nous avions parlé un moment auparavant et qui aurait montré à l'ambassadeur des epîtres des patriarches dans lesquelles l'Orthodoxie d'Orient ferait un usage renouvelé du *non possumus* romain. Je restai encore quelques instants et je quittai le cabinet de l'ambassadeur. S. E. m'accompagna au salon, où j'adressai quelques mots de politesse à Nylos, tandis que l'ambassadeur lui disait en riant: „Monseigneur, nous venons de conspirer contre vous avec le colonel". „Monseigneur n'a pas de ces craintes ici" dis-je en prenant définitivement congé de l'ambassadeur de Russie. — Les confidences que je viens de vous rapporter m'ont, je vous l'avoue, inspiré une véritable inquiétude sur le maintien des dispositions de M. Drouyn de Lhuys, qui déjà aurait montré de l'humeur en se voyant isolé vis-à-vis de l'accord des cinq puis sances. Le baron d'Avril, que je vis tout-à-l'heure chez lui, et auquel je laissai entendre la partie nécessaire de mon entretien avec l'ambassadeur de Russie, me donna l'assurance, que hormis la contrariété passagère du ministre, rien n'était survenu de nouveau aux Affaires Etrangères depuis l'envoi aux Cabinets de la circulaire signalée par moi le 8 et qu'aucune proposition écrite n'avait été faite, à la connaissance de mon ami, par le baron Budberg ou par lord Cowley à M. Drouyn de Lhuys dans le sens indiqué par moi... Quel que soit le degré de sincérité du baron Budberg, il résulte pour moi de sa révélation que la Russie est outrée contre nous... et qu'elle n'épargnera rien pour amener l'abrogation de la loi de sécularisation, voire même un ébranlement dans la position du Prince en Roumanie. Entraînera-t-elle après elle les autres puissances? Le baron Budberg prétend que c'est déjà fait. J'ai pensé qu'un empressement de notre part à accéder aux vues de la France aurait pour effet d'éloigner les autres puis-

sances, la Turquie elle-même peut-être, des incitations russes et les rapprocherait des proposition françaises. Mais il faut renoncer à la partie essentielle du programme de notre Cabinet. Je reconnais que c'est là une véritable difficulté. Toutefois je n'ai pas hésité à insinuer mes idées à mon ministre dans une dépêche confidentielle... Mon entretien avec l'ambassadeur de Russie n'est point rapporté à Balanesco....

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 21 Ianuarie 1864 [1]).

...M. Faugère m'a entièrement confirmé les assurances du baron d'Avril. Sauf quelques contrariétés du ministre, en présence de l'accord de la majorité des puissances, rien n'a été changé dans les résolutions qui ont été prises et, à moins d'ouvertures verbales de la part de l'ambassadeur de Russie, dont on n'a aucune connaissance à la direction politique, M. Drouyn de Lhuys n'a été saisi d'aucune proposition écrite en opposition avec la sienne. Sous ce rapport, donc, rien ne confirme les espérances du baron de Budberg, relativement à une prochaine adhésion de M. Drouyn de Lhuys aux idées de la Russie. Le baron ne s'est-il pas un peu exagéré aussi les impressions de l'empereur Napoléon? Ces impressions, si elle étaient réelles, n'auraient pas manqué de se traduire en instructions immédiates qui auraient singulièrement modifié l'attitude conciliatrice du ministre des affaires étrangères. Cependant, aucune impulsion dans ce sens n'a été donnée par S. M. et j'en conclus que son langage m'a été assez infidèlement rapporté par l'ambassadeur [2]). Devant les assurances qui viennent de m'être données, il me reste à me demander si S. E., en faisant miroiter à mes yeux le tableau d'une démonstration énergique et unanime des puissances garantes, avait l'espoir d'exercer, par mon intermédiaire, une certaine pression à Bucarest ou si très sincèrement il se berce à l'avance de la certitude d'entraîner le Gouvernement français dans les emportements du Cabinet russe. Dans ce dernier cas, la lettre du Prince à M. Drouyn de Lhuys, lettre qui m'est annoncée par vous depuis assez longtemps, ne serait pas une arme impuissante contre les efforts du baron de Budberg. De mon côte, je redoublerai les miens, en tant que la petite Agence roumaine pourrait

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 357.

[2]) La 31 Ianuarie el adaogă telegrafic: „L'irritation de l'Empereur, rapportée par M. de Budberg, semble fortement douteuse". Id. vol. IX (Ms. 4865), f. 181.

lutter avec la majestueuse Ambassade, pour nous assurer la constance des sympathies qui nous sont acquises. — Cependant, si M. de Budberg spécule ici sur des probabilités, je ne serais pas surpris que son Gouvernement comptât déjà sur un succès certain à Londres, à Berlin et à Vienne. Suivant les impressions personnelles du prince de Metternich, que j'ai vu la semaine dernière, le Gouvernement autrichien aurait été très vivement affecté par les dernières mesures relatives aux couvents dédiés. Quant à la Prusse, son indifférence dans cette question et ses liens avec la Cour de Russie la rendent plus accessible que l'Autriche elle-même aux suggestions du prince Gortchakoff...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXXI.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 25 Ianuarie 1864 [1]. (Telegramă).

M. l'agent de France a communiqué au Prince-Régnant, avant-hier, une dépêche de M. Drouyn de Lhuys, qui déplore les mesures prises par le Gouvernement à l'égard des monastères dédiés. Le ministre des Affaires Étrangères de l'Empereur approuve le refus de M. de Moustier de se joindre à la démarche de ses collègues, l'autorise à prendre part à une conférence. dit que l'expérience a prouvé l'impossibilité d'exécuter le protocole XIII, que la discussion doit se réduire au chiffre d'une indemnité et propose de prendre pour base le chiffre voté par la Chambre roumaine. Les agents d'Angleterre, d'Autriche et de Russie agissent très énergiquement pour empêcher la Chambre de voter l'autorisation au Gouvernement d'emprunter les 51 millions.

A. Baligot de Beyne.

CLXXII.

Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole către Ministrul Afacerilor Străine. Pera, 27 Ianuarie 1864 [2].

M. le Ministre [3],... M. l'agent de Paris a dû déjà informer V. E. des entretiens qui ont eu lieu entre Drouyn de Lhuys et Sir Henry Bulwer au sujet de la question des couvents et de la

[1]) Ibid., f. 174, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 15—16.
[2]) Arh. Cuza, vol. VII (ms. 4863), f. 306. Copie în Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. IV, f. 27.
[3]) Nicolae Rosetti-Bălănescu.

déclaration catégorique du Ministre des Affaires Etrangères de l'Empereur, que la France n'entrerait dans une conférence que si on prenait pour base le vote de la Chambre du 13/25 Décembre, c'est-à-dire le principe de l'indemnité. — A la suite de cette déclaration, Sir Henry est retourné de nouveau à Londres, pour se concerter avec les ministres de la Reine, relativement à cette affaire, et tout me porte à croire que les conseillers de S. M. Britannique finiront par se rallier à la politique de la Cour des Tuileries. M. Drouyn de Lhuys a remis à M. Nigra, à Paris, une note verbale pour lui témoigner sa satisfaction de ce que le représentant du Roi d'Italie à Constantinople aurait suivi la même conduite que M.le marquis de Moustier, dans la question des couvents, et pour lui exposer ensuite la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur dans cette question. — M. l'ambassadeur de France et le chargé d'affaires d'Italie ont déjà reçu des instructions d'entrer en conférence avec les autres représentants, mais en prenant pour base le vote de l'assemblée élective...

Bordéano.

CLXXIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 28 Ianuarie 1864 [1]). (Telegramă).

La Chambre a voté hier à la presqu'unanimité l'emprunt des 51 millions pour régler la question des monastères dédiés.

A. Baligot de Beyne.

CLXXIV.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 30 Ianuarie. 1864 [2]).

...Mes premiers renseignements sur le capitaine Zagrowski proviennent du prince Czartoryski. À ses yeux, M. Zagrowski— si toutefois c'est celui qu'il connait de réputation — est un hâbleur. Ces renseignements, ainsi que vons avez pu le voir par mon télégramme du 29 [3]), n'ont été que trop confirmés par mes informations prises au Ministère de la Guerre.

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 177.

[2]) Id., vol. II (ms. 4858), f. 361—362.

[3]) In telegrama din 29 Ianuarie 1864, raportase : „Après de minutieuses recherches en ma présence, le capitaine Zagrowski est inconnu sur les contrôles de l'armée et point décoré. (Id. vol. IX -ms. 4865, f. 179).

...Le général Türr, qui est ici avec sa jeune épouse, est venu me voir il y a trois jours. Nous avons vaguement parlé de tout, le général démonstratif et confiant dans un prochain avenir, moi réservé et dominé par le doute. Nous devous nous revoir. Au surplus, je lui ai immédiatement rendu sa visite toute cordiale et j'ai eu ainsi l'occasion de renouveler connaissance avec la jolie M-me Türr, que j'ai autrefois connue petite fille de douze ans et s'appelant Adeline Wyse Bonaparte. Décidément Sir [Henry] Bulwer retourne à Constantinople pour un an, dit on: le temps nécessaire, sans doue, au règlement de la question des couvents dédiés. Les efforts de l'ambassadeur ont été incessants auprès de M. Drouyn de Lhuys; après maintes conversations avec le ministre des affaires étrangères, Sir [Henry] Bulwer en a consigné les parties les plus saillantes dans une longue lettre qu'il lui a adressée avant de se rendre à Londres. Cette lettre aurait pour objet de fixer les concessions arrachées au ministre, de prévoir les éventualités à naître du verdict de la conférence, d'introduire le principe d'une enquête sur le fonds même de la question et enfin de neutraliser en quelque sorte l'affaire des couvents dédiés pour en rendre la solution entièrement indépendante du Gouvernement roumain. Je ne saurai vous dire exactement jusqu'à quel point M. Drouyn de Lhuys a adhéré à ces suggestions britanniques; cependant S. E., ainsi que je vous l'ai télégraphié, n'a rien changé à son attitude et le Gouvernement anglais s'y serait lui-même rallié tout récemment dans une certaine mesure, à l'occasion de sa réponse à la note circulaire du ministre de l'Empereur.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXXV.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 31 Ianuarie 1864[1]).

Monseigneur, J'ai été assez heureux d'être admis aujourd'hui auprès de M. Drouyn de Lhuys, deux heures après la réception du télégramme du Cabinet de V. A. à la date d'hier, et de lui donner connaissance de cette communication. En même temps, j'ai eu soin d'initier S. E. aux premières informations qui m'avaient été transmises les 26 [2]) et 28 [3]) de ce mois, relativement aux sollici-

---

[1]) Id., vol. II (Ms. 4858), f. 409.

[2]) Cabinetul princiar îi telegrafiase, la 26 Ianuarie 1864: „Un capitaine Zagrowski, venant de Pologne, aide-de-camp du général Kruk et envoyé en mission par le Gouvernement national, est arrivé ici et demande le passage pour plusieurs milliers d'hommes et d'armes. Le prince Czartoryski le connaît-il? Réponse immédiate". (Id. vol. IX—ms. 4865, f. 175).

[3]) La 28 Ianuarie 1864, Cabinetul princiar îl întrebase telegrafic: „Est-il vrai que le capitaine Zagrowski ait servi dans l'armée française et soit décoré?" (Ibid. f. 178).

tations du capitaine Zagrowski. — Après m'avoir laissé développer les considérations élevées qui prescrivent à V. A. une attitude à la fois humaine et prévoyante dans cette circonstance, M. Drouyn de Lhuys s'est empressé de reconnaître que les Principautés-Unies ne sauraient se prêter, sans de sérieux dangers, aux opérations militaires que l'insurrection polonaise se proposerait d'y entreprendre sur une si grande échelle. Le ministre m'a chargé de transmettre à V. A., ainsi que j'ai eu l'honneur de Lui télégraphier dans la soirée, qu'il apprécie très hautement sa réponse à l'envoyé de la Pologne. Il reconnaît également que les sympathies de V. A. pour ce pays ne sauraient exclure les devoirs qui lui sont imposés par sa dignité et par les intérêts qui lui sont confiés, et qu'à tous ces égards on ne peut que louer V. A. d'avoir adopté une ligne de conduite aussi bienveillante que correcte. J'ai cru comprendre que toutes mesures préventives qui seraient prises à l'endroit d'une nouvelle expédition polonaise nuiraient au caractère sage et humain des récentes résolutions de V. A. — Arrivant au propos attribué par le capitaine Zagrowski à S. M. l'Empereur Napoléon III, M. Drouyn de Lhuys s'est élevé avec une véritable énergie contre une pareille imposture. S. E. a ajouté: „Je connais l'Empereur depuis longtemps et je puis affirmer n'avoir jamais entendu sortir de sa bouche un seul mot de vivacité à l'égard de qui que ce soit. Je puis vous assurer aussi que S. M. conserve au Prince Alexandre toutes ses sympathies et que ce sentiment n'a été que fortifié par les récentes protestations de S. A. Le propos avancé est une imposture et je vous prie de dire à S. A. que je le démens formellement ici, au nom de l'Empereur."— M. Drouyn de Lhuys a paru vivement contrarié en apprenant l'usage fait par M. Gradovitch de la réponse de S. M. à V. A. Il a déclaré que M. Tillos a eu tort de ne point garder devers lui une pièce aussi importante et que son intention était de ne pas laisser passer sous silence la conduite du drogman du Consulat Général de France à Bucarest. — Voulant profiter de cette occasion pour raviver la bienveillance du ministre dans l'affaire des couvents dédiés, je lui exprimai combien V. A. eût été affectée si le propos attribué à l'Empereur fut venu corroborer les impressions manifestées par S. M. au baron de Budberg, touchant la sécularisation des biens précités. — Ainsi que je l'espérais, le ministre désire connaître toute ma conversation, avec l'ambassadeur de Russie [1]) et j'eus la satisfaction de constater que S. E. ne demeurait pas indifférente devant les tentatives de pression, de la part du baron de Budberg, sur l'esprit de l'Empereur et principalement devant les illusions prématurées de l'ambassadeur sur une prochaine conversion des dispositions du Gouvernement français à l'égard de V. A. Cet excès d'habileté de M. de Budberg semble avoir vivement indisposé le ministre des affaires étrangères et je fus heu-

[1]) Pe care o raportase domnitorului la 19 Ianuarie 1864 (Anexa CLXIX).

reux d'en recevoir l'assurance que S. E. n'avait point modifié ses sentiments, qui sont identiquement ceux de l'Empereur, que les dernières déclarations de la Porte étaient entièrement contraires aux suppositions d'une intervention quelconque et qu'enfin la France ne se départirait pas de sa politique, pour peu que les Roumains ne viennent y mettre entrave par de nouvelles vivacités ou par l'influence d'une parcimonie qui rendrait inacceptable l'indemnité due aux Patriarchats. Je dois dire que S. E. n'a pas manqué de me renouveler sa désapprobation relativement à la loi de sécularisation. Elle a également insisté sur ce point que si la France n'a point voulu s'associer aux démonstrations des cinq puissances, c'est pour ne pas laisser écarter la solution pratique indiquée par son Gouvernement, tout en réservant aux Puissances garantes le soin de déterminer l'indemnité en question.—Le ministre a incidemment fait allusion aux alarmes manifestées par le Gouvernement ottoman à l'occasion du crédit alloué à notre Département de la Guerre, pour armement de nos troupes. Je me suis empressé de rassurer S. E. sur les intentions loyales qui animent V. A. à l'égard de la S. Porte et de lui démontrer que nous ne saurions découvrir aucun avantage à nous brouiller avec la Cour suzeraine, dont les intérêts pourraient, au contraire, s'harmoniser à un moment donné, avec les nôtres.—J'ai appris à la direction politique que les impressions de l'Angleterre et de l'Autriche tendent à se calmer et que les réponses de ces puissances à la note circulaire de M. Drouyn de Lhuys sont assez favorables aux propositions qui s'y trouvent contenues. Grâce à ce rapprochement, un isolement marqué se ferait autour de la Russie, dont l'initiative et la vivacité ne laissent plus aucun doute sur les mauvais sentiments de cette puissance pour les Principautés-Unies et ce serait peut-etre d'une habile opportunité pour le Gouvernement de V. A. de témoigner de la déférence pour les idées du Gouvernement français dont les sympathies énergiques ont pu leur épargner de sérieux embarras. — J'ose dire, Monseigneur, que c'est pour nous un grand triomphe d'avoir amené la répudiation du protocole XIII avec l'expropriation des moines grecs et d'avoir réduit le conflit entre ces derniers et le Gouvernement de V. A. à une question de pure indemnité. N'y aurait-il donc pas un certain désintéressement de notre part et même quelque grandeur à laisser régler par les Puissances garantes la part que nous aurions à fournir aux communautés grecques sur le capital des domaines de nos monastères? Nos principes et nos prérogatives ayant ainsi prévalu dans une lutte où V. A. aura si glorieusement combattu, nous n'aurions, je pense, plus rien à redouter d'un arbitrage qui serait prononcé, non plus par des délégués des Patriarchats ou de la Porte, mais par nos protecteurs éprouvés. — Qui donc oserait contrarier V. A. dans une résolution qui, en sauvegardant notre autonomie et nos droits, n'engagerait plus que notre générosité envers nos ennemis? Si V. A. apprécie les avan-

tages d'une pareille politique, Elle appréciera, sans doute, aussi que Son empressement à l'adopter aura pour effet de nous assurer un surcroît de bienveillance dans les dispositions des Puissances garantes.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXXVI.

Domnitorul către Ministrul Afacerilor Străine al Franței. București, 10 Februarie 1864 [1]).

M. le Comte [2]), La lettre si sympathique et si bienveillante que l'Empereur Napoléon a bienvoulu m'adresser [3]), l'appui si énergique et si constant qui m'est accordé par le Gouvernement de S. M. I. dans la question des monastères dédiés m'ont profondément touché. Je ne veux pas tarder à prier V. E. de transmettre à l'Empereur l'expression de ma sincère et inaltérable gratitude. En prenant acte du concours dévoué que j'offrais, S. M. I. m'a donné une preuve de confiance dont je suis fier et que je justifierai si les évènements viennent m'en fournir l'occasion. — Je me fais un devoir, M. le Comte, de vous associer aux sentiments que je viens d'exprimer. Interprète des hautes pensées de l'Empereur Napoléon, V. E. a témoigné en toute circonstance la plus efficace sollicitude pour les Principautés-Unies: dés l'année 1854, vous revendiquiez les immunités des Roumains dans les négociations diplomatiques qui ont précédé la glorieuse guerre d'Orient; aux conférences de Vienne, les conditions de notre sécurité ont trouvé en vous un énergique défenseur; aujourd'hui c'est notre autonomie que vous assurez en refusant le concours de la France aux puissances qui contestent à mon gouvernement le droit de régler dans le pays et par le pays une question dans laquelle notre indépendance intérieure et nos intérêts étaient mis en jeu. Je ne doute pas que, grâce à vos soins, l'émotion causée par les mesures que j'ai dû prendre ne s'apaise bientôt et qu'on ne trouve dans les propositions conciliantes du Gouvernement de l'Empereur le moyen de donner toute satisfaction due à la dignité des Grandes Puissances qui ont signé avec la France et la Cour Suzeraine les actes internationaux de 1856 et 1859. — Rappeler ce passée et le présent, M. le Comte, c'est vous dire que rien ne s'oubliera parmi nous de ce que V. E. a fait pour la Roumanie au nom de l'Empereur et de la France. Je ne serai que juste en ajoutant que j'ai toujours trouvé, depuis quatre années, les mêmes sentiments de sympathie auprès des représentats de S. M. I. qui se sont succédés à

[1]) Id., vol. IV (ms. 4860), f. 224, și Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 266. Reprodus fragmentar în Paul Henry, *o. c.* pag. 112.

[2]) Titlu greșit, întrucât Drouyn de Lhuys nu erà conte.

[3]) Anexa CLVI.

Constantinople. — Je prie V. E. de continuer à M. J. Alecsandri les bontés dont vous avez bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour : l'accueil fait à mon agent est un gage de bienveillance dont je suis fort reconnaissant au Gouvernement de l'Empereur. — Recevez, M. le Comte, l'assurance de ma très haute considération et celle de mon estime particulière.

Alexandre-Jean.

CLXXVII.

Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole către Ministrul Afacerilor Străine. 17 Februarie 1864 [1]).

M. le Ministre, Les Gouvernements des Puissances garantes ont déjà répondu à la circulaire que M. Drouyn de Lhuys avait adressée à ses agents à l'étranger, pour leur communiquer la manière de voir du Cabinet des Tuileries, dans la question des couvents. — L'Angleterre, à la suite des entretiens qui ont eu lieu à Paris, entre M. le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur et Sir Henry Bulwer, admet en principe l'indemnité, mais à condition que, avant que la Conférence fixe le chiffre de l'indemnité, on procède à l'examen des titres de propriété que les communautés invoquent. — L'Autriche et la Russie demandent à ce que toutes les puissances commencent, avant de se réunir en conférence, par donner un blâme formel à la conduite du Gouvernement princier et de la Chambre, qui ont, dans l'opinion de ces puissances, violé le protocole XIII de la Convention de Paris. Ces deux Cabinets consentent, ensuite, à vérifier les titres de propriété et finissent par faire espérer qu'il se peut bien que, alors, ils adoptent le principe de l'indemnité comme base de la discussion... Quant à la Prusse, ...elle partage entièrement les vues du Gouvernement français, pour ce qui est du principe de l'indemnité, mais elle demande que la conférence se réunisse ailleurs qu'à Constantinople. Cette idée a été, je crois, suggérée au Gouvernement prussien, par M. le comte Brassier de St. Simon, qui m'a dit... que, dans une autre capitale, nous aurions moins d'adversaires qu'ici, parmi les représentants des Puissances. Pour que la Turquie se prononce aussi d'une manière définitive, elle attend, je suppose, la réponse de S. A. S. Mgr. le Prince-Régnant à la lettre du Grand-Vizir... Tout me porte à croire qu'elle se rangera plutôt du coté de la France... Pour ce qui est de l'Italie, ...elle ne peut faire autrement que de nous être favorable, car, sans cela, elle serait inconséquente avec les propres principes qui la guident dans sa politique...

Bordéano.

---

[1]) Copia trimisă Agenţiei din Paris, la 24 Februarie, în Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 280.

CLXXVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 20 Februarie 1864 [1]).

...Je vous dois des explications sur les nouvelles assurances qui m'ont été données relativement aux dispositions de la Porte. Ces dispositions qui m'ont paru alarmantes, grâce à certains avertissements de mes amis et de M. Havas, venus chez moi tout exprès pour me les confirmer, ces dispositions, dis-je, m'ont décidé à voir, il y a trois jours, M. Drouyn de Lhouys et à appeler son attention sur les préparatifs ostensiblement significatifs des Turcs. Je cherchai à convaincre le ministre que rien au monde ne saurait justifier une agression de notre part contre ces derniers et que conséquemment rien ne pourrait non plus expliquer les terreurs et les préparatifs de la Porte. J'ajoutai que ans nous laisser alarmer par des bruits d'une occupation contraire aux stipulations de la convention et du protocole du 6 Septembre 1859 et sans vouloir répondre à des préparatifs qui ressemblent à une provocation, nous nous verrions peut-être forcés de nous préoccuper des moyens propres à prévenir une surprise de quelque part qu'elle vienne. Je fis enfin appel à la bienveillante prévoyance du ministre et je le conjurai de s'enquérir du véritable état des choses à Constantinople et d'y agir dans le sens d'un apaisement des velléités atribuées à la Cour suzeraine.—M. Drouyn de Lhuys voulut bien me réitérer que les plus récentes déclarations de la Porte sont entièrement pacifiques et que rien ne l'autorisait à soupçonner la sincérité de ces déclarations. S. E. parut surprise en apprenant les propositions de la Russie et de l'Autriche, dont le caractère n'était rien moins que conforme aux stipulations rappelées par moi et, après m'avoir demandé la source de nos renseignements, elle me promit d'entretenir, le jour-même, Djémil-Pacha de l'objet de notre entretien.— Cela fait, M. Drouyn de Lhuys aborda la situation générale dans les Principautés-Unies : couvents dédiés, armements votés par la Chambre, armement des communes, souscription pour les canons, changements de ministères ; le ministre n'oublia à peu près rien pour composer un tableau qui ne faisait qu'augmenter son irritation à mesure qu'il le déroulait à mes yeux. Arrivé au point de la conclusion, M. Drouyn de Lhuys laissa éclater, toutes formes observées d'ailleurs, une amertume et une sévérité qu'il ne m'avait jamais été donné de rencontrer dans ses jugements. Il me laissa entendre que l'appui de la France ne saurait jamais aller jusqu'à l'oubli de ses devoirs envers les autres puissances. Le ministre ne manqua point de me dire que nous ne voulions jamais écouter ses avertissements et ses avis et que, tout en agissant dans un

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 371. Un pasagiu din acest document reprodus în Paul Henry, *o. c.*, pag. 113.

sens opposé, nous avons l'air de compter infailliblement sur l'assistance du Gouvernement impérial, que nous rendons ainsi complice de nos fautes. La phrase qui suit donnera enfin une idée de l'humeur du ministre: „Que vous dirais-je? Depuis dix-huit mois que je suis au ministère, il ne m'a pas été donné une seule fois d'entendre une bonne nouvelle des Principautés". — Je vous le répète.... jamais M. Drouyn de Lhuys ne m'a paru aussi sévère à notre endroit. Devant une pareille humeur, je crus prudent de ne pas affronter un jugement appuyé, plus ou moins, sur des faits et de réserver toutes mes instances en faveur de mes sollicitations premières. Je n'eus garde surtout de laisser peser la moindre pensée de menace à l'égard de la Porte et je me bornai à rappeler les dangers d'une entente entre celle-ci, la Russie et l'Autriche. Je n'eus qu'à me féliciter de cette dernière suggestion, car elle eut pour effet de diriger toute l'attention du ministre vers cette combinaison, conçue à l'insu de la France et au mépris des traités. Ainsi ramené au calme, M. Drouyn de Lhuys me réitéra sa promesse de s'informer sérieusement sur ce qui se passe à Constantinople et me donna l'assurance que des complications ne lui paraissaient pas prêtes à se produire de notre côté. — Quel qu'ait été le caractère exceptionnel de cet entretien, je ne pense pas que S. A. me désapprouve de l'avoir provoqué, en présence des symptômes alarmants qui surgissent sur nos frontières. Pour s'être fait jour, l'irritation dont j'ai été témoin n'en existait pas moins et c'est peut-être un bienfait pour nous qu'elle se soit déchargée sur mon dos. J'ai, en ce qui concerne ma démarche, d'autant moins à la regretter qu'un entretien postérieur de 24 heures avec le prince de Metternich est venu confirmer mes renseignements sur les inquiétudes conçues à Vienne au sujet de nos armements. En effet, l'Autriche est de plus en plus irritée contre nous, en nous voyant procéder à une mise en scène belliqueuse et, si ses inquiétudes ne portent pas essentiellement sur nos dispositions personnelles, à son égard, elles s'inspirent d'éventualités dans lesquelles les Principautés-Unies deviendraient une base d'opérations révolutionnaires dans ses provinces orientales. C'est dans ce sens que m'a parlé le prince de Metternich, tout en donnant à son langage le ton d'une causerie passagère. L'ambassadeur a trouvé plus d'une fois l'occasion de me dire que nos intérêts communs devraient déterminer un rapprochement de notre part vers l'Autriche, rapprochement précédé d'assurances positives sur le pouvoir de S. A. à maintenir la paix en Roumanie et sur Sa résolution de lier des rapports de bonne amitié avec l'Autriche. J'ai cru comprendre que des démarches dans ce sens feraient grand plaisir à Viene. — Chose curieuse ! Le Chevalier Debranz de Valdepenna, agent important de l'Autriche à Paris, grand ami de M. Drouyn de Lhuys et enfin directeur ostensible du „Mémorial diplomatique" qui nous arrange si bien, m'a parlé, mercredi dernier, aux Affaires étrangères, identiquement comme le prince de

Metternich. — Tout concourt donc à me montrer l'Autriche comme étant reéllement inquiétée par nos armements et à me faire attribuer aux excitations de cette puissance la mauvaise humeur de M. Drouyn de Lhuys contre nous... Je vous dirai incidemment que le Chevalier Debranz m'a paru disposé à modifier les allures de son journal à notre égard. Nous verrons bien. Je dois aussi vous annoncer que Mr. Browne, correspondant permanent du „Morning Post", qui a, dans le salon d'attente de M. Drouyn de Lhuys, demandé à faire ma connaissance, m'a fait d'assez belles promesses touchant nos intérêts... Je passe maintenant à un autre ordre de choses et de personnes. J'ai reçu aujourd'hui trois visites qui en ont résumé d'autres, qui m'avaient été faites précédemment, et sur lesquelles je me proposais de vous écrire il y a déjà quelques jours. Je vous nommerai tout de suite le prince Czartoryski et le général Türr. Vous devinez de quoi ils m'ont chacun entretenu. Le premier, comme bien vous pensez, m'a parlé de Gluck [1]), qu'il est heureux de voir maintenu dans son poste, par la volonté de S. A., à qui il ne cesse de témoigner de la reconnaissance. Mais cette satisfaction, plusieurs fois déjà manifestée, m'a révélé une circonstance qui mérite d'être notée et qui m'a été démontrée par le langage du troisième visiteur, dont je vous parlerai tantôt. Il me semble que la confiance qui existait entre le gouvernement national polonais et le prince Czartoryski s'est visiblement refroidie et que la mesure qui place l'agence polonaise à Constantinople sous une direction étrangère à ce dernier a été un des symptômes de ce refroidissement... Il faut que je vous parle ici, tout de suite, de mon troisième visiteur, que j'ai reçu sur la recommandation secrète du baron d'Avril. Ce personnage se nomme Rouginski. Il est commissaire militaire en Orient et je le crois bien membre du gouvernement national. Le but de sa visite était l'affaire de Gluck encore. Il ne s'agirait plus, il est vrai, de donner un successeur à ce brave garçon, sur la nomination duquel le gouvernement national n'aurait pas été informé, mais de lui adjoindre, à titre passager, un délégué direct de Constantinople, qui ne ferait rien sans Gluck et sans son patronage, mais qui aurait des qualités plus spéciales pour un arrangement quelconque avec S. A. Ce nouveau venu se nommerait, je crois, Loewenstein. Mon visiteur conjure vivement S. A. de recevoir l'agent auxiliaire en question, dont la présence à Bucarest ne saurait blesser l'amour-propre de Gluck. — Le langage du général Türr, que j'ai vu plusieurs fois, n'a pas besoin d'être rapporté ici in-extenso. Il a roulé, sans doute comme à Bucarest, sur les éventualités qui font l'objet des espérances hongroises et italiennes : la guerre à l'Autriche avec le concours des Roumains. Ce

[1]) Doctorul Théophile Gluck (socrul profesorului Anghel Demetriescu) erà agent oficios al guvernului național polonez pe lângă Vodă Cuza și, în acelaș timp, medicul său particular.

thème a été longuement développé par le général dans un mémoire récemment adressé à l'Empereur et dont j'ai pris lecture. Il y est question de toutes les nationalités qui, selon le général, tendraient à se soulever contre l'Autriche et à mettre cet empire en dissolution au profit d'une confédération orientale, dans laquelle la Roumanie aurait une belle place. Connaissant le mémoire, j'ai voulu en connaître l'impression sur l'esprit de l'empereur Napoléon, mais, soit discrétion, soit sincérité, le général m'a assuré que S. M. ne s'était pas encore prononcée. A l'heure qu'il est, le général fait ses préparatifs de départ pour Turin, d'où il se rendra peut-être à Constantinople, pour travailler les Turcs en général et, en particulier, pour les disposer en faveur des Roumains. — Ce n'est pas sans un véritable intérêt que j'écoute tous ces personnages représentant à un si haut degré les intérêts de leurs pays. Mais..., sans me méfier de leurs protestations, je ne puis considérer sans une profonde inquiétude la part qu'ils cherchent à nous faire prendre à l'exécution de leurs projets... Je prévois le moment où, pour nous être trop compromis, nous nous trouverons forcément entraînés dans un mouvement qui est encore parfaitement étranger à nos intérêts. Ai-je besoin de vous signaler les dangers auxquels nous sommes déjà exposés, à l'est et à l'ouest? Ne sentez-vous pas aux excitations austro-russes à Constantinople, aux mouvements de troupes en Bessarabie, aux avis de prudence que je ne cesse de vous adresser au nom du Gouvernement français, ne sentez-vous pas à tous ces symptômes que la Roumanie est devenue, aux yeux de quelques puissances, comme un foyer de conspiration européenne qu'il faut étouffer à un moment donné? Encore un coup, on est très irrité contre nous à Vienne et, à moins que l'on ne juge utile d'entretenir un pareil sentiment, ce qui ne paraît pas encore bien démontré, je ne vois pas ce qui s'opposerait à une démarche destinée à rassurer le Gouvernement autrichien sur notre neutralité...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXXIX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 23 Februarie 1864 [1]. (Telegramă).

M. Drouyn de Lhuys a été très sensible à la lettre du Prince-Régnant [2]. S. E. répondra incessamment [3]. Le ministre considère que son attitude dans la question des monastères dédiés a été un peu exaltée.

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

[1]) Id. vol. IX (ms. 4865), f. 188, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 576.

[2]) Scrisoarea din 10 Februarie 1864 (Anexa CLXXVI).

[3]) La 10 Martie 1864 (Anexa CLXXX).

CLXXX.

Ministrul Afacerilor Străine al Franței către Domnitor. 10 Martie 1864 [1]).

Prince, En prenant connaissance de la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 Février dernier [2]), j'ai été touché d'y trouver le souvenir des diverses circonstances dans lesquelles il m'a été permis d'appuyer, conformément aux intentions de l'Empereur, les vœux ou les réclamations légitimes des Principautés-Unies. Les propositions que j'ai eu occasion d'adresser récemment aux Puissances signataires du traité de Paris témoignent assurément, comme le fait remarquer V. A., de notre désir de concilier la dignité des Hautes Cours avec les droits et les intérêts de votre pays.—V. A. ne se trompe pas en voyant une preuve de la bienveillance du Gouvernement de l'Empereur dans l'accueil que M. Alecsandri a trouvé au Ministère des Affaires Etrangères, comme M. Negri à l'Ambassade de S. M. à Constantinople. Je me fais un plaisir d'ajouter que je n'ai qu'à être satisfait de l'attitude que M. Alecsandri a su prendre ici dans l'accomplissement d'une mission qui exige de la prudence et du tact, et il me sera facile, je n'en doute pas, de continuer à lui témoigner la confiance et les égards qu'il me paraît mériter par sa discrétion, comme par son dévouement aux intérêts de V. A. — Je saisis avec empressement cette occasion d'exprimer à V. A. les assurances de ma très haute considération [3]).

Drouyn de Lhuys.

CLXXXI.

Șeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 12 Martie 1864 [4]). (Telegramă).

La France a agi sur l'Angleterre, par l'intermédiaire de l'Italie, pour la question des monastères dédiés. M. l'agent d'Italie a communiqué au Prince-Régnant une dépêche de Turin qui annonce que l'Angleterre admet définitivement l'indemnité et la sécularisation...

A. Baligot de Beyne.

---

[1]) Arh. Cuza, vol. XVI (ms. 4869), f. 128. Copia din arhiva Agenției din Paris în Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 325.

[2]) Anexa CLXXVI.

[3]) Această ultimă frază autografă.

[4]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 200, și Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 42—43.

CLXXXII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 19 Martie 1864 [1]).

Vous aurez compris, par mon télégramme du 14, que j'avais déjà vu une première fois M. Drouyn de Lhuys, pour lui remettre copie de la lettre du Prince à Fuad Pacha [2]), et que c'est à son invitation que j'ai dû attendre un ou deux jours pour qu'il pût me dire son opinion sur cette pièce trop considérable pour être lue et jugée couramment... Ce fut donc hier seulement que je pus le revoir et vous télégraphier ses impressions. Vous avez vu que ces impressions sont bonnes [3]) ; mais elles n'étaient pas décisives avant que je ne fisse connaître au ministre que la lettre de S. A. avait causé une grande satisfaction à Constantinople. S. E., tout en rendant justice à la loyauté de S. A. et à ses sentiments de déférence à l'égard de la Porte et tout en reconnaissant la puissance de l'argumentation de la lettre, semblait conserver quelques doutes sur l'efficacité des déclarations du Prince, au point de vue des griefs et des alarmes du Gouvernement ottoman. — Je n'ai pas manqué de développer à mon tour les intérêts qui nous lient à la Turquie, périls communs qui peuvent nous atteindre et les devoirs qui nous sont imposés par notre propre sauvegarde qui est à la fois celle de l'Empire Ottoman. J'ai fait remarquer que le Prince poussait le sentiment de sa loyauté jusqu'à prévenir très ouvertement la Porte que notre organisation militaire suivra tout son développement, malgré les alarmes que nos moindres mouvements lui suggèrent. J'eus soin, enfin, d'annoncer à M. Drouyn de Lhuys que la Porte, revenue à une confiance dont elle n'aurait jamais de motifs de se départir, a témoigné une véritable satisfaction devant les explications du Prince Alexandre. — M. Drouyn de Lhuys n'a plus hésité alors de reconnaître que la démarche de S. A. a une grande valeur politique, comme toutes celles qui seraient faites en vue de rétablir des rapports de confiance entre la S. Porte et les Principautés. S. E. accorde d'autant plus ce caractère à la lettre en question qu'elle est destinée à démentir les bruits renouvelés d'une entente entre la Serbie et nous et à fortifier le Gouvernement ottoman, dans sa résistance aux incitations persistantes de certaines puissances à l'effet de déterminer

---

[1]) Arh. Cuza, vol. II (Ms. 4858), f. 387.

[2]) Despre scrisoarea aceasta, cabinetul princiar îi telegrafiase, la 4 Martie, că este „rédigée de façon à calmer toutes les appréhensions de la S. Porte et à lui inspirer toute confiance dans les intentions de S. A. S. Les conseils de M. de Moustier, transmis par M. Tillos, s'accordaient complètement à ce sujet avec les vues de Prince-Régnant". Id., vol. IX (ms. 4865), f. 195.

[3]) „M. Drouyn de Lhuys, que j'ai vu aujourd'hui, apprécie la lettre du Prince comme tout ce qui serait capable d'inspirer confiance à la Porte et détruire ses griefs essentiels". 17 Martie 1864. Ibid., f. 204; Mss. I. Alecsandri, seria, II, vol. I, f. 583.

une occupation des Principautés-Unies. Le ministre m'avait déjà entretenu lundi de ces menées de la Russie et de l'Autriche, qui ne cessent d'exciter les griefs de la Porte pour abriter leurs propres desseins...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXXXIII.

Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole către Domnitor. 20 Martie 1864 [1]).

Monseigneur, Vendredi dernier je me rendis chez M. l'ambassadeur de France qui a bien voulu me parler longuement de nos affaires: M. le marquis de Moustier commença par me dire qu'effectivement le Gouvernement de l'Empereur s'était mis d'accord avec celui de la Reine d'Angleterre; que la sécularisation, l'indemnité et l'examen superficiel des titres de propriété, étaient les bases sur lesquelles cette entente s'était établie; que l'examen des titres ne devait pas nous effrayer tant, attendu que le Gouvernement français était fermement décidé à restreindre cet examen dans les limites les plus étroites; qu'il ne permettra jamais que la conférence descende jusque dans les plus menus détails, ainsi que le voudraient certains représentants; et que, s'il a été obligé de faire sur ce point une concession à l'Angleterre, il s'était réservé sa liberté d'action, sur le moyen d'arriver à cet examen. — „Je ne puis pas, poursuivit l'ambassadeur, vous dire dès à présent le chiffre auquel s'élévera l'indemnité que la conférence vous obligera à donner aux couvents. Tout cela dépend du temps et de la tournure que prendra la discussion pendant le cours des conférences; l'examen des titres, qui ne saurait s'effectuer du jour au lendemain, nous prendra beaucoup de temps et ce temps c'est vous qui le gagnerez, car je ne désespère pas que les patriarches, se voyant abandonnés même par l'Angleterre, viennent, de guerre lasse, vous proposer un arrangement tout-à-fait en dehors des puissances. C'est précisément le résultat que la France voudrait atteindre, car un arrangement direct entre vous et les prêtres concilierait tous les intérêts. Votre autonomie serait ainsi sauvegardée, et la dignité des puissances, dont on a tant parlé dans ces derniers temps, serait à l'abri de toute atteinte. Sir Henry Bulwer et M. Novikoff m'ont assuré que leurs gouvernements ne demandent pas mieux que de voir les parties arriver à un arrangement entre elles, et je le crois; mais d'un autre côté Sir Henry ne se décide pas encore à dire franchement aux prêtres que l'Angleterre sera obligée de les abandonner, ce qui fait croire

---

[1]) Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859), f. 224. Copia trimisă Agenţiei din Paris, în Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 313.

à ces malheureux que l'Angleterre les soutiendra avec la même ardeur d'autrefois. — Vous savez que Sir Henry a fait son dernier voyage à Paris et à Londres uniquement pour amener le Gouvernement français à partager ses opinions sur la question des couvents. Sir Henry a vu l'Empereur et M. Drouyn de Lhuys; il a eu plusieurs entrevues avec eux, non seulement sur les couvents, mais sur toutes vos autres questions. Le ministre de l'Empereur m'a fait part en détail de toutes les démarches de Sir Henry. M. Drouyn de Lhuys m'a dit en outre qu'il n'a pris aucun engagement envers l'ambassadeur d'Angleterre et que le Gouvernement impérial persistait plus que jamais dans ses vues antérieures. — Sir Henry arrive à Constantinople avec l'intention de faire croire à la Porte, à ses collègues, et ce qui plus est à moi-même, qu'il est seul dépositaire des idées les plus intimes du Gouvernement de l'Empereur. Mon collègue d'Angleterre a cru ainsi m'entraîner dans ses eaux, ignorant peut-être que M. Drouyn de Lhuys m'avait tenu au courant de tous ses faits et gestes pendant son séjour à Paris. Ainsi, Sir Henry voudrait d'abord faire séquestrer par les puissances les revenus des couvents dont vous vous êtes emparé, et ensuite de réunir une Constituante à Bucarest qui donne un blâme au Prince Régnant pour la mesure de la sécularisation. C'est à la suite de ces dispositions préliminaires que la Conférence pourrait se réunir et procéder ainsi, d'après Sir Henry, à l'examen des titres de propriété. Mon collègue d'Angleterre a fait de son mieux pour me persuader, dans les divers entretiens que j'ai eus avec lui depuis son arrivée, qu'il était parfaitement d'accord sur ces points avec mon Gouvernement, mais comme je savais à quoi m'en tenir là-dessus, je n'ai pas hésité à lui déclarer que mes instructions étaient diamétralement opposées à ces idées. Je vous dis tout cela confidentiellement, pour vous mettre en garde contre la peur que va vous faire mon collègue d'Angleterre, dans les conversations que vous aurez avec lui. Ne vous effrayez pas de toutes ces énormités, écoutez-les avec calme et soyez aussi poli que possible avec lui; ne lui dites pas cependant que je vous ai fait ces confidences. — Quant à la réponse du Prince aux deux lettres de Fuad Pacha, je la trouve très bien, quoique certains de mes collègues ne partagent pas cette opinion. Ainsi que je vous l'ai toujours recommandé, il faut que vous vous mettiez dans les meilleurs termes avec la Porte; il faut que vous lui inspiriez toute confiance, c'est le seul moyen de mener vos affaires à bonne fin. Les Turcs ne sont exigeants que pour la forme; faites-leur donc des concessions là-dessus tant qu'ils voudront, pourvu que vous ne les laissiez pas prendre pied chez vous, c'est-à-dire ne pas leur permettre de se mêler de votre administration intérieure. Répandez-vous en protestations d'amitié et de dévouement pour eux, ne vous lassez pas de leur dire que si vous vous armez c'est pour leur servir d'avant garde contre vos ennemis communs, comme S. A. S. l'a si bien dit dans sa lettre. Ces pro-

testations ne vous côutent rien, c'est du „caïmé" pour vous, et les Turcs veulent être payés avec du „caïmé", donnez-leur en tant qu'ils veulent, pourvu que cela arrange vos affaires. — Pourquoi S. A. S. ne s'est-elle pas encore décidé à écrire une lettre au Sultan? Lorsque vous demandâtes mon opinion là-dessus, je vous dis que cette lettre pouvait vous être d'une grande utilité. Maintenant surtout qu'on cherche à vous faire tant d'intrigues auprès de la Porte, je crois le moment très opportun pour que S. A. S. fasse cette démarche. Cela flattera énormément, j'en suis sûr, le Sultan ainsi que ses ministres et contribuera peut-être à dissiper entièrement les doutes qui planent encore sur vous [1]). — Je vous dis tout cela entre nous et à titre de conseils très confidentiels"...

Bordeano.

CLXXXIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 10 Aprilie 1864 [2]). (Telegramă).

Okchea fait demander, par Glück, que le Prince Régnant laisse passer des armes de Galatz à la frontière autrichienne. S. A. S. veut être rensignée sur cette affaire par le prince Czartoryski et avoir son avis. Consultez aussi M. Drouyn de Lhuys.

A. Baligot de Beyne.

CLXXXV.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 12 Aprilie 1864 [3]). (Telegramă).

Le prince Czartoryski ignore l'expédition et ne veut pas intervenir. M. Drouyn de Lhuys conseille de l'humanité, mais le respect de la tranquillité des voisins. Refuser me paraît sage, en présence des manœuvres russes. Répondez télégraphiquement si S. A. S. a reçu des réclamations de l'Autriche et de la Russie. Quelles sont les dispositions de la S. Porte?

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

[1]) La 27 Martie următor, Bordeanu reveniă asupra chestiunei: „La lettre au Sultan fera, je vous assure, un immense effet et l'ambassadeur de France pourra dire alors, avec plus de chances d'être cru par les conseillers du Sultan, que jamais l'Empereur et son Gouvernement n'ont eu l'idée de conseiller au Prince de se détacher de l'Empire Ottoman.... au contraire ils ont toujours pensé que le palladium de notre nationalité était la suzeraineté de la S. Porte". (Arh. Cuza, ms. cit., f. 231, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 329).

[2]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 214; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 62—63.

[3]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 215; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 588.

CLXXXVI.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 15 Aprilie 1864 [1]).

...L'effet de la lettre du Prince Régnant à Fuad Pacha a été excellent. Je ne jurerais pas qu'il ne reste quelque méfiance au fond de l'esprit des ministres ottomans; mais ils n'en laissent rien paraître et ils sont entretenus pas le langage de M. de Moustier, dans une confiance dont ils n'auront pas lieu de se repentir. La saisie des armes est un fait tout naturel. A ce sujet, Aali Pacha a déclaré à Bordeano que, tant que le Gouvernement princier agira avec la S. Porte très franchement, elle ne nous fournira aucun motif de plainte, que si le Prince-Régnant voulait dire qu'il a commandé telle quantité d'armes, à l'usage de son armée, personne ne s'opposerait à ce que ces armes arrivassent, en toute sûreté, à leur destination. Aussi allons-nous, dès demain, réclamer officiellement et les 117 caisses séquestrées à Soulina et celles séquestrées à Constantinople... — Türr n'a fait que vous répéter les variations d'un thème que nous connaissons déjà et qui repose sur des éventualités dans lesquelles il tient trop peu de compte et des nos intérêts et de l'élément roumain de la Transylvanie. Laissons venir les évènements... Les „profondes inquiétudes" que vous éprouvez à voir que les Principautés sont devenues „un terrain trop facile aux manœuvres de la Pologne et de la Hongrie" ne doivent pas vous tourmenter. La neutralité est notre drapeau et notre sauvegarde; nous y tenons la main...[2]). Les hésitations que vous avez remarquées chez M. Drouyn de Lhuys, à la suite de la lecture de la letre du Prince-Régnant à Fuad, doivent vous convaincre de l'exactitude de mes appréciations: c'est à Constantinople que se font nos affaires. M. de Moustier n'a pas douté un seul instant, lui, de l'effet que produirait cette lettre. — Répétez sans cesse que nous n'avons aucun engagement avec la Serbie... En toute occasion, le Prince-Régnant s'exprime nettement avec l'agent de Serbie sur les avantages d'une entente loyale et solide avec la Porte, pour les Principautés chrétiennes de la Turquie. C'est le même langage que tenait, ces jours derniers, S. A. S. à un aide de camp du prince de Monténégro, qui est venu visiter le pays et, je crois, se rendre compte de nos ressources. — Vous me parlez du désir de l'Autriche et de la Russie de nous occuper. Elles sont prêtes à le faire et nous nous efforçons de leur enlever tout prétexte. Mais ces diables de Polonais sont terribles. On leur laisse faire un pas, ils en font cent. Je vous disais que 190 d'entre eux se sont mutinés. Nous avons su depuis qu'ils étaient 4 à 500 organisés en corps à Piatra, Bacău et Roman, abusant de la gé-

[1]) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 342.
[2]) Restul scrisorii este datat din 22 Aprilie.

nérosité du Gouvernement pour préparer une expédition sur notre territoire... Si un plan... fort sage que nous poursuivons réussit, la Convention, et le fameux protocole XIII seraient ébréchés, car nous prétendons régler, même la question d'indemnité, sans les puissances, sans conférence, et M. de Moustier nous engage à le faire ! Et Sir Henry [Bulwer] s'y prête. Quant au traité de Paris, nous en tâterons un peu aussi car notre Constitution sera certainement et peut-être bientôt modifiée, dans le sens de l'extension des pouvoirs du Prince et d'un équilibre plus complet des pouvoirs législatifs. C'est Sir Henry [Bulwer] lui-même qui veut proposer ces changements et, pourvu que nous soyons en bons rapports avec la Porte, cela s'effectuera sans grande difficulté...

A. Baligot de Beyne.

CLXXXVII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 15 Aprilie 1864 [1]).

...M. Drouyn de Lhuys a toujours eu beaucoup de ménagements pour l'Autriche. Son opinion, assez vaguement exprimée au commencement de la conversation, s'est très nettement montrée, dans les dernières paroles qui ont répondu à mes questions renouvelées. Quelques considérations sur l'insurrection en général m'ont convaincu, en outre, que ce serait folie de notre part de nous mettre l'Autriche à dos. Soyez persuadé, d'après ce que je viens de vous dire..., que rien ne sera fait pour la Pologne. Soyons donc aussi raisonnables que les autres et n'allons pas irriter une puissance qui n'est que trop poussée par la Russie à des excès de mauvais voisinage. Czartoryski est profondément découragé... Vous avez sans doute remarqué la recrudescence du „Nord", assisté cette fois des journaux de St.-Petersbourg. Girardin, avec son esprit de contradiction et sa passion pour le syllogisme, a commencé à son tour à se ficher des Principautés-Unies comme il se fiche de la Pologne, pour être soit disant logique avec ses fameux axiomes : „la Pologne libre dans la Russie libre" etc., etc. et peut-être bien avec des arrangements dictés par les intérets respectables (!) de son entreprise !! „Le Pays", avec ses airs mi-officiels, ne manque pas à son tour de lancer quelques mauvaises nouvelles sur le compte des Principautés... De tous côtés on vient me parler des éventulaités qui menaceraient les Principautés : sommations turques, russes, voire même autrichiennes, au sujet des prétendus armements ou des réfugiés polonais. menaces de mesures coërcitives, enfin occupation, simple, double ou triple ; tout cela m'est indiqué comme faisant l'objet de démarches et

[1]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 397.

contremarches de telle autre puissance. Des journaux ont nommé un émissaire de l'empereur Alexandre auprès de S. A. S. pour La décider à sévir contre les Polonais. Cet émissaire s'appellerait le colonal Balanoff. On a aussi publié que le Prince aurait donné ordre, au colonel Douka, d'interner de gré ou de force quelques centaines de Polonais disposés à franchir la frontière russe. Il est regrettable que nous n'ayons pas les moyens de combattre sérieusement, par la presse, tant de manœuvres ourdies souvent si bêtement contre nous...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CLXXXVIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 16 Aprilie 1864 [1]). (Telegramă).

Le langage des journaux sur les réclamations de l'Autriche et de la Russie est absolument faux. Les Autrichiens forment un camp près de Cronstadt [Braşov]. Les Russes sont avancés sur Tatar-Bunar. Faites du bruit avec ces deux actes menaçants. — Nos rapports avec la Porte sont bons, malgrés la saisie de nos armes [2]). Nous faisons réclamation officielle à ce sujet [3]). Succès certain.

A. Baligot de Beyne.

CLXXXIX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 25 Aprilie 1864 [4]).

Je vous accuse réception de vos télégrammes du 20 et 23 et vous confirme le mien du 22 de ce mois. — Conformément à vos instructions, il n'est bruit depuis dix jours, dans les journaux de Paris et par suite dans ceux de Vienne, que des dangers que font courir aux Principautés les projets et les intrigues du Gouvernement russe. C'est à peu près incalculable ce qu'il a paru et ce qu'il paraît encore d'articles, d'entrefilets, d'extraits dans des feuilles parisiennes. Vous avez déjà dû en avoir quelques uns sous les yeux. Le „Nord" excepté, toute la presse est d'accord pour considérer les préparatifs de la Russie contre les Principautés

---

[1]) Id., vol. IX (ms. 4865), f. 216; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 66—67. Răspuns la telegrama din 12 Aprilie a lui I. Alecsandri (Anexa CLXXXV).

[2]) La 6 Aprilie Poarta sechestrase 75 lăzi cu arme trimise în ţară de Godillot. Arh. Cuza, ms. cit., f. 212, 213.

[3]) 16 Aprilie 1864. Arh. Cuza, vol. VII (ms. 4863), f. 390.

[4]) Id., vol. II (ms. 4858), f. 401.

comme un danger pour elles et pour la paix de l'Europe. Vous remarquerez qu'il est plus d'une fois question de vous dans certaines correspondances adressées de Bucarest aux journaux de Vienne. ...Vous verrez aussi que l'on persiste à vous attribuer je ne sais quel traité secret entre les Princes Obrénovitch et Couza. ...On veut systématiquement inquiéter les Autrichiens et les Turcs, en nous représentant sans cesse comme des entrepreneurs de conspirations contre nos voisins. ...J'ai oublié de vous dire que M. Anastase Pano (il s'est annoncé comme cela) a vu M .Drouyn de Lhuys le 8 de ce mois...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXC.

Domnitorul către Ministrul de Finanțe al Franței. București, 27 Aprilie 1864 [1]).

Monsieur le Ministre [2]), J'envoie à Paris M. Louis Steege, mon ministre des finances, avec mission de négocier un emprunt destiné à faciliter la solution de la grave question des monastères dédiés, solution pour laquelle j'ai le bonheur d'être appuyé par le Gouvernement de S. M. I. Je n'hésite donc pas à recommander mon ministre à toute la bienveillance de V.E. et j'espère qu'elle voudra bien l'assister, au besoin, de sa haute expérience et de ses précieux conseils. — Recevez, M. le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et celle de mon estime particulière.

Alexandre-Jean.

CXCI.

Domnitorul către Ministrul Afacerilor Străine al Franței. București, 27 Aprilie 1864 [3]).

M. le Ministre [4]), J'envoie M. Louis Steege, mon ministre des finances, à Paris, avec mission de rechercher s'il est possible d'intéresser les capitaux français à nos affaires. Le but de la négociation dont il est chargé est de réunir les fonds nécessaires pour former l'indemnité offerte par mon Gouvernement aux com munautés des Lieux-Saints. Je prie V. E. d'accueillir mon ministre avec sa bienveillance habituelle et de le seconder, si les cir-

---

[1]) Id., vol. IV (ms. 4860), f. 239.
[2]) A. Soulé.
[3]) Ibid., f. 240.
[4]) Drouyn de Lhuys.

constances le permettent, dans l'accomplissement de sa mission.— Recevez, M. le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et celle de mon estime particulière.

Alexandre-Jean.

CXCII.

Gerantul Agenției diplomatice la Constantinopole către Șeful de Cabinet al Domnitorului. Pera, 29 Aprilie 1864 [1]. (Telegramă).

J'ai vu aujourd'hui M. l'ambassadeur de France. M. de Moustier a reçu de M. Drouyn de Lhuys un télégramme disant que l'Empereur approuve complètement le voyage du Prince à Constantinople. Même télégramme a été envoyé de Paris à M. Tillos [2], auquel M. de Moustier a télégraphié dans ce sens, sous mes yeux. Le Prince ferait bien de partir la semaine prochaine, s'il est possible, afin que S. A. S. soit de retour avant l'ouverture de la Chambre. Tel est l'avis de M. de Moustier. S. E. conseille, en outre, au Prince d'écrire sans délai à Lord Palmerston et à Lord John Russell, pour leur signaler la concentration de troupes russes et autrichiennes et les prier, en leur qualité de premiers ministres d'une des puissances garantes, d'aviser aux mesures propres à empêcher une occupation éventuelle des Principautés-Unies. Même lettre à M. Drouyn de Lhuys [3]. Je crois qu'il faudra, pour plus de sûreté et de célérité, envoyer ces lettres, par un exprès, à M. Jean Alecsandri, qui devrait porter celles qui sont destinées à Londres [4].

Bordéano.

CXCIII.

Domnitorul către Ministrul Afacerilor Străine al Franței. București, 1 Mai 1864 [5].

M. [le Ministre] [6], Le traité de Paris du 30 Mars 1856 et la Convention de Paris du 19 Août 1858 ont déterminé, par des stipulations solennelles, les conditions d'existence des Principautés-

---

[1]) Id., vol. VII (ms. 4863), f. 404. Cuprinsul transmis Agenției din Paris de către Baligot de Beyne la 5 Mai următor (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 364).

[2]) Tillos comunică textul acestei telegrame lui Baligot de Beyne la 29 Aprilie 1864: „L'Empereur approuve le projet de voyage de S. A. S. à Constantinople". (Arh. Cuza, ms. cit., f. 402 și Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 366).

[3]) Vezi Anexa CXCIII.

[4]) Vezi Anexa CCIII.

[5]) Arh. Cuza, vol. IV (ms. 4860), f. 255. Această notă a fost trimisă și celorlalți miniștri de externe ai puterilor garante: Lord John Russell, Contele de Bismarck-Schoenhausen și Visconti-Venosta.

[6]) Drouyn de Lhuys.

Unies. Non seulement les Hautes Parties contractantes ont pourvu à l'organisation politique des Principautés-Unies et ont tracé le programme des réformes indispensables au développement de leur prospérité; mais encore l'Auguste Cour Suzeraine et les Hautes Puissances Garantes, dans leur prévoyance salutaire, ont soigneusement fixé les mesures à prendre pour le cas où un danger quelconque, venu de l'intérieur ou de l'extérieur, compromettrait leur œuvre collective et la tranquillité ou la sécurité du Pays. La procédure à suivre en une telle circonstance est indiquée dans les articles 8 et 9 de la Convention du 19 Août 1858. — C'est en vertu des droits et des devoirs conférés par les dits actes internationaux au Prince-Régnant des Principautés-Unies que je viens signaler au Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français les dangers qui menacent la sécurité du sol et les immunités des Principautés-Unies par le fait de la concentration de troupes autrichiennes sur nos frontières septentrionales et occidentales et de troupes russes sur nos frontières orientales. — Chef d'un Etat dont l'existence politique est garantie par les plus grands Gouvernements de l'Europe, j'ai toujours considéré comme une obligation sacrée de témoigner ma gratitude à l'Auguste Cour Suzeraine et aux Hautes Puissances Garantes, en maintenant sur le sol roumain une parfaite tranquillité intérieure et la plus stricte neutralité. Par mes soins et mon esprit de conciliation, j'ai réussi, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, à assurer l'ordre public, à eviter que les Principautés-Unies ne devinssent une cause d'embarras pour l'Europe : les tiraillements qui ont excité parfois au dehors des préoccupations, trop bienveillantes pour que je les dise exagérées, étaient inévitables dans un travail de réorganisation qui transforme presque radicalement toutes nos institutions sociales et administratives. — Par mes efforts et ma vigilance, j'ai réussi à prévenir, à plusieurs reprises, des menées préjudiciables à la tranquillité des Etats voisins. V. E. n'ignore pas que je n'ai point hésité, dans une circonstance encore récente, à mettre mes devoirs au dessus de mes sentiments d'humanité et à faire respecter, au prix de douloureux sacrifices, la neutralité du sol roumain et, avec elle, l'autonomie et l'indépendance intérieure des Principautés-Unies. — Toutefois, l'accomplissement de ces devoirs d'ordre et de bon voisinage ne me permettait pas de rester indifférent à la misère d'un grand nombre de réfugiés que la fortune de la guerre ou les rigueurs politiques rejetaient sur nos frontières. Nos traditions hospitalières leur ouvraient un asile assuré : j'ai pourvu à leurs besoins avec toute la libéralité qu'autorisaient nos faibles ressources. Si telle est la cause des préparatifs militaires, faits par deux grandes Puissances limitrophes, je dois déclarer que je ne saurais céder à des mesures comminatoires qui violentent la conscience publique, et ce n'est pas devant un ministre de S. M. l'Empereur des Français que j'essaierai de justifier des actes dont le premier mobile est l'humanité. — Je

me borne donc, M. [le Ministre], à signaler à l'attention du Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français la présence injustifiable des troupes autrichiennes et russes qui menacent les frontières des Principautés-Unies. — Recevez, M. [le Ministre], la parfaite assurance de ma plus haute considération.

Alexandre-Jean.

CXCIV.

Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole către Domnitor. 1 Mai 1864 [1]).

Monseigneur, ...S. M. l'Empereur des Français approuve complètement l'idée de V. A. S. de faire une visite au Sultan. Dans la pensée du Cabinet des Tuileries, cette démarche spontanée de V. A., surtout dans les circonstances actuelles, exercera une immense influence sur la marche de nos affaires et aura pour résultat presque certain de séparer entièrement la Turquie de l'Autriche et de la Russie qui ne cessent de nous représenter ici comme le foyer d'où partira le feu qui embrasera la Turquie. — M. de Moustier a lu avec la plus sérieuse attention le rapport par lequel M. Tillos lui rend compte d'une conversation qu'il aurait eue avec V. A. S. sur l'utilité du voyage..., d'autant plus... qu'il désire ardemment s'entretenir avec Elle sur toutes les questions qui agitent notre pays dans ce moment et lui communiquer les vues du Gouvernement de l'Empereur là-dessus. Aussi M. de Moustier s'est-il empressé de télégraphier sous mes yeux à M. Tillos pour lui dire de voir immédiatement V. A. S. et de lui faire connaître l'opinion du Cabinet français sur le voyage. — L'ambassadeur de l'Empereur croit qu'il serait infiniment plus utile que V. A. S. vînt ici le plus tôt possible, même la semaine prochaine si Elle peut, afin qu'Elle puisse voir le Sultan avant que les conférences commencent... Le prince Gortchakoff a écrit, il y a quelque temps, aux ministres russes auprès des Cabinets de Vienne et de Berlin, de proposer une occupation russe des Principautés. M. de Brunnow a été chargé de faire des ouvertures dans le même sens à Londres, mais il paraît que Lord John Russell s'est entièrement refusé à entrer dans les vues du Cabinet de St.-Pétersbourg. — C'est précisément à cause de cette démarche de la Russie, que Lord John Russell a communiquée confidentiellement au Gouvernement français, que l'ambassadeur de l'Empereur engage V. A. S. à écrire deux lettres aux lords Palmerston et John Russell [2]) et une troisième à M. Drouyn de Lhuys [3]) pour

[1]) Arh. Cuza, vol. III (ms. 4859), f. 271.
[2]) Anexa CCIII.
[3]) Anexa CXCIII.

leur signaler les dangers qui pourraient s'ensuivre de la concentration des troupes austro-russes sur nos frontières et les prier de prendre les mesures les plus énergiques en leur qualité de puissances garantes, pour empêcher la Russie de donner suite à un projet qu'elle caresse depuis si longtemps et dont les conséquences incalculables pour la paix de l'Europe tout entière ne peuvent avoir échappé à la sagesse et à la prévoyance des deux Cabinets... M. l'ambassadeur de France, probablement d'après des instructions reçues de Paris, est allé hier à la Porte dans le but de décider Aali Pacha à déclarer de nouveau aux représentants de l'Autriche et de la Russie que tout mouvement de troupes sur les frontières roumaines de la part de ces puissances sera considéré par le Gouvernement du Sultan comme une déclaration de guerre à la Turquie...

Bordéano.

CXCV.

Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 2 Mai 1864 [1]). (Telegramă).

Cette nuit, un bâtiment de guerre ottoman, portant des troupes, est venu mouiller près de Reni. Cet acte jette l'inquiétude dans les populations, au moment où le Prince Régnant s'efforce de consolider Ses bons rapports avec la Porte. Transmettez cette nouvelle à M. Drouyn de Lhuys...

A. Baligot de Beyne.

CXCVI

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 4 Mai 1864 [2]). (Telegramă).

...Communiquez à M. Drouyn de Lhuys qu'on embarque ou va embarquer à Gênes 5.000 ouvriers à destination de Braïla. C'est une affaire probablement hongroise ou polonaise, combinée avec une expédition d'armes, dont nous surveillons l'arrivée. Faites ressortir les soins que prend le Prince pour maintenir la tranquillité et ne pas inquiéter ses voisins [3]).

A. Baligot de Beyne.

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 224; mss. I. Alexandri, seria II, vol. III, f. 77—78.

[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 226; Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 79—80.

[3]) I. Alecsandri răspunde la 6 Mai: „...Les dernières nouvelles ont paru graves à M. Drouyn de Lhuys. S. E. conseille de rester dans la règle et désire connaître les choses avec précision". Arh. Cuza, ms. cit., f. 227.

CXCVII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 5 Mai 1864 [1]).

...Les intentions de S. A. pour des éventualités qui sont à prévoir semblent conformes aux intérêts de la masse et aux siens propres. Elles me paraissent réalisables quant au pays; mais vous êtes-vous assuré de l'assentiment des Puissances? Si j'en parle c'est que, malgré les prévisions touchant des modifications à la loi électorale, certaines puissances ne manqueront pas de considérer et de suggérer aux autres que le nouveau projet est une grosse infraction à la Convention de Paris... J'ai reçu votre télégramme relatif à la présence d'un bâtiment de guerre [ottoman] [2]) et, dès le lendemain matin, M. Drouyn de Lhuys était personnellement instruit par moi... de cette apparition inattendue dans les eaux de notre territoire. Le ministre, ne pouvant s'expliquer l'expédition signalée, a voulu attribuer son arrivée à Reni à quelque circonstance toute fortuite. J'ai fait remarquer à S. E. que la navigation du Danube n'offrant aucun péril à cet endroit et la Turquie possédant de nombreuses échelles sur son propre littoral. on ne saurait s'expliquer l'infraction aux règles établies que par une ignorance absolue de nos droits de la part du commandant du navire, ou par une arrière-pensée du Gouvernement ottoman. Je n'ai pas manqué de faire ressortir aux yeux de M. Drouyn de Lhuys le contraste existant entre de pareils sentiments, s'ils venaient à être avérés, et ceux dont S. A. a donné, tout récemment encore, de si hauts témoignages à la Porte. M. Drouyn de Lhuys, qui ne connaissait encore rien de l'affaire, m'a fait promettre de lui en communiquer tous nouveaux détails...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CXCVIII.

Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 1 Mai 1864 [3]). (Telegramă).

Le „Moniteur Officiel", démentant les assertions du „Românul", constate qu'aucun ordre n'a été donné pour fermer aux Polonais émigrés l'entrée du pays. La Roumanie est ouverte à tout étranger qui vient y chercher un asile, sous la réserve que nul n'abusera de cette hospitalité, soit pour susciter des troubles

---

[1]) Id., vol. II (ms. 4858), f. 403—404. Rezumat într'o telegramă anterioară, din 3 Mai. Id., vol. IX (ms. 4865), f. 225.

[2]) Anexa CXCV.

[3]) Ibid., f. 229.

à l'intérieur, soit pour organiser, contre les États limitrophes, des entreprises de nature à compromettre notre neutralité.

A. Baligot de Beyne.

CXCIX.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 15 Mai 1864 [1]**. (Telegramă).**

Le courrier de demain vous porte une lettre pour M. le ministre des affaires étrangères de France, dénonçant les concentrations de troupes russes et autrichiennes sur nos frontières, et une même lettre pour lord Palmerston et le comte Russell, que vous porterez vous-même à Londres, sans retard. M. Drouyn de Lhuys sera, sans doute, d'avis que vous communiquiez cette nouvelle à l'ambassade d'Angleterre.

A. Baligot de Beyne.

CC.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 18 Mai 1864 [2]**.**

...Les derniers évènements de Bucarest ont causé ici une vive impression. Tout le monde qu'il m'a été permis de rencontrer a plutôt été frappé de l'énergie que de la hardiesse du Prince. Dans la presse ont est encore mal orienté sur les causes, la portée et les conséquences de ces évènements et, comme bien vous pensez, mon premier soin a été d'empêcher qu'ils ne fussent mal interprêtés. J'ai, bien entendu, laissé de côté et le „Nord" et la „France" et le „Pays". Je me suis attaché à nous assurer le concours du „Siècle", de la „Patrie", du „Courrier du Dimanche", de l'„Opinion nationale" et du „Constitutionnel". Le premier de ces journaux a mal compris et conséquemment aussi mal apprécié l'appel du prince au peuple, qu'il qualifie de dictature. J'ai lieu d'espérer que tous les autres nous soutiendront. Ne soyez pas surpris si j'ai compté parmi eux le „Constitutionnel". Une longue conversation que j'ai eue avec Paulin Limayrac a eu l'heureux effet d'empêcher que son journal ne prît contre nous la voie de ses anciennes hostilités... M. Fougère n'a pas témoigné les émotions et l'inquiétude auxquelles j'avais lieu de m'attendre après les avis envoyés du ministère à M. Tillos et surtout après les conseils de modération donnés directement par le ministre à M. Steege,

---

[1]) Ibid., f. 232, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 86—87.
[2]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 407.

pendant la longue conversation qu'ils eurent ensemble et dont ce dernier a fait la transmission à Bucarest par une dépêche chiffrée que j'ai signée. Vous savez que ces conseils avaient trait précisément aux mesures méditées par S. A. et finalement accomplies... Le „Moniteur Universel" se borne à mentionner les évènements et je remarque que, pour la première fois, il emploie le mot de *souverain* en parlant de S. A.... Dans la finance... les émotions ne seraient pas profondes, si j'en juge par la persistance des maisons Homberg et Erlanger à traiter de l'emprunt avec notre ministre des finances... La conclusion de l'emprunt avec ces messieurs ne dépendrait plus que de l'autorisation officielle nécessaire pour la cote de nos titres à la Bourse de Paris. Cette autorisation sera demandée demain par notre ministre à M. Drouyn de Lhuys... Le „Morning Post" et l'„Opinione" du 5 ont publié d'excellents articles sur nous. Je réclame la paternité de celui du „Morning Post", qui, je l'espère, continuera sur ce ton, si le temps me permet de m'en occuper...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 26 Mai 1864[1]). (Telegramă).

J'ai remis aujourd'hui la lettre du Prince Régnant au Ministre des Affaires Étrangères. Suivant S. E., nos nombreuses infractions mettent le Gouvernement français dans l'embarras et affaiblissent l'appui de ses sympathies. Le ministre ne conteste pas les nécessités des dernières mesures, mais il nous accuse encore d'enfreindre les traités et de ne pas tenir compte des conseils, toujours demandés, jamais suivis. Le calme revenu, j'ai pu constater des dispositions meilleures. L'attitude des journaux est excellente. — Je part samedi pour Londres.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCII.

Agentul diplomatic la Paris, în misiune la Londra, către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 3 Iunie 1864[2]). (Telegramă).

Lord Russell, après un entretien assez sobre, a dit que, si le Prince se met d'accord avec la S. Porte, le Gouvernement anglais considérera les difficultés aplanies. Mr. Layard, après une longue conversation qui a dû être rapportée au ministre, m'a très clairement montré la même issue au conflit extérieur actuel, en recon-

---

[1]) Id., vol. IX (ms. 4865), f. 241; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 594.
[2]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 243; Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 595.

naissant que les Puisasnces garantes n'auraient rien à objecter si la S. Porte était satisfaite. — Plus que jamais la présence du Prince Régnant à Constantinople est avantageuse... J'attends depuis trois jours une audience de Lord Palmerston...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCIII.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 15 Iunie 1864 [1]).

Monseigneur, Les derniers évènements qui se sont accomplis à Bucarest m'ayant laissé sans aucunes instructions, j'ai dû m'abstenir de toutes informations que j'aurais été, autrement, appelé à fournir au Gouvernement Impérial à ce sujet. La première fois qu'il m'a été donné d'en entretenir M. Drouyn de Lhuys cela a été le jour où je lui ai remis la lettre de V. A., concernant la concentration de troupes autrichiennes et russes sur nos frontières [2]). Cette circonstance ayant coïncidé avec mon départ pour l'Angleterre, force m'a été, Monseigneur, d'ajourner le rapport de cette entrevue à V. A. et de me borner à lui en envoyer une relation succincte par mon télégramme chiffré du 26 Mai. Je m'empresse de combler cette lacune aujourd'hui. — Prenant texte des affirmations contenues dans la lettre de V. A. touchant Ses efforts à maintenir l'harmonie entre les pouvoirs de l'Etat et laissant de côté l'objet principal de cette haute démarche, M. Drouyn de Lhuys a cru devoir mettre en doute la nécessité de remplacer l'état de choses né de la Convention par un régime dont l'introduction eût réclamé l'examen préalable et l'autorisation des puissances garantes. Sans vouloir, au demeurant, contester les difficultés rencontrées par V. A. dans la marche de Son Gouvernement et tout en faisant, d'ailleurs, une part égale à tous dans les fautes commises, le ministre de l'Empereur considérait que la situation en Roumanie n'était pas rigoureusement de nature à autoriser les modifications profondes qu'il eût été plus sage et plus habile de soumettre au jugement des puissances garantes. — L'appréciation des puissances n'eut apparemment pas manqué, selon M. Drouyn de Lhuys, d'être conforme aux intentions de V. A. qui, à défaut de cette sanction suprême, eussent dès lors trouvé une mise à exécution plus légitime dans un coup d'état et un appui plus aisé de la part des puissances sympathiques aux Principautés-Unies. — La situation est toute différente aujourd'hui : le coup d'état a mis le comble aux infractions qui ont été faites au traité de Paris et à la Convention. Il vient au lendemain des alarmes apaisées à peine dans l'esprit du

[1]) Arh. cuza, vol. II (ms. 4858), f. 411. Reprodus fragmentar în Paul Henry, *o. c.* pag. 116.
[2]) Scrisoarea Domnitorului din 1 Mai 1864 (Anexa CXCIII).

Gouvernement ottoman et au milieu des efforts pénibles qui ont pour objet de régler à la satisfaction du Gouvernement de V. A., la question des couvents dédiés. Le coup d'état a surtout le grave inconvénient d'accuser en Roumanie une situation dont on a voulu faire le prétexte d'une intervention armée. — Ces appréciations me semblèrent assez inquiétantes pour nécessiter de ma part les explications suivantes : Le coup d'état, ainsi qu'on veut qualifier l'acte du 2 Mai, a été accompli parceque la coalition obstinée des partis rendait tout gouvernement impossible et la séparation des deux provinces imminente. La preuve flagrante en est dans le refus de la Chambre de délibérer sur l'urgente loi rurale et dans la conspiration récemment découverte à Bucarest et à Jassy. — L'ajournement calculé de la loi rurale a forcément donné naissance à la loi électorale et celle-ci, également repoussée par nos représentants, à un appel à la nation. — Si le prince Alexandre a cru devoir agir comme il l'a fait avant de consulter le sentiment des puissances, c'est parce qu'il a voulu se présenter devant elles fortifié par l'assentiment populaire et opposer les vœux de la nation aux récriminations d'une classe. Les manifestations qui ont accueilli le projet de loi et le maintien de la plus parfaite tranquillité publique témoignant déjà hautement en faveur des prévisions de S. A. — Cependant ce dont il y a avant tout à se préoccuper, c'est des conséquences probables du régime proposé. Ces conséquences ne pourront être que conformes aux intentions des puissances garantes. Elles peuvent être formulées ainsi à l'avance : Une répartition plus équitable des droits politiques et la substitution d'un bien-être général à un état de choses considéré, à tort ou à raison, comme étant voisin de la servitude. La participation de tous les citoyens, devenus désormais propriétaires et conséquemment électeurs, aux affaires du pays. La consolidation de l'autorité s'appuyant sur la nation et puisant ses inspirations dans les vœux et dans les intérêts de tout le monde.—Le développement du sentiment national en face des tendances incurables d'empiètement de la Russie et enfin la consolidation de nos liens avec la Porte par l'homogénéité des intérêts généraux. — Au surplus, ajoutai-je en terminant, si les considérations qui précèdent pouvaient laisser le moindre doute, il n'y aurait qu'à attendre la manifestation des sentiments du Gouvernement russe dans ces circonstances et l'on comprendra à ces manifestations quelles sont les vues réelles du prince Alexandre et quelles conséquences elles peuvent avoir pour l'équilibre général en Orient. — Ces explications semblent n'être pas restées sans effet sur M. Drouyn de Lhuys, car, après un nouvel échange de paroles, dans lequel il me fut permis de constater une amélioration sensible de dispositions, le ministre me laissa espérer que le Gouvernement de l'Empereur ferait tout son possible pour la meilleure solution de nos affaires.

Permettez-moi maintenant, Monseigneur, de vous rendre

compte de ma mission en Angleterre : Arrivé à Londres le dimanche 29 Mai, je dus ajourner au lendemain ma demande d'audience aux ministres de la Reine. Je mis, toutefois, mon temps à profit en voyant le prince de La Tour d'Auvergne et le marquis d'Azeglio, auprès desquels j'étais introduit par le Ministère des Affaires Étrangères à Paris et par le chevalier Nigra. Je fus ainsi édifié à l'avance, grâce aux informations confidentielles de ces deux personnages, sur les sentiments du Cabinet britannique à l'égard du Gouvernement de V. A. et sur la nature abrupte du terrain où j'allais m'engager. A la vérité, des renseignements antérieurs à mon arrivée à Londres ne m'avaient laissé aucune illusion sur les dispositions du Gouvernement de la Reine. C'est donc très suffisamment prévenu que je me présentais le 31 Mai dans le cabinet de Lord John Russell à Chesham Place. Dès ses premiers mots, je fus à même de reconnaître l'exactitude de tant d'informations.— Vous savez, colonel, — me dit le ministre, en prenant de mes mains la lettre de V. A. — „que je ne puis vous recevoir à titre officiel". — „Je l'apprendrais avec peine, répondis-je, si cette réserve de la part de V. E. devait diminuer sa bienveillance et porter préjudice à ma mission." — Après avoir pris lecture de la lettre de V. A., lord Russell me dit : — „Ce que le prince Couza me fait l'honneur de m'écrire m'était déjà connu, mais je sais aussi qu'il faut attribuer les dispositions militaires de la Russie à sa politique sans mesure et aux embarras qu'il a crées à la Turquie vis-à-vis de cette puissance." — „V. E. fait sans doute allusion à la question des couvents dédiés et à la présence des réfugiés polonais sur notre territoire. Mais, si ce sont là des griefs pour la Russie, ce doivent être pour nous des titres, non des embarras, aux yeux de la S. Porte. Aimerait-on mieux que nous agissions dans un sens inverse ? Ce n'est pas le Gouvernement de la Grande Bretagne qui nous donnera jamais un pareil conseil.„ — „Non vraiement, reprit le ministre ; mais ce Gouvernement ne vous conseillera jamais non plus d'adresser des provocations à la Russie et de renverser, comme on vient de le faire, l'ordre des choses établi par les puissances garantes." — „Mylord, le temps et les résultats probables des dernières mesures du prince Alexandre vous démontreront et la nécessité et la sagesse de ces mesures basées, d'ailleurs, sur des prévisions diplomatiques et dont la consécration peut encore être laissée à la puissance suzeraine. Le prince est sur le point de se rendre à Constantinople. Je croirais volontiers que S. A. s'empressera de déférer au Sultan la reconnaissance des modifications apportées à notre régime et de lui renouveler ses assurances de dévouement. Le Gouvernement de S. M. la Reine peut beaucoup pour seconder et pour cimenter un accord aussi précieux à la Porte qu'aux Principautés-Unies." — „Le Gouvernement de la Reine, répondit Lord Russell, tient essentiellement au respect des engagements. Le prince Couza a malheureusement violé les siens. Cependant comme la S. Porte est, directement,

la plus intéressée au maintien des choses dans les Principautés ou à leur modification, nous serons heureux d'apprendre que la S. Porte est, à cet égard, d'accord avec le prince Alexandre et nous considérerions d'avance que les plus grandes difficultés se trouveraient ainsi aplanies." — „Je vous remercie, Mylord, au nom du prince Alexandre, des dernières paroles que vous avez bien voulu me faire entendre et je vous demande la permission de les transmettre aujourd'hui même, par un télégramme chiffré, à S. A." — „Je regrette de vous refuser cette autorisation; nous sommes très rigoureux à ce sujet." — Sur ces mots, je me levai et, prenant congé définitif de Lord John Russell que je ne devais plus revoir, je sortis de son cabinet, préoccupé, avant tout, de conserver aussi fidèlement que possible le souvenir d'un entretien, rendu très pénible grâce à une légère surdité de mon éminent interlocuteur et aussi à l'imperfection de ses connaissances dans la langue française. — Deux heures après, je reprenais les mêmes sujets avec M. Layard, sous-secrétaire d'état au Foreign-Office. Ici je me trouvai en présence d'un homme beaucoup mieux renseigné que son chef, plus causeur et infiniment plus rompu avec la langue française. — Nous pûmes, dans une longue conversation, nous livrer, M. Layard et moi, à tous les développements que comportaient les nombreuses questions jetées dans la discussion et je ne manquai pas de relever aux yeux du sous-secrétaire d'état l'urgence des mesures adoptées et surtout les conséquences qui en résulteront par rapport à nos relations avec la S. Porte et avec la Russie. — „L'une et l'autre de ces puissances, ajoutai-je, vous diront bientôt la nature de leurs sentiments à notre égard. Vous verrez la Turquie rassurée, satisfaite; la Russie mécontente et peut-être menaçante. Ce résultat sera-t-il décisif à vos yeux?" — „Assurément, me répondit M. Layard, notre principal souci est que vous ne donniez aucune inquiétude à la Turquie. Si le prince Alexandre parvient donc à la rassurer, je dirai, comme Lord John Russell, que les choses peuvent s'arranger." M. Layard m'ayant promis de rapporter à son ministre la conversation que nous venions d'avoir et qui a été trop longue pour pouvoir être relatée en détail à V. A., je le quittai, persuadé, non de l'avoir convaincu, mais du moins d'avoir jeté dans son esprit quelque lumière sur les véritables tendances de la politique de V. A. — Le lendemain, 1-er juin, je me rendis auprès de l'ambassadeur de France, pour consulter son sentiment sur la sincérité des déclarations que je venais d'entendre. Lord John Russell et son sous-secrétaire d'état étaient-ils de bonne foi lorsqu'ils m'assuraient de vouloir subordonner l'action du Gouvernement britannique aux impressions de la Porte? N'étaient-ils pas tous deux, au contraire, déjà assez édifiés sur le caractère fâcheux de ces impressions pour dissimuler, sous ce que j'oserais appeler une espèce de bonhomie diplomatique, des résolutions déjà arrêtées contre le Gouvernement de V. A.? — Ces craintes se dissipèrent, heureusement, devant les assurances du

prince de La Tour d'Auvergne. S. E. voulut bien me persuader que ce que je venais d'entendre devait être sincère, mais que ce qui n'était pas moins certain c'était la préoccupation du Gouvernement anglais d'écarter une intervention russe, considérée comme étant imminente, par une intervention de la Turquie. Suivant l'ambassadeur tout le danger était là. — Quelle que fut la bizarrerie de ces terreurs du Gouvernement anglais et surtout des moyens de les dissiper, je m'expliquai sans peine le sens *des embarras que nous causerions à la Porte, vis-à-vis de la Russie.* Je pus mesurer aussi toute l'habileté du Gouvernement de St.-Pétersbourg qui, à la faveur d'une affectation de menaces sur nos frontières, était sur le point de pousser la Porte à occuper elle-même notre territoire et à provoquer par là une de ces situations où elle pût s'immiscer d'une façon matérielle. — Le prince de La Tour d'Auvergne me répéta que la grande difficulté était sur ce point et il me laissa entendre que malgré les instructions si bienveillantes de la part de M. Drouyn de Lhuys, il n'avait pas grand espoir de modifier, sur ce singulier terrain de l'intervention, les sentiments du Cabinet britannique. — Le caractère tout confidentiel de cet entretien avec l'ambassadeur de France m'impose l'obligation de vous prier, mon Prince, de vouloir bien le tenir dans une réserve absolue. — Le marquis d'Azeglio que je revis le même jour me détourna de la résolution que j'avais de quitter Londres sans avoir vu Lord Palmerston. M'expliquant les motifs (entre autres une excursion avec le Prince de Galles à Cambridge) qui avaient pu, pendant quatre jours, laisser sans réponse ma demande d'audience au premier ministre de la Reine, il voulut bien m'offrir de me mettre immédiatement en rapports avec l'honorable Ashley, secrétaire intime de S. E., et de me faire inviter... chez Lady Shaftesbury, mère de l'honorable Ashley, chez laquelle je ne manquerais pas de rencontrer Lord Palmerston... J'acceptai avec gratitude ces propositions pleines d'amabilité et je résolus d'attendre. — Dans l'après-midi de cette même journée je rendis visite à l'honorable Ashley, qui m'offrit les mêmes assurances que le ministre d'Italie. — ...En effet, je rencontrai Lord Palmesrton dans les salons de Lady Shaftesbury et S. E., à laquelle je fus présenté par le marquis d'Azeglio, voulut bien m'annoncer elle-même qu'elle me recevrait le lendemain dimanche à Cambridge House. — Cette entrevue, préparée sous d'aussi excellents auspices, a été, quant aux détails, la déception la plus étrange que j'aie rencontré dans la carrière de mes fonctions. Je veux la raconter tout au long à V. A., parceque, appréciant la part que j'y ai prise, Elle daignera me dire, j'ose l'espérer, si Elle veut bien approuver ma conduite. Voici, Monseigneur, ce dialogue curieux: *Lord Palmerston* : „Colonel, je connais la lettre du Prince Couza à Lord John Russell et je suis personnellement parfaitemnt au courant de vos affaires. Puisque vous avez demandé à me voir, c'est apparemment pour connaître mon sentiment sur ces affaires.

Je vous l'exprimerai avec une franchise qui pourra vous paraître désagréable à entendre, mais que la vérité et les intérêts des Principautés-Unies me commandent de pratiquer sans hésitation dans cette circonstance. Le prince Couza n'a répondu ni à ses promesses, ni à ses devoirs. Il a pactisé clandestinement avec la Russie, à laquelle il a acheté des quantités considérabes d'armes qui devraient être tournées, ce printemps même, contre la puissance suzeraine. Il a spolié les patriarchats d'Orient de leurs propriétés légitimes par des actes qui, en matière civile, eussent encouru la condamnation des tribunaux et qui, aux yeux des puissances garantes, ont été autant de marques d'une politique sans probité. Il a spolié les propriétaires indigènes au profit des paysans qu'il a préalablement pourvus d'armes pour un soulèvement contre leurs anciens maîtres. Le prince Couza a enfin foulé aux pieds une constitution qui a été jurée par lui et à la place de laquelle il s'érige en despote. Ce sont là des infractions tellement flagrantes à ses obligations, que les puissances devront y mettre un terme précisément pour empêcher que quelques unes, moins désintéressées que d'autres, ne se chargent de les redresser". — Ce réquisitoire de Lord Palmerston a été long, animé, soutenu. J'ai voulu l'entendre jusqu'au bout et je m'en félicite, car, mes émotions ayant eu le temps de se calmer peu à peu et la raison étant venue à mon aide, il m'a été permis de répondre au premier ministre de la Reine avec une modération qui, comme V. A. pourra s'en assurer, n'est pas restée sans effet. — *Moi* : „Mylord, j'ai écouté jusqu'au bout les accusations portées par V. E. contre le Prince que j'ai l'honneur de représenter ici et je n'ai pas lieu de le regretter tout-à-fait, car j'ai pu juger ainsi jusqu'à quel point des rapports contraires à la vérité peuvent pousser la sévérité excessive des jugements. Mais, Mylord, le respect avec lequel je vous ai écouté ne m'a point fait oublier celui que je dois à mon maître et mon émotion vous dit assez combien je me suis senti blessé, pour le Prince et pour mon Pays, en entendant un pareil langage dans la bouche du premier ministre de la Reine. Il me serait facile de vous prouver que plusieurs des faits avancés par vos agents sont faux et j'eusse considéré de mon devoir de vous expliquer les autres. Mais les termes blessants que vous m'avez fait entendre mettent forcément fin à ma mission et il ne me reste plus qu'à les rapporter, aussi fidèlement que possible, au prince Alexandre." — *Lord Palmerston* : „J'apprécie parfaitement que vous ayez été affecté de mes paroles, mais je pense qu'il n'est pas nécessaire de les rapporter à la lettre au prince Couza. Il conviendrait mieux que vous lui donniez succinctement l'exposé de notre conversation. Et maintenant je ne demande pas mieux que de voir comment vous ferez pour combattre un jugement fondé, dans mon esprit, sur des actes".—*Moi* : „Mieux secondé au début de cet entretien, je vous eusse demontré, Mylord, que notre achat d'armes en Russie est une pure invention; que l'expropriation en faveur des pay-

sans est tout simplemant un projet de loi et que la corvée tant estimée ici est encore là-bas dans toute sa vigueur ; qu'une demi-douzaine seule de communes sur 5.000 ont reçu quelques mauvais fusils, dont l'emploi ne pourrait avoir rien d'inquiétant, et qu'enfin notre bon sens n'est pas assez obscurci pour nous faire chercher notre salut à Saint-Pétersbourg et conspirer contre Constantinople. Mais, je dois vous le répéter, le caractère de vos accusations m'impose le devoir de me taire. — Il est une chose cependant sur laquelle je me suis réservé de parler parcequ'il serait à craindre que, mal éclairé, le Gouvernement de S. M. la Reine n'adoptât une politique préjudiciable aussi bien à la S. Porte qu'aux Principautés-Unies : je veux parler de notre prétendue entente clandestine avec la Russie. Cette accusation est de la plus profonde injustice. La présence des réfugiés polonais chez nous, ces mesures mêmes que vous nous reprochez à l'égard des Patriarcats, les menaces dont nous sommes l'objet de la part de notre prétendu complice, tant de choses enfin devraient prémunir votre esprit contre des soupçons qui pourraient être plus légitimement fondés à St.-Péterşbourg. Puisqu'il en est autrement, nous laisserons à la S. Porte le soin d'éclairer V. E. sur les véritables tendances du prince Alexandre, qui ne tardera pas à offrir personnellement au Sultan le témoignage de ses loyaux sentiments. Alors vous serez plus juste, Mylord, et vous reconnaîtrez, je l'espère, que ni le prince Alexandre ni les Roumains ne pactiseront jamais avec l'éternel ennemi de leurs destinées." — *Lord Palmerston* : Je serai heureux de voir confirmer vos déclarations et d'apprendre que la visite du prince Couza à Constantinople a eu pour effet de resserrer vos liens avec la S. Porte. Resterez-vous encore quelque temps à Londres?" — *Moi* : „Non, Mylord. Je ne suis resté à Londres ces trois derniers jours que pour avoir l'honneur d'être reçu par V. E. dans l'espoir de nous assurer Sa bienveillance. Je retourne ce soir à Paris." — *Lord Palmerston* : „Nos sympathies n'ont jamais fait défaut aux Princpuatés-Unies et ne leur feront pas défaut davantage, pour peu qu'elles nous causent autre chose que des embarras." — Cette conversation, Monseigneur, a été souvent entrecoupée par des digressions inévitables se rattachant, d'ailleurs, au corps principal de la discussion. En général, j'écoutais plus que je ne parlais. Je sentais bien que j'avais devant moi un homme à l'emportement aussi facile que la parole et, du moment que la patience était ma règle de conduite, je ne devais compter que sur elle pour calmer ce singulier vieillard, gâté par l'impunité de 50 années de brillante carrière. — Je crois devoir me louer de mon attitude si j'en juge par le retour de Lord Palmerston sur lui-même, au moment où je me disposais de me retirer pour rapporter à V. A. la vivacité de son langage. Si je ne craignais d'aller trop loin dans mes impressions, je croirais volontiers aussi que cette même attitude a également radouci les dispositions violentes du célèbre ministre, à l'endroit de nos affaires. La fin de cet étrange entretien

a été visiblement marqué d'une certaine affabilité, dont je suis encore disposé à bien augurer pour nos intérêts. — Ce qui m'a frappé le plus dans mes divers entretiens officiels, c'est la vivacité du grief que l'on ressent encore au sein du Gouvernement britannique, par rapport à la sécularisation des biens des couvents dédiés. Il est évident que sur aucune autre question Sir [Henry] Bulwer n'a plus obstinément cherché à noircir le Gouvernement de V. A. et à passionner le sien. La violence de Lord Palmerston se retrempait visiblement à mes yeux dans les rapports du violent ambassadeur, dont les opinions sur cette affaire, au sein de la Commission européenne à Bucarest, ont inutilement été rappelées par moi, en riant. — Il est, Monseigneur, un autre grief qu'il m'a été donné de constater dans les entretiens que j'ai eus en dehors du cercle officiel. Ce grief c'est l'influence française dans les Principautés-Unies. J'ai eu plus d'une fois l'occasion d'entendre dire, bien avant que cela ne fût répété dans les feuilles anglaises ou autrichiennes, que le coup d'état du 2 Mai a été accompli sur un mot d'ordre parti, par le télégraphe, du Cabinet de l'empereur Napoléon. — Au milieu de pareilles préventions, ma mission devait nécessairement se heurter contre des impressions dénuées d'impartialité et de courtoisie. Dois-je espérer que ces impressions se sont modifiées? V. A. a pu seule l'apprécier à Constantinople et si mon espoir n'est pas illusoire je n'aurais qu'à me féliciter encore de ma mission à Londres, surtout si V. A. daigne approuver la conduite que j'y ai observée... [1]).

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. Constantinopole, 20 Iunie 1864 [2]). (Telegramă).

Tout a été heureusement terminé, après plusieurs conférences de M. Négry avec les ministres du Sultan et une conférence finale avec les représentants des puissances garantes; le protocole a été signé hier. La Porte et les puissances admettent le Statut et la loi électorale, avec quelques modifications de peu d'importance. Moustier nous a vigoureusement aidés. Le Prince part ce soir pour Bucarest.

A. Baligot de Beyne.

---

[1]) La 18 Iulie următor, Baligot de Beyne îi comunică, în numele Domnitorului: „Vous êtes approuvé sur toute la ligne". (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. II, f. 384).

[2]) Id., seria II, vol. III, f. 97—98.

CCV.

Domnitorul către Ambasadorul Franței la Constantinopole. Constantinopole, Kioscul Imperial de la Apele Dulci, 20 Iunie 1864 [1]).

M. le Marquis, Je ne veux pas quitter Constantinople sans exprimer à V. E. toute ma gratitude pour le concours soutenu et énergique qu'elle a donné à la cause des Principautés-Unies. Déjà nous avions de grandes obligations au Gouvernement de l'Empereur Napoléon; c'est encore à S. M. I. et à son digne représentant que je devrai, en grande partie, le succès des négociations qui assurent à jamais l'autonomie définitive de la Roumanie. Je vous serai reconnaissant si vous voulez bien transmettre l'expression de ma profonde et sincère gratitude et celle de mon dévouement à S. M. I. Je vous prie, en même temps, M. le Marquis, de recevoir l'assurance de ma plus haute considération et de mon bien vif attachement.

Alexandre-Jean.

CCVI.

Agentul diplomatic la Paris către Șeful de Cabinet al Domnitorului. 29 Iunie 1864 [2]).

...Mon rapport du 15 Juin au Prince [3]) vous édifiera amplement sur le caractère et sur les aspérités de ma mission à Londres. Vous remarquerez que Lord Palmerston... avait hâte d'épancher ce qu'il avait sur le cœur, comme il a eu le mauvais goût de le dire au marquis d'Azeglio, quelques jours après mon départ de Londres... Dans l'entraînement de sa philippique, il a même laissé échapper quelques mots malsonnants qu'il a parfaitement rétractés, devant mes protestations, modérées mais fermes. Si je vous en parle ici, c'est au point de vue de l'histoire. Il n'est pas mauvais non plus que S. A. soit fidèlement renseigné sur les véritables sentiments du Cabinet britannique à son égard. Ces sentiments viennent de se trahir, tout récemment encore, par la bouche de Lord Palmerston. Croiriez-vous que notre entretien du 5 Juin, entretien qualifié d'intime par le fameux ministre au moment où il m'invitait à n'en donner à S. A. qu'un exposé sommaire, a été textuellement répété par lui au marquis d'Azeglio et probablement à d'autres encore? C'est le général Türr, de passage avant-hier à Paris et venant de Londres, qui m'a mis dans cette étrange confidence, en me répétant des passages entiers de la tirade Palmerston... De tels procédés méritent qu'on ne les oublie pas, soit comme renseignement, soit comme règle de conduite

---

1) Arh. Cuza, vol. VI (Ms. 4862), f. 44. Paul Henry, *o. c.*, pag. 125 (fragment).
2) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 419.
3) Anexa CCIII.

future. — La défaite définitive de l'insurrection polonaise m'a valu et me vaut encore de nombreuses visites de la part de quelques unes des principales victimes de cette cause malheureuse. Le prince Sapieha fils s'est présenté chez moi, pour me laisser pressentir une demande d'admission dans les rangs de l'armée roumaine des réfugiés qui se trouvent dans les Principautés-Unies. Il m'a, par la même occasion, annoncé sa nomination d'agent, à la place de son cousin, le prince Czartoryski, ce qui m'a d'ailleurs été confirmé par ce dernier... Plusieurs personnages, ayant figuré à divers titres, généralement élevés, dans l'insurrection, m'ont prié de transmettre au gouvernement une demande collective qu'ils viennent de lui adresser pour solliciter leur admission dans notre armée. Le général Taczanowski m'a séparément remis une demande analogue, ce dernier particulièrement recommandé par le prince Czartoryski. — Je ne sais si vous aurez eu le temps de voir les journaux de Paris, ces derniers temps. Moi j'ai dû m'en occuper beaucoup et cela dès le moment où les affaires du 2 Mai sont venues, en quelque sorte, sommer chacun de prendre une attitude décisive pour ou contre le Prince. Ce que j'ai pu faire pour déterminer des adhésions ou du silence serait trop long à dire. J'ai dû, entre autres, entraîner avec moi Steege chez Havin à la maison, pour prévenir les effets de démarches isolées ou collectives des Pano, Ubicini, Elias Regnault et jusqu'au vieux Michelet auprès du conseil de rédaction du „Siècle". Vous aurez vu que ce journal n'a presque rien dit : c'est énorme... — Au Ministère des Affaires Etrangères on est manifestement satisfait du voyage de S. A. à Constantinople et du résultat de ses démarches. Le marquis de Moustier y a envoyé des rapports très circonstanciés à ce sujet; c'est par là que j'ai appris les curieux détails des rapports de S. A. avec Sir [Henry] Bulwer...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCVII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 8 Iulie 1864 [1]). (Telegramă).

Le ministre de Russie, qui avait signé le protocole relatif aux Principautés-Unies „ad referendum", a reçu ordre d'adhérer au protocole déjà signé par la Porte, la France, l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie, qui confirme les modifications faites, par le Prince-Régnant, à la Constitution. — Le journal „Le Courrier d'Orient" a reçu un communiqué de la Porte, pour avoir traité S. A. S. avec une trop grande distinction dans ses articles, pendant le séjour du Prince à Constantinople.

A. Baligot de Beyne.

---

1) Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 248.

CCVIII.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 21 Octomvrie 1864[1]).

Monseigneur, ...V. A. connait la persistance des combinaisons qui rangent notre pays au nombre des enjeux territoriaux en Europe. Tout récemment encore, un long travail contenu dans le „Mémorial diplomatique" du 9 Octobre et consacré aux compensations offertes à l'Autriche contre la cession de la Vénétie, s'occupait de cette combinaison, dont la réalisation ne dépendrait que des arrangements à prendre avec la Sublime Porte... C'est je crois, Monseigneur, l'occasion de rappeler ici ces paroles que me disait M. Thouvenel, il y a un an : „Le plus grand danger que vous puissiez courir c'est de perdre votre temps en de vaines discussions. Hâtez-vous donc de vous organiser et de vous présenter aux yeux de l'Europe unis et forts. Ce sera le seul moyen de vous épargner de devenir un jour un enjeu politique, une compensation territoriale." — Mais, si un congrès venait à se réunir, devrions-nous borner nos efforts à déjouer, par notre attitude intérieure, les funestes projets qui nous menacent? Les Principautés-Unies... se sont vu enlever, par la fraude, d'importants territoires sur leur frontière occidentale. La réunion des souverains de l'Europe ne serait-elle pas, Monseigneur, une excellente occasion pour nous de réclamer la rectification de ces limites? — Si V. A. daigne apprécier cette prévision, Elle jugera peut-etre utile d'appeler l'attention de nos autorités sur la nécessité de procéder sans retard à la constatation, par notre corps de génie, sur les lieux mêmes, des empiètements consommés à nos dépens. Ce travail, assurément très long à exécuter, servirait de base à nos réclamations et aurait toujours sa valeur, dûssions-nous n'avoir pas l'occasion de l'utiliser immédiatement. — En entretenant V. A. de ce démêlé futur avec l'Autriche, je me vois naturellement amené à lui rendre compte d'une conversation que j'ai eue aujourd'hui même avec le général Türr. Le général, comme tous ceux qui spéculent sur les probabilités d'une guerre avec l'Autriche, se croit autorisé à espérer que bientôt son pays sera enfin appelé à recommencer son mouvement d'affranchissement. Il croit également que les intérêts de la Hongrie et des Principautés sont assez solidaires pour déterminer cette alliance, dont le général Türr se considère être, au nom de son pays, le représentant aux yeux de V. A. Au surplus, cette opinion a été plus longuement développée à V. A. par le général lui-même, lors de son voyage à Bucarest, et, s'il faut l'en croire, elle aurait été partagée par V. A., bien entendu dans la mesure que lui prescrivait le sentiment de nos intérêts particuliers. — Plus circonspect que le général Klapka et ses amis,

---

[1]) Id., vol. II (ms. 4858), f. 467—470.

auxquels il faut attribuer l'envoi à Bucarest de MM. Czerrtozs et Frigyesi [1]). et ces idées d'expéditions en Autriche par le territoire roumain, entreprises universellement blâmées suivant mon interlocuteur, l'aide de camp du roi Victor-Emmanuel persiste à ne réclamer de V. A. qu'une hospitalité limitée pour un contingent d'armes et de munitions de guerre destinées à être utilisées à un moment opportun. Cependant une sollicitation définitive de ce genre doit être encore ajournée et la mission en serait donnée, par le Comité national de Pesth, à un personnage investi de pouvoirs en règle et dont l'identité serait établie par un mot d'ordre que je fais connaître aujourd'hui par chiffres au chef de cabinet de V. A. [2]). — A des ouvertures aussi graves, mon devoir était d'opposer la plus grande réserve et si j'ai accepté de les transmettre à V. A., c'est avant tout afin de L'y préparer pour le moment où elles Lui seraient faites d'une manière définitive...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCIX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 25 Octomvrie 1864 [3]).

...La convention du 15 Septembre [4])... a ranimé les espérances des Hongrois pour leur pays. Türr croit donc aveuglément à la guerre contre l'Autriche... et, tout préoccupé de cette occurrence pour les intérêts de la Hongrie, il a couru chez moi, d'abord pour protester contre les manoeuvres des agents de Mazzini et de Klapka dans les Principautés, enfin pour me charger de renouveler à S. A. les sollicitations qu'il a eu personnellement l'occasion de lui adresser touchant le dépôt, dans les Principautés, d'armes et de munitions de guerre qui y seraient peut-être incessamment transportées, par fractions insignifiantes, par les Messageries Impériales, armes et munitions expédiées, assure le général, au su du Gouvernement italien. C'est, comme vous pensez bien, avec quelque froideur que j'ai écouté le général; cependant, dans notre intérêt et afin de nous épargner quelque nouvelle surprise, j'ai consenti à transmettre son message au Prince, à la condition qu'une personne autorisée serait chargée de formuler, à Bucarest même, la demande et les proportions de la tolérance qui est réclamée de la bienveillance de S. A. A cet effet, il a été convenu entre le général et moi qu'un envoyé du Gouvernement

---

1) In text: „Frigiash"
2) „Belgrade". Vezi Anexa CCIX.
3) Ibid., f. 463.
4) Convenţia din 15 Septembrie 1864, prin care Franţa promiteà să-şi retragă treptat trupele de pe teritoriul Statului pontifical, pe care Italia se legà să nu'l atace, ba chiar să-l apere la nevoe.

ou Comité national de Pesth, dûment investi de pouvoirs, se rendrait, au moment opportun, à Bucarest et se ferait tout d'abord reconnaître de vous; il n'aurait, pour cela, qu'à prononcer le mot de: „Belgrade". Je ne vous répéterai pas... la théorie que vous connaissez et en vertu de laquelle les Principautés devront donner à la Hongrie l'assistance très limitée dont le général Türr a déjà entretenu S. A. Mais je ne puis manquer de vous prévenir que les Hongrois vont, cette fois, être très pressants, si j'en juge par l'animation du général Türr. S. A. ne saurait donc être avertie assez tôt des sollicitations qui ne tarderont apparemment pas à lui être adressées, afin d'apprécier à l'avance l'accueil qu'Elle voudra leur faire. S. A. aura, probablement, encore le temps de consulter, si Elle le juge opportun, le sentiment du Gouvernement français, par mon intermédiaire... Si je ne passais pour pessimiste aux yeux du Prince, je vous avouerais que les préparatifs, sur notre territoire, d'une campagne contre l'Autriche, préparatifs accomplis au milieu de nos embarras intérieurs et au lendemain d'alertes de ce genre apaisées à peine, me paraîtraient un danger que nous n'aurions pas la nouvelle bonne fortune d'épargner à notre sécurité. La question des alliances est plus que jamais à considérer ici. La rencontre des deux empereurs à Nice aura-t-elle pour résultat d'isoler l'Autriche? Dans ce cas, nous ne manquerions assurément pas de hautes instigations contre cette puissance; mais, en définitive, croyez-vous... qu'une entente établie à Nice se ferait sans que nous ayons à en souffrir...? Ne verrons-nous pas, au contraire, ainsi que beaucoup de gens le croient, la Russie se mettre d'accord avec l'Autriche pour réprimer, comme en 1848, une nouvelle levée de boucliers en Hongrie? Dans cette hypothèse, les Principautés-Unies, cause et occasion d'une intervention russe, se verraient encore exposées aux misères qu'elles ont déjà subies. Ces misères à part, nous aurions peut-être plus à attendre d'un conflit où les puissances occidentales se verraient amenées de nouveau à s'entendre contre la Russie que d'un accord quelconque entre cette puissance et la France. Il résulte de tout cela, pour moi, que les démarches des Hongrois vont mettre S. A. dans l'embarras et que le meilleur moyen de prendre une position nette serait, je crois, de subordonner toute résolution à cette solution, des alliances, qui préoccupe tout le monde, et surtout aux décisions de Napoléon III.... J'arrive à votre lettre du 2/14 Octobre contenue dans le pli apporté par le général Floresco. Dès la réception de votre lettre, j'ai adressé à M. Mocquard une demande d'audience, à peu près dans les termes conseillés par vous. C'etait avant-hier, dimanche, et je n'ai pas encore de réponse. Il faut dire que le chef du cabinet de l'Empereur est toujours à St. Cloud... Vos conseils relativements aux visites du général Floresco ici... [seront suivis] soigneusement. Nous devons arrêter aujourd'hui même le programme de ces visites... Nous sommes, le général et moi, d'assez vieux et bons amis et j'aime à

croire qu'il emportera d'excellents souvenirs de mon assistance... Depuis deux ans, les évènements en Roumanie ont presque tous un caractère qui dérange soit les prévisions, soit la sérénité, en ce qui nous concerne, de M. Drouyn de Lhuys et alors les impressions que je rapporte sont loin de contenter le Prince. Mon devoir... est de dire ces impressions à Bucarest et de chercher à les calmer ici ; ce devoir je l'accomplis scrupuleusement ; mais il est à craindre que j'ai plus de succès ici que là.—A ce propos, attendez-vous à de fortes réprimandes au sujet de la décoration projetée. Cela va être pour moi une nouvelle occasion d'entendre gronder à Paris et à Bucarest à la fois ; je l'ai évitée une fois, en 1862, après avoir subi, une année auparavant, une bonne et grosse bourrasque de M. Thouvenel...—Le prince de La Tour d'Auvergne... m'a parlé... des espérances qu'aurait M. Tillos de se faire nommer ministre plénipotentiaire, ce qui n'entraînerait pas absolument la transformation de l'agence en légation. Mais, précisément à cause d'une anomalie aussi nouvelle et sans mettre en compte les obstacles diplomatiques qui surgiraient à Constantinople, l'ambassadeur de France à Londres ne croit guère à la réalisation de pareilles espérances...—Vous avez vu que la lettre de S. A. à l'Empereur à passé non seulement par les mains [de M. Drouyn de Lhuys], mais par celles de la direction politique : c'est M. Faugère qui est l'auteur de la réponse et le brouillon est dans les cartons du ministère...—Je rentre à l'instant de Saint-Cloud [1]), où j'ai été reçu par M. Mocquard... Le chef de cabinet de S. M. avait déjà eu connaissance, par votre lettre à mon adresse, de l'importance de l'affaire qui m'amenait auprès de lui et il me donna l'assurance qu'en l'absence de l'Empereur il lirait avec la plus grande attention les papiers que je lui remettrais. Il semble avoir lu, en attendant, votre lettre avec un véritable intérêt, car il m'a annoncé devoir la placer sous les yeux de l'Empereur, avec le rapport qui doit résumer l'affaire en question. La remise des papiers n'a pas été opérée sans que j'aie appelé l'attention de M. Mocquard sur les manoeuvres dont les Principautés sont le théatre, sans égard pour leur situation si délicate et pour la direction si sage et à la fois si soutenue de la politique française à l'endroit des nationalités. C'est sur ce thème qu'à roulé ma conversation d'une demie-heure avec M. Mocquard, qui... [m'a] autorisé à aller le revoir... pour lui demander les impressions de l'Empereur sur la conspiration Frigyesi.... [2]). Nous attendrons donc, pour un rapport définitif à ce sujet, que l'Empereur soit revenu de Nice et qu'il lui plaise de prendre connaissance de celui de son chef de cabinet.... [3]).

Lt.-Colonel Alecsandri.

---

[1]) Partea această a scrisoarei este datată 27 Octomvrie.

[2]) In text : „Frigiesy".

[3]) Rezumat în telegrama din 27 Octomvrie a lui I. Alecsandri (Id. vol. IX, — Ms. 4865, f. 259).

CCX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 18 Noembrie 1864 [1]).

...Je vous ai déjà dit que le général Floresco a reçu un excellent accueil partout [2]), ce qui ne m'étonne pas beaucoup. La position qu'il continue à garder auprès de S. A. et ses dehors assurément agréables devaient nécessairement lui donner ici un accès des plus faciles... Lundi dernier, je l'ai conduit, en soirée intime, chez Mme Drouyn de Lhuys, après m'être assuré que le ministre lui ferait un gracieux accueil. Là j'étais un peu sur mon terrain et Floresco est sorti du salon de Mme Drouyn de Lhuys enthousiasmé... M. Drouyn de Lhuys a parlé au général des couvents dédiés... en conseillant de la modération...—Le mouvement garibaldien dans le Frioul persiste, dit-on. Est-ce qu'il ne fondrait pas quelques espérances sur une levée de boucliers en Hongrie, par les Principautés?.. Je sais que le Prince ne veut pas être surpris et nos autorités font, je pense, bonne surveillance... Ici on est unanime à considérer l'entrevue de Nice comme chose parfaitement avortée, au point de vue du rapprochement migeoté par M. M. de Budberg et de Morny, négociateurs de l'entrevue... L'accord n'a pu être établi sur aucune question, celle de la Pologne a fait baisser le thermomètre au dessous de zéro... Dans une dépêche adressée à l'ambassadeur de Russie à Vienne, Gortchakoff ne dissimule point le résultat négatif de l'entrevue. Il y reprocherait à l'empereur Napoléon d'avoir voulu s'immiscer dans le conflit russo-polonais, ce à quoi Alexandre II aurait opposé la résolution de ne plus admettre désormais d'intervention d'aucune sorte dans cette affaire qui concerne exclusivement les trois puissances...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCXI

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 4 Decembre 1864 [3]). (Telegrană).

Des officiers hongrois et polonais arrivent continuellement. Les comités révolutionnaires ont adopté le plan de Frigyesi [4]). Dites à Türr que ce jeu très dangereux ne peut être toléré par

---

[1]) Id., vol. II (Ms. 4858), f. 477.

[2]) La 29 Novembrie Generalul Ioan Em. Florescu telegrafià Domnitorului: „Le Maréchal m'a spontanément laissé entrevoir audience impériale pour 4 Décembre. Je suis attendu chez Conneau mercredi..." Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 614.

[3]) Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 269. In Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. III, f. 124—125, poartă data: 4 Octomvrie 1864.

[4]) In text: „Frigiasch".

le Gouvernement. Ne laissez rien ignorer au Gouvernement français. Voyez qui vous devez aviser de préférence, M. Drouyn de Lhuys ou M. Mocquard.

A. Baligot de Beyne.

CCXII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 6 Decembre 1864[1]). (Telegramă).

Türr a quitté le service du roi d'Italie. Notez cela et rapportez-le au Prince-Régnant... J'ai vu M. Drouyn de Lhuys ce matin: il loue hautement la résolution de S. A. S...

Lt. Colonel Alecsandri.

CCXIII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 7 Decembre 1864[2]).

...J'ai vu M. Drouyn de Lhuys avant-hier matin, comme je vous l'ai télégraphié. S. E. a écouté avec intérêt les développements forcés que j'ai dû ajouter, pour l'éclairer tout-à-fait, aux manoeuvres des comités révolutionnaires signalés par vous. Elle a pris note de tout, par écrit; ce qui l'a surtout frappée ce sont les conciliabules, à Galatz, avec l'agent secret de la Russie et les offres de service de Frigyesi[3]) au commandant des troupes russes en Bessarabie, choses dont j'ai gardé le souvenir mais dont je ne pouvais fournir les détails, le mémoire Frigyesi n'étant plus entre mes mains. J'ai dû nécessairement dire que ce mémoire se trouve au Cabinet de l'Empereur, et si j'en juge par les questions réitérées du ministre sur l'existence des preuves relatives aux manigances de Frigyesi avec les autorités russes, M. Drouyn de Lhuys ne se fera pas faute de demander à lire le mémoire en question, d'une part, et, d'une autre part, à faire chercher la trame, peut-être aussi moscovite que révolutionnaire, du mouvement hongro-polonais. Le ministre apprendra avec plaisir tout ce qui toucherait de nouveau cette affaire dans laquelle il croit, avec S. A., que la neutralité, aidée au besoin de la répression, est la politique à la fois la plus sage et la plus régulière à suivre. Il m'a chargé de dire à S. A. qu'il La loue hautement de Sa résolution à empêcher, sur Son territoire, l'éclat d'un de ces mouvements bâtards, qui commencent et finissent dans le désespoir. M. Drouyn de Lhuys m'a aussi chargé d'éngager S. A. à modérer autour

[1]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 270.
[2]) Id. vol. II (ms. 4858), f. 483.
[3]) In text:,, Frighias''.

d'Elle les dispositions trop vives à écarter les prérogatives assurées aux puissances par les capitulations en Orient. Il reconnaît que maintes stipulations contenues dans ces anciens traités devront être un jour annulées; mais pareille chose ne saurait résulter que du consentement libre et surtout de l'évidence que notre nouvelle organisation peut donner aux étrangers des garanties qui leur manquent aujourd'hui. Je n'ai pas manqué de représenter au ministre de l'Empereur que cette organisation dont il parlait se trouve tous les jours paralysée par l'exercice de la juridiction consulaire pratiquée, comme elle l'est, surtout par les Agents de la Grande Bretagne et de l'Autriche..

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCXIV.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 13 Decembre 1864 [1]. (Telegramă).

Türr récuse [2]) toute participation au mouvement signalé qu'il attribue aux Mazziniens. Il veut être toujours loyal vis-a-vis de S. A. S. Frigyesi [3]) est à Constantinople.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCXV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul Diplomatic la Paris. 4 Ianuarie 1865 [4]).

...Votre dépêche du 21 Octobre [5]), arrivée le 2 Décembre, avait perdu beaucoup de son intérêt, vous le comprendrez sans peine. Le passage relatif à la délimitation de nos frontières, ou plutôt à leur rectification, avait cependant conservé toute son opportunité. Nous avons, en effet, fort à nous plaindre des empiètements incessants pratiqués par l'Autriche dans certaines parties des Carpathes: cette situation a attiré depuis longtemps déjà l'attention du Gouvrenement et... une commission a été nommée dans le courant de 1864, pour exécuter le travail que vous recommandez...—Dans la même dépêche, vous entretenez le Prince-Régnant de Türr et de ses projets. Laissez-moi vous dire que vous

---

1) Id., vol. IX (ms. 4865), f. 273, şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. I, f. 618.

2) In Ms. 4865: „repousse".

3) In text: „Frigiasch".

4) Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. IV, f. 2.

5) Anexa CCVIII.

vous méprenez complètement sur le caractère de Klapka, ainsi que vous avez pu vous en convaincre par la lecture du mémoire sur l'affaire Frigyesi. Klapka est autrement circonspect et sérieux que Türr et il s'est toujours produit ici sous des auspices très élevés. La demande seule de Türr, que vous transmettez à S. A. S., doit vous éclairer... — Vous persistez, dans votre lettre [du 25 Octobre] [1],... à accoler le nom de Mazzini à celui de Klapka. Vous faites fausse route, soyez-en sûr. Les insistances de Türr doivent vous ouvrir les yeux. Jamais le Prince-Régnant n'en tiendra compte... Si cette pensée voulait se produire ici, je puis vous prédire une chose, c'est qu'elle se produirait par Klapka et personne autre....

A. Baligot de Beyne.

CCXVI.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 10 Ianuarie 1865 [2]).

...Le général Türr est arrivé à Paris... A sa première visite, le général m'a présenté un de ses compatriotes et camarades, le général Eber, qui a été dans les Principautés à l'époque de l'élection de S. A. Mes deux visiteurs m'ont longuement entretenu des éventualités, qu'ils considèrent prochaines, d'une insurrection en Hongrie et des espérances que l'on fonde sur notre participation indirecte à ce mouvement par la tolérance que nous accorderions à un passage d'armes et de canons de montagne par notre territoire. Ces messieurs ont même songé à une cession progressive d'engins de toute espèce de notre part, contre une restitution analogue qui nous viendrait des arsenaux italiens. Habitué à écouter toutes sortes de propositions, il m'était d'autant plus facile de le faire dans cette circonstance, que mes interlocuteurs semblaient fonder les leurs sur des quasi-promesses qui auraient été emportées, de Bucarest, par le général Türr, en 1863.... J'ai rappelé au général Türr notre dernière conversation, en l'engageant à consulter, à Bucarest même, les convenances de notre politique et surtout le sentiment de S. A. J'ai ajouté que mes anciens souvenirs me faisaient encore douter beaucoup d'un assentiment qui ne serait pas approuvé en hauts lieux et que les apparences politiques actuelles ne me semblaient guère encourageantes pour un mouvement quelconque, venant après la triste expérience de la Pologne. Mes objections ont rencontré des révélations qui seraient précieuses, si elles étaient fondées. „L'Italie fera la guerre a l'Autriche et le concours du Prince sera demandé au moment opportun. Peut-être serez-vous appelé

---

[1]) Anexa CCIX.
[2]) Arh. Cuza, vol. II, (ms. 4858), f. 501.

vous-même à transmettre cette demande de Turin à Bucarest, ou tout au moins vous sera-t-elle confiée, par le chevalier Nigra, ici". „Attendons donc, ai-je répondu à mes visiteurs. Je suis ici aux ordres du Prince et je ne vous cache point que je lui rendrai compte de cette conversation, pour savoir jusqu'à quel point il m'autoriserait, le cas échéant, à accepter une entremise aussi grave. Envoyez toujours quelqu'un de confiance à Bucarest; il verra les choses de près et il vous fera apprécier, mieux que sur des probabilités un peu vieillies, des convenances et des intérêts de notre politique. „Ma question était bien dans les idées de ces messieurs, car ils m'ont annoncé l'envoi prochain d'un agent qui serait porteur d'un mémoire sur le concours à demander a S. A.— Quelques jours après cette visite, j'ai accepté du général qu'il me présentât au duc de Morny „qui me parlerait peut-être des chemins de fer". Je vis donc le duc hier et le duc me parla des chemins de fer, après m'avoir, il est vrai, préparé à cette conversation, soit-disant incidente, par quelques compliments sur la politique intelligente du Prince Couza. Au demeurant l'accueil a été très gracieux et offert pour toutes les fois que je voudrais causer avec l'aimable président du Corps législatif. J'en profiterai. Cela me rappelle le mot suivant qui a été fait à l'occasion de la nomination du Prince Napoléon à la vice-présidence du Conseil privé, nomination enviée par le duc de Morny : „Le duc trouvait, dit-on, qu'il eut été plus *naturel* pour lui d'occuper ce poste. Le prince apprécie que sa nomination est plus *légitime*". —Après m'avoir conduit chez le premier, le général persiste à vouloir me présenter au second. Je me défends tant que je puis, à cause du patronage, mais je pressens qu'il me faudra passer par cette présentation pour rentrer au Palais Royal, qui deviendra peut-être puissant.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCXVII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 8 Februarie 1865 [1]).

...Votre réserve vis-à-vis du général Türr [2]) est complètes ment approuvée. J'ai donné lecture au Prince-Régnant des passages de votre lettre, qui me rendent compte des démarches faite- auprès de vous... Je comprends que vous ayez hésité à vous présenter, sous le patronage du général, tant à M. de Morny qu'au Prince Napoléon. Un autre intermédiaire eut été certainement préférable. Pour le second surtout, vous aviez mon ami Yvan,

[1]) Mss. I. Alecsandri vol. cit., f. 21.
[2]) Se referă la scrisoarea lui I. Alecsandri din 10 Ianuarie 1865. (Anexa CCXVI).

que vous auriez dû cultiver. Vous avez vu que, par lui, Floresco [1]) est arrivé sans retard au Palais-Royal. Puisque vous verrez quelquefois M. de Morny, sachez qu'il a fait parler par Tillos au Prince Régnant, en faveur des chemins de fer de Moldavie, à l'époque où on traitait cette question, et que Lefèvre s'occupe fort de s'assurer la même recommandation. Vous pourriez lui en écrire. Déjà le duc est prévenu par la marquise de l'Aubespine-Sully, la femme du sous-préfet de * * * qui est la belle-fille de la princesse Aurélie, laquelle est une vieille connaissance du duc...

A. Baligot de Beyne.

CCXVIII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 13 Februarie 1865 [2]). (Telegramă).

L'agent de France a communiqué au Prince-Régnant une dépêche très sévère de M. Drouyn de Lhuys, relativement à la juridiction consulaire, Cette dépêche n'étant motivée par aucune réclamation nouvelle ou importante de M. l'agent de France, a causé un grand étonnement. M. Tillos lui-même en est légèrement surpris. Le Prince-Régnant a fait donner aussitôt des ordes très précis pour que tout conflit entre les étrangers et les autorités locales soit désormais immédiatement transmis à Bucarest et pour que le prélèvement des droits de patente sur les banquiers et les négociants en gros soit suspendu jusqu'à nouvel ordre. Ceux qui ont payé seront remboursés. Faites connaître à M. Drouyn de Lhuys les mesures prises par le Prince-Régnant... [3]).

A. Baligot de Beyne.

CCXIX.

Agentul Diplomatic la Paris către Domnitor. 17 Februarie 1865 [4]).

Monseigneur, Ainsi que j'ai eu l'honneur de le télégraphier hier à V. A. par mon télégramme chiffré à l'adresse de Son chef

---

[1]) Generalul Ion Em. Florescu.

[2]) Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 283, şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 44—45. Altă minută prescurtată, cu data greşită, în Arh. Cuza, ms. cit., f. 304.

[3]) La 15 Februarie adăogă: „S. A. S., sans le dire, est fort inquiète de la dépêche de Drouyn de Lhuys. Nous nous [cassons] la tête, sans pouvoir deviner ce que cela signifie. Le consul de France est dérouté et embarrassé, vu ses excellent rapports avec le Prince-Régnant.". (Mss. I. Alecsandri, vol. cit. f. 34).

[4]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 510.

de cabinet [1]), le ministre des affaires étrangères de l'Empereur a témoigné une véritable satisfaction en apprenant les mesures récemment adoptées à l'égard des litiges entre les étrangers et nos diverses autorités. M. Drouyn de Lhuys a voulu considérer ces mesures comme étant le louable abandon d'un système qui pouvait finalement engendrer un conflit préjudiciable à la fois aux intérêts des Puissances et à ceux du Gouvernement de V. A. Il a, en outre, loyalement répondu à mon appel à sa sincérité, en me déclarant que sa dépêche à M. Tillos ne recelait aucune arrière-pensée et ne pouvait, conséquemment, avoir pour objet que le redressement de griefs dont l'accumulation devait inévitablement amener une démarche collective de la part des Puissances. Le ministre de S. M. a désiré que je fasse apprécier à V. A. la valeur de ses intentions ainsi que d'une initiative qui Lui épargne les inconvénients d'une pression que V. A. a fort heureusement conjurée. — Mais les récentes résolutions de V. A. sont-elles la dernière expression de ses intentions dans cette circonstance? La transmission à Bucarest des dossiers des conflits n'aura-t-elle pas l'inconvénient de retarder la solution de ces affaires et de donner lieu ainsi à des plaintes d'un autre genre? A ces questions de M. Drouyn de Lhuys je me suis empressé de répondre qu'en déférant, aussi promptement qu'elle l'avait fait, aux suggestions du Gouvernement Impérial, V. A. n'avait guère eu le temps d'agir autrement qu'en suspendant provisoirement toute action des autorités departementales sur les conflits en question et en ordonnant la restitution aux ayant-droit des impôts prélevés en vertu des lois établies. L'exemption régulière de pareils impôts comme la confection d'instructions nouvelles à nos autorités de districts touchant les litiges précités ne manqueraient pas de ratifier, en temps et lieux, les ordonnances princières qui, jusque là, auront force de loi. L'empressement de V. A. à suivre les conseils de la France devait être le meilleur gage de Ses intentions à l'endroit des questions soulevées par la dépêche envoyée à M. Tillos. — C'est dans ces termes que j'ai cru, Monseigneur, devoir répondre, en l'absence de toutes instructions, aux questions qui m'étaient adressées et j'ose espérer qu'en agissant de la sorte je n'ai pas infidèlement exprimé les sentiments de V. A. dans cette circonstance. — Mon entretien avec le ministre des Affaires étrangères a été l'occasion de nouvelles assurances des sympathies du Gouvernement Impérial pour celui de V. A., qui en trouvera la confirmation incontestable dans les pièces diplomatiques sur les

[1]) In telegrama sa din 16 Februarie 1865 către Baligot de Beyne, agentul diplomatic la Paris, rezumà astfel covorbirea cu ministrul imperial al afacerilor străine: „J'ai vu M. Drouyn de Lhuys : j'ai mission de S. E. d'exprimer au Prince sa satisfaction relativement aux mesures que vous m'avez communiquées. La dépêche du ministre était le résultat de griefs accumulées et a prévenu une démarche collective et n'avait, soyez-en sûr, aucun autre but..." (Arh. Cuza, vol. IX ms. 4865, f. 288, şi Mss. I. Alecsandri, seria II vol. III, f. 282).

Principautés-Unies" insérées dans le Livre Jaune. L'exposé de la situation de l'Empire contient, il est vrai, une exception à ces précieuses manifestations; je veux parler du passage (p. 197) relatif précisément aux griefs, qui ont fait l'objet de la dépêche mentionnée plus haut. Mais à cette heure les plaintes du Gouvernement français ont fort heureusement reçu leur satisfaction dans les récentes résolutions de V. A....

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCXX.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului. 17 Februarie 1865 [1]). (Telegramă).

Le „Livre Jaune" contient une circulaire de M. Drouyn de Lhuys du 15 Juillet [2]), relative aux modifications introduites dans le régime politique des Principautés. Cette pièce est une confirmation nouvelle et très précise des dispositions généreuses du Gouvernement impérial. Dans „L'Exposé de la situation de l'Empire", cette question, comme celle des couvents, attestent une fois de plus de la participation bienveillante du Gouvernement français à leur solution...

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCXXI

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole. Bucureşti, 21 Februarie 1865 [3]).

La dernière dépêche adressée par M. Drouyn de Lhuys à M. Tillos.... a causé ici une assez pénible impression... M. l'agent de France lui-même avait éprouvé quelque surprise: car aucun fait notable, aucun conflit entre les autorités locales et un consul d'une puissance quelconque n'existait au moment où M. le ministre des Affaires Etrangères de l'Empereur a cru devoir écrire cette dépêche. Cependant, dès le 13 courant, le Prince-Régnant, par l'intermédiaire de son agent à Paris, faisait savoir à M. Drouyn de Lhuys que des mesures avaient été prises pour éviter tout conflit à l'avenir. M. J. Alecsandri a transmis à S. A. S. les remerciements de S. E. Depuis ce moment, la dépêche de M. Drouyn

---

[1]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 289 şi Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 283.

[2]) Affaires Etrangères, *Documents diplomatiques 1864*, Paris, Imprimerie impériale, 1865, pag. 101.

[3]) Arh. Cuza, vol. VI (ms. 4862), f.181. S'a trimes în copie Agenţiei din Paris (mss. I. Alecsandri, seria I, vol. IV, f. 146). La 13 şi 23 Februarie, Baligot de Beyne telegrafiază Agenţiei din Constantinopoli tot în acelaş sens. (Arh. Cuza, ms. cit., f. 180 şi 186).

de Lhuys, déjà si rude par la forme, a pris un nouveau caractère de gravité par suite des renseignements que le Prince-Régnant a recueillis de la bouche de M. l'agent et consul général d'Autriche... M. le baron Eder... Les choses se seraient passées comme il suit. Dans un entretien avec M. le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, M. Drouyn de Lhuys se serait plaint très vivement des procédés et des prétentions du Gouvernement du Prince-Régnant et aurait exprimé l'intention de rappeler sévèrement le prince Couza à la stricte observation des capitulations. S. E. aurait même exprimé le désir que l'Autriche fît une démarche de la même nature. A ces ouvertures, M. le prince de Metternich aurait répondu... que son Gouvernement n'avait porté à sa connaissance aucun fait nouveau qui fût de nature à provoquer des démarches sévères... D'autre part, il nous est revenu que M. Drouyn de Lhuys aurait fait auprès de M. l'ambassadeur d'Angleterre à Paris la même démarche qu'auprès de M. l'ambassadeur d'Autriche. Lord Cowley... aurait répondu au ministre français... qu'il ne voyait pas de raisons, en ce moment, pour se joindre à la démarche collective qui lui était proposée...

A. Baligot de Beyne.

CCXXII.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 23 Februarie 1865 [1]). (Telegramă).

...Nous savons par le consul général d'Autriche que Drouyn de Lhuys a provoqué une démarche collective à laquelle les Gouvernements autrichien et anglais ont refusé de s'associer. M. Tillos est démonté et ne comprend rien à la politique de M. Drouyn de Lhuys. Ses collègues, surtout M. Eder, sont rayonnants. M. Eder s'est imaginé de dire à M. Tillos qu'il avait tenu, au Prince Régnant, le même langage que lui. S. A. S. a éclairé M. Tillos, sans entrer dans les détails. Offenberg nous raille et dit: „Voila ce que c'est que de s'appuyer uniquement sur la France!" L'affaire s'ébruite; on dit déjà, en ville, que l'Empereur abandonne le Prince. Il faut franchement que S. A. S. ait des sympathies bien solides pour la France et une confiance bien absolue dans l'Empereur, pour ne pas se laisser ébranler par de telles notes. N'y aurait-il pas, dans tout cela, quelque cause personnelle contre M. de Moustier, dont le rôle prépondérant et

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 291. Altă minută, cu mici modficări, la f. 292. Vezi şi Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. IV, f. 51—52. Este un răspuns la telegrama lui I. Alecsandri din 16 Februarie. (Anexa CCIX notă).

d'initiative pour nous, aurait offusqué M. Drouyn de Lhuys. Nous nous perdons en conjectures. Tâchez de nous éclairer [1]).

A. Baligot de Beyne.

CCXXIII.

Gerantul Agenției diplomatice din Constantinopole către Șeful de Cabinet al Domnitorului. 8 Martie 1865 [2]).

Monsieur le Chef de Cabinet, J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 9/21 février [3]), pour me faire connaître les circonstances qui ont précédé la dépêche de M. Drouyn de Lhuys à M. Tillos. J'en ai touché quelques mots à l'ambassadeur de France, dans le but de découvrir les motifs qui avaient pu déterminer le ministre de l'Empereur à être aussi rigoureux à l'égard de notre Gouvernement.—,,Depuis longtemps, m'a répondu M. de Moustier, nous vous avions recommandé de vous montrer plus doux à l'égard des étrangers, mais votre Gouvernement n'a voulu tenir aucun compte de nos représentations amicales. Malgré cela, vous savez mieux que personne combien j'ai résisté aux instances de mes collègues qui demandaient à être convoqués en conférence au sujet de cette question. Mais lorsque nous apprîmes que votre Gouvernement avait rétabli les droits d'exportation et qu'il voulait éluder aussi l'exécution de notre dernier traité de commerce avec la Turquie, nous fûmes réellement émus et M. Drouyn de Lhuys, en présence de ces tendances, dût adresser la dépêche en question à M. Tillos. Cette pièce n'affaiblit en rien les sympathies du Gouvernement de l'Empereur pour le Prince et son pays. Elle a pour seul but d'entourer notre commerce de toutes les garanties que lui assurent les traités. Du reste, nous ne pouvions rester indifférents devant les protestations incessantes des autres puissances, qui nous accusent d'être les seuls à vous encourager dans la non exécution de tous les actes internationaux qui vous concernent. Nos conférences ne doivent vous alarmer en aucune façon. Mes collègues me paraissent assez calmes; nous nous occuperons, sans en faire une grosse question, des quelques points des capitulations qui sont en discussion dans votre pays; nous donnerons des instructions à nos consuls pour s'entendre avec votre Gouvernement sur tous ces points; et nous leur recommanderons d'apporter dans la discussion le plus grand esprit de conci-

---

[1]) Agentul diplomatic la Paris răspunde, la 5 Martie: ,,Les assertions de l'agent d'Autriche, concernant les démarches collectives tentées par M. Drouyn de Lhuys, sont absolument contraires à la vérité" (Arh. Cuza, mss. cit. f. 298). Șeful de Cabinet al Domnitorului îi replică însă, la rândul lui, a doua zi, 6 Martie: ,,L'agent d'Autriche a lu au Prince les dépêches échangées entre M. Drouyn de Lhuys et le duc de Grammont et celles entre le prince de Metternich et le comte Mensdorf-Pouilly (Id., f. 299).

[2]) Arh. Cuza, vol. III (Ms. 4859), f. 210.

[3]) Anexa CCXXI.

liation, afin d'arriver à un résultat satisfaisant pour vous comme pour nous. — On nous prête, je le sais, dans cette question, des intentions que nous n'avons jamais eues, on prétend que c'est notre Gouvernement qui aurait provoqué une démarche collective auprès du Prince, dans le sens de la dépêche de M. Drouyn de Lhuys. Le ministre de l'Empereur n'a cédé, au contraire, qu'à l'insistance des autres puissances qui le persécutaient depuis longtemps relativement à cette question. D'ailleurs, la suite des discussions va nous éclairer davantage sur tout cela. — Nous n'avons aucun intérêt à vous être hostiles. Au contraire, nous vous avons soutenus envers et contre tous et nous continuerons de vous soutenir, pourvu que vous teniez mieux compte de nos conseils. Nous ne prétendons pas par là exercer chez vous une influence *exclusive*. Nous vous avons toujours recommandé d'être dans les meilleurs termes avec la Porte et d'entretenir de bonnes relations avec les puissances voisines. Mais nous vous avons également dit que l'influence *prépondérante* d'une de ces puissances chez vous ne saurait être vue d'un oeil indifférent par la France, qui a fait la guerre de Crimée pour vous soustraire précisément à une tutelle dangereuse". — Voilà à peu près, M. le Chef de Cabinet, le langage que m'a tenu M. le marquis de Moustier. Comme vous voyez, c'est à la suite du rétablissement des droits d'exportation, et après les instances réitérées des diverses puissances, que M. Drouyn de Lhuys a dû adresser à l'agent de France la dépêche sur les capitulations. Telle est son origine et elle n'affaiblit en rien les sympathies du Gouvernement de l'Empereur à notre égard. J'aime à le croire, mais cette prétendue influence *prépondérante* dont m'a parlé l'ambassadeur me semble être pour quelque chose dans tout cela, bien que le marquis ait passé très légèrement sur ce point.

Bordeano.

CCXXIV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 21 Martie 1865 [1]). (Telegramă).

M. Tillos a lu une nouvelle lettre de M. Drouyn de Lhuys au Prince-Régnant, qui lui a manifesté son vif étonnement de ces plaintes répétées, lesquelles sont sans le moindre fondement. M. Tillos a répondu qu'on l'avait mal compris à Paris. Le Prince-Régnant lui a demandé à voir sa dépêche à laquelle répond M. Drouyn de Lhuys, faute de quoi il chargerait son agent à Paris de s'expliquer avec S. E.—M. Tillos, entre nous, n'a plus sa tête. Il voit des Russes partout et écrit conte sur conte à Paris et à Constantinople...

A. Baligot de Beyne.

---

[1]) Arh. Cuza, vol. IX (Ms. 4865), f. 309, şi Mss. I. Alecsand f. 81—82.

CCXXV.

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole. Bucureşti, 22 Martie 1865 [1]).

M. le Gérant, Le Prince-Régnant a lu avec intérêt votre dépêche du 8 Mars, qui rend compte au Cabinet princier de l'entretien que vous avez eu l'honneur d'avoir avec M. l'ambassadeur de France, au sujet de la dépêche de M. le ministre des Affaires étrangères de l'Empereur à M. Tillos, relative aux capitulations. S. A. S. a reçu avec satisfaction les nouvelles assurances des sympathies du Gouvernement impérial pour sa personne et pour la Roumanie et Elle aprécie à toute leur valeur les sentiments de bienveillance et de sollicitude dont S. E. M. le marquis de Moustier a donné et donne, chaque jour, de nouvelles preuves si précieuses pour nos intérêts. Mais le Prince-Régnant ne peut s'expliquer que le Gouvernement impérial ait vu, dans le rétablissement des droits d'exportation, l'intention d'éluder le dernier traité de commerce conclu entre la France et la Turquie... Le Prince-Régnant comprend parfaitement toute l'importance des principes libéraux en matière de douanes et d'impôts; mais S. A. S. gouverne un pays qui n'a ni routes, ni ponts, ni canaux, ni chemins de fer, ni prisons, ni hôpitaux. Comment pourvoir à ces nécessités, toutes urgentes, si l'Etat abandonne les sources principales de ses revenus?... Ce n'est donc pas sans une absolue nécessité que les droits d'exportation ont été rétablis. Et en les rétablissant, qu'a fait le Gouvernement? Il a fixé la taxe au chiffre indiqué par le traité de commerce, et il est accusé d'avoir voulu éluder ce traité. Le Prince-Régnant, je suis chargé de vous le dire encore une fois, ne peut pas comprendre cette accusation de la dépêche de M. Drouyn de Lhuys et S. A. S. ne s'explique pas davantage qu'elle ait été réitérée par M. l'ambassadeur de France, dans l'entretien qui fait l'objet de votre dépêche de 8 Mars.... Le traité de Paris.... assure l'entière liberté de législation, de commerce et de navigation des Principautés-Unies. Comment accorder l'art. 23, qui stipule ces droits, avec l'application d'un traité de commerce conclu à notre insu, sans que l'agent des Principautés-Unies ait été appelé, même à simple titre de renseignement, et qui, d'un trait de plume, dispose des ressources du pays et jette le Gouvernement dans les plus grands embarras? On ignore probablement à Paris que le traité de commerce conclu avec la Turquie coûte à la Roumanie 20 millions de piastres par an et que la Porte, qui nous tient... comme partie intégrante de l'empire ottoman, nous considère comme Etat étranger... quand il s'agit d'un intérêt fiscal... S. A. S. reçut, moins d'un mois plus

[1]) Arh. Cuza, vol. VI (Ms. 4862), f. 238. S'a trimes copie Agenţiei din Paris (Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. IV, f. 149, şi seria II, vol. IV, f. 73).

tard, une dépêche (14 Mars) de M. Jean Alecsandri, son agent de Paris, qui demandait s'il était vrai que le Gouvernement fût revenu, dans une certaine mesure, sur les décisions prises... Je fus chargé de répondre à M. Alecsandri que la nouvelle était fausse et je le priai de me faire savoir de quelle source il la tenait. Le 19 Mars il me télégraphiait qu'il avait demandé ces renseignements, sur le désir de M. Herbet, directeur des consulats et affaires commerciales au ministère des Affaires Etrangères, et d'après un rapport de M. Tillos.-Sur ces entrefaites M. Tillos sollicita une audience du Prince-Régnant et vint, avant hier, donner lecture à S. A. S. d'une nouvelle lettre de M. Drouyn de Lhuys, qui était l'explication de la dépêche de M. Alecsandri. S. A. S. ne put s'empêcher d'exprimer à M. l'agent de France son vif étonnement de ces plaintes réitérées que rien ne justifiait... Elle rappela a M. Tillos qu'elle s'était longuement entretenue avec lui sur ces matières et qu'il lui avait promis de rapporter cette conversation, qu'il avait trouvée très satisfaisante, à M. le Ministre des Affaires Etrangères de l'Empereur. M. l'agent répondit qu'il avait fait son rapport, mais qu'on l'avait mal compris, et il donna à entendre à S. A. S. qu'il n'avait rien écrit qui ait pu motiver la nouvelle dépêche dont il venait de donner lecture. ,,Alors, dit le Prince Régnant, je ne sais comment m'expliquer cette nouvelle dépêche. Il faut que vous ne vous soyez pas bien rappelé ce que je vous ai dit... Comme Prince, je vous ai déclaré que je ferais tous mes efforts pour prévenir des conflits... mais que.... ce n'était pas mon rôle à moi de proclamer les capitulations, que je les subissais à regret et que j'espérais bien, à en juger par tout ce que vos collègues et vous-même m'en avez dit souvent, que vous finiriez par vous en dégoûter. A quoi vous m'avez répondu, M. Tillos : «je comprends : V. A. veut faire une campagne contre les capitulations». Et j'ai répliqué : non ! Je ne suis pas assez fort pour cela. Mais savez-vous sur qui je compte pour m'en débarrasser ? Sur les étrangers eux-mêmes, quand ils commenceront à profiter de la loi qui les admet à la propriété, pour s'établir définitivement chez nous. Voilà ce que je vous ai dit et je ne m'explique pas la dépêche de M. Drouyn de Lhuys, si vous lui avez rapporté exactement notre conversation..." Est-ce encore aux rapports de M. Tillos qu'il faut attribuer la pensée que vous exprimait M. le marquis de Moustier, quand il vous disait que ,,l'influence *prépondérante* d'une des puissances voisines dans les Principautés ne saurait être vue d'un oeil indifférent par la France, qui a fait la guerre de Crimée pour soustraire précisément la Moldavie et la Valachie à une tutelle dangereuse". S. E. entend parler évidemment de la Russie ; les mêmes idées sont également recueillies, à Paris, par M. Alecsandri. Il faut bien accueillir ces appréhensions avec gravité, puisqu'elles viennent d'un représentant de l'Empereur et d'un ministre de S. M. I.... Mais, en toute sincérité, en toute loyauté, il nous serait impossible de citer

un fait, si léger qu'il soit, qui pût servir de prétexte à ces appréhensions. Et combien d'actes, dont plusieurs sont éclatants, démontrent au contraire que le Prince Régnant entend se renfermer dans des rapports de bon voisinage avec la Russie et ne recule pas devant le danger de provoquer de graves mécontentements à St. Pétersbourg, quand il s'agit des intérêts politiques et matériels du pays ! On sait... quelle profonde irritation a causée, en Russie, la sé cularisation des monastères dédiés. Ignore-t-on que la suppression du système électif pour le Métropolitain et les Evêques a creusé un abîme entre le Cabinet de St. Petersbourg et le Gouvernement roumain ? Ne sait-on pas que la Russie multiplie ses efforts pour nous créer des embarras de toute nature et annihiler les entreprises de S. A. S. ; ne sait-on pas que nos colonies bulgares de la Bessarabie sont sans cesse travaillées ; que le Gouvernement russe met tous les moyens en jeu pour faire échouer nos chemins de fer de Moldavie ?... Des actes aussi notoires que ceux que j'ai rappelés ne nous protègent [-ils] pas contre des doutes qu'aucun fait ne peut légitimer ? Faut-il, je le répète, attribuer ces informations à M. Tillos ? Certains indices portent le Prince Régnant à le penser, et c'est là un véritable chagrin pour S. A. S...

A. Baligot de Beyne.

CCXXVI.

Domnitorul către Ambasadorul Franței la Constantinopole. București, 23 Martie 1865 [1]).

M. le Marquis, [2]) Bien que j'aie chargé M. Négry de vous, exprimer ma profonde et sincère gratitude pour la bienveillance infatigable avec laquelle V. E. soutient les intérêts des Principautés-Unies, je veux cependant vous dire personnellement combien j'apprécie l'énergique et puissant concours que je dois à V. E. Je ne saurais mieux reconnaître ces marques précieuses de sympathie qu'en priant V. E. de vouloir bien continuer à assister mon agent de ses avis, et en lui réitérant, quoiqu'il arrive et quoiqu'on dise, l'assurance que les conseils du Gouvernement de l'Empereur seront toujours accueillis par moi avec la ferme confiance que m'inspirent la sollicitude de S. M. I. pour la Roumanie et les grands bienfaits dont nous sommes déjà redevables à Sa généreuse protection.-Veuillez agréer, M. le Marquis, l'expression de ma plus haute considération et celle de mon estime particulière.

Alexandre-Jean.

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (Ms. 4860), f. 358. Trimes în copie, Agenției diplomatice din Paris (Mss. I. Alecsandri, seria I, vol. IV, f. 164).

[2]) Marchizul de Moustier.

CCXXVII.

Agentul diplomatic la Paris către Şeful de Cabinet al Domnitorului, 30 Martie 1865 [1]).

Bien que par votre télégramme du 18 vous m'ayez conseillé d'être circonspect relativement à l'affaire de la juridiction, j'ai essayé de connaître le rapport de M. Tillos, touchant le prétendu revirement de S. A. dans cette question. M. Herbet, ne voulant sans doute pas me mettre au courant de toutes les choses contenues dans le rapport du consul général, m'a assuré qu'il n'y avait aucun fait pouvant donner lieu à des explications, M. Tillos s'étant borné à y consigner ses impressions à la suite d'un entretien avec S. A. Cet entretien a-t-il été empreint de quelque vivacité de la part de S. A.? M. Herbet ne me l'a pas positivement dit, mais j'ai cru le comprendre et je m'expliquerais ainsi plus aisément un rapport qui s'inspirerait plutôt des impressions particulières de son auteur.—A la direction politique on est tout surpris de la tournure inattendue donnée à cette affaire qui, entre ses mains, serait demeurée dans les limites des choses courantes, comme un conflit de même nature qui a surgi à Belgrade et qui a été résolu, sans peine et sans bruit, à la satisfaction du Gouvernement impérial. — Ce qui m'a paru de plus inquiétant dans cette circonstance c'est la joie montrée à l'ambassade d'Autriche à l'occasion des „dispositions actuelles de M. Drouyn de Lhuys" (sic) à l'égard du Prince. C'est le prince de Metternich lui-meme qui, le 20 de ce mois, manifestait à un de mes amis la satisfaction de voir enfin le Gouvernement français apprécier les choses „comme elles le méritent". L'Empereur lui-même, toujours suivant l'honorable ambassadeur, se rendrait enfin à l'évidence et serait en général, fort mécontent de ses agents en Orient. — Qu'y avait-il de vrai dans tout cela? Le rapport qui m'était fait ne pouvait manquer d'exactitude; mais le prince de Metternich n'exagérait-il pas beaucoup, sous l'empire de ses espérances? Je voulus en avoir le cœur net et ce fut précisément le lendemain [2]) de la confidence qui m'avait été faite que je fus reçu, tout incidemment, par le prince Napoléon [3]). Nous parlâmes, S. A. et moi, de nos affaires en général et, sans appuyer sur l'objet que j'avais surtout à cœur, je lui racontai comment l'ambassadeur d'Autriche se plaisait à vanter ses triomphes contre nous. Je dis aussi quelques mots à S. A. I. touchant le mauvais vouloir avec lequel on accueille les concessions récentes du prince Alexandre aux réclamations du Gouvernement français, dans la question de la juri-

[1]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 524—527.

[2]) 21 Martie 1865.

[3]) Pe care îl revăzuse de curând la un prânz la Bixio, la care mai asistau şi ambasadorii Spaniei şi Italiei, precum şi fraţii Pereire, vestiţi bancheri. (I. Alecsandri către Baligot de Beyne, 24 Februarie 1865. Ibid. f. 517).

diction consulaire. Tout naturellement S. A. I. me demanda les noms des agents français dans les Principautés et, tout aussi naturellement, je fis les éloges de M. Tissot. S. A. I. prit note de tout cela et voulut bien attribuer à un excès d'habileté les assertions de l'ambassadeur d'Autriche. Le surlendemain [1]) de cette audience, j'étais invité à dîner, pour le 25, au Palais-Royal [2]). Le cercle était nombreux, le marquis de Lavalette, qui trois jours plus tard devait être nommé ministre de l'intérieur, avait tenu le prince près de deux heures à causer intimement, au milieu des fumeurs. Je ne devais donc pas espérer que S. A. I. m'entretînt de ce qui avait été, le 21, l'objet de notre conversation. Je me gardai bien de La provoquer. S. A. I. me prit néanmoins *a parte*, pour me parler de.... nos chemins de fer [3])... Ce qui m'a retenu assez tard au Palais-Royal, c'est le désir d'etre présenté au marquis de Lavalette... La présentation a été faite par le comte de Rayneval, chambellan du prince Napoléon. Invité par le marquis à aller le voir, je me suis présenté chez lui le 28 au matin. Malheureusement, le marquis, nommé le jour même ministre, était en conférence avec plusieurs personnages.. ; il s'est donc fait excuser, en m'invitant à repasser chez lui quand je voudrais....

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCXXVIII

Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole către Domnitor. 10 Septembrie 1865 [4]).

Monseigneur, ...A l'occasion de l'émeute du 3/15 Août,... le général Ignatieff, appuyé... par Sir Henry,... obtint que le Grand Vézir adressât une lettre à V. A. S...La lettre me fut envoyée dès samedi 2 Septembre n. s. et copie en fut transmise à plusieurs légations... Je me suis rendu chez M. de Bonnières et lui ai soumis mes observations sur la lettre en question. J'ai commencé par lui dire qu'en strict droit la S. Porte ne pouvait demander compte au Prince régnant des actes de son administration, que notre indépendance administrative nous était garantie par.... le statut du 2/14 Mai et que, par conséquent, la France ne devait pas tolérer cette violation flagrante de nos droits... D'abord, S. A. [le grand Vézir] croyait... que cette émeute de marché serait l'expression brutale d'un mécontentement général...

[1]) 23 Martie 1865.

[2]) Scrisoarea lui I. Alecsandri către Baligot de Beyne din 25 Martie 1865 (Ibid., f. 523).

[3]) Principele Napoleon refuzase să recomende Domnitorului pe marchizul de L'Aubérine care voia să ià în întreprindere construirea drumurilor noastre de fer, nedorind să aibă nici un amestec în această afacere.

[4]) Id., vol. III (ms. 4859), f. 410. S'a trimes în copie Agenţie din Paris (Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 244).

Je nie que l'échauffourée du 3/15 Août soit l'expression d'un mécontentement général... De qui se composait l'émeute en question? De quelques revendeurs de fruits auxquels sont venus s'adjoindre des vagabonds et des gens sans aveu... J'espère, dis-je, en terminant, à M. de Bonnières, que la France ne suivra pas sur ce terrain le premier ministre du Sultan. M. le chargé d'affaires de France me promit d'aller voir Aali Pacha, de lui soumettre ces considérations... et de lui demander le retrait de la lettre ou au moins de notables modifications. Le lendemain même, M. de Bonnières, accompagné du premier drogman de l'ambassade, se rendit chez le ministre des affaires étrangères avec lequel il eut un entretien des plus vifs et qui ne dura pas moins de deux heures. M. le chargé d'affaires s'exprima à peu près dans ces termes: „Nous avons eu à votre égard une politique très franche; nous avons toujours conseillé à la Porte, comme aux Principautés, de s'entendre directement entre elles. Cette entente, une fois établie, a porté les fruits les plus heureux. V. A. était la première à s'en féliciter l'année dernière. Aujourd'hui je vois, malheureusement, que vous vous écartez de cette politique de conciliation pour en adopter une diamétralement opposée.—A propos d'une émeute sans nulle importance mais qu'on s'est plu à exagérer outre mesure, vous profitez de l'occasion pour écrire au prince Couza une lettre pleine de malveillance. Quel est le but que vous vous proposez d'atteindre par cette lettre? Un mécontentement général dans les Principautés aurait, me dites-vous, des dangers pour tout l'Empire, s'il venait à faire explosion. D'accord. Mais prévenez-vous franchement cette explosion par la lettre que le Grand Vézir adresse au Prince? Au contraire, si, comme dans tous les pays du monde, en Roumanie aussi il y a quelques mécontents, cette lettre, qu'on publiera, tend à les encourager, à en augmenter le nombre et, par conséquent, à hâter cette explosion que vous semblez redouter tant. — Est-ce donc dans votre intérêt de livrer le pays entre les mains des partis? Mais vous savez tout aussi bien que moi que l'anarchie s'ensuivrait infailliblement et que l'Empire Ottoman serait exposé à des dangers encore plus grands. C'est le but cependant vers lequel cette lettre pourrait vous conduire. Ne vaudrait-il donc pas mieux la reprendre et la modifier dans un sens plus bienveillant, si vous ne voulez pas l'annuler tout-à-fait?" — Aali Pacha, tout en protestant des sentiments de sympathie de la S. Porte pour la personne de V. A. S. et pour le pays, déclara qu'il lui était impossible de la reprendre, ni d'y apporter des modifications, vu que copie en avait été donnée déjà aux Puissances. — M. de Bonnières prit acte de cette déclaration et, à son tour, il protesta contre la phrase de la lettre qui parle au nom des alliés du Sultan. Ensuite il annonça à Aali Pacha qu'il allait rendre compte de cet entretien à M. Drouyn de Lhuys...

Bordeano.

CCXXIX.

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 29 Septembre 1865 [1]).

Monseigneur, Les troubles de Bucarest du 15 Août ont eu un retentissement qui se ressentait moins de leurs proportions matérielles que de la signification que l'on croyait pouvoir leur attribuer. Plus que jamais, l'opinion européenne, par ses organes publics, se crut autorisée à critiquer les actes du Gouvernement de V. A. et le „Moniteur Universel" lui-même publia deux articles qui furent regardés comme étant l'expression du Gouvernement Impérial dans cette circonstance. — Quel que fût, Monseigneur, mon désir de ne pas me montrer indifférent à des manifestations aussi importantes, force me fut de m'abstenir de toute démarche officielle relativement à leur caractère gouvernemental, ignorant comme je l'étais, des causes et des détails de l'émeute du 15 Août. Une note de M. Balanesco vînt me faire sortir de ma réserve obligée, bien que les renseignements instamment demandés par moi à Bucarest s'y trouvassent remplacés par un exposé, fort instructif d'ailleurs, de la situation politique en Roumanie que le ministre considérait, sans doute, comme étant de nature à éclairer le Gouvernement Impérial sur les causes réelles de l'émeute. — Voulant obéir aux instructions de S. E. et me proposant, au demeurant, de borner ma démarche uniquement au point de vue des sentiments du Gouvernement français à l'égard de notre situation actuelle, je me présentais aujourd'hui au Ministère des Affaires Etrangères. — Admis en présence de M. Drouyn de Lhuys, je fis appel à sa bienveillance éprouvée et je le priai de me dire si les troubles de Bucarest avaient été, à ses yeux, le symptôme d'un mécontentement populaire et surtout si S. E. croyait y découvrir le signal d'une crise sérieuse, capable d'exciter l'inquiétude des Puissances garantes. J'eus soin, pour justifier ma démarche, de rappeler à S. E. les deux articles du „Moniteur" et de lui dire que le premier [2]), déjà connu à Bucarest, y avait causé une impression marquée. — La réponse de M. Drouyn de Lhuys s'est gravée dans mon esprit, autant à cause de son importance, que de la mesure dont elle était empreinte. Voici, Monseigneur, aussi fidèlement que possible, le langage tenu par S. E. : „Les informations les plus impartiales nous ont appris à considérer l'émeute du 15 Août, malgré son caractère passager, comme l'effet d'un mécontentement général que ce triste éclat, je regrette de le dire, était d'ailleurs superflu à nous faire connaître. Il faut remarquer, toutefois, que, malrgé leur peu de gravité, les troubles de Bucarest ont exercé une très fâcheuse influence

[1]) Arh. Cuza, vol. II (ms. 4858), f. 566. Reprodus fragmentar în Paul Henry, *o. c.* pag. 129.

[2]) Oficiosul „Moniteur du Soir" din 21 Sept. 1865.

sur les Cabinets car, en confirmant un état de choses contraire à leurs prévisions, ils semblent invoquer la sollicitude pressante des Puissances en faveur des populations roumaines. — Vous n'êtes pas sans connaître leurs dispositions à l'égard du prince Alexandre; passons, toutefois, un moment en revue les sentiments des Puissances pour S. A. Je ne mentionnerai que pour mémoire la Russie, dont les idées nous sont connues comme aussi celles du Gouvernement autrichien. Mais je vous rappellerai que l'Angleterre, dont la politique ne peut en principe vous être hostile, n'a cependant cessé de professer une désapprobation presque générale de tout ce qui s'est passé dans les Principautés-Unies. La Prusse ne dissimule pas non plus un blâme, qui n'épargne pas davantage le gouvernement du Prince, et si l'Italie apporte un peu plus de douceur dans ses opinions, elle ne se sépare pas, au fond, du sentiment des autres Puissances que j'ai nommées. Pour la Turquie, la dernière lettre de Fuad Pacha se charge de témoigner de son mécontentement si souvent contenu par les influences amies de votre pays. Plus que tout autre, le Gouvernement de l'Empereur aurait à déplorer la situaton intérieure faite aux Roumains parce que, plus que tout autre aussi, il a eu à concourir à l'établissement de votre Etat et à lui prodiguer ses sympathies. Aujourd'hui ces sympathies ont malheureusement été rendues stériles et ma meilleure volonté personnelle suffira, je le crains, avec peine, à en assurer le maintien, au milieu des circonstances actuelles. — En effet, il ne convient pas à un Gouvernement comme celui de la France de montrer de l'hésitation lorsque les autres Puissances lui demandent de formuler une opinion décisive sur vos affaires et, s'il essaie encore d'atténuer la vivacité de leur jugement, il ne peut se constituer, contre elles, le défenseur systématique du gouvernement actuel. Cependant, nos avis, non plus que nos sympathies, ne vous ont fait défaut. On n'a malheureusement voulu tenir compte de rien et la lecture d'une note assez vive, adressée par moi à M. Tillos, non par un sentiment de forfanterie, mais dans un but utile aux intérêts du prince Alexandre, cette lecture est restée aussi infructueuse que les tentatives précédentes faites soit par notre agent, soit par votre entremise. A l'heure qu'il est, la situation en est arrivée au point qu'en présence de l'attitude unanime des Puissances, le Gouvernement de l'Empereur pressent, à regret, qu'il sera sollicité dans le sens d'une entente collective contre le prince Alexandre. Je ne puis déterminer d'avance ni ce que nous croirons opportun de faire, ni ce qui pourrait surgir d'une décision aussi grave des Cabinets; mais je crois qu'il peut dépendre encore de S. A. de prévenir une pareille démonstration, en témoignant, par des actes sérieux et prompts, sa volonté de bien gouverner. L'Europe, désireuse d'éviter des complications, a consacré comme un fait accompli, l'année dernière, l'extension de ses pouvoirs princiers; les moyens ne manqueront donc pas à S. A. de sauvegarder, par

une administration meilleure, la responsabilité qu'elle a ainsi assumée sur elle,"[1]) — Ce ne fut pas sans une émotion profonde que j'entendis tomber de la bouche du ministre de l'Empereur les paroles que je viens de rapporter à V. A. Le tableau, résumé par moi, de la situation du pays, le jugement assez sévère qui l'accompagnait, enfin le sentiment de regret qui semblait dominer dans le langage du ministre, tout me disait dans cet entretien que la situation présente, tant pour le pays que pour V. A., pourrait devenir suprême si, par les efforts patriotiques de V. A., le pays ne vient attester lui-même d'un changement notable dans son état.—Il ne pouvait, malheureusement, être en mon pouvoir de modifier des impressions qui paraissaient fondées à la fois sur les informations directes du Gouvernement impérial et sur les déclarations unanimes des autres Puissances. Cependant, je répondis à M. Drouyn de Lhuys que V. A. n'était jamais restée indifférente à ses conseils et qu'aujourd'hui encore elle voudra, sans doute, en tenir compte si les instances dont il était obsédé pouvaient affaiblir ses sympathies pour le Gouvernement roumain. J'ajoutais que, sans vouloir examiner la qualité de ces instances au point de vue du désintéressement, il m'était permis de contester à l'émeute du 15 Août la démonstration d'un état qui n'était périlleux à aucun égard et d'assurer M. Drouyn de Lhuys que, de l'aveu même de certaines personnes, les partis étaient tout disposés à exploiter l'échauffourée de Bucarest, si elle n'eût été réprimée, au profit de leurs ambitions et au détriment de l'indépendance du pays et de l'union. — „L'Union, reprit M. Drouyn de Lhuys, l'union n'est malheureusement pas moins décriée que les actes du Prince. On lui atribue en partie les inconvénients dont on se plaint et de constituer ainsi la base des principaux griefs moldaves ou valaques. Les bienfaits de cette combinaison européenne se trouvent ainsi contestés ou réellement compromis et le jour où nous aurions à soutenir cette oeuvre de la France nous aurions contre nous, je le crains, la majorité des Puissances et, ce qui est plus fâcheux, les manifestations si tristement évidentes de l'expérience. — Le prince Alexandre ne saurait vraiment fermer les yeux devant une situation aussi regrettable et pour le pays et pour S. A. J'aime donc à espérer qu'elle voudra y mettre un terme, en prodiguant son activité et son patriotisme au gouvernement de son pays; mais je ne saurais assez vous prier de dire à S. A. qu'*Elle se dépêche.*" — J'offris à M. Drouyn de Lhuys l'assurance de rapporter a V. A. l'entretien si important que je venais d'avoir avec S. E. et j'ai pris congé, en lui

---

[1]) La 1 Octombre, agentul rezumă telegrafic cabinetului princiar conversația sa cu Drouyn de Lhuys: „J'ai eu vendredi entretien important avec M. Drouyn de Lhuys, suivant lequel la position du Prince Régnant serait compromise, si une amélioration prompte des affaires ne prévient une démache collectiv e des puissances garantes". (Arh. Cuza, vol. IX (ms. 4865), f. 403; Mss. I. Alecsandri seria II, vol. III, f. 322; Paul Henry, *o. c.*, pag. 133).

promettant de lui faire connaître en temps et lieu la réponse de V. A. — Cet entretien que j'ai dû rapporter sommairement à V. A. ne s'est pas borné à des généralités. M. Drouyn de Lhuys a mentionné le désordre dans les finances, l'application défectueuse de la loi rurale, enfin le désaccord existant entre le Gouvernement et le Pouvoir Législatif. Sur tous ces points, j'ai rappelé au ministre de précédents entretiens dans lesquels il m'avait été donné de lui expliquer les causes forcées des imperfections ou des retards apportés à notre réorganisation et je finis en lui disant que V. A., tout en étant la première à reconnaître certains mécomptes, conservait toute sa foi dans le résultat définitif de ses efforts.

Lt.-Colonel Alecsandri.

CCXXX.

Domnitorul către Impăratul Francezilor. Bucureşti, 1 Octombrie 1865[1]).

Sire, Lorsque V. M. I. porta ses armes en Crimée, les populations du Danube acclamèrent le drapeau français avec enthousiasme. Je fus convaincu pour ma part qu'une grande idée, une idée napoléonienne avait inspiré cette glorieuse entreprise. J'entrevoyais un but multiple, digne de la France, digne de Celui à qui elle avait confié ses destinées : refouler des projets menaçants pour l'équilibre européen, revivifier l'Orient par le principe des nationalités et jeter dans ce vieux monde des semences fécondes de progrès. Le Traité de Paris vint bientôt confirmer nos espérances : la constitution politique de la Moldavie et de la Valachie et l'avenir du peuple roumain reçurent de sérieuses garanties. — Ce nouvel ordre de choses appelait un homme nouveau : mes concitoyens me confièrent cette lourde tâche. Je l'acceptai comme un devoir et avec la conviction d'être encouragé, soutenu par Celui auquel je reportais, avec la Roumanie reconnaissante, l'initiative d'une rénovation politique si précieuse pour mon pays. — Je trouvais les Principautés désorganisées, l'autorité affaiblie, les finances en désordre, des mœurs politiques qui portaient l'empreinte délétère des occupations étrangères, les esprits agités, surmenés, peu de ressources dans les choses et dans les hommes avec les ambitions d'un grand peuple et des passions politiques sourdes à tout conseil de prudence. D'une main, il fallait organiser avec

[1]) Arh. Cuza, vol. IV (ms. 4860), f. 398. Poartă menţiunea „Projet approuvé par S. A. S. Autographe". Scris de mâna lui Baligot de Beyne. Scrisoarea este adusă la Paris de D-na Obrenovici şi remisă Agentului diplomatic al României spre a o înmână Impăratului (Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. IV, f. 130 şi 137—138 şi Arh. Cuza, vol. IX—(ms. 4865, f. 446, 24 Oct.) : „Présentez-vous à l'audience en habit noir, pour faire le moins de bruit possible". Pasagii reproduse de Paul Henry, *o. c.*, pag. 132.

des instruments insuffisants; de l'autre, il fallait tenir en éveil le patriotisme des Roumains, tout en imposant de sages limites aux ardentes aspirations de l'esprit national. —Après six années d'efforts et de labeurs incessants, ai-je le droit de me montrer complètement satisfait des résultats obtenus? Evidemment, non. Je ne veux pas prétendre que mon gouvernement ait été exempt d'erreurs, que j'aie déraciné tous les abus, guéri toutes les plaies, que la réorganisation du pays soit terminée. Je crois même qu'il m'eut été possible de faire plus et mieux, si je n'avais été gêné par certaines complications de la constitution donnée aux Principautés Unies et si je n'avais dû me préoccuper sans cesse des obstacles créés comme à dessein sous mes pas par des puissances voisines qui verront toujours de mauvais oeil le développement de la prospérité de la Roumanie et surtout l'expansion sur leurs frontières des idées civilisatrices de l'occident. —Là, Sire, est le secret de ces embarras et de ces agitations qui semblent avoir découragé nos soutiens les plus sympathiques. L'exemple de la Grèce, après plus de trente années de monarchie constitutionnelle, peut cependant démontrer qu'il n'est guère possible d'improviser la réorganisation d'un Etat inquiété par des influences extérieures, ni d'improviser l'éducation politique d'un peuple en le faisant subitement passer d'un régime patriarcal à un système gouvernemental que n'admet pas le tempérament de certaines nations, même parmi les plus civilisées. —Fort heureusement, le progrès a des lois invincibles. En dépit des difficultés, malgré notre inexpérience, malgré nos fautes, la Roumanie a marché. J'ai été assez heureux pour réaliser l'Union, le rêve séculaire des Roumains, pour restituer à mon pays la cinquième partie de son territoire usurpée par des moines étrangers; j'ai fait d'un million de corvéables un million de propriétaires et de citoyens. J'ai promulgué des codes calqués sur le code Napoléon, qui établissent réellement l'égalité de tous devant la loi et les droits égaux de tous dans la famille, qui imposent le mariage civil et réfrènent le divorce; j'ai donné le droit de propriété aux étrangers. L'administration de la justice, qui laisse beaucoup à désirer, s'améliore sous l'influence de la Cour de Cassation. La réorganisation de nos finances, livrée à des essais que je crois prématurés, n'a pas répondu à mon attente: la Cour des Comptes et la Caisse des dépôts et consignations assureront le succès de réformes devenues très urgentes. J'ai rendu l'instruction primaire obligatoire et gratuite; j'ai institué le système décimal; j'ai crée des hôpitaux, des écoles que V. M. I., a daigné honorer de ses encouragements. J'ai augmenté nos voies de communication, j'ai établi des ponts qui manquaient presque partout; une ligne de 400 kilomètres de chemins de fer est en construction, une autre sera entreprise au printemps. Je suis à la veille de concéder le privilège d'une banque nationale. —Enfin j'ai voulu que nos forces nationales fussent sérieusement organisées, capables

de maintenir en toute occasion la tranquillité intérieure; capables de prendre honorablement leur place si des éventualités, toujours possibles, menaçaient un empire que les armes de la France ont consolidé et au sort duquel nos destinées sont étroitement unies. Lors de mon élection, les Principautés-Unies ne possédaient que 4 ou 5.000 fusile russes, datant du règne de l'impératrice Catherine, et une dizaine de canons sans valeur, de provenance turque, russe et autrichienne. Poudres, projectiles, capsules, ne nous venaient que de l'Autriche: nous ne pouvions tirer un seul coup de fusil sans sa permission. Je possède aujourd'hui 70.000 fusils rayés, achetés, en France. Les 25.000 fusils non rayés, que je dois à la générorité de V. M. I. ont été distribués aux communes dans lesquelles j'ai institué un service de garde qui donne aux populations rurales l'habitude des armes et les prépare, à tout évènement, à la défense de leurs foyers. Mon artillerie compte 72 pièces de canons rayés, construits en France sur les modèles français. Là, où j'ai trouvé 3.000 hommes à peine, fournis exclusivement par la classe des paysans, mal armés, mal équipés, n'obéissant qu'aux commandements russes ou autrichiens, j'ai aujourd'hui 12.000 garde-frontières, 8.000 gendarmes à pied et à cheval et une armée régulière de 20.000 hommes, recrutée parmi toutes les classes de la société, bien armée, bien équipée, susceptible d'être portée, par nos doubles réserves, au triple de son effectif normal et formée à la grande école des principes militaires de la France. J'ai crée une fonderie, des ateliers de construction et de réparation, dans lesquels nous fabriquons nos équipages, nos projectiles, nos poudres, nos capsules, et qui suffisent largement à nos besoins. Une manutention va compléter bientôt l'ensemble de nos établissements. Ces créations considérables ont imposé momentanément au pays de grands sacrifices que le concours patriotique des populations nous a permis de supporter sans trop surcharger le budget de l'Etat. Voilà ce que j'ai fait, Sire. Sous l'empire de ces idées nouvelles que j'éveillais, de ces institutions nouvelles que je créais, l'éducation politique du pays a progressé sensiblement. Il faut se rappeler ce qu'étaient naguère la Moldavie et la Valachie et voir ce qu'elles sont devenues, pour apprécier les grands changements qui se sont réalisés. Pendant près d'un siècle, Sire, les Principautés ont été la proie des étrangers, tantôt un lieu de passage, tantôt un champ de bataille pour les armées de l'Autriche de la Russie ou de la Turquie, presque toujours occupées militairement et devenant alors un centre d'intrigues dont certaines puissances, toujours hostiles à nos intérêts, tenaient les fils et un marché banal où l'on trafiquait de nos dépouilles pour enrichir le Fanar ou pour combattre l'influence occidentale en Orient. C'est avec nos revenus et sur notre sol, que la Russie, maîtresse alors des Principautés, formait en 1854 cette légion gréco-slave que les soldats de V. M. I. rencontrèrent dans les tranchées de Sébas-

topol. Ai-je besoin de dire combien ces épreuves terribles ont pesé sur le pays, au point de vue moral autant qu'au point de vue matériel. Aujourd'hui, Sire, grâce à votre généreux appui, les Roumains ont une existence politique, ils ont la conscience de leurs droits et de leurs devoirs; il en est peu qui ne rougiraient d'une protection étrangère qu'on recherchait, il y a quelques années encore, comme un honneur. En un mot, Sire, le peuple roumain vit désormais de sa propre vie: il est Roumain et rien que Roumain.—Tout esprit impartial reconnaîtra que, depuis six années, la Roumanie a vu se réaliser de grandes et heureuses transformations.— Ces transformations ne se sont pas accomplies sous mes seuls efforts et je n'exagère point l'expression de ma pensée en reportant tout le succès à la puissante protection de V. M. I.— A chaque heure difficile de mon règne, je me suis senti soutenu par la main de la France et je me suis habitué à croire, Sire, que j'étais l'un des modestes instruments de cette grande politique à laquelle se rattache, je l'espère, l'avenir de mon pays. Tous mes actes ont été mesurés sur cette croyance et sur les devoirs qu'elle m'imposait: V. M. I. n'aura pas oublié que j'ai reçu et suivi exactement Ses conseils au moment où la guerre d'Italie éveillait de si ardentes aspirations dans l'Europe orientale. C'est aussi en comptant sur l'appui de V.M.I. que j'ai osé poser sur le Danube des principes politiques, fonder des institutions sociales qui ont creusé un abîme entre la Roumanie et ses anciens protecteurs et qui ont ouvert à mon pays la voie de tous les progrès.— Mais, depuis quelque temps, je me sens arrêté, Sire, au milieu de ma tâche; et je prie V.M.I. de me permettre de Lui exposer sincèrement ma pensée sur les difficultés que je rencontre.— Ai-je été trop téméraire.? N'ai-je pas trop présumé, des forces de mon pays et de la valeur des instruments dont je dispose? Ne suis-je pas moi-même au niveau du rôle élevé que la Providence m'a assigné? Je ne sais; mais il me semble que les sympathies acquises jusqu'alors à la Roumanie et à ma personne se sont refroidies. De vagues indices me révélaient déjà cette situation nouvelle lorsque le „Moniteur" a publié, à deux reprises, dans le cours du mois de Septembre, des lignes décourageantes, sous lesquelles j'aurais qu voir, dans l'orde d'idées qui me guide, une sorte d'avertissement tout paternel de V. M. I., mais qui devaient être et ont été accueillies avec une satisfaction peu déguisée par les gouvernements voisins et avec une douloureuse émotion par le pays.—Quelles vues ont inspiré ces lignes? Il ne m'est pas permis de m'arrêter un seul instant sur les combinaisons recommandées par la presse de l'Autriche, sur ces calculs qui font des Principautés-Unies l'appoint d'une compensation territoriale. Jamais je ne croirai, jamais un seul Roumain ne voudra croire que l'existence de la nationalité roumaine indépendante puisse être sacrifiée tant que la voix de l'Empereur Napoléon sera prépondérante dans le monde.— Mais, il se peut, Sire, que la pensée de

V.M.I. se soit fatiguée du spectacle de ces luttes intérieures qui ne cessent d'entraver le développement de notre prospérité; il se peut que, ne pouvant juger que sur les résultats, V.M.I. apprécie que mon autorité personnelle soit insuffisante pour dominer les intrigues des partis et déjouer les convoitises du dehors. Si telle est la pensée de V.M.I., si Elle estime que la Roumanie doive être confiée, sans péril pour son autonomie, à des mains plus habiles que les miennes, je suis prêt, Sire, à descendre du Trône.—Que V.M.I. soit bien convaincue de la sincérité de mon langage: je n'obéis ni au découragement ni à la crainte; l'affection du peuple roumain et mon caractère me protègent contre ces défaillances. Je serais heureux, Sire, d'accepter tout arrangement que V.M.I. jugerait favorable aux intérêts de la Roumanie, de donner mon concours à toute combinaison qui serait honorée du suffrage de V.M.I. et qui me répondrait de l'avenir de ma patrie. Je rentrerai avec bonheur dans la vie privée, en laissant un trône que je n'ai ni rêvé, ni recherché, que je n'ai dû qu'à l'estime de mes compatriotes, et que je n'ai accepté, dès le premier jour, que comme un pénible fardeau. Il ne me restera rien à désirer, Sire, si ma retraite peut consolider l'indépendance de la Roumanie, donner des garanties réelles à sa prospérité et m'assurer l'estime de V.M.I.—La confiance sans réserve que je témoigne à V. M. I. appellera la Sienne, j'ose l'espérer. C'est à l'Empereur Napoléon seul que je dois et que je veux demander un conseil. Votre réponse, Sire, sera, je n'en doute pas, une preuve nouvelle de votre constante sollicitude pour mon pays, et c'est avec une profonde confiance que je viens, dans cette circonstance solennelle, solliciter la puissante protection de V.M.I. pour le peuple roumain.—Je vous prie, Sire, d'agréer etc.

Alexandre-Jean.

CCXXXI

Agentul diplomatic la Paris către Domnitor. 22 Noembre 1865 [1])

Monseigneur, J'ai remis aujourd'hui à M. Drouyn de Lhuys la copie de la réponse de V. A. à la lettre vizirielle du 2 Septembre dernier. S. E. ayant désiré prendre lecture, en ma présence, de cette pièce importante, il m'a été donné de développer, par des renseignements qui ne pouvaient y trouver leur place, les observations opposées avec tant d'élévation par V. A. à la démarche de la S. Porte auprès d'Elle.-Ces observations, en ce qu'elles révélaient les dangers extérieurs dans le mouvement des partis chez nous, se trouvant corroborées par la relation si in-

[1]) Arh. Cuza, vol. II. (ms. 4858), f. 570. Rezumatul, în telegrama din aceeaş zi către Cabinetul domnesc (Id., vol. IX (ms. 4865), f. 467).

téressante du Cabinet princier sur l'audience récemment accordée par V. A. au baron Offenberg, j'avais eu soin d'emporter avec moi la copie de ce document.-La lecture de la réponse à Fuad Pacha achevée, M. Drouyn de Lhuys s'empressa d'en renconnaître les hautes qualités et il voulut bien me charger d'adresser à V. A. ses compliments sur le talent avec lequel s'y trouvaient relevés les inconvénients de la lettre vizirielle, inconvénients au nombre desquels le ministre remarqua, avec V. A., ceux résultant de la publication intempestive du message en question.-Je saisis cette occasion pour appeler l'attention de S. E. sur la coïncidence des observations adressées par V. A. à Fuad Pacha avec les insinuations du consul général de Russie, dans son dernier entretien avec Elle. Plaçant alors sous ses yeux la lettre du chef du Cabinet princier à M. Bordeano, je lui dis: „Cette pièce-là, M. le Ministre, est plus courte que la précédente, mais elle en dira plus long à V. E. sur les mobiles réels de nos agitations. Cette fois, ce n'est plus le prince Alexandre qui cherche à éclairer ses amis, c'est la Russie elle-même qui fait la lumière par des révélations précieuses sur sa manière d'apprécier les intérêts de la Roumanie, la religion, les latinismes, les couvents dédiés... et surtout les tendances du Prince vers la politique de l'Empereur Napoléon..." Le ministre lût la lettre..., s'interrompant souvent pour relire ou pour prendre, en quelque sorte, part à la conversation relatée par M. Baligot de Beyne, et cela avec un ton de gaîté qui dénonçait comme une satisfaction intérieure à mesure que le dialogue avançait. Je me rappelle, entre autres, ces mots: „Un rapprochement soit; mais avaler les gens, non". Plus d'une fois aussi, j'entendis le ministre dire: „C'est bien répondu, c'est raisonné avec beaucoup d'esprit". Bien que le marquis de Banneville essaya deux fois d'entrer pour affaires pressantes, M. Drouyn de Lhuys ne voulut point quitter sa lecture qu'elle ne fût finie. A ce moment, S.E. voulut confirmer une dernière fois son sentiment, en me disant: „Vous aviez raison, colonel, cette relation est très intéressante. Elle renferme des renseignements précieux et fait honneur à l'esprit de S. A. L'entretien est, sans doute, très fidèlement rendu?"-„Si vous connaissiez, M. le Ministre, la mémoire du prince Alexandre, vous croiriez lire la photographie de sa conversation avec le baron Offenberg". — „Eh bien, je garde, si vous le permettez, cette pièce que je relirai avec plaisir." — „Elle est à vous, M. le Ministre, et je suis trop heureux d'avoir pu la faire goûter à V. E." — Le ministre enferma la lettre en question dans son portefeuille et ne voulût pas me laisser partir sans me demander des renseignements sur nos affaires. Cette question fut suivie de ma part d'un exposé abrégé des dernières mesures du Gouvernement, relativement à l'institution de la banque et aux travaux publics. Je m'étendis plus longuement sur le paiement anticipé des intérêts des obligations rurales, en dépit des pronostics malveillants et malgré les embarras naissant de notre

réorganisation et de deux années de disette.—„Et à l'extérieur?" fit M. Drouyn de Lhuys.—„A l'extérieur, comme vous le voyez, M. le Ministre, répondis-je, nous sommes un peu en délicatesse avec la Porte, tandis qu'on essaie de nous enguirlander ailleurs. Mais le Prince ne changera rien à Ses sentiments, malgré les petites vexations de la Turquie qui s'émeut toujours de quelque chose et tout récemment encore à propos de l'Exposition universelle de 1867".—„On m'a parlé de cela, me dit en riant le ministre, mais, vous le savez, l'Exposition ne regarde pas le ministre. Vous avez, je crois, une autre affaire: la convention télégraphique" „Oh, celle-là, M. le Ministre, est un peu plus sérieuse: on prétend nous refuser le droit de signer cette convention lorsque, depuis des années, nous en avons conclu deux autres avec l'Autriche et avec la Sublime Porte elle-même et, tout récemment encore, un cartel d'extradition avec le Cabinet de Vienne. La taquinerie, cette fois, prend de l'importance car elle ne tend à rien moins qu'à la négation de nos droits et de notre indépendance administrative. La Convention télégraphique, promulguée dès que nos autorités en ont reconnu les bienfaits, sera mise à exécution le 1-er Janvier prochain, parceque nous ne voulons pas être accusés d'en retarder l'application. Quant à la signature il faudra, je l'espère, qu'on en prenne son parti à Constantinople. Nous signerons donc, ou bien, ajoutai-je en riant, il n'y aura rien d'écrit, comme on dit en affaires. Je ne vous parle pas, M. le Ministre, des couvents dédiés, cette question est devenue fastidieuse".—„La Commission instituée à Constantinople me semble, répondit M. Drouyn de Lhuys, assez bien disposée pour vous et, en ce qui nous concerne, nous nous en reposons entièrement sur l'expérience du marquis de Moustier. Quant à la convention télégraphique, le Gouvernement roumain me semble être dans le vrai lorsqu'il invoque son droit et les précédents. Eh bien, mais vous devriez faire valoir tout cela et je ne doute pas que vous ne soyez appelés à signer". Le ministre ne s'est-il pas trop avancé en admettant la possibilité d'une signature qui, dans la circonstance qui nous occupe, a été exclusivement réservée aux représentants des Etats indépendants? Quoiqu'il en soit, je quittai M. Drouyn de Lhuys, en le remerciant de son excellente appréciation de l'affaire et en lui annonçant que j'en rendrais compte à V. A. qui donnerait, sans doute, des ordres pour que je sois investi des pouvoirs nécessaires pour la suivre jusqu'au bout. Je ne crois donc pas devoir épuiser ce sujet sans invoquer, Monseigneur, votre puissante action sur nos autorités pour que l'Agence des Principautés-Unies à Paris soit mise en mesure de réclamer, auprès de la Conférence télégraphique, la participation directe, par mon entremise, du Gouvernement de V. A. à l'instrument diplomatique en question...

Lt.-Colonel Alexandri.

CCXXXII

Şeful de cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 21 Decembre 1865 [1]) (Telegramă).

Le Prince suppose que la curiosité de l'Empereur sera éveillée par la fin de son Message, qui fait pressentir sa retraite. N'interprétez pas autrement la déclaration de S. A. S.—Godillot, parti dimanche, vous porte le texte. Remettez, dès arrivée, un exemplaire, de ma part, à St Vallier, au Ministère d'Etat, et dites-lui que je le lui envoie comme preuve de l'exactitude de ce que je lui ai dit cet été sur les intentions du Prince-Régnant...

A. Baligot de Beyne.

CCXXXIII

Gerantul Agenţiei diplomatice din Constantinopole către Şeful de Cabinet al Domnitorului. Pera, 11 Ianuarie 1866 [2]).

...J'ai eu... une longue conférence avec M. l'ambassadeur de France, qui m'a nettement défini la politique de l'Empereur à notre égard. „La politique que nous suivons vis-à-vis de vous, me dit le marquis de Moustier, ne doit inquiéter en rien le Prince-Régnant. Nos sympathies pour S. A. et les Principautés-Unies n'ont pas varié un instant. Nous soutenons envers et contre tous, soyez-en certain, l'état actuel des choses, établi dans votre pays. Mais nous ne voulons pas être seuls, nous désirons être d'accord avec l'Angleterre sur toutes les questions concernant l'Orient, afin de contrebalancer ainsi, à nous deux, l'influence de la Russie et de l'Autriche, dont les intentions à votre égard sont parfaitement connues. Quant à la démarche collective des agents de France et d'Angleterre auprès du Prince Régnant, elle n'a eu pour but que d'affirmer de nouveau la politique des deux Cabinets... Qu'avous-nous demandé au Prince, en retour de notre appui? Que S. A. voulût bien tenir la main à ce que son administration marchât dans une meilleure voie... S. A. voit-elle dans cette démarche la moindre idée d'un changement de politique de la France à son égard?... Le Prince donne à cette démarche ámicale et bienveillante une interprétation qu'elle n'a point; S. A. dit presque ouvertement que la France l'abandonne... S. A. peut être sûre que la France et l'Angleterre lui prêteront toujours leur concours, pourvu, je vous le répète, que, de son côté, Elle veuille bien asseoir sur des bases plus solides la réorganisation qu'Elle a inaugurée dans le pays. - Notre rapprochement

---

[1]) Arh. Cuza, ms. cit., f. 488; Mss. I. Alecsandri, seria II, vol. IV f. 187—188.

[2]) Arh. Cuza, vol. VI (ms. 4862), f. 402.

avec l'Autriche n'a rien d'inquiétant pour vous, nous avons à résoudre avec cette Puissance d'autres questions dont la solution n'altérera point nos sympathies pour le Prince-Régnant et pour les Principautés.—Si à Paris on a refusé l'audience demandée par M. Alecsandri c'est d'abord parceque notre Gouvernement est, dans ce moment, trop occupé de questions qu'il est appelé à traiter dans la présente session et ensuite parceque l'Empereur et M. Drouyn de Lhuys ont bien voulu me charger exclusivement de toutes les questions ayant trait à l'Orient. Telles doivent être les causes qui ont motivé le refus opposé à la demande d'audience de votre agent. Le Prince ne doit pas cependant voir dans ce refus un revirement défavorable de politique à son égard. M. le marquis de Moustier m'a dit ensuite qu'il avait écrit dans le même sens à Paris et qu'il se proposait d'en faire autant à M. Tillos"....

Bordeano.

CCXXXIV

Şeful de Cabinet al Domnitorului către Agentul diplomatic la Paris. 14 Ianuarie 1866 [1]).

Je consacre cette lettre aux affaires politiques... Votre lettre No. 32 fait des voeux pour que les rapports soient mieux établis entre Bucarest, Paris et Constantinople. Pour moi, je ne puis mieux faire. Adressez-vous à Bordeano pour qu'il vous tienne au courant; je l'y inviterai de mon côté. D'autre part, je presse le ministre de vous faire envoyer chaque semaine une correspondance variée et suivie... Votre rapport No. 34 constate l'accord entre Paris et Londres au sujet de la politique à suivre dans les Principautés. Cet accord s'est expliqué. Les agents de France et d'Angleterre ont été prévenus qu'ils recevraient des instructions identiques; ces instructions sont arrivées et ils ne sont [pas] autorisés à les communiquer, soit en lecture soit en copie. Il leur est dit seulement de s'inspirer du contenu dans leurs entretiens avec S. A.—M. Tillos a lu ses instructions à M. Librecht, qui a sa confirance absolue, puis il est venu voir le Prince et lui a dit que les deux Gouvernements étaient résolus à appuyer partout et le Prince et l'Union. — Puis est venu M. Green, qui a pris sur lui de traduire de vive voix à S. A. une partie des instructions de lord Clarendon. Le ton n'était rien moins que gracieux, quelqu'effort que fit l'agent pour adoucir l'expression, toujours brutale, disait-il, des termes anglais. Le Prince a été fort étonné de la dissemblance des communications des deux agents et a eu un long entretien avec M. Green, entretien dont je vous enverrai probablement le compte-rendu détaillé. Sachez seulement

[1]) Mss. I. Alecsandri, vol. cit., f. 215.

que le Prince a déclaré nettement à M. Green qu'il était décidé à se retirer et à réaliser l'idée du prince étranger. S. A. a ajouté qu'Elle ne lancerait pas le pays dans les aventures, qu'Elle choisirait son moment; qu'Elle appréciait les intentions bienveillantes des cabinets de St. James et des Tuileries, mais qu'Elle avait la conviction que les deux puissances ne pouvaient l'aider, ni l'empêcher non plus d'accomplir ses projets. L'entretien a été très long et très intéressant. — M. Green qui avait reçu de M. Tillos communication de son entretien avec le Prince, s'empressa d'aller voir son collègue et de lui dire combien ses impressions étaient différentes et engager M. l'agent de France à revoir S. A. Le même jour, M. Librecht fut chargé de dire au Prince que M. Tillos n'avait pas dit exactement les choses; que M. l'agent se doutait bien que la communication amènerait une tempête et qu'il avait préféré la voir éclater sur la tête de son collègue. Le Prince appela M. Tillos et lui répéta tout ce qu'il avait dit à M. Green. Le même soir, comme pour faire ressortir la différence de langage entre la France et l'Angleterre, M. Tillos confiait à M. Librecht la dêpêche de M. Drouyn de Lhuys... M. Green avait été fort ému du langage du Prince; il me pria de venir le voir. J'y allai; il me donna lecture, à deux reprises, de la dépêche de lord Clarendon et s'efforca de m'expliquer que les mots en anglais n'avaient point la rudesse que leur donne la traduction française. A vous, qui savez l'anglais mieux que moi, je demande comment peut s'adoucir cette recommandation de faire des „remonstrances to Prince Couza against his maladministration and his abuses of power". Je ne pus que dire à M. Green que ce langage allait absolument contre le but qu'on se proposait d'atteindre et qu'il ne ferait qu'encourager le Prince à exécuter un peu plus tôt le plan qu'Il avait formé et qui me semblait irrévocablement arrêté. M. l'agent d'Angleterre est resté fort perplexe et a dû faire part de ses inquiétudes tant à Londres qu'à Paris. — Empêché, par les mille ennuis de ces jours derniers, de rédiger le compte-rendu de l'audience de M. Green, j'ai voulu vous faire savoir succinctement le résultat étrange d'un accord qui semblait devoir nous être si favorable et qui pouvait l'être si les deux Gouvernements se décidaient à chercher le mal où il est... Vous feriez bien de vous et de nous renseigner sur les démarches de M. Bratiano à Paris...

A. Baligot de Beyne.

RÉSUMÉ

Dès son avènement aux trônes de Moldavie et de Valachie, le prince Alexandre-Jean Couza chargea son ministre des affaires étrangères, le poète Basile Alecsandri, de solliciter de Napoléon III l'autorisation de créer une agence diplomatique à Paris. L'Empereur ayant accédé à cette demande, lors de l'audience qu'il accorda le 25 Février 1859 à l'envoyé roumain, le Prince décida de confier au colonel Jean Alecsandri, frère du ministre, la mission de le représenter, comme „correspondant" à Paris et à Londres. Ce ne fut que le 7 Septembre 1859 que le titre d'„Agent des Principautés-Unies" fut reconnu au colonel Alecsandri par le gouvernement impérial. Encore ne fut-il traité les premiers temps que comme „étranger de distinction." Ce n'est donc que grâce à son tact, à son habileté et à l'estime qu'il sut inspirer dans tous les cercles officiels français, qu'il réussit à tenir une place importante dans le corps diplomatique accrédité auprès de la Cour des Tuileries.

Ses nombreuses relations et l'accès qu'il avait au Quai d'Orsay lui permirent de rendre de signalés services à son pays. Les pièces diplomatiques comprises dans les annexes de cet ouvrage en font abondamment la preuve. De sa correspondance avec le Prince-Régnant et avec le chef du Cabinet princier, A. Baligot de Beyne, ancien journaliste francais, qui jouissait d'une grande influence en Roumanie, il résulte qu'il réussit à obtenir le concours puissant des ministres des affaires étrangères Thouvenel et Drouyn de Lhuys, pour l'accomplissement de sa mission. Napoléon III fut pour le prince Couza, comme il avait toujours été pour les Roumains, un protecteur et un guide. Le Prince se plaisait d'ailleurs à se proclamer „le lieutenant de l'Empereur en Orient" et il semblerait, en effet, que Napoléon III lui ait proposé de collaborer, dans la limite de ses moyens, à la mission qu'il s'était assignée, d'instaurer en Europe le principe des nationalités. Le prince Couza entretenait, à cet effet, une correspondance assez suivie avec l'Empereur, le prince Napoléon et différentes personnalités françaises, telles que le duc de Morny, le comte Walewski, Thouvenel, Drouyn de Lhuys, et surtout avec les marquis de Lavalette et de Moustier, qui furent ambassadeurs à Constantinople. La plupart de ces lettres, inédites jusqu'à ce jour, sont publiées dans le présent ouvrage.

Voici les principales questions d'ordre diplomatique que la Roumanie eut à résoudre, sous le prince Couza : reconnaissance par la Porte et les puissances de l'élection du Prince dans les deux principautés, réunion politique définitive des Principautés, transport d'armes pour les révolutionnaires hongrois et serbes à travers le territoire roumain, collaboration roumaine aux mouvements hongrois et polonais, règlement de l'administration des biens conventuels soumis au patronage des communautés grecques d'Orient, révision de la Convention de Paris de 1858. Grâce à l'appui que le gouvernement français accorda au gouvernement roumain, grâce aux conseils que le Ministère des Affaires Etrangères de Paris prodiguait à Jean Alecsandri et que l'Ambassade de France à Constantinople ne marchandait pas à C. Negri, agent diplomatique de Roumanie auprès de la S. Porte, grâce aussi au concours de Victor Place, consul de France à Jassy, ces différents problèmes furent résolus au mieux des intérêts roumains.

C'est ainsi que la France présida à la renaissance politique du nouvel Etat roumain.

CUPRINSUL

Prețul lei 300.